

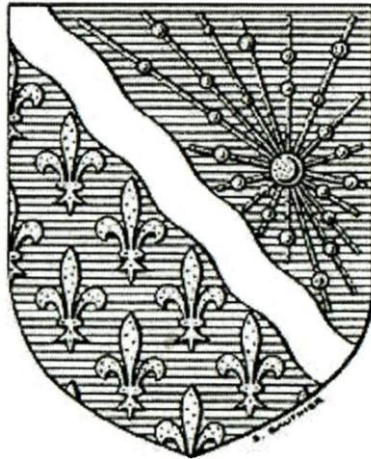
BULLETIN

N° 90 (2021)

DE LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE DE L'ESSONNE ET DU HUREPOIX

(Fondée en 1894)

Publié avec le concours financier
de la Direction régionale des affaires culturelles de l'Île-de-France
(Ministère de la culture et de la communication)
et du Conseil départemental de l'Essonne



CHAMARANDE

Toutes demandes de renseignements peuvent être adressées à :

Société historique et archéologique de l'Essonne et du Hurepoix

Archives départementales de l'Essonne

38, rue du Commandant Arnoux

91730 Chamarande

www.sha-essonne-hurepoix.fr

Cotisation annuelle (2021) :

membre ordinaire : 30 €

membre bienfaiteur : 35 €

Tous les chèques doivent être libellés à l'ordre de la SHAEH

C.C.P. de la Société : Paris 1508-40 M

Vie de la Société

Depuis le mois de mars 2020, nos activités ont été très perturbées par les confinements successifs liés à la pandémie de la COVID-19. En particulier, nous n'avons pas pu tenir notre Assemblée générale en juin 2020 ni faire la sortie d'automne en octobre 2020.

Cette situation a perduré et nous n'avons pas pu tenir l'Assemblée générale de juin 2021 non plus. Nous espérons pouvoir nous réunir en octobre 2021 pour une sortie à Marcoussis où aura lieu l'AG 2021.

Toutefois, nous tenons à vous informer du fonctionnement de notre association. Les membres du Conseil d'administration en exercice, qui n'a pas été renouvelé depuis juin 2019, sont les suivants :

Président : M. l'abbé Frédéric Gatineau

Vice-Présidents : MM. Serge Bianchi et Jacki Gélis

Trésorière : Mme Arlette Delépine

Secrétaire général : M. Jean-Claude Delépine

Secrétaire général adjoint : M. Alain Senée

Autres membres du Conseil d'administration : Mme Nicole Lemaître et MM. Alain Bénard, Bernard Gineste, Jacques Macé, François Thiébaud.

Par ailleurs, nous avons constitué depuis 3 ans un comité de lecture dont la fonction est de revoir les propositions d'articles pour notre bulletin, les évaluer et les commenter avant publication ou pas. Ce comité est constitué des membres suivants :

Coordinateur : François Thiébaud

Autres membres du comité de lecture : Annie Jacquet, Serge Bianchi, Bernard Gineste, Frédéric Gatineau, Jacki Gélis.

Nous vous rappelons ici le nom des anciens présidents de la SHAEH :

Henri-Gabriel-Jules LAROCHE (1894) †, Jean-Barthélemy HAUREAU (1894-1896) †, François COPPÉE, de l'Académie française (1897-1908) †, docteur Paul BOUCHER (par intérim 1896-1897 et 1908-1909) †, Alphonse de COURCEL (1909-1919) †, Robert de COURCEL (1843-1966) †, Jean de COURCEL (1967-1983) †, Abbé Jean MERMINOD (1983-2005) †, Alain DEVANLAY (2005 – 2013) †, Abbé Frédéric Gatineau (2014-présent).

Enfin, notre trésorière nous présente ci-dessous les comptes de l'exercice 2020.

SOCIETE HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE DE L'ESSONNE ET DU HUREPOIX BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2020 (en euros)

Solde au 1^{er} janvier 2020

Livret A	11 442	
Compte courant Caisse d'Épargne	13 131	
Banque postale	;	4 662
Total solde bancaire :		29 235

RECETTES :

Intérêts livret A	60	
Cotisations adhérents	.	6 771 (1)
Subventions	.	2 700 (2)
Ventes Bulletins et livres	131	
Sorties	0	
Dons	50	
Total recettes:		9 712

DEPENSES :

Cotisations externes	.	20
Assurances organisateur	.	197
Frais bancaires		233
Frais de bureau		17
Affranchissements		623
Frais de site		66
Publications	.	12 951 (3)
Frais Automnales Marolles		60
Total dépenses :		14 167

Solde au 31 décembre 2020

Livret A	11 502	
Compte courant Caisse d'Épargne	9 763	
Banque postale	3 515	
Total Solde Bancaire :		24 780

- (1) Dont 380 *Châteaux disparus en Essonne*.
 (2) Dont subventions : CD Essonne 1 200, DRAC 1 500.
 (3) Dont publications 2019 réglées début année : 8 080.

Fait à Ris-Orangis le 05 mars 2021

la Trésorière A. DELÉPINE

Rimé et Ténestine

Enquête sur un miracle survenu à Palaiseau vers 512

Bernard GINESTE

On enquête ici sur ce qui paraît le plus ancien événement dont l'histoire fasse mention sur le territoire de l'actuelle Essonne, à une époque tellement reculée qu'elle se perd dans les brumes de la légende. Il s'agit d'un miracle qui se serait produit vers 512 à la cour du roi Chabert, ou si l'on préfère Childeburt, dans son domaine rural de Palaiseau, par l'entremise de deux saints venus du Mans, saint Rimé et sainte Ténestine, en latin mérovingien *Rigomerus* et *Thenestina*.

Ces deux saints étant accusés d'avoir fauté contre la chasteté, le roi en appelle au jugement de Dieu. Il demande pour preuve de leur innocence que s'allument d'eux-mêmes les cierges qu'ils ont en main, et le miracle se produit. En mémoire de quoi on érige un nouveau lieu de culte, sur le site de l'actuelle église de Vauhallan. Que faut-il penser de cet épisode essonnien aux frontières de l'histoire et de la légende ?

Disons tout de suite que notre enquête va nous obliger à un certain nombre de détours. L'histoire des faits, à la différence de la mythologie, nécessite en effet un examen critique des sources disponibles, et une bonne connaissance de la littérature scientifique antérieure. Nous dirons donc d'abord quelques mots de ce qu'on peut savoir de Rimé et de Ténestine en tant que personnages historiques. Nous verrons ensuite quelle a été leur notoriété décroissante au cours des mille ans du Moyen Âge, puis comment les modernes les ont redécouverts, spécialement à partir de l'an 1739, où fut éditée pour la première fois la *Vie de saint Rimé et de sainte Ténestine*. On verra au passage comment tout ceci entraîna la renaissance jusqu'à nos jours du culte et de l'iconographie des saints Rimé *alias* Rigomer et Ténestine, spécialement en Essonne. Après cela nous dirons pourquoi et comment nous donnons ici une nouvelle édition critique, ainsi qu'une nouvelle traduction de ce document, dont le point d'orgue est le miracle de Palaiseau. Nous établirons ensuite par qui et quand ce récit a été composé dans son état actuel, à savoir vers 850. En nous efforçant de déterminer la

crédibilité historique de cette *Vie de saint Rimé*, nous montrerons qu'elle appartenait à un cycle plus ancien, et qu'on peut reconstituer en partie un état antérieur de cette légende remontant au VIII^e siècle, vers 750. Nous pourrions alors nous interroger sur son intérêt pour l'histoire locale essonnienne, si mal documentée pour cette période. Après cela nous donnerons la traduction de huit documents historiques, pour certains très touchants, qui permettront au lecteur de se faire une opinion personnelle sur la signification et le contexte de cette très antique légende essonnienne du miracle de Palaiseau. Enfin nous offrirons aux latinistes et aux savants une nouvelle édition critique de la *Vita Rigomeri*, et de trois autres documents antérieurs, plus brefs, mais des plus intéressants pour l'histoire et la littérature de la France.

Rimé et Ténestine en leur temps.

Ces deux personnages ont existé. Trois documents¹, ce qui est extraordinairement rare pour cette période, le prouvent catégoriquement. Premièrement, un acte de donation opéré en 513 par le père de Ténestine, Hargier, en faveur du moutier² fondé au Mans par sa fille. Deuxièmement, un autre acte, du type appelé *précaire*, passé en 524 entre l'évêque du Mans saint Innocent et la même Ténestine, après la mort de son père. Troisièmement, le testament authentique et célèbre³ d'un évêque du Mans, saint Bertrand, qui lègue en 616 dix sous à une certaine *basoche*⁴ *Saint-Rimé*, ou si l'on préfère une *basilique Saint-Rigomer*, en latin *basilicae sancti Richomeri*⁵.

Saint Rimé était donc né dans l'un des derniers débris de l'empire romain, qu'on appelle généralement, faute de mieux, le royaume de Soissons. Ce territoire (qui comprenait entre autres le territoire des actuels départements de la Sarthe et de l'Essonne) était alors contrôlé de manière autonome par le général gallo-romain Syagrius, et il était cerné de tous côtés par des envahisseurs

1 Nous traduisons les deux premiers en annexe et nous donnons aussi la première édition critique de leur texte latin.

2 Un *moutier*, latin *monasterium*, est un bâtiment destiné à abriter une collectivité religieuse quelconque, soit de prêtres ou de chanoines, ou de moines ou de nonnes ou de simples vierges consacrées, comme Ténestine.

3 Ce testament, assez long et que nous ne saurions rééditer ici, intéresse aussi l'Essonne en ce qu'il contient les premières mentions connues de Bondoufle, alors en possession du dit évêque (*villam juris mei cujus vocabulum est Bonalfa sita in territorio Stampense seu Æqualina silva*, « un domaine qui m'appartient du nom de Bondoufle situé dans le territoire d'Étampes ou dans la forêt d'Yveline »), ainsi que de Boinville sur la Chalouette (*villam Bobane quæ est in terraturio Stampense super fluvio Calla*, « le domaine de Bouine qui est situé dans le territoire d'Étampes sur la rivière Challe »).

4 Une *basoche*, latin *basilica*, est alors une structure architecturale en bois, halle ou lieu public de réunion ou de culte, ancêtre de nos églises, le mot *ecclesia* désignant alors plutôt la communauté chrétienne elle-même.

5 Itemque basilicæ sancti Richomeri solid. X, « Et de plus, à la basoche Saint-Rimé [je lègue] dix sols ».

barbares de tout poil, en l'occurrence, dans le sens des aiguilles d'une montre et en commençant par le nord, Francs, Burgondes, Wisigoths, Saxons et Bretons. Les parents de notre *Rigomerus*, d'après la légende dont nous donnerons le texte plus loin, étaient des personnages de condition libre du canton de Saosnes, en latin *condita Sagonensis*, dans le territoire de l'ancienne tribu gauloise des Cenomannes, correspondant à peu près au Maine, ou encore à l'actuel département de la Sarthe. Le secteur en question, dit Saosnois, se trouve au nord-est du Mans.

Le nom *Rigomerus* en lui-même, de formation germanique, tend à indiquer que ses parents étaient eux-mêmes des immigrés ou descendants d'immigrés, comme il en était alors beaucoup dans cet empire romain agonisant. C'est aussi le cas des parents de sa disciple Ténestine, qui s'appelaient Hargier et Trude, en latin mérovingien *Haregarius* et *Truda*. Ce dernier nom suit une déclinaison barbare et plus précisément germanique, avec un génitif *Trudanae*.

L'annexion de ce secteur des Gaules par Clovis en 486, par suite de la fameuse bataille de Soissons et de l'élimination physique de Syagrius, a donc eu lieu pendant l'enfance de saint-Rimé, et c'est sans nul doute sous le règne de ce tout premier roi de France, mort en 511, qu'il a commencé sa carrière de prêtre, de prédicateur, et à ce qu'il semble de thaumaturge. De fait l'épisode central de sa légende, dans la seule version que nous en ayons conservée, fait comparaître saint Rimé à Palaiseau avec Ténestine, alors qu'il est déjà prêtre, devant le roi Chabert I^{er}, peu avant la fondation au Mans par la dite Ténestine du moutier des Saints Apôtres. Or cela s'accorde parfaitement avec les données de la donation d'Hargier en faveur du dit moutier, précisément datée de 513. Et il est également exact que le secteur du Mans, autant que celui de Palaiseau ont bien été sous le contrôle de Chabert I^{er} de 511 à 538.

La même légende de saint Rimé en fait un contemporain de l'évêque du Mans saint Innocent, qui a lui aussi existé, bien qu'on connaisse mal la durée de son épiscopat. *Innocentius* émarge à deux conciles orléanais, en 533 puis 541, et nous le voyons même avant cela contresigner au Mans la précaire de Ténestine dès l'an 524. En revanche les actes du tout premier concile d'Orléans⁶, en 511, sont contresignés de son prédécesseur *Principius*, sous le pontificat duquel il semble donc que Rimé ait été ordonné prêtre. Enfin la *Vita* nous dit que Ténestine vivait encore sous celui de leur successeur *Domnolus*, dont nous savons qu'il est devenu évêque du Mans en 543.

De la gloire à l'oubli

Pendant le millénaire qui suit, et que nous appelons bizarrement le Moyen Âge, le souvenir de Rimé et de Ténestine se perd progressivement mais

6 C'est un des très rares documents authentiques dont nous disposons sur le règne et le royaume de Clovis.

inéluclablement, tant dans le Maine qu'en actuelle Essonne, où il ne ressurgira qu'à l'époque moderne, après avoir été redécouvert et signalé par des historiens et des érudits. Parcourons cette période aussi brièvement que possible.

Dans sa plus grande période de notoriété, saint Rimé fut donné pour saint patron aux églises d'au moins cinq petites paroisses rurales. Citons d'abord, en dehors de l'actuelle Sarthe, 1° l'église de Colombiers, aujourd'hui dans l'Orne au nord-ouest d'Alençon⁷ ; 2° celle de Vauhallan, aujourd'hui commune du nord de l'Essonne, qui à l'époque mérovingienne faisait partie du domaine rural et royal de Palaiseau. Dans le Maine, ce sont : 3° celle de Souigné-sous-Vallon, aujourd'hui Souigné-Flacé, au sud-ouest du Mans ; puis deux autres dans le secteur du Saosnois, de l'autre côté du Mans, vers le nord-est : 4° l'église de Saint-Rigomer des-Bois, aujourd'hui intégrée à nouvelle commune de Villeneuve de Perseigne⁸ ; et, enfin⁹, 5° celle de Saint-Rémy-du-Plain, aujourd'hui Saint-Rémy-du-Val. L'épicentre du culte de saint Rimé était alors la basoche (*basilica*) où il avait d'abord été inhumé au Mans, et dont l'évêque Bertrand nous fait connaître l'existence dès 613.

Notons ici au passage un point qui a échappé jusqu'à présent, à ce qu'il semble, aux historiens du Mans. Depuis longtemps, ils pensent que cette *basoche* ou *basilique* que saint Bertrand semble le seul à mentionner, a disparu sans laisser de traces. Mais ils se trompent évidemment, car ils n'ont pas remarqué¹⁰ que parmi tous les établissements ecclésiastiques auxquels Bertrand fait des legs, il en manque un, qui précisément est le moutier qu'avait fait édifier Ténestine en l'honneur des Saints-Apôtres. La conclusion s'impose d'elle-même : c'est ce moutier qui abrita ses reliques et par suite prit le nom de basoche de Saint-Rimé. Nous avons d'ailleurs retrouvé et éditons plus loin le texte fragmentaire d'une hymne mérovingienne dont tout indique qu'elle était chantée dans ce sanctuaire en l'honneur de nos deux saints tous les 24 août.

Au début du IX^e siècle cependant, pendant la Renaissance carolingienne, sous l'évêque du Mans saint Aldric, les reliques des saints Rimé et Ténestine sont extraites de leur sanctuaire déclaré à l'abandon ou indigne, et placées avec celles de nombreux autres saints dans l'église cathédrale¹¹. Dès lors, sans sanctuaire propre, noyées parmi d'autres plus notables, les reliques de nos deux saints attirent selon toute apparence de moins en moins l'attention, et c'est probablement ce qui explique qu'elles aient pu être cédées plus tard, sans que

7 Secteur qui relevait encore du Maine à l'époque carolingienne.

8 Et à l'agglomération urbaine d'Alençon, comme Colombiers.

9 Il n'est pas impossible que l'église de Saint-Rémy-des-Monts, aussi dans le Saosnois, ait aussi été consacrée initialement à saint Rigomer.

10 Sauf Jacques Biane, « Le Mans », *Cahiers du CRATHMA* (1975) 35, qui cependant n'en tire pas la conclusion qui s'impose.

11 *Gesta Aldrici*, éd. Waitz, *MGH*, SS 15/1 (1887) 312.

cela cause de difficulté, à d'autres établissements qui en manquaient, et qui de fait les tinrent pour leur part en grand honneur.

Les reliques de Ténestine furent en effet transférées dans l'église carolingienne de Germigny près de Saint-Benoît-sur-Loire entre 1004 et 1030 : la *Vie de Gauzlin* raconte que cet abbé de Fleury avait fait faire une châsse d'argent ciselé de trois coudées pour y loger les reliques de cette sainte au-dessus de l'autel principal. Elles avaient été données par un certain Guy¹². Reliques dont un fragment fut prélevé en 1216 pour garnir l'autel principal du tout nouveau monastère de la Cour-Dieu au cœur de la forêt d'Orléans.

Celles de saint Rimé furent données¹³ en 1014 au monastère de Maillezais, aux marges du marais poitevin, qui fut même plus tard quelque temps le siège d'un évêché. Elles y furent très honorées et célèbres jusqu'à la Réforme. François Rabelais, qui fut un temps secrétaire de l'abbé de Maillezais, fait quelque part allusion au fameux *bras de saint Rigomé*, au nom duquel le bon peuple du lieu avait alors coutume de prêter serment¹⁴. Mais la plus grande part en fut brûlée et dispersée peu après par les Huguenots, et le peu qu'on avait pu en sauver fut méthodiquement détruit lors de la Révolution. Nous avons le récit détaillé de leur translation par un moine du lieu au XI^e siècle, ainsi que celui de leur destruction, adressé aux membres de la Convention par l'équipe municipale de 1793.

Ailleurs, au cours des siècles, certaines paroisses finissent par perdre complètement le souvenir de leur saint patron originel, pour des raisons que Jean Lebeuf nous donnera tout à l'heure. Dans la ville du Mans elle-même, dont leurs reliques ont disparu, et où la basoche fondée par Ténestine a fini par être remplacée par une simple église paroissiale, Notre-Dame de Gourdain, le souvenir des saints Rimé et Ténestine finit par s'effacer si complètement que, lorsque au milieu du XVII^e siècle un historien local signale leur existence et leur histoire à ses lecteurs, il leur parle sans ciller d'une certaine *Trenestine*, après

12 Il y a des raisons de penser que ce Guy était le père de celui qu'on appelle Guy Ier, fondateur et premier baron de Laval, et qu'il avait reçu ces reliques du même comte Hugues III du Maine qui avait donné en 1014 celles de saint Rimé à Théodelin second abbé de Maillezais.

13 Le récit de cette translation par le moine Pierre de Maillezais la présente comme une sorte de pieux larcin, mais il ne s'agit là que d'un lieu commun narratif, presque obligé de ce genre de récit, qui en l'espèce n'a aucun caractère de vraisemblance.

14 *Le Quart Livre*, chapitre XXXVIII (publié en 1548) : « Si ces discours ne satisfont a l'incrédulité de vos seigneuries, præsentement (j'entends après boyre) visitez Lusignan, Partenay, Vovant, Mervant et Pouzauges en Poictou. Là trouverez tesmoins vieulx de renom et de la bonne forge, lesquelz vous jureront sus le bras de saint Rigomé, que Melusine, leur première fondatrice, avoit corps fœminin jusqu'aulx boursavits [bourses-à-vit, braguettes], et que le reste en bas estoit andouille serpentine, ou bien serpent andouillicque. »

avoir mal lu sur un parchemin le nom de la dite *Thenestina*¹⁵. En 1746 encore un *Bréviaire du Mans* les connaît si peu qu'il place leur fête à la date qui est en fait celle de la translation des reliques de saint Rimé à Maillezais, Maillezais où il croit que se trouvent aussi les reliques de Ténestine. C'est dire à quel point nos deux saints sont alors totalement oubliés dans leur propre pays.

Pourtant, entretemps, certains érudits, pionniers de la science hagiologique, ont commencé à s'intéresser à ce couple énigmatique¹⁶, que leurs efforts conjugués vont progressivement arracher à l'oubli où il était tombé, jusqu'à provoquer à terme la renaissance de leur culte au cours des XIX^e et XX^e siècles.

Redécouverte de Rimé et Ténestine par les modernes

Les premiers à les mentionner sont d'abord les humanistes qui s'attèlent à donner les toutes premières éditions de martyrologes, éditions d'abord naïves, puis de plus en plus savantes et critiques : l'anonyme de Lübeck en 1475, Lorenzo Bellini en 1498, Hermann Greven en 1515, Jean Molan en 1568, saint Pierre Canisius en 1573, Filippo Ferrario en 1609, André du Saussay en 1637, François Giry en 1685 et enfin Jean-Baptiste du Sollier en 1714. Mais ce ne sont là encore que de sèches mentions dans des catalogues de saints à fêter, où on essaye de mettre de l'ordre.

Le premier à mettre la main sur un manuscrit racontant la vie de nos deux saints est Antoine Le Corvaisier, lieutenant criminel au bailliage du Mans : il en publie en 1648 un résumé en français dans son *Histoire des évêques du Mans*. Nous y reviendrons. En 1672 Jean Mabillon, père de la science diplomatique, met en garde en passant ses confrères : il ne faut pas confondre à ce qu'il semble ce saint avec un autre saint mérovingien manceau dont le nom lui ressemble vaguement, saint Richmir. Malgré cela, l'hagiologue Claude Chastelain propose en 1705 de les confondre en un seul et même personnage dont il pense avoir retrouvé la *Vita*, qui est en fait celle du seul saint Richmir.

C'est alors qu'intervient le grand, l'immense Jean Lebeuf, que connaissent comme le loup blanc tous les historiens de l'Île-de-France, mais qui, à cette date, s'intéresse spécialement à l'histoire du Maine. Il s'inquiète à juste titre que l'erreur de Chastelain, déjà enracinée dans le Maine¹⁷, ne se propage encore par l'intermédiaire des Bollandistes. Ces jésuites en effet poursuivent l'œuvre titanesque, entreprise à la génération précédente par leur maître Jean Bolland,

15 Il est particulièrement remarquable que son plagiaire et critique Jean Bandonnet, grand cellérier à Saint-Vincent du Mans, qui publie trois ans après sa propre histoire des évêques du Mans, reproduise cette erreur sans même la remarquer.

16 On trouvera l'essentiel des publications parues sur Rimé et Ténestine de 1475 à 2016 à cette adresse, www.corpusessonnien.fr/doku.php?id=h:rigomer.

17 L'erreur de Chastelain est de fait encore répercutée en 1906 par G. Ledru et A. Ledru dans leur édition du *Nécrologe-obituaire de la cathédrale du Mans*, p. 11 n. 2.

qui est d'éditer de manière critique tous les documents disponibles sur chacun des saints dont l'Église catholique célèbre les fêtes au cours de l'année liturgique. Ils sont alors sur le point de publier le troisième et dernier tome des saints du mois d'août, alors que la fête de saint Rimé tombe précisément le 24 de ce mois. Lebeuf les alerte. Mais, n'en recevant qu'une réponse dubitative, il prend le parti de les devancer et d'éditer lui-même de son côté le texte de la *Vie de saint Rimé*, dont il a fini par découvrir, dans des monastères parisiens, deux copies manuscrites du XII^e siècle. Cette édition paraît en 1739. La même année, le bollandiste Jean Pien édite de son côté à Louvain la même *Vita* au tome III des *Acta Sanctorum Augusti*, d'après deux autres copies, dont l'une surtout, fort précieuse, remonte au X^e siècle.

Dix-huit ans plus tard Lebeuf est amené à rouvrir ce dossier dans le cadre de sa monumentale *Histoire du diocèse de Paris*, au tome où il traite entre autres des paroisses de Palaiseau, ainsi que de Saclay, dont Vauhallaan est alors une succursale.

La *Vie de Rimé et Ténestine* raconte qu'à la suite du miracle survenu à Palaiseau le roi Chaubert avait ordonné qu'on élève en l'honneur de saint Rimé une *basoche*, en latin *basilica*, dans le susdit domaine rural de Palaiseau, en latin *villa Palatiolus*.

Voici comment Lebeuf commentait ce passage en 1739 : « *Le culte de ce Saint n'a pas subsisté de même à Palaiseau proche Paris, quoi qu'il y fut établi autrefois ainsi que l'écrit l'auteur de sa vie. Il est vrai que cette circonstance, de la manière dont elle est rapportée, est une fourrure visible [une évidente interpolation¹⁸]. Mais cela prouve toujours que du tems du copiste, il y avoit dans ce château [sic] une Basilique du titre de Saint Rigomer. Nous ne connoissons l'antiquité du même château de Palaiseau, que par ce que Dom Michel Germain en a dit au quatrième livre **De Re Diplomatica**, où il ne remonte pas plus haut que le Roi Pepin¹⁹. La vie de S. Rigomer le suppose existant dès le règne de Childeberrt I. ce qui est une époque que j'ai cru digne d'être remarquée.* »

En 1756, Lebeuf fait une nouvelle et importante découverte archéologique concernant l'église de Vauhallaan, sur la seule base de quelques faits épars, et il comprend alors avec sa sagacité habituelle qu'il n'avait été assez attentif au texte de la *Vita*, et spécialement au mot *villa*, qui ne peut pas signifier « ville » et encore moins « château ».

« *Le peuple qui est dans la bonne foi, croit que saint Barthelemi Apôtre est Patron de cette Eglise, parce que de tems immémorial la Fête titulaire a été célébrée le 24 Août. Mais pour revenir de ce préjugé, il faut sçavoir que l'on a des exemples comme on s'est déjà trompé ailleurs de la même manière, en prenant pour Patrons d'Eglises quelques saints Apôtres, quoiqu'ils ne le fussent*

18 Lebeuf croyait en effet à tort que ce passage était interpolé, pour la seule raison qu'il semble dire que le roi fait bâtir une église en l'honneur d'une personne encore vivante.

19 Lebeuf se trompe ici étrangement car dom Germain, pp. 306-307, trouve au contraire dans la *Vie de saint Wandrille* une mention de Palaiseau comme lieu d'émission d'un diplôme royal dès la 3^e année de Childeberrt III, vers 660, bien avant Pépin (751-758).

pas, et que ce fussent d'autres Saints décédés anciennement le jour auquel les Fêtes de ces Apôtres ont été depuis fixées. Tel est saint Eptade Patron de Cervon au Diocèse d'Autun décédé le 24 Août au sixième siècle, que le peuple appelle saint Barthelemi. Saint Ouën Evêque de Rouen mort le même jour est pris pareillement pour saint Barthelemi en quelques endroits, à cause du concours de sa Fête.

« (...) Etant donc assurés par la vie de saint Rigomer Prêtre du pays du Maine, que lorsqu'elle fut écrite il y avoit une Eglise de son nom dans les limites de la Terre Royale de Palaiseau alors fort étendue : et étant également certain que la mort et la Fête de ce Saint tombent au 24 Août, il en reste à conclure que c'est saint Rigomer qui étoit le Saint titulaire de Vauhallaan au septième et huitième siècles ; mais que l'établissement du Calendrier Romain en France sous Charlemagne, ayant introduit au 24 Août la Fête particuliere de S. Barthelemi, cette Fête d'Apôtre ayant été chommée par-tout, il a été impossible par la suite de distinguer ceux qui chommoient pour un autre Saint ce jour-là, d'avec ceux qui chommoient pour saint Barthelemi avec le commun des autres Eglises du Royaume. C'est ainsi que le culte de saint Rigomer est tombé ici en oubli. »

Dès lors saint Rimé et sainte Ténestine sont rendus définitivement au public essonnien autant que sarthois, et différents ouvrages, dont on ne fera pas ici la liste, achèvent de les signaler aussi bien à la curiosité des savants qu'à la piété des âmes vraiment catholiques. Il faut citer ici plusieurs premières traductions ou adaptations en français, généralement assez libres et aujourd'hui très datées : celle d'Ambroise Gallois, ancien curé du Mans, en 1843 ; une autre, anonyme 1846, celle de l'historien du Maine dom Paul Piolin en 1851, celle de l'abbé Leguicheux curé de Soulligné-sous-Vallon en 1876 dans les *Petits Bollandistes*, ou encore celle de l'abbé Laude, curé de Saint-Rigomer-des-Bois, d'abord parue en 1881 dans la revue diocésaine du Mans. En Essonne, la légende des saints Rimé alias Rigomer de Ténestine est d'abord remise à l'honneur par Adrien Geoffroy, curé de Vauhallaan, notamment dans la remarquable monographie qu'il a consacrée à son église en 1860²⁰. Elle y est à nouveau vulgarisée au XXI^e siècle par Frédéric Gatineau en 2007²¹, puis en 2012 sur internet par Pierre Wallez.

20 *Pélerinage historique et religieux à l'église et à la crypte de Vanhallaan, près Palaiseau, Versailles, Beau jeune, 1860*. Notons que l'auteur fait état de contacts avec « M. l'abbé Voisin, très-versé dans l'histoire du diocèse du Mans » (p. 52).

21 *Saints et saintes de l'Essonne*, Évry, Info-91, 2007.



Saint Rimé : plâtre du XVIII^e siècle, église Saint-Rigomer de Souigné-Flacé (Sarthe) © Jean-Pierre Bonnefon, 2021

Renaissance culturelle et cultuelle

L'iconographie réellement ancienne de saint Rimé et Ténestine n'est plus représentée de nos jours, à notre connaissance, que par deux œuvres antérieures à la Révolution française. Ce sont d'une part une lettrine enluminée de la fin du XV^e siècle qui représente saint Rimé en prêtre visiteur de malade, dans le *Bréviaire de Jean d'Amboise* conservé à Chaumont. Et d'autre part une statue de plâtre du XVIII^e siècle en l'église de Souigné-sous-Vallon qui le figure en prédicateur. Tout le reste semble avoir été saccagé par la barbarie huguenote, puis révolutionnaire, sans parler de la simple vétusté et de la désaffection progressive du culte de nos saints dans plusieurs de leurs sanctuaires.

Deux autres statues anciennes il est vrai sont encore à mentionner, et des plus intéressantes, mais on est bien forcé d'y reconnaître des réemplois d'œuvres qui n'avait pas été conçues originellement comme des représentations de nos deux saints. Ainsi, le *Rigomer* grandeur nature qui se dresse depuis 1975 seulement dans une des deux niches du retable de l'église de Colombiers, était au départ un gisant de moine d'origine inconnue²² comme l'indiquent suffisamment l'orientation des plis de ses vêtements étrangement moulants, et la position non moins étrange aujourd'hui de sa capuche monacale.

Quant au magnifique buste en bois peint de Ténestine qu'on trouve de nos jours dans l'antique église de Vauhalla, et dont la fraîcheur virginale est absolument ravissante, avec sa belle et audacieuse chevelure de cordes, il faut nettement dire que ce n'était sans doute même pas, à l'origine, une figuration religieuse. Ses épaules sciées verticalement présentent en effet une surface brute qui n'a jamais été peinte parce que ce buste s'emboîtait visiblement dans une structure d'ensemble, à laquelle se rattachait aussi le sommet du crâne, qui est percé d'une mortaise. C'était donc d'un buste de cariatide. Il a probablement été acheté vers 1860 à un antiquaire parisien par l'un des riches paroissiens et mécènes qui sous le Second Empire ont fait renaître l'église paroissiale de Vauhalla méthodiquement vandalisée en 1793²³, avant de la remeubler à partir de rien. C'est pourtant, en l'état, une très remarquable *vue d'artiste* de notre sainte, au même titre par exemple, que la fameuse et splendide statue reliquaire de sainte Foy à Conques, entièrement constituée elle-aussi de matériaux de récupération, visage compris.

On connaît cette fine équipe de restaurateurs vauhallaïens par la monographie du curé du lieu, Adrien Geoffroy, mais aussi par les inscriptions et les blasons portés sur les vitraux refaits à cette époque. Il s'agit surtout d'Eugène de Stadler et d'Alexandre de Cayrol, tous deux amis de Gérard de Nerval. Stadler, archiviste paléographe aux Archives nationales et cousin de l'influent Victor de Persigny un temps ministre de l'Intérieur de Napoléon III, avait à Vauhalla une maison de campagne qu'il partageait avec son ami Cayrol. Tous deux y furent nommé respectivement, en novembre 1858, maire et premier adjoint²⁴. Ils eurent

22 Pierre Flament, curé du lieu de 1961 à 1991, qui a fait classer cette statue en 1972, se demandait, *L'église Saint-Rigomer de Colombiers*, Colombiers, 1980, s'il ne s'agirait pas là d'une des « deux statues, évoquées entre 1702 et 1722 lors de visites épiscopales, demandant que deux statues, dont la posture se semblait pas conforme aux canons de cette période, soient détruites et enterrées dans le cimetière » (communication personnelle de Robert Chevallier).

23 *Mémoire municipal* cité par Geoffroy, p. 13, n. 1 : « Dépense faite par la municipalité de la commune de Vauhalla, pour l'année 1793 et 1794, vieux style. [...] Pour avoir fait ôter les armoiries et les statues de dedans le temple, 10 livres. Pour avoir fait démolir les bois qui étaient dans le temple, comme l'œuvre, et d'autres où il y avait des représentations des ci-devant, 10 livres. »

24 Jean Ziegler, « Alexandre de Cayrol (1814-1862), ami de Stadler et de Nerval », *Études nervalienne et romantiques* 3 (1981) 15-18 ; *Discours prononcé par M. l'abbé*

tôt fait d'obtenir des subventions et de rebâtir l'église de cette pauvre paroisse, qu'ils s'efforcèrent ensuite de meubler selon le goût du temps, qui était à l'archéologie romantique, en collaboration avec le nouveau curé, Geoffroy, nommé dès 1859²⁵.

Entre autres verrières commandées à la maison parisienne Rouvière-Delon et financées par de généreux donateurs, ils consacrèrent un splendide petit vitrail à la scène du miracle de Palaiseau, qui reste sans conteste le joyau de l'iconographie moderne de Rigomer et Ténestine²⁶.



Reliquaire de Rigomer et Ténestine (terre cuite d'Alexandre de Cayrol, 1860)

Dans le domaine de l'héraldique, la commune de Vauhallan s'est officiellement dotée en 1987 d'un blason composé dans les règles de l'art par Mireille Louis, où figurent en bonne place « deux cierges allumés de gueules » commémorant le miracle qui fut à l'origine de la construction de l'église du lieu²⁷.

Geoffroy curé de Vauhallan au service funèbre de M. Alexandre-Édouard de Cayrol le 26 mars 1862, Nancy, Lepage, 1862.

25 Archives diocésaines de Versailles 1V 44 (communication de Frédéric Gatineau).

26 De fait il en a été tiré un agrandissement sur toile qui orne depuis 2012 le chœur de l'église de Saint-Rigomer-des-Bois. *Le Petit Rigomérois* 54 (juin 2012) 2.

27 *D'argent au chevron renversé ondé d'azur surmonté de trois merlettes de sable ordonnées 2 et 1 et accosté de deux cierges allumés de gueules.* Composition approuvée

Par ailleurs Alexandre de Cayrol, qui était sculpteur à ses heures, réalisa de ses propres mains un certain nombre de pièces en terre cuite destinées à orner une ancienne cave, creusée dans le rocher sur lequel est bâtie cette église, et que le trio suspectait, un peu légèrement, d'être une ancienne crypte. De ces œuvres aujourd'hui en partie cassées ou perdues, subsiste heureusement une statuette ou plutôt un petit groupe sculpté de Rigomer et Ténestine, de facture classique et dans le style troubadour, signé et daté « A. de Cayrol, 1860 ». C'était dans l'intention de l'artiste une statue reliquaie, pourvue à sa base d'un petit réceptacle resté vide, où l'on espérait placer des reliques de ces deux saints si on avait pu en trouver.

On notera qu'une réplique modernisée en a été réalisée vers 2005 par sœur Louise-Marie Marchand, sœur bénédictine de l'abbaye Saint-Louis-du-Temple de Limon à Vauhallan, dans un style plus vigoureux et naïf, aujourd'hui conservée au Syndicat d'initiative de cette commune.

Signalons encore une bannière liturgique du XIX^e siècle, autrefois conservée dans l'église paroissiale de Saint-Rigomer de Soulligné-sous-Vallon, où elle devait servir aux processions de rigueur le jour de la fête patronale. Elle semble aujourd'hui disparue, à moins qu'elle n'ait échappé aux diligentes recherches de Jean-Pierre Bonnefon dans la sacristie du lieu, mais nous en avons un cliché publié par Gérard Troupeau en 2003 dans la *Revue de la Société archéologique de Touraine*. La perte ne paraît pas considérable au point de vue artistique. On y avait cousu sur un fond de velours rouge une représentation en pied de notre saint, sans caractère particulier, mais surmonté d'une paire de lauriers copiée de celle des saints martyrs. La tradition en effet le range généreusement au nombre des *Confesseurs*, qui sont aux *Martyrs*, en quelque sorte, ce que la médaille d'argent est à la médaille d'or, parce qu'ils n'ont pas pour leur part le mérite d'être morts des persécutions qu'ils ont subies en tant que chrétiens.



*Saints Rigomer et Ténestine
(terre cuite de sœur Louise Marie)*

Dans le domaine des belles-lettres il faut signaler une intéressante pièce de théâtre un peu dans le goût de l'*Antigone* de Giraudoux, qu'on doit à Pierre

Wallez, et qui a été interprétée à deux reprises à Vauhallaan en l'an 2000, *Le jeu de Rigomer et Ténestine, pièce patrimoniale*²⁸.

La littérature liturgique n'est pas en reste, avec quatre séries successives de *prières* ou de *tropaires* (qui sont de brèves strophes par lesquelles on s'adresse au saint du jour). La première a été éditée dès 1860 par l'abbé Geoffroy, curé de Vauhallaan, à l'intention des pèlerins qu'il espéra en vain voir affluer dans son sanctuaire²⁹ ; la deuxième a été gravé sur pierre en 1928 par le curé en titre de Soulligné-sous-Vallon à l'occasion de ses noces de diamant ; la troisième a été mise en ligne en 2015 par monseigneur Michel Dubost, en complément à la Liturgie des heures, lorsqu'il inscrivit officiellement la fête des « Saint Rigomer et Ténestine » au propre du diocèse d'Évry³⁰ ; et la quatrième en 2020 par un liturge helvétique passé à l'orthodoxie et attaché au rétablissement du culte des saints locaux, Claude Lopez-Ginisty³¹.

Après ce bref parcours de l'histoire, de l'historiographie et de l'iconographie de saint Rimé et Ténestine depuis l'époque de Clovis jusqu'à nos jours, il nous faut revenir à notre propos essentiel qui est d'établir le degré d'historicité du miracle de Palaiseau, en commençant par étudier celle de notre source unique sur ce point, la *Vita*.

Établissement du texte de la *Vita Rigomeri*

Nous reprenons donc ici le dossier, d'abord en établissant le texte d'une manière plus conforme aux exigences de la critique moderne que ne les sont désormais les deux éditions de 1739, dont aucune n'utilisait tous les manuscrits aujourd'hui disponibles, avant que d'en proposer une traduction plus exacte que celle qui en ont été données jusqu'ici. Par ailleurs nous y avons joint cinq autres documents, dont trois sont ici édités pour la première fois d'une manière vraiment critique, tant ils nous ont paru importants à plusieurs points de vue, sinon même susceptibles d'intéresser l'histoire générale du droit³² et de la littérature³³.

28 Brochure au format A5 (72 p.), Vauhallaan, Les amis de Rigomer et de Ténestine, 2000.

29 *Pèlerinage etc. (op. cit)*, pp. 65-66.

30 Le 23 juillet, pour qu'elle n'entre plus en concurrence avec celle de saint Barthélemy apôtre : « Dieu fidèle qui n'abandonne jamais ceux qui espèrent en toi / Permits qu'en faisant mémoire du courage dans l'adversité des saints Rigomer et Ténestine, / nous imitions leur fermeté dans la foi et leur confiance en ton salut. / Par Jésus. »

31 <https://acathistes-et-offices-orthodoxes.blogspot.com>.

32 Pour ce qui concerne la Donation d'Hargier et la Précaire de Ténestine, nous établissons un texte critique qui devrait désormais faire référence comme étant à ce qu'il semble celui des plus anciens documents de ce genre conservés.

33 L'hymne octosyllabique de sainte Ténestine dont nous restituons le texte peut -être curieusement rapprochée de la fameuse cantilène meldoise de saint Faron, attestée au IX^e siècle, et dont l'action se passait aussi sous Clotaire II.



Inscription sur pierre de Souligne-Flacé, 1928

Le texte de la *Vita Rigomeri* nous a été transmis directement par quatre copies manuscrites, toutes sur parchemin mais de différentes époques. Il ne faut pas négliger par ailleurs ce qu'on appelle la tradition indirecte, en l'occurrence le témoignage de deux auteurs qui ont connu des manuscrits dont nous ne disposons plus.

La plus ancienne copie de ce texte que nous ayons conservée, et que nous appellerons A, a été reliée à date ancienne avec différents autres manuscrits hagiographiques d'époques variées. Son écriture trahit le début du X^e siècle. Le recueil factice où on la trouve, aux folios 151 à 154, était conservé en 1739 en Belgique à Anvers dans la bibliothèque des pères jésuites bollandistes, sous la cote 47, et il se trouve aujourd'hui à la Bibliothèque royale de Bruxelles sous la cote Ms. 8550-8551. On peut aujourd'hui en feuilleter en ligne une très bonne numérisation³⁴.

Vu son ancienneté, ce témoin est évidemment très important et souvent décisif, bien qu'il présente de légères lacunes. Certains mots en effet ont été gommés par le copiste en vue de corrections, qui dans certains cas n'ont finalement pas été effectuées. Ce texte a été utilisé en 1739 par Jean Pien comme base essentielle de son édition.

La seconde copie, que nous appellerons B, se trouve aux folios 88 et 89 d'un lectionnaire hagiographique provenant de l'abbaye de Saint-Benoît-sur-Loire et daté du XII^e siècle. Ce recueil-là se trouvait sous l'Ancien Régime dans la bibliothèque des moines de Saint-Germain-des-Prés, et aujourd'hui à la Bibliothèque nationale de France, sous la cote Ms lat. 12606. On en trouve aussi en ligne une numérisation, qui n'est pas celle de l'original, mais d'un microfilm

³⁴ <https://uurl.kbr.be/1495700>.

en noir et blanc plutôt médiocre et mal contrasté, quoique parfaitement utilisable³⁵.

Son texte est souvent très proche de celui du manuscrit de Bruxelles. Il a été connu et utilisé par l'abbé Jean Lebeuf pour sa propre édition de la *Vita* parue la même année que celle de Jean Pien, en 1739. Antérieurement à cela, Claude Chastelain en avait tiré une copie qu'il avait envoyée dès 1681 au bollandiste Daniel van Papenbroeck, prédécesseur de Jean Pien mort en 1714. Comme Pien ne savait pas sur quel manuscrit avait été prise cette copie moderne, il l'appelle dans son édition le Manuscrit Anonyme. Mais il ne fait aucun doute qu'il s'agissait du manuscrit B alors conservé à Saint-Germain-des-Prés, dont elle partage absolument toutes les particularités. Nous l'appellerons donc B² sans regretter de ne pas avoir pu la consulter, si du moins elle existe encore, puisque nous disposons de l'original lui-même.

La troisième copie connue de notre *Vita*, que nous appellerons C, date aussi du XII^e siècle. Elle a été découverte par Jean Lebeuf en 1739 à la bibliothèque Sainte-Geneviève de Paris, où elle se trouve toujours, aux folios 246 à 248 d'un manuscrit coté Ms 555. Nous devons ici remercier Mme Agnès Calza, bibliothécaire, qui nous en a fait parvenir d'excellentes photographies de sa façon.

Son texte présente des particularités notables, parce que le copiste qui est son auteur n'a pas hésité à remanier légèrement les passages qui lui paraissaient obscurs, sans même hésiter à y insérer de notables incises. Il a totalement réécrit, notamment, la phrase finale dont le texte lui a paru sans doute trop corrompu pour être conservé.

Il faut signaler enfin une quatrième et pour l'heure dernière copie, que nous appellerons D, nettement plus tardive, et inachevée, que je viens de repérer, à l'extrême fin d'un bréviaire conservé par la Bibliothèque municipale de Chaumont, sous la cote Ms 33, aux folios 547 à 549. C'est un très beau manuscrit enluminé, assez connu sous le nom de *Bréviaire de Jean d'Amboise*, évêque de Langres de 1481 à 1497.



Lettrine enluminée du
Bréviaire de Jean d'Amboise,
fin du XV^e siècle, © IRHT

35 <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b10034498s/f91>.

Cette copie inachevée, qui ne reprend que la première moitié du texte, divise le texte en courtes *leçons* liturgiques. Elle commence par une lettrine enluminée représentant Rimé lui-même sous une apparence évidemment anachronique, mais fort intéressante. C'est celle d'un prêtre tenant une ampoule de saint chrême devant un paysage arboré, et vêtu à la fois de l'étole et d'un manteau, ce qui signifie qu'il est sorti de chez lui pour aller visiter un malade et lui administrer la sainte onction prescrite par l'épître de saint Jacques.

Sur le cliché qu'en a mis en ligne l'Institut de recherche et d'histoire des textes³⁶, j'ai reconnu immédiatement le début du texte de la *Vita Rigomeri* que j'étais en train d'établir. M. Bruno Briquet, bibliothécaire à Chaumont, m'a alors aimablement signalé une page difficile à trouver du site de l'IRHT où on peut consulter l'ensemble du manuscrit. Bien qu'incomplet, son texte est précieux par les accords ou les différences qu'il présente avec les autres témoins, spécialement quand il s'accorde avec A contre B et C, ou inversement.

Pour en venir maintenant à la tradition manuscrite indirecte, il faut d'abord signaler un remaniement complet de cette *Vita* qui a été composé vers 1060 par Pierre, moine de Maillezais, presque deux générations après le transfert dans son monastère des reliques de saint Rimé. On n'en a qu'une seule copie, du XII^e siècle, autrefois conservé par les Carmes de Clermont, puis dans la bibliothèque de Colbert sous la cote Colb. 5463, avant de passer dans celle du roi sous la cote Regius 4177.5, aujourd'hui à la Bibliothèque nationale de France sous la cote Ms. lat. 5594. Le texte en a été édité par un bollandiste anonyme en 1890³⁷ mais l'original lui-même est aussi en ligne³⁸.

Pierre de Maillezais, selon la coutume de son temps, qui est celui de la deuxième renaissance des lettres, essaie de relever le style de cette *Vita* toute simple, composée dans un latin de cuisine des plus pauvre. Il la réécrit donc entièrement, dans un style bien souvent boursoufflé plutôt qu'élégant. Cependant il arrive en certains cas que son texte, nous permette de savoir dans quel sens allait le texte qu'il a utilisé, dans des passages où les autres témoins divergent entre eux.

Il appuie notamment une leçon particulière au manuscrit de Chaumont, selon lequel le sanctuaire détruit à l'instigation de saint Rimé aurait été un temple d'Horus.

Signalons enfin la première traduction ou plutôt le compte-rendu en français qui a été donné de notre *Vita Rigomeri* dès 1648 par Antoine Le Corvaisier³⁹, lieutenant criminel au bailliage du Mans. Comme il écrit près d'un siècle avant les éditions imprimées de Pien et de Lebeuf, il est évident qu'il dispose alors

36 https://bvmm.irht.cnrs.fr/consult/consult.php?VUE_ID=1097869.

37 *Catalogus codicum hagiographicorum Latinorum antiquiorum saeculo XVI qui asservantur in Bibliotheca nationali Parisiensi*, Paris, Picard, 1890, t. 2, pp. 500-511.

38 gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b105446379/f56.item

39 *Histoire des evesques du Mans et de ce qui s'est passé de plus memorable dans le diocese pendant leur pontificat*, Paris, Cramoisy, 1648, pp. 140-145.

d'une *Vie* latine de saint Rimé aujourd'hui perdue, qu'il appelle lui-même le *Cartulaire de sa vie*. Nous attirons l'attention sur cette source jusqu'à présent négligée, et dont nous démontrerons plus loin l'importance capitale pour établir l'histoire et la surtout la préhistoire de la *Vie de saint Rimé*.

L'auteur et la date de la *Vita Rigomeri*

De quand date la *Vita Rigomeri* qui nous a été conservée ? Deux éléments de son récit nous permettent d'établir une première fourchette chronologique, que nous essaierons ensuite de resserrer. Tout d'abord on y trouve mention du monastère de Saint-Lomer, qui est donné comme existant encore. Or il a été complètement abandonné par ses moines, qui sont partis s'installer à Blois, lors d'un raid normand survenu entre 872 et 875.

Par ailleurs, le narrateur prétend que le moutier fondé au Mans par Ténestine vers 512 a toujours été en possession des évêques du Mans, alors que la *Geste d'Aldric* nous a conservé un diplôme de Louis le Pieux en date de 829, par lequel cet empereur donne à cet évêque le dit moutier qui jusqu'alors relevait du fisc impérial. Fait particulièrement remarquable, la *Geste d'Aldric* nous dit ensuite, dans un passage probablement remanié, que Louis le Pieux aurait renouvelé cette donation en 836, par un nouveau diplôme précisant que dans l'intervalle Aldric aurait retrouvé dans les archives de son église la preuve que le dit moutier avait en réalité toujours appartenu aux évêques du Mans.

Ainsi donc, en première analyse, la *Vita Rigomeri* semble bien avoir été écrite entre 836 environ et 875. Mais on peut être plus précis et même dire qui l'a écrite au moins dans son état actuel.

De fait, le style et les préoccupations du rédacteur de la *Vita Rigomeri* permettent de l'identifier assez facilement, et de dater à quelques années près son ouvrage par rapport au reste de sa production littéraire déjà connue. Il s'agit en effet d'un personnage dont l'existence, les principaux traits de caractère et quelques ouvrages ont été mis à jour il y a plus d'un siècle par un grand nom de l'érudition mérovingienne, Julien Havet, mort à 40 ans en 1893. Ravi à ses études par une mort prématurée, il n'a pas pu mener à leur terme les recherches dont nous parlons, qui n'ont été publiées qu'après sa mort, dans l'état inachevé où il les avait laissées⁴⁰. Manifestement, Havet n'a pas eu le temps de se plonger dans la *Vita Rigomeri*, sans quoi il n'aurait pas manqué, comme nous proposons de le faire, de l'attribuer au même auteur.

Cet auteur est un certain David qui fut chorévêque du Mans à partir au moins de 836. Il eut en charge l'administration réelle du diocèse pendant toute la fin de l'épiscopat de saint Aldric, devenu impotent entre 849 et 853 et l'étant resté jusqu'à sa mort survenue en janvier 856. Vers la même période est attesté un grave conflit entre le diocèse du Mans et l'abbaye mancelle de Saint-Calais, ainsi que la composition de différents documents censés établir vaille que vaille,

40 *Bibliothèque de l'École des Chartes* 54 (1893) 597-692 ; 55 (1894) 5-60 et 306-336.

et sans beaucoup de scrupules scientifiques, les prérogatives des évêques du Mans sur le dit monastère, et sur d'autres établissements ecclésiastiques. Certains de ces faux étaient tellement grossiers qu'ils furent reconnus pour tels dès 863 par la chancellerie impériale de Charles le Chauve.

Il s'agit d'une part de chartes imaginaires ou d'insertions librement insérées dans des chartes authentiques ; d'autre part d'une histoire générale des évêques du Mans depuis les origines jusqu'à saint Aldric, *Actus Pontificum Cenommansium*, composition reconnue comme insincère depuis le XVIII^e siècle, et destinée essentiellement à enchâsser des documents inauthentiques ou interpolés ; et enfin de vies de saints, dont l'un au moins *semble* totalement imaginaire à Julien Havet, savoir saint Almir.

La *Vita Rigomeri* se rattache évidemment à ce corpus. On y reconnaît d'abord le même style simple et pauvre mais clair, du genre qu'on appelle généralement le latin de cuisine, où affleure facilement la langue maternelle de l'auteur. On retrouve les mêmes tics de langage dont Havet a montré qu'ils étaient communs aux *Actes des Pontifes du Mans* et à la *Vie de saint Almir*. Ainsi, l'auteur donne à l'évêque du Mans saint Innocent un nom latin calqué sur le français, *Innocens*, au lieu de son nom véritable *Innocentius*. De même il fait du verbe *facere* un usage fautif calqué sur celui du verbe *faire* en français, car on ne dit pas en bon latin « faire cela », *hoc facere*, mais « agir ainsi », *ita agere*⁴¹.

On pourrait en donner bien d'autres exemples, comme l'usage barbare du latin *causa* pour rendre le mot français *chose*. Vie de Rimé : *Il les avertissait très souvent de ne pas faire des choses sacrilèges (profanas causas ... facerent)*. Même tour dans un faux diplôme de Charlemagne inséré dans les *Actus*, qui accorde à l'évêque du Mans toutes sortes de droits (et notamment sur plusieurs monastères dont ceux de Rimé et d'Almir) : *Nous avons concédé les dites choses (predictas enim causas... concessimus)*. Citons encore le sort fait au mot *epistola*, « épître », qui désigne normalement une lettre privée, mais dont notre auteur use au sens de *litterae*, « lettre », qui désigne usuellement des documents à caractère officiel ou contractuel : la *Vie de Rimé* et les *Actes des pontifes du Mans* s'en servent chacun pour évoquer des documents officialisant des donations de l'évêque Innocent⁴². Ou encore cette formule peu courante pour

41 *Actes* : interrogavit Angilrannum... quid facere deberet... ; ...dubitantes utrum sollemniter id facerent an privatim... ; etc.. Vie d'Almir : Avito vero omnes obediebant, quia haec facere inter se decreverant. Vie de Rigomer : ...praedicans ... ut ipsam fanaticam observationem relinquerent, ... quod... fecerunt... ; Hoc istam libidine non caritate facere calumniabant

42 *Vie de Rimé* : locum... per episcopi epistolam impetravit. *Actes* : epistolam cessionis nostrae... inspecta ipsa epistola donationis, etc..

commenter telle action de l'un des personnages de son récit : « à mon avis par une inspiration divine »⁴³.

Un tour technique très compact, d'ailleurs mal compris des copistes de la *Vie de Rimé*, dont deux sur quatre l'altèrent, revient aussi sous sa plume dès qu'il est question du point qui l'obsède⁴⁴, à savoir les droits de l'évêque sur tous les établissements religieux de son diocèse. Il en revient toujours à l'idée que chacun d'eux aurait été fondé avec l'autorisation de l'évêque, avec son appui très actif, et surtout sur un terrain par lui concédé au fondateur, *de jure suae sedis ecclesiae*, « de part les droits de l'assemblée chrétienne qu'il présidait ». On trouve ce tour très spécifique et semble-t-il même forgé par l'auteur, tant dans la *Vie de saint Rimé* et dans les *Actes des Pontifes* que dans d'autres vies de saints manceaux du même auteur⁴⁵.

Cette obsession se manifeste dès le début de la *Vita Rigomeri*, qui commence bizarrement par nous parler de trois autres personnages avec lesquels il n'a pourtant aucun lien spécial, et parmi lesquels il est surtout question de saint Calais. C'est d'autant plus troublant que dans les *Actes des Pontifes*, précisément, au chapitre consacré à la vie de l'évêque saint Innocent, la section qui parle de la fondation par Ténestine du moutier des Saints-Apôtres suit immédiatement le récit de la fondation de celui de Saint-Calais.

Or le seul point commun qu'on puisse trouver entre d'une part les saints Calais, Avit et Lomer, et, d'autre part, Rimé et Ténestine, c'est d'avoir reçu de l'évêque saint Innocent une aide matérielle et officielle déterminante, qui naturellement oblige leurs successeurs. Et ce scénario fantasmagique récurrent est véritablement stéréotypé jusque dans le vocabulaire et les tournures de phrase⁴⁶.

43 *Vie de Rimé* : credo inspirante Deo ; Actus Pontificum (Vie d'Hadouind) : ut credo inspiratione divina.

44 Cette obsession est relevée par tout le monde, dont par exemple Walter Goffat et J. van Der Traeten, cf. « Hagiographie du Mans, notes critiques », *Analecta Bollandiana* 85 (1967) 473-516, spéc. pp. 478-481.

45 *Vie de Rimé* : fulti (...) sancti Innocentis... auxilio, qui... supra fluviolum Anisolae *de jure suae sedis ecclesiae* sancto Karileffo ad construendum monasterium... dedit ; *Actes* (Vie de Bériet) : predictum monasterium *de jure sue sedis aecclesiae* esse affirmat ; (Vie de Gauziolen) : dictum monasterium... *de jure sedis aecclesiae suae* per beneficium praedicti Gauzioleni habebat, etc.. *Vie d'Alvéus* : cui memoratus sanctus Innocens *de jure suae sedis ecclesiae* (...) aliquem partem eremi (...) dedit ; *Vie d'Almir* : Praedictum monasterium sub dispositione sancti Dumnoli episcopi successoris videlicet Innocentis reliquit *de cujus sedis ecclesiae jure erat*. *Vie d'Alvéus* : cui memoratus sanctus Innocens *de jure suae sedis ecclesiae* (...) aliquem partem eremi (...) dedit ; *Vie d'Almir* : Praedictum monasterium sub dispositione sancti Dumnoli episcopi successoris videlicet Innocentis reliquit *de cujus sedis ecclesiae jure erat*.

46 *Vie de Rimé* (fondation de St-Calais et de St-Avit) : « Saint Avit et saint Calais... vivant sous une sainte règle (sub sancta regula degentes)... bâtirent deux petites celles (cellulas), avec l'aide de Dieu (auxiliante Deo) et soutenus (fulti) par l'aide (auxilio) de saint Innocent évêque (episcopi)..., qui donna (dedit) d'abord la rive de l'Anille, sur

On peut encore noter un dernier trait de caractère moins important mais significatif de notre auteur, qui s'intéresse de manière récurrente et curieuse à la toponymie des sites qu'il évoque. Cela se constate encore une fois autant dans la *Vita Rigomeri* que dans les *Actus* et dans d'autres Vies de saints du même auteur.

Actes des Pontifes : dans un lieu qui avait nom Chaise-Geane (*Casa Gaiana*), du nom de quelqu'un du pays. (...) dans un lieu appelé autrefois Chaise-Geane sur la rivière Anille, tandis qu'il s'appelle aujourd'hui Anille d'après le nom du dit cours d'eau. (...) dans un domaine dont le nom est Deuilly, et en effet c'est en raison du deuil qu'on y a eu qu'ensuite il a été nommé ainsi, mais avant cela on utilisait un autre vocable...

Vie de saintAlmir : le lieu aujourd'hui dénommé Grès..., lieu qui a reçu son nom d'une pierre qui y a été trouvée où on aigüise ses outils de fer, nom qu'il a conservé jusqu'à aujourd'hui...

Vie de saint Rimé : dans le lieu appelé Corbion, du nom d'un ruisseau qui court au même endroit et qu'on désigne sous le vocable de Corbion.

Enfin, comme Havet l'a fait remarquer concernant l'auteur des *Actes des Pontifes du Mans*, celui de notre *Vita*, même s'il essaie clairement et autant qu'il le peut de reconstituer une chronologie des faits, est assez mal informé des commencements de la monarchie mérovingienne. Il ne connaît même pas la seule histoire un peu cohérente qu'on ait de cette période, l'*Historia Francorum*

laquelle avait des droit l'assemblée chrétienne qu'il présidait (de jure suae sedis ecclesiae), à saint Calais pour construire (ad construendum) un moutier (monasterium), et il fit à saint Avit une donation non négligeable (non modicum). »

Vie de Rimé (fondation de Corbion) : Peu après c'est un autre moine... du nom de Lomer au lieu-dit Corbion.... qui avec la susdite aide (supradicto auxilio) fonda un monastère (monasterium).

Actes des Pontifes (fondation de St-Calais) : monseigneur Innocent,... lui portant une aide (adjutorium) non négligeable (non modicum), tirée des biens de son assemblée chrétienne (de rebus ecclesiae suae), lui fournit de l'assistance (adjutorium), en sorte que saint Calais, soutenu (fultus) par son aide (auxilio)... put construire (construere) une petite celle (cellulam) et y assembler des moines vivants sous la règle (sub regula degentes)...

Vie de Rimé (fondation des Sts-Apôtres) : Sainte Ténestine... construisit (construxit)... un petit moutier (monasteriolum) ou basoche (basilicam)... sur le périmètre de la cathédrale.... avec l'aide de Dieu (Deo auxiliante) et les ressources matérielles du susdit évêque (episcopi), et elle mena là une vie religieuse avec les autres pucelles consacrées à Dieu...

Actes (fondation des Sts-Apôtres) : Donc le dit monseigneur Innocent fit construire (construxit) un petit moutier (monasteriolum) de concert avec les propriétaires Haregier et Trude et dame Ténestine leur fille consacrée à Dieu... et pour le terminer il fournit une aide (adjutorium) non négligeable (non modicum) tirée des biens de son évêché (de rebus episcopii sui) et d'autres ressources supplémentaires...

Vie de Rimé (fondation de Soulligné) : Et elle obtint pour saint Rimé, par le biais d'une missive de l'évêque (episcopi) un établissement relevant de la propriété de la dite assemblée (de proprietate ecclesiae predictae) où le dit saint construisit (construeret) une petite celle (cellulam)...

de Grégoire de Tours pourtant déjà largement diffusée à son époque, et notamment dans l'archidiocèse de Tours, dont Le Mans fait partie.

On le voit dès les premiers mots, où il place l'action au moment où Chabert et Clohier se partagent la Neustrie, comme si cela s'était fait en une seule fois et comme s'ils n'avaient pas eu deux autres frères, dont ils se partagèrent progressivement les parts après leurs décès respectifs. Il y eut en effet trois partages successifs du royaume de Clovis, respectivement en 511, 524 et 534, jusqu'à la réunification du royaume en 538 au bénéfice du dernier fils et seul fils survivant de Clovis, Clohier alias Clotaire I^{er}.

L'auteur, malgré ses efforts, n'a une connaissance que très schématique, voire très inexacte, des règnes de ces deux princes. Il donne à penser que le partage pacifique qui se serait fait entre eux de la Neustrie serait à mettre au crédit de leurs saintes épouses respectives Vourgaud et Ragon, alors que Clohier était dans le fait un roi polygame qui ne prit pour épouse supplémentaire Ragon, alias sainte Radegonde, qu'en 539, après la mort de son frère et un quart de siècle après le miracle de Palaiseau.

Nous estimons donc avoir démontré que la *Vie de saint Rimé*, dans son état actuel du moins, appartient à un corpus composé au Mans entre 850 et 856, par le chorévêque du Mans David, pendant la période où il a tenu les rênes du diocèse, à l'extrême fin de l'épiscopat de saint Aldric, alors impotent, et donc près de trois siècles après la mort de Rimé et de Ténestine. C'est sans doute dans les mêmes années qu'il a grossi d'interpolations la *Geste d'Aldric* et inventé un second diplôme de donation de Louis le Pieux, où cet empereur, revenant sur les allégations pourtant très claires du premier, faisait état de la découverte par saint Aldric de supposés documents prouvant que le moutier de Ténestine aurait en fait depuis toujours appartenu aux évêques du Mans, et non pas au fisc royal puis impérial.

Crédibilité historique de la *Vie de Rimé*

L'attribution de la *Vie de saint Rimé* à un auteur communément considéré comme un faussaire, trois siècles après les faits, pose la question de sa crédibilité comme source historique. S'agit-il d'une pure œuvre d'imagination ? Seulement de la production fantasque d'un faussaire patenté ? Nous ne le croyons pas, et ceci pour deux raisons.

Tout d'abord, je voudrais me démarquer de ce que pense Julien Havet de notre auteur, qui me paraît un peu forcé, voire caricatural. Il considère d'une part que l'évêque Aldric était un honnête homme, parce que la *Geste d'Aldric* qu'on lui doit, et qui n'est donc qu'une autobiographie, ne contiendrait dans son premier état rien qui sente le mensonge, ni surtout aucun document falsifié. Il pense, d'autre part que son chorévêque David, auteur des *Actes des Pontifes du Mans* et de diverses *Vies de saints*, ayant pris le pas sur lui pendant les dernières années de sa vie, et profitant de sa maladie, voire de sa sénilité, serait quant à lui un faussaire sans scrupule et d'une audace sans limite, qui n'hésitait à donner libre cours à son imagination pour asseoir son autorité et défendre ses intérêts.

Preuve en serait par exemple qu'il aurait inventé de toutes pièces un saint Almir, prétendu fondateur d'un prétendu monastère antérieur à celui que venait de fonder saint Aldric sur le même site du Grès. Mais Havet ne prouve pas que ce saint ni que ce monastère antérieur n'ont jamais existé, ce qui, en soi, n'a rien d'in vraisemblable. Et surtout, on ne voit pas quel intérêt aurait eu le chorévêque David à inventer une telle préhistoire d'un monastère dont tout le monde savait qu'il venait d'être fondé, ou refondé, par un évêque encore vivant. En réalité, ce qui est invraisemblable en cette affaire, c'est l'hypothèse faite par Julien Havet qu'il s'agirait là d'une pure et simple invention de l'auteur, puisqu'il n'arrive pas à lui trouver de mobile autre que la pure perversité.

Par ailleurs, il ne faut pas trop presser les notions de faux ni de faussaire, et plutôt s'interroger sur les motivations du chorévêque David, qui croyait certainement, dans une certaine mesure, à la préhistoire mythique du diocèse qu'il tentait de reconstituer. Accuse-t-on Jean-Jacques Rousseau d'être un faussaire, ou d'être insincère lorsqu'il nous raconte l'histoire à dormir debout des premiers hommes se promenant dans les forêts, tout nus et solitaires, lorsqu'il s'efforce de donner une base imaginable à sa théorie du Contrat social ? Non.

Il en va de même pour le chorévêque David. Pourquoi s'imaginer-t-il qu'à chaque fois qu'une communauté ecclésiastique est née en quelque point de son diocèse et à quelque époque que ce soit, l'évêque était déjà là, veillant au grain, soutenant certes les initiatives des saints, mais assurant aussi à ses successeurs une autorité légitime sur cet établissement ? C'est parce qu'il est catholique et qu'il croit à l'unité organique fondamentale de la communauté chrétienne. Aussi est-il impossible dans son esprit que de véritables saints aient pu en quelque temps que ce soit faire fi de l'autorité de l'évêque ; aussi est-il impossible que l'évêque, dès l'origine, n'ait pas eu la main partout et toujours sur l'ensemble de son diocèse⁴⁷.

On le voit dans son récit tout à fait fantasmagorique de la fondation de Saint-Calais. Saint Innocent, apprenant que saint Calais est en train de fonder un monastère, va le trouver et lui reproche vivement d'avoir entrepris cela sans son accord ni sans même l'informer. Alors le saint moine se met à pleurer en comprenant son péché, et il s'empresse de mettre officiellement son établissement sous la tutelle de l'évêque la plus étroite qu'on puisse imaginer.

Le chorévêque David est un grand imaginaire, et non pas un simple pervers sans scrupule. Ses imaginations ont une limite, qui est celle de la vérité avérée et des documents existants, qu'il ne fait que corriger, gloser et grossir de ses interprétations et de ses compléments rêvés. Pour le reste, quand il compose de fausses chartes, ou de faux testaments, on peut très bien considérer qu'il en use

47 De fait il imagine sans hésiter un instant que le premier évêque du Mans, saint Julien, d'une part était un disciple direct de saint Pierre ; et d'autre part, qu'il a d'emblée contrôlé l'ensemble de son diocèse autant du point de vue spirituel que temporel. Il aurait même institué dès ce moment pratiquement toutes les coutumes et redevances ecclésiastiques en vigueur au IX^e siècle dans le diocèse du Mans.

comme les historiens antiques, qui se donnaient sans s'en cacher la licence de composer des discours imaginaires, tels qu'ils *avaient dû* être prononcés.

Au reste, Julien Havet aurait fini par s'en apercevoir, puisqu'il arrive à reconstituer très clairement, dans les *Actes des Pontifes du Mans*, des documents des plus authentiques en les nettoyant des gloses évidentes et maladroites du chorévêque.

C'est ainsi qu'il démontre de façon très convaincante que les dits *Actes des Pontifes* nous conservent deux documents authentiques de l'époque de Rimé qui concernent sa disciple Ténestine. D'abord la donation faite par ses parents au moutier qu'elle avait fondé, puis une précaire d'elle-même en faveur de l'évêque Innocent. Ces documents sont en date, respectivement, de 513 et de 524. Nous en donnerons ci-après l'édition princeps que Havet n'avait pu achever, et que les outils dont nous disposons aujourd'hui permettent de reconstituer quasiment dans leur état d'origine.

Ces deux textes, comme le montre Havet lui-même, contiennent des éléments typiquement mérovingiens que le chorévêque David était bien incapable d'inventer ni de mimer, lui dont la patte si maladroite est partout si reconnaissable. Et d'autre part et surtout, ces éléments originaires et authentiques, pris en eux-mêmes, disent exactement le contraire de ce que le chorévêque voudrait leur faire prouver, preuve supplémentaire de leur authenticité. Au départ en effet la donation d'Hargier ne visaient pas à assurer l'emprise de l'évêque sur cet établissement mais bien au contraire à le protéger contre toute tentative d'empiètement de qui que ce soit, évêque compris, évêque surtout.

Or, si l'on regarde maintenant du même œil la *Vie de saint Rimé*, on s'aperçoit rapidement qu'il en va de même dans cette composition-là, et que le gros du récit n'a certainement pas été inventé de toutes pièces par l'auteur final, qui a plutôt repris un canevas narratif déjà nettement constitué et connu, où il n'a fait qu'insérer ses interpolations habituelles et obsessionnelles.

En effet, ce canevas narratif dit clairement que les *celles* ou *moutiers* de Rimé et de Ténestine ont été fondées sur ordre du roi et sur des fonds qu'il leur avait donnés à cet effet, en suite du miracle qui constitue le cœur du récit. Le chorévêque n'a pas osé ici toucher au canevas et l'a grossi d'une petite glose, assez maladroite, qui ne fait pas grand sens, et que nous portons entre crochets droits :

C'est pourquoi le roi, voulant les honorer, leur fit la donation de deux domaines au pays du Mans et leur attribua [de concert avec l'évêque saint Innocent] deux lieux pour y bâtir des habitations monastiques, et du reste promit tout ce qu'ils pourraient demander, et il édicta que personne après cela, c'est-à-dire après la manifestation du susdit miracle, n'ose importuner les saints dont nous parlons.

On constate que la donation du roi se conclut par l'attribution d'une immunité qui concerne apparemment tout le monde, et il n'y a pas de raison d'en exclure l'évêque, d'autant que justement le texte authentique de la donation d'Hargier vise à protéger l'établissement qu'il fonde contre ses prétentions éventuelles. Le cas est analogue à celui de l'abbaye mancelle de Saint-Calais, en

tout cas du point de vue des moines du lieu qui refusaient de voir l'évêque empiéter sur leur temporel, et qui criaient haut et fort ne dépendre à cet égard que du roi.

Ceci signe l'origine du récit que remanie le chorévêque David : c'était le récit de fondation du moutier des Saints Apôtres, sur lequel il essaie d'établir à cette époque son autorité et ses droits en même temps que sur l'abbaye de Saint-Calais.

À la fin de la *Vita Rigomeri*, on constate le même type de glose maladroite :

La dite servante de Dieu fit bâtir solennellement en l'honneur de Notre Dame un petit moutier ou basoche [sur le périmètre de la cathédrale] au Mans, entre les murs et l'eau, avec l'aide de Dieu [et l'aide matérielle du susdit évêque], et c'est dans cette enceinte qu'elle mena une existence religieuse avec les autres pucelles consacrées à Dieu, et c'est là que sous les auspices du Christ elle termina sa sainte vie.

Là encore, une fois qu'on a retiré du texte la mention de la cathédrale et de l'évêque, précisions inspirées par des préoccupations tout à fait étrangères à la logique du récit originel, on a le *happy end* typique d'un récit de fondation d'une communauté autonome qui n'a de compte à rendre qu'au roi.

Le chorévêque ajoute encore cette glose maladroite en totale contradiction avec le récit originel qu'il a pourtant conservé, et qui ne parle que d'une donation royale en faveur de Rimé : *Et c'est là que sous les auspices du Christ elle termina sa sainte vie.* [Elle obtint aussi pour saint Rimé, par le biais d'une lettre missive de l'évêque, un lieu relevant de la propriété de la susdite communauté chrétienne, lieu qui aujourd'hui s'appelle Souigné].

Il est intéressant de comparer cette conclusion du récit à la version maladroite qu'en donnent les *Actes des Pontifes* où l'imagination de l'auteur n'est pas bridée par l'existence d'un récit préexistant. Il donne donc libre cours au scénario qu'il a progressivement imaginé pour mettre avec une lourde insistance l'évêque au premier plan du récit de fondation, et renvoyer désormais les fondateurs réels aux seconds rôles.

Ainsi donc le dit monseigneur Innocent bâtit un moutier, de concert avec les propriétaires Hargier et Trude ainsi que dame Ténestine leur fille consacrée à Dieu, qui avaient cédé leur propriété pour construire le dit moutier à la communauté de Notre-Dame et des saints martyrs Gervais et Protas présidée par le dit pontife monseigneur Innocent, dans l'aire de la dite assemblée cathédrale entre la rivière Sarthe et le mur de la cité. Et il fournit aux susdits propriétaires, pour ce faire, une aide non négligeable, tirée autant des biens de l'assemblée à laquelle il présidait que d'autres ressources supplémentaires. Et il bâtit le dit moutier de concert avec eux, et le légua à l'assemblée qu'il présidait ainsi qu'à ses successeurs, comme cela est mentionné dans leurs archives.

Les prétendues Archives en question sont les *Actes des Pontifes du Mans*, reconstitués vaille que vaille par le chorévêque David sur la base de très rares documents authentiques et de beaucoup de conjectures et d'imagination.

La *Vita Rigomeri* originelle appartenait à un cycle

Nous sommes donc arrivés à la conclusion que l'auteur de la *Vita Rogomeri* que nous avons conservée a nécessairement utilisé une *Vita* préexistante, qui ne faisait peut-être même pas mention du tout de l'évêque, tout se passant en réalité directement entre le saint fondateur et le roi. Maintenant, comment faire la part, dans le texte actuel, entre ces remaniements et le texte originel, dont nous ne disposons plus ?

Il faut d'abord remarquer une légère particularité de notre récit qui tend à indiquer qu'il appartenait à un cycle de récits du même genre. Il nous est dit au départ que notre héros s'est formé théologiquement, spirituellement, auprès d'un certain prêtre fort pieux appelé *sanctus Launildus de Verno*. Il nous faut donc déterminer qui peut être ce personnage que le récit originel supposait évidemment connu de son public, de même que la localité dont il était originaire.

Il n'est pas indifférent à cet égard de noter deux altérations différentes du texte également intéressantes, portées à des époques où les copistes pouvaient être influencés par des traditions encore vivantes. Le manuscrit A porte au X^e siècle *Launillus de Verno*, et le manuscrit B écrit *Launildus de Arverno*.

Dans le premier cas le nom du personnage lui-même est écrit sans *d*, ce qui indique peut-être que ce *d* n'était au départ qu'étymologique et qu'il n'était pas prononcé. On sait que les noms germaniques sont toujours composés, à l'origine, de deux éléments empruntés à un stock relativement limité et bien connu. On peut supposer que dans le cas présent le premier scribe a identifié l'élément final de ce nom comme dérivant de la racine classique « hild », alors que dans le fait à cette date il était simplement prononcé -hil. Par ailleurs le lieu en question est identifiable : il s'agit d'un domaine du secteur dont nous parlent plusieurs documents manœux de l'époque carolingienne sous le nom de *Vernum* ou de *villare de Verno*. Il s'agit de l'actuelle commune de Saint-Cosme-de-Vair.

Dans le deuxième cas, un copiste a porté *de Arverno*, ce qui rattache curieusement notre personnage à la lointaine Auvergne.

On pense donc immédiatement à un autre saint du Saosnois, à savoir saint Longis, qui a donné son nom à l'actuelle commune de Saint-Longis. On a conservé deux *Vies* distinctes de ce saint. L'une, autrefois conservée dans une église du Mans, a été éditée en 1693 par Godfried Henschen au second tome des *Acta Sanctorum*. La seconde, connue par deux manuscrits conservés au monastère suisse de Saint-Gall, a été publiée en 1884 par Johann Nepomuk **Idtensohn dans les *Analecta Bollandiana***, puis à nouveau en 1920 par Wilhelm Levison dans les *Monumenta Germaniae Historica*. La première de ces vies n'est qu'un léger remaniement littéraire de la seconde. Cette dernière est pleine d'une extraordinaire fraîcheur, et visiblement très proche encore de la pure tradition orale.

Elle est connue par un manuscrit de la fin du VIII^e siècle ou du début du IX^e siècle qu'on peut aujourd'hui feuilleter en ligne⁴⁸. Elle est donc antérieure d'au

moins une génération à l'activité littéraire de notre chorévêque David, dont, de fait, elle ne présente aucun des tics et des manies caractéristiques que nous avons ci-devant décrits.

Qui plus est, le nom de saint Longis y est orthographié de manière archaïque *Lonechilius*, où la graphie -ch- représente une ancienne gutturale aspirée qui finit par tomber et se réduire à une simple aspiration, voire à un simple hiatus⁴⁹. Il faut donc croire que l'auteur de notre *Vita Rigomeri* aura trouvé dans sa source une graphie *Lonehilius* ou *Launehillus*, et qu'il aura identifié bien à tort cette finale en -hil- à l'élément germanique classique -hild-, d'où sa propre graphie *Launildus*.

S'il n'a pas vu (ou pas voulu voir) qu'il s'agissait de saint Longis, c'est parce qu'entretiens la prononciation du nom de ce saint a évolué depuis -lonehil- vers ce qu'elle est aujourd'hui, -lonji-⁵⁰. Par suite, lorsque les scribes essaient de rendre en latin cette nouvelle prononciation, ils croient à tort y reconnaître l'élément germanique classique -gisil-. D'où la graphie *Lonegisilus* qu'on trouve dans le remaniement de la vie de saint Longis édité par Henschen, autant que sous la plume du chorévêque lorsqu'il a l'occasion de parler de ce personnage, dans ses propres compositions apocryphes.

Ce n'est pas tout. La *Vita* de saint Longis le met précisément en lien d'une part avec le lieu-dit *Vernum* du Saosnois, où meurt sa disciple Noflette, et, d'autre part, avec l'Auvergne, *Alvernia*, où il est censé avoir passé toute sa jeunesse, et où il aurait été ordonné prêtre avant que d'arriver en Saosnois. Il s'ensuit que la façon dont le chorévêque David appelle ce personnage *Launilde de Verne* est certainement une correction, et que sa source disait en fait *d'Auvergne*, texte qu'a d'ailleurs reconstitué le copiste du manuscrit B, qui visiblement a comme nous reconnu le personnage en question.

Au milieu du IX^e siècle, le chorévêque David, qui veut aussi assurer le contrôle de son évêque sur le prieuré de Saint-Longis, connaît cette tradition mais s'y oppose absolument. En effet, s'il n'a pas réécrit à notre connaissance cette *Vita*-là, il a du moins inséré dans ses *Actes des pontifes du Mans* un testament supposé de ce saint en faveur de son évêque. Dans cette composition totalement apocryphe, d'une fantaisie désarmante à force de naïveté, nous voyons le testateur, tout à fait hors de saison, raconter sa vie, et notamment préciser que l'évêque qui l'avait ordonné était celui du Mans et aucun autre.

On voit qu'il ne fait pas de doute, contrairement à ce que croyait Julien Havet, que l'archevêque David n'invente rien de toutes pièces. Il connaît, utilise et corrige des Vies de saints manceaux datant vraisemblablement de la fin de l'époque mérovingienne, en fonction de ce qui lui paraît le plus vraisemblable concernant des saints, qui, de son point de vue, se sont nécessairement comportés de la manière qu'il estime la seule correcte. Un saint prêtre, par exemple, ne circule pas de diocèse en diocèse à sa fantaisie. Il est au contraire

49 De sorte qu'on l'écrit aussi bien -h-, à une époque où par exemple le latin classique *nihil* est écrit régulièrement par les scribes *nichil*.

50 C'est le moment où par exemple les noms communs *lanea*, *somnium* et *domnio* évoluent vers leur prononciation actuelle *lange*, *songe* et *donjon*.

très étroitement soumis à son évêque, à qui il doit tout, et à qui il lègue non moins nécessairement tous ses biens et tous ses droits.

Lorsque maintenant on compare le texte le plus ancien conservé de la *Vita Lonchilii* avec celui de la *Vita Rigomeri* dégagé des gloses les plus évidentes du chorévêque, on est frappé par leurs extraordinaires similitudes d'ensemble comme de détail, et de forme comme de fond.

On y trouve d'abord une introduction d'un style assez poussif, où le scribe démontre ses compétences scolaires en quelques phrases de généralités oiseuses, sur l'intérêt de faire connaître la vie des saint, ainsi que son expertise théologique, en rappelant que par leurs actions d'éclat les saints visent moins à leur propre gloire qu'à celle de Dieu.

Tout de suite après commence le récit originel repris de la tradition orale. Il commence par un formulaire stéréotypé, analogue *mutatis mutandis* à celui des contes de fée : *En ce temps-là, alors que régnait Untel....*

On annonce ensuite un récit fondé sur des sources orales non précisées mais néanmoins présentées comme très fiables. Ce qui, soit dit entre parenthèses, n'a rien que de vraisemblable, au sein d'une civilisation villageoise depuis toujours livrée à l'oralité, et à un moment où même dans les villes la pratique de l'écriture et de la lecture a pratiquement disparu de l'horizon public.

Ensuite commence une courte rapsodie de petits épisodes stéréotypés et par là même faciles à mémoriser. Tout d'abord, origines ethnique et sociale du saint. Puis période de formation. Commencement de la vie publique et premiers miracles de guérison. Puis, après un premier exploit particulier du saint, qui sert de hors-d'œuvre, vient le récit plus développé d'un miracle majeur qui fait le cœur du récit et par lequel le saint est surtout connu. Enfin après avoir évoqué quelques autres miracles moins spectaculaires et surtout moins détaillés, on évoque la fin pieuse de la vie du saint, dont on précise le lieu et la date anniversaire.

En dehors de ces étroites parentés de structure, les personnages principaux y sont de quatre catégories identiques, dont l'évêque ne fait pas partie. Il n'en est qu'un qui intervienne, sans être même individualisé par un nom propre, et encore n'est-ce même pas l'évêque du Mans : c'est celui d'une vague et hypothétique ville d'Auvergne, qui aurait ordonné Longis avant sa venue dans le Saosnois ; et quant à l'ordination de Rimé, elle est mentionnée rapidement sans être localisée, ni même que soit prononcé à cette occasion le mot *évêque*⁵¹. Les personnages principaux de nos récits sont donc d'une part le saint prêtre qui en est le héros ; d'autre part ses paroissiens, plus ou moins individualisés ; par ailleurs le roi ; enfin une jeune vierge qui devient l'acolyte indissociable du héros.

51 Pour cette raison et pour d'autres il n'est pas possible d'accepter l'hypothèse de Levison, *MGH SRM* 7 (1920) 429-430, qui paraît croire que toutes ces Vies mancelles auraient été composées par des faussaires, les unes en faveur de l'autorité épiscopale, les autres en faveur de l'autonomie des « monastères ». En réalité celles qui ne mentionnent pas l'évêque sont tout simplement les plus anciennes.

Ce dernier point constitue la parenté la plus marquée et la plus étonnante entre ces deux légendes de fondation de deux communautés mancelles. La *Vie de saint Rimé* est en fait une *Vie de Rimé et de Ténestine*, comme la *Vie de saint Longis* est en réalité une *Vie de Longis et de Noflette*.

Dans les deux cas⁵², après que le héros a été ordonné prêtre, puis qu'il a commencé sa carrière publique et miraculeuse dans le Saosnois, une jeune fille est séduite par son message évangélique, et dès lors préfère prendre le voile que d'épouser celui à qui elle a été promise par ses parents. Dans les deux cas, elle le fréquente de près, et le démon saisit cette occasion pour inspirer des calomnies sur la relation qu'ils entretiennent. Dans les deux cas, le promis de notre jeune vierge va dénoncer le héros comme ayant induit sa fiancée auprès du tribunal du roi, qui les convoque. Dans les deux, cas il se produit un miracle lié au feu, par lequel Dieu lui-même manifeste leur innocence, dans la tradition des ordalies païennes et bibliques. Dans les deux cas enfin, le roi tombe à leurs genoux, leur demande pardon de ses injustes soupçons, avant de les combler d'honneurs, et surtout des biens nécessaires à la fondation d'un établissement ecclésiastique appelé *celle* ou *moutier*⁵³.

Et voilà pourquoi saint Rimé nous est présenté par sa *Vita* comme une sorte de disciple de saint Longis. Nous sommes en présence d'un phénomène récurrent dans les littératures d'origine orale. Des traditions locales se développent parallèlement en se contaminant l'une l'autre sans qu'on puisse savoir laquelle est la plus ancienne, et lorsqu'on finit par les combiner dans un cycle qui est mis par écrit, on y retrouve d'étranges doublons narratifs entre des personnages qu'on présente pourtant comme se succédant l'un à l'autre. Un autre exemple plus connu s'en présente très clairement dans la Bible aux *Livres des Rois*, où le cycle du prophète Élisée reprend clairement certains éléments narratifs du cycle de son prédécesseur et maître, le prophète Élie⁵⁴. Et ne parlons pas de la mythologie grecque qui est pleine de doublons de ce genre. C'est une loi générale qui découle de la nature même de la littérature orale : plus un élément narratif frappe l'imagination, plus il s'imprègne facilement dans les mémoires, se propage et finit par contaminer d'autres récits, non sans muter lui-même, naturellement, pour ce qui est du détail.

Mais, nous dira-t-on peut-être, il y a quelque chose qui empêche d'imaginer que ces deux saints aient appartenu à un même cycle et que l'un ait été tenu pour le disciple de l'autre : c'est qu'ils n'ont pas du tout vécu à la même époque. Et

52 On trouvera en annexe un extrait de la *Vie de Longis et de Noflette* contenant cet épisode étroitement parallèle à celui du miracle de Palaiseau.

53 La *celle* (latin *cella* ou *cellula*) abrite un moine ou un ermite en voie de devenir abbé, tandis que le *moutier* (latin *monasterium*) héberge plusieurs clercs de quelque catégorie qu'ils soient.

54 Par exemple, les vies d'Élie (1 Rois 17, 8-24) et de son disciple Élisée (2 Rois 4, 1-37) les montrent tous deux en leurs temps respectifs, avec des variantes mais dans le même ordre, ravitaillant une veuve à l'aide d'une cruche miraculeusement inépuisable, puis juste après cela ressuscitant l'enfant décédé de leur hôtesse, en procédant pratiquement au même rituel.

en effet la *Vita Rigomeri* nous dit expressément que saint Rimé a comparu devant le roi Chabert ou si l'on préfère Childebert I^{er}, qui a régné de 511 à 538, tandis que son prétendu maître Longis, selon sa *Vita*, comparaît bien après cela devant le roi Clohier, ou si l'on préfère Clotaire. Bien plus, il semble qu'il s'agisse là non pas de Clotaire I^{er}, qui tint le Maine de 538 à 561, mais de son petit-fils Clotaire II, né en 584 et mort en 629. Et en effet la *Vie de Longis* nous raconte comment ce saint aurait guéri un fils du roi Clotaire en précisant que ce prince s'appelait Dagobert, ce qui ne peut s'entendre que de Dagobert I^{er} fils de Clotaire II⁵⁵. Ainsi donc, le maître aurait vécu près d'un siècle après son élève !

C'est là que les choses se corsent. Il est en effet certain que dans la légende originelle, saint Rimé lui aussi comparaisait devant un roi Clotaire. Ce qui nous le prouve, comme nous allons le montrer, c'est que le premier auteur moderne qui nous raconte en 1648 l'histoire de saint Rimé, à savoir Antoine Le Corvaisier, lieutenant criminel au bailliage du Mans, situe l'affaire expressément sous un roi Clotaire.

Trois ans plus tard un autre historien manceau, Jean Bondonnet, plagiaire autant que critique du précédent, reprend l'histoire et corrige ici le texte de Le Corvaisier sans autre commentaire : il remplace simplement le nom de Clotaire par celui de Childebert, et ce à deux reprises. En 1665 leur collègue Charles Le Cointe approuve ces corrections et accuse à ce sujet Le Corvaisier d'étourderie, en quoi il est encore suivi en 1739 par le bollandiste Jean Pien.

Mais ces trois grands savants ont tort, et il est bien certain qu'Antoine Le Corvaisier a eu entre les mains une *Vita Rigomeri* plus ancienne que celle dont nous disposons, qui plaçait l'action quant à elle, à tort ou à raison, sous le règne d'un roi Clotaire. Voyons cela.

Lumières sur un état plus ancien de la légende

Quelles sont les sources dont disposait en 1648 Le Corvaisier, qui de par sa profession était susceptible d'avoir accès à de nombreux documents dont certains ont depuis disparu ? Il est clair qu'il connaît et utilise sans beaucoup d'esprit critique les *Actes des pontifes du Mans*, auxquels la critique moderne n'accorde aucune crédibilité pour la période considérée.

Mais lorsqu'il en vient à raconter d'une façon détaillée la carrière de saint Rimé, il use d'un autre document auquel il se réfère expressément dans un passage relatif à la sépulture du saint : « son corps ainsi que témoigne le Cartulaire de sa vie, fut apporté au Mans, sans désigner autrement le lieu où il fut enterré. »

Par ce tour quelque peu malheureux, le *Cartulaire de sa vie*, Le Corvaisier ne désigne pas un recueil de chartes, mais un document qu'il a déjà mentionné en parlant de la vie de l'évêque *Principius* prédécesseur d'*Innocentius* : « ce qui se

55 Grégoire de Tours dénombre et dénomme exhaustivement les huit enfants que Clotaire eut de sept femmes différentes, et dont aucun ne s'est appelé Dagobert.

preuve par la lecture d'un des Cartulaires contenant les vies manuscrites de plusieurs saints, gardé dans l'Eglise Collégiale de saint Pierre de la Cour. »

Ce recueil aujourd'hui apparemment perdu contenait-il la *Vita Rigomeri* que nous avons conservée par ailleurs ? Certainement pas. Et il n'est pas certain non plus qu'il s'agissait exactement de la source utilisée et remaniée par le chorévêque David. Le récit de Le Corvaisier présente en effet certaines particularités, certains détails concrets absents de notre *Vita*, mais qu'on retrouve par ailleurs soit dans la *Vie de Longis*, ou encore dans l'*Hymne de Ténestine* qu'on trouve à la fin du manuscrit de Bruxelles, et qui paraît fort ancienne. Or on voit mal pourquoi le chorévêque aurait supprimé ou modifié tous ces détails du récit dont certains n'ont aucune importance pour son propos, s'il les avait trouvés dans sa source.

1. Lorsque saint Rimé oint d'huile la mère de Ténestine, Le Corvaisier précise que c'est à la tête : « par le moyen d'une huile sacrée dont il luy frota la teste. » Notre *Vita* ne précise pas ce dernier détail.

2. Sur les motivations premières de Ténestine, Le Corvaisier s'étend avec une prolixité étonnante et sans commune mesure avec la brièveté du reste de son résumé : « ...elle craignoit les contraintes et les menaces de ses parens qui l'avoient promise en mariage, elle se retira (...) pour se delivrer de l'importunité ou de la violence de ses plus proches, qui vouloient forcer son inclination d'embrasser un party auquel elle avoit de la repugnance. »

Notre *Vita* mentionne seulement sa volonté d'écouter davantage le prédicateur, et ne précise qu'après coup qu'elle avait un fiancé, après le début des premières calomnies, sans pour autant parler alors de ses parents ni de sa famille. D'où vient donc ce développement ? Sans nul doute d'une *Vita* qui était ici étroitement parallèle à celle de saint Longis : « Comme ses parents voulaient la donner en mariage, elle (Noflette) y résistait vaillamment en son âme et elle mérita d'avoir un époux dans le ciel. Comme en effet pour cette raison elle avait pris la fuite, elle se dirigea en cachette dans une forêt, etc. »

3. Le Corvaisier précise à deux reprises que c'est devant un roi Clotaire que comparaissent Rimé et Ténestine, et non pas devant Childebart. Deuxième point de rencontre avec la *Vie de Longis*, et de désaccord avec la *Vita* que nous avons conservée.

4. Lorsque le fiancé de Ténestine se plaint au roi qu'un clerc ait séduit sa fiancée, il précise selon Le Corvaisier que ç'a été « par ses charmes et par ses prestiges », c'est-à-dire, en français contemporain, « par des incantations et des tours de passe-passe »⁵⁶, thème qui n'apparaît pas du tout dans notre *Vita*, mais qui rend assez exactement le latin de la *Vie de Longis* qui porte : *per artem magicam*, « en faisant usage de la magie »

5. Le roi les convoque selon Le Corvaisier parce qu'il est « irrité par ces faux rapports ». Or le thème de colère du roi n'apparaît pas dans notre *Vita*, tandis

56 C'est bien ainsi que l'entend l'hagiologue Simon Martin, *Les fleurs de la solitude cueillies des plus belles vies des Saints*, Paris, Alliot, 1652, p. 760, qui paraphrase ainsi Le Corvaisier, « par ses charmes et ses sortilèges ».

qu'on le retrouve dans l'*Hymne de Ténestine* au vers 33 : *Courroucé (iratus)* le roi leur demande / Pourquoi ils ont commis ce crime. »

6. Le roi commande selon Le Corvaisier « que l'un et l'autre luy fussent amenez sous seure garde ». Notre *Vita* dit seulement qu'il leur est signifié de comparaître « par le ministère de fidéjusseurs⁵⁷ ». En revanche dans la *Vie de Longis* le roi ordonne bien « de les conduire par force (*cum vi*) en sa présence ». Quatrième point de rencontre !

7. Avant de perpétrer devant le roi le fameux miracles des cierges, selon Le Corvaisier, les accusés « luy rendirent compte de leurs actions pures et chastes ». Or dans notre *Vita* il n'est aucune trace de ces protestations d'innocence, on passe tout de suite au miracle. En revanche il en est question aux vers 33 à 36 de l'*Hymne de Ténestine* : « Courroucé le roi leur demande / Pourquoi ils ont commis ce crime. / Eux disent qu'ils sont innocents, / Exempts de ce méchant grief. »

Pour le reste, comme dans ce qui précède cette trop brève⁵⁸ partie de son récit, Le Corvaisier suit les élucubrations du chorévêque David.

Ces sept remarques cependant suffisent à prouver qu'il a eu entre les mains une *Vita Rigomeri* distincte de celle que nous avons conservée, et plus proche qu'elle de la *Vie de Longis* et de l'*Hymne de Ténestine*.

Pour autant, cette *Vie* plus ancienne de Rimé rapportait déjà un miracle bien différent de celui de la *Vie de Longis*, qui n'est qu'une ordalie classique, où l'innocence protège de toute brûlure. Dans celle de Rimé, plus originale, mais non pas isolée, la divinité marque son approbation en allumant elle-même l'offrande qu'il présente, comme jadis au mont Carmel pour le prophète Élie, dont l'autel est allumé par un feu du ciel, en présence du peuple et pour lui faire comprendre quel culte a la faveur de Dieu⁵⁹. De même encore à l'époque de Néhémie le naphte se serait allumé spontanément sur l'autel de Temple de Jérusalem⁶⁰. Surtout le miracle du cierge qui s'allume tout seul était coutumier de sainte Geneviève de Paris, elle-aussi contemporaine de Clovis⁶¹.

Il nous reste à nous demander cependant pourquoi le chorévêque David, entre autres modifications du récit originel, a cru devoir placer l'action à l'époque du roi Chaubert, alias Childebert, et y introduire le personnage de l'évêque du Mans saint Innocent. La réponse est très simple : c'est qu'il a tout bonnement constaté, et à juste titre, une erreur de sa source, qu'il lui fallait corriger.

Il avait en effet entre les mains deux documents authentiques de l'époque de saint Rimé, à savoir la donation d'Hargier père de Ténestine, et la précaire de

57 Le fidéjusseur est normalement celui qui s'engage envers le créancier pour garantir l'exécution de l'obligation du débiteur principal ; à l'époque mérovingienne il pouvait en fait être désigné arbitrairement par l'autorité publique pour supporter les amendes infligées à un justiciable absent ou défaillant.

58 Cette brièveté est à regretter. Ainsi, dans notre *Vita*, c'est de la main de son évêque qu'à la fin Ténestine reçoit le voile des vierges, tandis que Noflette le reçoit dès le départ du simple prêtre saint Longis. Qu'en était-il dans la source de Le Corvaisier ?

59 *Premier livre des Rois*, chapitre 18.

60 *Deuxième livre des Macchabées* 1, 20-22.

61 Nous donnerons en annexe traduction du passage de sa *Vie* qui en parle.

Ténestine elle-même. Ces documents étaient datés précisément et respectivement des 2^e et 13^e années du règne de ce roi, c'est-à-dire de 513 et 524 ; le deuxième de ces documents authentiques était de plus contresigné par l'évêque *Innocentius*.

Le chorévêque les connaissait d'ailleurs très bien, sinon par cœur, pour les avoir longuement glosés, et surtout pour les avoir ensuite réutilisés à toutes les sauces comme modèle et patron de plusieurs documents imaginaires de sa façon, sans d'ailleurs toujours bien comprendre les formules et les passages qu'il en reproduisait⁶².

Nous arrivons donc à la conclusion suivante. La version la plus ancienne connue de la *Vita* de saint Rimé, dont nous n'avons qu'une connaissance indirecte, et celle de saint Longis, qui a été conservée dans un manuscrit datant de la fin du VIII^e siècle, appartenaient à un cycle de récits de fondation des communautés du Maine.

Ce cycle a probablement été mis par écrit pour la première fois à une époque où la mémoire villageoise ne tenait plus le compte des premiers rois mérovingiens et confondait les règnes désormais lointains de Clotaire I^{er} (558-561) et de Clotaire II (584-626).

On peut donc penser que cette première rédaction aura eu lieu vers le milieu du VIII^e siècle, c'est-à-dire vers l'avènement de Pépin le Bref qui clôture l'époque mérovingienne en 751. C'est-à-dire nettement plus d'un siècle après le règne de Clotaire II, et plus de deux siècles après les faits, en ce qui concerne Rimé et Ténestine, la donation authentique d'Hargier étant précisément datée de 513.

Dans ce même cycle narratif oral de fondation des communautés du Maine, saint Rimé passait pour avoir été à l'école de saint Longis, à tort ou à raison. Ce qui, soit dit entre parenthèses impliquerait, si c'était vrai, que saint Longis aurait plutôt été un contemporain de Clovis que de son arrière-petit-fils Clotaire II, comme le croit vers 850 le chorévêque David. Il suppose en effet que ce saint aurait vécu sous l'épiscopat de saint Haduind (623-655). Il lui attribue du reste un testament des plus fantaisiste de son cru⁶³. On comprend par là pourquoi il n'a pas cru devoir reconnaître saint Longis dans le saint prêtre que saint Rimé consulte dans sa jeunesse.

La question, en ce qui nous concerne, reste ouverte, car en l'état rien ne nous permet de déterminer en quel siècle a pu vivre saint Longis.

Résumons nos conclusions et mettons-les en perspective. La *Vie de saint Rimé* qu'a eue entre les mains Antoine Le Corvaisier était plus ancienne que celle que nous avons conservée et datait probablement du milieu du VIII^e siècle, c'est-à-dire qu'elle avait été mise par écrit environ 230 ans après les faits. Quelle crédibilité accorder à un tel document, en matière d'événements factuels ? C'est comme si, en la présente année 2021, on n'avait que des traditions orales pour refaire l'histoire d'un contemporain de Louis XVI. Quelle serait la valeur

62 Comme souvent de nos jours les auteurs de ce qu'on appelle les *copier-coller*, sur Internet ou dans certains travaux scolaires et universitaires.

63 Testament qu'il n'hésite pas à dater précisément de l'an 52 du règne de Clotaire, qui n'a régné que 42 ans, ce qui était déjà considérable

historique d'un tel ouvrage ? Il nous renseignerait plus sur la période où il a été écrit que sur celle où serait censé se dérouler son récit.

Ainsi, il ne nous est pas possible de considérer comme un fait établi que Rimé et Ténestine soient réellement venus en personne à Palaiseau de leur vivant, en 512, même si cela n'a rien d'impossible. On ne peut même pas en tirer la certitude, comme le voudrait Jean Lebeuf, que le dit site de Palaiseau ait été un lieu de résidence royale dès le règne de Chilbert I^{er} (511-538), même si c'est tout à fait vraisemblable par ailleurs, puisque la *Vie de saint Wandrille* y place aussi la cour de Chilbert III vers 660, et puisque ce domaine entre ensuite en possession du premier des carolingiens, Pépin, qui le donne en 751 à l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés.

La *Vita Rigomeri* dans l'histoire locale essonnienne.

En matière de réalité factuelle, la seule chose donc que nous apprenne la *Vita Rigomeri*, c'est que vers le milieu du VIII^e siècle on savait jusque dans le Maine qu'il existait dans le secteur de Palaiseau une ancienne résidence royale. On savait aussi qu'un lieu de culte y avait été bâti en l'honneur de saint Rimé par l'un des premiers rois mérovingiens, par un roi du temps jadis, qu'on pensait à tort être le fameux Clotaire, qui en ce temps représentait dans la mémoire populaire ce que représentera plus tard Charlemagne dans les chansons de geste⁶⁴.

L'histoire de la fondation de ce lieu de culte aujourd'hui essonnien était alors intégrée à un cycle mancel des saints fondateurs, au sein d'une constellation de communautés répartie en différents réseaux, dont l'un était constitué des différentes communautés qui se réclamaient du patronage particulier de saint Rimé. Le sanctuaire principal de ce réseau-là était alors le moutier fondé vers 512 au Mans par Ténestine où elle avait été inhumée après son maître saint Rimé.

Notons que la question de savoir de quel diocèse relevait la basoche fondée à Vauhallan⁶⁵ n'intéressait personne en ce temps-là, où le cadre diocésain n'était plus guère qu'une fiction ou qu'une théorie. Les communautés semblent bien vivre alors, pour l'essentiel, en totale autonomie et en dehors de toute hiérarchie ecclésiastique. Elle reconnaissent toutes en revanche et célèbrent pour fondateurs des prêtres itinérants qui en leur vivant déjà agissaient de leur propre chef, sans contact organique avec un évêque. Ils traitaient directement avec le roi, parfois assistés d'une compagne spirituelle, dont la virginité contestée avait été prouvée par ordalie.

64 La *Vie de saint Faron*, mise par écrit vers 869, fait mention de l'existence d'une chanson célébrant cet évêque de Meaux contemporain de Clotaire II, chanson qualifiée de populaire, *carmen publicum*. Elle était, dit l'auteur, sur toutes les lèvres, et les femmes la chantaient en formant des chorées qui marquaient la cadence. Ses premiers mots mentionnaient le départ en guerre du roi Clotaire contre les Saxons.

65 En l'occurrence le diocèse de Paris.

En ce temps-là, les liens qui peuvent exister entre les différentes communautés ne découlent pas comme plus tard d'une structure hiérarchique commune et uniforme, de forme pyramidale, mais plutôt d'une commune origine à demi mythique au sein d'un archipel de villages ou de communautés urbaines plus ou moins autonomes, même dans les villes⁶⁶.

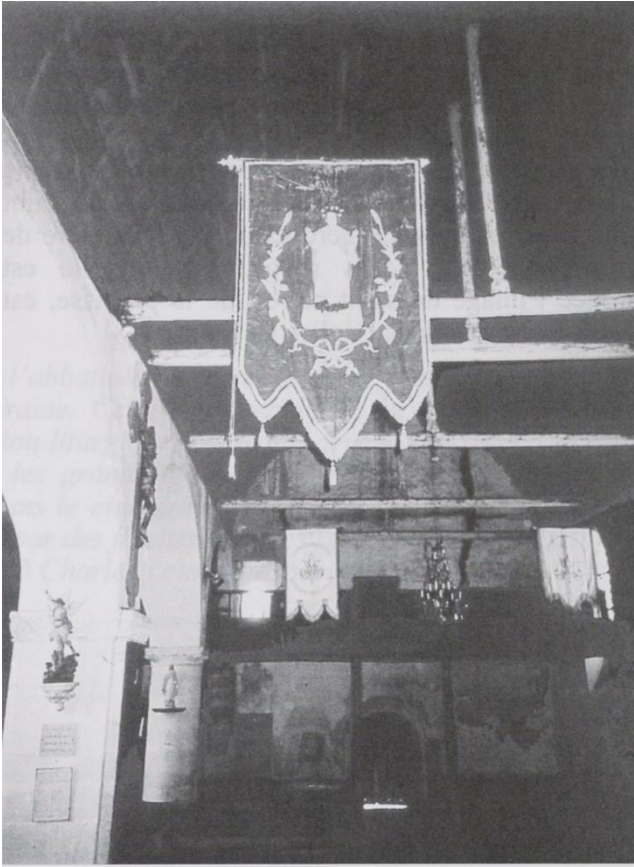
Ainsi se souvenait-on qu'un certain Rimé ou Rigomer, fondateur de la communauté de Soulligné-sous-Vallon (où il était mort), avait aussi fondé dans le Saosnois Saint-Rimé/Rémy-du-Plain (où il était né), Saint-Rigomer-aux-Bois près de la forêt de Perseigne (où il avait converti des païens) et jusqu'à Vauhallan près Palaiseau (où il avait affronté une ordalie en présence du roi). On se rappelait aussi qu'il avait eu pour maître le fondateur de Saint-Longis, et pour élève la fondatrice au Mans du moutier des Saints-Apôtres, devenue la basoche de Saint-Rimé quand y reposèrent ensemble leurs corps saints.

Dans ce cadre, quel intérêt peuvent revêtir, pour l'histoire locale essonnienne, la *Vie de saint Rimé*, et l'étude que nous venons d'en faire ? C'est principalement et d'abord de prouver l'existence dès l'époque mérovingienne, aux confins du territoire de Palaiseau, d'un sanctuaire consacré au culte d'un saint manceau qui a réellement existé et qui était contemporain de Clovis. Ce n'est déjà pas si mal.

Nous avons de plus reçu au travers de cette enquête un aperçu de l'univers moral, intellectuel et spirituel au sein duquel a eu lieu cette fondation, au moment même où la France est en train de naître. Il s'agit d'une époque où la population encore en voie de christianisation se ressent elle-même comme un archipel de villages fondés par des *hommes de Dieu* et des *servantes du Seigneur*, comme un réseau mémoriel et cultuel de communautés, réunies non seulement par un même culte rendu en différents sanctuaires, mais encore par des récits traditionnels et pittoresques, et par des chants, tels qu'en connaissent toutes les civilisations en leurs premiers commencements.

Quelles sont les valeurs incarnées par ces héros fondateurs de la Francie, bien différents de ceux que célébrait l'Antiquité païenne ? Ils propagent le culte d'un Dieu unique, soignent et guérissent les malades, prônent et inspirent une économie fondée sur la redistribution. Mais leur pouvoir le plus surnaturel paraît encore être de parvenir à respecter la pudeur des femmes. Cela n'annonce-t-il pas déjà, pèle-mêle, la Fille aînée de l'Église et les French doctors, la Révolution française et l'amour courtois ?

66 C'est toute la différence avec les vies de saints fondateurs fabriquées dans les siècles suivants, saints presque tous envoyés en mission, qui par un abbé, qui par un évêque, qui par saint Pierre lui-même, anticipant de manière purement fantasmatique la construction hiérarchique de l'Église qui prévaut alors. On est plutôt ici dans le cas du héros solitaire, dans le genre de l'Hercule antique.



Bannière de saint Rigomer suspendue dans la nef de l'église de Souigné-Flacé.

Bannière de procession du XIX^e siècle en velours rouge, conservée autrefois en l'église paroissiale Saint-Rigomer de Souigné-Flacé, d'après un cliché par Gérard Troupeau en 2003 dans la Revue de la Société archéologique de Touraine.

1. Donation d'Hargier (vendredi 3 mai 513)

On a mis en caractères italiques les rares passages de cet acte qui ne relèvent pas du formulaire habituel et passe-partout employé par le notaire, modèle dont nous en avons cherché et retrouvé mot pour mot des paragraphes entiers dispersés dans des formulaires ou actes de différentes époques.

Attendu que la fragilité des êtres humains s'effraie du moment ultime de la vie, ce bouleversement soudain autant qu'inévitable, il importe qu'il ne se trouve personne qui n'y soit préparé, pour ne pas quitter ce monde sans le secours de quelque bonne action, si on ne se munit pas par avance, tant qu'on en a le pouvoir et la faculté, d'un instrument de salut, par lequel on puisse atteindre au bonheur qui n'a pas de fin.

C'est pourquoi, au nom de Dieu, moi *Hargier ainsi que ma femme Trude et notre fille consacrée à Dieu Ténestine*, d'un avis unanime, avons fait réflexion sur la bonté de Dieu, pour la médication de nos âmes et la remise de nos fautes, et au moyen de parvenir à obtenir une récompense sans fin dans l'avenir auprès du Seigneur, parvenant à la conclusion que nous devons construire et bâtir *quelque petite celle*⁶⁷ *ou moutier*⁶⁸ dans la circonscription de *Notre Dame mère de Dieu <et des saints martyrs Gervais et Protais, en l'honneur de Notre-Dame mère> de Notre Seigneur Jésus-Christ et des saints apôtres Pierre et Paul*.

Et c'est bien ce que nous avons fait, et, tous les biens et esclaves en notre possession, qui nous étaient échus par droit de succession, nous les avons transportés et garantis *au dit moutier* par le présent acte de fondation, avec la condition et réserve suivante.

Le pouvoir de l'évêque étant écarté⁶⁹, ainsi celui que de tous les officiers ecclésiastiques et publics, il n'y a absolument aucun motif de réclamer à ce domaine des taxes ou des levées, ni des banquets raffinés et somptueux, ni des présents gracieux ou artificieux, ni non plus le fourrage des chevaux ou des corvées de poste ou de charroi, ni quoi que ce soit qui puisse être mis au nombre des taxes.

Au contraire, que ce petit domaine, avec la protection et l'assistance de Dieu, demeure de plein droit, pour le lieu de prière⁷⁰ *de Notre-Dame et des susdits saints Apôtres*, dans une complète immunité comme quand il était à nous.

Bien que pour les actes de cession il ne soit pas obligatoire d'ajouter de clause pénale, il nous a cependant paru bon d'en insérer une pour une pleine sûreté⁷¹. Or s'il arrivait que quelqu'un, ce que nous ne croyons pas devoir se produire, soit nous-mêmes, ce qu'à Dieu ne plaise, ou l'un de nos héritiers ou héritier de nos héritiers, ou qui que ce soit, animé par la ruse ou motivé par la cupidité, en quelque temps que ce soit, ait intention de venir ou de procéder à l'encontre du présent acte portant notre cession, cession que nous avons décidée de notre libre volonté pour cause de renom du Seigneur et de vénération du susdit saint établissement, ou même s'il commence à tergiverser, qu'il soit maudit, et que soit maudit autant celui qui agit ainsi que celui qui s'en rend complice, et qu'il aille s'en expliquer avec les susdits saints devant le tribunal du

67 Une *petite celle*, en latin *cellula*, est en fait la même chose qu'une *celle*, en latin *cella*, à savoir un bâtiment destiné à abriter une personne ou plusieurs personnes vouées à la vie religieuse.

68 Un *moutier*, latin *monasterium*, n'est pas précisément un monastère, mais tout bâtiment destiné à abriter un collège de personnes vouées à la religion, prêtre, chanoines, moines, nonnes ou clercs.

69 On n'écarte pas ici l'autorité spirituelle de l'évêque sur les résidents du moutier en question, mais toute mainmise de sa part sur leurs biens temporels, qui bénéficient d'une totale immunité, étant d'origine fiscale.

70 Un *oratoire*, latin *oratorium*, est un lieu de prière, mais il ne faut pas ici trop presser le sens de ce mot, qui est copié machinalement dans le formulaire dont use le notaire.

71 Cette phrase fait partie de la clause stéréotypée qu'elle introduit.

Christ. En outre qu'il supporte une juste peine en ce monde, condamné par le fisc⁷², *cinq cents* livres d'or, *mille* livres d'argent au profit de cet établissement ecclésiastique et de ses dirigeants, et qu'il ne puisse en aucune manière revendiquer ce qu'il recherche, et au contraire que la présente cession, qui exprime notre volonté, reste en tout temps inviolée, appuyée par cette stipulation.

Et pour que cette cession acquière plus de force et soit observée d'une manière inviolable, nous l'avons souscrite de notre main. Fait *en la cité du Mans* publiquement le *cinq des nones de mai (3 mai)* de la *deuxième année* du règne du roi *Chaubert (513)*. *Signature de Hargier. Signature de Trude son épouse. Signature de Ténestine sa fille consacrée à Dieu.*

72 Le fisc interviendrait ici comme garant de l'immunité fiscale des biens en question, dont la possession provient, au moins dans le principe, d'une donation royale.

2. Supplique de Ténestine

(27 avril 524)

Ici encore on a mis en caractères italiques les seuls passages de l'acte qui ne relèvent pas du formulaire habituel et passe-partout employé par le notaire.

À monseigneur l'évêque d'un saint et vénérable siège, *Innocent*, président de la communauté chrétienne *du Mans*, réuni avec la sainte assemblée constituée des gens de cette ville.

Au nom de Dieu, moi *Ténestine* qui suis consacrée à Dieu, fille de feu *Hargier* et de *Trude*, je suis votre suppliquatrice⁷³, attendu que j'ai demandé et que vous avez voulu et décidé ce qui suit.

Le moutier qui a été bâti en l'honneur de la sainte Mère de Dieu *et des saints Apôtres* et qui est situé dans la circonscription *de Notre-Dame et des saints martyrs Gervais et Protais*, à côté des murs de la cité *du Mans* sur le bord de la rivière *Sarthe*, auquel mon père a garanti et transporté légalement par le moyen de documents écrits tous les biens qu'il possédait, ce dit moutier, avec tout ce qui lui appartient et en relève, de par la présente supplique, vous m'avez autorisée, par un de vos bienfaits, à le détenir tout le temps de mon existence à titre usufruitier.

Et je me suis astreinte à vous régler chaque année lors de la fête *des saints Gervais et Protais*, qui tombe le 13 des calendes de juillet (19 juin), deux habits et deux chappes épiscopales et une livre d'argent, et si je me montre négligente ou en retard quant à cette redevance, je ferai une promesse de règlement.

Et je ne devrai pas dégrader les dits biens. Et en aucun cas je n'aurai le pouvoir de les vendre ni de les donner ni de les aliéner, à moins qu'ils ne restent sous l'autorité et pouvoir et la dépendance *de Notre-Dame et des saints martyrs Gervais et Protais*. De plus, après mon départ de ce monde quand Dieu l'aura ordonné, vous ferez revenir sous votre pouvoir et domination le dit moutier dans son entièreté, avec ses dépendances, sans investiture d'aucun juge ni opposition de nos héritiers.

Et pour que cette supplique obtienne son plein effet, j'ai décidé de la signer de ma propre main⁷⁴ et de la faire certifier par des personnes de qualité. Fait dans la cité *du Mans* publiquement, le 5 des calendes de mai (27 avril) de l'an 13 du règne du roi *Chaubert* (524).

73 *Supplicatrice*, en latin *precatrix*, féminin de *precator*, personne qui en supplie une autre, dont elle reconnaît la domination, de lui accorder un bienfait consistant en la jouissance d'un bien quelconque.

74 Cette signature n'est cependant pas mentionnée explicitement ci-après dans le texte conservé par les *Actes des Pontifes du Mans*.

Moi Innocent évêque j'ai signé. — Moi Aumont abbé j'ai signé. — Moi Rofroy archiprêtre j'ai signé. — Moi Élin indigne prêtre j'ai signé. — Moi Boulín prêtre j'ai signé. — Moi Hergaut diacre j'ai signé. — Moi Bernery diacre j'ai signé. — Moi Odilon prêtre j'ai signé. — Moi Atton diacre j'ai signé. — Moi Gauchaud abbé j'ai signé. — Moi Guimond clerc j'ai signé. — Moi Autremont prêtre j'ai signé. — Moi Évrain sous-diacre j'ai signé. — Moi Guingaud diacre j'ai signé. — Moi Berton prêtre j'ai signé. — Moi Hergaut avoué j'ai signé. — Moi Bernard vicomte j'ai signé. — Signature de Guimer. — Signature d'Ermoín — Signature de Jonas. — Signature de Turpin — Signature d'Autrouin. — Signature d'Agénon. — Moi Acouin j'ai signé. — Moi Sérout prêtre j'ai signé. — Moi Angemar j'ai signé. — Moi Gaulmand clerc j'ai signé. — Moi Liévaud notaire j'ai rédigé et soussigné.

3. Hymne pour l'office de sainte Ténestine

récitée dans le moutier des Saints-Apôtres
autrement appelé basoche de Saint-Rimé.
(VII^e siècle ?)

Le texte de cette hymne a été conservé seulement à la suite de la copie la plus ancienne qui nous reste de la Vita Rigomeri. Il est très altéré, et qui plus est amputé de ses dernières strophes. C'est pourquoi sans doute les autres copistes ne l'ont pas reproduit.

Ce qui permet cependant d'en corriger le texte, c'est la remarque qu'il était originellement constitué de quatrains d'octosyllabes dont le manuscrit conserve trace, chaque strophe commençant encore par une majuscule.

Le poète n'a même pas essayé de respecter les règles traditionnelles et complexes de la prosodie latine classique. À ce titre, son œuvre, si modeste soit-elle, constitue un chaînon remarquable entre les hymnes octosyllabiques de saint Ambroise et la Cantilène romane de saint Faron, sans parler bien sûr, un peu plus tard, des premières chansons de geste.

C'est la bonne et première abbesse
Que nous a donnée le Seigneur ;
Elle s'appelait Ténestine
Et, noble, débordait de foi.

5 Sainte dès sa jeunesse,
Enflammée de l'amour du Christ,
Toute vouée au culte de Dieu,
Elle a vécu très pieusement.

10 Le sommet de la sainteté
Elle l'a atteint heureusement,
Piétinant les attraits du monde,
Pour gagner le butin céleste.

Son tout dévoué cher compagnon
Que le Christ lui avait donné
15 Portait le nom de saint Rimé,
Homme fameux pour ses mérites.

Tous deux étaient pareillement
De très saints serviteurs du Christ,
Mais les impies n'en croyaient rien,
20 Et faussement les accusèrent.

Car ils profitaient l'un de l'autre

Intimement comme des frères ;
Mais par de mensongers rapports
Les impies les chargeaient encore.

25 Et ces menteurs se réjouissaient
Car ils croyaient bien les piéger,
Comparaissant devant le roi
Et racontant leurs menteries.

30 Quand le roi entend ces mensonges
Il les convoque devant lui.
Ils arrivent au tribunal,
La mine claire et l'air serein.

35 Courroucé le roi leur demande
Pourquoi ils ont commis ce crime.
Eux disent qu'ils sont innocents,
Exempts de ce méchant grief.

La suite est perdue.

Manuscrit de Chaumont (XV^e siècle)

4. Vie du prêtre Rimé et de la vierge Ténestine

remaniement vers 850 par David, chorévêque du Mans
d'un texte original du VIII^e siècle

1. Dans l'intention où nous sommes de faire mémoire de quelque fait, puisque Dieu nous en donne l'occasion, ce qui convient le mieux, c'est que nous fassions mémoire, à la gloire de Dieu, de ses saints, et que, comme de bons fils, nous transmettions le souvenir de si remarquables parrains, de leurs actions et de leurs bons conseils, à leur honneur et à leur louange, et aussi, vu que les mérites des pères augmentent la dignité de leurs fils et qu'ils honorent Dieu, tout ce qui dans les mérites des saints procède de la grâce divine.

2. C'est à l'époque de messire Chaubert⁷⁵ et de sa consort Vourgaud⁷⁶, princes chrétiens, que s'est passé ce que nous avons décidé de raconter ici, à la demande de chrétiens et de prêtres, pour en préserver le souvenir. C'est donc à l'époque où le susdit roi Chaubert et son frère Clohier se partagèrent la Neustrie, c'est-à-dire la Francie⁷⁷, parce qu'ils avaient des consorts chrétiennes. Pour Clohier c'était dame Ragon⁷⁸, femme des plus chrétienne, et pour Chaubert Vourgaud. C'est à l'époque de ces rois et



Tiers de sou de Childebert I^{er}

75 Chaubert ou Childebert I^{er} (v. 497-558), l'un des quatre fils survivants de Clovis (v. 466-511).

76 Vourgaud ou Oultregoth, reine consort de Childebert mal connue mais dont les vies des saints du Maine vantent souvent la piété.

77 Chaubert, alias Childebert, et Clohier, alias Clotaire, se partagèrent en 524 le royaume de leur frère Clodomir après qu'ils eurent ensemble assassiné ses fils et que Clohier eut épousé sa veuve Gondioque (morte en 532) ; puis celui de leur aîné Thierry mort en 534 sans descendance masculine. Sur la notion de *Francie* ici remarquablement identifiée à la *Neustrie*, voyez Godefroy Kurt, « Francia et Francus », in *Études franques*, Paris, Champion, 1919, pp. 67-137, spécialement pp. 74-77.

78 Ragon, ou Radegonde. En fait, Clohier alias Clotaire I^{er}, roi polygame, n'épouse sainte Radegonde qu'en 539, un quart de siècle plus tard.

avec leur agrément que certains monastères prirent leur essor. Mais il nous faut faire mémoire de leurs commencements, ainsi que des noms de ceux dont on rapporte⁷⁹ qu'ils en ont été les premiers abbés.

3. Au rapport de personnes fiables, c'est messire Mêmin, personnage religieux et saint, qui s'était mis pieusement au service de Dieu au bord de la Loire dans le secteur de la cité d'Orléans, et il eut vers la même époque des disciples, à savoir saint Avit et saint Calais, deux compagnons qui, tout en menant une vie saintement réglée, bâtirent splendidement deux celles dans la solitude d'un désert sauvage, avec l'aide de Dieu et aussi le soutien de saint Innocent évêque de la ville du Mans, qui en ce temps-là donna tout d'abord à saint Calais la rive du ruisseau de l'Anille, sur laquelle avait des droits la communauté qu'il présidait, pour qu'il y bâtisse un moutier. Et il ne fut pas d'un maigre secours à saint Avit. Peu de temps après c'est un autre moine saint et religieux du nom de Lomer qui fonda avec le même soutien un moutier au lieu qui s'appelle Corbion (du nom d'un petit ruisseau qui y passe et dont le nom est le Corbion). Et tous ces établissements, strictement soumis à la règle monastique se trouvent porter leurs noms.

4. C'est en ces temps-là, comme le prouve le témoignage de personnes sûres et croyables, et comme le savent de nombreux croyants, qu'est né dans le canton⁸⁰ de Saosnes, de parents libres, une personne sainte et religieuse ainsi que distinguée par ses bonnes mœurs : le serviteur de Dieu Rimé. Après avoir reçu dès l'enfance une bonne instruction religieuse, il rechercha auprès d'un pieux prêtre, saint Launilde⁸¹ de Vair⁸², et auprès de qui il put, une bonne doctrine tirée de la parole Dieu sur l'humilité et la chasteté ainsi que sur la sainte médication⁸³. Et avec l'aide de Dieu il trouva ce qu'il avait vivement recherché en demandant son témoignage à la sagesse, il le respecta fidèlement, et il s'appliqua à se bien comporter. Et c'est ainsi que grâce à Dieu, au témoignage des croyants, il devint un prêtre de Dieu expérimenté.

79 L'auteur ne fait référence qu'à des traditions orales, et de fait le cadre historique qu'il s'efforce de donner à son récit est assez approximatif.

80 Littéralement : dans la condite de Sagona. La condite (*condita*) est alors une subdivision du pays (*pagus*) lui-même subdivision de la cité (*civitas*) — à quoi correspondent à peu près nos cantons, arrondissements et départements.

81 Il s'agit en fait de saint Longis, comme on l'a montré dans l'introduction.

82 Aujourd'hui Saint-Cosme de Vair (Sarthe), que la littérature carolingienne du Mans appelle *Vernum* ou *Villare de Verne*.

83 Et non pas *méditation* comme le portent Pien et Lebeuf. Et de fait Rigomer fut un saint guérisseur apôtre du sacrement des malades, quelqu'un de ses maîtres lui ayant fait connaître l'enseignement de la *Lettre de saint Jacques* 5, 14-15 : « Quelqu'un parmi vous est-il malade ? Qu'il appelle les presbytres de l'assemblée (*presbyteros ecclesiae*) et que ceux-ci prient (*orent*) sur lui en l'oignant d'huile (*oleo*) au nom du Seigneur (*in nomine Domini*). La prière de la foi sauvera le malade (*salvabit infirmum*). »

5. Il commença à diffuser la parole de Dieu autant dans sa parenté que parmi ses proches voisins, et à recommander à tous ceux qu'il pouvait de changer d'attitude, de pratiquer en outre tout ce qui conduit à la justice, et de s'occuper des malheureux : ils devaient pratiquer l'hospitalité, faire de bon cœur des aumônes aux pauvres et opérer d'eux-mêmes des distributions, s'ils voulaient pouvoir eux-mêmes bénéficier de l'indulgence de la bonté divine. Il les en avertissait souvent, et aussi de ne pas se livrer au paganisme, ni à promettre des ex-voto aux sources ni aux arbres, mais plutôt à recourir aux communautés chrétiennes et aux prêtres, et à demander pour soigner leurs maladies de l'huile de bénédiction. Et de fait le dit serviteur de Dieu oignait d'huile sanctifiée les malades qui avaient recours à lui. Au nom du Seigneur⁸⁴ il en ramenait beaucoup à la santé, et c'est à Dieu qu'il leur demandait d'en rendre grâce.



Ampoule de saint chrême (manuscrit de Chaumont)

6. Et, le dit saint apprenant qu'il y avait non loin de là un ancien sanctuaire que les gens appelaient Sanctuaire d'Horus (*Hori Fanum*, *Orfain*)⁸⁵, que révéraient beaucoup de gens et auquel ils s'acquittaient de vœux diaboliques et illicites, alors, le serviteur de Dieu saint Rimé, qui s'affligeait de ces gens rustres et mal-croyants, vu qu'ils ne rendaient pas là un culte qui fasse honneur à Dieu et assure leur salut, mais qui servait plutôt la superstition du Diable et assurait leur perte, enflammé du zèle des chrétiens, il se dirigea vers le dit lieu avec des frères et des bien-croyants chrétiens, le recherchant avec soin, et, une fois mise à jour la fourberie de cette embûche diabolique, diffusant et divulguant la parole de Dieu parmi ceux qui demeuraient dans cette cité : il fallait qu'ils abandonnent cette pratique païenne, qu'ils fréquentent plutôt la communauté de Dieu et qu'ils recherchent le salut auprès du Christ Jésus. Et c'est ce qu'ils firent avec l'aide de Dieu, et après avoir détruit le dit sanctuaire, ils bâtirent au même

84 Nouvelle réminiscence de la *Lettre de saint Jacques* 5, 15.

85 Les éditions de Lebeuf et de Pien portent ici *Morifanum* à la suite des manuscrits A, B et C. Mais la critique textuelle invite clairement à préférer la leçon du manuscrit de Chaumont, aussi attestée par Pierre de Maillezais au XI^e siècle, *Orifanum* visiblement aussi orthographiée *Horifanum*, mal lu *Morifanum*. Ce toponyme disparu du Maine subsiste ailleurs à *Orphin* (Yvelines), qui devrait s'écrire *Orfain*, voire *Horfain*. On a aussi mention en 1197 d'un fief d'Orfin dans la paroisse de Sours en Eure-et-Loir (Archives nationales S 5000/17). Notez que la basilique Saint-Quiriace de Provins (Seine-et-Marne) passe pour avoir été bâtie sur un sanctuaire d'Isis, *in loco ubi situm erat Isidis fanum*. À la vérité cette légende locale a été contestée, mais il n'en va pas de même pour le temple d'Isis de Soissons, ni pour celui de Londres, documenté notamment par une jarre retrouvée en 1912 et portant l'inscription *Londini ad fanum Isidis*, « à Londres, au sanctuaire d'Isis ».

lieu une basoche où on peut les voir aujourd'hui offrir à Dieu de saintes offrandes⁸⁶.

7. Or il arriva en ces jours-là qu'une mère de famille de la noblesse, nommée Trude⁸⁷, assaillie par une fièvre, fit dire au dit saint Rimé, bien forcée qu'elle l'était, de venir la voir, après avoir entendu parler de sa sainteté, et dans l'espoir de trouver le salut par ses prières. Une fois que saint Rimé l'eut visitée, par scrupule religieux et par amour, et qu'il eut commencé à revigorer la dite femme en priant et en l'oignant d'huile bénite, il se trouva qu'il y avait là, à ce moment, une demoiselle qui était sa fille, du nom de Ténestine. En écoutant l'incitation du dit serviteur de Dieu, qu'il avait coutume de prononcer en vue du salut de l'âme, comment il leur fallait changer d'attitude, affranchir leurs âmes des punitions à venir et pouvoir gagner les récompenses de la vie sans fin, en écoutant ce discours, la demoiselle, je crois bien à l'instigation de Dieu, se prit de passion pour l'enseignement du dit saint homme, et, désireuse d'écouter plus à fond le dit prêtre en tant que messenger de Dieu, elle commença à fréquenter sa compagnie et à lui rendre autant de services qu'elle le pouvait, mue de sincère affection.



*Horus légionnaire
(musée du Louvre)*

8. Mais il arriva, comme c'est depuis longtemps la coutume, que l'Ennemi stimula contre elle la méchanceté dans le cœur de certaines personnes. Et ce qu'elle faisait par pure affection, comme Marie qui pleurait aux pieds du Seigneur, qui les arrosait de ses larmes et les essuyait de ses cheveux, les embrassait même⁸⁸, cela, ils l'accusaient faussement de le faire par lascivité, et non par pure amour. Malgré cela, abandonnée à Dieu, elle ne tint aucun compte de l'animosité de ses détracteurs, et au contraire chérissait toujours davantage le susdit serviteur de Dieu Rimé qui lui annonçait la parole du Seigneur. Alors ces méchantes personnes allèrent annoncer au fiancé de la dite demoiselle, qui s'appelait Sévère, que sa fiancé Ténestine chérissait un clerc d'une affection par

86 Historiquement, cet épisode est vraisemblable à cette date. En 533 encore le deuxième concile d'Orléans rappelle aux fidèles qu'il est interdit de sacrifier aux idoles, et aussi de consommer les viandes provenant de ces sacrifices. On a aussi conservé sur papyrus un sermon de saint Avit de Vienne prononcé en 526 à l'occasion de la transformation d'un temple païen en église chrétienne dans le diocèse de Genève. Voyez Albert Rilliet, « Conjectures historiques sur les homélies prêchées par Avitus évêque de Vienne », *Mémoires et documents publiés par la Société d'histoire et d'archéologie de Genève* 18 (1867) 1-59 et spécialement 20-22.

87 La déclinaison de ce nom *Truda* en latin mérovingien suit celle du francique, génitif *Trudanae*, comme on le voit dans la Donation d'Hargier de 513.

88 Allusion à un épisode de l'*Évangile de Luc* (7, 36-50) mettant en scène une « femme pécheresse » anonyme, que la tradition identifie à Marie-Madeleine.

trop singulière, de telle manière que ces gens hostiles la dénigraient en lui faisant une réputation indigne. En entendant cela, cet homme le crut. Rempli d'indignation, il interpréta en mal ce qui n'avait été fait que par affection. Il en vint à un tel point d'indignation qu'il alla au palais se plaindre au roi et aux anciens⁸⁹ qu'un certain clerc Rimé s'efforçait de lui enlever sa fiancée Ténestine. Il obtint du palais qu'un huissier vienne présenter au dit serviteur de Dieu Rimé et à la susmentionnée demoiselle une convocation par fidéjusseurs interposés⁹⁰, leur demandant qu'ils se rendent au palais y rendre compte sur le fond des dites fausses accusations. Alors ils se rendirent sur le champ au palais, avec une égale intrépidité, vu que c'était sur la base d'un soupçon sans fondement qu'on les accusait malgré leur innocence, et tous deux, à savoir le serviteur de Dieu Rimé, un saint prêtre, et la servante de Dieu Ténestine, vierge avérée, pucelle de Dieu, ils arrivèrent en toute confiance devant le prince en personne et les anciens du peuple.

9. Et c'est dans le lieu appelé Palaiseau qu'ils furent produits et présentés, tenant des chandelles ou cierges, présents de religieux qu'en personne ils offrirent au roi⁹¹. Mais il se trouva des anciens pour prononcer en présence du roi des paroles de blâme : « Ah, ces prêtres qui séduisent les femmes des autres ! ». Alors, dit-on, le roi déclara : « Si vous le méritez⁹² et que vous n'avez rien fait par perversité ni lascivité, faites s'allumer les cierges que vous m'offrez, sans feu et en faisant le signe de croix, afin qu'on puisse voir si votre piété est sincère et spirituelle. »⁹³ Et eux avec intrépidité et confiance, espérant dans la bonté divine, agenouillés, implorant la divine majesté en présence du peuple et du roi, les dits cierges commencèrent à fumer. Alors, Rimé étendant sa main droite et invoquant le nom de Notre Seigneur Jésus Christ, les cierges furent enflammés franchement et allumés par un miracle de Dieu, et ils commencèrent à resplendir d'une flamme visible, d'un éclat manifeste.

89 Ceux que le narrateur appelle ici *anciens*, en latin *seniores*, sont les membres de la cour qui deviendront bientôt les *seigneurs*. Mais dans son esprit tout imprégné de culture biblique, ils sont clairement assimilés aux *anciens du peuple*, en latin *seniores populi*, dont parle entre autres un *responsorium* grégorien inspiré de Matthieu 26, 3-4 : *Seniores populi consilium fecerunt ut Jesum dolo tenerent et occiderent*, « les anciens du peuple tinrent conseil pour se saisir par ruse de Jésus et pour le tuer ».

90. C'étaient alors des personnes qui pouvaient être choisies arbitrairement par l'autorité publique pour représenter l'inculpé et supporter à sa place les condamnations pécuniaires auxquelles il pouvait être condamné. L'idée essentielle est donc ici que nos saints auraient très bien pu éviter de comparaître en personne.

91 L'étiquette mérovingienne commandait qu'on ne se présente pas devant le roi sans lui faire de présent.

92 Littéralement « si vous êtes dignes (*digni*) », tour bizarre. Il est probable qu'ici le chorévêque David n'a pas compris sa source, qui portait le mot *idonei* signifiant « aptes » en latin classique mais « innocents » en latin mérovingien. Cf. *Hymne*, vers 35 : *respondent se idoneos*, « ils se disent en réponse innocents ».

93 Sur ce type d'ordalie, voyez en dernier lieu François Bougard, « Le feu de la justice et le feu de l'épreuve, IV^e-XII^e siècle », *Settimane di studio della fundazione Centro italiano du studi sull'Alto Medioevo* 60 (2013) 389-436, spéc. 407-417.



Monnaie de cuivre de Chilbert I^{er} à thème chrétien avec chrisme et croix

10. Et lorsque ce fameux roi messire Chaubert et les anciens du peuple virent cela, ils s'inclinèrent aux genoux et aux pieds des saints en leur demandant pardon des peines et des torts qu'ils leur avaient faits. C'est pourquoi le roi, voulant les honorer, leur fit la donation de deux domaines au pays du Mans et leur attribua de concert avec l'évêque saint Innocent deux lieux pour y bâtir des habitations monastiques, et du reste promit tout ce qu'ils pourraient demander. Et il édicta que personne après cela, c'est-à-dire après la manifestation du susdit miracle, n'ose importuner les saints dont nous parlons. Le dit roi et les anciens du peuple les supplièrent en outre de prier assidument pour la paix du royaume et le salut du peuple. C'est alors que le roi ordonna qu'il soit fait une basoche⁹⁴ dans le domaine rural⁹⁵ de Palaiseau en l'honneur de saint Rimé, où le peuple aujourd'hui a coutume de se réunir pour prier, et où on le voit offrir au Seigneur de saintes offrandes. Et alors les dits saints de Dieu, disant adieu au roi et s'en retournant comblés d'honneurs chez eux, commencèrent à bâtir des petites celles⁹⁶.

11. Quant à sainte Ténestine, elle reçut de saint Innocent le voile symbole de la dignité sacrée de vierge et s'appliqua à vivre saintement et pieusement avec la permission du susdit saint Innocent et ensuite de messire Donou⁹⁷. La dite servante de Dieu fit bâtir solennellement en l'honneur de Notre Dame un petit moutier ou basoche sur le périmètre de la cathédrale du Mans, entre les murs et

94 Du latin *basilica*, qui désigne un bâtiment de bois ou de pierre originellement conçu pour abriter les marchés autant que les tribunaux, puis les assemblées chrétiennes, lorsque cette religion devient celle de l'autorité publique.

95 Domaine rural, en latin *villa*. Il comprenait l'actuelle commune voisine de Vauhallan, où fut bâtie la dite basoche, halle en bois servant de lieu de culte.

96 *Cellula*, diminutif et quasi synonyme de *cella*, habitation monastique, au départ individuelle.

97 Donou ou Domnole, en latin *Domnolus*, fut évêque du Mans de 559 à 581.

l'eau⁹⁸, avec l'aide de Dieu et l'aide matérielle du susdit évêque, et c'est dans cette enceinte qu'elle mena une existence religieuse avec les autres pucelles consacrées à Dieu, et c'est là que sous les auspices du Christ elle termina sa sainte vie. Elle obtint aussi pour saint Rimé, par le biais d'une lettre missive de l'évêque, un lieu relevant de la propriété de la susdite communauté chrétienne⁹⁹, lieu qui aujourd'hui s'appelle Souigné. Chacun de ces deux saints, persévérant dans la crainte de Dieu et l'observation de la religion et faisant des aumônes à bon nombre de pauvres, ils y dépensaient tous leurs biens. Et en persévérant dans les saintes ordonnances de Dieu, dans les jeûnes, les veilles, tous les jours, ainsi que dans les prières, il arrivait très souvent par la grâce de Dieu que des malades obtiennent par leur ministère une foule de guérisons. Beaucoup aussi étaient conduits par leurs exemples, tant hommes que femmes, à rendre un culte à Dieu. Ils persistaient absolument dans leur pure amour et une foule de gens les honoraient sans compter de dons et de présents.

12. Il est notoire que leurs corps saints, du fait de leurs mérites grandement honorés, reposent au Mans avec l'honneur qui leur est dû et qu'ils y sont vénérés en grande pompe par les prêtres et le peuple chrétien, à l'honneur et à la gloire de Notre Seigneur Jésus Christ qui vit et règne avec le Père dans l'unité du Saint Esprit par tous les siècles des siècles, amen. Saint Rimé est mort le neuf des calendes de septembre (24 juillet), dans la paix. En raison de leurs saints travaux et de leur foi éprouvée, personne ne doute que leurs âmes aient été récompensées et couronnées dans le royaume de Dieu en sorte que leur réputation de sainteté se répand partout heureusement en manière d'exemple, et tout le monde les révère.



*Statue de saint Rimé en gisant, église de Colombiers, XVIII^e siècle,
© Robert Chevallier, président des Amis du patrimoine de Colombiers*

98 C'est-à-dire entre les remparts du Mans et la rivière Sarthe.

99 Notez l'incohérence : au paragraphe précédent le donateur était le roi.

5. Vie de saint Longis et de sainte Noflette (extrait) (Vita Lonechilli)

Le miracle survenu en faveur de saint Longis est beaucoup plus proche du modèle standard des ordalies que celui de Palaiseau, puisqu'il s'agit d'y prouver judiciairement quelque chose en sortant indemne d'une brûlure, tradition qu'on retrouve aussi bien dans la Grèce antique et à Rome que chez les Francs saliques, puis dans des Vies de certains saints mérovingiens, comme Simplicius d'Autun.

6. Et il ne faut pas passer sous silence la vierge sainte Noflette dont nous avons fait mention plus haut, dans la préface. Comme ses parents voulaient la donner en mariage, elle y résistait vaillamment en son âme et elle mérita d'avoir un époux dans le ciel. Comme en effet pour cette raison elle avait pris la fuite, elle se dirigea en cachette dans une forêt appelée Covarne et se dissimula dans un arbre creux. Et là elle tournait et retournait dans son esprit ce qu'elle devait faire et où elle pouvait s'enfuir. Alors donc lui revint en mémoire comment elle avait entendu parler quelque temps auparavant de la renommée de saint Longis, qui dirigeait tout et ne refusait pas son indulgence à ceux qui faisaient appel à lui.

Cependant quand elle arriva là, elle tomba sur le gardien des troupeaux de son père. Elle l'appela, et elle lui demanda sur un ton aimable d'aller voir l'homme de Dieu et de le presser de bien vouloir venir la voir. Lui s'y refusa. Alors elle ajouta aussitôt ces mots : « Vas-y et je te remettrai ton salaire : je te donnerai un veau du troupeau de mon père ». En entendant cela, il accepta. Faisant donc le trajet, il alla trouver l'homme de Dieu et lui rapporta tout ce qui s'était passé. Sur le champ donc le serviteur du Seigneur accourut au plus vite en sa direction et tomba sur elle encore cachée dans son arbre creux, et l'esprit troublé. Alors il lui demanda ce qu'elle voulait faire et ce qu'elle avait délibéré vis-à-vis de son cœur. Elle lui raconta tout méthodiquement : « Je veux quitter le monde et me donner à Dieu. » Quand le serviteur du Seigneur eut entendu cela, c'est-à-dire ces paroles, il la prit avec lui jusqu'à sa petite celle¹⁰⁰ et lui mit un voile sur la tête. Et après cela ils tâchèrent ensemble de toutes leurs forces de progresser dans le service du Seigneur.

7. Mais le diable¹⁰¹, dès qu'il voit des gens de bien s'efforcer à la gloire, se déchaîne d'autant plus âprement pour entraîner les gens à leur châtement. Cependant le Seigneur avait déjà résolu de les glorifier et de faire connaître leurs mérites, comme il est écrit ailleurs : *Dieu résiste aux orgueilleux, mais il accorde sa grâce aux humbles*. C'est ainsi qu'à l'instigation de l'Adversaire,

100 Latin *cellula*, petite celle, petite habitation de type monastique.

101 Ajoutons-y Anatole France et ses allusions graveleuses, dans la version qu'il a donnée de cette légende, *Pierre Nozière*, Paris, Calmann-Lévy, 1899, pp.183-186.

l'homme qui devait prendre pour épouse sainte Noflette alla du côté du palais et dit au roi Clohier qu'un certain migrant du nom de Longis lui avait enlevé sa fiancée en faisant usage de la magie, « et maintenant ils commettent ensemble des crimes et des forfaits ». Le roi Clohier ordonna donc à son envoyé de les conduire par force en sa présence. L'envoyé fit ce qui lui avait été commandé et les conduisit au palais.

Quand ils arrivèrent au dit lieu, le roi était à la chasse. Et c'était alors la saison de l'hiver. Or le serviteur du Seigneur dit à la servante du Seigneur : « Va donc me chercher du feu pour que je m'en réchauffe les pieds ». Elle se dirigea donc vers le fourneau où on avait coutume de cuire des pains à l'usage du roi et demanda au boulanger qu'il lui donne du feu. Entendant cela le dit boulanger répondit en manière de plaisanterie : « Étends-moi là ta serviette. » Elle l'étendit aussitôt. Lui prit deux ou trois pleines pelletées de charbons et les déposa devant elle. Quant à elle, elle les prit dans ses mains comme si c'était autre chose et les apporta à l'homme de Dieu. Puis quand il se fut suffisamment réchauffé, elle rapporta au fourneau les charbons ardents et les jeta à terre. Et sous les yeux de tout le monde il arriva une chose étonnante : la serviette n'était pas brûlée, et on ne pouvait pas voir qu'elle avait été en contact avec le feu. Et elle n'était pas abîmée mais on aurait dit qu'elle était de rose. Ainsi, avec l'aide de Dieu, était manifesté le mensonge de l'accusateur.

À l'arrivée du roi, on lui annonça le signe miraculeux que Dieu avait daigné faire voir en faveur de son serviteur et de sa servante. Alors le roi se prosternant à leurs pieds, demanda pardon, reconnaissant avoir eu tort de lui infliger de si grands ennuis par ignorance. Alors il promit de lui accorder une rente. Lui ne voulut pas consentir à une somme d'argent et il répondit qu'il ne souciait pas du tout d'avoir des richesses de ce monde. « Je te demande une seule chose, je te propose cette suggestion, que je t'aie comme protecteur de ma celle. » Quant au roi, quand il entendit ce qu'il disait, il lui rendit des honneurs extraordinaires, et s'engagea à lui verser chaque année près de dix livres de rente. Quant à lui, tout en rendant grâce à son Dieu, il s'en retourna chez lui, et du dit argent il acquit une terre et tout ce qui était nécessaire pour construire un moutier.

6. De l'évêque Simplicius

Voici maintenant un épisode de la vie de Simplicius, évêque d'Autun mort vers 419, tel qu'il fut mis par écrit par Grégoire de Tours vers 560¹⁰², et où déjà un couple chrétien démontre par une ordalie une chasteté dont doute l'opinion publique à l'instigation du démon. Nous reprenons la traduction de Bordier.

Ce dernier étant mort, le bienheureux Simplicius fut mis à la tête de cette église. Il était de race noble, fort riche des trésors de ce monde, et marié à une très-noble épouse ; tous deux passèrent à l'abri des regards du monde une vie extrêmement chaste, que Dieu seul connaissait et que les mortels ignorèrent. Ils étaient justes l'un et l'autre, très-ardents à semer les aumônes, à supporter les veilles. À la mort d'Égémonius, comme nous l'avons dit, le peuple fit choix de Simplicius à cause de sa dignité mondaine ; mais Dieu le réservait à la gloire de la chasteté et de la sainteté.

Lorsqu'il eut reçu la consécration pontificale, sa sainte sœur, qui jusque-là avait été conjointe à son mari par la chasteté, non par la luxure, ne se soumit pas à être écartée du lit de l'évêque. Elle continua d'entrer comme auparavant, avec la même pure innocence, dans le lit de son mari, sûre qu'elle était de en sa conscience de sa pieuse intention et se sachant incapable d'être enflammée par le feu de la passion.

Mais la haine jalouse du démon excite contre les saints de Dieu d'outrageantes hostilités, et il s'efforce de diffamer par des paroles perfides la vertu dont son inspiration n'a pu triompher. Que dire de plus ? Le saint jour de Noël les citoyens se soulèvent avec bruit et volent d'une course rapide vers cette bienheureuse vierge, en lui disant : « Il n'est pas croyable qu'une femme étant jointe à son mari ne soit pas souillée, ni que le mari enlacé dans les bras de sa femme puisse s'abstenir de s'unir avec elle. C'est ainsi que disent les proverbes de Salomon : *Celui qui touche à la poix ne peut jamais être propre*. Et en effet, qui peut, ayant le feu dans le sein, n'être pas brûlé ? Nous vous voyons coucher dans un même lit ; nous ne pouvons pas penser autrement que de vous croire vous mêlant l'un à l'autre. »

Irritée de ces paroles, la vierge très-sainte va trouver le pontife, qui lui aussi brillait d'une chasteté semblable ; puis, après avoir répété devant le monde les discours qu'elle avait entendus, elle appelle une servante qui tenait en ce moment un brasier plein de charbons, comme on a coutume d'en avoir à cause de la rigueur de l'hiver, ouvre sa robe pour recevoir les charbons ardents, et, après les avoir gardés l'espace d'une heure, elle interpelle l'évêque, en lui disant : « Prends ce feu plus clément que d'habitude et qui ne détériorera nullement tes habits, afin que ses flammes démontrent qu'en nous sont éteintes

102 *De la gloire des Confesseurs*, chapitre 76 (traduction de H.-L. Bordier, 1862).

les flammes de la luxure. » Le pontife les prit, et les voiles qui l'enveloppaient ne furent point endommagés par le feu.

À ce miracle, le peuple, tout à l'heure incrédule, crut à Dieu, et en sept jours il y eut plus de mille hommes nés de nouveau, en vertu de la rénovation produite par le saint baptême. L'Église les accueillit et, joyeuse, les enrôla comme soldats pour le royaume céleste.

7. Le miracle des cierges dans la *Vie de sainte Geneviève*

Rimé et Ténestine, contemporains de Clovis, l'étaient aussi de sainte Geneviève de Paris (dont des reliques ont été installées à Vauhallan en 1860). La Vie la plus ancienne¹⁰³ que l'on connaisse de cette vierge date du même VIII^e siècle¹⁰⁴ que celle de saint Rimé qui a été entre les mains d'Antoine Le Corvaisier, et dont nous avons conservé seulement un remaniement du IX^e siècle.

Or elle présente trois cas de cierges qui s'allument d'eux-mêmes analogues à celui de la Vie de saint Rimé. Nous traduisons ci-après le passage considéré d'après les éditions critiques de Saintyves et de Krusch¹⁰⁵.

Elle avait pour pieuse coutume de veiller toute la nuit du samedi jusqu'à l'aurore du dimanche, selon ce qu'a enseigné le Seigneur, à la manière de l'esclave attendant son maître de retour de ses noces¹⁰⁶.

Une fois donc, après une nuit pluvieuse, comme déjà le chant des coqs et leurs battements d'ailes annonçaient la venue du jour du Seigneur, elle sortit de son hôtel pour gagner la basoche Saint-Denis. Il arriva que le cierge qu'on portait devant elle s'éteignit, et que les vierges qui l'accompagnaient furent troublées et effrayées de cette affreuse nuit, de la gadoue et de l'ondée que déversait l'azur.

Geneviève aussitôt demanda qu'on lui donne le cierge éteint, et quand elle l'eut en main il s'alluma sur le champ. Elle le garda en main jusqu'au moment où elle parvint à la basoche, et le dit cierge y brilla devant elle jusqu'à ce que la flamme l'eut consumé.

Pareillement, vers la même époque, étant entrée dans une église et y restant étendue longtemps sur le sol, lorsqu'une fois achevée sa prière elle se releva du pavement, un cierge que n'avait pas encore touché la flamme s'alluma dans sa main par un effet de la puissance divine.

103 C. Narbey, « Quel est le texte de la vie authentique de S. Geneviève », *Bulletin d'histoire et d'archéologie du diocèse de Paris* 2 (1884) 46-68.

104 Bruno Krusch, « Vita Genovefae virginis Parisiensis », *MGH SRM* 3 (1896) 204-238, spécialement p. 205.

105 Krusch, *op. cit.*, pp. 224-225 (texte) ; M.-B. Saintyves, *Vie de sainte Geneviève*, Paris, Poussielgue-Rusand, 1846, pp. LXVIII-LXX (texte) et 59-60 (paraphrase).

106 Allusion à une parabole de l'Évangile de Luc 12, 35-40.

On parle aussi d'un cierge qui dans sa cellule s'alluma dans sa main, sans flamme pour l'embraser. Bien plus, un certain nombre de malades pleins de foi, ayant dévotement prélevé une parcelle du dit cierge, recouvrèrent la santé.



*Sainte Geneviève portant le cierge, XIII^e siècle
Missel pour l'usage du monastère Sainte-Geneviève*



*Statue de saint Rimé alias Rigomer
Église de Souigné-Flacé, XVIII^e siècle
© Jean-Pierre Bonnefon, 2021*

8. Notice d'Antoine Le Corvaisier (1648)

Le récit que fait cet historien manceau du miracle de Palaiseau démontre, par de menues différences, qu'il avait sous les yeux une Vie de saint Rimé plus ancienne que celle que le chorévêque David nous a conservée sous une forme remaniée. Mais le miracle y était déjà celui des bougies qui s'allument toutes seules.

C'estoit une benediction et un bonheur à nostre Evesque de peupler ainsi son Diocese de tant de saints personnages, que la reputation de sa bonté et de la liberalité y attiroit de toutes les contrées du Royaume. Mais c'eust aussi esté une honte à nostre Province d'emprunter toute sa sainteté des Estrangers, et ne pouvoir trouver dans toute l'estenduë de ses terres quelqu'un de ses habitans qui peust relever sa gloire par l'esclat et la renommée de ses actions vertueuses, et par les miracles de sa vie. Pour nous garantir de ce reproche le Ciel voulut en ces mesmes temps faire naistre dans ce país saint Rigomer et sainte Trenestine.

Celuy-cy prit naissance dans le Sonnois au mesme lieu où l'on voit encores à present une paroisse située aux extremitez de la forest de Perseigne¹⁰⁷, qui jusques icy a retenu le nom de ce bienheureux Confesseur. Mais comme l'education est importante pour la conduite de toutes les actions de la vie, il fut dès son enfance instruit par un sage Prestre nommé Launide, sous lequel il fit un merueilleux progrès tant aux lettres qu'à la vertu: Ayant atteint l'aage, Innocent luy donna les ordres de Prestise¹⁰⁸, et voyant que son eloquence et sa ferveur luy avoient donné un talent propre pour la Predication, il l'envoya pour convertir ceux qu'il reconnoistroit en son Diocese demeurer encore dans l'ignorance ou dans l'infidelité. Enquoy certes il réussit si heureusement, qu'en peu de temps il changea un Temple où l'on faisoit des sacrifices aux fausses deitez, en une Eglise où le seul Dieu vivant fut adoré.

Ayant esté appelé pour assister une des plus riches et plus honnestes Dames de la province, nommée Trude, dans une grieve maladie: il la guarit par ses prieres et par le moyen d'une huile sacrée dont il luy frotta la teste¹⁰⁹. Sa fille

107 On ne sait pas sur quelle base Le Corvaisier localise précisément et semble-t-il arbitrairement la naissance de saint Rimé à Saint-Rigomer-des-Bois.

108 L'attribution de l'ordination de saint Rimé à l'évêque *Innocentius* est une pure conjecture de Le Corvaisier, dont même le chorévêque David s'était gardé. Elle fut en réalité le fait de son prédécesseur *Simplicius*, encore évêque du Mans en 511.

109 Ce détail, « la tête », devait se trouver dans la *Vita Rogomeri* originelle.

nommée Trenestine¹¹⁰ ayant entendu une partie des saints propos dont Rigomer entretenait sa mère pour l'exhorter à la patience, étant d'ailleurs persuadée par ses raisons et avertissements de quitter le monde pour se consacrer à Dieu, elle délibéra d'exécuter ce qu'elle avait projeté touchant ce dessein : et d'autant qu'elle craignait les contraintes et les menaces de ses parents¹¹¹ qui l'avaient promise en mariage, elle se retira quelque temps dans la solitude de ce sage et dévot précepteur, autant pour imiter ses actions et suivre ses conseils, que pour se délivrer de l'importunité ou de la violence de ses plus proches, qui voulaient forcer son inclination d'embrasser un party auquel elle avait de la répugnance.

Mais cette retraite si soudaine et cette trop grande fréquentation donnèrent bien tost de l'ombrage aux soupçonneux et aux médisans : leur conversation quoique très-chaste et innocente fut incontinent prise pour un concubinage scandaleux ; ce qui donna sujet aux envieux de semer de faux bruits contre leur honneur, qui esclatterent par tout le Royaume et parvinrent jusques aux oreilles de Clotaire ; auquel l'amant de Trenestine avait déjà rendu sa plainte, et s'étoit jetté à ses pieds pour lui demander justice contre un Prestre, lequel ainsi qu'il disoit avoir par ses charmes et par ses prestiges¹¹² séduit et suborné l'honneur d'une fille qui lui avait été promise en mariage. Ce Prince irrité par ces faux rapports, commanda que l'un et l'autre lui fussent amenés sous seure garde¹¹³ : ce qui fut exécuté, ils furent conduits à Pallaiseau où il étoit avec toute sa Cour.

110 Le texte latin suivi par Corvaisier portait visiblement *thenestina*, où il a pris la boucle du h minuscule, h, pour celle d'un R majuscule.

111 Le thème de la pression opérée par la famille de Ténestine est totalement absent de la *Vita* que nous avons conservée. Peut-être le chorévêque David l'a-t-il supprimé comme étant une erreur de la tradition orale, vu qu'il avait en mains des preuves de la donation des parents de la sainte en faveur de son monastère.

112 L'expression « par ses charmes et prestiges » calque le latin *carminibus et praestigiis*, « par des incantations et des tours de passe-passe ». C'est bien ainsi que l'entend Simon Martin, *Les fleurs de la solitude*, Paris, Alliot, 1652, p. 760, paraphrasant ainsi Le Corvaisier, « par ses charmes et ses sortilèges ». Dans la *Vie de Longis*, le latin porte carrément *per artem magicam*, « en pratiquant la magie ». Il s'agit donc bien techniquement d'une accusation de magie, passible de la peine de mort, comme le sait très bien Le Corvaisier, lieutenant criminel au bailliage du Mans, et comme l'écrit son contemporain Bernhard Schotanus, *Examen juridicum*, Amsterdam, Jansson, 1643, p. 921 : « c'est le crime de maléfice (*crimen maleficii*) commis par ceux qui par des incantation (*carminibus*), des tours de passe-passe (*praestigiis*) et d'autres méfaits de ce genre troublent la vie de gens innocents et inclinent les âmes pudiques à la concupiscence (*pudicos animos ad libidinem*), qui abandonnent Dieu et font un pacte avec le démon. Ce qu'ils encourent est la peine capitale (*poena gladii*). »

113 « Sous sûre garde » traduit sans doute le latin *vi compressos*, détail de l'arrestation qui concorde avec la *Vie de Longis* qui dit *cum vi*, « par force ». En revanche, dans son remaniement de la *Vita Rigomeri* le chorévêque David vers 850 supprime la notion de contrainte physique et parle d'une simple convocation *per fidejussores*, c'est-à-dire avec désignation de garants se portant caution, anticipant ici l'évolution progressive en cours vers le *privilegium foris* des clercs, qui finiront par échapper totalement, au moins en

Mais nos deux accusez s'estans justifiez devant luy, tant par leurs defenses pertinentes qu'ils alleguerent de leurs bouches, que par la preuve miraculeuse de deux flambeaux de cire qu'ils allumerent sans les souffler¹¹⁴, et sans les approcher d'aucune lumiere, par la seule vertu de leur priere et la confiance qu'ils avoient en Dieu protecteur de leur innocence: Aussi Clotaire ayant reconnu par ces divins témoignages, la pureté de leurs affections, les renvoya non seulement absous de toutes les calomnies dont on vouloit ternir leur reputation, mais en outre les combla de presens pour s'en retourner.

Rigomer estant libre et justifié s'en vint au Mans pour visiter l'Evesque Innocent¹¹⁵ qui avoit embrassé la defense de sa cause contre ses ennemis et calomniateurs: Il le voulut retenir auprès de soy, mais le voyant resolu d'embrasser la vie solitaire, afin de ne s'esloigner de la compagnie, et se servir quelquefois de son conseil en l'administration spirituelle de son diocese, il luy assigna pour retraite une vallée couverte de bois pour y dresser quelque hermitage, qui estoit seulement distante de la ville de trois lieuës, qui s'appelloit en Latin *Vallis sublinea*, ou *Subligniacum*, que nous tournons maintenant en François Souligné sous vallon. Il y bastit une petite Eglise avec deux ou trois cellules pour quelques Confreres qui se retirerent avec luy. Il y demeura quelque temps, vivant avec beaucoup d'austerité; mais enfin estant chargé d'années il rendit son ame à Dieu, le vingt quatriesme d'Aoust; son corps ainsi que témoigne le Cartulaire de sa vie¹¹⁶, fut apporté au Mans, sans designer autrement le lieu où il fut enterré.

J'apprends neantmoins par la lecture du Testament de S. Bertrand, qu'il y avoit en son temps une Eglise de saint Rigomer, à laquelle il legua quelque somme comme à toutes les autres qui estoient lors situées dans la ville ou aux environs. Et je ne doute point que ce ne fust celle où l'on avoit déposé le corps de ce glorieux Confesseur, qui depuis par la rigueur des temps et le changement des siecles a peut-estre tellement esté démolie, qu'on a tout à fait perdu la memoire de son nom et du lieu où elle avoit autresfois esté bastie.

Trenestine ayant semblablement justifié son innocence se vint jetter aux pieds de nostre Evesque, et par son entremise fit dresser entre la riviere de Sarthe et les

théorie, à la compétence des tribunaux civils. Le Corvaisier quant à lui n'est pas choqué de cette arrestation sans ménagement, à une époque où la justice royale gallicane s'efforce justement par différents expédients juridiques de faire revenir le clergé dans le droit criminel commun.

114 Avant l'invention des allumettes chimiques, l'étincelle du briquet embrassait l'amadou sans pour autant l'enflammer, et il fallait encore souffler sur la braise pour enflammer la mèche.

115 Sur ce point et pour la suite, Le Corvaisier ne suit plus la *Vita Rigomeri*, mais les seules imaginations du chorévêque David, auteur des *Actes des Pontifes du Mans*.

116 Le Corvaisier s'est déjà référé à ce document, p. 108, au sujet de l'évêque Principius: «ce qui se preuve par la lecture d'un des Cartulaires contenant les vies manuscrites de plusieurs saints, gardé dans l'Eglise Collégiale de saint Pierre de la Cour.»

murailles de la ville, au pied du plus roide et plus penchant de la montagne, un hospice qu'elle dedia en l'honneur de Nostre-Dame et saint Estienne. Depuis Haregaire son pere et Trude sa mere voyans qu'on ne la pouvoit destourner du vœu qu'elle avoit fait de se consacrer à Dieu tout le reste de sa vie¹¹⁷, firent changer cet Oratoire en un petit Convent, et pour le dotter assignerent tous leurs biens meubles, immeubles, et tout ce qui leur pouvoit appartenir, à la charge que¹¹⁸ les filles qui y seroient receuës s'employeroient à loger les estrangers et traiter les malades qui viendroient pour faire leurs devotions à l'Eglise Cathedrale, de laquelle ils les rendirent tellement sujettes et tributaires, qu'ils voulurent qu'elles fussent specialement destinées à nettoyer les paremens et les Chasubles à blanchir le linge qui servoit d'ordinaire à l'Autel, et laver les surplis, aubes, nappes, et autres draps d'Eglise. Ils voulurent de plus qu'elles payassent tous les ans pour reconnaissance certaine quantité d'huile et de cire pour l'entretien du luminaire, et une livre d'argent de rente : et parce que le Monastere estoit basti sur un fond dépendant de l'Eglise de S. Gervais¹¹⁹, ils l'assujettirent à la jurisdiction de l'Evesque et de ses successeurs ; et voulurent que les filles qui l'habiteroient ne fussent qu'usufruitieres et dispensatrices du revenu, avec defense de rien aliener sans l'exprés consentement du Diocesain et de ses Chanoines. On void dans les registres du Pontifical les autres conditions de la fondation de cette Eglise, qui estoit comme il est à presumer par la description de son assiette et de son emplacement, au mesme lieu où l'on void à present la paroisse de Nostre-Dame de Gourdain¹²⁰.

Les corps de saint Rigomer et de sainte Trenestine¹²¹ ont esté quatre ou cinq cens ans après leur deposition transferez en l'Abbaye de Maillesais en Poitou, laquelle ayant depuis esté changée en Evesché¹²², ils ont esté honorez comme patrons de l'Eglise Cathedrale qui celebre tous les ans leur feste avec solemnité.

117 Par cette remarque Le Corvaisier veut harmoniser les données de la *Vita* qu'il a utilisée avec l'existence du *Testamentum* d'Hargier de 513.

118 Stipulations insérées par le chorévêque David dans son remaniement des documents authentiques de 513 et 524, sans doute pour justifier les charges coutumières en usage de son temps, que le *Testamentum* d'Hargier avait en vain cherché à éviter.

119 Le Corvaisier dépend ici de la mauvaise interprétation faite par le chorévêque David des documents originaux. Ceux-ci, suivant le formulaire notarial, situaient la fondation sur le *territorium* de l'église cathédrale, c'est-à-dire dans sa circonscription, dans son diocèse. Le chorévêque a cru qu'il s'agissait plus précisément d'un *terrain*, d'un bien foncier proche et dépendant de cette église, et c'est dans ce sens qu'il utilise à tort ce mot dans toutes ses compositions apocryphes, où il le rend même par *area* ou *solum*.

120 Église elle-même détruite lors de la Révolution française.

121 Rappelons que c'est totalement faux en ce qui concerne Ténestine, dont les reliques furent transférées à Germigny près Saint-Benoît-sur-Loire.

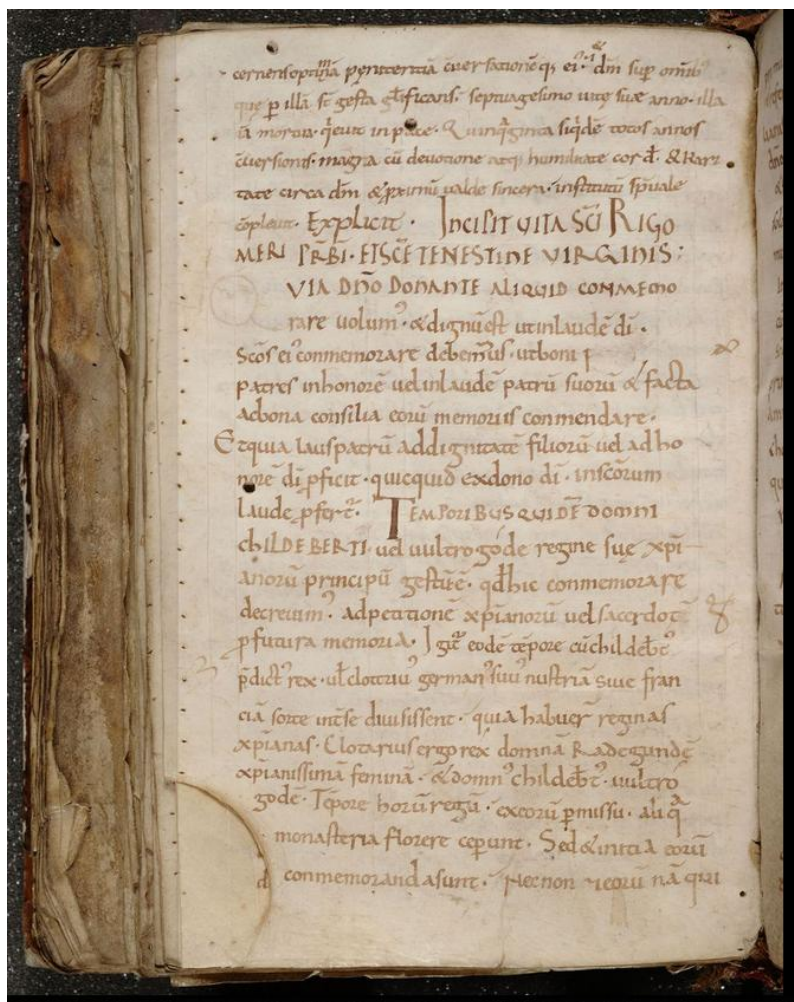
122 Diocèse créé en 1317 et supprimé en 1648, mais qui a été restauré en droit en 2009, et en fait en 2017, sous forme de diocèse titulaire.



Blason de Vauhallan, créé en 1987
et figurant deux cierges allumés

Édition critique de quatre textes

1. Donation d'Hargier
2. Précaire de Ténestine
3. Hymne
4. Vie des saints Rimé et Ténestine



Incipit du manuscrit de Bruxelles (X^e siècle)

ABRÉVIATIONS UTILISÉES

- A Manuscrit de Bibliothèque royale de Bruxelles, X^e siècle
 B Manuscrit de la Bibliothèque nationale de France, XII^e siècle
 B² Copie moderne de B utilisée par Jean Pien en 1739
 C Manuscrit de la Bibliothèque Sainte-Geneviève, XII^e siècle
 D Manuscrit de la Bibliothèque municipale de Chaumont, XV^e siècle
 Petr *Vita* remaniée de Pierre de Maillezais, vers 1060
 Corv Résumé d'Antoine Le Corvaisier, 1648
 L Texte adopté par Jean Lebeuf en 1739
 P Texte adopté par Jean Pien en 1739
 G Conjecture de Bernard Gineste en 2021
 G² Simple normalisation orthographique
 Pour le Testamentum et la Praecaria
 Ms Texte dans les *Actes des Pontifes du Mans* (=AP pp. 70-76)
 Kar Texte de la fausse précaire de saint Calais (AP p. 64)
 Gal Texte de la fausse précaire de Gall (AP p. 89)
 Lon Texte de la fausse précaire de saint Longis (AP p. 151)
 Sig Texte de la fausse précaire de Sigrand (AP p. 163)
 Marc Formules de Marculf (éd. Zumer, *MGH LL* 5)
 Sirm Formules de Tours (éd. Zumer, *MGH LL* 5)
 Merk Formules saliques de Merkel (éd. Zumer, *MGH LL* 5)
 AD13 Précaire en date de 1036 conservée aux AD13, cote 2H 12 n°9.
 Mab Texte adopté par Mabillon en 1682 (*Vetera Analecta* III)
 H Texte adopté par Julien Havet en † 1894 (*Bibl. École des Chartes*)
 BL Texte adopté par Busson et Ledru en 1901 (*Actes des Pontifes*)

1. TESTAMENTUM CONDITIONIS (513)

Dum fragilitas¹²³ humani generis pertimescit ultimum vitae tempus¹²⁴ subitanea transpositione venturum¹²⁵, oportet ut non inveniatur unumquemque hominem¹²⁶ imparatum, ne sine aliquo boni operis respectu¹²⁷ migrat de saeculo¹²⁸, nisi, dum suo jure et potestate consistit, preparat sibi viam salutis per quam ad aeternam valeat beatitudinem pervenire.

Ideoque ego in Dei nomine Haregarius et conjux mea Truda et filia nostra Tenestina Deo sacrata unanimiter consentientes pertractavimus de Dei misericordia pro remedio¹²⁹ animae nostrae et remissione¹³⁰ peccatorum nostrorum, ut aeternam mercedem¹³¹ in futurum apud Dominum consequi mereamur, ut aliqua cellula ac monasterium in territorio¹³² sanctae Mariae Dei genitricis <vel sanctorum martyrum Gervasii et Prothasii, in honorem sanctae Mariae genitricis>¹³³ Domini nostri Jesu Christi vel sanctorum apostolorum Petri et Pauli construere ac aedificare deberemus, quod ita et fecimus¹³⁴

Et omnes res nostras atque mancipia quae¹³⁵ ex legitima successione nobis obvenerint, totum et ad integrum ad jamdictum monasterium per hoc testamentum conditionis tradidimus atque confirmavimus,¹³⁶ ea scilicet ratione

123 fragilitas Kar H (Sirm, AD13, etc.) : fragilitatis Ms.

124 ultimum vitae tempus Sirm AD13 : ultimum vitae tempore Ms : ultima vitae tempora H : ultimum vitae temporis Kar.

125 venturum Sirm AD13 : ventura Ms Kar.

126 unumquemque Sirm AD13 ; unumquemque hominem Ms Kar Merk.

127 respectu AD13 : respectum Ms Kar.

128 de saeculo Ms Kar Sirm AD13 : de hoc saeculo H.

129 remedio G : remedium Ms.

130 remissione G : remissionem Ms.

131 aeternam mercedem Mab : aeternam Ms Kar BL : veniam H.

132 territorio G² : terraturium Ms Kar.

133 Une ligne a sauté à cause de la similitude des deux titulatures, que nous pouvons reconstituer cependant d'après le texte de la précaire de Ténestine. H se contente de supprimer *Dei*, sans remarquer l'incohérence des titulatures en question.

134 fecimus et H : fecimus, quem apud domno ac venerabile sede apostolico Innocenti Cenomannicę ecclesiae presule deprecavimus una cum sancta congregatione in ipsa urbe consistentes, ut per beneficium nobis concederet de rebus sanctae Mariae vel sanctorum martyrum Gervasii et Prothasii, per licentiam jamdicti pontificis construere debeamus, et Ms.

135 quae G : quem Ms.

136 confirmavimus ea scilicet H : confirmavimus et post nostrum discessum jamdicta aecclesia sanctae Mariae et sancti Gervasii et Prothasii Cenomannis civitate constructa vel ejusdem pontificis heredes instituimus et eos appellare volumus. Cujus petitionis libenter animo suscepimus et concessimus eis per nostrum beneficium ipsam aream ad ipsum monasterium faciendum et de rebus sanctae Mariae et sancti Gervasii et Prothasii villas duas in augmentum ad ipsum monasterium construendum, ut melius valeant hanc

atque praetextu¹³⁷ ut remota¹³⁸ pontificis simulque ecclesiasticorum omnium officialium¹³⁹ seu publicorum omnium potestate, ¹⁴⁰ nullas functiones vel exactiones neque exquisita et lauta¹⁴¹ convivia, neque gratiosa¹⁴² vel insidiosa munuscula, neque etiam caballorum pastus¹⁴³ aut¹⁴⁴ parvereda vel angaria¹⁴⁵, aut ¹⁴⁶ quodcumque functionis titulo¹⁴⁷ dici¹⁴⁸ potest de ipsa¹⁴⁹ facultate penitus non requiratur, sed sub integra emunitate facultaticula ipsa¹⁵⁰ sicut a nobis¹⁵¹ hucusque possessa est, in jure oratorio sanctae Mariae et praedictorum sanctorum apostolorum^{152 153} debeat Deo protegente et opitulante persistere¹⁵⁴.

cellulam construere ac aedificare. Et dedimus inter nos fidejussores Berhardum episcopum et Landoenum abbatem et Gundoinum comitem per libras quingentas de auro pensante, et si aliquis de nos de hac convenientia se mutaverit vel retraxerit, pari suo solvere faciat. Ea scilicet conditione ut cum omni re emeliorata vel supraposita ad partibus sanctae Mariae et sanctorum martyrum Gervasii et Prothasii Cenomannis civitate vel ejusdem pontificis ipsum monasterium cum omnes res ad se pertinentes vel aspicientes, tam illas quas nos ad ipsum sanctum locum tradidimus atque confirmavimus quam et illas quae de rebus vestris per vestrum beneficium a vobis accepimus, absque ullius judicis consignatione aut heredum nostrorum contradictione cum omni integritate in vestram faciat revocare potestatem vel dominationem. Et censivimus annis singulis ad festivitatem sancti Gervasii et Prothasii, quod est XIII kl. julias, de argento libra I transolvere faciamus, et post nostrum Deo jubente de hac luce discessum, sicut superius insertum est, vos aut rectores, presules, successoresque vestros in vestram faciat revocare potestatem vel dominationem, ea scilicet Ms.

137 praetextu G² : praetexto Kar : pretexto Ms Marc.

138 remota Marc H : rem data Ms Lon : rem datam Kar.

139 officialium Marc : pontificalium Ms Kar.

140 potestate nullas H : potestate privandas (privatas DL conj.) nullas Ms Kar.

141 lauta G (Du Cange) : lauda Ms Kar Marc.

142 gratiosa Ms Marc : gratiora Kar.

143 pastus Ms Marc : partus Kar.

144 aut Kar Marc : atque Ms.

145 carrarum angaria Marc.

146 aut quodcumque Marc : aut in quodcumque Ms.

147 functionis titulo G² : functiones titulum Ms Marc ([i.e. functionis titulo] Niermeyer).

148 dici Marc : judiciaria potestate dici Ms Kar (cf. Lon : ea scilicet ratione atque pretexto, ut rem data pontificis, non judiciario more, sed aecclesiastico, sud integra emunitate, sicut a nobis huc usque possessum est, in jure oratorio sancti Petri.)

149 ipsa Ms Marc : praescripta Kar.

150 facultaticula ipsa sicut Marc : facultaticula sicut Ms Kar.

151 a nobis Ms (a me Marc).

152 oratorio sanctae Mariae et predictorum sanctorum apostolorum Ms (oratorio sanctae Marie et praedictorum pauperum Marc) : oratorio sancti Petri et sancti Martini et praedictorum sanctorum apostolorum Kar.

153 apostolorum debeat H (pauperum debeat Marc) : apostolorum sub jure et potestate et dominatione sanctae Mariae matris Domini nostri Ihesu Xpisti vel sanctorum martyrum Gervasii et Prothasii et eorum rectoribus atque pontifici (pontificibus Kar) debeat Ms Kar.

154 opitulante persistere Marc : opitulante consistere Ms Lon : opitulante eo nomen (eo nomine Mab) insistere Kar.

Licet in cessionibus poenam¹⁵⁵ adnecti non sit necesse, sed nobis pro omni firmitate placuit inserendum. Si quis vero, quod futurum esse non credimus, nos ipsi¹⁵⁶, quod absit, aut aliquis de heredibus vel¹⁵⁷ proheredibus nostris seu qualibet persona calliditate¹⁵⁸ commotus aut cupiditate praeventus¹⁵⁹, ullo umquam tempore contra praesentem¹⁶⁰ epistolam cessionis nostrae, quam propter nomen Domini et venerationem¹⁶¹ ipsius sancti loci spontanea voluntate fieri decrevimus, venire aut aliquid agere voluerit aut tergiversator extiterit, anathema sit, et tam qui fecerit quam qui faciendo consenserit anathema sit¹⁶² et cum suprascriptis sanctis¹⁶³ ante tribunal Christi deducat rationes¹⁶⁴, insuper inferat justam poenam¹⁶⁵ saeculi¹⁶⁶, eum¹⁶⁷ cogente¹⁶⁸ fisco, partibus ipsius ecclesiae¹⁶⁹ vel eorum rectoribus¹⁷⁰ auri libras quingentas¹⁷¹, argentum pondera¹⁷² mille¹⁷³, et quod repetit nullatenus valeat vindicare, sed praesens¹⁷⁴ cessio atque voluntas nostra¹⁷⁵ omni tempore inviolata¹⁷⁶ permaneat cum stipulatione subnixa. Et ut haec cessio firmior habeatur et inviolabiliter conservetur, manu nostra¹⁷⁷ eam subter firmavimus¹⁷⁸.

155 cessionibus (cesionibus Kar) poenam adnecti Marc Kar Lon BL : cessionibus adnecti Ms.

156 nos ipsi Ms Kar Lon : nos ipse Marc.

157 vel Ms Kar : aut Lon.

158 calliditate Ms Kar Lon : calliditae Marc.

159 praeventus Ms Marc : proventus Kar Lon.

160 contra praesentem Marc H : comprehensam Ms Kar Lon.

161 venerationem Marc : veneratione Ms Kar Lon.

162 et tam qui fecerit... anathema sit Ms Marc Lon (homéotéleute omis par Kar)

163 Cum suprascriptis sanctis Kar (cum suprascripto sancto illo Marc) : cum suprascriptos sanctos Ms (cum suprascripto sancto apostolo Lon).

164 rationes Ms Kar Lon (Niermeyer) : rationis Marc.

165 justam poenam G : juxta poenas Ms : juxta poena Kar1 Lon Marc : juxta poenam Kar2.

166 saeculi Kar Lon : seculi Ms Marc.

167 eum Kar : cum Ms Marc Lon.

168 cogente Ms : cogenti Marc.

169 ipsius ecclesiae Ms : ecclesiae ipsius Marc.

170 vel eorum rectoribus auri Ms Kar Lon : auri Marc1 : aut auri Marc2 : aut agentes suorum Marc3.

171 auri libras quingenta Ms : auri libras D Kar : auri libras centum Lon : auri libras tantas Marc.

172 tanta et quod Marc1 : pondera mille G : argentum pondera mille Ms Kar : argenti pondera CC Lon ; argenti pondo tanta Marc.

173 mille et quod G (tanta et quod Marc1) : transsolvere (solvere Kar) faciat et quod Ms Kar Lon (tanta multa componat quod Marc3).

174 praesens Kar : presens Ms Lon Marc.

175 cessio atque voluntas nostra omni Ms Kar : cessio omni Mc.

176 inviolata Ms : inlibata Marc.

177 manu nostra Mab. : manus nostras Ms Kar Lon.

178 nostra eam subter firmavimus G : nostras subter firmavimus (subscriptionibus H) et aliorum bonorum virorum decrevimus roborari Ms Kar Lon (cf. Praecaria).

Actum Cenomannis civitate publice¹⁷⁹ ¹⁸⁰ V nonas maias anno II regnante Childeberto rege. — Signum Haregarii. — Signum Trudanae uxoris¹⁸¹ ipsius. — Signum Tenestinae filiae¹⁸² ejus Deo sacratae.¹⁸³



Sainte Ténestine, bois peint du XVIII^e siècle, église de Vauhallan (remploi vers 1860 d'un buste de cariatide)

179 publice G : publica Ms Kar (mallo publico Lon).

180 publica data V non. mai. Ms : publica V non. mai. H DL — cf. Kar : Actum monasteriolum Anisola, data VIII idus anno XIII regnante Childeberto rege. — cf. Lon : Actum Sogonna (Sagona Mab) mallo publico, data VIII kalendas decembris anno LII mo (XLII Mab conj.) regnante Chlothario rege.

181 Trudane uxore Ms.

182 Tenestina filia Ms.

183 sacratae G : sacrata, unanimiter consentientes, qui hanc cessionem vel donationem a nobis facta fieri vel roborari decrevimus. — Ego Innocens acsi indignus peccator episcopus a me facta subscripsi. — In Xpisti nomine Landolenus indignus episcopus subscripsi. — Ego Magnolenus acsi peccator episcopus subscripsi. — Winimundus licet indignus episcopus subscripsi. — Odolmarus quamvis indignus episcopus subscripsi. — Abbo misericordia Xpisti episcopus subscripsi. — In nomine Domini Hildemannus indignus episcopus subscripsi. — Frotfridus indignus episcopus subscripsi. — Signum Gundolini comite. — Signum Ostremundi comite. — Signum Winitmarci comite. — Signum Gunduini comite. — In Xpisti nomine Berhardus indignus episcopus subscripsi. — Ego Landolenus abbas subscripsi. — Signum Adalwini vicecomite. — Signum Ostruini. — Signum Hilderici. — Signum Richardi. — Signum Emmoni. — Herihardus subscripsi. — Signum Inghilgarii. — Signum Winitmari. — Ego Winitmundus scripsi et subscripsi. Ms (soit 22 personnes dont 9 évêques qui auraient été présents au Mans !).

2. PRAECARIA (524)

Domno sanctae ac venerabilis sedis¹⁸⁴ apostolico Innocenti¹⁸⁵ Cenomannicae ecclesiae praesuli¹⁸⁶ una cum sancta congregatione ex ipsa urbe consistente¹⁸⁷, ego in Dei nomine Tenestina Deo sacrata, filia quondam Haregarii¹⁸⁸ et Trudanae, precatrix¹⁸⁹ a vobis accapto¹⁹⁰.

Dum et mea fuit petitio et vestra decrevit voluntas, ut illud monasterium quod est constructum¹⁹¹ in honore sanctae Dei genitricis Mariae et sanctorum apostolorum, et¹⁹² est situm in territorio¹⁹³ sanctae Mariae vel sanctorum martyrum Gervasii et Prothasii¹⁹⁴, juxta murum Cenomannis civitatis¹⁹⁵, supra fluvium Sartae,¹⁹⁶ cui genitor meus¹⁹⁷ quantum de suis propriis rebus habuit totum¹⁹⁸ per strumenta cartarum legibus confirmavit atque delegavit,¹⁹⁹ per hanc praecariam mihi²⁰⁰ ipsum²⁰¹ monasterium una cum ipsas res ad se

184 sanctae ac venerabilis sedis G : sancto ac venerabile sede Ms Har² Gall Lon Sig. — cf. Testamentum (interpolation) : domno ac venerabile sede apostolico.

185 Innocenti G : Innocente Ms.

186 praesuli G : presule Ms.

187 consistente G : consistentes Ms Kar.

188 Haregarii G : Haregario Ms.

189 precatrix Mab H (precator Kar Gall Lon Sig) : peccatrix Ms.

190 accapto G² (accapto Niermeyer, anc. fr. achapter, acheder, acheter) : accedo Ms.

191 quod est constructum Sig : quae est constructus Lon : quod est constructus Gall : quod esse constructum Kar : quod aedificare coeperat pater meus et mater mea Ms : quod H.

192 et est situm Kar H : et est situs Gall Lon Sig : et imperfectum dimiserunt, quod est situm Ms.

193 territorio G² : terraturio Ms Kar Gall Lon Sig.

194 matris et Cenomannis civitatis senioris aecclesiae in pago Cenomannico Kar Gall Lon Sig.

195 civitatis G : civitate Ms.

196 cui genitor meus G : quem genitor meus apud vos et vestram congregationem deprecatus fuit ut eis per beneficium licentiam dedissent in ipsam aream monasterium facere et jamdictus genitor meus Ms.

197 meus quantum H : meus ipsam de rebus suis propriis hereditariis incipit construere vel aedificare, vel quantum Ms.

198 totum per G : totum ad jamdictum monasterium per Ms.

199 delegavit H : delegavit sub jure et potestate ac dominatione sanctae Mariae vel sanctorum martyrum Gervasii et Prothasii, vel ejusdem presules ut quod pontificis instituit atque heredes appellavit. Et pro hac causa ego jamdictus pontifex una cum sancta congregatione ibidem consistentes Ms.

200 mihi G (michi tenere permisistis Kar Gall Lon etc.) : ms tibi.

201 ipsum H : ipsum inceptum Ms.

pertinentes vel aspicientes,²⁰² tempore vitae meae sub²⁰³ usufructuario ordine per vestrum beneficium tenere permittatis²⁰⁴.

Et censivi²⁰⁵ vobis annis singulis ad festivitatem sanctorum²⁰⁶ Gervasii et Prothasii, quod est XIII kalandas julias, vestitus²⁰⁷ duos et cappas duas episcopales et de argento libram²⁰⁸ I transsolvere²⁰⁹, et si negligens aut tarda de ipso censu²¹⁰ apparuero²¹¹, fidem exinde faciam²¹², et ipsas res²¹³ perdere non debeam²¹⁴,

Et alicubi nec vendere nec donare nec alienare pontificium²¹⁵ habeam²¹⁶, nisi sub jure et potestate ac dominatione sanctae Mariae vel sanctorum martyrum Gervasii et Prothasii permaneant. Et post meum²¹⁷ quoque Deo iubente de hac luce discessum, absque ullius²¹⁸ iudicis consignatione aut heredum nostrorum

202 tam illas quem nos de rebus sanctae Mariae vel sancti Gervasii et Prothasii in augmentum ad presenti loco construendum per beneficium condonavimus, que et illas quem genitor vel genitrix mea per strumenta cartarum ibidem legibus tradidero atque confirmavero

203 Sub G (Kar Gall Lon etc.) : ad Ms — cf. charte de Metz de 848, éd. Havet, *Bibl. Écol. Chart.* 49 (1888) 99 : Ea igitur conditione ut dum ego advixero sub usufructuario ordine per beneficium, etc.

204 permittatis G : permittimus Ms. Cf. cf charte de Metz de 848, éd. Havet, *Bibl. Éc. Chart.* 49 (1888) 99 : Ea igitur conditione ut dum ego advixero sub usufructuario ordine per beneficium, etc. : ad Ms. — cf. *Actus Pontificum* (passim : per vestrum beneficium, sub usufructuario ordine, tempore vitae meae, cum omnes res ad se pertinentes vel aspicientes, michi tenere permisistis, et censivi annis singulis ad matrem civitatis aeccliesiam persolvere ejusque pontificibus atque rectoribus, id est, etc. Kar Gal Lon etc. — Cf. Charte de Metz de 848, éd. Havet *Biblioth. Écol. chart.* 49 (1888) 99 : Ea igitur conditione ut dum ego advixero sub usufructuario ordine per beneficium sancti Stephani et sancti Harnulfi vel vestro seu successorumque vestrorum valeam excollere vel usare.

205 censivi Kar Gall Lon etc. H : censivimus Ms : — Cf. *Actus Pontificum* :

206 sanctorum G : sancti ms.

207 Vestitus G² : vestitos Ms.

208 libram G : libra Ms.

209 faciam H : facias Ms.

210 censu G² : censo Ms.

211 apparuero H : apparueris Ms.

212 transsolvere G : transsolvere facias Ms. — Cf. *Gesta Aldrici* : refectionem clericis matri civitatis aeccliesiae famulantibus dare censuit.

213 ipsas res H : ipsum incoeptum monasterium temporis vitae tuae Ms. — Cf. Form. Tur. Ad. 3, Form. P. 160 : Si de ipso censu tardus aut negligens apparueris, fidem exinde facias et ipsas res perdere non debeas ; Beyer UB Mittelh I n°21, p. 26 (a. 767) : Si de ipso censu tardus aut negligens apparuero, fidem exinde faciam et ipsum censum solvam.

214 debeam H : debeas Ms.

215 Cf. Wartmann, *Urkundenbuch der Abtei Sanct-Gallen*, t. 1 n°29 (a. 761) : Nullum pontificium habias de ipsa villa nec vindere nec donare.

216 habeam G : non habeas Ms.

217 meum H : tuum Ms.

218 ullius H : illius Ms.

contradictione²¹⁹, jamdictum²²⁰ monasteriolum cum omni integritate vel res ad se pertinentes vel aspicientes in vestram faciatis revocare potestatem vel dominationem.

Et ut haec precaria²²¹ ²²² firmam obtineant vigorem, manu propria subterfirmavi et bonorum virorum decrevi²²³ roborare²²⁴. Actum Cenomannis civitate publice²²⁵ ²²⁶ V kalendas maias anno XIII regnante Childeberto rege.

Ego Innocentius²²⁷ episcopus subscripsi²²⁸. — Hildemannus²²⁹ abbas subscripsi. — Rotfredus archipresbyter²³⁰ subscripsi. — Elenus²³¹ indignus presbyter²³² subscripsi. — Bodolenus presbyter subscripsi²³³. — Haregaudus²³⁴ diaconus subscripsi. — Bernaricus²³⁵ diaconus subscripsi. — Odilo presbyter subscripsi. — Atto diaconus subscripsi²³⁶. — Godiscalcus abbas subscripsi. — Winitmundus levita subscripsi. — Ostremundus presbyter subscripsi. — Ebrenus²³⁷ subdiaconus subscripsi. — Winegaudus diaconus subscripsi. — Berto presbyter subscripsi. — Signum Haregaudi advocati²³⁸ — Signum Bernardi vicecomitis²³⁹. — Signum Winetmari²⁴⁰. — Signum Ermuini²⁴¹. — Signum Jonae²⁴². — Signum Turpingi²⁴³. — Signum Ostrevini²⁴⁴. — Signum Hagenonis²⁴⁵. — Ascuinus suscripsi²⁴⁶. — Serulus presbyter subscripsi. —

219 Cf. Gesta Aldrici 62 : sine ulla iudicis consignatione

220 monasteriolum H : incoeptum monasteriolum Ms.

221 Praecaria G : precarię Ms.

222 Firmam G : uno tenore conscripta, una que in thesauro sancti Gervasii et Prothasii recondita sit et alia quam ego Tenestina Deo sacrata a vobis accepero firmam Ms

223 decrevi H : decrevimus Ms.

224 Manus nostras proprias subter firmavimus (subscriptionibus H corr.) Ms. — Cf. Sirm : hanc editionem (hoc mandatum) manu (mea) propria firmavi et bonorum roborandam (roborandum) decrevi.

225 publice G : publica Ms.

226 publica. V kl H : publica. Data V kl Ms.

227 Innocentius G : Innocens Ms.

228 subscripsi G : hanc precariam a me factam subscripsi Ms Kar.

229 Hildemandus indignus Kar.

230 archipresbyter Kar archipresbiter Ms.

231 Helenus Kar.

232 presbyter Kar : presbiter Ms (et passim).

233 Personnage omis par Kar.

234 Harigaudus Kar.

235 Bernericus Kar. (qui intervertit ce personnage avec le suivant)

236 Interverti avec le suivant Kar.

237 Ebrenus Kar : Eurenus Ms.

238 Haregaudo advocato Ms : Harigaudo advocato Kar.

239 Bernardo vicecomite Ms : Bernado vicecomiti Kar.

240 Winitmari Kar : Winetmarco Ms : Wintemari Mab.

241 Ermuino Ms (personnage omis par Kar).

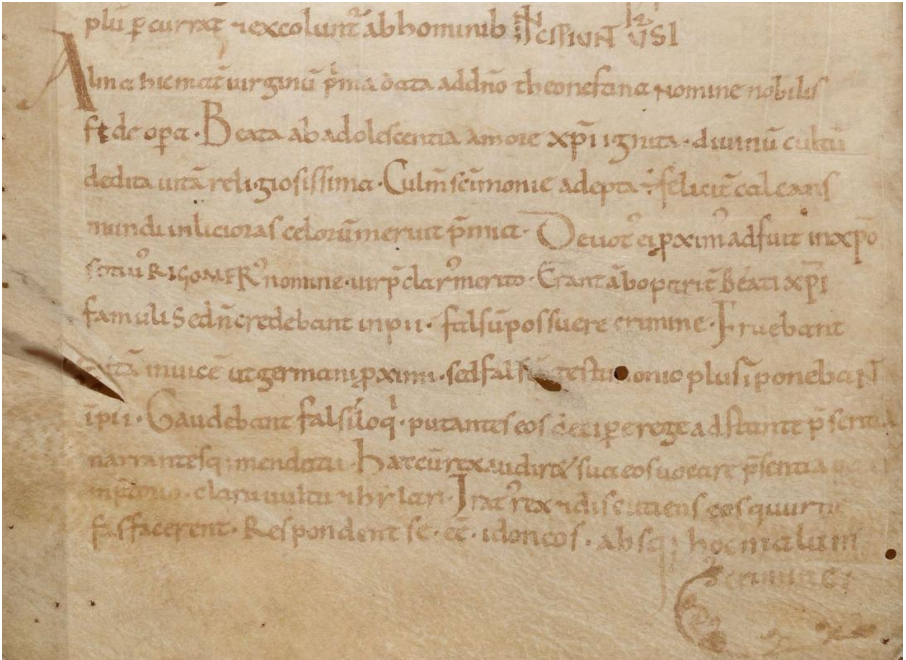
242 Jonam Ms Kar.

243 Turpingo Ms Kar.

244 Ostrevini Ms : Ostrevino Kar.

245 Hagenoni Ms : Hagamne Kar.

Signum Inghilmari²⁴⁷. — Godalmandus levita subscripsi. — Ego Leodevaldus²⁴⁸ notarius²⁴⁹ scripsi et subscripsi.



*Fragment d'hymne en l'honneur de Ténestine
(Manuscrit de Bruxelles, X^e siècle)*

246 Ascuinus subscripsi Kar : Signum Gauzivinus Ms.

247 Inghilmarus Ms (personnage omis par Kar).

248 Leodevaldus Kar : Ledevaldus Ms.

249 scripsi G : hanc precariam praecipiente Innocenti episcopo scripsi Ms hanc praecipiente Innocenti episcopo scripsi Kar.

3. VERSUS²⁵⁰

Alma hic mater virginum
 prima data a Domino²⁵¹
 Theonestina²⁵² nomine
 nobilis fide opima²⁵³

5 Beata ab adolescens²⁵⁴
 amore Christi ignita
 divinum in cultum²⁵⁵ dedita
 vitam rexit piissimam²⁵⁶

10 Culmina²⁵⁷ sanctimoniae
 est²⁵⁸ adepta feliciter,
 calcans mundi illecebras²⁵⁹,
 caeli meruit praemia²⁶⁰.

250 Incipiunt versi A.

251 addomino A.

252 Theonestina A : Theonefana (sti écrit fti et lu fa) P.

253 fide opera A : fide [et] opera P. — Cf. Lettre 17 de saint Jérôme : Susana nobilis fide ; Traité de saint Ambroise Sur Jacob et la vie bienheureuse 2, 5 : Jacob... fide opimus.

254 adolescentia A.

255 divinum [in] cultum P (avec l'élision classique) : divinum cultum A.

256 vitam religiosissimam A.

257 culmen A.

258 est adepta G : adepta A.

259 inlicioras A P : *forsan* inlecobras *pro* illecebras P in marg.

260 Cf. Antienne de sainte Marie-Madeleine : *tu redde caeli praemia*.

- Devotum ei proximum²⁶¹
 adfecit Christus socium²⁶²,
 15 Rigomerum nominatum²⁶³,
 Virum praeclarum merito²⁶⁴.
- Erant ambo et pariter²⁶⁵
 beati Christi famuli,
 sed non credebant impii,
 20 Falsum posuere crimen²⁶⁶.
- Fruebant²⁶⁷ se nam²⁶⁸ invicem
 velut²⁶⁹ germani proximi,
 sed falsum testimonium²⁷⁰
 plus imponebant impii.
- 25 Gaudebant nam²⁷¹ falsiloqui,
 putantes hos²⁷² decipere
 regis ante praesentiam²⁷³
 Narrantesque mendacia²⁷⁴.

261 Devotus ei proximus A.

262 adfuit in Christo socius A. — Cf. *Histoire de l'abbaye de Fontaines-les-Blanches*, XIIe s. : Cum autem placuit illi qui vocat, (...) misit servum suum Gaufridum primum eremitam (...). Dedit etiam ei socium, Gaufridum Bullonum. Erant autem ambo nati de confinio isto etc.

263 Rigomerus nomine A.

264 vir preclarus merito A.

265 ambo pariter A.

266 crimine A.

267 Fruebant A P : *forsan* Vivenbant P in marg.

268 se nam G : vitam A.

269 velut (uht) G (cf. Lettre de saint Jérôme à Rufin : ne parvulus quidem, quem nosti, Onesimus, quo velut fratre in osculo fruebatur) : ut Ms.

270 testimonio A.

271 Gaudebant nam G : Gaudebant A.

272 illos A.

273 rege adstante presentia A.

274 mendatii A.

30 Haec cum rex audiret ficta²⁷⁵,
 hos vocat in praesentiam²⁷⁶,
 veniunt²⁷⁷ in praetorium²⁷⁸
 claro vultu et hilari²⁷⁹.

35 Iratus rex discutiens²⁸⁰
 eos cur²⁸¹ nefas facerent,
 respondent se idoneos²⁸²
 abesse²⁸³ hoc malo²⁸⁴ crimine

275 sua (fua) A.

276 eos vocat in presentia A.

277 *Mot effacé commençant par un u* A : [traxit] P. — Cf. Antienne de saint Hippolyte (martyr sous l'empereur Dèce) : Dum venisset Hippolytus in praesentiam Decii etc.

278 pretorio A.

279 claru vultu et hylari A.

280 rex et discutiens A.

281 quur A.

282 se esse idoneos A.

283 abesse G : absque A.

284 malum A : [ad] malum P.

4. VITA RIGOMERI ET THENESTINAE

1. Quia Domino donante aliquid commemorare volumus²⁸⁵, dignum est ut in laudem²⁸⁶ Dei sanctos ejus commemorare debeamus,²⁸⁷ ut boni filii tales patronos in honorem vel in²⁸⁸ laudem, facta ac bona consilia eorum²⁸⁹ memoriis commendemus²⁹⁰, et, quia laus²⁹¹ patrum ad dignitatem filiorum vel ad honorem Dei proficit²⁹², quicquid²⁹³ ex dono Dei in sanctorum laude profertur²⁹⁴.

2. Temporibus quidem²⁹⁵ domni Childeberti²⁹⁶ vel²⁹⁷ Vultrogodae²⁹⁸ reginae suae²⁹⁹, christianorum principum³⁰⁰, gestum est quod hic commemorare decrevimus, ad petitionem christianorum³⁰¹ vel sacerdotum, pro futura memoria³⁰². Igitur eo tempore cum³⁰³ Childebertus praedictus rex vel Clotarius³⁰⁴ germanus suus Nustriam³⁰⁵ sive Franciam divisissent³⁰⁶ quia habuerunt reginas christianas³⁰⁷, Clotarius ergo rex³⁰⁸ domnam Radegundem³⁰⁹ christianissimam feminam, et domnus Childebertus Vultrogodem³¹⁰. Tempore horum regum³¹¹, ex

285 dignum est ut C L : ut dignum est ut A : ut dignum est et ut B : et dignum est ut P.

286 laudem AB L : laude C P.

287 ut boni (espace vierge de deux mots environ) patres A : et ut boni filii tales patronos C L : ut boni filii patres BB² : ut [boni filii] patres P.

288 vel in laudem AB P : vel laudem C L.

289 patrum s. et f. ac b. c. eorum AB P : omis par C L (saut de ligne).

290 commendemus BC L : commendare A P.

291 laus patrum AB P : laus tantorum prolata patrum C L.

292 proficit AB LP : profuit C.

293 quicquid ex ABC : quidquid ex P quis quidex L (coquille peu claire).

294 profertur AB P : proferimus fidei devotio non amittit C L.

295 quidem ABC LP : quondam D (2e mot du texte).

296 Childeberti AD P : Childeberti regis C L, Chideberti regis B.

297 vel ABC LP : et D.

298 Vultrogodae AD (Wltrogodam Petr) P : Ultrogodae C L : Ultrogodae B.

299 reginae suae AB P (lectio difficilior) : reginae CD L.

300 christianorum principum AD P : christianorum BC L.

301 ad petitionem christianorum A P : ad pet. Christi annorum B : ad pet. fidelium C L : ad christianorum D.

302 pro futura memoria AB : profuturam memoriam C : profuturum memoriam D.

303 cum AD P : quo BC L

304 Clotarius G (cf. infra) : Clotcrius A : Clotharius BD P : Chlotharius C L.

305 Nustriam ABD L : Neustriam B P.

306 divisissent ABD P : diviserunt C L.

307 quia habuerunt A P : quique habuerunt BB² : qui habuerunt D : uxores duxerunt C L.

308 Clotarius ergo rex A : Chloth. ergo rex B (Cloth. ergo rex P) : Chloth. rex C (Chlot. rex L) : Clotarius D.

309 domnam Radegundem A : d. Radegundam CD L : d. habebat Radegundem BB² (d. [habebat] Radegundem P).

310 Vultrogodem A P : Vultrogodem D : Ultrogodem B : Ultrogodam C L.

eorum permissu, aliqua monasteria florere³¹² coeperunt. Sed et initia eorum commemoranda sunt, nec non et eorum nomina qui primi abbates ibi fuisse testantur.

3. Ut³¹³ a fidelibus viris refertur, domnus Maximinus super Ligerim prope Aurelianis³¹⁴ civitatem, vir religiosus et sanctus, pie servivit Domino, cujus discipuli eodem tempore, sanctus videlicet Avitus et sanctus Karileffus³¹⁵ duo socii in vasti heremi solitudine³¹⁶ binas cellulas, sub sancta regula degentes, mirifice aedificaverunt auxiliante³¹⁷ Deo, fulti quoque³¹⁸ sancti Innocentis³¹⁹ Cenomannicae urbis episcopi³²⁰ auxilio, qui tunc³²¹ supra fluviolum³²² Anisolae³²³ de jure suae sedis ecclesiae³²⁴ sancto Karileffo³²⁵ ad construendum monasterium primo dedit³²⁶, et sancto Avito non modicum fecit³²⁷ adminiculum. Non³²⁸ magno intervallo, alius³²⁹ monachus sanctus et religiosus nomine Launomarus in loco qui dicitur Curbionis, a³³⁰ nomine alvei ibidem decurrentis,

311 tempore horum regum AB P : omis par CD L.

312 monasteria florere ABD P : monasteria Domino annuente in nostris partibus florere C L.

313 testantur ut ACD LP : testantur, fuit namque primus abbas ut : BB² (rattachant ces mots à la phrase suivante).

314 Aurelianis ACD LP : Aurelianensem B.

315 Karileffus A P (cf. infra) : Carileffus BCD L.

316 vasti heremi solitudine AB (vastae eremi solitudine P, corrigeant le genre d'*eremus* d'après le grec, pourtant déjà masculin en latin patristique) : vati heremi solitudine D : vastis heremi (eremi L) solitudinibus C L.

317 aedifica[verunt auxilia]nte Deo G : aedificant deo D : aedificarunt deo AB : aedificaverunt deo C LP (cf. infra : supradicto auxilio condidit ; cf. § 11 : deo auxiliante ... construxit).

318 fulti quoque sancti ABD (lectio difficilior) P : fulti sancti C L.

319 Innocentis Cenomannicae AD P : Innocentis episcopi Cenomannicae BC L.

320 urbis episcopi auxilio G (Cf *Actus Pont. Cen.* : cum adjutorio sancti Innocentis praefixae urbis episcopi construxit) : urbis auxilio ABCD LP.

321 auxilio qui tunc G : auxilio quod cum ABD : auxilio qui tunc temporis hujusmodi partibus praesse videbatur qui cum C L.

322 supra fluviolum ABD P : supra fluvium C L.

323 ani sole A : anisolae B (rivulum, Anisola praenominatum Petr) LP : anni sole C : anisoiae D.

324 sedis ecclesiae sancto AC LP (lectio difficilior) : sedis sancto BD. Cf. *Vita Alvei* : cui memoratus sanctus Innocens de jure suae sedis ecclesiae (...) aliquem partem eremi (...) dedit ; *Vita Almiri* : Praedictum monasterium sub dispositione sancti Dumnoli episcopi successoris videlicet Innocentis reliquit de cujus sedis ecclesiae jure erat.

325 Karileffo ABC LP : Carileffo D.

326 primo dedit ABD P : privilegium dedisset CL.

327 modicum fecit ABD P : minimum fecisset C L.

328 non ABCD L : nam P.

329 alius monachus...Launomarus G : alio (ABD : alii C LP) monacho sancto et religioso nomine Launonomaro (ABCD LP).

330 a ABC LP : jam D.

cujus vocabulum dicitur Curbionis, supradicto auxilio condidit³³¹ monasterium. Et sub regulari³³² studio haec omnia eis consonare videntur³³³.

4. In illis³³⁴ quidem temporibus, ut veracium³³⁵ et fidelium hominum testimoniis adprobatur³³⁶ et cognitum est per multos fideles, ortus est in condita Saugonensi³³⁷ ex³³⁸ liberis parentibus, vir sanctus ac religiosus, et bonis moribus ornatus, Rigomerus Dei famulus. Qui, ab infantia³³⁹ sacris litteris eruditus³⁴⁰, a quodam religioso presbytero Launildo³⁴¹ de Verno vel a quibus potuit quaesivit de verbo Dei bonum consilium humilitatis et castitatis vel sanctae medicationis³⁴², et quod diligenter quaesivit super prudentiae³⁴³ testimonio, Domino³⁴⁴ largiente invenit et fide conservavit, et bonis³⁴⁵ moribus se esse devovit.

5. Ac perinde³⁴⁶ ex Dei providentia³⁴⁷ testimonio fidelium populorum, sacerdos Dei probatus effectus est, et coepit circumquaque verbum Domini praedicare tam parentibus quam et proximis vicinis, et quoscumque potuit tam ad poenitentiam exhortare³⁴⁸ quam ad reliquam³⁴⁹ observationem justitiae et causas misericordiae, et ut hospitales³⁵⁰ esse deberent sive eleemosynas³⁵¹ in pauperes alacriter largirentur et voluntarie erogarent, ut ipsi pro pro his supernae

331 condidit ABD P : indidit C L.

332 regulari ABC LP : reguli D.

333 studio haec omnia eis consonare videntur G : studio haec omnia ei consummare videntur AD P : studio haec omnia consummare videntur B : studio finetenus consummari fecit C L.

334 illis ACD LP : his B.

335 veracium BCD LP : verati[*fin grattée*] A.

336 adprobatur A approbatur BCD LP.

337 Saugonensi ABD (Petr.) P : Sagonensi C L.

338 ex liberis ABC LP : liberis D.

339 infantia ABC LP : infancia D.

340 eruditus BCD L : erudit[2 lettres grattées]ur A : eruditus est P.

341 presbytero sancto launildo deverno C : presb. s. launildo de arverno BB² : presb. et sancto launildo D : presb. launillo, deverno A : launildo sacerdoti Petr : presb. [sancto] Launillo de Arverno P : presb. S. Launildo de Averno L (qui note pourtant que C porte *de Verno*) : un sage prestre nommé Launide Corv.

342 medicationis BD : meditationis AC LP. Cf. Petrus : medicamina... pervalidam curationis gratiam... consecratum porro secum oleum (deum ed. 1890 !) non surdus Jacobi apostoli auditor... caelestis medicinae... antidotum, etc.

343 super prudentie testimonio A P : supra prudenti testimonio D : sub prudentie testimonio C L : supra testimonio B.

344 domino ABC : domini D.

345:et bonis moribus BB²CD L : et moribus A P.

346 perinde ABD : proinde C LP.

347 providentia testimonio ABD P : providentia et testimonio C L.

348 exortare A : exhortare B : exhortatus est C : exhortabatur D : exhortari P : exhortatus L.

349 reliquam BCD LP : reliqua A.

350 hospitales BCD LP : hospites [*puis lettres grattées*] A.

351 eleemosynas LP : helemosinas A : elemosinas BC elemosinis D.

pietatis misericordiam possent promereri, frequentissime ammoneretur, et nec profanas³⁵² causas, nec ad fontes, vel ad arbores vota facerent, sed potius ad ecclesias vel ad sacerdotes recurrerent, et pro infirmitatibus suis oleum benedictionis postularent. Et ipse quidem Dei famulus se expetentes³⁵³ infirmos oleo sanctificato ungebat, et in nomine Domini multos ex ipsis³⁵⁴ ad sanitatem perducebat, rogans ut ex hoc Deo gratias referrent.

6. Et audiens ipse sanctus³⁵⁵ in proximo loco antiquum fanum³⁵⁶ quod vocabatur populus Hori Fanum³⁵⁷, quod plurimus³⁵⁸ populus venerabatur, et cui diabolica³⁵⁹ et illicita vota suis³⁶⁰ muneribus persolvebant, tunc Dei famulus sanctus Rigomerus, condolens³⁶¹ de rustico et infideli populo qui huiusmodi culturam non in honorem Dei ad salutem suam, sed potius ad superstitionem Diaboli ad suam perditionem³⁶² adoraret³⁶³, accensus zelo christianorum ad locum ipsum accessit cum fratribus et christianis fidelibus, requirens diligenter, et, inventa fraude diabolici figmenti, praedicans vel adnuntians Dei verbum in illa civitate commanentibus ut ipsam³⁶⁴ fanaticam observationem relinquerent, ecclesiam Dei potius frequentarent, et a Christo Jesu salutem expeterent. Quod et Domino auxiliante fecerunt, et ipso³⁶⁵ fano destructo³⁶⁶ basilicam in eodem loco aedificaverunt, ubi sacras oblationes Deo nunc videntur offerre³⁶⁷.

7. Contigit autem in diebus illis ut aliqua³⁶⁸ matrona de genere nobili nomine Truda, correptam febris, ipsum sanctum Rigomerum, necessitate conductam, mandaverit ad se venire, audita ejus sanctitatis fama, ut per ejus orationem, possit invenire salutem. Quam cum sanctus Rigomerus causa pietatis³⁶⁹ pro caritate visitasset, et per orationem et infusionem olei benedicti, ipsam feminam

352 et nec profanas AB P : et ne prophanas causa D : et ne propter profanas C L.

353 expetentes ACD LP : expectantes B.

354 ipsis BCD LP : ipsos A.

355 et audiens ipse sanctus AB P : audivit autem ipse sanctus C L : audiens sanctus rigomerus D.

356 fanum quod BC L : phanum quod D : fanum esse quod A P.

357 Horifanum G (cf. *Roman Inscriptions of Britain* II.8, 2503.127 : Londini ad fanum Isidis ; cf. Orphin en Yvelines) : orifanum : D Petr : mori fanum AB L : morifanum C P.

358 quod plurimus populus BB²CD L : quod [mot gratté] populus A P.

359 et cui diabolica B P : et diabolica C L : et dyabolica D : et cui diabolus A.

360 vota suis muneribus BCD LP : votas muneribus A.

361 tunc dei famulus sanctus rigomerus condolens ABC LP : condolens D.

362 sed potius ad superstitionem Diaboli ad suam perditionem ABC LP : sed ad perditionem D.

363 perditionem adoraret, accensus A P : perditionem faciebat, accensus C L ; perditionem, accensus B.

364 comanentibus ut ipsam A P : commorantibus ut ipsam B : ut ipsam D : commonuit ut ipsi C L.

365 et (in *exponctué* C) ipso fano (phano D) ACD LP : et ipsi fano B.

366 destructo basilicam ACD LP : destructo post basilicam B.

367 offerri ABD P (sans doute le texte original, quoique fautif) : offerre C L.

368 aliqua ABC LP : quaedam D.

369 pietatis pro ABC LP : pietatis et pro D.

confortare cepisset³⁷⁰, erat aliqua ibi tunc³⁷¹ puella filia ejus, nomine Thenestina³⁷². Audiens exortationem ipsius servi Dei³⁷³ quam³⁷⁴ solebat pro animae salutem adnuntiare, qualiter poenitentiam agere³⁷⁵ deberent et a poenis³⁷⁶ futuris animas suas liberarent, atque aeternae vitae praemia promereri valerent, hæc audiens ipsa puella, credo inspirante Deo, adamavit³⁷⁷ ejusdem sancti viri consilium, ipsumque sacerdotem, sicut Dei nuntium adtentius audire volens, coepit frequentari³⁷⁸ circa ipsum, et in quantum³⁷⁹ valebat ministrare ei in vera dilectione.

8. Sed contigit secundum antiquam consuetudinem, ut in³⁸⁰ quorundam hominum cordibus malitiæ stimulos Inimicus³⁸¹ contra ipsam conmoveret. Et quod illa ex vera dilectione faciebat, sicut Maria quae ad pedes Domini deflebat, eosque lacrimis rigabat et capillis tergebat, atque osculabatur. Hoc istam libidine³⁸² non caritate facere calumniabant³⁸³. Tamen ipsa Deo devota nihil curavit de adversitate detrahentium, sed magis ac magis Dei famulum suprascriptum Rigomerum diligebat, qui ei verbum Domini praedicabat. Tunc ipsi maligni homines, sponso ipsius³⁸⁴ puellae Severo nomine nuntiaverunt dicentes quod sponsa ipsius Thenestina³⁸⁵ quendam clericum³⁸⁶ nimis singulari dilectione diligeret. Unde et ipsam³⁸⁷ indigna opinione inimici homines defamabant³⁸⁸ dicentes quod plus illum clericum quam sponsum suum amaret. Quod³⁸⁹ audiens vir ille credidit. Indignatione repletus in malum recepit quod pro caritate fuerat factum. In tantum hoc magis indignare³⁹⁰ coepit ut ad palatium regi vel senioribus suggererit quod clericus quidam Rigomerus sponsam suam Thenestinam³⁹¹ ei abstrahere conaretur. Et missum³⁹² de palatio accepit qui

370 confortare cepisset (cepiſſent A) ACD LP : confortasset BB².

371 erat aliqua ibi tunc puella ABC LP : erat ibi tunc quedam puella D.

372 Thenestina Petr (cf. A infra et passim, et Versi : Theonestina) : Trenestine Corv (Th lu TR) : Tenestina AC LP : beata Tenestina BB² : Testina D :

373 ipsius servi Dei ACD LP : ejus videlicet beati Rigomeri BB².

374 quam ABD P : quia C L.

375 poenitentiam agere (agerent A) : ABC LP : agere poenitentiam D.

376 a penis ACD LP : apetus B.

377 adamavit (adarmavit A) ABC LP.

378 frequentari AB : frequentare C LP.

379 et in quantum valebat BC LP : et [*lettres grattées*]tum A.

380 ut in quorundam AB P : ut quorundam L C.

381 inimicus (inimicus A) ABC LP (humanae salutis hostis terribissimus Petr.)

382 hoc istam libidine non caritate A P : hoc ipsam libidine non caritate B : hoc istam quidam non caritate C L.

383 calumniabant A : calumniabantur BC LP.

384 ipsius AB P : illius C L.

385 Thenestina A : Tenestina C LP : beata Tenestina B.

386 quendam clericum AB P (ignoto clericello Petr) : quendam C L.

387 ipsam AC LP : ipsa B.

388 defamabant A : diffamabant BC LP.

389 quod C LP : quo AB.

390 indignare AB : indignari C LP (L : *Forte legendum* indagari.)

391 Thenestinam A : Tenestinam BC LP.

veniens ipsum Dei servum Rigomerum et suprascriptam puellam per fidejussores conligaret³⁹³ ut ad palatium pergerent et ante domnum Childebertum vel seniores palatii rationem ex supradictis calumniis pleniter redderent. Qui summa festinatione ad palatium pergentes pariter intrepidi, eo quod de vana suspicione³⁹⁴ ipsi innocentes calumniabantur, uterque, Dei scilicet famulus³⁹⁵ Rigomerus, sanctus sacerdos, et Thenestina Dei famula, certa et virgo, Dei puella³⁹⁶, fiducialiter ante ipsum principem vel seniores populi pervenerunt³⁹⁷.

9. Et in loco qui Palatiolus³⁹⁸ vocatur producti et praesentati sunt, habentes candelas sive cereolos munera religiosa quae pro oblationibus in praesenti³⁹⁹ regi obtulerunt. Sed aliqui⁴⁰⁰ seniores verba blasphemiae praesente rege dixerunt : « O sacerdotes tales qui aliorum seducant uxores ! » Tunc rex fertur dixisse : « Si vere digni⁴⁰¹ estis et nihil⁴⁰² per malitiam⁴⁰³ vel per libidinem agitis, hos cereos quos mihi offertis per vestra signacula⁴⁰⁴ sine igne accendite, ut per hoc appareat si pura ac religiosa est vestra devotio. » Et illi intrepide⁴⁰⁵ fidenterque de divina pietate confisi⁴⁰⁶, flexis⁴⁰⁷ genibus, divinam majestatem implorantes coram populo et rege, coeperunt ipsi cerei fumare. Et, extensa tunc manu dextera, sanctus Rigomerus, et invocato nomine Domini nostri Jesu Christi, manifeste cereoli accensi sunt et inluminati⁴⁰⁸ ex Dei virtute, et claro igne ac splendore publico⁴⁰⁹ fulgere coeperunt.

10. Et cum hoc rex ille domnus Childebertus vel seniores populi⁴¹⁰ vidissent, statim ad genua sive vestigia sanctorum sese incurvaverunt, petentes indulgentiam pro laboribus vel fatigationibus quas eis fecerunt. Quapropter rex,

392 missum de palatium (palatium *non gratté mais avec un o porté dans l'interligne* A) accepit qui veniens ipsum Dei servum Rigomerum AC LP : missum Dei servum Rigomerum BB² (ligne sautée par le copiste).

393 conligaret A : colligaret BC LP.

394 suspitione AC (suspicionem L) : susceptione B P.

395 uterque Dei scilicet famulus rogomerus BC L : uterque scilicet famula (i *en interligne au-dessus du a*) Dei Rigomerus A : uterque scilicet famulus Dei Rigomerus P.

396 Tenestina (Thenestina A) Dei famula certa (Pien : *forsitan* casta) et virgo Dei puella AB P : Tenestina et Dei famula C L.

397 pervenerunt AB P : convenerunt (*d'abord* convenerunt) C L.

398 Palatiolus AC Petr LP : Palaciolus B : Pallaiseau Corv.

399 Pien met entre virgules les mots *in praesenti*.

400 aliqui AC LP : aliquid B.

401 Cf. Hymne, vers 35 : respondent se idoneos (= innocentes, en latin mérovingien).

402 nihil LP : nichil ABC.

403 malitiam A LP : maliciam BC.

404 Cf. Petr : dominicoque signo cereolis infuso.

405 intrepide : AB intrepidi C LP.

406 confisi BC LP : confixi A (*cf mot suivant*. flexis).

407 flexis AB P : fixis C L.

408 inluminati A : illuminati BC LP.

409 splendore publico (pllblico, u *dans l'interligne*) fulgere ceperunt AB P : ac splendore fulgere ceperunt C : ac splendore fulgere ceperunt L.

410 populi G (cf. supra § 8 et hic infra) : palatii ABC LP.

munerare eos volens, eis binas villas in pago Cenomannico concessit, et loca ad cellulas aedificandas cum sancto Innocente episcopo⁴¹¹ impertivit⁴¹², et de reliquo stipulavit⁴¹³ quicquid eorum petitioni⁴¹⁴ fuerit⁴¹⁵, et praecepit ut nemo deinceps, id est post praedicti signi manifestationem, jam dictos sanctos inquietate auderet. Supplicavit etiam eos⁴¹⁶ praedictus⁴¹⁷ rex atque seniores⁴¹⁸ populi ut tam pro regni pace quam et⁴¹⁹ pro salute populi assidue orarent. ⁴²⁰Tunc rex in suprascripta villa Palatiolo⁴²¹ basilicam fieri iussit in sancti Rigomeri honore, ubi et ipse populus⁴²² modo convenire ad orationem solet et sacras oblationes Domino offerre videtur. Et tunc⁴²³ ipsi sancti Dei, valedicentes regi, cum magno honore ad propria revertentes cellulas aedificare coeperunt.

11. Sancta vero Thenestina⁴²⁴ sub sacro⁴²⁵ virginitatis honore⁴²⁶ velum a sancto Innocente⁴²⁷ accepit et sancte ac pie vivere studuit, per licentiam⁴²⁸ praedicti⁴²⁹ sancti Innocentis episcopi et postea domni Domnoli⁴³⁰. Ipsa Dei famula in honore sanctae Mariae monasteriolum vel basilicam in solo sanctae

411 Cf. Petr : ex voluntate benedicti Innocentii.

412 impertivit G : impetravit AC L : imperavit BB² P.

413 stipulavit G : stipendio AB LP : stipendio C.

414 petitioni A P : petitio BB² L : peticio C.

415 fuerit (fu'it) G : fuit ABC LP.

416 eos AB P : eis C L.

417 predictus (predictos, o *exponctué* et u *dans l'interligne* A) ABC LP^o

418 seniores BC LP : so[*fin du mot gratté*] A.

419 quam et pro AC LP : quam pro B.

420 Lebeuf ouvre ici un crochet droit.

421 in suprascripta villa Palatiolo (Palaciolo B) AB L : rex in suprascriptę villę palatio C : insupra scripta villa Palatio L (L *note que C porte supra scriptæ villæ* ; cf. Lebeuf 1739 p. 208 : « cette circonstance (...) est une fourrure [interpolation] visible ; (...) du tems du copiste, il y avoit dans ce château [sic] une Basilique du titre de Saint Rigomer. »). Cf. Petr: in eodem vico.

422 Ubi et ipse populus... solet et... videtur AC P : ubi ipse et populus... solent et... videntur BB² (ipse et populus *mendose* L) : ubi et ipse et populus... solent et... videntur L.

423 Lebeuf : « Ex hac repetitione et tunc liquet præcedentem periodum similiter incipientem à quodam fuisse insertam. »

424 Thenestina A : Tenestina B LP : Tęnestina C.

425 sub sacro virginitatis honore AB P : sub sacrę (sacræ L) virginitatis honore C L.

426 honore velum AC LP : honore [raturé : *ubi ipse et populus modo convenire ad orationem solent et sacras oblationes Domino offerre videntur. Et tunc ipsi*] velum B (cf. supra).

427 Innocente BC LP : Innocent[*lettre grattée*] A.

428 Per licentiam (□ *licētiā*) G : que etiā ABC LP. Cf Petr. : indicat... se... nullatenus tamen praesumere attingere nisi ob summi sacerdotis sollemnem consecrationis orationem. Cf Actus Pont. Cen. : per licentiam atque adiutorium domni Innocentis episcopi

429 predicti A P : predictis B : jussu predicti C L (P conjecture plus loin *tempore*).

430 Domnoli A LP : Donoli B. Pien : « Deest aliquid, forsan *tempore*. »

matris ⁴³¹ Cenomannis intra muros et aquam sollenniter Deo auxiliante et memorato episcopo opem ferente construxit⁴³². Et inibi religiosam vitam cum ceteris puellis Domino devotis⁴³³ duxit, ibique Christo propitio beatam vitam consummavit. Et locum sancto Rigomero de proprietate ecclesiae praedictae ubi ipse sanctus cellulam construeret, per episcopi epistulam⁴³⁴ impetravit, qui nunc dicitur Suliniacus⁴³⁵. Utrique ⁴³⁶ sancti illi, sub Dei timore et cultu⁴³⁷ religionis perseverantes et in plures pauperes facientes eleemosynas, sua omnia dispensabant. Et in sanctis Dei praeceptis, jejuniis, vigiliis quotidie et orationibus⁴³⁸ perseverantes, saepissime plurimae⁴³⁹ sanitates infirmis Dei gratia per eos praestabantur⁴⁴⁰.

12. Multi⁴⁴¹ etiam per eorum exempla, viri et feminae, ad cultum Dei perducebantur, et eos omnino in vera dilectione permanentes donis et muneribus⁴⁴² plurimi populi⁴⁴³ multipliciter honorabant. Quorum sancta corpora⁴⁴⁴ constat, pro eorum meritis cum magno honore⁴⁴⁵ Cenomannis civitate honore debito requiescere et cultu magno venerari a sacerdotibus ac populo⁴⁴⁶ christiano ad honorem et gloriam Domini nostri Jesu Christi qui vivit et regnat cum Patre in unitate Spiritus⁴⁴⁷ Sancti Deus per cuncta saecula saeculorum amen. Obiit autem sanctus Rigomerus nono kalendas septembris⁴⁴⁸ in pace⁴⁴⁹.

431 in solo sancte matris Cenomannis A : in solo sancte matris ecclesie Cenomannis BB² (in solo sanctae matris [ecclesiae] Cenomannis P) : in solo matris æcclesię Cēnomannis C L.

432 Cf. *Actus Pont. Cen.* 44 : atque sanctae Tenestinae praecipuae virginis, quae et monasterium Sanctae Mariae in rebus senioris ecclesiae una cum adiutorio sancti Innocentis praefixae urbis episcopi construxit.

433 devotis BC LP : devotas [*le t gratté, sans doute au lieu du a*] A

434 Cf. Petr. : a praefato praesule litteris impetravit. Lebeuf : *Epistola pro Litteris seu Charta* legitur etiam in vita S. Consortiae Virg.

435 suliniacus AB Petr : sulinniacus C L : Subligniacus P.

436 utrique sancti AB P : utrique vero sancti C L.

437 et cultu AB P : ob cultum C L.

438 jejuniis, vigiliis, quotidie (cotidie A) et orationibus AC LP : in jejuniis, in vigiliis, cotidie et in orationibus B.

439 plurime (plurimę C plurimæ LP) AC : plurimas B.

440 prestabantur A P : prestabatur B : impetrabantur C L.

441 multi BC LP : multis A.

442 muneribus BC LP : muneriti [*lettres b et s l'une sur l'autre*].

443 plurimi populi... honorabant A P : plurimus populus... honorabat B : plurimis populus... honorabat C L.

444 sancta corpora AB P : corpora sancta C L.

445 honore Cenomannis civitate honore debito requiescere AC L : honore debito requiescere B : honore Cenomannis civitate requiescere P.

446 populo BC LP : populorum A.

447 spiritus sancti AC LP : spiriti sancti B.

448 nono kl septembris C : nono kl septb B : VIII kl sebtbr A : nono Kalendas Septembris L : IX Kal. Septembris P.

449 in pace....ab hominibus AB : cęlesti fruens perhenniter beatitudine, conjunctus illi feliciter cui famulatus est fideliter, domino nostro scilicet Jhesu Christo, cui est cum

Pro eorum sanctis laboribus et probata fide nemo dubitat⁴⁵⁰ animas⁴⁵¹ eorum remuneratas vel coronatas in regno Dei, ut⁴⁵² eorum fama beata ubique feliciter ad exemplum percurrat⁴⁵³, et excoluntur ab omnibus⁴⁵⁴.

BIBLIOGRAPHIE

On trouvera une bibliographie en construction, conséquente et détaillée, ainsi que la saisie intégrale de tout ce qui s'est publié d'essentiel sur Rimé et Ténestine de 1475 à 2012, dans une page dédiée du *Corpus Essonnien*, www.corpusessonnien.fr/doku.php?id=h:rigomer.

Patre et Sancto Spiritu equalis gloria, laus et potestas per omnia secula seculorum, amen
C L.

450 Nemo dubitat animas G (cf. Petr : quonian nemo ambigebat sanctorum eum adscitum numero vereque perenniter vivere in Christo) : sine dubio qualiter animas AB P (*forsan* ob animas P).

451 animas AB P

452 ut G : et AB P.

453 percurrat AB : percurrit P.

454 omnibus G : hominibus AB P.

Les maîtres de la Poste aux chevaux d'Angerville¹

Anne-Marie FIRON et Dominique BASSIÈRE

De 1575 à 1873, cette étude des maîtres de la Poste aux chevaux nous conduit des balbutiements d'un nouveau service à sa disparition. Les documents disponibles de la paroisse d'Angerville fournissent un excellent exemple d'un métier difficile, créé dès le XV^e siècle avec des chevaucheurs, qui évolue vers un métier recherché, valorisé qui transforme les chevaucheurs en notables au XVIII^e siècle. Le besoin de fourrage conduit ces maîtres de poste à entretenir une exploitation agricole ; celle-ci va progressivement être privilégiée lorsque l'arrivée des chemins de fer rendra obsolète ce métier de maître de la Poste aux chevaux.

Les débuts de la Poste aux chevaux

L'article 2 de l'édit de Louis XI du 19 juin 1464 qui institue le service de la Poste prévoit que sur les grands chemins du royaume, et de quatre lieues en quatre lieues², des personnes, loyales envers le roi, pourront tenir et entretenir quatre ou cinq chevaux de taille légère, bien harnachés et pouvant courir le galop sur tout le parcours, ce nombre pouvant augmenter si nécessaire. Le service est alors exclusivement réservé au roi. Le maître de Poste ne peut, sauf avis du grand Maître, louer ses chevaux à quiconque autre, non muni d'un passeport du roi, et doit, au besoin, assurer lui-même le service. Les articles 24 à 27 fixent les rémunérations : chaque maître de Poste établi par le grand Maître reçoit 50 livres pour gages et les envoyés du roi doivent en outre payer 10 sols par cheval y compris pour celui du guide qui les conduira, excepté le grand Maître et ses commis. Par contre, les paquets envoyés ou reçus par le roi ne donnent lieu à aucun paiement³.

1 Nous remercions tout particulièrement Pierrette Dumenoir pour les recherches qu'elle a effectuées et mises à notre disposition.

2 Une lieue correspond à environ quatre kilomètres.

3 Pour tout ce qui relève de l'histoire de la Poste, Alexis Belloc, *Les postes françaises. Recherches historiques sur leur origine, leur développement, leur législation*, 1886.

Par lettres patentes du 18 janvier 1506, Louis XII établit des chevaucheurs de son écurie dans les principales villes et passages qui ont la charge de louer des chevaux de Poste. Ces chevaucheurs, qui seront bientôt appelés maîtres de Poste, sont exemptés de taille⁴ et cette exemption leur est confirmée par François I^{er}. En 1575, Henri III autorise l'établissement de coches par terre et par eau. Les premiers grands chemins désignés pour être parcourus par les coches sont ceux qui relient Paris à Troyes, Rouen, Orléans, et Beauvais.

Enfin, Richelieu met définitivement le service des Postes à la disposition du public et crée la Poste aux lettres. L'édit de mai 1630 précise que les départs des courriers de Paris auront lieu deux fois la semaine. Les courriers doivent parcourir nuit et jour pendant les sept mois de la belle saison une poste par heure et pendant les cinq mois d'hiver, une poste par heure et demie. Pour cela, tous les maîtres de Poste du royaume doivent fournir les montures nécessaires, les gages qu'ils reçoivent des receveurs généraux des Finances, soit 180 livres par an, servant à assurer cette mission⁵. Certains maîtres de Poste n'hésitent cependant pas à exiger des courriers les frais de course de leurs chevaux. Ils seront souvent rappelés à l'ordre, risquant toujours de se voir déchus de leurs privilèges et privés de leurs gages, mais ils savent trop bien que le roi a besoin d'eux. Tous les rois confirmèrent l'exemption de taille des maîtres de Poste ; mais la déclaration royale de novembre 1648 les obligea à résider là où les postes étaient établies pour ne pas faire attendre les courriers.

Les maîtres de Poste d'Angerville aux XVI^e et XVII^e siècles

Dès 1575, il est fait mention dans les registres paroissiaux d'Angerville d'« *honeste personne Ferry Long chevaucheur d'escurie du roy notre sire* ». Charles Forteau qui relève ce passage⁶ signale aussi qu'« *au XVI^e siècle, nous voyons à la tête de la Poste aux chevaux d'Étampes Symon-le-Long. Le 21 avril 1562, l'huissier du parlement de Paris, porteur d'un mandement pour réquisitionner des chevaux de Paris à Orléans, se vit refuser trois chevaux par ledit Symon, sous prétexte que ses papiers n'étaient pas tout à fait en règle (Mémoires de Condé)* »⁷. Si nous suivons les registres paroissiaux d'Angerville

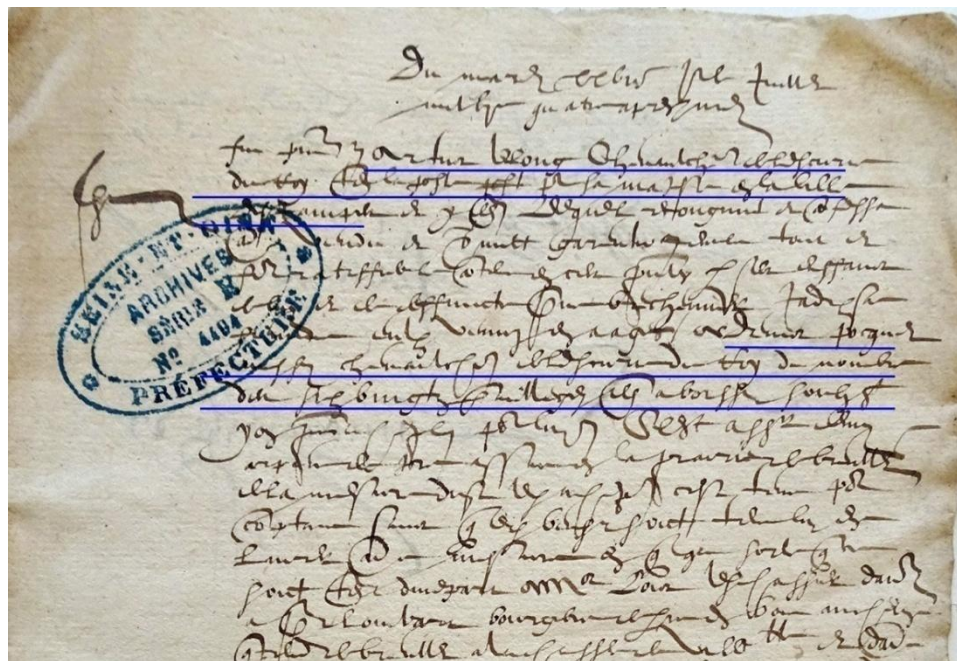
4 La taille est un impôt direct qu'on levait sous l'Ancien Régime sur toutes les personnes qui n'étaient pas nobles ou ecclésiastiques, ou qui ne jouissaient pas de quelque exemption.

5 Pour donner quelques éléments de comparaison, un cordonnier acquiert sa maison pour 84 livres en 1610 et un marchand chaussetier pour 124 livres en 1624. La mine de terre (20 ares) qui valait 10 livres en 1610 en vaut le double en 1628.

6 Charles Forteau, *Les registres paroissiaux du canton de Méréville*, Paris – Honoré Champion, 1910, p. 13.

7 Extrait par Charles Forteau du livre de Léon Marquis *Les rues d'Étampes et ses monuments*, Étampes, 1881, ré-édité en 1982, page 117. Autre mention est faite de Ferry Lelong en décembre 1581 lors d'un baptême dont sa femme est marraine. Il est toujours « *chevaucheur d'escurie* ».

avec Charles Forteau, nous trouvons en février 1591 « *honorable homme Anthoine Du Four chevaucheur de l'escurie du roy* » et « *honorable homme Désiré David capitaine de la ville Angerville* » tous deux parrains d'un petit Charles, lequel Désiré David est mentionné en août 1600 comme chevaucheur de l'Écurie du roi. En avril 1607, Jean David est mentionné comme maître de Poste ; l'appellation commence alors à changer.



En juillet 1604, Artus Lelong, chevaucheur de l'Écurie du roi tenant la Poste pour sa majesté en la ville d'Étampes, vend à Denis Pocquet, également chevaucheur en l'Écurie du roi du nombre des « six vingts privilégiés » demeurant à Boissy-sous-Saint-Yon, un demi-arpent de pré en la prairie de Breuillet pour 40 livres tournois. L'acte est fait et passé en l'hôtel dudit Pocquet à Boissy en présence de Claude Fleureau, praticien et Denis Aumont, clerc, qui signent tous. (ADE – E/4494).

Le 22 juin 1613, Hierosme Palluau fils de Guillaume et de Claudine de Morest est baptisé à Angerville. Le parrain est Hierosme de Morest fils de Hierosme de la paroisse de Saint-Benoît-du-Retour à Orléans et la marraine est Lucrette Paris femme d'« *honorable homme Jehan Palluau, escuyer des Six Vingts du Roy* »⁸. Pendant toutes les années 1620-1640, « *honorable homme* »

8 Charles Forteau mentionne également un Michel Gillet, marchand bourgeois à Étampes, chevaucheur de la grande écurie du roi et chevaucheur des Six Vingt privilégiés en 1610. En effet, par l'édit de Blois de février 1509, Louis XII avait fixé à 120, 6 fois 20 d'où l'appellation « Six Vingts », le nombre des chevaucheurs de son écurie. Il était défendu à toutes autres personnes de porter sur l'épaule les armes du roi.

Jean David, très souvent parrain, est présenté comme « *chevaucheur pour le roi en ce lieu* » ou « *écuyer en ce lieu d'Angerville* » ou encore « *écuyer tenant la poste pour le roi à Angerville* ». Un autre David, prénommé Jacques, est écuyer du roi tenant la Poste de Champilory, lieu-dit sur la route de Paris à Orléans après la poste de Boisseaux. Rachel, la fille de Jean, est également souvent marraine. Tous signent le registre. Le 1^{er} mai 1627, le parrain est « *honorable homme Nicolas Jacques escuier tenant la poste pour sa majesté au lieu de Boisseaux* ». Lui aussi signe.

Jean David a épousé Rachel Hardy, lesquels ont donné naissance à deux enfants : Jean qui décède en 1637, et Rachel qui épouse Lubin Langlois vers 1628-1629, puisqu'une petite Claudine naît le 27 août 1629. C'est donc Lubin Langlois qui reprend le relais de Poste d'Angerville. En 1641, son beau-père, Jean David, est encore « *chevaucheur* », mais Lubin est dit « *maître de poste* ». Lors du baptême de son fils Hiérosme le 23 février 1642 il est « *chevaucheur de l'écurie du roi* », la marraine est Françoise David fille de Pierre, « *chevaucheur de l'écurie du roi tenant la poste pour le roi à Toury* », le parrain est « *honneste personne* » Hiérosme Palluau, marchand dont la signature est fort belle. Françoise signe également. Ainsi, dès le début du XVII^e siècle, les David sont maîtres de Poste tout au long de la route royale et s'ils continuent à être appelés « *chevaucheur* », l'usage arrive de les nommer « *maître de poste* ». Jusqu'alors, ils devaient assurer eux-mêmes le service, mais peu à peu, ils prennent du personnel. Le 23 août 1628, Fiacre Martin, parrain, est « *commis au relais* » d'Angerville, ce qui laisse à penser que le relais prend de l'importance. Cette évolution du nom reflète l'importance que prend cette fonction au cours du temps.

Les difficultés des maîtres de Poste dans la seconde moitié du XVII^e siècle

Dans la seconde moitié du XVII^e siècle, les postes sont dans un très mauvais état à la suite de la guerre de Trente Ans et de la Fronde. De nombreux chevaux ont été tués et les maîtres de Poste n'ont reçu aucune indemnité pour leur perte. Ceux qui restent sont maltraités par les courriers extraordinaires ou certains voyageurs et ils reviennent épuisés. Les maîtres de Poste éprouvent de grandes difficultés à toucher leurs gages, et leurs privilèges sont objet de contestations et de procès incessants ; ils le seront aussi pendant tout le XVIII^e siècle ; aussi abandonnent-ils leur service et peu de candidats se présentent pour les remplacer. En 1662, Louis XIV demande un état des postes aux chevaux et en 1669, il leur accorde de nouveaux privilèges afin « *de donner plus de moyens aux maîtres de poste les mieux accommodés de s'entretenir en leurs charges, mais aussi pour obliger ceux des postes ruinées ou délaissées, à les rétablir ou*

Cet édit ne faisait que confirmer les dispositions prises par Charles VIII. Le même édit déclarait que les chevaucheurs de l'écurie qui tiendraient hôtellerie ne jouiraient pas des privilèges accordés aux autres, d'où l'intérêt pour les chevaucheurs de se lier avec les propriétaires d'hôtellerie.

reprendre, et empêcher ceux qui sont sur le point de les abandonner (dont il y a grand nombre) d'y rester et s'y maintenir, et d'avoir toujours de bons chevaux et en nombre suffisant tant pour notre service que celui du public »⁹. Ils sont indemnisés pour la perte de leurs chevaux, exemptés du logement des gens de guerre, des tailles, des subsistances et autres impositions. Leurs gages sont payables de six mois en six mois, leurs chevaux et leurs fourrages seront insaisissables. Petite anecdote : le 15 février 1669, Louvois rappelle aux maîtres de Poste de la route de Lyon qu'ils sont tenus de faire transporter par les postes les fruits et légumes frais en provenance du Midi pour la table du roi « outre et par-dessus la pesanteur de la malle ». Les pauvres chevaux pouvaient encore crouler sous la tâche.

Selon Elie Berthet dans le « Cadet de Normandie »¹⁰ : « À cette époque, la manière la plus ordinaire de voyager était de s'encaisser dans d'immenses coches qui allaient d'une ville à l'autre avec une vitesse d'un quart de lieue à l'heure. Quant à ceux qui n'avaient ni le loisir ni la volonté de s'emprisonner dans ces pesantes machines, ils n'avaient d'autre parti à prendre que de voyager dans une chaise de poste au risque de verser à chaque pas dans les fondrières ou d'aller à cheval en changeant de monture à chaque relais comme font les estafettes modernes. C'était ce dernier mode de transport qu'avaient adopté les gentilshommes et, s'il était plus expéditif que les autres, il faut avouer qu'il n'était pas moins dangereux et qu'il était surtout plus fatigant. La mauvaise qualité des chevaux qu'on employait à ce service et l'isolement dans lequel se trouvait le voyageur, exposé ainsi seul aux entreprises des malfaiteurs qui infestaient la voie publique, étaient sans doute des inconvénients graves... ».

Le 16 novembre 1693, en raison du prix excessif des fourrages, le roi fixa le prix des chevaux de poste à 25 sols par poste pour un cheval de selle, 35 sols par poste pour un cheval attelé à une chaise roulante. Alléguant la cherté des avoines, un certain nombre de maîtres de Poste manifestèrent l'intention d'abandonner leur service. Le roi leur enjoignit immédiatement de se pourvoir de chevaux nécessaires sous peine de répondre du retard du service. Quant aux postes vacantes, elles devaient être réparties entre les maîtres de Poste les plus rapprochés.

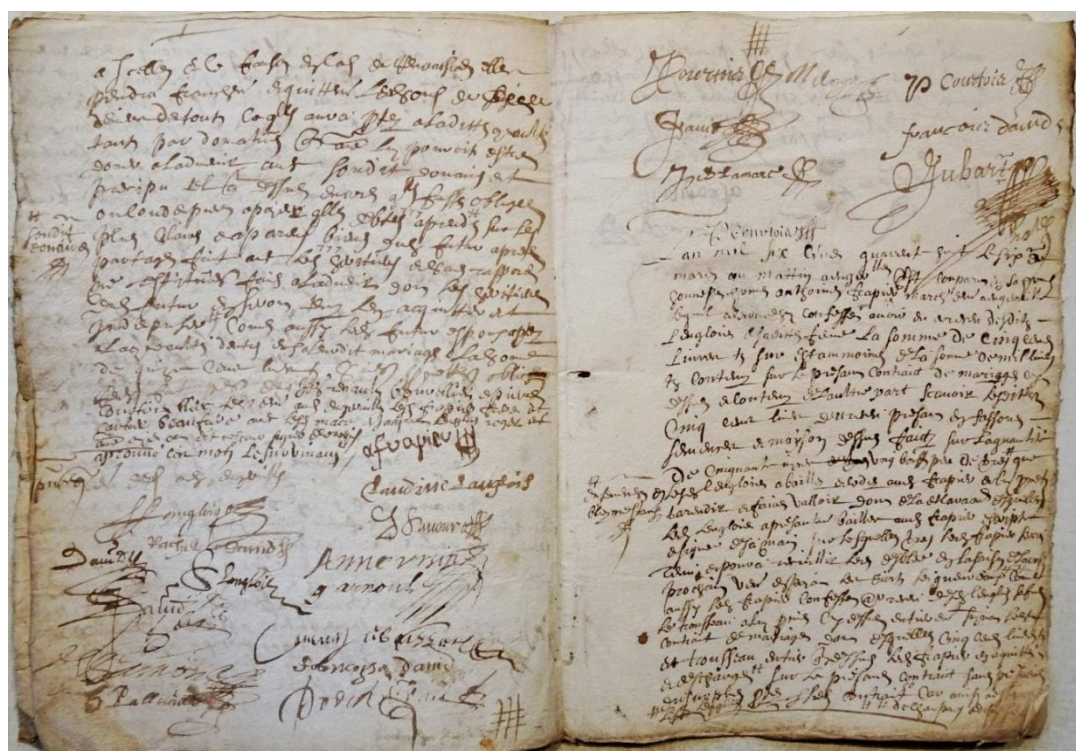
Antoine Frappier, maître de Poste à Angerville de 1648 à 1663

Il faut penser que, de l'union de Lubin Langlois et Rachel David, seule Claudine est restée en vie puisque c'est elle et son mari Antoine Frappier qui reprennent le relais après le décès de Jean David en 1648 et alors qu'ils viennent de se marier le 27 janvier de la même année. Antoine est marchand à Angerville, originaire de Blois où ses parents sont décédés, mais où demeure encore son frère François, plus pour longtemps puisqu'il épousera Marie Delamare à

9 Alexis Belloc, *dit*o, page 113.

10 Repris dans Alexis Belloc, *dit*o, page 137.

Angerville en 1654. Lors du mariage, l'époux est assisté des chevaucheurs pour le roi d'Étréchy et d'Étampes et de plusieurs marchands et hôteliers. Les nombreux parents et amis de l'épouse sont principalement laboureurs et marchands, « honorables hommes » ou « honnestes personnes ». À noter la présence d'« honorable femme Anne Ursin, femme d'honorable homme Louis Fillas receveur de la seigneurie de Fresnay-l'Évêque¹¹ » cousin du côté maternel. La presque totalité des parents et amis des époux signent le registre. Les parents de l'épouse la dotent de la somme de 1 000 livres en deniers et meubles et d'un trousseau composé d'un lit garni, couverture, une douzaine de draps, douzaine de nappes, douzaine de serviettes, neufs, en toile de chanvre ou d'étoupe, une vache mère qu'elle choisira elle-même, plus tous les habits et linges en sa possession « tant pour les fêtes solennelles que pour les jours ouvrables », le tout estimé à 300 livres. L'époux octroie un douaire de 650 livres à son épouse et apporte à la communauté la somme de 1 500 livres.



Contrat de mariage entre Antoine Frappier et Claudine Langlois le 27 janvier 1648, signé en l'hôtel du Dauphin¹².

En décembre 1655, une petite Marie naît et un garçon Antoine arrive en septembre 1659. Le parrain est Jacques David, marchand maître de « La Belle Image », et la marraine Marie Jubert, fille de défunt Pierre Jubert, procureur

11 Fresnay-l'Évêque est une commune d'Eure-et-Loir au sud-est de Mérouville.

12 Minutes de Me Jubart, notaire à Angerville, ADE – 2E46/7.

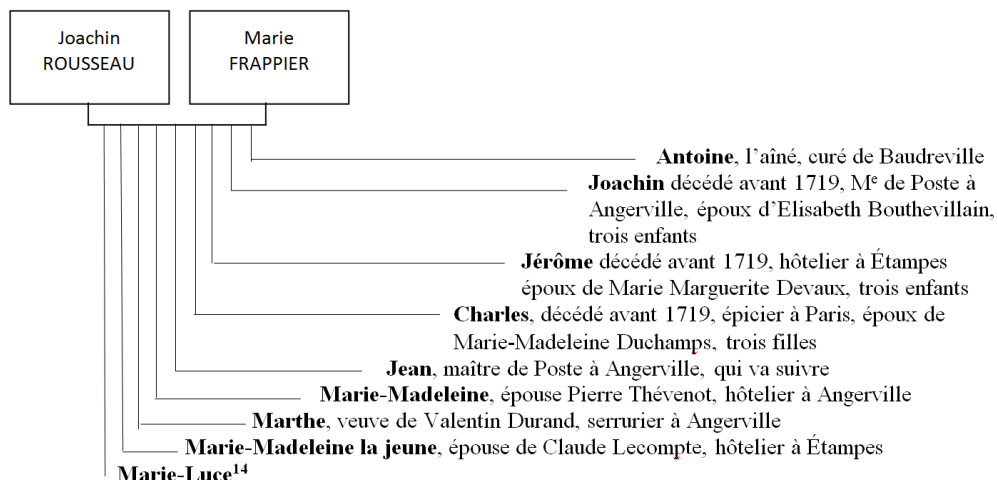
fiscal de la châtellenie de Guillerval, Angerville et Monnerville. Les liens avec les notables et avec l'une des plus importantes hôtelleries d'Angerville, « La Belle Image », qui jouxte le relais se tissent déjà. Lubin Langlois et Rachel David sa femme, vont demeurer à Étampes, paroisse Saint-Gilles. En 1659 Mathieu Cazanault est garçon de Poste à Angerville.

Joachin Rousseau, maître de Poste à Angerville de 1671 à 1719

Antoine Frappier décède à environ 38 ans en 1663. Les garçons nés de son mariage avec Claudine Langlois décèdent tous très jeunes. Le 24 avril 1669, sa fille, Marie qui n'a que 14 ans, épouse Joachin Rousseau âgé de 24 ans, dont le père, décédé, tenait le relais de la Poste aux chevaux d'Étampes. Joachin signe le registre avec paraphe. Mais c'est Claudine qui assure désormais la charge jusqu'en 1671 date à laquelle elle décède le 25 mars à l'âge de 42 ans. Elle est enterrée dans l'église le lendemain en présence de Lubin Langlois son père et de Joachin Rousseau, son gendre, maître de Poste demeurant à Étampes qui signent tous deux. Ce n'est qu'après son décès que le brevet de maître de Poste est délivré à son gendre le 21 octobre 1671 par le marquis de Louvois, « *la poste d'Angerville [étant] vacante par le décès de Claudine Langlois* »¹³.

Les maîtres de Poste se transmettent la charge de génération en génération et se marient généralement dans la profession. Les Rousseau tiendront le relais jusqu'au XIX^e siècle. Depuis Désiré et Jean David en 1600, la poste aux chevaux s'est transmise par les femmes et celles-ci se montrent tout à fait à même de les diriger, nous en rencontrerons d'autres exemples par la suite.

13 Un brevet de Poste avait été précédemment délivré à Joachin Rousseau le 27 novembre 1653, par le marquis de Nouveau, pour la Poste d'Étampes « vacante par l'abandonnement et délaissement qui en avait été fait par Guillaume Arnoul ». Ce brevet concernait probablement le père de Joachin, prénommé comme son fils, car en 1653, ce dernier aurait eu 8 ans. Léonarde Meynier, la mère de Joachin est présente à son mariage et elle est remariée avec Nicolas Valton. Il est donc probable qu'elle ait de son côté assuré la charge à Étampes avec son second mari. Guillaume Arnould est quant à lui cité comme maître de Poste en 1647 par Charles Forteau dans une étude sur la paroisse de Saint-Martin d'Étampes dans le *Bulletin de la Société Historique et Archéologique de Corbeil, d'Étampes et du Hurepoix*, année 1912, Étampes, page 84.



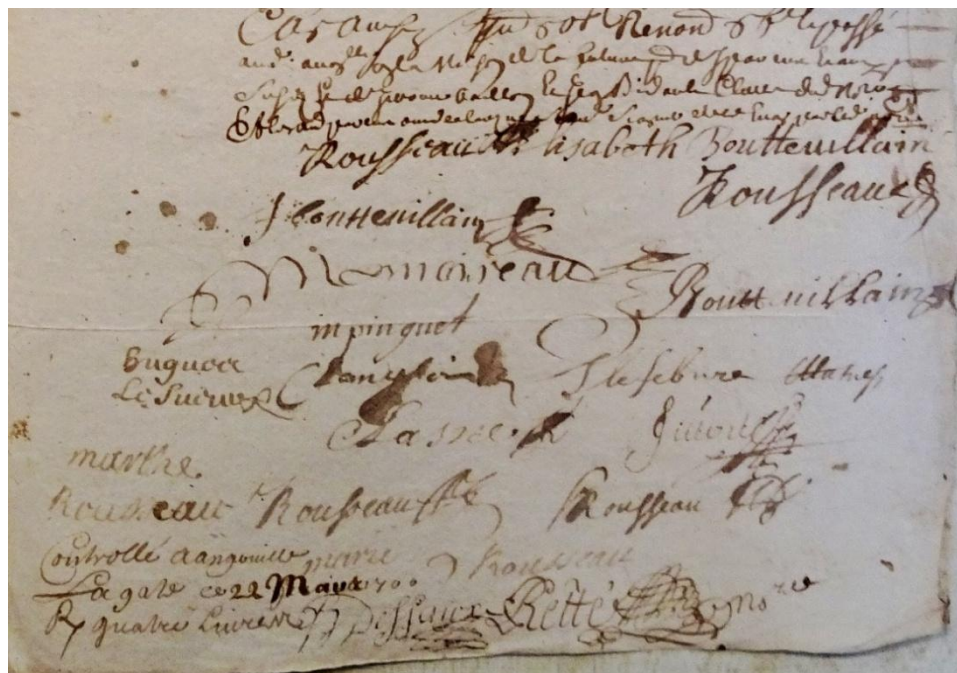
Une première réflexion s'impose : Jochain et Marie mettent au monde neuf enfants qui arrivent à l'âge adulte, ce qui est exceptionnel pour l'époque. Ensuite, si quatre enfants restent sur Angerville deux partent sur Étampes et l'un d'entre eux s'établit même à Paris, quant à l'aîné, il est curé de Baudreville (Eure-et-Loir). Leur fils Jochain épouse le 15 février 1700 Élisabeth Bouthevillain, veuve de François Courtois, marchand boulanger à Angerville. De nombreux parents et amis entourent le nouveau couple : plusieurs laboureurs, receveur de seigneurie, le maître d'école, Marin Moreau, Charles Filleul, bailli du marquisat de Denonville (Eure-et-Loir). Tous les frères et toutes les sœurs de Jochain signent le registre. L'époux apporte une dot de 1 200 livres en deniers, l'épouse apporte 2 200 livres. Le douaire de cette dernière est fixé à 1 100 livres diminué de moitié s'il survient des enfants. Une clause particulière a été ajoutée : « Les enfants mineurs de la future et de défunt François Courtois seront nourris, entretenus et instruits en la religion catholique apostolique et romaine jusqu'à l'âge de 16 ans... »¹⁵.

Jochain Rousseau père décède à 76 ans le 13 janvier 1719. Son fils Antoine, curé de Baudreville, est présent à son inhumation, ainsi que Pierre Thévenot, son gendre, et Antoine Métivet son beau-frère, qui ont tous signé. Dans la famille Rousseau, l'aîné des garçons est souvent prêtre. Un brevet de maître de Poste est délivré le 29 janvier 1719 à Jean Rousseau, en remplacement de son père, par Louis XV, sur la présentation que lui en a faite le marquis de Torcy le 23 janvier. Les chevaux du maître de Poste lui appartiennent et leur nombre lui est imposé suivant l'importance du relais. S'il achète sa charge et reçoit un brevet

14 La famille de Jochain Rousseau et Marie Frappier nous est connue par un acte de foi et hommage rendu par Antoine, l'aîné, à la seigneurie des Murs à Angerville le 16 février 1719. L'ordre de citation des enfants n'est pas forcément l'ordre de leur naissance. Minutes du notaire Pierre Retté, ADE – 2E46/22.

15 Minutes du notaire Pierre Retté, ADE – 2E46/17.

lui permettant d'exercer sa fonction, il reste soumis au contrôle de l'administration des Postes. Des inspecteurs surveillent le fonctionnement du relais, relèvent les plaintes consignées sur le registre de passage où sont notés les horaires d'arrivée et de départ. Le maître de poste est également civilement responsable des accidents occasionnés par ses postillons ou ses chevaux.



Acte de mariage de Joachin Rousseau et Élisabeth Bouttevillain le 15 février 1700, avec les signatures de l'épouse et des sœurs de Joachin : Marthe et Marie

Développement des échanges et de la circulation au cours de la première moitié du XVIII^e siècle

Jusqu'au XVIII^e siècle, les relais transmettent essentiellement les courriers officiels, mais peu à peu le courrier des particuliers s'y greffe et devient de plus en plus abondant au fil du temps. Par ailleurs, des voyageurs privés empruntent maintenant les diligences réservées au courrier postal. Pour favoriser le commerce, Colbert avait déjà développé depuis quelques années les infrastructures routières. Selon Anne Bretagnolle¹⁶, l'accroissement brutal qui caractérise les années 1730-1740 marque une rupture nette : en 50 ans (1733-1783), le réseau double sa longueur. Elle l'explique par une gestion plus

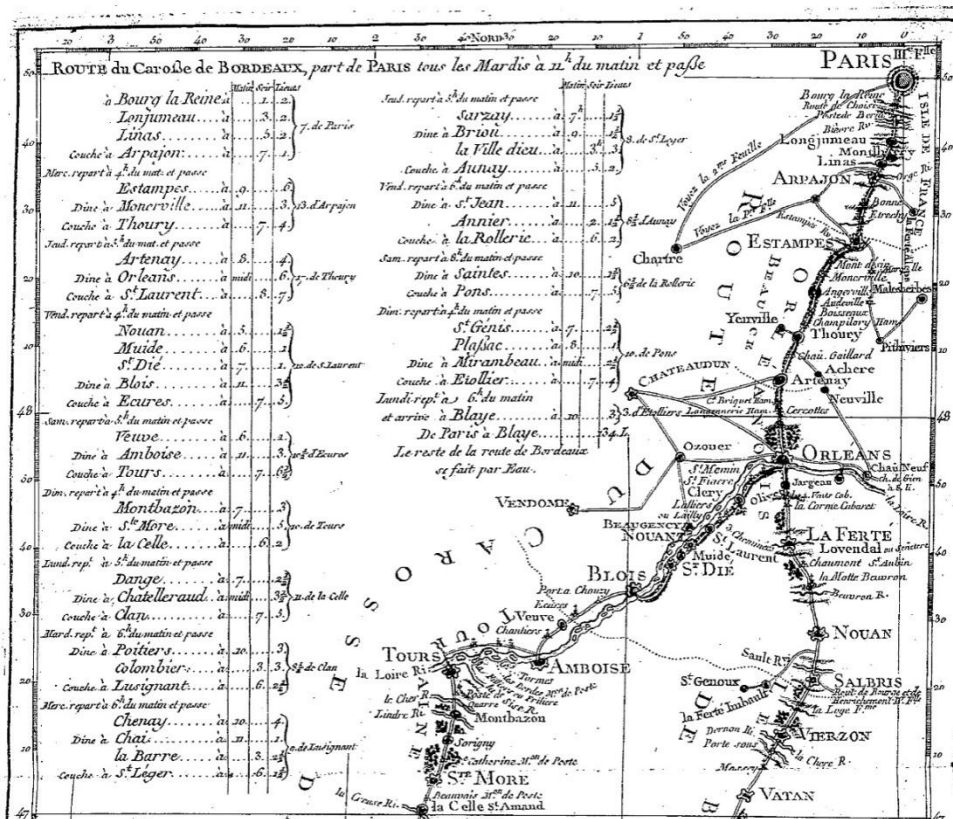
16 Anne Bretagnolle : « Analyse morphodynamique du réseau des routes de poste en France (16^e-19^e siècles) », Réseaux en question : utopies, pratiques, prospectives, Jul 2005, Mâcon, France. pp.117-138. ffhalshs-00259074v2.

centralisée du territoire et surtout l'instruction du contrôleur général des Finances Orry qui développe à partir de 1738 un programme d'équipement routier dans l'ensemble du royaume et le finance par l'instauration de la corvée locale qui oblige les paysans à participer, physiquement ou plus tard financièrement, à ces grands travaux¹⁷. La création de l'École des ingénieurs des Ponts et Chaussées en 1747 et le mémoire sur la construction et l'entretien des routes rédigé en 1775 par l'ingénieur Trésaguet participent également à ce développement. Cependant, les routes ne sont pas sûres : le 14 décembre 1708, le carrosse de Bourges à Paris, porteur de sommes importantes, est dévalisé près de Toury-en-Beauce, ainsi que d'autres carrosses. Les vols deviennent fréquents parce qu'une partie du courrier, des paquets et de l'argent ne passe plus par les maîtres de Poste, mais par des entrepreneurs de relais.

Le 23 septembre 1722, Louis XV publie une ordonnance fixant le tarif des chevaux de Poste : 30 sols par poste pour chaque cheval de brancard, de timon, de trait ou bricolier, et 20 sols par poste pour les bidets¹⁸ pour les postes ordinaires et pour autant de têtes que la voiture et les chevaux attelés à celle-ci se trouveront chargés, non compris les guides ; exception faite pour les courriers du cabinet qui paieront 15 sols par poste ordinaire. L'ordonnance du cardinal de Fleury, surintendant général, du 8 décembre 1738 règle les postes et enjoint aux maîtres de Poste de se pourvoir du nombre de chevaux nécessaires suivant le passage plus ou moins fréquent des courriers ou des voyageurs et d'avoir des postillons en nombre suffisant pour conduire les courriers tant ordinaires qu'extraordinaires. Ce règlement fixe également le poids que peuvent supporter les chevaux, car beaucoup meurent sous la charge.

17 Cette instauration, si elle a contribué à développer le réseau routier, n'a pas eu que des avantages : les cahiers de doléances de 1789 remarquent que « depuis que la corvée a été transformée en argent, leurs chemins ne sont plus entretenus ».

18 Le bidet est un cheval de petite taille particulièrement robuste. Les relais de Poste utilisaient des chevaux robustes : bidets ou percherons.



L'indicateur fidèle, ou Guide des voyageurs, qui enseigne toutes les routes royales et particulières de la France, dressé par le sieur Michel, ingénieur géographe du Roy à l'Observatoire, mis au jour et dirigé par le sieur Desnos, ingénieur géographe, à Paris, 1765.

Jean Rousseau, premier du nom, maître de Poste à Angerville de 1719 à 1737

Jean s'est marié le 5 juillet 1707 avec Suzanne Métivet. Ils ont eu sept enfants morts jeunes, sauf un autre Jean né le 15 septembre 1709 et une fille Marie-Marthe. Après le décès de son épouse survenu le 19 janvier 1720 alors qu'elle n'était âgée que de 37 ans, Jean se remarie le 29 juillet 1721 avec Cantienne Charpentier¹⁹ dont il aura six enfants. Il est à noter que tous, parents, parrains, marraines, hommes ou femmes, signent les registres paroissiaux, preuve que la famille Rousseau et leur entourage savent écrire depuis le XVII^e siècle et possèdent un minimum de connaissances. Les femmes gèrent d'ailleurs les affaires lorsque leur mari décède.

19 Cancienne Charpentier est la fille de Claude et de défunte Jeanne Ruzé demeurant à Angerville. Le mariage est célébré par Antoine Rousseau, curé de Baudreville, du consentement du curé d'Angerville.

Jean décède le 5 juillet 1737, à Étampes, à l'âge de 58 ans. Il est inhumé le lendemain « dans le bas du milieu de la nef » de l'église Saint-Basile à Étampes. Était-il venu à Étampes pour affaire ? Était-il déjà retiré à Étampes, son fils Jean âgé de 28 ans assurant la charge ? Le curé de la paroisse Saint-Basile n'en dit pas plus sur le registre. Un brevet de maître de Poste est délivré à son fils Jean, second du nom, en remplacement de son père, par Louis XV le 3 septembre 1737. Un inventaire de ses biens est fait le 11 septembre²⁰. À l'époque de l'inventaire, huit enfants vivent encore: deux du premier lit, Jean et Marie-Marthe, et six du second lit âgés de 14 à 6 ans qui vont donc se partager les biens du défunt.

Aperçu de la vie et de la fortune des Rousseau

L'inventaire qui est effectué après le décès de Jean Rousseau nous décrit la maison de la Poste à l'époque, comment elle est meublée, comment s'habille le maître de maison et nous donne un aperçu de sa fortune. La maison comprend une cuisine et une chambre au rez-de-chaussée, et une chambre au premier étage. Il existe deux autres chambres au premier qui servent de grenier avec celui qui se trouve encore au-dessus. Une cour est attachée à la maison de la poste et une autre à la cuisine. Dans cette dernière, l'écurie est en ruine parce qu'elle est dépourvue de toiture. Cette cour contient l'attirail de culture : deux charrettes, deux charrues, trois herses, un rouleau et autres. La première cour qui est la plus vaste comprend un « toit à vaches » qui abrite trois vaches mères à lait et un veau et surtout l'écurie où se trouvent 19 chevaux de tous poils et de tous âges, malliers et bricoliers²¹, garnis de leurs brides, selles, bricoles, estimés en 1737 par Antoine Duverger et Adrien Barbier, respectivement maître de Poste à Étampes et à Boisseaux, à 2 049 livres. À la même époque, les granges et les greniers recèlent 85 muids d'avoine à 30 livres le muid, 12 muids de blé à 11 livres 10 sols le sac, soit 1 098 livres, plus un tas de petits pois, du foin, un peu de seigle et de méteil²². Jean Rousseau est obligé de louer une autre grange pour mettre son foin. L'estimation des labours porte sur 52 arpents²³, mais elle n'intègre que les labours de jachère, de binage et de fumage, ce qui ne permet pas de calculer le nombre exact d'arpents qu'il possède.

La cuisine et les deux chambres sont simplement meublées, mais elles doivent être vastes, car les meubles sont nombreux, principalement des armoires appelées « cabinets » à deux battants et fermant à clé, des lits complets

20 Minutes du notaire Charles Tessier d'Angerville, 2 E 46/28.

21 Le mallier est le cheval robuste qui porte la malle, le bricolier est le cheval attelé à côté de celui du brancard d'une chaise de poste.

22 Le muid est une ancienne mesure de capacité utilisée pour les liquides, les grains et autres matières sèches et dont la valeur variait suivant les régions et la nature des marchandises. En Beauce, un muid équivalait à 12 setiers soit un peu plus de 1 800 litres. Le blé méteil est un mélange de blé froment et de seigle.

23 Ancienne mesure agraire. Un arpent valait 51 ares en Beauce.

entièrement garnis de leurs tringles et rideaux, des fauteuils et chaises. Le mobilier est estimé à 585 livres. La vaisselle est évaluée à 353 livres et si elle se compose encore d'étain commun, l'inventaire mentionne une douzaine d'assiettes, deux saladiers, deux pichets, une saucière et un pot à eau en faïence, ainsi qu'une douzaine de verres et gobelets, deux carafes, une paire d'huiliers en « cristal » et six bouteilles de verre pour mettre le vin. Le linge de maison, draps, nappes, serviettes, est estimé à 364 livres. Le montant total de l'inventaire s'élève à 8 978 livres, ce qui est considérable pour la région. Nous sommes en 1737 et nous verrons que 50 ans plus tard, la maison de la Poste se sera considérablement agrandie et que le nombre de chevaux aura triplé²⁴.

La garde-robe de Jean est intéressante : il possède trois habits complets, vestes et culottes, dont deux en drap d'Elbeuf brun l'un étant neuf, et le troisième de camelot sur soie de couleur olive, avec les bas assortis, plus une veste de toile d'ortie garnie d'un galon et boutons d'argent sur bois et deux « méchantes culottes ». Il avait également une demi-douzaine de chemises neuves et 16 autres chemises en toile de chanvre, onze chemises en cretonne presque usées, deux chapeaux, neuf cravates en mousseline, huit coiffes et bonnets et un manteau de drap bleu l'ensemble montant à 217 livres. Enfin, un grand « cabinet » en noyer à deux battants fermant à clé, un lit de plume entièrement garni, un miroir dans un cadre doré, du linge de maison et des vêtements d'un montant de 400 livres sont réservés dans l'inventaire, de l'avis de tous, pour constituer le trousseau de Marie-Marthe, fille émancipée du premier lit du défunt. Cette dernière a par ailleurs reçu le 9 septembre, juste avant l'inventaire, et du consentement de son frère Jean, 2 600 livres en acompte de ce qui doit lui revenir de la succession de sa mère, Suzanne Métivet, et de ses grands-parents, Antoine Métivet et Marie Genty. L'inventaire mentionne également deux contrats d'acquisition, quatre baux à rente et le bail des terres de Gaudreville, sans plus de précision.

24 La monnaie n'a pas subi de mutations entre 1726 et 1790. Si sa valeur reste constante, les prix et revenus n'en augmentent pas moins, mais relativement peu et surtout dans la seconde moitié du siècle. Comparant les moyennes d'une époque stable (1726-1741) à la période de hausse des années 1770-1789, Ernest Labrousse observe une hausse de 53,7 % sur les prix et de 67 % sur les revenus fonciers, tandis que les salaires ouvriers n'augmentent que de 20 % environ, *Esquisse des mouvements des prix et des revenus en France au 18^e siècle*, Dalloz, 1933, t. II, p. 444. Sur la période 1726-1770, les salaires « ouvriers » (manœuvres, journaliers, serviteurs) s'échelonnent de 100 à 300 livres par an ; les salaires « professionnels » (ouvriers spécialisés, cadres moyens des entreprises, enseignants de collège) de 300 à 1 000 livres par an ; les salaires de « cadres moyens » de 1 000 à 3 000 livres par an ; les revenus « bourgeois » de 5 000 à 20 000 livres par an ; les « revenus nobles » de 40 000 à 100 000 livres. Voir sur le site de Persée, « L'échelle des revenus » par Jean Sgard, *Dix-Huitième Siècle*, t. 14, 1982, pages 425-433.

Les relations nouées entre maîtres de Poste et hôteliers : la famille Courtois

Jean, deuxième du nom, s'était marié peu avant le décès de son père, le 2 octobre 1736, avec Perrine Courtois. Le maître de Poste est un homme important et un notable qui exerce généralement des responsabilités municipales, mais en l'occurrence, Perrine est la petite fille de Pierre Courtois, « maire perpétuel » d'Angerville et hôtelier de « La Belle Image », hôtellerie qu'il a transmise à son fils également prénommé Pierre. Jean Delpech marquis de Méréville, seigneur d'Angerville et autres lieux, Louis de Halot seigneur de Dommerville, Paul Marie Delpech, conseiller en la cour du parlement de Paris, Pierre de Halot et plusieurs autres parents et amis assistent au mariage et signent le registre.

En 1715, il existe une quarantaine d'hôtelleries et auberges à Angerville, dont la moitié s'intitule « Hôtel » dans leur enseigne aux noms emblématiques : « Le Lion d'Or » et « Les Trois Rois » tenues par les Touchard, « L'Étoile » tenue par les Rabourdin, « Les Trois Maures » par les Thévenot ou encore « Le Sauvage » par Louis Laigneau, « Le Cygne » tenu par Eutrope Oppé, « La Croix d'Or » et les « Trois Marchands », dont nous reparlerons, ce dernier étant tenu par Valentin Durand, et beaucoup d'autres, essaimées tout le long de la route qui traverse Angerville, comme le montre ce plan. Toutes les hôtelleries n'offrent cependant pas le même confort. Certains hôteliers disposent d'un hôtel digne de ce nom, lorsque d'autres n'offrent qu'une salle commune aux gens de passage, ce qui explique leur différence de revenus. Il en va de même des auberges.

Lorsque Perrine se marie, son père Pierre est déjà décédé. Mais faisons un petit retour en arrière. Le 2 octobre 1714, Pierre Courtois, hôtelier de « La Belle Image » épouse Marie-Jeanne Dessaux²⁵. Il est le fils d'un autre Pierre, maire d'Angerville, « conseiller du roi et maire perpétuel » et de Jeanne Bouthevillain. Elle est la fille d'Henry, receveur de la seigneurie de Saint-Denis à Angerville et marchand hôtelier dans cette ville. Les parents de l'épouse la dotent de 2 500 livres, 2 000 livres en deniers et 500 livres en un trousseau. Les parents de l'époux le dotent également de 2 500 livres, 2 000 livres en deniers et 500 livres en meubles. Le douaire de l'épouse est fixé à 1 250 livres réduit de moitié si des enfants surviennent. Le survivant d'entre eux prendra par préciput 300 livres en deniers ou en meubles à son choix. Le nombre de signatures au bas du registre, femmes comprises, atteste l'importance de la famille, son instruction et celle de leurs relations dès le début du siècle. Il s'agit certes là d'un milieu aisé.

25 Minutes du notaire Pierre Retté d'Angerville, 2 E 46/21.



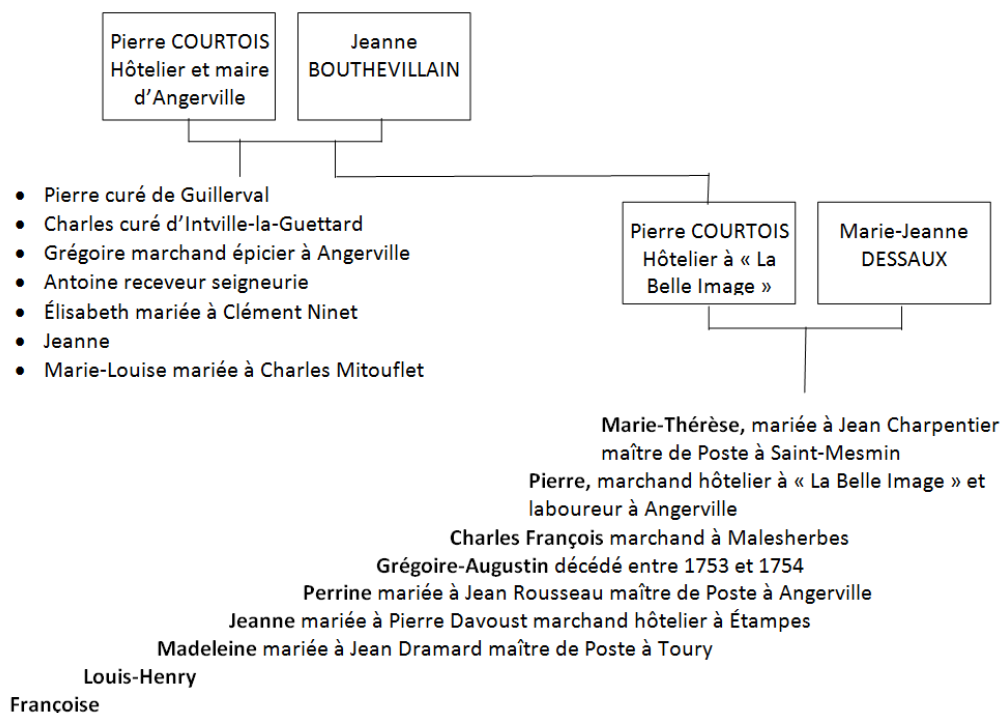
Sur ce plan du bourg d'Angerville daté de 1715, les numéros 1, 2, 3, 5, 6, 7, 14 à 19, 21, 25, 26, 28, 31, 37, 49 sont des hôtels dans Ernest Menault, Essais historiques sur les villages de Beauce. Angerville la Gâte, village royal, Paris, Aubry, 1867, page 403, La maison de la poste aux chevaux « Le Dauphin » se situe au n° 48, « La Belle Image » au n° 50, entre les deux au n° 49 se trouve l'hôtel du « Cygne ». Selon Ernest Menault, Marie-Jeanne Dessaux, veuve Courtois aurait également tenu le n° 51 intitulé « Image Notre-Dame ».

Sont devenus et les uns ont et les autres ont
 leurs enfants par eux aussi et les uns ont
 souz parenté costée et gâtée. Courtois
 Marie, Jeanne Dessaux, perine puis
 Jeanne Bouthevillain, Marie Dessaux
 Bouthevillain, Courtois
 Marie, Bouthevillain, Courtois
 Bouthevillain, Courtois
 Dessaux, Bouthevillain, Courtois
 Jeanne Courtois, Marie Courtois
 Elisabeth Bouthevillain, Dessaux
 Marie puis, Jeanne puis, Jeanne Courtois
 Marthe Courtois, Jeanne
 Bouthevillain, Marie Courtois
 Bouthevillain, Courtois
 Bouthevillain, Courtois
 Bouthevillain, Courtois

Dernière page du contrat de mariage entre Pierre Courtois et Marie-Jeanne Dessaux
le 2 octobre 1714

Pierre Courtois et Jeanne Bouthevillain auront cinq garçons et trois filles arrivés à l'âge adulte. Il en va pour les Courtois, comme pour les Rousseau : l'aîné, Pierre, sera curé de Guillerval, comme le second Charles, curé d'Intville-

la-Guettard. Les trois autres garçons seront : l'un, marchand épicier, un autre, receveur de seigneurie et Pierre fils succèdera à son père à « La Belle Image ». Ce dernier et sa femme Marie-Jeanne Dessaux auront quatre garçons et cinq filles arrivés à l'âge adulte, dont Perrine qui épouse Jean Rousseau. « La Belle Image » est l'une des « hostelleries » les plus importantes d'Angerville, qui jouxte le relais de la poste aux chevaux. Ainsi, le voyageur qui arrive au relais trouve, juste à côté, de quoi se rafraîchir ou se restaurer. L'inventaire effectué après le décès de Pierre Courtois père, le 27 février 1753, donne une idée des biens de cette famille²⁶.



Au début du XVIII^e siècle, et déjà à la fin du siècle précédent et pour toute une partie de la population, laboureur, receveur, hôtelier, maître de Poste ou simplement marchand, la terre est une source de revenus qu'on la travaille directement ou qu'on la fasse exploiter par d'autres. Mais il suffit parfois d'un décès prématuré, d'une vente forcée pour cause de succession, d'un aléa climatique ou d'une mauvaise gestion, pour faire basculer un destin. En 1703 par exemple, les biens immeubles de Clément Chartier, hôtelier à Angerville, sont adjugés à Pierre Courtois. Clément Chartier faisait-il partie de ces hôteliers peu fortunés ou s'agit-il d'un aléa de la vie ? Nous ne connaissons pas la réponse. À l'inverse, Pierre Courtois vend en 1707, cinq mines de terre à un marchand de

26 Minutes du notaire Charles Tessier d'Angerville, 2E46/43. Nous donnons un aperçu de cet inventaire en annexe 1 à la fin de cet article.

bas de Ouestreville moyennant 20 livres et deux poulets de rente non rachetable. Au début du siècle, un marchand de bas peut ainsi acquérir un hectare de terre.

Jean Rousseau, deuxième du nom, maître de Poste à Angerville de 1737 à 1779

Entre 1737 et 1755, Jean Rousseau, deuxième du nom, et Perrine Courtois auront, au moins, treize enfants dont sept survivront : trois filles et quatre garçons. L'aîné, Pierre, sera curé de Léthuin puis de Houville (Eure-et-Loir), Jean-Henry succédera à son père, Louis sera marchand mercier à Paris et Jean-Baptiste Stanislas bijoutier à Paris. Perrine épousera un procureur d'Orléans qui sera ensuite notaire à Étréchy et dont elle divorcera. Françoise épousera un laboureur receveur de la terre d'Edeville et Marie-Marthe Julie un laboureur à Coltainville.

Entre 1738 et 1772 Jean et Perrine acquièrent 338 pièces de terre représentant une superficie de 75 hectares pour une somme totale de 43 795 livres. Les achats les plus importants sont effectués en 1760 et 1772, pour des sommes de 11 526 livres et 13 045 livres. Les vendeurs sont François et Antoine Ruzé d'une part et François Blanchet d'autre part²⁷. Le prix de la mine de terre évolue de 36 livres en 1738 à 50 livres en 1758 et 65 livres en 1771. Cependant, on constate que sur une même période le prix peut varier de façon non négligeable, en fonction du terroir et de l'emplacement de la pièce de terre, mais la tendance reste à la hausse. Les deux époux prêtent aussi de l'argent, 2 000 livres à un marchand d'Artenay le 12 août 1771, 3 000 livres au sieur Mahy marchand à Étampes le 7 septembre 1778, 4 000 livres à Claude Darblay marchand à Étampes le 10 octobre 1778, 4 000 livres à Valentin Noël Leconte hôtelier à Arpajon le 17 décembre 1778. Pour ces deux dernières sommes, il s'agit de contrat de constitution de rente au denier 20, pour les deux premières de simples billets souscrits au denier 20 également²⁸. Ils donnent à cinq de leurs enfants la somme de 6 600 livres ; concernant leur fils aîné Pierre, curé d'Houville, il reconnaît

27 L'abbé François Blanchet (1707-1784) est né à Angerville et décédé à Saint-Germain-en-Laye. Il appartient à l'une des plus anciennes familles du pays, où Jean Blanchet, son père, était procureur fiscal des Dames de Saint-Cyr. Après des études au collège Louis-le-Grand à Paris, il prit le parti de se consacrer à l'éducation de la jeunesse, puis il fut interprète en langues espagnole, italienne et anglaise à la bibliothèque du roi, cf. Menault, *Souvenirs de Beauce : biographies des hommes remarquables d'Angerville*, Paris, Aubry, 1859.

28 À une époque où le système bancaire n'existait pas, les rentes constituées remplaçaient le crédit. L'emprunteur décidait généralement de la durée de son prêt, mais d'un autre côté, il devait payer les intérêts. Si le prêteur avait besoin de récupérer son argent, la rente pouvait être cédée à une autre personne contre la somme prêtée et cette dernière disposait alors des intérêts.

avoir reçu cette somme le 13 mars 1778²⁹. Il s'agit là de sommes importantes et la fortune de Jean, deuxième du nom, n'a déjà rien à voir avec celle de Jean, premier du nom. L'inventaire qui sera fait à son décès le confirmera.

Les liens tissés entre hôteliers et maîtres de Poste tout au long de la route royale Paris-Orléans.

En 1768, les enfants de Pierre Courtois et de Marie-Jeanne Dessaux décident de vendre une ferme à Angerville appelée « Le Coulon ». Ils sont sept : Pierre, marchand hôtelier à Angerville, Charles, marchand épiciier à Malesherbes, Perrine épouse de Jean Rousseau maître de la Poste aux chevaux d'Angerville, Jeanne épouse de Pierre Davoust marchand hôtelier à Étampes au Haut-Pavé faubourg Saint-Martin, Thérèse veuve d'Antoine Charpentier maître de Poste à Saint-Mesmin, près d'Orléans, qui demeure maintenant à Angerville, Françoise épouse de Rémy Pourceau marchand hôtelier à Artenay (Loiret). Leur dernière sœur, Marie-Madeleine est décédée de même que son époux Jean Dramard maître de Poste à Toury, mais leurs cinq enfants dont Jean mineur émancipé qui a pris la suite de son père décédé à la poste aux chevaux de Toury, sont partie prenante dans cette vente. Les sept enfants de Pierre et de Marie-Jeanne sont donc ou maîtres de poste ou hôteliers dans tous les environs : Malesherbes, Étampes, Artenay, Saint-Mesmin, Toury et quand même Angerville. Leurs relations s'étendent à tous les relais de poste ou hôtelleries.

La ferme du Coulon comporte une chambre basse à feu, allée à côté, une chambre haute au-dessus et un grenier au-dessus de la chambre, une cave, une grande cour derrière et à côté de la maison close de murs avec porte charretière et poutil³⁰. Dans la cour se trouvent deux granges, l'une de trois espaces et l'autre de quatre, et une écurie de trois espaces en demi-mansarde avec un plancher. Elle comprend aussi un petit jardin clos de murs situé en face de l'autre côté de la rue. Cet ensemble ne pouvant être divisé en sept parts aux dires des experts, il est vendu et adjugé par licitation au plus offrant et dernier enchérisseur le 14 juin 1768³¹. Les enchères commencent au prix fixé par les experts à 2 300 livres. Les deux seuls enchérisseurs sont Germain Laure marchand hôtelier d'Angerville et Jean Rousseau, maître de la Poste aux chevaux. Après plusieurs enchères Germain Laure arrête et Jean Rousseau obtient la maison pour 4 150 livres, ce qui est tout de même une somme considérable pour la région à l'époque, payable dans le mois suivant. Quittance lui en a été donnée le 9 octobre 1768. Jean Rousseau et Perrine Courtois ont

29 ADE – 2 E 48/199, minutes de Me Louis Goupy notaire à Étampes, les 6, 7 et 8 octobre 1791, puis vente de meubles le 28 octobre 1791. Peu de temps après l'inventaire, tous ses meubles ont été vendus aux enchères.

30 Le poutil est le nom donné en Beauce à la petite porte piétonne qui accompagne généralement la porte charretière.

31 ADE – B 2132.

ensuite vendu la maison seulement, sans les autres bâtiments de la ferme, au nommé Charpentier, moyennant une rente de 40 livres au principal de 900 livres.

Cet exemple montre l'imbrication et la complexité liant ces deux familles, les Courtois et les Rousseau, entre elles, dynastie d'hôteliers d'un côté, dynastie de maîtres de Poste aux chevaux de l'autre. Les relations sont également fortes avec tous les maîtres de Poste le long de la route royale, de Longjumeau à Artenay, comme nous allons bientôt le constater.

Un mariage, une fois n'est pas coutume, avec le monde de la tannerie...

L'aîné de la fratrie, Pierre, ayant embrassé la charge cléricale, celle de maître de Poste revient dès lors à Jean-Henry. Cependant cette charge implique que la maison de la Poste lui revienne et que pour autant ses frères et sœurs ne soient pas lésés. Le contrat de mariage entre Jean-Henry et Marguerite Julie Delahaye est signé à Paris le 8 janvier 1778 chez M^e Richer. Les parents de Marguerite Julie la dotent de 10 000 livres en avancement de leur succession. Le douaire de la future est fixé à 5 000 livres. Le survivant prendra à titre de préciput 3 000 livres en meubles de la communauté ou la somme en denier. Jean Rousseau et Perrine Courtois donnent à leur fils, en avancement de leur succession, la maison servant au logement de la poste avec son jardin, plus la ferme du Coulon, d'une valeur de 15 600 livres, dont 11 600 livres pour la maison et 4 000 livres pour la ferme, à la charge d'une rente de 450 francs par an rachetable de 9 000 livres. Ce faisant, ils le dotent de 6 600 livres, comme ils l'ont fait ou le feront pour leurs autres enfants et lui consentent un prêt de 9 000 livres à 5 % d'intérêts.

Le mariage religieux est célébré le 27 janvier 1778 à l'église de Longjumeau. Son frère Pierre, prêtre et curé d'Houville, officie. Jean-Henry est âgé de 37 ans et maître de Poste à Angerville, Marguerite Julie est âgée de 21 ans et demi. Elle est la fille de Laurent Delahaye, marchand tanneur à Longjumeau, et de Jeanne Thérèse Marchand. Jean Rousseau est présent à Longjumeau, Perrine sa femme ayant donné son consentement par acte notarié ; les frères et les sœurs de Jean-Henry sont également présents et signent le registre, ainsi que Pierre Courtois son oncle. L'épouse est assistée de Toussaint Laurent son frère, de Claude Augustin Delahaye son cousin et, présence très significative, de Louis Bourgeois, son beau-frère, maître de poste de Longjumeau, qui ont tous signé.

Marguerite Julie a deux sœurs toutes deux mariées. Son père possède une tannerie à Longjumeau, un moulin à tan sur le Loing, trois granges et un jardin situés à Moret. Son épouse et lui vendront l'ensemble le 28 avril 1792 à Claude Salleron³², corroyeur et tanneur demeurant à Paris, rue Galande³³, moyennant

32 Acte passé chez Me Morin à Paris. Claude Salleron (1751-1833) est tanneur, membre du Conseil des Arts et Manufactures sous l'Empire, député de la Seine du 9 mai 1822 au 24 décembre 1823.

2 000 livres de rente annuelle et perpétuelle rachetable pour 40 000 livres, ce rachat ne pouvant s'opérer qu'après le décès du survivant des vendeurs.

Après le décès de son épouse survenue en août 1793 à Longjumeau, Laurent Delahaye ne fait pas faire d'inventaire, mais il partage en trois la somme de 54 900 livres, qu'il avait alors en or et en argent dépendant de sa communauté, et chaque sœur reçoit 18 300 livres. Leur père partage ensuite tous les ans ce qui lui reste de sa réserve au-delà de ses dépenses. Laurent Delahaye décède le 10 août 1798 à Longjumeau et ses meubles sont partagés à l'amiable sans estimation. La masse des biens comprise au partage est de 97 268 francs, partagée en trois lots égaux. Le premier lot est échu à Mme Rousseau qui a reçu des terres labourables, vignes, prés et bois situés sur les communes entourant Longjumeau, une maison à Paris sur la place Maubert et le tiers de cinq parties de rente. La maison place Maubert est occupée par différents particuliers qui en jouissent sans bail moyennant un loyer annuel de 1 000 francs sur lequel il faut prélever la contribution foncière. Les terres, prés, vignes, bois sont affermés à différents particuliers par le sieur Roger, receveur de l'enregistrement à Longjumeau pour 2 400 francs par an. Par acte du 23 vendémiaire an XI (15 octobre 1802), les sieur et dame Rousseau ont reçu de Claude, Joseph et Jean Charles Salleron (ces deux derniers étant les frères de Claude), la somme de 11 000 livres formant le tiers de celle de 33 000 livres à laquelle a été réduite en numéraire celle de 40 000 livres.

Ce mariage montre l'étendue du réseau formé par les maîtres de Poste qui s'étend de Paris à Orléans, voire bien au-delà, l'importance de leurs relations et l'augmentation de leur fortune dans la deuxième moitié du XVIII^e siècle. Celle-ci est due à une bonne conjoncture agricole, le maître de Poste étant généralement aussi un fermier, mais surtout au développement important des échanges. Le maître de Poste est par ailleurs acteur du développement économique local : il emploie postillons et domestiques, fait travailler bourreliers et maréchaux-ferrants, loue ses terres à bail. Avec les aubergistes et hôteliers qui jalonnent la ville, il est au courant de tout ce qui se dit et se fait de Paris à Orléans.

... et une succession, celle de Jean Rousseau.

Le brevet de maître de Poste avait été délivré à Jean-Henry, en remplacement de son père Jean, par Louis XVI le 25 janvier 1778, juste entre la date du mariage civil et celle du mariage religieux. Peu avant ou peu après le mariage de leur fils, Jean et Perrine s'installent rue Évezard, à Étampes. C'est là que Jean Rousseau décède la veille de son inhumation le 30 novembre 1779 dans le cimetière de la paroisse Notre-Dame. Il est âgé de 70 ans et « bourgeois de cette

33 La rue Galande est une voie située dans le quartier de la Sorbonne du 5^e arrondissement de Paris. Jusqu'à la fin du XIX^e siècle, cette rue commençait place Maubert et rue des Lavandières et finissait rue Saint-Jacques et rue du Petit-Pont.

paroisse ». Perrine demeurera dans leur maison de la rue Évezard jusqu'à son décès en 1791. Le partage des biens dépendant de la communauté ayant existé entre Jean et Perrine a lieu le 5 octobre 1781³⁴. Perrine a droit à la moitié des biens et ses sept enfants à l'autre moitié. En 1781, la masse active des biens de la communauté s'élève à 126 560 livres. Mais nous allons voir que ce ne sont pas seulement les revenus de la poste qui font la fortune de ces maîtres de Poste³⁵.

L'inventaire après-décès, d'Henry-Joseph Jousset, postillon à Angerville, fait le 3 janvier 1780 à la requête de sa veuve Catherine Mainfroy, permet de comparer les revenus du maître de Poste et de ses postillons. Il se monte au total à 3 193 livres, ce qui n'est déjà pas si mal. Les biens du couple sont estimés à 893 livres, dont 39 livres en ustensiles de cuisine et vaisselle, 189 livres en meubles et 179 livres en linge de maison. La garde-robe d'Henry-Joseph se monte à 214 livres et celle de Catherine à 190 livres. Le couple possède également une montre en argent garnie de sa chaîne d'acier, deux paires de boucles en argent, une boucle à porte-col, une paire de boutons d'argent et un gobelet en argent estimés à 62 livres. Mais ce qui est plus intéressant encore : il peut se permettre de prêter de l'argent à des particuliers pour 2 000 livres et il lui reste une somme de 300 livres en liquide. Reste qu'il n'y a bien sûr aucune commune mesure entre les revenus du maître de Poste et ceux du postillon. Catherine, qui a deux garçons mineurs issus de son mariage avec Henry-Joseph, se remarie le 24 janvier 1780 avec Jean-Baptiste Michel Dubois, boulanger à

34 Le partage du 5 octobre 1781 a eu lieu chez Corneille Savouré, notaire à Richarville sous signature privée. La succession particulière de Jean-Henry Rousseau a été déposée chez le même notaire le 12 septembre 1782, ADE – 2 E 37/28. Nous en donnons les éléments les plus significatifs en annexe 2 à la fin de cet article.

35 Pour information, voici le tarif de la Poste aux chevaux (les prix sont donnés à la course) : le 28 novembre 1756, une ordonnance du roi fixe, à compter du 1^{er} février 1757, à 25 sols par poste pour chaque cheval emprunté, le prix à payer par quelque personne que ce soit, à l'exception des courriers du roi. Cette décision s'avère indispensable car les bidets se font rares et sont d'un prix tel qu'il n'a aucune proportion avec la paye de 20 sols en cours auparavant. Le prix des voitures à deux roues pour une ou deux personnes reste fixé à 2 livres 10 sols et s'il y a un troisième cheval le tarif passe à 3 livres 15 sols, par poste et 25 sols de plus pour une personne supplémentaire. Les voitures à quatre roues avec un timon attelées de quatre ou six chevaux paient 25 sols par cheval et par poste. Tout courrier à franc-étrier paie 25 sols par poste pour son cheval et s'il est en guide il paie 50 sols par poste, 25 pour son cheval et autant pour celui du postillon qui le conduit. Les courriers du Cabinet paient 15 sols par poste pour leur cheval et 15 sols pour le cheval du postillon.

L'ordonnance du 30 juillet 1786 proroge jusqu'au 1^{er} janvier 1788, celles des 19 septembre 1784 et 1^{er} juin 1785 qui fixaient le prix des chevaux de poste à 30 sols au lieu de 25 sols. Cette augmentation avait été décidée dès 1784 en raison de la cherté des denrées nécessaires à la nourriture des chevaux « Sa Majesté ayant d'ailleurs reconnu que le prix de toutes les denrées a augmenté insensiblement depuis vingt ans... » (Le texte de ces deux ordonnances se trouve sur Gallica. Les prix donnés ici concernent les postes simples, les postes un quart, et demie, trois quarts, doubles et royales étant payées à proportion.)

Angerville. Ce dernier apporte en dot la somme de 600 livres dont 300 livres provenant de ses gains et épargne et 300 livres venant de son père, plus, un douaire de 798 livres. Catherine apporte la somme de 1 596 livres issus de la communauté avec Henry-Joseph.



Le postillon conduisait les voyageurs ou le courrier du relais auquel il appartenait au relais suivant, puis revenait à son point de départ en ramenant le cas échéant les chevaux avec lui. Il était tenu de porter un uniforme et la plaque représentative de son relais d'appartenance. Ses grandes et lourdes bottes lui évitaient d'avoir la jambe écrasée par la bousculade des chevaux en attelage ou le poids du cheval en cas de chute. À gauche, bottes de postillon, don de M. Leblanc au Musée intercommunal d'Étampes. À droite, plaque de postillon, photo : M. Gérard Rousseau – Mme Pierrette Dumenoir.

Les relais de Poste sous la Révolution et l'Empire

Selon Anne Bretagnolle, la construction des routes qui s'était accélérée pendant le XVIII^e siècle est, un temps, retardée par la Révolution et les différentes crises qui lui succèdent. Des relais sont fermés, des routes abandonnées. Au total, ce sont près de 3 000 km de routes postales qui disparaissent entre 1783 et 1810. C'est seulement sous l'Empire, puis sous la Restauration et la Monarchie de Juillet, que le programme d'équipement routier bat à nouveau son plein. Dès les années 1820, le réseau retrouve approximativement la longueur qu'il possédait à l'aube de la Révolution. Le rythme d'ouverture des nouveaux relais est à son comble dans les années 1830-1840 : les mutations profondes introduites par la révolution industrielle engendrent de nouvelles logiques de localisations, et partant, de nouvelles mobilités³⁶. C'est effectivement à cette époque, en 1837, que fut envisagée l'implantation d'un relais sur la route reliant Angerville à Dourdan. Mais le sous-préfet d'Étampes enterre le projet et écrit le 28 novembre au préfet : « ...quant à l'établissement d'une communication en poste entre Dourdan et Angerville, je n'en puis guère comprendre l'utilité actuelle, puisque, de l'un à l'autre de ces deux points, la distance n'est que de six lieues [environ 24 km] et qu'il y a déjà dans ces deux localités un relais qui peut suffire au service, bien rare, des voyageurs en poste qui parcourent [cette] route »³⁷.

Dès 1790, les maîtres de Poste réclament une indemnité en compensation de la perte de leurs privilèges. Le rapporteur du comité des finances admet que les privilèges accordés aux maîtres de Poste étaient sans doute un abus³⁸, mais qu'ils ne leur avaient été accordés qu'à la charge de faire le service des grands courriers et des courriers de cabinet à un prix beaucoup trop modique et onéreux pour assurer leur subsistance et celle de leur famille. « Il est très vrai que les maîtres de poste, à 25 lieues autour de Paris, sont communément plus à leur aise que les autres, et que les postes qui avoisinent la capitale sont, en général, plus avantageuses par un plus grand emploi de chevaux. On se tromperait cependant en pensant que c'est des gains de la poste que résultent les fortunes de ces maîtres de Poste ; il est prouvé qu'ils les doivent à leurs anciens privilèges, les terres des environs de Paris étant d'un rapport immense lorsqu'elles n'étaient grevées d'aucunes des impositions que payaient les non privilégiés. L'expérience a constamment prouvé que les maîtres de poste de Paris, de Versailles et des grandes villes, où ils ne pouvaient faire valoir des terres, se sont successivement ruinés dans leurs entreprises, quoiqu'ils aient

³⁶ Anne Bretagnolle, *op. cit.*

³⁷ ADY – 6 P 2.

³⁸ Les cahiers de doléances d'Angerville et de Dommerville sont clairs concernant les privilèges des maîtres de Poste « qui ruinent les paroisses dans lesquels ils possèdent ou jouissent de terres ce qui surcharge lesdites paroisses de tailles ; telle est celle de Dommerville dans laquelle le maître de Poste d'Angerville possède plus de 300 mines de terre tant propres qu'à loyer, desquelles il ne paye pas un sol de taille ni corvée ».

joui, dans la plupart et notamment à Versailles et à Paris, du sur-prix de la Poste royale »³⁹. Voilà qui confirme bien l'avantage considérable des maîtres de Poste en Beauce et l'origine de leur fortune. L'Assemblée nationale accorda aux maîtres de Poste une gratification annuelle de 30 livres par cheval entretenu pour le service de la Poste d'après le nombre des chevaux fixés tous les ans par chaque relais. Le décret du 29 mars 1793 fixa le prix des chevaux de Poste, à raison de 40 sols par cheval et par poste et de 15 sols de guide pour le postillon. Le prix à payer par les courriers des malles restait fixé à 30 sols par cheval et par poste et à 15 sols de guide.

Malgré cela, le 29 prairial an VI (17 juin 1798), les maîtres de Poste réclament par pétition « une loi qui fixe d'une manière stable et invariable l'organisation des Postes aux Chevaux, tant pour prévenir la suspension de cet établissement important ; que leur ruine totale ». Pour eux, la désorganisation de l'institution provient de la conduite répréhensible des entrepreneurs des charrois militaires et d'artillerie qui conduisent tous les voyageurs qui se présentent, de l'insubordination des postillons, de leur insolence et de leur exaction qui discréditent la Poste aux chevaux envers les voyageurs, de la concurrence déloyale des loueurs de chevaux qui ne prennent pas de patente particulière pour ce service, qui n'ont aucune obligation de course et choisissent celles qui leur rapportent le plus. En conséquence, ils demandent : la continuation pour la Poste aux chevaux du service des Malles, conformément aux lois existantes ; l'interdiction à tous loueurs de conduire des voyageurs au relais de poste, d'établir des relais entre eux et aux maîtres de Poste de leur fournir des chevaux ; l'exemption du droit de passe et de patente ; la continuation des pensions aux postillons après 20 ans de service ; une rémunération annuelle pour tenir lieu des indemnités dont jouissaient anciennement les relais de Poste ; une indemnité particulière pour les relais des grandes communes et ceux des localités difficiles ; un règlement sévère d'ordre et de police pour le service en général et particulièrement de discipline pour les postillons ; que le Directoire soit autorisé à fixer le prix des chevaux, eu égard à la cherté des fourrages et autres objets d'entretien. Cette pétition est signée par 36 maîtres de Poste au nombre desquels se trouvent ceux de Paris, Rouen, Trappes, Étréchy, Rambouillet, Mantes, Compiègne, Artenay, Longjumeau, Versailles, Melun, Orléans, Angerville, Meaux, Fontainebleau, Blois, Amboise, Tours, Beaugency⁴⁰. La loi du 19 frimaire an VII (9 décembre 1798) réorganisa le service de la Poste aux chevaux. Les maîtres de Poste furent exempts du droit de patente. Des gages leur furent attribués à savoir : 40 F pour chacun des 5 premiers chevaux, 30 F pour chacun des 5 suivants et 20 F pour chacun des 5 derniers. Une retraite qui ne pouvait être inférieure à 150 F et supérieure à 200 F pouvait être accordée aux postillons après 20 ans de service et dans le cas d'accident ou d'infirmité les empêchant de retrouver un travail.

39 Alexis Belloc, *dito*, page 259.

40 <http://saintsymphoriendelay.kazeo.com/Petition-de-Maitre-de-Poste,a646888.html>

Par la suite, la loi du 6 mars 1805 ordonna que tout entrepreneur de voitures publiques et de messageries, qui ne se servirait pas des chevaux de Poste, serait tenu de payer par poste et par cheval 25 centimes au maître des relais, sauf pour ceux allant à petites journées avec les mêmes chevaux. Les contrevenants risquaient une amende de 500 F dont moitié irait aux maîtres de Poste et moitié à l'administration des relais. Cette loi avait pour but de contribuer à la restauration des postes aux chevaux. Malgré toutes les mesures prises, les relais étaient tombés dans un état de langueur et d'inactivité auquel il importait de remédier dans l'intérêt de l'État et des relations commerciales. En effet, le nombre de personnes utilisant la poste ayant beaucoup diminué, les maîtres de relais nourrissaient inutilement leurs chevaux ou laissaient leurs relais incomplets. Par contre, les messageries, dont le nombre s'étaient multiplié, avaient, contrairement aux prescriptions de la loi de 1790, organisé sur toutes les routes, des relais indépendants.

Jean-Henry Rousseau maître de Poste à Angerville vers 1779 à 1809

L'homme public.

Jean-Henry et Marguerite-Julie Delahaye sont considérés comme des notables. Il suffit pour s'en convaincre de consulter les registres paroissiaux d'Angerville à la naissance de leurs enfants. Rien d'exceptionnel n'apparaît avec Jean-Henry Laurent né le 8 mars 1783, mais le 19 avril 1787, le curé d'Angerville se déplace au domicile du couple, pour ondoyer un enfant né de la veille, en attendant *« jusqu'au temps où son Altesse Sérénissime Monseigneur le duc de Penthièvre et Madame la princesse de Lamballe pourront lui faire suppléer les cérémonies du baptême personnellement ou par procuration »*. C'est chose faite le 31 mai 1787, le garçon est nommé Louis Jean Népomucène Marie par le prince Louis Jean Marie de Bourbon duc de Penthièvre représenté par Louis Clément Fontibus de Chabrier, officier de cavalerie et contrôleur des finances de son altesse, et par la princesse de Lamballe, représentée par Marie Françoise Constance Pourcelle épouse du secrétaire ordinaire de son altesse.

Le scénario se répète à la naissance de Marie Jean Baptiste Armand le 30 octobre 1789. Il est ondoyé le 5 novembre chez ses parents par le curé d'Angerville avec la permission de l'évêque de Chartres, en attendant que M^{re} Jean-Baptiste Servat, secrétaire du roi, député de la ville de Bordeaux, seigneur de Lignerolles paroisse de Patay-en-Beauce et sa fille Adélaïde Marie Françoise, épouse de M^{re} Barthélemy François Rolland de Champbeaudouin, conseiller au parlement de Paris, seigneur de Charmont et de Formonvilliers Rolland, fils du président Rolland seigneur de Champbeaudouin (Loiret) et autres lieux puissent se rendre à Angerville pour le baptême, ce qui est fait le 31 décembre 1789.

Jean Henri Laurent sera receveur de l'Enregistrement et des domaines nationaux à Angerville, puis à Paris où il demeurera. Louis Jean Népomucène

Marie est aspirant de marine 2^e classe et prisonnier de guerre en Angleterre en 1809. Armand prendra la succession de son père à la Poste aux chevaux. Une fille, Julie Henriette Marie Thérèse, née le 25 nivôse an III (14 janvier 1795) épousera Jacques Parfait Eustache Darblay le 21 juillet 1813 à la mairie d'Angerville, le maire n'étant autre que Jean-Baptiste Armand, son frère. Jacques Darblay est âgé de 26 ans et il est... maître de la Poste aux chevaux de Chevilly (Loiret) et maire de cette commune !

En 1789, leur père, Jean-Henry, est syndic et membre de l'Assemblée provinciale de l'Orléanais. Élu maire le 9 décembre 1792, il reste en fonction jusqu'au 24 mars 1793, devient président de l'administration municipale en 1797 et redevient maire à partir du 18 juin 1800 jusqu'au 1^{er} mai 1809, date de son décès, mais nous n'en sommes pas là.

Le maître de la Poste aux chevaux d'Angerville.

Un nouveau brevet de maître de Poste est accordé à Jean-Henry Rousseau par les commissaires le 14 fructidor an II (31 août 1794) pour le maintenir dans sa place. Un troisième brevet lui sera délivré le 6 floréal an IX (26 avril 1801) par le ministre des Finances, pour les mêmes raisons et un quatrième au nom de Napoléon le 16 mars 1806.

En octobre 1793, Jean-Henry possède 67 chevaux pour le service de la Poste et des Malles, dont trois hors d'état de service, un cheval de selle pour son usage personnel et 18 chevaux pour l'exploitation de ses terres « *qui sont pour l'ordinaire ceux des chevaux de poste que l'on met à la charrue pour se rétablir, pour ensuite servir à la poste* »⁴¹. Il reste 45 chevaux pour le service de la Poste et des Malles et il prétend qu'il lui en faudrait 51. Avec autant de chevaux, le maître de Poste n'a aucun problème pour fumer ses terres et pour réduire sa jachère au profit des prairies artificielles pour l'alimentation de ses chevaux. Il peut d'ailleurs se permettre de payer un garde pour surveiller ses terres.

Selon l'inventaire de 1809, une première écurie contient, pour le service de la Poste, 8 chevaux malliers (1 300 francs), 12 chevaux bricoliers (1 700 francs) et 3 bidets (300 francs), 33 bricoles, des selles, des brides, une limonière (600 francs)⁴² et deux vieux cabriolets garnis. L'écurie contient également dix lits de plume et dix couvertures de laine estimés à 260 francs, ce qui veut probablement dire qu'il a, ou a eu, à son service dix postillons qui dormaient avec les chevaux. Une forge se trouve également là avec enclume, bigorne, étaux, soufflet et marteaux (600 francs).

41 Registres de délibérations d'Angerville.

42 La limonière est la partie d'une voiture attelée formée de deux limons ou brancards.

En avril 1793, une lettre du ministre de l'Intérieur aux administrateurs du département indique « *qu'une multitude de maîtres de Poste donnent leur démission et veulent renoncer au service de leurs relais* » en raison de la cherté des fourrages, de la dégradation des routes et du haut prix des chevaux qui aggravent leurs charges ; mais elle précise que cette situation ne peut être tolérée de leur part au nom du service public. Leur plus grande difficulté consiste effectivement à s'approvisionner en avoine et fourrages pour alimenter leurs chevaux. Jean-Henry Rousseau ne semble cependant pas trop affecté par la pénurie de subsistance ! Il réclame bien un peu pour la forme, mais après inspection de ses granges, il s'avère qu'il a de quoi nourrir ses chevaux. À la lecture des nombreuses plaintes portées contre lui, ce n'est pas un homme facile : il est maître chez lui et entend le rester. Il ne donne pas forcément des chevaux à qui en demande, ce qui peut aussi se comprendre s'il veut les préserver des fatigues du service.

Le 5 brumaire an III (26 octobre 1794), le citoyen Legendre, conducteur de la diligence de Paris à Bordeaux, demande des chevaux au retour de Bordeaux. L'un des postillons lui répond par trois fois qu'il n'en a pas pour la diligence. Legendre demande que sa plainte soit envoyée à l'administration des Postes et messageries, afin de réprimer de pareils abus qui tendent à ralentir le service public. Quelques jours plus tard, Jean Charles Tixier Pigelet, négociant à Issoudun venant de Paris, lui demande deux chevaux pour mettre à sa voiture afin de la conduire jusqu'à la prochaine poste, ce qu'il a essayé de faire depuis Paris. Le commis lui répond qu'il n'en aura que dans deux heures. Pigelet se déplace dans l'écurie et y trouve 40 chevaux. Il dénonce Rousseau pour infraction à l'intérêt général. Le 29 vendémiaire an IV (21 octobre 1795), il fait attendre plus d'une heure le citoyen Legrand, député du département de l'Indre au corps législatif, pour lui refuser ensuite des chevaux, bien qu'il y en ait 22 dans son écurie. Il prétexte que cinq seulement sont destinés au service de la Poste et attendent la diligence et que les autres servent aux labours. Le député s'adresse à l'agent national de la commune pour lui faire fournir sans délai les chevaux qui lui sont nécessaires⁴³.

Le cultivateur.

En 1809, l'administration des Postes accordait 450 francs par an à tous les maîtres de Poste, ce qui ne suffisait pas à les faire vivre, même s'ils percevaient par ailleurs le prix de leurs courses. Dès lors, la plupart d'entre eux étaient en même temps aubergiste ou cultivateur. Lorsqu'il est cultivateur, le maître de Poste utilise aux labours les chevaux de son relais pour les reposer des courses qu'ils ont effectuées. Jean-Henry Rousseau possède quant à lui deux fermes distinctes : la ferme attenante à la maison de la Poste et la ferme de Rétréville située au nord d'Angerville.

43 ADE – L 129, registre des délibérations du canton d'Angerville.

Dans la ferme attenante à la maison de la Poste, Jean-Henry Rousseau dispose de six chevaux de labours (1 000 francs), une ânesse (30 francs), une vache mère (120 francs), trois charrues roulantes, quatre charrettes roulantes, un vieux tombereau, une cabane de berger, des houes, rouleaux, brocs, fourches, claies, râteliers, etc. estimés à 811 francs. Les bergeries abritent 26 vieilles brebis et 55 antenaises⁴⁴ (3 630 francs), plus deux petits cochons (80 francs). Les greniers de la ferme contiennent 300 sacs de blé boulanger à 17 francs le sac, 45 sacs d'avoine à 11 francs le sac, 4 sacs de farine à 15 francs le sac et 200 bottes de foin, l'ensemble étant évalué à 5 780 francs. La cave recèle quant à elle deux pièces de vin de Beaugency, quatre pièces de vin du Gâtinais, 106 bouteilles de différents vins, quatre saloirs de grès avec leur viande, une corde de bois à brûler et 50 bourrées.

Sur les terres dépendantes de cette ferme, il sème des grains mais surtout, et c'est une avancée notable, des prairies artificielles. Il a ensemencé 22 hectares en luzerne estimés pouvoir donner pour cette année 325 bottes par arpent en deux coupes, la première de 250 bottes, la seconde de 75 bottes, soit 14 105 bottes à 20 francs le cent. Il a également semé de la luzerne dans les grains sur 18 hectares à 12 livres de grains par arpent estimés à 3,60 francs et il a semé 2 hectares en trèfle dans les blés évalués à 3 francs l'arpent. Soit au total 42 hectares en prairies pour un montant estimé à 2 959 francs.

Plus traditionnellement, il a ensemencé 43 hectares en blé labourés à trois façons plus le fumier compté pour une quatrième façon à raison de 32 francs l'arpent en utilisant 162 litres de semence ou 13 boisseaux par arpent à 17,50 francs par arpent ; 40 hectares en avoine, labourés à une façon en utilisant 85 litres de semence ou 7 boisseaux à 7 francs par arpent ; 5 hectares en seigle, labourés à trois façons sans fumier à 8 francs par façon en utilisant 112,5 litres ou $\frac{3}{4}$ de sac de semence par arpent à raison de 10 francs par arpent ; 5 hectares en orge labourés à deux façons, 3 hectares en gros pois, 3,5 hectares en vesce et il lui reste 45 hectares de terre en guérets et 6 hectares de terre simplement fumées comptées comme une façon. Soit un total de 150 hectares estimés à 7 072 francs.

Avec les prairies artificielles, le total des terres s'élève à 192 hectares, dont 42 hectares de prairies artificielles et 150 hectares de grains. À remarquer que le maître de Poste divise pratiquement ses terres en quatre soles : 42 hectares de prairies artificielles, 43 hectares de blé, 40 hectares d'avoine et 45 hectares de jachère. La part des terres réservée à la nourriture des chevaux est bien sûr prépondérante.

La ferme de Rétréville est louée par Jean-Henry Rousseau à un fermier. Cette ferme est particulière puisque sa cave contient 100 pots de grès pour le beurre et le fromage, six saloirs à crème, trois barattes, 30 tournettes et caquets.

44 Brebis âgée d'un à deux ans.

La présence de ces ustensiles qui servent à la fabrication du beurre, de la crème et du fromage s'explique car l'étable renferme 21 vaches mères, 8 génisses et un taureau évalués à 3 040 francs. Généralement, les fermes de Beauce élèvent peu de vaches laitières par manque de nourriture à leur donner, mais dans ce cas précis, Jean-Henry Rousseau consacre plusieurs hectares aux prairies artificielles qui permettent d'en élever.

L'attirail de labour de la ferme de Rétréville se compose de trois charrues, deux charrettes, un vieux tombereau, une cabane de berger avec ses claies, houes, rouleaux, râteliers, ridelles, augettes, doubliers, crochets, fourches, brocs et autres ustensiles, estimés à 625 francs. L'écurie abrite six chevaux estimés 1 000 francs et six lits de plumes mêlées avec leur couverture. La bergerie compte 160 mères brebis, 172 agneaux, 10 béliers estimés à 8 964 francs ; quatre gros cochons et sept porcs de lait estimés à 345 francs, plus 140 pièces de volailles complètent le tableau.

Le fermier a ensemencé 34 hectares en prairies artificielles estimés 3 056 francs : 23 hectares en luzerne, en coupe au moment de l'inventaire, pouvant donner 14 885 bottes ; 9 hectares semés en luzerne dans les grains et 2 hectares semés en trèfle dans les blés. Il a également ensemencé dans les mêmes conditions qu'à Angerville, 17 hectares en blé, 23 hectares en avoine, 2 hectares en légumes, 3 hectares en vesce, 15 hectares restant en guérets et 4 hectares étant simplement fumés, l'ensemble étant estimé à 2 911 francs. Sur les 100 hectares de sa ferme, il consacre 34 hectares aux prairies artificielles, 17 hectares au blé, 23 hectares à l'avoine, 19 hectares restant en jachère. L'importante superficie consacrée aux prairies s'explique dans ce cas particulier par la grande quantité de vaches laitières qu'il doit nourrir. Le rapport à l'hectare des prairies artificielles est de 75 francs, celui des grains hors légumes et vesce n'est que de 50 francs, ce qui s'explique par l'importante superficie consacrée à l'avoine pour la nourriture des chevaux⁴⁵. Les greniers de la ferme recèlent 150 hectolitres, soit 100 sacs de blé boulanger à 17 francs le sac, 6 hectolitres, soit 4 sacs d'avoine à 11 francs le sac et 50 bottes de foin, soit au total 1 769 francs.

Le gestionnaire.

De 1780 à 1800, Jean-Henry et Marguerite Julie achètent plusieurs granges et maison attenantes à la maison de la Poste, plusieurs jardins qu'ils réunissent au jardin de la Poste et ils investissent dans l'achat de terres et de fermes. Simon-Pierre Rousseau, laboureur à Angerville, et sa femme lui vendent la ferme des Cerisiers et 88 mines de terres en dépendant (17,6 hectares) le 14 janvier 1781. En contrepartie, il reprend à sa charge une rente de 200 livres au capital de 4 000

45 Pour effectuer le calcul, nous avons réparti la superficie de la jachère soit 19 hectares et son estimation au prorata de la superficie des prairies d'une part et des grains de l'autre.

livres que ses vendeurs doivent à la demoiselle de Barville de Pithiviers⁴⁶, paye comptant un pot de vin de 1 200 livres et s'engage à payer à ses vendeurs une rente viagère de 900 livres jusqu'au décès du survivant⁴⁷. Par ailleurs, Louis Langlois et autres héritiers lui vendent la moitié d'une grange, un jardin, une petite grange, une petite cour, une petite chambre réunie aux bâtiments de la ferme des Cerisiers, le 31 mars 1784, moyennant 1 500 livres dont il s'est acquitté les 16 juillet 1784 et 22 septembre 1787.

Marguerite Cochin, veuve de Nicolas Fritteau, et son fils Jean-Baptiste lui vendent une petite maison à Angerville avec petite cour et jardin le 1^{er} frimaire an VI (21 novembre 1797) pour 800 livres comptant. Elle sera occupée par Dousse charretier de labour qui en jouira verbalement moyennant 50 livres de loyer. Rosalie Claire Josèphe Nettine, veuve Jean-Joseph de Laborde, lui vend un hectare de terre en 4 pièces à Angerville le 5 juin 1807 moyennant 825 francs. Pierre Louis Robert et autres héritiers lui vendent 10 mines de terre (2 hectares) le 1^{er} ventôse an V (19 février 1797) moyennant 900 livres payé comptant.

Sa famille n'est pas en reste. Son frère Jean-Baptiste Stanislas lui vend le 27 mars 1787, 33 mines de terre à Angerville, Dommerville et environs (6,6 hectares) qui dépendaient du partage de 1781 moyennant 3 600 livres comptant. Sa sœur Perrine et son mari Jean Cyriaque Menault lui cèdent 35 mines de terre (7 hectares) le 30 décembre 1787 moyennant 200 livres de rente foncière non rachetable⁴⁸. Son beau-frère, Louis François Cintrat, receveur de la terre d'Edeville (Eure-et-Loir près de Ouarville), lui vend 52 mines de terres (10,4 hectares) moyennant 5 000 livres comptant le 19 juin 1780. Notons au passage que le coût de la mine de terre s'est envolé.

Ses achats les plus conséquents sont cependant effectués lors de la vente des biens du clergé ou des émigrés. Il achète le 17 mars 1791, 152 mines de terre (30,4 hectares) en 8 pièces au terroir de Dommerville, dépendant du chapitre Sainte-Croix d'Étampes pour 30 400 livres, terres qui lui avaient été affermé

46 Il s'agit de Louise de Barville née le 30 décembre 1732, non mariée en 1765, fille de Louis-Robert seigneur de Romainville et Moigneville et de Marie-Claude Hémard. Marie, la sœur de Louise, avait épousé François Toussaint Berteau seigneur d'Invillier. Elle était décédée en janvier 1754 laissant deux garçons et quatre filles.

47 Quittance a été donnée à Jean-Henry le 27 prairial an IV (15 juin 1796) par les héritiers de la demoiselle de Barville, et le 21 vendémiaire au IX (13 octobre 1800) par le receveur des domaines nationaux et de l'enregistrement d'Angerville.

48 Il se libérera le 10 ventôse an III (22 février 1795) de 134 livres de rente envers sa sœur (divorcée à l'époque) moyennant la somme de 2 680 francs à compter sur la rente de 200 livres, au moyen de quoi il ne reste que 66 francs dont le capital au denier vingt est de 1 320 francs.

par bail du 25 janvier 1788⁴⁹. Puis il achète le 26 germinal an II (15 avril 1794), de l'administration du directoire du district d'Étampes, la ferme de Rétréville qui provient de biens d'émigrés, consistant en bâtiments pour le fermier et pour l'exploitation, cour, jardin et 180 arpents en 11 pièces (92 hectares), moyennant 69 600 livres acquittées du 7 floréal an II au 7 vendémiaire an IV (26 avril 1794 au 29 septembre 1795)⁵⁰.

Le relais et surtout les fermes sont prospères mais leurs revenus ne couvrent pas les sommes dépensées pour l'acquisition de ces biens, surtout ceux acquis au moment de la Révolution. Il apparaît clairement au titre des dettes passives de l'inventaire de 1809 que Jean-Henry a emprunté des sommes importantes et là encore on s'aperçoit que ses relations sont étonnantes et ne se résument pas à son environnement habituel.

Il a emprunté 30 000 francs à 5 % d'intérêts à François Alexis Joseph de Gourgue⁵¹ demeurant à Paris, 290 place des Vosges, le 11 fructidor an XI (29 août 1803) et 6 000 francs à 5 % à M. Malouet médecin à Paris, en août 1806. Il a contracté une rente de 800 francs au capital de 16 000 francs envers Auguste Delange propriétaire à Orléans, le 14 octobre 1807 et hypothéqué en conséquence la ferme des Cerisiers à Angerville et les 88 mines de terre en dépendant. Il a emprunté 4 000 francs à 5 % à M. Boudier prêtre vicaire de la succursale Saint-Aignan à Orléans le 6 juin 1807 exigible le 6 juin 1810 et enfin 6 000 francs à 6 % à Alexandre Augustin Courtois, propriétaire à Angerville, payable le 15 janvier 1810.

Le train de vie de la famille Rousseau.

À l'époque de l'inventaire en 1809, la maison de la Poste comprend un rez-de-chaussée avec cuisine et petit cabinet y attenant, une chambre éclairée sur la route et donnant sur la cour, une grande salle au milieu de la façade suivie par une salle à manger et une autre chambre au nord de la maison de la Poste ouvrant sur un petit jardin et donnant sur la Grande Rue. Le rez-de-chaussée est surmonté d'un étage qui se compose de quatre chambres et deux cabinets. Greniers, cave, cour, écuries, bergeries, granges complètent la maison proprement dite.

49 Neuf quittances données par le receveur du district de Janville, dont la dernière est datée du 4 thermidor an III (22 juillet 1795) prouvent que Jean-Henry a payé le prix de son adjudication avec les intérêts.

50 La ferme de Rétréville appartenait à Pierre-Augustin Robert de Saint-Vincent, magistrat janséniste et contre-révolutionnaire né à Paris le 15 juillet 1725 et mort à Brunswick le 29 décembre 1799 (AN – T//513/2).

51 Il est le fils de Jean François Joseph marquis de Vayres, et de Catherine Françoise Le Marchand de Bardouville. Il fut conseiller au Parlement de Paris, puis maître des requêtes, président au Grand-Conseil et intendant de Montauban. Comment Jean-Henry avait-il été amené à connaître cet homme, voilà qui reste un mystère.

L'intérieur de la maison de la Poste est cossu. À elle seule, la grande salle à cheminée est meublée de six fauteuils, six chaises, une bergère et un canapé en lampas⁵² blanc et vert. Une table plaquée en bois des îles supporte un vase antique en argent et deux plateaux de porcelaine garnis de 24 pièces de porcelaine, tasses, soucoupes et couvercles. Une « étagère » en bois d'acajou massif avec dessus de marbre porte elle aussi un déjeuner en « porcelaine et terre anglaise », plus 14 tasses, soucoupes, couvercles, sucrier et théière. L'ameublement est complété par deux consoles l'une à deux étages, l'autre à trois étages avec tablette de marbre et tiroirs, une pendule sur marbre et cuivre sous verre, une lanterne à bougie pendante au plafond et trois glaces estimées à elles seules 2 000 francs.

La vaisselle de la salle à manger qui suit comprend quatre douzaines d'assiettes, vingt plates, quatre douzaines de verre, quatre carafes, une soupière, deux saladiers, deux huiliers l'un en porcelaine, l'autre en verre, deux carafons à liqueur et douze petits verres, quatre confituriers de verre. L'argenterie au nombre de laquelle se trouvent 24 couverts, un huilier, un sucrier, deux cafetières, quatre gobelets à bouillon, une grande cafetière à robinet, dix cuillères à café, quatre petites cuillères de salière et 50 jetons⁵³, pèse 48 marcs à 48 francs le marc, soit 2 304 francs. Le linge de maison, draps, nappes, serviettes qui se comptent par douzaine, est estimé à 1 843 francs.

Trois des chambres du premier étage sont richement meublées de lits de damas cramoisi ou vert ou de velours d'Utrecht rouge, équipés de leur matelas de futaine blanche ; fauteuils, chaises, tabourets, bergères, canapés y sont assortis. Commode en acajou massif avec dessus de marbre, toilettes en forme de table à trois tiroirs surmontée d'un miroir, chiffonnier, pendules, armoires complètent le mobilier. Des glaces sont posées entre les croisées habillées de taffetas rouge et mousseline brochée. Des trumeaux ornent le dessus des cheminées. La chambre du rez-de-chaussée semble plutôt faire office de bureau puisqu'elle contient secrétaire, table de bureau et autres, douze chaises, une armoire à liqueurs, une pendule à cartel⁵⁴, et surtout un baromètre de Torricelli et un thermomètre de Réaumur.

La garde-robe de Madame Rousseau se monte à 605 francs qu'elle se réserve au titre de son préciput. Celle de Monsieur Rousseau se monte à 517 francs. Elle contient six chemises de percale, quatre douzaines de chemises de toile, douze cravates en mousseline et batiste, quatre paires de bas de coton de différentes couleurs, quatre paires de bas de soie, six caleçons, deux habits de drap bleu,

52 Le lampas est une étoffe assemblant des fils de soie et souvent d'or et d'argent, dont les motifs sont en relief. Au XVIII^e siècle les lampas les plus renommés sont dits lampas de Chine. Le style Louis XVI affectionne les lampas à tons doux. Lyon est alors le principal lieu de production.

53 Il est possible que ces jetons aient été utilisés pour faire les comptes.

54 Ces horloges sont encadrées d'un motif ornemental qui se termine, au bas, en cul-de-lampe, plus ou moins orné.

trois redingotes de drap, blanche, grise et bleu, six gilets de différentes étoffes, deux culottes en casimir⁵⁵ noire et grise, trois pantalons en velours et draps, deux chapeaux, cinq paires de souliers. Il en a été composé trois lots, le premier destiné à « Rousseau fils aîné », savoir Jean-Henri Laurent présent à l'inventaire, les deux autres lots sont confiés à la veuve, l'un pour Louis, absent puisque prisonnier en Angleterre et l'autre pour Marie Jean-Baptiste Armand son fils mineur.

Le montant total de l'inventaire de la Poste aux chevaux s'élève à 37 773 francs, celui de la ferme de Rétréville à 22 506. Dans cette dernière, les moutons et les vaches représentent les revenus les plus élevés : 8 964 francs et 3 040 francs. On voit bien dans cet exemple que les moutons ne servent pas seulement à fumer la terre, mais représentent un revenu en eux-mêmes par la vente de leur viande et de leur toison, puisque crottin de cheval et bouse de vache suffisent à l'approvisionnement en engrais.

Les testaments de Jean-Henry Rousseau et de Marguerite-Julie Delahaye

Jean-Henry Rousseau dicte son testament à M^e Benier le 29 avril 1809 à 8 heures du soir, soit la veille de son décès⁵⁶. Il est de passage chez son frère Jean-Baptiste Stanislas qui demeure « *Grande Rue Saint-Jacques au coin de celle des Trois Fauchets, dans une chambre haute ayant vue sur la rue des Trois Fauchets, dans un lit, malade de corps mais sain d'esprit, mémoire et entendement* ». Il lègue à son épouse l'usufruit à partir du jour même de son décès et sa vie durant de la moitié qui dépendra de sa succession en la ferme de Rétréville, afin qu'elle jouisse seule sa vie durant de la totalité de cette ferme, ce qui s'opèrera par la réunion de la moitié dont elle se trouvera de plein droit propriétaire au jour de son décès. Il est déjà trop faible pour pouvoir signer ce testament. Marguerite Julie fait de son côté un testament identique envers son mari s'il lui survit. Il décède le 30 avril 1809 à 9 heures du matin, il est âgé de 68 ans.

Son frère Jean-Baptiste est autorisé à ramener son corps à Angerville où il est inhumé le 1^{er} mai, en présence de son fils Jean-Henri Laurent, receveur des droits d'enregistrement d'Angerville, son beau-frère, Thomas Dutronc, (époux d'une des sœurs de sa femme) âgé de 68 ans, premier suppléant du juge de paix du canton de Longjumeau, Pierre Heret premier suppléant au tribunal civil d'Étampes, un ami et de nombreuses autres personnes.

55 Drap léger fait de laine croisée ou de coton, de dessins et de couleurs variés, très employé au XIX^e siècle dans la fabrication des vêtements d'homme, principalement blanc, noir, bleu et vert.

56 ADE – 2 E 67/68, minutes de Pierre Benoist Benier, notaire à Étampes.

Armand Rousseau, maître de Poste à Angerville de 1809 à 1831

Les démêlés du maître de Poste.

Armand Rousseau, le plus jeune des trois frères, succède à son père. La fin de l'Empire est une période troublée pour la famille. Armand est destitué de sa fonction par le directeur général des Postes, pour avoir manifesté les opinions les plus opposées au gouvernement du roi. Le directeur des Postes en informe le préfet le 27 octobre 1815 et lui demande de faire prendre des renseignements sur la conduite et les opinions de ses frères, afin de pourvoir de suite « *le relais d'Angerville d'un titulaire qui réunisse à une bonne moralité, les facultés nécessaires pour assurer le service...* »⁵⁷. Le sous-préfet d'Étampes avait effectivement alerté le préfet dès le 1^{er} octobre que « *les frères Rousseau tenaient des propos et avaient une conduite contraires à la tranquillité et aux principes du gouvernement* », notamment lors du passage du duc et de la duchesse d'Angoulême à Angerville, bien que leur mère soit venue chercher un certificat constatant son attachement et celui de ses enfants au roi, certificat qu'il ne lui avait pas délivré.

La famille Rousseau a cependant des relations qui prennent sa défense. L'une d'elles écrit que Madame Delahaye-Rousseau « *a montré les sentiments d'honnêteté et de courage les moins équivoques à l'égard des nobles et des prêtres qui se trouvaient habiter dans son voisinage, que sa maison était regardée comme le rendez-vous des plus braves gens du pays et qu'elle-même de sa personne y est considérée et aimée* ». Si bien que le 2 novembre, le procureur du roi à Étampes explique au préfet que le sous-préfet « *n'a entendu blâmer leur conduite qu'en termes vagues et fugitifs* », que lui-même connaît peu le maître de Poste et pas du tout ses deux frères. « *Ils passent tous trois pour ne pas aimer le gouvernement du Roi, sans que je sache par quels faits, par quels propos ils auraient mérité cette réputation* ». Cependant, il pense savoir que « *si les trois frères Rousseau ont pu exciter la surveillance de la police dans les circonstances actuelles, il faut en voir la cause dans les inquiétudes répandues par la malveillance relativement aux biens d'émigrés, inquiétudes qu'ils ont sans doute partagées et manifestées parce qu'ils sont eux-mêmes propriétaires d'une ferme considérable provenant d'un émigré encore existant [la ferme de Rétréville de M. Robert de Saint Vincent] et dont le prix en assignat payé par leur père n'est que le prix, les uns disent d'une voiture de vesce, les autres de deux sacs de vesce seulement. Dans toutes autres circonstances, je ne doute pas que les trois frères Rousseau ne se fussent montrés très ardents pour le parti du Roi...* ». Nous avons vu plus haut combien Jean-Henry Rousseau avait payé cette ferme. À la suite de ces renseignements, le directeur des Postes conserva le relais d'Angerville à Armand Rousseau, car, toujours d'après le procureur du roi, il est « *assez adroit pour faire servir l'influence qu'il doit avoir à Angerville à ramener les hommes égarés et à les attacher à la bonne cause* ».

Aujourd'hui mercredi Grand Octobre mil huit cent seize.
 Devant nous Maîtres de la Commune d'Angerville Département de Seine-et-Oise.
 Et Comparu, M^r Jean-Baptiste Marie Armand Rousseau, Maître de la
 Poste aux Chevaux de cette commune.
 Lequel nous a présentés pour en faire la transcription l'original signé, le Brevet
 dont la teneur suit.
 « Brevet de Maître de la Poste d'Angerville, _____ Pour le M^r Jean Marie Armand.
 « Département de Seine-et-Oise. _____ Rousseau. »

Au nom de Sa Majesté le Roi de France et de Navarre.

Le Pair de France Directeur Général des Postes, sur le
 Compte qui lui a été rendu en vertu d'administration de la Poste et de l'affection du
 M^r Jean Marie Armand Rousseau, au service du Roi la Commune pour remplir
 la place de Maître de Poste aux Chevaux d'Angerville située dans le Département
 de Seine-et-Oise Route de Paris à Orléans, des Charges par lui d'avoir les nombres de
 Postillons Chevaux et Equipages présents pour les services des M^{rs}, et de la Conformer
 toutes Jantes aux lois et règlements sur le fait des Postes, à peine de révocation.
 Le Président Directeur Général des Postes en l'hôtel des Postes le quinze Octobre de l'an 1816.
 Signé d'Herbenville et Scotté Directeur de l'Administration. — Par M^{rs} du Conseil.
 Signé Bouchanger & C^{rs}. = De laquelle transcription que nous avons

Enregistrement du brevet de maître de la Poste d'Angerville sur le registre de
 délibération d'Angerville à la date du 30 octobre 1816, brevet délivré par le directeur
 général des Postes le 15 octobre 1816.

Armand Rousseau âgé de 30 ans se marie le 1^{er} août 1820 avec Victoire Honorée Moreau née le 23 septembre 1801 à Château-Landon (Seine-et-Marne). Elle est la fille de Jean-Baptiste Moreau, marchand de bois et propriétaire à Château-Landon, et de Marie-Anne Marguerite Lamy⁵⁸. Jean-Baptiste Martin Moreau, premier clerc de notaire à Paris, Joseph et André Moreau, marchands de bois à Château-Landon, tous trois frères de l'épouse, sont présents. Marie-Lucien naît le 2 mars 1823 suivi de Marguerite Julie le 7 février 1825 puis de Louise Honorine Rosalie le 4 octobre 1829. Marguerite-Julie se mariera le 27 juin 1847 avec Jacques-Paul Darblay âgé de 33 ans, propriétaire, maître des Postes aux chevaux d'Orléans et de Chevilly et maire de cette dernière commune. Louise se mariera le 8 octobre 1849 à Chevilly avec Jules Darblay, 32

58 Les frères de Victoire-Honorée sont bien connus : Jean-Baptiste deviendra notaire et député de la Seine, Joseph deviendra marchand de bois à Paris et achètera le domaine de Croigny aux Loges-Margueron (Aube), domaine qui, à son décès en 1865, compte le château de Croigny avec ses dépendances, plusieurs fermes, maison et moulin à tan, avec 2 492 hectares essentiellement de bois qu'il exploite. Pour autant ses héritiers ne solderont pas l'important passif dont la succession est grevée et Lucien ne touchera jamais le legs que Joseph lui avait fait.

ans, propriétaire, le frère de Jacques-Paul. Les deux époux sont cousins germains et Louise est assistée de son frère Lucien puisque leurs parents sont à l'époque tous deux décédés.

Le modernisme du cultivateur.

Si le relais de Poste occupe Armand, il est également, et peut-être surtout, cultivateur dans l'âme et n'hésite pas à expérimenter de nouvelles cultures et de nouvelles méthodes. En 1820, la Société royale et centrale d'agriculture de Paris ouvre un concours ayant pour objet l'introduction de la culture de l'œillette dans un arrondissement où elle n'aurait pas été pratiquée avant 1820⁵⁹. Elle continue le concours en 1825. La condition principale du programme est d'avoir cultivé deux hectares au moins de cette plante pendant chacune des cinq années comprises dans la durée du concours. Les concurrents doivent détailler leurs procédés de culture, les résultats obtenus et l'emploi fait, aussi bien des graines que des tiges. Un seul cultivateur répond au concours : Armand Rousseau qui adresse deux lettres à la Société en décembre 1830 et mars 1831 et qui reçoit un prix de 1 000 F en 1831. Ces lettres seront publiées dans les Mémoires de la Société afin d'encourager la pratique, car « *ce sont plutôt les exemples qui manquent aux cultivateurs pour fixer leurs idées que les lumières ou l'émulation* ». La publication est d'autant plus souhaitable qu'il a introduit sur son exploitation l'assolement quadriennal : les plantes étouffantes y occupant la moitié de la sole préparatoire et l'autre moitié étant consacrée aux cultures sarclées de betteraves, pommes de terre, navets, et de plantes oléifères, parmi lesquelles le colza dont le rendement est supérieur à celui de l'œillette.

Il explique dans ses lettres que, depuis 1817, date à laquelle il a repris à son compte la ferme de sa mère, il a introduit sur son exploitation la culture en grand des plantes oléagineuses. Le problème qu'il rencontre pour développer les « plantes améliorantes » et les cultures sarclées est le manque de bras : la Beauce est « *pauvre en bras* » et il doit jongler entre les ensemencements, sarclages et récolte de ces différentes plantes. Pour la culture de l'œillette il a eu recours à des ouvriers flamands qui lui ont apporté le modèle de la binette et ont instruit des enfants pour les sarclages. Il utilise la graine pour faire de l'huile et les tiges de la plante pour la couverture des meules à grain et pour le chauffage des fours, car le combustible est rare en Beauce, sans oublier l'amélioration du sol qui en résulte. L'avoine qui suit l'emblavure d'œillette « *a été jusqu'ici de la plus grande beauté et remarquée par tous les cultivateurs des environs* ». Il conclut sa dernière lettre par ces mots : « *Je désirerais vivement vous annoncer que j'ai quelques émules dans ces parages, car la culture des plantes oléagineuses mène naturellement à la pratique de l'assolement alterne, unique moyen de repousser*

59 Variété de pavot somnifère cultivée pour ses graines dont on extrait une huile à usage comestible et industriel.

les jachères et d'augmenter le bétail »⁶⁰. Armand Rousseau avait parfaitement compris et mis en pratique les idées nouvelles du XVIII^e siècle, mais il faut reconnaître qu'il en avait aussi les moyens.

Armand et son frère Louis font partie de la « Société d'Agriculture de l'arrondissement d'Étampes » et amenés à ce titre à présenter des rapports sur divers sujets. L'un d'entre eux s'intitule « Du commerce des grains dans le système général d'économie industrielle, rapport présenté au nom de la commission spéciale à la Société d'Agriculture de l'arrondissement d'Étampes, sur l'ouvrage de M. Laboulinière, sous-préfet de l'arrondissement d'Étampes, ayant pour titre : *De la disette et de la surabondance* ». Une commission spéciale a été nommée dans la séance du 4 mai 1822, pour méditer les idées du sous-préfet et en faire son rapport à la Société. Louis Rousseau en est le rapporteur et Armand en fait également partie.

Une philosophie de la vie.

Armand décède le 9 juillet 1831 à Paris 1^{er}, à l'âge de 41 ans. Depuis déjà quelque temps, il se sait malade et dans le dernier codicille à son testament, il s'exprime ainsi : « *Jusqu'ici j'ai fait des dispositions de prévoyance, maintenant je dois les faire de nécessité ; ma santé s'en va rapidement ; je vois le terme de la vie sans chagrin sur moi ; mais cesser un jour, peut-être bientôt, d'être en rapport avec femme si bonne et si chérie ; avec nos enfants si aimés, cette perspective est pénible, bien pénible, pourtant comme époux et comme père je n'en dois pas détourner la vue. Persuadé que mes enfants ne vendront jamais la terre où reposent les restes de leur père, tranquille sur leur sort à venir, quoiqu'il arrive, par l'idée qu'ils conserveront leur patrimoine, je veux être enterré en plein champ dans une bière découverte. Je ne veux aucune espèce de monument ou de croix qui indique le lieu de ma sépulture ; quelques touffes de blé plus épaisses pendant un certain nombre d'années me seront plus légères que la pierre ou le fer. Je demande instamment qu'on laisse ignorer cette place à mes enfants, on mettra dans mon cercueil une croix portant cette inscription : Armand Rousseau, ignotus agricola et post mortem utilis obiit anno 1828.* »⁶¹

Je demande comme une grâce à ma chère Victorine de continuer notre exploitation jusqu'à ce que Lucien soit en âge de prendre avec connaissance de cause une détermination sur l'État qu'il doit embrasser. La culture de la terre m'a procuré des jouissances si douces que je la conseille à mon fils à qui une éducation appropriée ouvrira une mine encore plus féconde de bonheur. Dans une autre carrière, il pourrait être plus riche, mais il ne serait jamais aussi libre ; une béatitude, c'est le mot, une béatitude continue est le partage du cultivateur intelligent et pensant. Agent de la production comme les astres

60 *Mémoires d'agriculture, d'économie rurale et domestique*, publiées par la Société royale et centrale d'agriculture de Paris, v année 1831.

61 On ne sait pas si ces vœux ont été réalisés.

*bienfaisants, il est sans cesse en rapport avec l'auteur de la nature et participe aux nobles jouissances de la création. Puisse mon enfant recueillir au moins cet unique fruit de l'expérience de son père... »*⁶². Un amour de la terre et une profession de foi tout à fait moderne.

Victoire Honorée poursuit effectivement l'exploitation. Elle est dite « maîtresse de Poste » dans les actes notariés. Ses enfants sont âgées de 8, 6 et 2 ans, l'aîné Lucien n'est guère en âge de reprendre la Poste aux chevaux. Elle est une personnalité à Angerville puisque l'une des nouvelles cloches appelées à remplacer les deux anciennes qui avaient disparu du clocher de l'église, est baptisée Marie-Victoire par Antoine Fougeu et elle-même⁶³. Dans la suite de son codicille, Armand décrit l'éducation qu'il souhaite pour son fils : jusqu'à 15, 16 ans, il suivra des études littéraires et apprendra l'anglais, le dessin et des éléments de mathématiques. À 16, 17 ans au plus tard, il s'occupera exclusivement de mathématiques et des sciences naturelles ; la botanique, la chimie, la physique, l'astronomie sont des connaissances indispensables à un cultivateur. « *S'il existe en France à cette époque quelque ferme modèle pourvue de bons professeurs dans ces sciences, il fera bien d'y entrer* ». S'il est visionnaire et progressiste dans l'éducation de son fils, il reste très conservateur pour celle de sa « petite fille doublement chérie »⁶⁴, même si, elle aussi, est instruite. Il espère qu'elle sera belle comme sa grand-mère, « *mais souviens-toi, lui dit-il, que la bonté qui est la beauté de l'âme est le premier ornement de la femme, apprend que la propreté est une vertu chez vous et n'oublie jamais que l'égalité d'humeur, la complaisance, la douceur sont les bases fondamentales sur lesquelles reposent votre bien-être et votre bonheur dans la société et en ménage...* ».

Les progrès de l'agriculture à travers l'inventaire après-décès

L'inventaire après-décès⁶⁵ qui est effectué à partir du 26 septembre 1831 montre qu'à cette époque, la Poste est encore prospère. Le relais dispose de 36 chevaux à cet usage dont cinq sont dédiés à la diligence, leur écurie particulière donnant sur le carrefour du Puits du Bœuf. Armand avait effectivement passé un traité avec l'administration des Messageries de la rue Notre-Dame des Victoires à Paris pour la conduite des diligences. Il possède de surcroît 16 chevaux pour les labours : dix dans une écurie particulière là aussi située à la maison de la Poste pour la ferme des Cerisiers et six à la ferme de Guestreville. La liste de

62 Extrait de la succession d'Armand Rousseau, minutes du notaire Auguste Barbier, ADE – 2 E 46/220.

63 *Étampes pittoresque. Guide du promeneur dans la ville et l'arrondissement* » par Maxime Legrand, page 422.

64 À l'époque où il rédige ce codicille en novembre 1827, sa seconde fille n'est pas encore née.

65 Minutes de Me Jean-Antoine Barrelier, notaire à Angerville, ADE – 2E46/160.

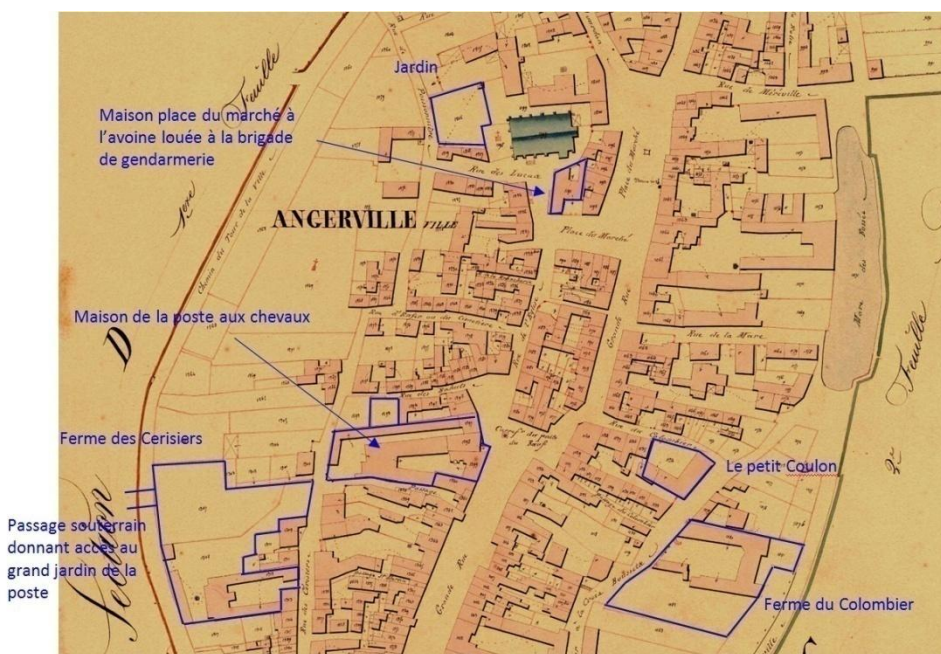
l'attirail de labour est intéressante car les instruments utilisés ont beaucoup évolué. Elle fait mention d'une machine à battre le blé, de six charrues à déversoir, deux charrues tourne-oreille, deux extirpateurs, dix herbes de Grignon et une plus grosse, six herbes en fer, un semoir, un moulin à manège pour broyer le grain ; autant d'innovations dont Armand fait état dans ses écrits. Il cultive essentiellement du blé, de l'avoine, du sainfoin, de la luzerne, du trèfle ordinaire et incarnat et un autre fourrage qu'il appelle « bigée », en pratiquant un assolement « quadriennal ». Parmi les papiers du défunt, le notaire mentionne des « États d'assolement » avec le produit de chaque pièce de terre depuis 1810 d'après l'assolement triennal. Diverses annotations indiquent qu'il a détaché de la rotation triennale un assez grand nombre de pièces de terre qu'il a assolé à quatre ans et dont il tient un registre à part, avec la contenance des champs et leur rapport. L'ensemble des grains, fourrages, pailles, labours et fumiers des fermes de Guestreville, des Cerisiers et du Coulon, est estimé à 42 608 F. Il entretient aussi un troupeau de moutons composé de 32 béliers mérinos, dont un provient de la ferme de Rambouillet, 322 brebis, 244 agneaux et 187 antenais. Son troupeau est estimé à 16 830F. L'inventaire mentionne également deux taureaux et 18 vaches.



La ferme du Coulon, façade sur cour. Document non daté. ADE – 10FI/65.

Entre 1824 et 1830, Armand et sa femme acquièrent 46 hectares de terre de divers particuliers dont les plus importants sont un négociant de Châteaudun et un autre d'Orléans, la famille Boullanger dont l'un des membres est directeur de

la Poste de Dunkerque, la famille de Gyvès⁶⁶, et son beau-frère, Jacques-Parfait Darblay maître de Poste à Chevilly. Ils achètent également un corps de ferme pour 8 000 F, une grange et un jardin attenant à la ferme des Cerisiers et deux maisons au carrefour du Puits du Bœuf valant chacune 3 000 F. Mais surtout ils louent, en plus des terres qui leur appartiennent en propre, 110 hectares de terre pour un loyer total annuel de 5 547 F. Une nouveauté appréciable apparaît dans ces baux : pour certains d'entre eux, la durée de location est étendue à 18 ou 21 ans, en particulier pour 60 hectares loués à Armand Laure propriétaire à Paris, 8 hectares à Pierre-Charles Hippolyte Hardy receveur de l'enregistrement à Boiscommun, et 21 hectares à son frère Jean-Henry Laurent. Ils louent également 18 hectares à la comtesse de Balivière. Les progrès préconisés au XVIII^e siècle et les améliorations réclamées par les cultivateurs quant à la durée des baux entre autres, commencent donc à se réaliser.



La succession d'Armand Rousseau le 16 juin 1847 se compose de la maison de la Poste aux chevaux estimée à 25 700 F, la ferme des Cerisiers, 5 400 F, qui abrite surtout des bergeries et un jardin anglais ; un passage souterrain voûté pratiqué sous le chemin du tour de ville, communique avec le « grand jardin dit de la Poste » (un hectare et demi estimé 6 900 F), clos de murs, maintenant en culture, sauf sur le pourtour où la treille et les arbres fruitiers perdurent. La ferme du Colombier (nouveau nom de la ferme du Coulon) évaluée à 15 000 F, les bâtiments du petit Coulon, 6 000 F, où des bâtiments nouvellement construits peuvent servir de bergeries, une maison bourgeoise d'un étage

66 Pierre Marie André de Gyvès et son épouse Constance de Pontevès, agissent dans cette transaction au nom de Marie-Anne Françoise de Gyvès, la sœur de Pierre, qui tenait ces terres de son aïeule maternelle, Marie-Françoise de Troyes, épouse de Jacques-François d'Orléans de Rère.

place du marché à l'avoine estimée 11 000 F avec cour, jardin, écuries, louée à la brigade de gendarmerie, enfin, un petit jardin potager, clos de murs, près de l'église estimé à 1 000 F. Mais l'essentiel de la succession se compose des terres labourables situées à Angerville, Guestreville, Dommerville, dans le Loiret et en Seine-et-Marne et estimées à 316 hectares pour un montant de 633 516 F⁶⁷ qui comprend la ferme même de Guestreville pour 17 000 F où, là encore, de nouvelles bergeries et étables ont été construites dans les règles de l'art.

Armand et sa femme investissent aussi dans la Société rurale de Lannevez fondée par son frère Louis en 1826 pour mettre en valeur les terres de la plaine de Goulven près de Tréfléz (Finistère) et permettre à des fermiers de s'installer sur de petites exploitations et de se livrer à la culture et à l'élevage. Cette initiative est citée en exemple par le Conseil Général du Finistère. Cependant, en février 1828, de graves inondations liées à une marée exceptionnelle condamnent le projet et la Société est dissoute. Armand y perd la somme de 11 000 F, mais Louis voulait tenter l'aventure.⁶⁸

La fin des relais de Poste

Jusqu'en 1845, la diffusion des lettres s'effectuait grâce au *service des Passes* : les courriers de malles s'arrêtaient de distance en distance à des bureaux de Poste principaux dits *bureaux de Passe* auxquels ils livraient les correspondances recueillies au cours du voyage. Ces correspondances étaient aussitôt triées et mises en distribution ou réparties au moyen de services secondaires directs entre les petits bureaux de Poste voisins. Celles qui étaient destinées à des bureaux de Poste plus éloignés étaient expédiées à des bureaux de Passe plus rapprochés du point de destination et qui pratiquaient de même. Cette façon d'opérer entravait la marche rapide des courriers. L'idéal eût été de pouvoir effectuer le tri en cours de route ce qui n'était guère possible dans des voitures sur des routes ordinaires, mais qui devint réalisable avec les chemins de fer. Ainsi fut créé le service des Bureaux ambulants. En France, la première expérience eut lieu sur la ligne Paris-Rouen fin 1844. Ce service fut appelé à se développer et il fut organisé par décision ministérielle du 8 août 1854. Il concernait neuf lignes de chemins de fer. Dès lors, les malles-postes et les chaises de poste disparaissent peu à peu. Le 4 mars 1873, une décision du ministre des Finances supprime définitivement les dernières lignes de poste et les derniers relais en France⁶⁹.

67 Minutes de Me Auguste Barbier, notaire à Angerville, ADE – 2 E 46/220.

68 Sur la vie de Louis Rousseau, ses idées philosophiques et philanthropiques, son installation à Keremma, lieu ainsi baptisé du prénom de sa femme, voir le site : <http://assokeremma.free.fr/histoire.htm>

69 Alexis Belloc, *dit*o, pages 534 à 558.

Lucien Rousseau, le dernier maître de la Poste d'Angerville

Marie-Lucien Rousseau se marie le 7 mai 1849 à Chartres avec Claire-Luce Letartre. L'acte de mariage précise simplement qu'il est cultivateur à Angerville, probable signe des temps. Claire-Luce est sans profession et demeure avec son père Rémi, propriétaire à Chartres où elle est née le 28 janvier 1830, sa mère, Adélaïde-Marie Courtois étant décédée. Les témoins sont Jean-Baptiste Martin Moreau notaire représentant du peuple pour le département de la Seine, chevalier de la Légion d'Honneur oncle de l'époux, Paul-Jacques Darblay maître de Poste et cultivateur beau-frère de l'époux domicilié à Chevilly (Loiret), Matthieu Vassard propriétaire et Pierre Grégoire Stanislas Courtois marchand de laine, oncles de l'épouse domiciliés à Chartres. Deux enfants naissent : Rémy Marie Armand le 1^{er} avril 1850 et Adèle Marie Julie Victoire le 9 janvier 1852.

Autre signe des temps, Lucien s'associe avec Louis-Alexandre Martin⁷⁰, représentant du peuple à l'Assemblée Nationale à Paris, demeurant 17 place de la Madeleine à Paris, et Paul-Jacques Darblay, propriétaire, cultivateur et maître de Poste à Chevilly, dans la « Société des Omnibus du Chemin de Fer du Nord »⁷¹. Les nouveautés ne font pas peur à nos maîtres de Poste.

Et tout comme ses prédécesseurs, Lucien Rousseau attache beaucoup d'importance à l'agriculture. Cette passion coïncide avec l'évolution de la poste qui le contraint à abandonner son métier de maître de poste. Il se présente au concours régional de Versailles en 1865 avec huit autres candidats représentant les arrondissements de Corbeil, Pontoise, Rambouillet, Mantes. Versailles n'est pas représenté. Il est « candidat d'office » et seul pour l'arrondissement d'Étampes puisque le préfet l'inscrit d'autorité sur la liste. Il est vrai que depuis 15 ans, il a fait partie de la commission dite des *Progrès agricoles*, chargée par le Comice agricole de Seine-et-Oise de décerner ses plus grandes récompenses, et qu'il a toujours été choisi par ses collègues pour rendre compte de leurs travaux. Le jury du concours est composé d'agriculteurs venant de toute la France. Il ne recevra pas la prime d'honneur, mais tout de même une médaille

70 Louis Alexandre Martin (1805-1863) fils d'un député de Rouen qui après ses études part en 1830 pour Paris avec quelques volontaires rouennais pour prendre part à la révolution. Sa famille ayant été en partie ruinée par la crise, il s'installe, en 1834, comme négociant à Orléans, où ses affaires ne tardent pas à prospérer. Connu pour ses opinions libérales, il est nommé adjoint au maire de cette ville, puis maire d'Orléans, et est élu, le 23 avril 1848, représentant du Loiret à l'Assemblée constituante prenant place à l'extrême-gauche. *Dictionnaire des parlementaires français. 1789-1889*, publié sous la direction de MM. Adolphe Robert, Edgar Bourloton et Gaston Cougny Paris, 1891.

71 Un arrangement entre sociétaires après dissolution de société fait l'objet d'un acte notarié chez Me Pierre Victor Angot le 21 mars 1851 (AN – MC/ET/CXXI/905, n° 53856).

d'or « *pour l'excellente tenue de sa ferme et son installation d'instruments d'intérieur* »⁷².

L'exploitation de Lucien Rousseau se compose à l'époque de 239 hectares dépendant de deux fermes, l'une située à Angerville et l'autre à Guestreville, à 3 km au sud d'Angerville. Il afferme cette dernière à raison de 60 francs l'hectare, bâtiments compris, loyer modique qui, dit-il, « *indique le peu de valeur de la terre* ». L'assolement « *peut être considéré comme triennal* » : plantes sarclées et fourrages annuels, céréales d'automne, céréales de printemps, mais 40 hectares, hors assolement, sont occupés par les minettes, sainfoin et luzerne et 16 hectares par la betterave fourragère dite *globe jaune*. Des essais de colza n'ont pas réussi. Son père Armand avait tenté cette culture. Les produits en grain de 78 hectares de céréales sont exportés ; tout le reste est consommé dans la ferme. Le capital d'exploitation est de 500 francs par hectare.

Le fumier de ferme étant insuffisant, Lucien a recours aux composts et aux engrais du commerce. « *Autrefois maître de Poste, M. Rousseau avait à sa disposition des quantités considérables de fumier. Depuis que la concurrence écrasante des chemins de fer a tué la diligence, M. Rousseau a recours au bétail pour satisfaire aux exigences de sa terre ; les bêtes bovines ont pris la place des chevaux* ». Il existe dans les deux fermes un taureau et 36 vaches normandes dont le lait est envoyé à Paris ; 18 juments poulinières, un étalon percheron et cinq poulains. Le rapport entre les chevaux et les vaches s'est donc inversé depuis l'époque de son père : Lucien s'adapte aux changements en cours. Il possède 500 brebis adultes, 296 agneaux « très remarquables » et 4 bons béliers qui appartiennent à la race mérinos pure et il construit dans toutes ses fermes de nouvelles bergeries plus saines. Tous les animaux sont soumis au régime des fourrages hachés.

Dans le mémoire qu'il fait de son voyage agricole de 1867, le comte Conrad de Gourcy, agronome, membre de la Société nationale d'agriculture, relate sa visite à Lucien Rousseau en décembre 1867 et insiste plus particulièrement sur la composition et la préparation de l'alimentation des bêtes. Par contre il nous apprend que Lucien ne cultive plus que la moitié des 240 hectares qu'il cultivait en 1865, culture « *qui vient de lui faire remporter la prime d'honneur* ». Les deux tiers de sa terre sont consacrés à la nourriture du bétail qui a bien sûr diminué depuis deux ans.

Lucien Rousseau est également président de la Délégation cantonale pour l'instruction primaire dans son canton et comme le comte de Gourcy lui a adressé un bon de ses ouvrages, il l'informe qu'il dotera toutes les écoles « *de vos précieux ouvrages sur l'agriculture et par ce moyen j'espère faire arriver*

72 *Excursions agricoles faites en France en 1867. Suivi de notes agricoles diverses, de lettres et rapports* par le comte de Gourcy, Paris, librairie agricole de la maison rustique – 1869, pages 426 et suivantes.

dans nos campagnes des connaissances pratiques et théoriques aujourd'hui ignorées ».

Claire-Luce Letartre décède le 14 mai 1864 au château de Tachainville à Thivars dont son père Rémy était le maire. Son corps est transporté et inhumé le 16 mai à Angerville. Marie-Lucien Rousseau décède le 27 janvier 1871 à Chevilly chez sa sœur. L'inventaire fait après le décès de sa femme s'élevait à 117 668 F ; celui fait après son décès se monte à 46 663 F⁷³. Entre ces deux dates, la ferme de Guestreville a été louée et n'est plus prise en compte dans le montant de l'inventaire. Lucien a vendu l'attirail de labours, les bestiaux et autres objets à Gustave Adolphe Beauvillard, cultivateur de Boisseaux, pour un montant de 11 500 F et il retire un loyer annuel de 1 100 F pour la ferme et les terres. Il a d'ailleurs opté pour lui sous-louer en plus un certain nombre des terres qu'il tenait lui-même en location, comme son père, des sieurs Laure, Hardy et autres. Il reçoit ainsi 3 200 F de fermage par an. Il exploite lui-même l'autre partie de ses terres. Comme beaucoup de cultivateurs, la fortune de Lucien consiste en terres, maisons, fermes et bâtiments. Comme il investit une partie de ses fermages en terres, il possède peu de liquidités.

Le 21 novembre 1872, la direction générale des Postes écrit au préfet que par décision du Conseil des Postes en date du 9 novembre approuvée le 16 par le Ministre des Finances, « *le relais d'Angerville a été supprimé définitivement comme inutile à partir du 1^{er} janvier prochain* »⁷⁴. Ainsi se termine la longue histoire des maîtres de la Poste aux chevaux d'Angerville. Tout au long de leur existence, ces maîtres de Poste ont été des notables importants qui pesaient sur la vie locale, ne serait-ce que par l'animation que leur relais apportait à la ville et les emplois que leurs activités généraient. S'ils ont pu accumuler une importante richesse, ce n'est pas tant grâce aux relais de Poste, qu'aux investissements qu'ils ont fait dans la terre au fil du temps et aux exemptions d'impôts dont ils ont bénéficié pour assurer un service dont l'État avait besoin. Ils n'ont pas cependant échappé aux périodes troublées de l'histoire pendant lesquelles ils ont perdu une grande partie de leurs chevaux et de leur clientèle. Mais ils ont eu la chance d'être à la fois maîtres de Poste et cultivateurs en Beauce, riche région agricole. De par leur situation le long de la route Paris-Orléans, ils étaient ouverts sur toutes les idées et méthodes nouvelles et instruits. Ils ont fait partie des Sociétés d'agriculture de Paris comme de l'arrondissement d'Étampes et ils étaient en relation avec les milieux les plus divers. La constante ouverture

73 Minutes de Me Eugène Amédée Jacob, notaire à Angerville, du 5 avril au 22 mai 1871. ADE – 2E46/320. Les inventaires après-décès portent uniquement sur les biens meubles, à savoir les meubles meublants, l'attirail de labour, les animaux, les grains, etc. Ils n'estiment pas les biens immeubles, à savoir maisons, bâtiments, fermes, terres, etc. Ils ne permettent donc pas de connaître la fortune réelle des personnes ou leur infortune si, par exemple, les bâtiments sont grevés d'hypothèques. En l'occurrence, la fortune des Rousseau est bien réelle. Nous donnons en annexe 3 un complément d'informations relatif à l'inventaire fait après son décès.

74 ADY – 6 P 2.

d'esprit dont chaque génération a fait preuve a permis à la suivante de rebondir. En guise de conclusion, voyons ce que sont devenus le relais de Poste aux chevaux et les enfants de Lucien et Claire-Luce⁷⁵.

Changement de cap

Après le décès de Lucien le 27 janvier 1871, Armand et sa sœur Marie, vendent, en décembre 1871, l'attirail de culture de la ferme des Cerisiers et passent des baux avec des fermiers généralement pour 18 ans. Le 24 mars 1872, ils vendent à Jules Charles Dupuis, marchand de veaux, et sa femme, Victoire Léontine Beauvillard, la maison de la Poste aux chevaux avec tous les bâtiments qui servaient d'écuries, d'étables, bergeries, plus un jardin potager et la maison du jardinier situés de l'autre côté du chemin du tour de ville, pour la somme de 30 000 F, dont 20 000 F comptant et les 10 000 F restant à la majorité de Marie le 9 janvier 1873, sans intérêt. Le 18 septembre 1891, Jules Charles Dupuis revendra la maison, moyennant la somme de 25 000 F, à la commune d'Angerville qui en fait la mairie.



Le relais de la Poste aux chevaux d'Angerville donnant sur le carrefour du Puits du Bœuf, devenu mairie.

Cette carte est antérieure à 1903, date du cachet de la Poste (collection Jean-Pierre Morizot).

⁷⁵ Nous donnons un aperçu de leur parcours en annexe 4 pour leur fille Marie et en annexe 5 pour leur fils Armand

Le 1^{er} décembre 1887, Armand et Marie vendent la ferme des Cerisiers, le grand jardin situé de l'autre côté du chemin du tour de ville et une soixantaine d'hectares de terres labourables, pour la somme de 82 500 F payée comptant, à François Pierre Albéric Misbourier, employé, et sa femme Apolline Plaut demeurant à Saint-Ouen⁷⁶. L'histoire du relais de Poste et de ses maîtres de Poste s'arrête là, mais il est intéressant aussi de savoir que leurs descendants ont su s'adapter aux temps nouveaux et changer de cap. Ainsi, vous pouvez suivre l'évolution de Marie Rousseau en annexe 4 et celle de son frère Armand en annexe 5.

Annexes

Annexe 1

L'inventaire effectué après le décès de Pierre Courtois père le 27 février 1753 présente des meubles et effets pour un montant de 1 520 livres. Entre 1693 et 1722, Pierre et sa femme achètent environ 100 mines (20 hectares) de terre à neuf particuliers dont 32 mines en 1714 à Nicolas Sédillot, officier du commun de la maison du roi demeurant à Pithiviers. Ils acquièrent également le 13 mars 1699 la ferme de Rétréville au nord d'Angerville, de Joseph Alexandre Duhamel qui lui en donne quittance le 22 juin 1720⁷⁷. Le bail de cette ferme en 1749 lui rapporte 800 livres, un muid de blé froment, douze chapons et huit livres de beurre. Ils possèdent également les maisons appelées « La Croix d'Or » et « Le Plat d'Étain » à Angerville, qu'ils revendront, et une petite ferme à Orlu (Eure-et-Loir). Ils achètent également, le 14 octobre 1713, de François-Henry Daussey seigneur du fort de Moigny et d'Anne Moreau son épouse, la ferme du Chesne située à Pussay et les 13 muids de terre qui en dépendent, pour 3 000 livres payées comptant. Le 25 février 1714, ils louent cette ferme à un laboureur de Montreau, paroisse de Méréville, moyennant 200 livres et une douzaine de poulets par an. Ils constituent en 1723 un bail à rente foncière non rachetable à Louis de Languedoue de Gaya pour 350 livres par an.

Annexe 2

En 1781, la masse active des biens de la communauté ayant existé entre Jean Rousseau et Perrine Courtois s'élève à 126 560 livres qui comprennent essentiellement les meubles et effets pour 6 580 livres, les achats de terre pour 43 795 livres, les dots rapportées par chacun des cinq enfants qui les ont reçues, Pierre, Perrine, Jean-Henry, Marie-Marthe Julie et Françoise, soit 5 fois 6 600

76 Suite à adjudication faite à la requête de M. et Mme Misbourier, ces biens seront adjugés le 3 janvier 1892 à Eugène Charles Dupuis, cultivateur à Angerville pour la somme de 17 000 F. (Me Laurens, ADE 2 E 88/43).

77 Joseph Alexandre Duhamel (1662-1721), seigneur de Guestreville, est le fils de Claude Duhamel sieur de Denainvilliers (Loiret) et le frère d'Alexandre dont est issu Henri-Louis Duhamel du Monceau.

livres, les sommes reçues en prêt par Jean-Henry, soit 9 000 livres pour la maison de la poste plus 14 000 livres, les prêts aux autres enfants soit 4 564 livres et les prêts à différents particuliers, la plupart étant hôteliers ou marchands soit 13 000 livres. Par ailleurs, Jean-Henry, tient à loyer de la communauté 438 mines de terre (87,6 hectares) à raison de 3 livres la mine.

Après prise en compte des dettes, des prélèvements en faveur de Perrine et de la reprise de la moitié des dots, il revient à Perrine la somme de 50 258 livres et à ses sept enfants la somme de 74 302 livres⁷⁸. Les enfants ne reçoivent cependant pas des sommes égales. En effet, selon la coutume, l'aîné, Pierre, se voit attribuer un préciput et une portion avantageuse, mais uniquement sur les héritages féodaux⁷⁹. Par convention entre les enfants, cette part d'héritages féodaux soumise au droit d'aînesse est estimée à 5 788 livres. Il en revient donc la moitié à l'aîné, l'autre moitié étant partagée entre les six autres enfants. Par ailleurs les deux derniers enfants, Louis et Jean-Baptiste Stanislas, n'étant pas mariés à l'époque et n'ayant par conséquent pas été dotés, leur part s'en trouve également réduite. Ainsi, Pierre reçoit 13 958 livres, Perrine, Marie-Marthe Julie, Jean-Henry et Françoise reçoivent 11 546 livres chacun, Louis et Jean-Baptiste 8 246 livres chacun⁸⁰.

Dix ans plus tard, au décès de leur mère Perrine en 1791, pour résumer la situation, Jean-Henry doit à la succession la rente de 450 livres sur le capital de 9 000 livres énoncée à son contrat de mariage, la somme de 14 000 livres produisant 700 livres d'intérêts que sa mère lui a prêtée le 30 décembre 1779 après le décès de son mari, une rente de 1 200 livres au principal de 24 000 livres pour le prix de 221 mines de terre (44,2 hectares) qu'elle lui a également cédé par bail à rente après le décès de son mari⁸¹ et une somme de 2 000 livres avec les intérêts, soit 49 000 livres au total qui représente le montant de la succession, hormis les meubles. Chacun des enfants hérite donc de 7 000 livres. Jean-Henry acquiert peu à peu les droits de ses frères et sœurs dans la succession de sa mère. Pierre lui vend sa part d'héritage moyennant 600 livres de rente annuelle et viagère à compter du 1^{er} juillet 1792⁸². Quittance lui est donnée par Louis par acte privé le 7 décembre 1792 pour 7 000 livres et par Jean-Baptiste

78 Une somme de 2 000 livres reste commune entre la mère et les enfants.

79 Dans la coutume de Paris, comme dans celle d'Étampes, le droit d'aînesse ne concerne que l'aîné mâle et n'a lieu que sur les héritages tenus en fief ou en franc-alleu noble. Le préciput se compose du principal manoir, cour, basse-cour, jardin clos de murailles et bâtiments en dépendances. La part avantageuse, lorsqu'il n'y a que deux enfants, est de deux tiers pour l'aîné, et de moitié seulement lorsqu'il y a plus de deux enfants. En l'occurrence, les biens nobles consistent ici en terres labourables seulement, sans manoir.

80 La somme des héritages des enfants s'élève à 76 634 livres, car à celle de 74 302 livres, il a été ajouté les intérêts de certaines dots.

81 Lors du décès de Perrine, le capital de la rente a été fixé de gré à gré entre Jean-Henry et ses frères et sœurs à 24 000 livres.

82 Acte du 10 juillet 1792 chez Me Serreau, notaire à Méréville.

Stanislas le 20 février 1793 pour la même somme. Il rembourse sa sœur Marthe Marie Julie épouse séparée de biens de Louis Etienne Laurent de cette somme le 28 mars 1793⁸³. Sa sœur Perrine, épouse divorcée du sieur Menault, est de même remboursée selon quittance du 30 messidor an II (18 juillet 1794). Concernant les quatre enfants de sa sœur Françoise et de son beau-frère tous deux décédés, il ne lui reste plus à rembourser, à la date de l'inventaire de 1809 que l'une d'entre eux pour 2 216 livres avec les intérêts. Il a épongé sa dette de 42 000 francs (49 000 moins sa part) en quasiment trois ans.

Annexe 3

À l'époque de son décès en 1871, les biens de Lucien consistent en terres, maisons, fermes et bâtiments. Il possède peu de liquidités, si bien qu'au titre de son passif se trouvent 13 prêts consentis entre 1864 et 1870 par divers particuliers pour un montant de 73 613 F. Dans la liste se trouvent l'ancien notaire d'Angerville, M^e Barbier, propriétaire à Paris pour un montant de 3 500 F et le notaire actuel, celui-là même qui procède à l'inventaire, pour un montant de 9 113 F, preuve de la solvabilité de leur client. La veuve Barberon, propriétaire à Angerville lui prête 10 000 F, de même que la veuve Doret d'Étampes ou encore Anatole Lesage de Santa-Fe de Santiago à Cuba et d'autres personnes de Paris, Chartres, Orléans ou Angerville. Y figure aussi, à titre de règlement de compte, François Cintrat, l'un de ses charretiers, pour prêt d'une somme de 75 F, alors que ses gages se montent à 250 F par an. Mais François n'est pas employé à plein temps chez Lucien. Deux autres charretiers sont payés, l'un 60 F par mois, l'autre 900 F par an. Tout dépend du travail qu'ils effectuent. Le jardinier est payé 900 F par an, la cuisinière 280 F par an et la femme de chambre 300 F par an⁸⁴, mais il est probable que ces deux dernières étaient nourries et logées.

Annexe 4

À peine sa majorité atteinte, Marie qui vit à Chartres, 7 rue des Lisses, épouse le 21 janvier 1873 à Chartres Eugène Pouquet. Il est propriétaire, âgé de 28 ans, né à Essendiéras, commune de Saint-Médard d'Excideuil (Dordogne), et domicilié à Paris, 25 rue d'Aumale, où il est agent de change à la Bourse de Paris. Il est le fils de Pierre et d'Émilie Sourdeau, présents au mariage, et propriétaires du domaine d'Essendiéras. Ce dernier date du XVI^e siècle et son histoire commence avec Pierre Pasquet qui exploite terres, forge, moulin et carrière de schistes. Le dernier descendant, François, a une fille unique qui épouse en 1645, Jacques de la Roche-Aymon. En 1748, leur descendant décide de vendre le domaine. François Malet de la Jorie, l'acquiert pour 28 000 livres. À la Révolution, il émigre, le domaine est vendu comme bien national et acheté par Antoine Pouquet notaire à Angoisse. Pendant près de deux siècles, les Pouquet ne vont plus quitter Essendiéras. Pierre, le fils d'Antoine, fait édifier en 1850 une vaste maison plus confortable, preuve de la réussite de cette famille

83 Acte du 28 mars 1793 chez Me Serreau, notaire à Méréville.

84 Le loyer annuel d'un logement à Angerville à l'époque tourne autour de 100 francs.

bourgeoise. Jeanne, la fille aînée d'Eugène Pouquet et Marie Rousseau, épouse en 1893, Gaston Arman, devenu plus tard de Caillavet, auteur avec Robert de Flers, de pièces de théâtre à succès. Le couple accueille au domaine, en été, ses nombreux amis dont Marcel Proust. La fille de Jeanne se mariera en secondes noces avec André Maurois. Belle réussite pour la fille du dernier maître de Poste d'Angerville.

Annexe 5

Armand, le fils de Lucien et de Claire-Luce, se tourne tout d'abord vers une carrière militaire avant d'être un industriel. Né le 1^{er} avril 1850, il se trouve au 2^e régiment de hussards le 5 septembre 1870, passe brigadier le 24 octobre et maréchal des logis le 14 décembre. Il est affecté au 10^e régiment de chasseurs à cheval en garnison à Vendôme le 12 avril 1871 où il est nommé maréchal des logis chef le 28 juin. Il a ainsi fait la campagne contre l'Allemagne du 20 octobre 1870 au 7 mars 1871.

Armand n'est pas en reste. Il épouse le 4 décembre 1875 à la mairie du 7^e arrondissement de Paris, Augustine Marie Antoinette de Prémonville. Il est alors sous-lieutenant au 18^e régiment de Dragons en garnison à Paris, place Dupleix, il était précédemment à Saumur (Maine-et-Loire). Elle est née le 2 octobre 1854, elle est sans profession et demeure à Paris chez ses parents, 180 rue de Grenelle, fille de Jean Antoine Léon de Prémonville, général de division, grand officier de la Légion d'Honneur et de Marie-Eugénie Caroline Froelicher fille de l'architecte Joseph-Antoine. Charles Henri Marie Antoine Froelicher, 50 ans et Charles Marie Arthur Froelicher 39 ans, tous deux architectes, sont témoins, de même que Jules Darblay conseiller général du Loiret et Rémy Cyr Paul Letartre.

Pendant tout ce temps, Armand a poursuivi sa carrière militaire. Il démissionne le 11 août 1888 et passe dans l'armée territoriale au 1^{er} escadron de cavalerie légère de la 5^e région. Il est nommé chevalier de la Légion d'Honneur par décret du 11 juillet 1900 sur le rapport rendu par le ministre de la Guerre⁸⁵. Il est dit « industriel » au décès de sa femme en 1904. Armand et Augustine Marie Antoinette auront six enfants : Marthe, André, Jean, Germaine, Jacques et Magdeleine. Leur fils André, ingénieur, est également témoin au décès de sa mère sur le registre d'état civil du 7^e arrondissement de Paris où ils habitent 180 rue de Grenelle.

André s'engage volontairement pour quatre ans le 9 novembre 1898 au titre de l'école centrale des Arts et Manufactures⁸⁶. Il est nommé sous-lieutenant de

85 Base Léonore des Archives nationales, dossier LH/2392/28.

86 La loi du 17 juillet 1889, article 28, prévoyait que « Les jeunes gens reçus à l'École Polytechnique, à l'École Forestière ou à l'École Centrale des Arts et Manufactures, qui sont reconnus aptes au service militaire, n'y sont définitivement admis qu'à condition de contracter un engagement de trois ans pour les deux premières écoles et de quatre ans pour l'École Centrale. Ils sont considérés comme présents sous les drapeaux dans l'armée

réserve au 20^e régiment d'artillerie le 10 août 1901, puis affecté au 31^e R. A. le 25 mars 1906 et accomplit régulièrement des périodes d'exercices en 1907 et 1908, date à laquelle il est promu lieutenant. Il se marie le 8 octobre 1913 avec Hélène Bertte à Orléans. Il est employé d'entreprise, domicilié à Paris, 180 rue de Grenelle, et son père est industriel. Le mois d'octobre 1913 le trouve à Naples, sans que l'on sache ce qu'il y fait et c'est de là qu'il arrive lorsqu'il est rappelé sous les drapeaux en août 1914 au 22^e R. A. Il est promu capitaine de territoire le 19 novembre 1916, puis mis à la disposition du ministre de l'armement pour le service des travaux du Front le 23 janvier 1918. Il est cité à l'ordre du 233^e R. A. le 7 mai 1917 : *« Affecté depuis le début de la mobilisation à une section de munitions d'artillerie, d'abord comme lieutenant, ensuite comme commandant de section, a exécuté dans ces conditions de nombreux ravitaillements, parfois sous de violents bombardements, particulièrement le 25 septembre 1915 en Artois, à Verdun du 5 avril au 12 mai 1916 et du 27 mai au 1^{er} juillet 1916 et du 4 au 20 décembre 1916. A effectué pendant l'année 1917 dans les affaires entre Soissons et Reims des ravitaillements souvent pénibles. Officier intelligent, vigoureux, plein d'entrain, d'un dévouement absolu. A obtenu un excellent rendement du personnel de sa section »*⁸⁷. Campagne contre l'Allemagne aux Armées du 3 août 1914 au 3 avril 1919. Il est démobilisé le 3 avril 1919 et se retire à Compiègne. Il est maintenu dans les cadres sur sa demande en 1925. Croix de Guerre, Médaille de la Victoire, Médaille commémorative de la grande Guerre. Il est également chevalier de la Couronne d'Italie au titre du ministère de l'Armement⁸⁸. Il est nommé chevalier de la Légion d'Honneur par décret du 9 septembre 1920 rendu sur le rapport du ministre des régions libérées avec cette mention : *« M. Rousseau est un ingénieur et un technicien de valeur. Très travailleur et de caractère calme et ferme, doué de l'esprit d'organisation, connaissant à fond l'entreprise, il a organisé, au milieu des difficultés du début, le service des travaux de première urgence dans les conditions les meilleures. Est arrivé à des résultats remarquables qui ont permis, tant au point de vue de la remise en état du sol, des puits, des chemins, que de la création des abris provisoires, une reprise active de la vie locale. S'est dépensé sans compter depuis le début pour cette œuvre qu'il a acheminée rapidement vers une solution qui lui a acquis la sympathie unanime des populations sinistrées de l'Oise. A dirigé 25 000 ouvriers en régie, tout en surveillant de nombreuses entreprises. S'est fait un devoir impérieux de soulager les souffrances et de satisfaire les besoins les plus urgents des populations. Est digne à tous égards de recevoir la Croix de Chevalier de la Légion d'Honneur pour services rendus à la Nation »*⁸⁹. Il a demandé à recevoir sa décoration de Pierre Linarès, préfet de l'Oise. Il décède le 10 avril 1930 à Dieppe.

active tout le temps passé par eux dans les dites Écoles. Ils reçoivent dans ces écoles l'instruction militaire complète, et sont à la disposition du Ministre de la Guerre ».

87 Archives de Paris, fiche matricule numéro 386, classe de mobilisation 1897.

88 Institué en 1868 par le roi Victor-Emanuel II, c'est un ordre généraliste récompensant aussi bien les mérites civils que militaires.

89 Base Léonore des Archives nationales, dossier LH/2400/26.

Sépulture dans le sanctuaire et pouvoir nobiliaire : Un différend concernant l'église de Courdimanche en 1685¹

Frédéric GATINEAU et François THIÉBAUD

La procédure instruite par le bailliage de la Ferté-Alais, à l'initiative du seigneur de Courdimanche Charles Paul Hurault de l'Hospital se déroule entre mars 1685 et juillet 1686. Le seigneur l'a engagée contre la famille de Besson, représentée par Henri et sa sœur Angélique demeurant à Courdimanche et contre le curé de ce lieu Jacques Macé-Lemoine².

Ce document de 59 pages est également intéressant pour l'histoire de l'église de Courdimanche [Fig. 1] et des habitants de ce village à la fin du XVII^e siècle. La procédure comprend un plan de l'intérieur de l'église qui a été dessiné spécialement pour documenter la résolution de ce différend.

Cette procédure ne cite pas moins de 61 actes datés, qui sont listés chronologiquement en annexe 1 ; l'annexe 2 liste les 39 personnages vivants mentionnés dans la procédure et l'annexe 3 propose un début de généalogie des personnages principaux. Alors de quoi s'agit-il ?

Requête du 14 mars 1685

À la demande de la famille de Besson, le curé de Courdimanche a enterré dans le chœur de l'église, sans l'autorisation du seigneur, leur père Jean de Besson, seigneur de Clermont, sieur de Bois Rond. Charles Hurault de l'Hospital engage donc cette procédure auprès du bailliage ainsi que l'écrit Jacob Chénard, Sieur de la Mothe, Conseiller du Roy au bailliage de La Ferté³:

1 AD 91, B 1823.

2 Jacques Macé-Lemoine fut curé de Courdimanche entre juillet 1684 et avril 1687 d'après les registres BMS.

3 Règles adoptées pour la transcription : l'orthographe est respectée mais les accents et une ponctuation sont rajoutés pour faciliter la lecture. Les abréviations multiples sont transcrites en entier pour la clarté de la lecture. Le texte est également en paragraphes

« Vu la requête à nous présentée par écrit par ledit sieur demandeur tendant à ce qu'il nous plût ouïr et connaître de faire assigner pardevant nous, les enfants et héritiers dudit defunt sieur de Clermont et ledit curé de Courdimanche pour voir, dire, et ordonner que le corps mort dudit sieur de Clermont serait exhumé du chœur de ladite église ou il aurait été enterré, et remis en la nef ou cimetière de la paroisse et défenses faites audit Curé de plus à l'avenir enterrer dans le chœur d'icelle église, aucun corps mort qui ne serait point de la qualité d'y pouvoir être enterré ».



Figure 1 : église de Courdimanche.

En fait, la famille de Besson, anciens seigneurs des lieux, possède un banc dans l'église⁴ depuis très longtemps qui était autrefois placé dans la nef de l'église ; lors de l'agrandissement de cette église⁵, le chœur lui-même a été

pour détacher les idées alors que le texte d'origine se déroule sans interruption et souvent avec les mots liés entre eux.

4 Les seigneurs hauts-justiciers ont seuls le droit d'avoir des bancs dans le Sanctuaire des églises (*Dictionnaire ecclésiastique et canonique portatif*, Paris, chez Dehansy, 1765).

5 Cet agrandissement a été réalisé entre (environ) 1620 et 1633 ; une note (AD 91 G Sup 80) cite : Devant les fonts, la voûte porte une inscription « du temps de Michel du Boys et de Jacques Hutteau marguilliers les trois voultres ont été faites des deniers de l'œuvre de céans 1633 » ; cette inscription n'existe plus.

agrandi et la balustrade faisant séparation du chœur et de la nef a été reculée, plaçant de facto le banc de la famille de Besson dans le chœur.

On comprend mieux cette argumentation grâce au plan présenté en figure 2, qui sera établi en décembre 1685 comme nous allons le découvrir.

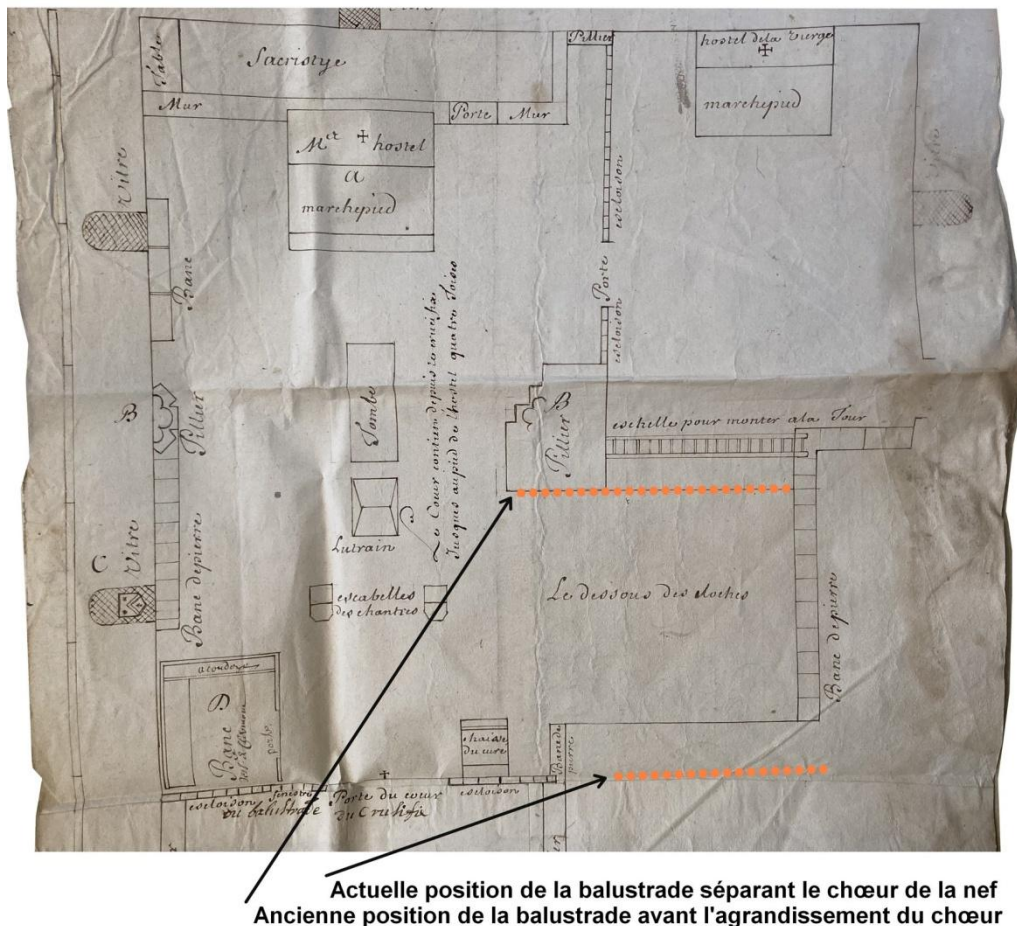


Figure 2 : extrait de la vue en plan.

Cette modification fait l'objet de multiples descriptions par les parties et les témoins appelés par la famille de Besson, ce que nous verrons plus loin.

Le seigneur de Courdimanche, plus récent que la famille de Besson ne saurait accepter qu'une inhumation dans le chœur, à proximité du banc selon la tradition, ne se fasse sans son autorisation car cela reconnaîtrait une prééminence de la famille de Besson sur lui.

Le droit d'apposer ses armoiries dans un vitrail, le droit de banc dans le chœur (avec accoudoir) et le droit de sépulture étaient des droits honorifiques majeurs dans les églises, réservés au seigneur du lieu.

De plus, le seigneur exige que le curé et les héritiers soient solidairement condamnés à une amende et en tous leurs dépens, dommages et intérêts. Mais ce n'est pas tout :

« et outre, que ledict banc qui auroit esté mis dans le Cœur de ladicte église sans aucun tiltre ny concession dudict sieur demandeur ny de ses prédécesseurs seigneurs, serai rompu pour estre mis dans la neffe de ladicte église à une place que le curé & marguilliers le trouveront à propos, le tout aux dépens, descharge dudict de Besson de Clermont & condamne auxdicts despens de l'instance ».

Le procureur du seigneur Paul Duchesne l'aîné envoie un exploit d'assignation pour que les « défendeurs » se présentent le mercredi suivant et répondent sur les faits de cette requête.

Les défendeurs ne sont pas en reste et envoient, par leur procureur Claude Catherina pour la famille de Besson et Claude Collesse pour le curé, une sommation de se retrouver le samedi suivant. Puis suit une série de correspondances entre les parties jusqu'à une sentence du bailliage du 7 avril, décidant que les parties doivent se retrouver *« pour s'ouïr, produire, bailler et contredire dans le temps de l'ordonnance »* ; on devine que l'ordonnance du 14 mars appelait à une résolution rapide qui, pourtant ne se dessine pas.

Les échanges entre avril et septembre 1685

Les parties continuent à s'échanger de la correspondance ; ainsi le 5 juin, Duchesne l'aîné, procureur du seigneur avertit les défendeurs ; mais Henri et Angélique de Besson « avertissent » en retour le procureur du bailliage *« à ce qu'il nous plus débouter ledict sieur demandeur de sa requeste, faits et conclusions par luy posées, tant contre lesdicts de Besson que contre ledict Mr Macé-Lemoine, sauf à luy à faire rétablir le cœur de l'église et paroisse de Courdimanche en l'estat qu'il estoit antiennement et remettre la balustradde qui faisoit séparation de la neffe au dessus du banc et sépulture des ancestres desdicts de Besson ».*

Argumentaire de la famille de Besson

La famille de Besson entreprend de démontrer qu'elle a le droit d'enterrer ses ancêtres dans le chœur de l'église ; cette argumentation s'appuie sur plusieurs volets :

Premièrement, le caractère noble de la famille, établi par un *« Arrest du Conseil d'estat en date du vingt sixiesme juin mil six cent soixante dix sept collationné et signé Coquille, par lequel arrest, leu au Conseil du Roy, la requeste présentée en icelluy par Jean de Besson feu sieur de Clermont, Bois Rond et autres lieux à ce qu'aux conseil y continuation il plust à sa Majesté le descharger de la taxe de cent livres ce sur luy faicte à cause du fief de Boisrond pour raison des droits de francs fiefs »* . Cette abolition du droit de franc-fief est sensée démontrer le caractère « non-roturier » de la famille. La famille de Besson invoque pour ce faire une disposition documentée par Claude Vialet⁶, fermier général des domaines de France.

6 Le traité de Claude Vialet sur les droits honorifiques n'a apparemment pas été publié.

Deuxièmement, le testament de Pierre de l'Esclose, seigneur de Bois Rond en date du 25 juin 1601, « par lequel entre autres choses, il veult que son corps soit mis et inhumé en l'église de Courdimanche au lieu et place ou fut mise et enterrée damoiselle Jeanne de Aignemont sa première femme qui estoit au lieu et place où il se metra en ladicte église ;

Plus il veult et entend que ses héritiers soyent tenus de fournir tous les ans le jour de Pasques le vin qu'il faudroit pour communier en l'église de Courdimanche et y obligeoit sa maison dudict Courdimanche ».

Troisièmement, la preuve d'un grand nombre d'inhumations de membres de la famille dans le chœur de l'église de Courdimanche ; plusieurs personnages sont cités avec leur date d'inhumation ce qui permet de reconstituer un squelette d'arbre généalogique pour cette famille (voir annexe 3). Ces preuves sont apportées grâce aux extraits d'actes d'inhumations produits par le curé Jacques Macé-Lemoine ; ces extraits nous donnent également le nom des curés de Courdimanche en 1671 : Jacques Faucheux et en 1676 : Guillaume Gardy.

Quatrièmement, l'inhumation de leurs ancêtres s'est faite sans opposition du seigneur de Courdimanche : « lesdicts sieur et damoiselle de Besson et leurs ancestres sont en possession immémorialement et spécialement auparavant que ledict sieur Hurault et monsieur de Belesbat son père, fussent seigneurs hauts justiciers de Courdimanche, de leur banc et sépultures, au lieu où ils sont placés, sans aucune innovation, par une suite continuelle d'inhumations de leurs prédécesseurs en sorte qu'ils ont acquis prescription ».

Cinquièmement, la famille de Besson invoque une épitaphe et des armoiries imprimées sur la vitre située au-dessus du banc : « figure que lesdicts de Besson ont employé pour copie figurée de l'épitaphe du sieur Antoine de Lointien, sieur de Bois Rond qui le disent estre empreinté en lettres gottiques dans une vitre du nouveau Cœur de l'église de Courdimanche et estre au-dessus du banc et place où Jehan de Besson, escuyer sieur de Clermont, Bois Rond et autres lieux, avoit esté enterré ;



Figure 3 : banc et armoiries figurant sur le plan

de laquelle epitaphe il ne reste plus que le commencement et les dernières lignes, le milieu estant cassé et remply d'autre verre blanc en pety carreaux et au-dessus il y avoit pour armes un escusson dans un champ d'argent, un chevron brisé et deux mollets d'esperon en gueulle aux costés et une germine en sable au bas du chevron ».

Argumentaire du seigneur de Courdimanche

Le seigneur de Courdimanche réfute les arguments de la famille de Besson en disant que l'église a toujours été comme elle est, qu'il n'y a pas eu

d'agrandissement, que les vitraux ont été apposés récemment ; chaque élément de preuve apporté par la famille de Besson est contesté. En conclusion :

« deffanse audit Mr Jacques Lemoine prestre et curé de Courdimanche en ce lieu et à sa personne, d'enterrer Jean Besson dit Clairmont dans le cœur de l'église dudict Courdimanche sans permission ou concession dudict seigneur avec déclaration audit curé que s'il passoit outre, ledict procureur fiscal ce prendroit à partie en son propre privé nom, afin qu'il n'y ignore faire ; ledict exploit la date du quatorziesme mars présent an, mil six cens quatre vingt cinq ».

La sommation d'août 1685

La famille de Besson fournit un acte au procureur Duchesne le 21 août *« portant sommation de fournir, de contredire s'yl luy sembloit dans huitaine à peine de forclusion ».*

Le sieur demandeur répond et contredit le 4 septembre *« qu'il n'y a point eu de changement au Cœur de ladicte église paroissiale de Courdimanche et qu'il est tel à présent qu'il estoit antiennement que ledict Cœur et voute, que la nef de ladicte église n'estoit pas là, qu'ainsy la capacité dudict Cœur, se doit régler par ladicte voute ; et qu'au contraire lesdicts de Besson deffendeurs ont soustenu que leur ban, lieu et endroit de leur sépulture n'ont esté faictz ni placez dans le Cœur mais dans la nef proche la balustrade qui faisoit séparation dudict Cœur dans ladicte nef et que ladicte balustrade a esté du depuis changée et ledict Cœur agrendy au moyen de quoy ledict ban, lieu et endroit de leur sépulture se trouvent au jourdhuy dans le susdict Cœur de ladicte église ».*

Ordonnance du 10 octobre 1685⁷

Le 10 octobre, le procureur du bailliage Jacob Chenard, exerçant la justice en l'absence du bailli (absence bien opportune soit dit en passant), ordonne qu'une expertise sur lieu *« sera par nous faite dans quinzaine en ladicte église paroissiale de Courdimanche pour y estre fait et dressé procès-verbal de l'estat dudict Cœur en lieux, en présence desdictes parties ou eulx duement appellées au domicilles de leurs procureurs, et y estre fait figure et description de l'estat où sont les choses par un pintre dont les parties conviendront dans huitaine, sinon qu'il en sera pris et nommé un d'office ;*

Informérons dans ledict temps de quinzaine, estats faitz par eulx ainsy articulez, pour le tout fait et raporté, estre fait droit aux parties ainsy que de raison, despens, retenues ».

Comparution du 12 décembre

En fait, cette expertise commise pour enregistrer par écrit la disposition des lieux n'aura lieu que mi-décembre. Une première audience des parties a lieu dans l'église le 12 pour choisir l'expert peintre ; la famille de Besson, comme le

⁷On notera que le 18 octobre, l'édit de Fontainebleau révoque l'édit de Nantes ; il est peu probable que cet événement majeur pour l'histoire de France ait une influence sur la suite de notre procédure, sinon pour renforcer le pouvoir catholique et ses traditions.

curé, disent que la nomination du peintre leur est indifférente. Le procureur Duchesne proteste ; Jacob Chénard écrit : « *Sur quoy nous avons donné acte aux parties à leurs comparaisons, dires, réquisitions et frustrations et contestations cy-dessus et suivant icelluy consentement, avons nommé d'office Voltigem⁸ maistre pintre demurant à Estampes ordonnons que nous nous transportons samedy prochain neuf heures du matin en ladite église paroissiale de Courdimanche pour y estre fait procès-verbal suivant et conformément à ladite senne, ordonnons qu'audit jour de samedy neuf heures du matin les parties comparaissent audit lieu aux fins que dessus et ledict Voltigem sera assigné pour faire le serment de bien et fidellement procedder à la figure et description, ordonnons par ladite sentence* ».

Ce peintre d'Étampes commence la « figure et description » le 13 décembre. Une ordonnance à comparaître est envoyée le 14 à tous les témoins et un procès-verbal contradictoire est enfin dressé le 15 décembre dans l'église.

Comparution des parties le 15 décembre 1685

Pour la partie « demandeur », Charles Hurault de l'Hospital est présent, assisté de son procureur Paul Duchesne l'aîné. Pour la partie « défendeur », Henri et Angélique de Besson sont présents assistés de leur procureur Claude Catherina, ainsi que le curé Jacques Macé-Lemoine et son procureur Collesse. Le peintre est également présent, convoqué par Duchesne ; tous les témoins au service de la famille de Besson sont présents.

Les débats commencent avec une longue tirade du procureur Catherina qui requiert, « *avant qu'il soit proceddé au fait et figure du Cœur que nous ayons à observer que leur banc est fait d'un bois fort antien comme la balustrade qui a esté apousée dans la neffe au dessous dudict banc pour agrandir le cœur, laquelle balustrade se trouve mesme vermoulue, que l'épitaphe avec les armoiries de leurs ancestres qui sont empreints dans la vitre au dessus dudict banc sont aussy fort antiennes, cette épitaphe estant de surplus en lettres gothiques le tout de la manière qu'il a esté dépeint par la copie figurée que ledict sieur et damoiselle de Besson ont joint au procès,*

que c'est en cet endroit que tous les ancestres desdicts sieur et damoiselle de Besson, comme les sieurs du Lointien⁹ d'où vient ladict épitaphe et altesse Claude Cour nobles ont esté inhumés de temps immémorial et successivement après l'acroissement du Cœur, les père et mère desdicts sieur et damoiselle de Besson et enffans, parant et alliez sans que personne ny pas un des seigneurs haults justiciers dudict Courdimanche, ny mesme feu Monsieur de Belesbat s'y soyent opposez, lesdicts deffucnts ayant tousjours esté bienfaiteurs de l'église,

8 Nous utiliserons l'orthographe « Voltigem » pour ce peintre d'Étampes bien connu, malgré sa signature qui ressemble plutôt à Voltigeant. Il s'agit sans doute d'Henry III de Voltigem (1650-1694) artiste peintre d'Étampes, qui a succédé à son père Henry II, à son grand-père Henry et à son arrière-grand-père Josse, qui tous étaient peintres. Josse était peintre au château de Fontainebleau au début du XVII^e siècle (re. : *L'Abeille de Fontainebleau*, p. 8, 21 juin 1901.)

9 Ce nom est homogénéisé avec les autres graphies mais à cet emplacement on lit plutôt Loingyer ; ce nom n'existe pas dans geneanet...

que ledict banc, lieu de sépulture, épitaphe et armoiries n'ont jamais esté mis et placé directement dans le cœur et que s'il s'y rencontre aujourd'huy ce n'est que parce qu'il a esté donc agrandy par la transposition de la susdicte balustradde et crucifix au dessoubz desdicts banc et sepulture, comme le tout est à présent ;

qu'auparavant cette transposition et augmentation dans la neffe, ladicte balustradde estoit scellé, scavoir un bout dans le pillier qui est au dessus de ladicte balustradde à main droite en entrant et l'autre un peu au dessus de l'autre pillier ou à champ desdicts pilliers il y avoit deuz autels, l'un dédié à la Vierge et l'autre sous l'Invocation de St Pierre où se célèbrent les fondacions de leursdits ancestres, lesquels autels ont esté destruits au dessus desdicts banc et sepulture et n'y reste plus pour vestige qu'une représentation de Notre Dame de pitié audict pillier droitt, que ce changement est visible et est à observer particulièrement en deulx endroits les places des trous bouchés de plastre ou estoyent scellées les hanches de laditte balustradde à proportion desquelles lesdites places de trous se trouvent à mesme parois ; encore le trou qui estoit jauni de boue¹⁰ au dessus de ladicte balustrade par lequel c'estoit tenu le Crucifix, lequel se trouve très proche de la chaisne ; ce que lesdicts sieur et damoiselle de Besson requièrent estre aussy observé et remarqué par le pintre ; comme aussy de ce que cet endroit qui est le lieu le plus éminent estant plus étroit et situé [en] avance dudict pillier droit que l'endroit où est placé présentement ladite balustrade et Crucifix qui est de la mesme largeur du surplus de la neffe ;

il servoit aussy que ladite balustradde estoit séquemment trop courte et n'a pu estre scellée que par un bout à main gauche en entrant, outre que par ce changement le crucifix ne se trouve plus dans le milieu de l'église comme il estoit auparavant et est plus du costé droit en entrant qu'à main gauche ;

et pour faire veoir d'autant plus ce changement et augmentation du Cœur par le moyen de quoy lesdicts banc, sépulture, épitaphe et aumonière s'y trouvent renfermés, nous prie aussy d'observer et faire remarquer au pintre [la] couverture qui estoit autrefois dans la vitre, voulte au dessus dudict banc qui a esté bouché et dont il reste encore une pièce de bois ;

l'autre partye de la neffe par laquelle on monte avec une puissante échelle par-dessus ledict banc et l'autel de St Pierre qui estoit au devant pour aller au closcher ce qui a cessé du moment que par le changement de la susdicte balustrade et augmentation de Cœur cet ouverture et échelle s'y sont trouvés renfermés parce qu'il avoit esté absolument ridicule et insupportable de monter au clocher dans le milieu du Cœur comme il se vient à veoir aujourd'huy.

Sy cet ouverture et échelle monstrueuze n'avoient pas esté osté et ladicte eschelle mise dans un lieu destouné comme elle est dans l'ayle et costé droit du Cœur de ladite église d'où l'on monte présentement au clocher, laquelle ayle ne fait point partie dudict Cœur quoy que renfermée entièrement dans la balustradde

et requérant de plus, lesdicts sieur et damoiselle de Besson pour justiffier davantage des changements de la balustrade et augmentation de Cœur, qu'il

10 Incertitude de transcription sur le mot « boue ».

nous plaise ordonner que les susdits trous où estoient ses moyaux soient les traverses de ladite balustradde, scavoir dans le pillier où estoit l'autel de la Vierge et où il y a comme dit est une figure Notre Dame et dans le mur de l'autre costé un peu au dessous du pillier soyent desbouchés par le pintre et toyzer les distances qu'il y a des uns aux autres pour veoir ensuite s'il se raportent aux susdits trous ; ce qui ne manquera pas de se trouver

comme aussy observer un vollet qui s'ouvre encore dans la balustradde à main gauche en entrant dans l'église par laquelle le sieur curé faisoit son prosne n'y ayant pour louer, aucune chaire, celle qui est dans la neffe n'ayant esté mise que beaucoup depuis le transport de la balustrade.

Devant un si bel exposé, le procureur du curé se contente de persister dans ce qu'il a dit et précise que le banc ne lui porte pas préjudice.

Le procureur du seigneur attaque à son tour et dit : « qu'il s'agit purement et simplement de l'exécution de notre sentence que lesdicts sieur et damoiselle de Besson veullent brouiller et embarrasser par les discours et faitz nouveaux cy-dessus qui sont, sauf respect, suposés estant vray, que la balustradde sur laquelle est le crucifix sera la fin de la voute du Cœur du costé de la neffe, y a toujours esté comme elle est ; pourquoy comme à cet esgard avec ledict Catherina que la balustradde est fort antienne n'y ayant aucune aparence de raison que cette balustradde aye esté contre le pillier où est apposée la figure de Notre Dame de Pitié puisque de ce pillier jusques aux deux maistres qui ne sont que cinq à six poulces d'épaisseur chacune, il n'y a que six pieds de distance, que l'on ne peut dire raisonnablement que l'escripture en est antienne et prétendre armes qui sont au dessus du banc où lesdicts sieur et damoiselle de Besson se mettent à l'église sous un épitaphe puisque deux morceaux de verre cy assemblez comme yl paraist se peut transporter et y peuvent avoir esté adjoustés par lesdicts sieur et damoiselle de Besson a faire défavoriser leur entreprise ;

Requiert aussy ledict Duchesne qu'il nous plaise d'observer que le banc prétendu desdicts sieur et damoiselle est adossé contre ladite balustrade dans le cœur, qu'il est de six à sept pieds de long et comme dans ledict cœur icelluy banc ouvrant et fermant, boisé en son pourtour avec le prie-Dieu et accoudoir n'est autre pas vray ;

aussy que l'on aye changé l'entrée du clocher puisque ladicte entrée qui est devers le susdit pillier a main droite en entrant paroist fort antienne et au surplus, proteste que tout ce qui a esté dit par ledict Catherina ne luy paraisse préjudices et persiste à ce que le tout soit présentement peint dudict Voltigem pintre et procede dessiner, et audit sieur, de notre ordonnance du dixiesme octobre dernier ».

Le sieur et damoiselle de Besson se défendent et disent « qu'ils n'ont jamais eu la pensée de brouiller, que tout ce qu'ils viennent de dire est décisif et la pure vérité, laquelle la partie adverse ne veult point recongnoître, que l'ouverture qui est présentement dans la voute de l'ayle droite par où on monte au clocher ne paroist point antienne, au contraire le plastre qui y a esté mis autour paroissant nouveau et est un plus blanc qu'aucun endroit de l'église, que l'épitaphe et armoiries desdicts sieur et damoiselle de Besson ont tousjours estés

placés comme elles sont et n'ont point esté apporté ny changés par lesdicts sieur et damoiselle de Besson persistant ».

« Et par ledict Duchesne a esté persisté en ce qu'il a cy-dessus dit et a discuté à l'esgard d'un trou qui est dans l'avant dudict Cœur à environ deux pieds d'un autre trou où est la corde qui porte la lampe que c'est une illusion de dire que par ce trou passoit autresfois la chaisne qui tire le Crucifix puisque dans ladite voute depuis le Maistre autel jusqu'au Crucifix il y a quatre trous invisibles outre les deux ou passaient les chaisnes et corde du Crucifix et de la lampe »

« Par ledict Catherina a esté dit que les différences qu'il y a entre le trou qu'il vient de remarquer autresfois la chaisne du Crucifix passoit aux autres trous qui se trouvent dans les voutes et que ce trou est usé et les autres ne sont pas soubz un autre trou qui se trouveray au-dessus ou que l'on laissoit pendre autresfois la lampe qui a esté depuis abaissée et lequel trou se trouve aussy usé ».

« Et par ledict Duchesne a esté répliqué que lesdicts trous sont egallement cachez ou à peu près et a esté requis qu'il nous plaise observer comme il a cy-dessus dict, que le banc prétendu desdicts sieur et damoiselle de Besson n'est point d'un bois daté et usé comme ils disent, au contraire paroist plus nouveau que moderne qu'il est de longueur de six à sept pieds et de cinq pieds et demy de l'arge ».

« Par ledict Catherina a esté persisté en tout ce qu'il a dit et qu'il nous le fait veoir au doigt et à l'œil et que ledict banc est très antien ».

« Par ledict Duchesne a esté dict que c'est sur fresles excuses, une suposition de dire qu'il nous a fait veoir tout ce qu'il a dit cy-dessus concernant ledict Cœur et la prétendue antienneté du banc puisque cela n'est point véritable et ne nous a pu faire veoir une chose qui n'est pas ; mais au contraire ledict Duchesne nous fait veoir au doigt et à l'œil la balustrade et le Crucifix comme ils sont posés, la grandeur du banc et la distance qu'il y a entre les pilliers où est la figure de Notre Dame de pitié et l'autel, que ledict Catherina ne peut desnier puisque le tout est visible et ne se peut cacher et que la mesure s'en peut faire ».

« Par ledict Catherina a esté persisté en tout ce qu'il a dict qui se reconnoit véritable tant par nous que par l'expert outre la preuve qu'il en prétend faire ».

Après tous ces débats qui ont sans aucun doute duré et la journée étant bien avancée, le peintre dit qu'il n'a plus le temps de dessiner ; le procureur Jacob l'autorise à reprendre la semaine suivante. Mais les autres participants n'en ont pas fini ; les débats reprennent avec une nouvelle argumentation du demandeur :

« Ce fait, et à l'instant, ledict Duchesne nous a encore requis d'observer et veoir que le banc desdicts sieur et damoiselle de Besson est comme il a cy-dessus dit, adossé de la balustrade du crucifix, laquelle balustrade sert de dos audict banc, le costé d'icelluy banc vers le costé du Cœur qui est dans ladite balustradde estant arrêté seulement d'un morceau de fer contre ladite balustradde et l'autre costé regnant le long du pan de ladite église, scellé contre le pillier ou arcade qui soutient la voute à l'endroit dudict crucifix ;

Qu'il y a aux deux montans dudict banc, du costé de ladite estrade, aucune mortaise ou s'il paroisse que ledict banc aye esté dos du costé de la neffe qui fait paroisse ; infailliblement que ledict banc a esté comme il est, pour metre et poser contre ladite balustrade qui sert comme dit est de dossier, et que sy ladite balustrade estoit ostée, ledict banc ne seroit point clos du costé de la neffe, et il n'y auroit rien pour s'adosser ».

« Par ledict Catherina a esté dit que l'observacion qui vient d'estre faite par ledict Duchesne est inutile parce que sont tousjours demeuré d'accord au procès que le banc de question est adossé présentement à la balustradde parqu'icelle balustradde y a esté aposée en sorte que ledict banc ne se trouve renfermé dans le Cœur que par ce moyen ; et qui est luy à point d'autre dossier que ladite balustrade ; on n'en peut veoir aucun avantage par ce que se mesme dossier se trouve pozé contre le mur comme il paroist avoir esté toujours ; outre qu'il estoit impossible qu'il aye eu un dossier dans la place de la balustrade à cause de l'eschelle qui estoit dressée en cet endroit et dont le pied estoit dans ce mesme endroit pour monter au clocher, et enfin, soutiennent que ledict banc a tousjours esté comme il est, à la différence de ladite balustrade qui a esté comme dit est transportée ».

« Par lesdicts Boscheron et Duchesne a esté dict que c'est sans raison que ledict Catherina prétend que ledict banc ne soit pas adossé contre ladite balustradde puisqu'icelle balustradde sert audict banc de dossier du costé de la neffe de plus de quatre pieds ; qu'il dict que le dos dudict banc soit du costé et joignant le long du pan de ladite église supposé que cela seroit vray, que non, ce ne seroit pas un avantage pour les parties et puisque du costé de ladite neffe ledict banc se trouveroit ouvert et sans closture de plus desdicts quatre pieds et pour marque comme il a cy-devant dit ;

que ladite balustradde a de tout temps depuis que ledict banc y est, servye de dos, c'est qu'il n'y a aucune marque aux deux montans dudict banc contre lesquels sont les panneaux et les traverses du costé de ladite balustrade il n'y a aucune mortaise ny marque ; qu'il y ayt aucun bois de ce costé à l'autre que ladite balustrade ; estant aussy une mocquerye de dire qu'il y a une eschelle au très fond qui estoit fort grosse et mal vielle dont le pied estoit dans ledict banc pour monter au clocher puisque sy l'eschelle qui sert présentement pour monter audict clocher qui est en effet fort grosse estoit posée le pied dans ledict banc, il seroit impossible que ledict banc puisse servir ».

« Par lesdicts sieur et damoiselle de Besson a esté dict qu'il ne fault pas que ledict Duchesne s'estonne de ce qu'il n'y a aucune mortaise au dossier regnant contre la muraille puisque l'on demeure d'acord qu'il n'y a eu aucun autre dossier et ne pouvoit se savoir à cause du pied de l'eschelle qui se rencontroit au pied du banc ;

Ce qui faisoit que ledict banc n'estoit pas effectivement clos ; au surplus, requiert acte de ce que ledict Duchesne demeure d'accord (comme c'est vray) que ladicte eschelle est fort grosse et qu'ainsy le Cœur ayant esté augmenté par le transport de la balustrade, elle auroit esté insupportable dans ledict Cœur comme est dict cy-dessus ».

« Par lesdicts Boscheron et Duchesne a esté dict que l'eschelle a tousjours esté où elle est pour servir à monter au clocher ».

« Par ledict Catherina au contraire et pour finir, persiste en ce qu'il a dict ».

« Nous avons donné acte aux parties de leurs dires, remontrances, réquisitions et protestations et de ce que ledict Duchesne a présentement mis en mains dudict Voltigem ladicte sentence du dixiesme octobre dernier pour, et au désir d'icelle, procéder par luy audict plan et figure. »

Il est important de noter que tous ces échanges sont signés par les intervenants après chaque argument.

La journée étant bien avancée, Chénard remet au lundi suivant la comparution des témoins qui sont venus pour rien et qui doivent se représenter sans qu'une nouvelle assignation soit nécessaire.

Comparution des témoins

La famille de Besson fait comparaître neuf témoins dont sept bien âgés, pour qu'ils rapportent ce qui existait autrefois ; nous ne donnerons pas tous les témoignages car ils se ressemblent mais la liste par ordre de comparution est la suivante :

- Jean Gogué, manouvrier demeurant à Maisse, (87 ans)
- Louis Fouchard, manouvrier demeurant à Clercy, (73 ans)
- Louis Criblier l'ainé, manouvrier, (68 ans)
- Anthoine Nouile, manouvrier demeurant à ce Courdimanche, (78 ans)
- Pierre Leclerc laboureur demeurant à Courdimanche, (45 ans)
- Nicolas Audiger, laboureur demeurant à Courdimanche, (46 ans)
- Estienne Hamond, canier¹¹ demeurant à Maisse, (92 ans)
- Jacques Amanche¹², manouvrier demeurant à Maisse, (74 ans)
- Nicolas Allain, manouvrier demeurant à Courdimanche, malade (60 ans)
- Ollivier Goin¹³, manouvrier demeurant à Courdimanche, (45 ans)

Voici le témoignage du plus âgé qui, à 92 ans, donne l'impression de se souvenir de beaucoup de choses :

« Estienne Hamond, canier demeurant à Maisse, lequel nous a représenté l'exploit¹⁴ d'assignation pour déposer, qui luy a esté baillée à la requeste desdicts de Besson le quatorziesme du présent mois et ce jourdhuy n'ayant pu comparoir sur l'assignation dudict jour quatorze, le lendemain quinze à cause de malladie, nous a dict qu'il est aagé de quatre vingt douze ans, qui seront accomplis le jour St Jean Baptiste prochain et ce après serment réytéré de dire et déposer vérité, et lecture à luy faite des faits contenus en notre procès-verbal ;

Interpellé de déclarer s'il est serviteur ou domestique, parent ou allié des parties, a dict qu'il n'est serviteur ny domnestique parent ny allyé des parties et,

11 Cannier : ouvrier qui tresse les cannes pour chaises et, plus généralement, qui confectionne les cannages d'ameublement.

12 On lit tantôt AMANCHE (que l'on retient), tantôt AMANCHIN (qui n'est pas un nom de famille connu).

13 On trouve écrit GOUIN ou GOIN.

14 Écrit d'abord « exploit », le notaire s'est ravisé, a rayé le mot, pour l'écrire avec une belle faute d'orthographe : « exploy ».

desdicts faicts, a dict qu'il se souvient qu'il y a environ soixante ans que le Cœur de ladicte église paroissiale St Gervais de Courdimanche estoit fort petite, que la balustrade qui fait séparation dudict Cœur d'avec la neffe estoit posée et scellée dans le premier pillier le plus près du grand autel dans deux trous qui sont présentement remplis de chaux et mortier qui sont dans ledict pillier qu'il nous a fait veoir ;

Que tout le crucifix qui est sur ladicte balustradde estoit attaché dans la voute par ung trou qui est dans ladicte voute, proche et au-dessus du lutrain ;

Que lors il y avoit deux petits autels, l'un appuyé contre ledict pillier sur la face regardant la neffe et que l'autre autel estoit proche de ladicte balustradde ;

Qu' auparavant ledict changement il y avoit une petite balustradde de bois d'environ deux piedz ou deux piedz et demy de hauteur qui estoit aux environs des marches du grand autel sur laquelle petite balustradde on communioit ;

Ce que le déposant a veu plusieurs fois estant en ladicte église de Courdimanche qui n'est distante dudict Maisse que de demye lieue, duquel lieu de Maisse ledict déposant est natif ;

Ne scay ce que c'est du banc dudict sieur de Clairmont, ny ne congnoist les armes qui sont en la vistre qui est du costé dudict banc ; ne scay d'autre ce qui est des droits de sépulture dudict sieur de Clairmont mais scay que lors et auparavant que ladicte balustradde aye esté changée et posée où elle est, l'on ne voyoit pas les cordes avec lesquelles on sonne les cloches qui estoyent fixées dans la neffe ;

Qui est tout ce que ledict déposant a dit scavoit desdicts faicts ; et après que lecture avons faite de sa déposition a dict qu'elle contient vérité, qu'il y persiste et qu'il ny veult adjouster ny diminuer et a déclaré ne scavoit signer, de ce interpellé suivant l'ordonnance ; et a luy taxé le requérant pour son salaire cinquante sols ».

Les témoins entendent la lecture de l'ordonnance avant leur témoignage et répètent donc peu ou prou ce qu'elle contient. Mais plusieurs ajoutent des détails qui ne sont pas dans le document :

- Gogué précise que l'échelle était calée « *sur une grosse pierre qu'on avait mise de peur qu'elle ne coulat* » ;

- Fouchard précise que la chaise du prédicateur avait été bâtie par un nommé Philippe de la Vallée ;

- Nouile énumère les ancêtres de la famille de Besson qui ont été enterrés dans le chœur de l'église ; était-il bien « préparé » par la famille ? Il ajoute (à 78 ans) « qu'il y a 66 ans, la balustrade... », là son témoignage perd en crédibilité ! Mais ce n'est pas fini ; il se souvient que la voûte a été réparée grâce à des fonds levés par la vente des ormes se situant autour de l'église et du cimetière... et qui avaient été payés 25 livres par le sieur Gilbert ;

- Olivier Goin, 45 ans, se souvient qu'il y avait un « *petit balustre à l'entour des marches du grand autel de couleur rouge qui a été osté* ».

Comparution du peintre le 22 décembre

Le peintre étampois Voltigem comparaît ; les procureurs de chaque partie sont là également ; « *Est comparu ledict Pierre Voltigem, Maistre Pintre à*

Estampes, lequel nous a représenté et mis en les mains de notre greffier le plan et figure par luy faicts en exécution de notredite sentence du dix octobre ; lequel il a, en présence de Mr Paul Duchesne l'aisné, procureur dudict sieur de Belesbat et dudict Catherina procureur du sieur de Clairmont et damoiselle de Clairmont pour ce, mandez ; il a juré et affirmé avoir faict dressé fidèlement en son ame et conscience et lequel il a paraffé ne varietur ensemble un autre plan et figure de la voute de ladicte église qu'il a aussy juré et affirmé véritable le tout ainsy paraffé ne varietur tant par ledict Voltigem que par lesdicts Duchesne l'aisné, Catherina, notre greffier, et nous ; aux protestations d'actes par ledict Catherina que lesdicts plans et figures ne luy puissent préjudices ».

Jugement définitif rendu le 17 juillet 1686

Ce document de 8 grandes pages écrites avec de nombreuses abréviations est laborieux à lire car il reprend une grande partie de la procédure de 1685 mais en l'abrégeant. Entre janvier et avril 1686, la famille de Besson somme à plusieurs reprises le sieur de Belesbat de fournir ses contredits, ce qu'il finit par faire le 28 juin, protestant de la crédibilité des témoins. Il produit par exemple un acte de 1662 sur le témoin Jacques Amaury.

François de la Folie, substitut du procureur du bailliage, déboute le sieur de Belesbat de sa plainte de mars 1686 à l'égard de la famille de Besson et du curé Macé-Lemoyne au vu des preuves et témoignages apportés par la famille de Besson et aussi par son défaut de se présenter dans l'église le jour de la comparution des témoins ou de répondre aux sommations de produire ses contredits.

Conclusion

L'intérêt de ce document est la procédure pour la prééminence seigneuriale sur les droits honorifiques dans les églises. De façon plus anecdotique mais d'un grand intérêt pour les historiens, on bénéficie d'une description de l'intérieur de l'église de Courdimanche et de son mobilier au XVII^e siècle. La minutie de la procédure, les disputes entre les parties, enregistrées par le greffier sont intéressantes ; un expert peintre d'Étampes, par ailleurs bien connu, est commis pour faire une figure et représentation de l'église pour éclaircir les faits.

La lecture est souvent fastidieuse car on a l'impression que le notaire « tire à la ligne » par de multiples répétitions inutiles : par exemple, en 59 pages, il cite près de 200 fois le nom « de Besson », cite 116 dates et mentionne 73 fois le « Cœur » de ladicte église !

Étude du plan

Le peintre dessine 2 plans : une vue des voûtes du chœur et une vue en plan de l'intérieur de l'église. Les voûtes du chœur sont des croisées d'ogive caractéristiques de l'église initiale. Lors de l'agrandissement de l'église, les voûtes ne présentent plus ces croisées.

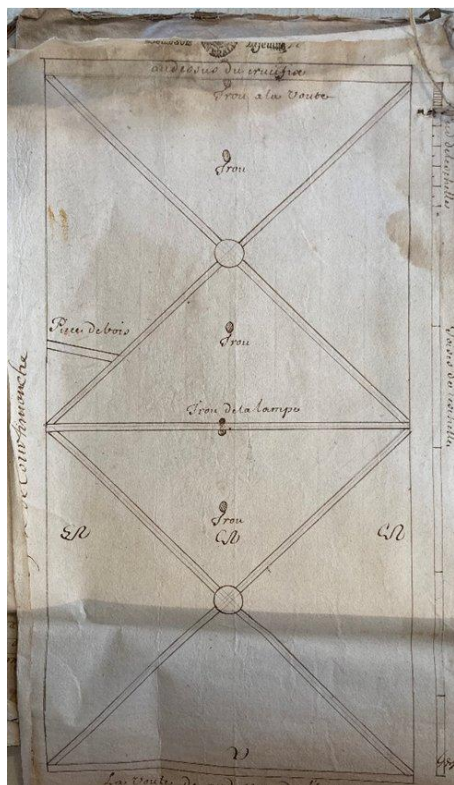


Figure 2 : plan des voûtes



Figure 5 : vue des voûtes

La vue en plan identifie la structure en pierre avec les piliers, les bancs latéraux et montre les séparations anciennes et actuelles du chœur et de la nef avec les 2 positions de la balustrade. La sacristie intérieure a disparu mais l'autel de la Vierge est toujours présent.



Figure 3 : autel de la Vierge

La vue en plan montre également le mobilier tel qu'il était en 1685 ; lors d'une visite de l'église réalisée en juin 2021, certaines pièces présentes sont similaires même s'il est impossible de dire si elles pourraient être les mêmes que celles décrites par le peintre en 1685. Par exemple le lutrin¹⁵ et les deux escabelles des chantes :

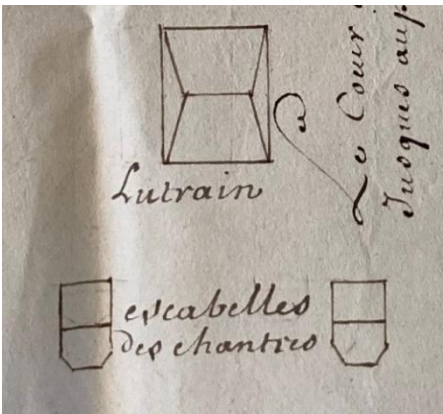


Figure 4 :
lutrin et
escabelles



15 Dans les archives AD 91 G Sup 80, on trouve cette mention en 1676 : « payé au menuisier qui a fait le lutrin des chantres ».

Quant au banc du sieur de Clermont, il n'existe évidemment plus mais l'emplacement sur le mur est bien visible.

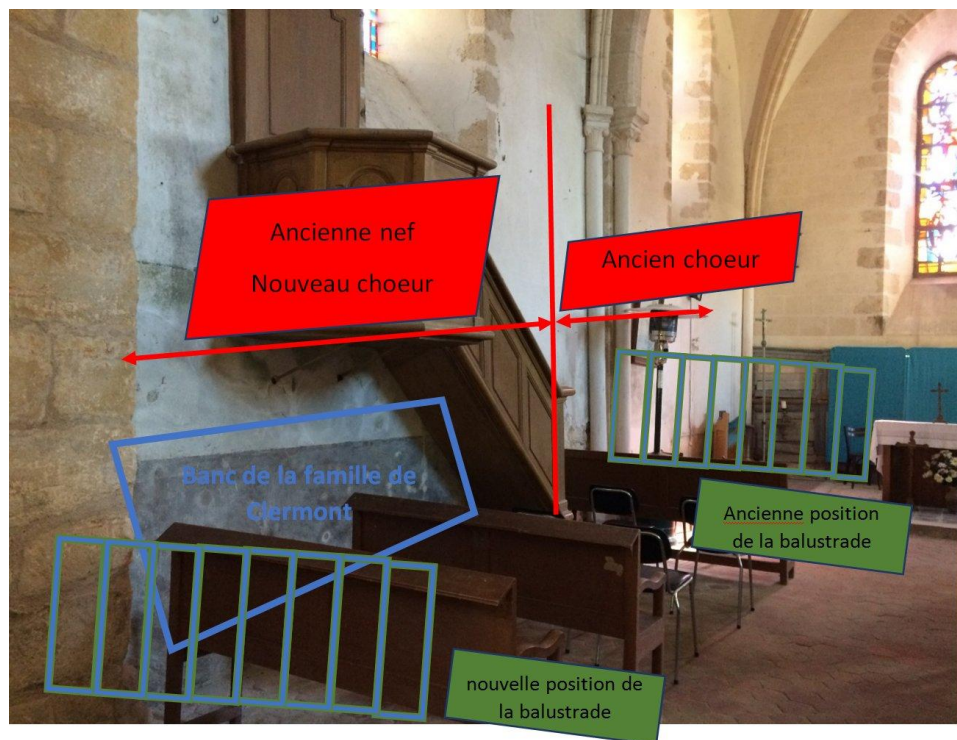


Figure 5 : emplacement du banc de la famille de Clermont (peinture noire).

Plainte pour injures

En marge de cette procédure se trouve une autre plainte, cette fois à la requête de Henry de Besson, pour des insultes proférées contre lui par un fermier du seigneur Hurault de l'Hospital, alors que l'affaire principale n'avait pas encore été jugée ; une transcription de cette plainte fournit un échantillon fleuri d'injures de l'époque ; il est d'ailleurs surprenant qu'un simple fermier puisse insulter ainsi un « hobereau » avec l'apparente et naïve conviction d'être protégé par son seigneur. Il a sans doute abusé de la situation de faiblesse dans laquelle se trouvait la famille de Besson avec son procès mais il a clairement « dépassé les bornes ».

Le mercredi 10 octobre 1685, Henri de Besson se trouvant avec son charretier qui semait du blé a été insulté par Gilles Thénier et menacé physiquement. Il porte plainte le 11 au bailliage de la Ferté-Alais et les témoins comparaissent le samedi 13 octobre pour décrire la scène. Jacob Chenard, le même Conseiller du Roy que celui qui instruit la plainte du sieur de Belesbat, rédige le procès-verbal de comparution des témoins qui sont :

- Nicolas Audiger, laboureur de Courdimanche (47 ans)
- Marie Maneux, femme dudit Audiger (33 ans)

- Jean l’Espissier¹⁶, laboureur de Courdimanche (43 ans)
- Jacques Martigault, chaisier du sieur de Besson (44 ans)
- Pierre Baudet, fils de Nicolas Baudet, meunier de Courdimanche (16 ans)

- Louise l’Aurent, servante du sieur de Besson (21 ans)

- Gilles Quesdon, laboureur de Courdimanche (46 ans).

Le notaire leur fait répéter les injures dont voici un florilège :

« *t’es un bougre de l’avron de tere* »

« *il ne veult pas m’en aller ce --- tonton qui suce, tu es sur mon bien, foutu houbereau* »

« *je me fou de toy, tu es un Jean foutre, je suis sur mes terres et toy tu es un volleur de terre* »

« *tu es un volleur de terre, un bougre de punaise et un fripon* »

« *je suis sur ma terre, dense tonton* »

« *bougre de punaise, bougre de houbereau, tu es en colère et un volleur de terre, tu n’oserais me fraper car tu es un houbereau* »

Les témoins sont choisis par Henri de Besson et convoqués pour déposer, convocation à laquelle ils ne peuvent se soustraire. Leurs témoignages sont donc tous accablants pour Gilles Thénier, d’autant plus que 2 d’entre eux travaillent pour le sieur de Besson. Il y avait donc bien du monde dans ce champ !

Pierre Baudet témoigne alors qu’il n’a que 16 ans et n’a « qu’entendu » le sieur de Clairmont raconter à un tiers ce qui s’était passé ; quant à Louise l’Aurent, servante du sieur de Clairmont, (à qui on ne demande pas de prêter serment, curieusement), elle se trouvait présente également et répète les mêmes insultes. Gilles Queson, sans doute le plus honnête de tous les témoins (ou ami de Thénier), n’a rien vu car il était « *extrêmement éloigné* » et n’a rien entendu car « *le vent ne portait pas* » vers lui.

Cette plainte rédigée le 13 octobre 1685 comprend 9 pages dont 8 pour la comparution des témoins et le procureur du bailliage rédige une ordonnance de prise de corps de Gilles Thénier pour l’amener en la prison royale de Maisse.

16 Un Jean Lépiciier (peut-être le même) était marguillier de l’église de Messieurs Saint Gervais et Saint Prothais de Courdimanche en 1676 (AD 91 G Sup 80).

Annexe 1 : Liste chronologique des dates citées dans cette procédure

- 16 sept 1600 : arrêt du grand Conseil, cité par Mareschal
25 juin 1601 : testament de Pierre de L'Esclose
25 nov 1605 : déclaration de Pierre de l'Esclose
9 mai 1607 : arrêt du Parlement
3 fév 1620 : arrêt cité par Mareschal
9 mai 1662 : extrait des registres d'inhumation
8 août 1662 : acte d'ajournement personnel contre Jacques Amaury fait à la requête de P Fleurant.
16 juin 1663 : inhumation de Jean de Besson
2 avril 1671 : corrigé au 12 juin 1668 : inhumation de la damoiselle de Maison-Rouge¹⁷
20 nov 1673 : inhumation de Jeanne de l'Esclose
26 juin 1677 : arrêt du conseil d'état avec épitaphe ; Jean de Clermont demande une exonération du droit de franc fief¹⁸ à sa Majesté
9 juillet 1677 : ordonnance du Roy avec copie figurée de l'épitaphe de Lointien, sieur de Bois Rond.
14 mars 1685 : exploit du proc bailliage Belestat : enterrement de Jean de Besson dans le chœur de l'église dudict Courdimanche sans permission
16 Mars 1685 : exploit contrôlé à Paris
17 mars 1685 : ordonnance de requête par Hurault avec assignation pour le mercredi suivant
19 mars 1685 : contrôle de la requête à Maisse par Velon
21 mars 1685 : exploit et assignation pour ouïr et répondre sur le contenu de ladite requeste
24 mars 1685 : signification par la famille de Besson de se trouver le samedi suivant
7 avril 1685 : sentence pour que les parties ouïent
13 avril 1685 : ordonnance de Besson au demandeur pour fournir un contredit
16 avril 1685 : répliques par la famille de Besson
27 avril 1685 : prise de corps contre Jean Bar de la justice de Maisse sur information faite à la requête du procureur fiscal
5 juin 1685 : avertissement émis par Duchesne à la famille de Besson
9 juin 1685 : envoi à Duchesne de l'extrait des registres BMS avec le testament du 25 juin 1601 et rejet de l'avertissement sauf à faire rétablir le chœur comme il était auparavant.
Demande de Lemoine de connaître la production de la famille de Besson
14 juin 1685 : envoi par Macé-Lemoine d'un extrait du registre des inhumations

17 Il y a là une erreur de date dans la procédure car d'après les registres BMS de Courdimanche, mademoiselle de Maison Rouge fut inhumée dans le chœur de l'église en octobre 1672.

18 Cf. note 6.

5 juillet 1685 : reproduction de l'épithaphe et des armoiries dans l'église par Catherina

9 juillet 1685 : Signification de Besson à Duchesne sur les inhumations des ancêtres

17 juil. 1685 : requête de Besson / Lemoine

18 juillet 1685 : signification à Duchesne

21 août 1685 : acte fourni à Duchesne portant sommation de contredire dans huitaine à risque de forclusion

4 sept 1685 : contredit par Duchesne qu'il n'y a point eu de changement au Cœur de ladite église paroissiale de Courdimanche

6 sept 1685 : contredit de la requête du 21 août dernier

17 sept 1685 : signification à Duchesne des actes des 16 sept 1600 & 3 fév 1620

10 octobre 1685 : ordonnance du bailliage pour faire droit au principal différend d'entre les parties

11 octobre 1685 : exploit du bailliage aux témoins pour déposer

12 octobre 1685 : déposition de témoins

29 octobre 1685 : ajournement personnel donné contre Jacques Amaury à la requête de Denis Morice

11 déc 1685 : assignation des parties à comparaître à Courdimanche

12 déc 1685 : audience des parties dans l'église de Courdimanche

12 déc 1685 : exploit délivré par Nicolle pour le peintre

13 déc 1685 : ordonnance du bailliage pour obliger les témoins à comparaître

13 déc 1685 : convocation remise au peintre Voltigem

14 déc 1685 : exploits d'assignation pour déposer, envoyés à chaque témoin

15 déc 1685 : procès-verbal contradictoire réalisé dans l'église de Courdimanche

17 déc 1685 : procès-verbal d'audition de 6 témoins

18 déc 1685 : procès-verbal d'audition de 3 nouveaux témoins

22 déc 1685 : comparution du peintre pour faire la figure et description de l'église

2 janvier 1686 : reproches du sieur de Belesbat envers les témoins produits par la famille de Besson

10 janvier 1686 : réponses aux reproches par la famille de Besson signifiées à Duchesne l'ainé

10 janvier 1686 : requête de la famille de Besson de procéder au jugement définitif

23 janvier 1686 : signification faite à Catherina et Collesse par Nicole du rapport du peintre

6 février 1686 : requête de la famille de Besson auprès de Duchesne l'ainé

7 février 1686 : signification collationnée par Duchesne le jeune, de l'arrêt du Conseil du Roy déchargeant Henry de Besson de du paiement d'une taxe de 100 livres au vu de son droit de franc-fief

11 mars 1686 : acte de dépôt fait par Senault, bailly

10 avril 1686 : ordonnance portant acte au sieur de Belesbat de fournir des défenses écrites et produire ses contredits

18 avril 1686 : signification de la famille de Besson audit Duchesne de répondre dans les trois jours au risque de foreclore le sujet

21 avril 1686 : nouvelle sommation portée par Catherina à Duchesne

28 juin 1686 : signification faite par Delange à la requête du sieur de Belesbat de 3 décrets justifiant de ses moyens de reproches à l'égard des témoins

1^{er} juillet 1686 : signification de la part de Duchesne à la famille de Besson et au curé Macé-Lemoyne de la demande du sieur Hurault de les condamner en tous dépens du procès

17 juillet 1686 : jugement définitif rendu par François de la Folie, substitut du procureur du Roy au bailliage de la Ferté Aleps

ANNEXE 2 : liste des personnages vivants cités dans la procédure

Autorités judiciaires :

- Jacob Chénard¹⁹, Sieur de la Mothe, Conseiller du Roy au Bailliage de La Ferté

- Paul Duchesne le jeune, notaire greffier
- Rousseau, sergent controlleur à Maisse
- Léger²⁰ Nicolle sergent royal
- Voltigem maistre pintre, demeurant à Étampes, expert
- Gilbert qui estoit recepveur de Belesbat
- Trinquard, controleur au bailliage d'Étampes
- Larcher, huissier à Maisse
- François Delange sergent royal en ce bailliage
- Richard sergent à Estampes
- Georges Allain, notaire et substitut royal en la ville de Maisse
- Rapon, procureur dudict testament par Pierre de l'Escloze
- Henry Rasigne, sergent audit bailliage
- Ancher, sergent audit bailliage
- Simon Nicolas Richard, huissier à cheval au Châtelet de Paris
- François de la Folie, substitut du procureur du Roy au bailliage de la

Ferté Aleps

- Jacques Mareschaulx l'aîné, avocat
- Jacques Mareschaulx le jeune, avocat au Parlement
- Joseph François Le Gagneux de Tesse, avocat au Parlement
-

Partie « Demandeur »

- Charles Paul Hurault de L'Hospital, chevalier, comte de Beü, seigneur de Boutigny, Belesbat et Courdimanche

- Paul Duchesne l'ainé, procureur du seigneur de Belesbat

- Jean Boscheron, procureur fiscal audit bailliage de Belesbat, Boutigny et dudict Courdimanche

-

Partie « Deffendeur »

- Henry de Besson sieur de Clermont²¹
- Angélique de Besson²², sa sœur
- Claude Catherina, sergent procureur pour la famille de Besson
- Jacques Macé-Lemoine prestre curé dudict Courdimanche²³

19 <https://gw.geneanet.org/jfq?n=chenard&oc=1&p=jacob>.

20 Prénom inattendu mais qui apparaît plusieurs fois et pourrait être une erreur de transcription.

21 AD 91 – 106 J.

22 Angélique de Besson s'est mariée le 7 septembre 1686 avec Jacques Dallonville seigneur du Plessis Saint-Benoist.

23 Dans cette procédure, le curé Jacques Macé-Lemoine n'intervient pas et reste très discret. Pourtant ce n'était pas dans son caractère comme le décrit le curé de Courdimanche Loreuil en 1736 qui note, en marge de son registre BMS au sujet d'un

-
- Mr Claude Colesse, procureur dudict sieur Lemoine
 - Jean Gogué, manouvrier demeurant à Maisse, témoin (87 ans)
 - Louis Fouchard, manouvrier demeurant à Clercy, témoin (73 ans)
 - Louis Criblier l'aisné, manouvrier, témoin (68 ans)
 - Anthoine Nouile, manouvrier demeurant à ce Courdimanche, témoin (78 ans)
 - Pierre Leclerc laboureur demeurant à Courdimanche, témoin (45 ans)
 - Nicolas Audiger, laboureur demeurant à Courdimanche, témoin (46 ans)
 - Estienne Hamond, canier demeurant à Maisse, témoin (92 ans)
 - Jacques Amaury, manouvrier demeurant à Maisse, témoin, (74 ans)
 - Nicolas Allain, manouvrier demeurant à Courdimanche témoin malade (60 ans)
 - Ollivier Goin, manouvrier demeurant à Courdimanche, témoin (45 ans)
 -

Autres personnages cités :

- Mareschal, auteur d'un traité sur les droits honorifiques
- Philippe de la Vallée, artisan qui a bâti la chaise du prédicateur
- Gilbert, receveur de Belesbat vers 1620 qui acheta les ormes pour financer les travaux de réparation de l'église

différend pour une ferme : « La chose reste ainsi de bail en bail jusqu'en 1684, que le nommé Mr le Moyne du diocèse de Coutances, alors curé, demande suivant la déclaration du Roi, sa portion congrue de 300 l, ses vertes dixmes, ses terres de la cure ; ce qu'il obtint et ensuite, se tenant toujours aux mêmes conventions, soutint que de plus, il était en droit de percevoir la dixme des terres de ladite ferme. Il va sur les lieux en vertu d'arrêts, violence de part et d'autre, autre procès pour les mêmes violences, et manque de formalité, le sieur Curé est condamné ès gros frais, ce qui l'obligea de permuter et de sortir incognito. »

ANNEXE 3 : Données généalogiques

Pour mémoire, une partie des registres BMS de Courdimanche sur cette période a disparu ce qui est bien regrettable ; les seules périodes disponibles en ligne pour le XVII^e siècle, avant la procédure de 1685, couvrent deux périodes : 1592 à 1627 et 1627 à 1638.

Pour aider à la compréhension de la procédure un arbre généalogique simplifié est proposé ci-dessous :

Antoine de Lointien
Seigneur de Bois Rond

Pierre de l'Esclose
Seigneur de Bois Rond
Décédé après 1605

sieur de l'Esclose
Inhumé dans le chœur de l'église de
Courdimanche'

Jean de Besson
Sieur de Clermont, Seigneur de Bois Rond
Décédé le 16 juin 1663
Inhumé dans le chœur de l'église de
Courdimanche'

Henry de Besson, escuyer
Sieur de Clermont,
Seigneur de Bois Rond
Co-défendeur

Jeanne de Aignement
Inhumée dans le chœur de l'église de
Courdimanche
Avant 1601

Damoiselle de Longchamps
Inhumée dans le chœur de l'église de
Courdimanche'

Jeanne de l'Esclose
Inhumée dans le chœur de l'église de
Courdimanche'
20 nov 1676

Angélique de Besson
Sa soeur
Co-défendeur

Le sieur de l'Esclose et damoiselle de Longchamp étaient les grands-parents maternels d'Henry et Angélique de Besson²⁴.

24 AD91 – 2 E 48/143, acte de mariage du 7 septembre 1686 ; source Geneanet.

Les morts de nourrissons aux Molières entre 1678 et 1835

Jeannette GIVAJA et Frédéric GATINEAU

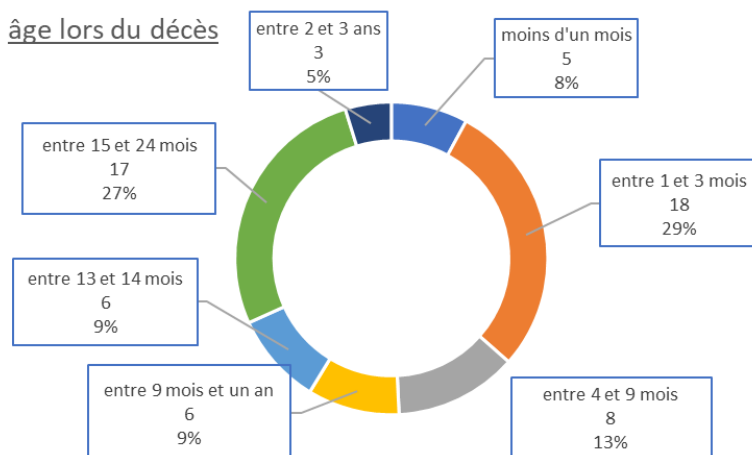
Les registres paroissiaux d'Ancien Régime sont une source quasi inépuisable de renseignements pour une connaissance fine de la population locale.

Le dépouillement systématique des registres paroissiaux de Sainte-Marie-Madeleine des Molières suivi de celui des registres d'état civil de la commune ne révèlent pas moins de 63 actes de décès qui concernent explicitement des morts d'enfants placés en nourrice. On sait que la pratique de la mise nourrice était très courante chez les familles tant soit peu fortunées. Partout la mise en nourrice a été une des causes de la mortalité infantile, on pense qu'un bébé sur quatre mourrait avant d'avoir atteint sa première année. Le plus grand facteur étant le manque d'hygiène, très répandu à cette époque, ainsi que le manque d'attention pour le nourrisson. On connaît, dans les archives notariales quelques exemples de contrats de mises en nourrices mais, jusqu'à maintenant ils ont été assez peu mis en lumière.

Paradoxalement ces actes des décès sont donc une des rares sources fiables sur cette pratique sociale pourtant très répandue.

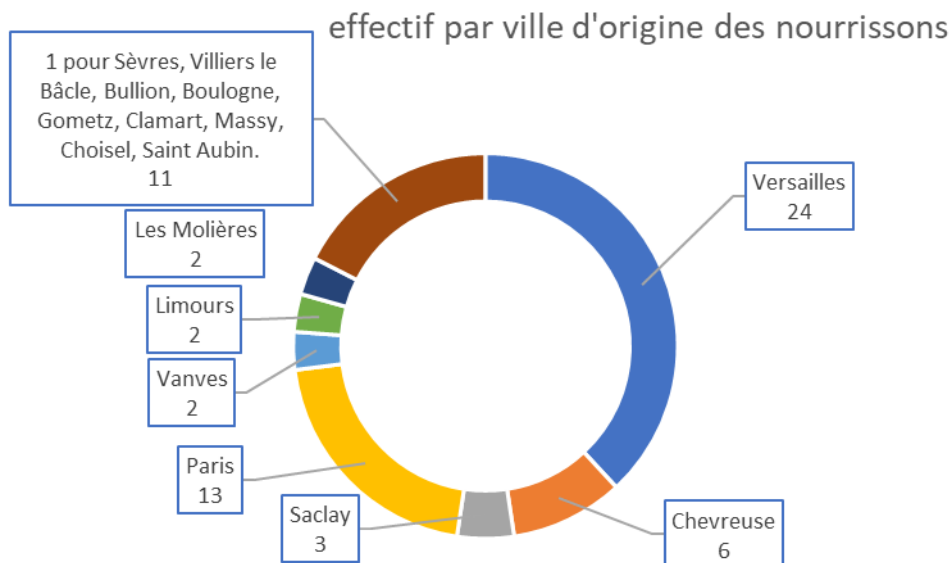
Des enfants morts de 8 jours à 3 ans.

Sur les 63 actes l'âge lors du décès est illustré ci-dessous :



D'où viennent-ils ?

L'origine géographique des parents des nourrissons est souvent consignée dans les actes mais pas toujours ; le graphique ci-dessous illustre leur paroisse d'origine :



Les nourrissons parisiens sont très fréquents dans toutes les paroisses essonniennes avant la Révolution. La grande originalité pour les Molières, c'est la fréquence des enfants provenant de la petite bourgeoisie versaillaise. La paroisse des Molières est à environ 20 kilomètres de Versailles soit 5 lieues, c'est-à-dire à environ une journée de cheval.

L'un de ces enfants, fille d'un soldat de Versailles, décède aux Molières le 31 décembre 1707, « *en l'emportant pour Elizabeth Temiscare, veufve de Gilles Terrier, de la parroisse d'Angervilliers, pour etre sa nourrice* »....

Origines sociales des familles des nourrissons.

Comme toujours nous sommes tributaires de nos sources qui, dans la majorité des cas, indiquent le métier des parents mais, hélas, pas toujours ! Sont cités les métiers suivants : laboureur, blanchisseur, perruquier, rôtiisseur, tanneur, maître écrivain, boucher, soldat, plumassier, boulanger, beurrier, teinturier, fermier, cordier, maréchal, mercier, traiteur journalier, chapelier, sellier, tailleur d'habits. Il est aussi question de plusieurs charges et offices en particulier pour les parents des nourrissons versaillais : *fermier de la petite écurie du roy...cocher chez le roy...valet de pied du roy...palefrenier aux petites écuries...maître d'hôtel de Madame la Duchesse...officier chez monseigneur le duc du Maine...huissier chez madame de Bourgogne...officier de la chambre chez la Reine, commissaire de police et commissaire contrôleur général des saisies*. On trouve aussi plusieurs enfants de bourgeois de Paris.

Qui sont les familles nourricières ?

Suivant les actes, les personnes référentes c'est-à-dire celles chez qui ont eu lieu le décès des enfants peuvent être classées en trois catégories.

Dans une société largement patriarcale on ne s'étonnera pas de voir citer en premier, et souvent même exclusivement, les chefs de familles, quand bien même le « métier » de nourrice est assuré, bien sûr, par leurs épouses. Ces pères nourriciers sont le plus souvent cités avec leur profession : *chez Mathurin Payen manœuvre...chez René Emond manouvrier...chez le nommé Jacque Fouquet manouvrier...chez Jacque Mareschal berger...chez Pierre Dubois, marechal, son père nourricier...chez Louis Marin Grossoeuvre tisserand...Jean Landrin tisserand de toille, chez qui ledit enfant était en nourrice...chez Jean Remond maître maçon, mary de Geneviève Rougeau, nourrice...chez Gaston Touzé, son père nourricier manouvrier...chez Jacques Andry carreieur...chez Louis Nanet carreieur...chez Guillaume Mahault careieur...chez Eustache Brosset carreieur...chez Pierre Alais, carreyeur...chez Louis Nanet, carreyeur (deux fois cité)...chez Jean Plassard carreieur...chez le nommé René Eymond carreieur...chez Pierre Lauzanne carreyeur...chez Jean Baptiste Plasssard, (deux fois cité)...*

Parfois les chefs de familles nourricières sont cités sans mention de leur profession : *chez Joseph Lefé, (deux fois cité)...ché Nicolas Raimond...ché Pierre Houdiarne...ché Eustache Lenoble...chez Nicolas Rocher... ché François (Tellier), deux fois cité)...chez René Aimond, (père) nourricier...chez Etienne Voeselle, son père nourricier...chez François Fleureau, son père nourricier...chez Barthelemy Charpentier, son père nourricier...chez Guillaume Boisselet (chez qui sont morts trois enfants mis en nourrice à des époques très rapprochées).*

On trouve ensuite les mères nourricières elles-mêmes, désignés en premier par diverses expression : *chez la femme de Denis Cadier, jardinier ...entre les mains de Jeane Landrin ... chez Margueritte Chandellier, sa mère nourrice...chez Magdeleine Barreaux femme d'un journalier... chez Geneviève Hucherot, épouse de Jean Noel, carreieur (2 fois citées)... chez la femme de Jacques Guincet carryer... chez la femme de Michel Brosset journalier...chez Marie Françoise Bedier, femme de Denis (Gadion), manouvrier...chez la femme de Jean Potet, carreieur (citée dans deux actes de décès).*

Plus rares sont les cas où sont cités conjointement le père et la mère nourricière : *chez Louis Bordier et Magdeleine Roussin, nourrice... ché François Billard mon parroissien, et allaité par Marguerite Plé son épouse... en nourrice chez Louis Marin Grossoeuvre, [...] présence [...] de Marie Madeleine Thibaut nourrice, qui a dit ne sçavoir signer...*

Les veuves nourricières.

Les veuves forment la troisième catégorie de responsables des enfants en nourrice telles qu'elles sont désignées sur les actes. Il s'agit de femmes relativement jeunes, restées veuves, mais capables d'allaiter par conséquent

mères d'enfants en bas âge. On peut à peu près reconstituer le parcours de chacune d'entre elles :

Jeanne Musset veuve d'Eloy Levieux.

Le 10 août 1693 meurt Marie Levieux, *filie de Eloy Levieux, manouvrier, et de Jeane Musset, âgée de deux ans et demy*. Le 11 janvier 1699 leur naît une fille, Jeanne, laquelle mourra le 6 septembre 1701. Le mari de Jeanne, Eloy Levieux, *carreyeur*, qui est très souvent cité dans les actes comme témoin et plusieurs fois comme parrain, meurt le 1er juin 1702, *agé de quarante ans*. Entre temps Jeanne Musset a dû prendre des enfants en nourrice sans discontinuer puisque le 26 juillet 1705 meurt chez elle la petite Catherine Nicolas, *aagée de deux (mois)*, et, 3 mois plus tard, soit le 7 novembre 1705, Charles Hardy, *aagé de trois mois*, meurt aussi en nourrice chez elle. Un curieux acte daté de juillet 1708 nous apprend que la même Jeanne Musset, *veufve d'Eloy Levieux* a mis au monde un enfant prénommé Denis, *fls naturel de Denis Alais* lequel enfant mourra 15 jours plus tard. Jeanne Musset, mourra quant à elle, le 7 aout 1709, *aagée de 40 ans ou environ*.

On sait peu de choses sur Marie Guesbard, *veufve Payen*, chez qui meurt le 16 septembre 1695 une petite fille du nom d'Élisabeth Baudin,

Le 20 juin 1694 est baptisé son fils prénommé *Louys*, Son mari Gilles Payen, *agé de quarante ans, cabaretier*, décède 15 jours plus tard le 5 juillet 1694. Il était lui-même veuf d'une première épouse décédée le 19 juin 1693. *Marie Guesbard veuve Payen* se remarie avec *Barthelemy Roussin, masson* le 6 juin 1695. ce qui la tirera sans doute d'une certaine précarité.

Marie Houdart, veuve Mahault.

Le 7 juillet 1698 Marie Houdart épouse Guillaume Mahault, manouvrier. Le 17 février 1701 naît leur fils Barthélemy. Le père, Guillaume Mahault, est alors qualifié de *carreyeur*. Le 3 janvier 1704 meurt leur fille *Marie Anne Mahaut, âgée de trois jours*. Cette mort précoce a donné l'occasion de prendre en nourrice une petite fille, Jeane Louyse Perier, qui meurt le 9 octobre 1704. Le 30 janvier 1706 est baptisée une nouvelle fille du foyer Houdart Mahault, Marie Magdelaine, l'année suivante le 20 septembre 1707, meurt l'époux Guillaume Mahault, *carreyeur, aagé de trente deux ans ou environ*. Trois mois plus tard le 20 décembre 1707 la désormais veuve Mahault met au monde deux jumelles, Marie Catherine et Marie Jeanne, *filles posthumes de deffunct Guillaume Mahault*, lesquelles mourront le lendemain. Le sort s'acharne sur la veuve Mahault qui voit mourir sa fille Marie Madeleine le 24 février 1708 *agée de deux ans ou environ*. Marie Houdart veuve Mahault prend alors en nourrice un petit garçon qui meurt à son tour le 12 novembre 1708, *agé de 3 mois*. Un peu plus de deux ans plus tard le 10 janvier 1711, *Marie Houdart, veufve de deffunt Guillaume Mahaut* épouse en secondes noces Toussaint Piffaut, *demeurant à Roussigni, parroisse de Limours, aagé de 27 ans*.

La veuve Baros, Magdeleine Portière, perd un fils prénommé Antoine « *agé de vingt deux moys* », le 10 octobre 1701. Cinq mois, plus tard elle met au

monde, le 2 mars 1702, « *une fille née du premier dudit moys et du mariage de Louys Baros, berger, et de Magdeleine Portière. Elle a esté nommée Marie Magdeleine.* » Cette petite fille meurt moins de 9 mois plus tard le 19 novembre 1702 *agée de neuf moys, fille de Louys Baros, berger, et de Magdeleine Portiere.* Son mari, qui était berger, meurt à une date indéterminée. Elle a dû prendre un ou même plusieurs enfants en nourrice après le décès de sa fille Marie Magdeleine et qui ont survécu car on sait qu'elle prend un enfant en nourrice, dénommé Sébastien François, sans doute en avril 1704, lequel meurt chez elle à l'âge de deux mois le 7 juin 1704.

Marie Laurens, veuve Pierre Remond. Marie est encore l'épouse de *Pierre Remond charon* lorsqu'elle donne naissance à un fils, Pierre, le 24 septembre 1701. En avril 1706 lui naît un autre fils prénommé Nicolas, *lequel a été premièrement ondoyé par moy curé sousigné à cause du danger de mort.* Le 23 mai 1709 est inhumé dans le cimetière son *mari Pierre Raymond, charon, aagé de 32 ans ou environ.* Elle a dû prendre en nourrice un ou plusieurs enfants qui ne sont pas morts aux Molières, avant que ne meurt, chez elle, le 21 avril 1711, (soit 5 ans après la naissance de son deuxième enfant) le petit *Jean Pierre Cousin.* Moins d'un an plus tard, le 8 février 1712, Marie Laurens, *veuve de Pierre Remond, vivant charon,* se remarie avec *Nicolas Danguin, aagé de 30 ans ou environ.* Son fils Pierre meurt le 11 mai 1712. En novembre 1712 elle donne naissance à un autre fils prénommé Nicolas. En 1718 lui naît une fille, Marguerite qui mourra le 1^{er} mars 1740 à l'âge de 22 ans. Marie Laurens meurt le 28 mai 1740 *agée de cinquante cinq ans ou environ, veuve en seconde nopce de Nicolas Danguin, charon.*

Marguerite Marceau, veuve Couturier.

Le 8 juin 1752 est baptisé Jean Louis Couturier, *né de ce jour, fils naturel et légitime de Jean Couturier, carreieur, et de Marguerite Marceau, ses père et mère.* Le 19 août 1757 soit 5 ans après cette naissance, (ce qui laisserait entendre qu'elle a dû prendre en nourrice d'autres enfants qui ne sont pas morts aux Molières) meurt *Marie Louise (Billet) décédée du jour d'hier, étant en nourrice chez Marguerite Marceau, veuve de Jean Couturier.*

Geneviève Huchériot veuve de Jacques Loret.

Le 19 février 1754 meurt *Jacque Loret, carreieur, agé d'environ trente-cinq ans,* Geneviève est alors enceinte de son défunt mari puisqu'elle met au monde le 14 octobre 1754 *Marie Geneviève Loret, fille naturelle et légitime de défunct Jacque Loret, carreieur et de Geneviève Huchériot, ses père et mère.* À la fin de cette même année 1754 elle prend en nourrice *Marie Louise, fille de François Chatelin* laquelle enfant meurt le 9 janvier 1755. Un mois plus tard Anne Geneviève Huchériot, *veuve de defunct Jacque Loret, carreieur,* est marraine d'un petit garçon. Trois mois plus tard, le 6 mai, elle épouse Jean Noël, berger, *habitant à Gomet la ville veuf de Marie Elisabeth Boulogne.* De cette union va naître le 25 février 1758 un garçon Philippe Noël.

Marie Jeanne Eymond, veuve de Jean Loyé.

Le 20 août 1753 Marie Jeanne Eymond met au monde un garçon prénommé Jean Louis fils de son époux, Jean Loyé, manouvrier. Trois mois plus tard elle voit mourir son mari le 24 novembre 1753 *âgé d'environ vingt cinq ans*. C'est certainement au cours de l'année 1754 qu'elle prend en nourrice le petit Bernard Baron qui décèdera le 23 mars 1755 *agé d'environ quatorze mois*.

Madeleine Grosseuvre, veuve Prévét. Peu d'éléments nous sont parvenus sur cette femme. Le 18 décembre 1804 meurt sa fille Marguerite Alexandrine Prevét, âgée de trois ans, fille de Jean Baptiste Prévét, journalier, âgé de trente-deux ans, et de Marie Magdeleine Grosseuvre, ses père et mère, domiciliés aux Mollières. Le 18 juillet 1822 naît chez elle son petit-fils René Alexandre Désiré Prévét, fils d'un père inconnu et de Judith (Prévét), sa mère, âgé de vingt-deux ans, domiciliée en ladite commune des Molières. On comprend dès lors assez mal comment cette femme âgée d'au moins 45 ans peut être déclarée mère nourricière de Prosper Roussin, âgé de onze mois, lorsqu'il décède le 9 février 1827.

Marie Rosalie Houde veuve Adrien Guebert.

Le 15 mars 1826 *demoiselle Marie Rosalie Houde, sans profession, âgée de trente ans* épouse *Adrien Guebert, chartier, âgé de trente-six ans*. Le 18 décembre 1826 (soit neuf mois et trois jours plus tard !) vient au monde leur fille Julienne Celina Guebert. Le 5 novembre 1830 son époux, Adrien Guebert, meurt alors qu'elle est enceinte d'une petite Adrienne Pélagie laquelle naîtra le 20 février 1831. La veuve Guebert va prendre alors en nourrice la petite Céleste Drapier, qui va mourir le 30 mars 1833.

Claude Huvilliers veuve Louis Bedier, maréchal.

Lorsque décède Louis Bedier, maréchal, le 4 avril 1729, le foyer accueille des nourrissons depuis plus d'une dizaine d'années. Tout naturellement, sa veuve, Claude Huvilliers, accueille de nouveaux enfants. Le 31 août 1741, un bébé du village « *a été ondoyée à la maison à cause du danger de mort par Claude Huvillier, veufve de Louis Bedier qui fait les fonctions de sage femme* », et, le 26 mars 1642, « *Claude Huvillier, qui fait les fonctions de sage femme* » Elle décède le 18 juillet 1753, à l'âge de 69 ans.

Jeanne Bedier veuve Jacques Lenoble.

Marie Jeanne Bedier, 23 ans, épouse Jacques Lenoble, carreyeur, 31 ans, le 17 juin 1732. (Elle est fille de Louis Bedier, marechal et Claude Huvillers, ci-dessus). Marie Françoise naît le 25 mars 1733, qui ne vit que 5 mois. Jacques Lenoble meurt le 2 janvier 1734. Marie Jeanne épousera, en secondes noces, Pierre Pilon, originaire de Bonnelles, le 16 novembre 1739, puis en troisièmes noces François Noguet le 14 avril 1755. Elle meurt le 14 juillet 1787, à l'âge de 80 ans.

Marie Elisabeth Bouillon veuve Jean Briere.

Jean Brière, maçon, décède entre 1742 et 1744, laissant une jeune femme d'une trentaine d'années en charge de deux ou trois enfants en bas âge. Le 6

octobre 1644 décède à son domicile le petit Sébastien Dubuisson, dont on semble ignorer l'identité des parents. Elle épouse ensuite Jacques Boulé en secondes noces. Une petite Marie Louise Marguerite naît le 27 avril 1753 qu'elle ne verra malheureusement pas beaucoup grandir car elle décède le 7 avril 1754, à l'âge de 40 ans, à quelques jours d'un fils qu'elle venait de mettre au monde. Jacques Boulé recomposera alors une nouvelle famille avec Marie Catherine Touzé, veuve de Jean Emond.

Judic Plé veuve Nicolas Lenoble.

La première épouse de Nicolas Lenoble, carreyeur, Marie Petit, meurt aux Molières le 9 mai 1692 à l'âge de 26 ans. Il épouse en secondes noces Judith Plé, fille d'un cabaretier de Gometz la Ville, le 9 septembre 1692. Lorsqu'il décède à l'âge de 42 ans, le 24 avril 1709 aux Molières il laisse à sa seconde épouse, âgée de 36 ans, le soin d'élever seule les cinq enfants qui composent alors la famille (*l'aînée, issue du premier lit, est alors âgée de 20 ans et se mariera en 1712*). Elle décède le 10 décembre 1733, à l'âge de 60 ans.

Louise Bezard veuve Etienne Desviviers.

Louise Bezard, femme d'Étienne Desviviers, est mentionnée pour la première fois sur les registres d'état civil en février 1732 en qualité de marraine. Puis une petite Agnès naît au foyer le 1^{er} février 1733. Elle n'aura connu son père que quelques semaines puisque « *le 25 avril 1733, est inhumé Etienne Desviviers, laboureur, âgé de 39 ans* ». C'est à cette période que nous trouvons Louise nourrice du petit Antoine Popie qui est enterré la veille de Noël 1733, âgé de 9 mois. Mais la vie continue, elle épouse Pierre Butan, chartier, le 8 mars 1734... et Agnès disparaîtra à son tour le 22 avril 1741, âgée de seulement sept années...

On peut également ajouter à cette liste Marie Henriette Lucas, jeune fille de 18 ans, qui accouche d'une fille le 18 octobre 1795, « n'étant point mariée ». Entre le 11 juin 1796 et le 13 mai 1697, quatre des enfants qui lui sont confiés décèdent. Elle met au monde un autre enfant le 14 novembre 1799 « provenant du fait de Simon Guife », qu'elle épousera le 9 février 1807 à Boullay-les-Troux. Elle décède le 21 novembre 1818 à Boullay-les-Troux, âgée de 41 ans.

Métiers et conditions sociales des familles nourricières.

Les métiers exercés par les chefs de familles, tels qu'ils apparaissent dans les actes semblent plutôt trahir une origine modeste. Parmi les familles nourricières sont cités un maréchal, un jardinier, 2 bergers, 2 tisserands, 4 journaliers, 8 manouvriers et pas moins de 22 carriers, un cordonnier, un fermier, un maçon. L'importance de cette classe des carriers, parfois cités comme *carreyeur*, *carreieur* ou *carriers* est une particularité des Molières, connu comme lieu traditionnel d'extraction de la pierre meulière.

Sépulture au cimetière ou dans l'église.

Tous les enfants arrivaient baptisés quand ils étaient placés en nourrice. Ils ont donc droit, en cas de décès, à la sépulture chrétienne. Si pour la majorité le

cimetière est le lieu naturel de la sépulture cinq d'entre eux auront le privilège d'être inhumés dans l'église Sainte-Marie-Madeleine¹.

Au-delà des aspects statistiques, la lecture in extenso de ces actes ne manque pas de provoquer une certaine émotion. Même si la culture et les mentalités passées considéraient autrement les deuils, la mort et les enfants, derrière chaque nom se devinent des histoires, des drames familiaux car, hier comme aujourd'hui, la mort d'un petit enfant est toujours un drame humain tout à fait déchirant.

Il est à noter également qu'aucun nourrisson ne figure sur les listes de recensement pour l'année 1836. N'étaient-ils pas pris en compte ou cette pratique s'est-elle peu à peu réduite jusqu'à devenir quasi inexistante aux Molières ? Seule une comparaison avec les communes alentour pourra nous permettre de mieux percevoir cette évolution au cours du XIX^e siècle.



1 À titre d'exemple on connaît le tarif fixé par la fabrique de ND de la Ferté-Alais le 25 septembre tant pour l'ouverture et recombage des fosses dans l'église, que pour fourniture des ornements et croix d'argent aux dites inhumations, savoir douze livres pour les grandes personnes et six livres pour les enfants dans la nef ; quinze livres pour les grandes personnes et sept livres dix sols pour les enfants dans l'une ou l'autre des deux ailes du Chœur, et trente livres pour toute fosse dans le chœur même. (arch dioc K 10-61).

Au fil des actes

31 août 1678

Ce trente un aoust mil six cent soixante et dix huict est décédée Marie Collet qui estoit en nourrice chez un nommé Martin Maloeuvre habitant de cette parroisse et a esté inhumé au cimetière le mesme jour que dessus audit an ; (suit la signature de de Patris).

24 janvier 1681

Le vingt quatre du mesme mois est décédée une fille estoit en norrice chez un nommé Moran habitant de cette parroisse, lequel Moran m'a certifié appartenir à un nommé Nointel, bourgeois de Paris et a esté inhumée dans l'église de cette parroisse, présens Moran et Louys Fourneau quy ont dit ne sçavoir signer de ce interpellé ;(suit la signature de de Patris).

20 août 1690

Le vingt du mois d'aoust mil six cent quatre vingt dix est décédé Nicolas Tourtet, âgé de six sepmaines, qui estoit en nourrice chez Nicolas Lenoble, habitant de cette paroisse, et a esté inhumé le mesme jour que dessus audit cimetière de cette paroisse, les tesmoins ont esté Nicolas Lenoble, Pierre Royer, lesquels ont dit ne sçavoir signer de ce enquis ; (suit la signature de Patris).

7 décembre 1690

Le jeudi septiesme du mois de decembre mil six cent quatre vingt dix à deux heures après minuit est décédée Louise Geneviève Sachin, âgée de dix mois, qui estoit en norice en cette paroisse chez Jean Charon. Elle a esté inhumée dans l'église de ce lieu le mesme jour que dessus audit an. Les tesmoins ont esté Jean Charon, Nicolas Lenoble, qui ont dit ne sçavoir signer de ce enquis ; (suit la signature de Ls de Patris, p et curé).

19 septembre 1695

Le lundy dix neuf septembre audit an est décédée Elisabeth Baudin, qui estoit en nourrice chez la veufve Marie Payen, fille de Jasque Baudin et de M. Magdelaine Merillon, bourgeois de Paris, dont le corps a esté inhumé au cimetière de cette paroisse le mardy vingt du present moys. Ont esté tesmoins Charles Levasseur, manouvrier, et Philippe Houdiarne, aussi manouvrier, lesquels ont dit ne sçavoir signer de ce interpellé.

15 janvier 1704

Le quinze janvier mil sept cent quatre est décédée Marie Angelique Brion, âgée de cinq mois, fille de Hierosme Brion, blanchisseur demeurant à Vanves et de Marie Angelique Quinchar, étant en nourrice en cette paroisse, dont le corps a esté inhumé au cimetière le (--) dudit moys audit an ; (suit la signature de Ls D Patris curé).

7 juin 1704

Le septiesme juin audit an est décédé Sébastien François, agé de deux moys, fils de Sébastien François et de Jeane Louyse (Dernerye ?), estant en nourrice chez la veuve (Baros), dont le corps a esté inhumé au cimetière le huit du mesme moys. Philippe Houdiarne et François Barbier ont esté tesmoins, lesquels ont dit ne sçavoir signer de ce interpellé suyvant l'ordonnance ; (suit la signature de Ls D Patris curé).

25 août 1704

Le vingt cinq aoust mil sept cent quatre est décédée Marie Magdelaine Camus, agée de six mois, fille de Charles Camus, (--lan--), demeurant à Vanvres et de Marie Anne Penn, estant en norice chez Nicolas Vigot, dont le corps a été inhumé au cimetière de cette paroisse le dit jour et an que dessus, présens François Barbier et Philippe Houdiarne, lesques ont dit ne sçavoir signer de ce enquis suivant l'ordonnance ; (suit la signature de de Patris).

9 octobre 1704

Le jedy neufviesme octobre mil sept cent quatre est décédée Jeane (Louyse) Perier, agée de (deux) moys, fille de Guillaume Perier, perruquier demeurant à Paris, rue Ste Marguerite, paroisse St Sulpice, estant en nourrice chez Guillaume Mahault, dont le corps a esté inhumé au cimetière ledit jour et an que dessus. Guillaume Mahaut et Philippe Houdiarne, presens, ont dit ne sçavoir signer de ce enquis suyvant l'ordonnance ; (suit la signature de Ls D Patris p. et curé).

4 mai 1705

Le 4^e jour de may 1705 a été par moy sousigné curé des Molières, inhumé dans le cimetière de cette paroisse Marie (Louyse) Ozanne, fille de François Ozanne et de --- son épouse, (lequel) demeurant à Vantves, étant en nourisse chez Magdeleine (Barr---), aagée d'un an ou environ, décédée le jour précédent. Presence de François Barbier qui a signé à la minutte ; (suit la signature d'Anger).

26 juillet 1705

Le 26 juillet 1705, Catherine Nicolas, fille de monsieur Nicolas, rotisseur demeurant à Versailles, rue Bourbon, aagée de deux (mois), décédée le jour précédent chez la veufve Eloy Levieux, sa nourrice en cette paroisse, a été inhumée en le cimetière de cette ditte paroisse par moy sousigné curé, en présence de François Barbier qui a signé à la minutte ; (suit la signature d'Anger).

7 novembre 1705

Le 7 novembre 1705 j'ay inhumé dans le cimetière de cette paroisse Charles Hardy, fils de monsieur Hardy, officier chez monseigneur le duc du Maine, aagé de trois mois, décédé le jour précédent chez la veufve Eloy Levieux, sa nourrice. Présence de François Barbier et Jean Charon qui ont signé à la minutte ; (suit la signature d'Anger).

22 février 1706

L'an 1706, le 22 febvrier, Marie Anne (Vermoire), fille de Jean (Vermoire), tanneur, demeurant à Cheuvreuse, aagée d'un mois ou environ, décédée le jour précédent, chez Eustache Brosset son (nourricier), a été inhumée dans le cimetière de cette parroisse. Présence de François Barbier ; (suit la signature d'Anger).

23 juillet 1706

Le 23 juillet 1706 Marie Michelle Dessein, fille de monsieur Dessein, maitre écrivain à Chevreuse,, aagée de 13 mois, étant en nourrice chez Mathurin Payen, décédée le jourd'huy, a été inhumée dans le cimetière de cette parroisse. Présence de Louis Lendemain qui a signé à la minute ;(suit la signature d'Anger).

30 novembre 1707

Le 30 novembre 1707 a été inhumé dans l'église de cette parroisse Jean Pichart, aagé de cinq mois ou environ, fils de Jean Pichart, boucher, demeurant rue de la Saffeterie, parroisse St Eustache à Paris, décédé le jour précédent, étant en nourrice chez Pierre Alais, carreyeur aux Mollières. Présence dudit Alais qui a signé et de Philippe Houdiarne qui a déclaré ne sçavoir signer de ce interpellé suivant l'ordonnance ; (suit la signature d'Anger).

31 décembre 1707

Le 31 décembre 1707 a été inhumé dans le cimetière de cette parroisse Barbe Dufour, aagée environ de trois mois et demy, fille de Nicolas Dufour, soldat demeurant à Versailles, rue de Paris, laquelle décédée hyer en cette parroisse (en l'emportant pour) Elizabeh T---, veufve de Gilles ---, de la parroisse d'Angervilliers, (pour) nourrice. Présence de François Barbier qui a signé à la minute² ; (suit la signature d'Anger).

5 novembre 1708

Le 5 novembre 1708 a été inhumé dans l'église des Mollières Madelaine Cousin, fille de Monsieur Cousin, teinturier demeurant rue des Arcis, proche la Porte St Jacques de la Boucherie à l'enseigne de l'aigle d'or couronné, parroisse de .., aagée de deux ans et demy ou environ, étant en nourrice chez Louis Nanet, carreyeur de cette parroisse, décédée le jour précédent. Présence dudit Nanet qui a signé ; (suit la signature d'Anger).

10 novembre 1708

Le 10 novembre 1708 a été inhumé dans l'église des Mollières Marie Jeanne Pescheux, fille de (maitre) Jean Pescheux, laboureur de la parroisse de Gometz, étant en nourrice chez Jacques Andry, aagée de deux mois ou environ, décédée

2 Cet acte intéressant concerne donc le décès d'une enfant de 3 mois et demi au cours de son acheminement depuis son lieu de naissance, Versailles, vers le lieu de sa mise en nourrice, Angervilliers.

le jour précédent. Présence dudit Pescheux et Jacques Andry qui ont signé à la minutte ; (suit la signature d'Anger).

12 novembre 1708

Le 12 novembre 1708 a été inhumé dans le cimetière de cette paroisse François Fournier aagé de 3 mois ou environ, fils de monsieur Fournier (fendeur de moi—on) au Parc au Cerf à Versailles, étant en nourrice chez la veufve Mahault, décédé le jour d'hier, présence de Nicolas Doré ; (suit la signature d'Anger).

6 janvier 1709

Le 6 janvier 1709 a été inhumé dans le cimetière de cette paroisse, Jean Baptiste --, demeurant dans le Parc aux Cerfs à Versailles au p--- du petit dolo étant en nourrice chez Louis Marin Grossoeuvre, tisserand aux Mollières, décédé le jour précédent, présence de Louis Landemaine ; (suit la signature d'Anger).

2 avril 1709

L'an 1709, le 2 avril, Pierre Laurens, fils de M. M--- Laurens, marchand plumacier, demeurant rue St Denis, proche St Leu, chez un plombier à Paris, aagé d'un an, étant en nourrice chez Pierre Lauzanne, carreyeur demeurant en cette parroisse, a été inhumé dans le cimetière, décédé le jour précédent, présence dudit Lauzanne et François Barbier qui ont signé ; (suivent les signatures de Pierre Lauzanne, F Barbier, Anger).

17 avril 1709

L'an mil sept cent neuf, le 17 avril, François Gaspard Cousin, aagé de deux ans ou environ, fils de monsieur Cousin, Mre teinturier, demeurant devant la porte de St Jacques de la Boucherie, à l'Aigle d'Or à Paris, étant en nourrice chez Louis Nanet aux Mollières, décédé le jour précédent, a été inhumé dans l'église. Présence de François Barbier qui a signé à la minutte ; (suit la signature d'Anger).

8 décembre 1709

L'an 1709, le 8 décembre, a été inhumé dans le cimetière Etienne Chantepie, aagé de six semaines ou environ, fils de --- Chantepie, marchand boulanger et beurrier, demeurant à Clamart, étant en nourrice chez Louis Nanet, de cette paroisse, décédé le jour précédent, présence de Pierre Allais et Marie David, femme dudit Nanet, laquelle a dit ne sçavoir signer de ce interpellée suivant l'ordonnance ; (suit la signature d'Anger).

13 juillet 1710

L'an 1710, le 13 juillet, François Moussu, aagé de 8 jours, fils de deffunt Denis Moussu, marchand demeurant à Chevreuse, étant en nourrice chez Guillaume Boisselet, manouvrier de cette paroisse, décédé le jour précédent, a été inhumé dans le cimetière de cette paroisse. Présence de François Barbier et

Marie Anne de Lannois, sa sœur de mère, lesquels ont signé à la minute ; (suit la signature d'Anger).

28 octobre 1710

L'an 1710, le 28 octobre, a été inhumé dans le cimetière des Mollières Jeanne Anthoinette St Lo fille de M St Lo, huissier chez Madame de Bourgogne, demeurant à Versailles, ladite enfant aagée de deux mois, étant en nourrice chez Guillaume Boisselet, en cette paroisse des Mollières, décédée le jour d'hyer, présence de Denis Vallée et de Margueritte Huvilliers, nourrice, laquelle a dit ne sçavoir signer, ledit Vallée a signé à la minute ; (suit la signature d'Anger).

21 avril 1711

L'an 1711, le 21 avril, a été inhumé dans le cimetière des Mollières Jean Pierre Cousin, fils de M Cousin, Mre tainturier, demeurant à Paris, devant la porte St Jacques de la Boucherie, à l'Aigle d'Or, aagé de 32 mois, étant en nourrice chez la veufve Pierre Remond, décédé le jour précédent, présence de monsieur Patris, ancien curé, et Jean Lemoine qui a dit ne sçavoir signer de ce interpellé ; (suivent les signatures d'Anger et L D Patrys).

4 septembre 1711

L'an 1711, le 4 septembre, a été inhumé dans l'église des Mollières, Marie Pichard, fille de M Pichard, boucher demeurant rue de la Poterie, paroisse St Eustache, à Paris, étant en nourrice chez Joseph Lefé, de cette paroisse, décédée le jour précédent, présence de Jacques Can, de Pierre Anger, ledit Can a déclaré ne savoir signer ; (suivent les signatures de Pierre Anger).

15 octobre 1711

L'an 1711, le 15 octobre, a été inhumé dans l'église de cette paroisse Marie Anne Pichart, fille de Jean Pichart, boucher demeurant à Paris, rue de la Poterie, paroisse St Eustache, aagée 3 ans ou environ, étant en nourrice chez Joseph Lefé, décédée le meme jour, présence de monsieur Patris, ancien curé, et de Jacques Can, qui a déclaré ne sçavoir signer, ledit Patris a signé avec nous.

5 janvier 1715

L'an 1715, ledit jour 5 janvier audit an a été inhumé dans le cimetière des Mollières le corps de Marie Jeanne, fille de Mr Jean de Rougemont, officier de feu Monseigneur le duc de Berri et de Madame du Berri, étant en nourrice chez Etienne Hyé, dans cette paroisse, aagé d'environ 15 jours, décédé le jour précédent, présent Etienne Moran et Simon Doucet qui ne sçait signer. Signe Moran avec nous ; (suivent les signatures d'Anger et Étienne Moran).

25 août 1717

Le 25 aoust 1717 a été inhumé dans le cimetière des Mollières le corps de Genevieve, fille de Monsieur Boutevillain, huissier commissaire priseur, paroisse de St Sulpice, de la rue des Quatre Vents, étant en nourrice en cette paroisse chez Louis Bedier, marechal, aagée de 13 mois ou environ, décédée le

jour précédent, présence dudit Louis Bedier et de Etienne Moran ; (suivent les signatures de Louis Bedier, Moran, Anger).

3 février 1718

Le 3 febvrier 1718 a été inhumé dans l'église le corps de Anne Françoise, fille de Monsieur Louis Laumonier lieutenant de cavallerie dans le régiment de la Reine et de demoiselle Françoise Porteau, son épouse, estant en nourice chez Noel Behot, carreyeur, décédée le jour d'hyer, aagée de six mois ou environ, tous de cette parroisse. Présence de Cyprian des Hobes, domestique dudit sieur Laumonier, et Vincent Isaac, aussi son domestique ; (suivent les signatures de Vincent Isaac, Cyprien Dehobe et Anger).

20 février 1719

Le 20 février 1719, a été inhumé dans l'église des Mollières le corps de Louis Paul Laumonier, fils de Monsieur Laumonier de Bois Jullien, lieutenant de cavalerie dans le régiment de la reine, demeurant en cette parroisse, et en nourice chez Louis Marin Grosseoeuvre, demeurant en cette parroisse, aagé de six mois, et décédé le jour précédent. Présence d'Etienne Moran et de Vincent Isaac et de Marie Madeleine Thibaut nourice, qui a dit ne sçavoir signer de ce interpellée suivant l'ordonnance ; (suivent les signatures de Moran, Vincent Isaac, Anger).

19 juin 1720

Le 19 juin 1720 a été inhumé dans l'église des Mollières le corps de Jean Parisot, aagé de vingt deux mois ou environ, fils de Monsieur Parisot, marchand (--er) demeurant à Paris, rue St Anthoinne, parroisse St Paul, décédé chez Jardin, ou il estoit en nourice, présence de Etienne Moran et Gilles Anger ; (suivent les signatures de Moran, Anger).

31 mai 1721

L'an 1721, le 31 may, a été inhumé dans le cimetièrre de la parroisse des Mollières le corps de Catherinne Jeanne, fille de Monsieur Pochet, marchand de tabac demeurant à la place Dauphine, à Paris, étant en nourice en cette parroisse chez Jean Quiclet, marchand carreyeur, aagée environ de cinq mois, présence de Pierre Bezard, laboureur, et de Etienne Moran ; (suivent les signatures de Pierre Besard, Moran, Anger).

25 septembre 1721

L'an 1721, le 25 septembre a été inhumé dans le cimetièrre des Mollières le corps de Marie Françoise Tremblet, fille de Mr Tremblet, carrier demeurant dans le faux bourg St Jacques à la (Herse ?), parroisse de St Jacques du Haupas, agée de 3 mois ou environ, décédé hyer, estant en nourice chez François Guyot, de cette parroisse, présence dudit Diot et de Guillaume Perrine qui a dit ne signer de ce interpellé suivant l'ordonnance ; (suivent les signatures de François Guiot et Anger).

2 novembre 1721

L'an 1721, le 2 novembre, a été inhumé dans le cimetière des Mollières le corps de Jacques Monpertuis, fils de Monsieur Monpertuis, traiteur paticier, demeurant dans la rue du Vieil Versailles, aagé de dix mois, décédé le jour d'hier, étant en nourrice en cette paroisse chez Guillaume Perinne, présence dudit Perrine qui a dit ne savoir signer et de Etienne Moran et Gilles Anger ; (suivent les signatures d'Anger et Moran).

31 décembre 1721

L'an 1721, le 31 décembre, a été inhumé dans e cimetière des Mollières le corps de Jean Baptiste Miraille, fils de Monsieur Miraille, c---ier du Roy, demeurant à Versailles, rue de la Parroisse, aagé de cinq mois ou environ, décédé hyer, estant en nourrice chez Louis Bedier, maréchal, présence dudit Bedier et Louis Levieu qui n'a sceu signer ; (suivent les signatures de Louis Bedier et Anger).

31 août 1722

L'an 1722, le 31 aoust a été inhumé dans le cimetière de cette paroisse le corps de Nicolas François Marie, enfant de M Pi--- Marie, boulanger demeurant à Versaille, dans le manège, aagé de 15 jours ou environ, estant en nourrice chez Jardin, manouvrier demeurant dans ce bourg et décédé hyer. Présence de Estienne Moran et dudit Jardin qui a dit ne sçavoir signer de ce interpellé suivant l'ordonnance ; (suivent les signatures de Moran et Anger).

21 mai 1723

L'an 1723, le 21 may, a esté inhumé dans le cimetière de cette paroisse Pierre Lebec, fils de Pierre Lebec et de Marie Lariviere, son épouse, marchand de chevaux demeurant dans le faux bourg St Jacque à Paris, aagé de quatre mois ou environ, lequel estoit en norice ché Guillaume Perinne, carreyeur, en norice depuis trois mois ou environ, mort du jour d'hier. La dite inhumation faite en présence d'Ethienne Morant ; (suivent les signatures de Moran et Touzard).

1^{er} juin 1723

L'an 1723, le 1 juin, a esté inhumé dans le cimetière de cette paroisse Jeanne Machelard, fille de Mtre Claude Machelard, marchand laboureur demeurant à la Grange aux Moines, paroisse de St Jean de Beauregard et de Marie Magdeleine Lamoureux, son épouse, morte du jour d'hier, aagée d'un mois ou environ, qui estoit en norice ché Jean Lemoinne, carreyeur de ma paroisse, ladite inhumation faite en présence dudit sieur Machelard, père ; (suivent les signatures de C. Machelard et Touzard).

20 juillet 1723

L'an 1723, le 20 juillet, a esté inhumé dans le cimetière de cette paroisse Pierre Reinville, mort du jour d'hier, aagé de six mois ou environ, fils de Pierre Reinville, marchand cabaretier demeurant dans la rue Lentory à Versaille, et de

Marie At son épouse, qui estoit en nourrice ché Jean Lemoigne, carreyeur de cette paroisse, la dite inhumation faite en présence dudit Lemoigne et d'Ethienne Morant ; (suivent les signature de Moran et Touzard).

5 septembre 1723

L'an 1723, le 5 7bre a esté inhumé dans l'église de cette paroisse le corps de Jean Baudrin, fils de Jean Baudrin et de son épouse, seigneur du Pomeret, paroisse de Limours et bourgeois de Paris qui estoit en nourrice ché Pierre Bezard, fermier au Fé de cette paroisse. Le dit enfant aagé de huit jours ou environ, ladite inhumation faite en présence d'Ethienne Morant ; (suivent les signatures de Moran et Touzard).

17 juillet 1724

L'an de grâce 1724, le 17 juillet a esté inhumé dans le cimetière de cette paroisse Marie Louise Amon, aagée d'un an ou environ, qui estoit en nourrice ché Thomas Plé, carreyeur de cette paroisse, fille de ----- Amon et de ----- son épouse, bourgeois de Paris, demeurant rue de ----- paroisse. La dite inhumation faite en présence de Thomas Plé, carreyeur et d'Ethienne Moran, carreyeur de cette paroisse ; (suivent les signatures de Thomas Plé, Moran, Touzard).

Nota : mentions concernant les parents laissées en blanc dans l'acte, sauf le patronyme.

19 janvier 1726

L'an 1726, le 19 janvier, a esté inhumé dans le cimetière de cette paroisse le corps de Marie Madeleine Gogue, morte du jour d'hier, aagée de huit jours, fille de François Gogue, marchand beurier de la paroisse de Clamar, et d'Elisabeth Champie, son épouse, et mère. Ladite Marie Magdeleine Gogue estoit en nourrice ché Louis Quiclet, carreyeur de ma paroisse, qui a esté présent à l'inhumation avec Etienne Moran, et ont signé ; (suivent les signatures de Touzard, Louis Quiclet, Moran).

17 septembre 1726

L'an 1726, le 17 7bre a esté inhumé dans le cimetière de cette paroisse le corps de Guillaume Breton, mort du jour d'hier, fils de Jerome Breton, laboureur fermier au Cormier, paroisse de Limours, et de Chaterinne Brancheri, son épouse, qui estoit en nourrice ché Baraux, berger à Armenon. La dite inhumation faite aux présences de Chaterinne Branchery, mère, et d'Etienne Moran qui ont signé avec nous ; (suivent les signatures de Touzard, Moran, Catherine Branchery).

3 décembre 1726

L'an 1726, le 3^e jour de decembre, a esté inhumé dans le cimetière de cette paroisse le corps de Claude François Luce, fils de defunt Jean Jacque Luce, bourgeois de Paris, et de Marie -, qui estoit en nourrice ché Judic Plé, veufve de defunt Nicolas Lenoble, de cette paroisse. L'inhumation faite en présence de la dite Plé qui a déclaré ne savoir signer, de ce interpellée, suivant l'ordonnance,

et d'Etienne Moran, carreyeur (semble un renvoi : Marguerite Menard, son épouse, paticier rue Leveque, paroisse St Roch) ; (suivent les signatures de Moran et Touzard).

9 novembre 1727

L'an 1727, le 9 novembre, a esté inhumé dans le cimetière de cette paroisse Claude Buisson, mort du jour d'hier, aagé de quinze mois, qui estoit en nourrice ché Eloy Mesnil mon parroissien, fils de François Buisson, maitre tailleur demeurant proche la Comédie Italienne paroisse de St Sauveur, ledit François Buisson père est aussi defunt, et de Charlotte Bourgeois son épouse. L'inhumation faite aux présences d'Eloy Mesnil qui a déclaré ne savoir signer, et d'Etienne Moran ; (suivent les signatures de Moran et Touzard).

7 juin 1728

L'an 1728, le sept juin a esté inhumé dans le cimetière de cette paroisse Elisabeth Pion, morte du jour d'hier, aagée de sept semennes, fille de François Pion, marchand à Versaille et d'Anne Louise Lapie, ses père et mère, qui estoit en nourrice ché Jean Martinne mon parroissien depuis sept semennes. L'inhumation faite aux présences de Jeanne Mingot, femme dudit Martine et de Jean Baptiste Plasar qui ont déclaré ne savoir écrire ni signer de ce interpellés suivant l'ordonnance ;.(suit la signature de Touzard).

20 juin 1728

L'an 1728, le 20^e juin, a esté inhumé dans le cimetière de cette paroisse le corps de Marie Anne Caboche, fille de Jean Caboche, (concierge ?) à Vaugien, paroisse de St Remy, et de Marie Angélique Briere, ses père et mère, morte de ce matin, aagée de six jours, qui estoit en nourrice ché L--- Lamné, carreyeur, mon parroissien. L'inhumation faite aux présences de Jean Caboche, père, d'Etienne Moran et de Louis Lamné ; (suivent les signatures de Louis Lamené, Jean Caboche, Moran, Touzard).

2 octobre 1728

L'an 1728, le 2^e jour d'octobre, a esté inhumé dans le cimetière de cette paroisse le corps d'Alexandre Pascal, fils d'Alexandre Pascal, menuisier du garde meuble du Roy et des menus plaisirs de la Reine, et de Margueritte Alliey, son épouse, mort du jour d'hier, qui estoit en nourrice en cette paroisse ; (suit la signature de Touzard).

24 décembre 1728

L'an 1728, le 24 xbre a esté inhumé dans le cimetière de cette paroisse le corps de Marie Jeanne Lemoinne, qui estoit en nourrice ché Baraux, berger à Armenon, aagée de sept mois et demi, morte du jour d'hier, fille de Jean Lemoinne, fermier à Frileuse, paroisse de Briis, et d'Anne Breton son épouse. Ladite inhumation faite aux présences dudit père et d'Etienne Moran ; (suivent les signatures de Jean Lemoi---, Moran, Touzard).

8 mars 1731

L'an mil sept cent trente et un, a esté inhumé dans le cimetière de cette paroisse le corps de Louis Marin Pavard, aagé d'un an ou environ, mort du jour d'hier, fils de Marin Pavard, marchand bourgeois de Versailles et de Margueritte Trevin son épouse, il estoit en nourrice dans cette paroisse ché François Lemoinne manouvrier et a esté inhumé en présence d'Etienne Moran, ce huit mars ; (suit la signature de Touzard).

21 août 1731

L'an mil sept cent trente et un, le vingt et un aoust a esté inhumé dans le cimetière de cette paroisse le corps de Charles Debias, fils de Charle Debias, valet de pied ché le Roy et de Marie Thereze Selu son épouse, lequel estoit agé de deux mois ou environ, mort du jour d'hier, qui estoit en nourrice ché Louis Lamné de cette paroisse. L'inhumation faite en présence dudit Lamné et d'Etienne Moran ; (suivent les signatures de Louis Lamene, Moran, Touzard).

7 septembre 1731

L'an mil sept cent trente et un, le septieme septembre, a esté inhumé dans le cimetière de cette paroisse le corps de Jean (Girilon), mort du jour d'hier, aagé de cinq mois et cinq jours, fils de Jean (Girilon), selier du Roy aux Petites Ecuries à Versailles, et de Genevieve Vatal son épouse, qui estoit en nourrice ché Rene Emon, manouvrier de cette paroisse, et a esté inhumé en présence dudit Emon qui a déclaré ne savoir signer et d'Etienne Moran ; (suivent les signatures de Moran et Touzard).

21 février 1733

L'an mil sept cent trente trois, le vingt et un février, a été inhumé dans le cimetière de cette paroisse le corps de Marie Magdeleine Royer, morte de cette nuit, aagée de seize iours, fille de Jacques Royer, cabaretier d'Orsai et de Marie Magdeleine son épouse, et qui étoit en nourrice ché Etienne Roussin, carreyeur de ma paroisse, et a été inhumé aux présences dudit Roussin et d'Etienne Moran ; (suivent les signatures d'Étienne Roussin, Moran, Touzard).

13 mars 1733

L'an mil sept cent trente trois, le treize mars, a été inhumé dans le cimetière de cette paroisse le corps de François Marechal, mort d'hier, aagé de deux mois ou environ, qui étoit en nourrice ché Etienne Moran, carreyeur de ma paroisse, fils de Mtre Louis Marechal, laboureur demeurant au Jardin, paroisse de Limours, et de Jeanne Andri son épouse, et a été inhumé aux présences d'Etienne Moran et de Jean Baptiste Plasar, manouvrier, qui a déclaré ne sçavoir signer de ce interpellé suivant l'ordonnance ; (suivent les signatures de Moran et Touzard).

10 avril 1733

L'an mil sept cent trente trois, le dix avril, a été inhumé dans le cimetière de cette paroisse le corps de Pierre Vincent, mort du jour d'hier, aagé de cinq

mois, fils de Pierre Vincent, maître d'école de la paroisse d'Yssi proche Paris, et de Jeanne Lanois, son épouse, qui étoit en nourrice ché Louis Lamné, carreyeur, mon parroissien, et a été inhumé en présence dudit Lamné et d'Etienne Moran ; (suivent les signatures de Louis Lamene, Moran, Touzard).

27 juin 1733

L'an mil sept cent trente trois, le vingt sept juin, a été inhumé dans le cimetière de cette paroisse le corps de Margueritte Louise Leroy, morte du jour d'hier, fille de Nicolas Leroy, demeurant à Versaille, officier ché la Reine, et de Marie Anne Leroy, ses père et mère, qui étoit en nourrice ché Louis Jardin, manouvrier, mon parroissien, et a été inhumée en présence dudit Jardin qui a déclaré ne sçavoir signer de ce interpellé suivant l'ordonnance, et d'Etienne Moran ; (suivent les signatures de Moran et Touzard).

11 juillet 1733

L'an mil sept cent trente trois, l'onze juillet, a été inhumé dans le cimetière de cette paroisse le corps de Marie Heleine Clause, morte du jour d'hier, agée de deux mois et demy, qui étoit en nourrice ché Etienne Moran, mon parroissien, fille de Nicolas Clause, palfrenier aux grandes écuries à Versailles, et d'Héleine Cabilette, ses père et mère, l'inhumation faite en présence dudit Moran ; (suivent les signatures de Moran et Touzard).

11 juillet 1733

L'an mil sept cent trente trois, l'onze juillet, a été inhumé dans le cimetière de cette paroisse le corps de Marie Etiennette Noutier, morte du jour d'hier, fille de Jean François Noutier, perruquier de Versailles, et de Marie Genevieve Lignier, ses père et mère, demeurant dans la re du Plessy, ladite enfant étoit en nourrice ché Jean Martinne mon parroissien, et a été inhumée en présence dudit Martinne et d'Etienne Moran ; (suivent les signatures de Jean Martinne et Touzard).

6 août 1733

L'an mil sept cent trente trois, le six aoust, a été inhumé dans le cimetière de cette paroisse le corps de Pierre Nicolas Joanni, mort du jour d'hier, agé de deux mois ou environ, fils de Nicolas Joanni, peintre, demeurant dans la rue de la paroisse proche le marche et de Suzanne Porchet son épouse, qui étoit en nourrice ché Louis Selier, manouvrier, mon parroissien, et a été inhumé en présence d'Etienne Moran ; (suivent les signatures de Moran et Touzard).

18 août 1733

L'an mil sept cent trente trois, le dix huit aoust, a été inhumé dans le cimetière de cette paroisse le corps de Jeanne Lecoeur, morte du jour d'hier, fille de Pierre Lecoeur, maître rotisseur demeurant dans la rue de la paroisse à Versailles et de Marie Fleury, ses père et mère, ladite Jeanne Lecoeur étoit agée de trois mois ou environ, et étoit en nourrice ché Renault Emon, manouvrier, mon parroissien, la dite inhumation faite en présence dudit Hemon qui a déclaré ne

sçavoir ecrire ni signer et d'Etienne Moran ; (suivent les signatures de Moran, Touzard).

13 décembre 1733

L'an mil sept cent trente trois, le traize xbre a été inhumé dans le cimetière de cette paroisse le corps de Marie Anne Jouet, morte du jour d'hier, âgée de trois mois, fille de Marc Claude Jouet, paticier demeurant à Paris, rue de la Poterie, paroisse St Eustache, et de Catherinne Rolier, ses père et mère, qui étoit en nourrice ché Louis Houdiarne, carreyeur, mon parroissien, et a été inhumée en présence de Genevieve Bedier, femme du dit Houdiarne et de Marie Anne Jouet, veufve de Philippe Houdiarne, tante de la defunte, qui ont déclaré ne sçavoir signer ni ecrire de ce interpellés suivant l'ordonnance ; (suit la signature de Touzard).

24 décembre 1733

L'an mil sept cent trente trois, le vingt quatre décembre a été inhumé dans le cimetière de cette paroisse le corps d'Anthoine Popié, mort du jour d'hier, âgé de neuf mois, qui étoit en nourrice ché Louise Bezard, veufve d'Etienne Desviviers, ma parroissienne, fils d'Eme Popie, marechal de la princesse Mademoiselle de Charoloys à Chatel Dangien, rue de la paroisse à Versailles et de Thereze Honcle, ses père et mère. L'inhumation a été faite en présence de la dite Louise Bezard qui a déclaré ne sçavoir ecrire ni signer de ce itnerpellée suivant l'ordonnance, et d'Etienne Moran ; (suit la signature de Touzard).

22 janvier 1734

L'an mil sept cent trente quatre, le vingt deux janvier, a été inhumé dans le cimetière de cette paroisse le corps de Marie Jeanne Staiguelait, qui étoit en nourrice ché Eustache Lenoble mon parroissien, morte du jour d'hier, fille de Jacque Staiguelait, suisse du château de Versailles et de Marie Courtenous, son épouse, comme il nous a paru par leur certificat et a été inhumée en présence d'Etienne Moran.

6 février 1734

L'an mil sept cent trente quatre, le six février, a été inhumé dans le cimetière de cette paroisse le corps de Louis La Bretonniere, mort de ce matin, fils de Louis La Bretonniere, meunier à Vogien, paroisse de Saint Remy, qui étoit en nourrice ché (prénom et nom raturé, surchargé, illisible) mon parroissien. La mère de l'enfant s'appelle Jeanne Davou, femme dudit Louis La Bretonniere. L'inhumation faite aux présences dudit La Bretonniere et d'Etienne Moran ; (suivent les signatures de Louis La Bretonniere, Touzard).

21 février 1734

L'an mil sept cent trente quatre, le vingt et un février, a été inhumé dans le cimetière de cette paroisse le corps de Marie Charlotte Sausset, morte du jour d'hier, âgée d'un an et huit jours, qui étoit en nourrice ché Claude Huviliers, veufve de defunt Louis Bedier, marechal, fille de Jean Sausset, marchand

charcutier et de Marie Chevalier son épouse, de la ville de Chevreuse, et a été inhumée aux présences dudit Sausset père et de Nicolas Chevalier son neveu, aussi de Chevreuse ; (suivent les signatures de Nicolas Chevalier et Touzard).

2 août 1734

L'an mil sept cent trente quatre, le deuxieme jour d'aoust, a été inhumé dans le cimetière de cette paroisse le corps d'André François Denis Petay, âgé de huit mois, mort du jour d'hier, qui étoit en nourrice ché Vincent Huchereau mon parroissien, fils d'André Petay, domestique ché Monsieur le bailly de Chevreuse et de Marie Anne, ses père et mère, et a été inhumé aux présences Gabriele Huret, femme de Maître Eustache Prevot, marchand épiciier et bourgeois de Chevreuse et de Geneviève Moyer, femme de Vincent Huchereau ; (suivent les signatures de Gabriele Huree, Genevieve Moyé, Touzard).

17 avril 1735

L'an mil sept cent trente cinq, le dix septieme avril a été inhumé dans le cimetière de cette paroisse le corps de Louis de La Bretonniere, mort de cete nuit, âgé de quinze jours, qui étoit en nourrice ché Louis Pifar, manouvrier, mon parroissien, fils de Mtre Louis La Bretonniere, meunier à Vaugien, paroisse de St Remy et de Jeanne Davou, son épouse. La dite inhumation faite aux présences dudit La Bretonniere, père, et d'Etienne Moran, carreyeur, de cette paroisse ; (suivent les signatures de Louis La Bretonniere, Moran, Touzard).

5 novembre 1735

L'an mil sept cent trente cinq, le cinquieme jour de novembre a été inhumé dans le cimetière de cette paroisse le corps d'Antoine Claude Sigoin, âgé de deux mois et demi, mort du jour d'hier, fils d'Antoine Claude Sigoin et de Louise Guy son épouse, bourelrier demeurant dans la rue de Lorengerie paroisse Saint Louis au vieux Versaille, et qui étoit en nourrice ché Etienne Roussin, carreyeur, mon parroissien, et a été inhumé aux présences dudit Roussin, et d'Etienne Moran fils ; (suivent les signatures de Etienne Roussin, Etienne Moran, Touzard).

9 novembre 1735

L'an mil sept cent trente cinq, le neuf novembre, a été inhumé dans le cimetière de cette paroisse le corps de Thereze Denisot, morte du jour d'hier, âgée de quinze jours, qui étoit en nourrice ché Jeanne Bedier, ma parroissienne, veufve de Jacque Lenoble, carreyeur, fille de Pierre Denisot, valet de chambre de Monsieur du Guet de Bainol, seigneur des Troux, maître des requestes, et de Julienne Bernard, son épouse, la dite inhumation faite aux présences de Mtre François Leroux, portier de Monsieur du Guet et d'Etienne Moran ; (suivent les signatures de F Leroux et Touzard).

19 août 1736

L'an mil sept cent trente six, le dix neuvieme jour d'aoust a été inhumé dans le cimetière de cette paroisse le corps de Louis Jacque Moret, fils de Robert

Moret, cocher ché Monseigneur le duc d'Orléans, demeurant à Versailles, et d'Elizabeth Lethement son épouse, mort du jour d'hier, âgé de six mois et demy, qui étoit en nourrice ché Louis Pifar, mon parroissien, et a été inhumé aux présences dudit Pifar et d'Elizabeth Moret son épouse, qui ont déclaré ne sçavoir ecrire ni signer et d'Etienne Moran ; (suivent les signatures de Moran et Touzard).

24 août 1736

L'an mil sept cent trente six, le vingt quatrieme jour d'aoust, a été inhumé dans le cimetière de cette paroisse le corps de Pierre Louis Claude Bullot, mort du jour d'hier, âgé de huit jours, qui étoit en nourrice ché Louis Lamné, carreyeur, mon parroissien, fils de Louis Bullot, gobletier de la Renne, et de Marie Germaine David, son épouse, demeurant au Grand Commun à Versailles, et a été inhumé aux résences d'Etienne Moran et dudit Lamné ; (suivent les signatures de Louis Laméné, Moran, Touzard).

29 octobre 1736

L'an mil sept cent trente six, le vingt neuf octobre, a été inhumé dans le cimetière de cette paroisse le corps de Jean François Poura, mort du jour d'hier, âgé de deux mois, qui étoit en nourice ché Noel Drouet, mon parroissien, fils de Jean Poura, un Suisse ché le Roy, et de Magdeleine Desportes, son épouse, demeurant dans la rüe de l'Orangerie à Versailles, et a été inhumé en présence d'Etienne Moran et de l'épouse dudit Drouet qui a déclaré ne sçavoir signer de ce interpellée suivant l'ordonnance ; (suivent les signatures de Moran et Touzard).

12 décembre 1736

L'an mil sept cent trente six, le douzieme jour de décembre a été inhumé dans le cimetière de cette paroisse le corps de Marie Louise Guillon, morte du jour d'hier, âgée de trois mois, qui étoit en nourice ché Jean Landrin, tisseran, mon parroissien, fille de Jean Guillon, sellier ché le Roy, demeurant aux petites écuries à Versailles et de Genevieve Vasseur, son épouse, et a été inhumé aux présences d'Etienne Moran et dudit Landrrin qui a déclaré ne sçavoir ecrire ni signer de ce interpellé suivant l'ordonnance ; (suivent les signatures de Moran et Touzard).

2 juin 1737

L'an mil sept cent trente sept, le deux jour de juin, a esté inhumé dans le cimetière de cette paroisse le corps de Jean Pierre Pichard, fils de Pierre Jacques Pichard, perruquier, et de Marie (Anne Joseph de Lisle), ses père et mère, de la paroisse de Notre Dame de Versailles, aagé de trois mois huit jours, et mort du jour d'hier, qui estoit en nourice chez René Emond, manouvrier, mon paroissien, et a esté inhumé en présence dudit Emond qui a déclaré ne sçavoir signer de ce interpellé suivant l'ordonnance, et d'Estienne Morand ; (suivent les signatures d'Étienne Moran et Touzard).

8 décembre 1737

L'an mil sept cent trente sept, le huitiesme jour de decembre, a été inhumé dans le cimetière de cette paroisse le corps de Susanne Thereze Coffre, agée de cinq mois ou environ, fille de François Coffre et de Marie Thereze Dorothee Bardou son épouse, menuisier demeurant dans la rue du vieux Versailles, et qui étoit en nourrice ché Eustache Lenoble, mon parroissien, et a été inhumée aux présences dudit Noble qui a déclaré ne sçavoir signer de ce interpellé suivant l'ordonnance et d'Etienne Moran ; (suivent les signatures de Moran et Touzard).

17 avril 1740

L'an mil sept cent quarante, le dix septieme jour d'avril, a été inhumé dans le cimetière de cette paroisse le corps de Marie Ane Boivinet, agée de neuf mois ou environ, morte du jour d'hier, qui étoit en nourrice ché Nicolas Bordier, mon parroissin, fille de Jean Baptiste Boivinet, jardinier ché le Roy à Versaille, et de --- Guiot, son épouse, et a été inhumée aux présences de Nicolas Bordier et d'Etienne Moran ; (suivent les signatures de Moran et Touzard).

4 juin 1740

L'an mil sept cent quarante, le quatrieme jour de juin, a été inhumé dans le cimetière de cette paroisse le corps de Louise Françoise Legendre, morte du jour d'hier, agée de huit jours ou environ, qui étoit en nourrice ché François Tellier, mon parroissien, fille de Pierre Legendre, marchand, et de Louise Françoise Girard, son épouse, de la paroisse de Limours, et a été inhumée en présence de la femme dudit Tellier qui a déclaré ne savoir écrire ni signer de ce interpellée suivant l'ordonnance, et d'Etienne Moran ; (suivent les signatures de Moran et Touzard).

25 juin 1740

L'an mil sept cent quarante, le vingt cinquieme jour de juin, a été inhumé dans le cimetière de cette paroisse le corps de (Can ?) Louis Mailliar, mort du jour d'hier, agé de huit jours ou environ, qui étoit en nourrice ché Nicolas Raimond, fils de (Can ?) François Mailliar, marchand chapelier demeurant dans la rue Dauphine à Versaille, et de Catherine Naupons, son épouse, et a été inhumé aux présences du dit Raimond et de Jacques Moran, qui ont déclaré ne sçavoir écrire ni signer de ce interpellés suivant l'ordonnance ; (suit la signature de Touzard).

30 septembre 1740

L'an mil sept cent quarante, le dernier jour de septembre, a été inhumé par moy Gabriel Guillaume, desservant, dans le cimetière de cette paroisse, le corps de Jean Baptiste Duvillars, fils de Jean Baptiste Duvillars, blanchisseur et (d'Alexis) (Debedat ?), son épouse, demeurans à Versaille, agé de quatre mois et demi, mort du jour d'hyer, en présence d'Antoine Couturier et d'Etienne Morand ; (suivent les signatures d'Antoine Couturier, Moran, G Guillaume).

Sur autre registre : Antoine Couturier, son nourricier.

30 octobre 1740

L'an mil sept cent quarante, le trentieme jour d'octobre, a été inhumé dans le cimetière de cette paroisse le corps de Simon Etienne Quichot, agé d'un mois ou environ, qui étoit en nourrice ché le nommé Tellier, demeurant en ma paroisse, manouvrier, fils de Mtre Simon Quichot, marchand laboureur, de la paroisse de Saint Aubin, et de Marie Peullier, son épouse, et a été inhumé aux présences de la dite Peullier et d'Etienne Moran ; (suivent les signatures de Marie Magdeleine Peullier, Moran, Touzard).

29 octobre 1741

L'an mil sept cent quarante et un, le vingt neuvieme jour d'octobre, a été inhumé dans le cimetière de cette paroisse le corps de Pierre Menar, mort du jour d'hier, agé de quatre mois ou environ, qui étoit en nourrice ché Jean Pilon, mon parroissien, fils de Pierre Menar Mtre sellier demeurant dans la rue des Moinots, paroisse de Saint Roc à Paris, et de Anne Margueritte Dumay son épouse, et a été inhumé aux présences de Jeanne Bedier, femme du dit Pilon, et d'Etienne Moran, bedeau ; (suivent les signatures de Moran et Touzard).

20 février 1742

L'an mil sept cent quarante deux, le vingtieme jour de fevrier, a été inhumé dans le cimetière de cette paroisse le corps d'Augustin Guillaume Vimeux, mort du jour d'hier, agé de huit mois ou environ, qui étoit en nourrice ché Louis Lamné, mon parroissien, fils de Philbert Vimeux et d'Anne Elizabeth (Jannsson), son épouse, demeurant à Versailles, ladite inhumation faite en présence d'Etienne Moran, carreyeur ; (suivent les signatures de Moran et Touzard).

29 août 1742

L'an mil sept cent quarante deux, le vingt neuvieme jour d'aoust, a été inhumé dans le cimetière de cette paroisse le corps de Marie Victoire Bonnefoy, morte du jour d'hier, agée de trois semaines ou environ, qui étoit en nourrice ché Pierre Houdiarne, mon parroissien, fille de Mtre Pierre Antoine Bonnefoy, officier de chambre ché la Reinne, et de Marie Thereze Mignon, son épouse, demeurant à Versaille, et a été inhumée en présence d'Etienne Moran ; (suivent les signatures de Moran et Touzard).

29 octobre 1742

L'an mil sept cent quarante deux, le vingt neuvième jour d'octobre, a été inhumé dans le cimetière de cette paroisse le corps de Nicolas Mallard fils, agé de six semaines ou environ, mort du jour d'hyier et qui étoit en nourrice ché Claude Huvilliers, ma paroissienne, veuve de Louis Bedier, marechal, fils de Bernard Mallard commis de Mgr le comte de Maurepas et d'Heleine Poupart et a été inhumé en presence d'Etienne Moran ; (suit la signature de Touzard curé).

25 novembre 1742

L'an mil sept cent quarante deux, le vingt cinquieme jour de novembre, a été inhumé dans le cimetière de cette paroisse le corps de Marie Genevieve Olivier,

agée de trois mois environ, qui étoit en nourrice ché Nicolas Reymond mon parroissien, morte du jour d'hier, fille de François Olivier, marchand de beurre, et de Magdeleine Guerbois, son épouse, de la paroisse de Meudon, et a été inhumée en présence dudit Reymond qui a déclaré ne sçavoir ecrire ny signer de ce interpellé suivant l'ordonnance, et d'Etienne Moran ; (suit la signature de Touzard).

18 juin 1743

L'an mil sept cent quarante trois, le dix huitieme jour de juin, a été inhumé dans le cimetière de cette paroisse le corps de Nicolas Goa, mort du jour d'hier dans la maison d'Etienne Jardin, mari de Marie Louise Couturier sa nourrice, agé de huit mois, ou environ, fils de Jean Goa et de Marguerite Potonne, meunier de la paroisse de St Remy le Chevreuse, et a été inhumé en présence d'Etienne Moran, maître d'école de cette paroisse, qui a signé ; (suivent les signatures de Moran et G Guillaume desservant).

23 juillet 1743

L'an mil sept cent quarante trois, le vingt troisieme jour de juillet a été inhumé dans le cimetière de cette paroisse le corps de Marie Laurent Lenoble, fille d'Alexis Lenoble et de Marie Boure, ses père et mère, de la paroisse de Meudon, décédée le meme jour au matin chez Louis Lamené Catherine Gueber nourrice de cet enfant de cette paroisse ; la ditte inhumation a été faite en présence de sa nourrice qui a déclaré ne sçavoir signer et d'Etienne Moran qui a signé avec moy ; (suivent les signatures de Moran et Guillaume prêtre).

16 août 1743

L'an mil sept cent quarante trois, le sezieme jour d'aoust a été inhumé dans le cimetière de cette paroisse le corps de Joseph Laicerné, mort du jour d'hier, agé de cinq jours, fils d'Antoine Laicerné, laboureur et de Maturine Brossard, son épouse, demeurant à la ferme de Janvri, qui étoit en nourrice ché Jean Jardin mon parroissien et a été inhumé en présence de Marie Louise Couturier femme dudit jardin et d'Etienne Moran ; (suit la signature de Touzard).

30 septembre 1743

L'an mil sept cent quarante trois, le trentieme jour de septembre, a été inhumé dans le cimetière de cette paroisse le corps de François Anson, mort du jour d'hier, agé de quinze jours ou environ, qui étoit en nourrice ché Louis Pierre Hüe mon parroissien, fils de François Anson, laboureur demeurant à Mignot, paroisse de Verriere, et de Marie Renard, son épouse, et a été inhumé en présence de la dite Renard et d'Etienne Moran ; (suivent les signatures de Marie Renard, Moran, Touzard).

5 novembre 1743

L'an mil sept cent quarante trois, le cinquieme jour de novembre, a été inhumé dans le cimetière de cette paroisse le corps de Gille Boucher, mort du jour d'hier, agé de quatre ans ou environ, qui étoit en norice ché Jean Pilon

mon parroissien, fils de Jean Boucher, concierge au château du Mesnil Saint Denis pour M de Celle et d'Elizabeth Pilon, son épouse, et a été inhumé en présence de Jeanne Bedier, femme dudit Pilon et de Pierre Souchar, de cette paroisse, qui ont déclaré ne savoir écrire ni signer de ce interpellés suivant l'ordonnance ; (suit la signature de Touzard).

17 janvier 1744

L'an mil sept cent quarante quatre, le dix septieme jour de janvier a été inhumé dans le cimetière de cette paroisse le corps de Marie Esther Coupez, morte du jour d'hier, âgée de six mois ou environ, qui étoit en norice ché Pierre Souchar, cordonnier, mon parroissien, fille de Louis Coupé, Mtre peruquier demeurant dans la rue de la Parroisse à Versaille, et de Catherine Chemilly son épouse, et a été inhumée en présence dudit Souchar qui a déclaré ne sçavoir signer et d'Etienne Moran, maître d'école ; (suit la signature de Touzard).

27 mars 1744

L'an mil sept cent quarante quatre, le vingt septieme de mars a été inumé dans le cimetiere de cette paroisse le corps de Jean Louis Attarge, mort du jour d'hier, âgé de trois mois, fils de Denis Attarge, chartier et d'Anne Grivet, son épouse, de la paroisse de Limours, qui étoit en nourrice chez Marguerite femme de Thomas Gilot demeurant en cette paroisse, a été inumé en présence de la ditte Grivet et d'Etienne Moran ; (suivent les signatures de Susane Grivet femme d'Attarge, Moran, Touzard curé).

6 octobre 1744

L'an mil sept cent quarante quatre, le sixieme jour d'octobre, a été inhumé dans le cimetière de cette paroisse le corps de Sebastien Dubuisson, âgé de quatre mois et demi, fils (espace laissé en blanc dans l'acte) en nourrice chez Marie Elisabeth Boüillon, veuve de Jean Briere, décédé de hier, l'inhumation faite par nous prêtre soussigné en présence de Mr Prevatel, soudiacre qui a signé avec nous et de Pierre Souchar qui a déclaré ne sçavoir signer ; (suivent les signatures de Prevatel, Marechal, prêtre).

28 janvier 1745

L'an mil sept cent quarante cinq, le vingt huitieme jour de janvier, a été inhumé dans le cimetière de cette paroisse le corps de François Antoine Toulmout, mort du jour d'hier, âgé de dix jours, qui étoit en nourrice ché François Billard mon parroissien, et allaité par Marguerite Plé son épouse, fils de Mtre François Toulmout, bourgeois de Versaille et Scolastique Touniré son épouse, et a été inhumé en présence d'Etienne Moran, maitre d'école et de François Blin ; (suivent les signatures de Touzard et Moran).

25 mai 1745

L'an mil sept cent quarante cinq, le vingt cinquieme jour de may a été inhumé dans le cimetière de cette paroisse le corps de Marie Magdeleine Petit, morte du jour d'hier, âgée d'un an ou environ, qui étoit en nourrice ché Jean

Pilon mon parroissien, et allaité par Jeanne Bedier son épouse, fille de Mtre Pierre Petit, commissaire de police et commissaire controleur general des saisies icelles de la ville de Versaille et de Louise Jeanne Buchere son épouse, et a été inhumée en présence d'Etienne Moran ; (suit la signature de Touzard).

28 juillet 1745

L'an mil sept cent quarante cinq, le vingt huitieme jour de juillet a été inhumé dans le cimetière de cette paroisse le corps de Pierre Charle Lauton, mort du jour d'hier, âgé de quatorze mois ou environ, qui étoit en nourrice ché Jeanne Bedier femme de Jean Pilon, mon parroissien, et fils de Charle Lauton perruquier et de Benoiste Dagues, ses père et mère, et a été inhumée en présence d'Etienne Moran, maitre d'école et de Louis Vigot ; (suivent les signatures de Moran et Touzard).

1^{er} octobre 1745

L'an mil sept cent quarante cinq, le premier jour d'octobre a été inhumée dans le cimetière de cette paroisse le corps de Victoire Lauton, morte du jour d'hier, âgée de trois mois ou environ, fille de Pierre Lauton, perruquier et de Benoiste Dagues, ses père et mère, demeurant à Versailles, qui étoit en nourrice chez Jeane Bedier femme de Jean Pilon mon parroissien, et a été inhumé en présence de François Blin ; (suit la signature de Touzard).

31 octobre 1746

Le dernier octobre mil sept cent quarante six a été enterré dans le cimetière des Mollières le corps de Therese Genevieve Modeste, nourrisson de Paris, âgée d'environ quinze mois, fille à Balthazar Besser (--- Paris), qué des (Lat-), et Genevieve Hugnet. A la sépulture ont assisté Nicolas Lenoble et François Blin, jardinier ; (suivent les signatures de François Blin et Romieu curé des Molières).

5 décembre 1747

Le cinq décembre mil sept cent quarante sept, a été enterré dans le cimetière des Mollières le corps de Marie Genevieve Rouget, âgée d'environ dix mois, nourrisson de Versailles, fille à Joseph Rouget, cabaretier, et Marie Deliot, ses père et mère, à la sépulture a assisté François Blin, jardinier ; (suivent les signatures de François Blin, Romieu curé des Mollières).

7 juillet 1752

Le sept juillet mil sept cent cinquante deux a été enterré dans le cimetière des Mollières, le corps de Denis François (Biefse ?) décédé du jour d'hier, étant en nourrice chez Jean Plassard mon parroissien et carreieur, fils de Thomas (Biefse ?) marchand mercier, de la paroisse de Notre Dame de Versailles, né ledit Denis François (Biefse) le six avril dernier. A la sépulture a assisté Vincent Hucheriote, bedeau ; (suivent les signatures de Vincent Hucheriote et Romieu).

28 février 1753

Le vingt huit février mil sept cent cinquante trois a été enterré dans le cimetière des Mollières, le corps de Marie Helène Lenoble, fille de Nicolas Lenoble, fermier à Villiers le Bacle, et de Catherine (Bretteau), ses père et mère. Ladite Marie Hélène décédée du jour d'hier, nourison chez la femme de Jean Potet, carreieur, dont on n'a pu me dire l'aage. En présence dudit Jean Potet qui n'a sçu signer, de ce enquis et requis ; (suit la signature de Romieu, curé des Mollières).

31 mars 1753

Le dernier mars mil sept cent cinquante trois a été enterré dans le cimetière des Mollières, le corps de Marguerite Huré, agée d'environ onze mois, décédée entre cinq à six heures du matin, fille de Jean Jacques Huré, blanchisseur demeurant à Boulogne près Paris, et de Marguerite Farci, ses père et mère. A la sépulture ont assisté Jean Remond, maître maçon, mary de Geneviève (Rougeau), nourice de ladite Marguerite Huré défunte, et Isaac Peigné, maitre d'école, habitans aux Mollières, sousignés ; (suivent les signatures de Remond, Isaac Peigné, Romieu).

17 mai 1753

Le jedy dix sept may mil sept cens cinquante trois, par nous curé des Trous, a été inhumée dans le cimetière des Molières Therese, agée d'environ seize mois, décédée du jour précédent, chez Antoine Couturier, carrier où elle était en nourice, fille de Jean Berrier, jardinier demeurant à Montabé, paroisse des Trous et de défunte Marie Anne Corneille ses père et mère, en présence de son dit père et d'Isaac Peigné, maître d'école qui ont signé ; (suivent les signatures de Jean Berrier, Isaac Peigné et du curé des Trous).

10 août 1753

Le dix aoust mil sept cens cinquante trois a été enterré dans le cimetière des Mollières, le corps de Jean Baptiste (Laval), nourison décédé du jour d'hier, agé d'environ deux mois, fils de Claude (Laval), cordier, demeurant à Limours, et de Marguerite Frequin, ses père et mère, en présence d'Isaac Peigné, maitre d'école ; (suivent les signatures d'Isaac Peigné et Romieu).

2 février 1754

Le quatre février mil sept cens cinquante quatre a été enterré dans le cimetière des Mollières, le corps de Jean (--) Louis, nourison, fils de Jean Charles (----), (m---sier) habitant à Versailles, rue Dauphine, et de Louise Gabrielle (Liasse), décédé du jour d'hier. A la sépulture ont assisté René Eymond, carreieur, qui n'a sçu signer de ce enquis et requis et Isaac Peigné, maitre d'école ; (suivent les signatures d'Isaac Peigné et Romieu).

9 janvier 1755

Le neuf janvier mil sept cens cinquante cinq a été enterré dans le cimetière des Mollières, le corps de defunte Marie Louise, fille de François Chatelin,

perruquier demeurant à Chevreuse et de Marie Anne Jacquinon, ses père et mère, décédé du jour précédent, âgé d'environ un mois chez la veuve de Jacques Loret ou elle était en nourrice. A sa sépulture ont assisté Isaac Peigné, maître d'école et Pierre (Soucher ?), (bedeau), lequel a déclaré ne savoir signer de ce interpellé ; (suivent les signatures d'Isaac Peigné et Romieu).

23 mars 1755

Le vingt trois mars mil sept cens cinquante cinq a été enterré dans le cimetière des Mollières, Bernard Baron, âgé d'environ quatorze mois, décédé du jour d'hier, fils de Charle Baron et de Terese Lallemand, ses père et mère, habitans à Versailles, (traiteur) à l'hotel de (Dijon ?). Ledit Bernard Baron nourison chez Marie Jeane Eymond, veuve de Jean Loye, manouvrier . En présence de Vincent Huchériot, bedeau ; (suivent les signatures de Vincent Huchériot et Romieu).

23 mars 1756

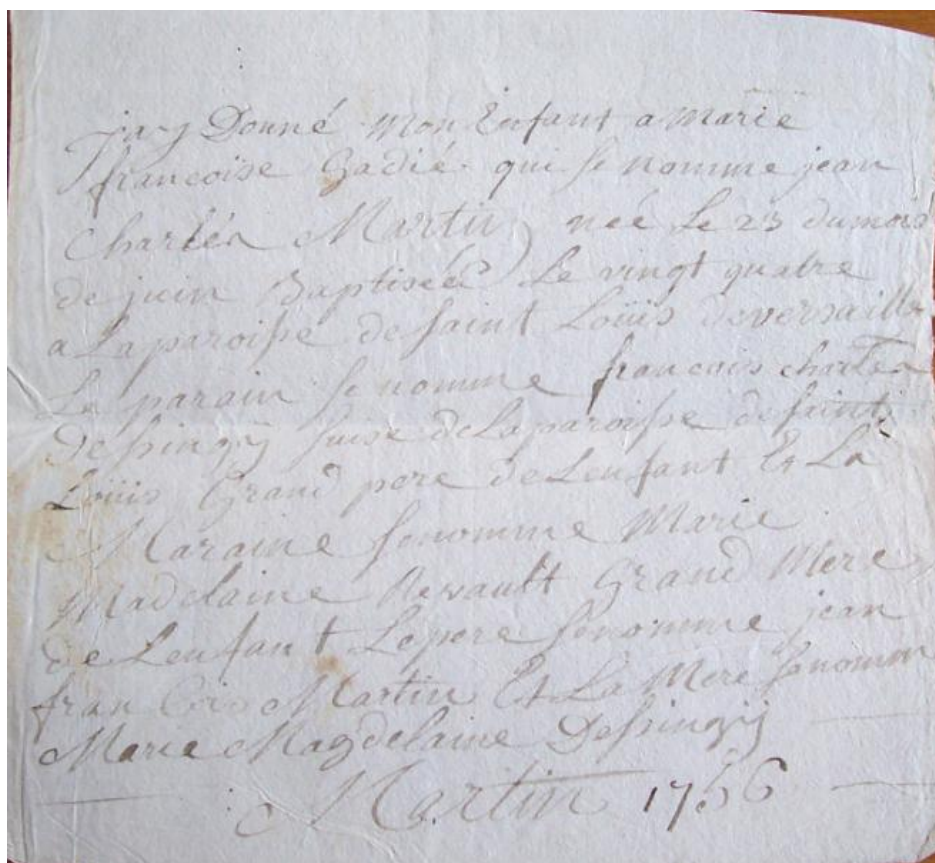
Ce jour d'hui vingt trois mars mil sept cens cinquante six a été inhumé au cimetière des Mollières, Marie Louise (Badoi.), (--) de ce jour, chez Jean Baptiste Plasssard, carrier où elle était en nourrice, âgée de neuf mois environ, fille de Charles (Badoi..rd), (fermier de la petite ecurie du roy ?), et de Marie Louise (Carrée ?) ses père et mère. En présence de Vincent Huchériot, bedeau, sousigné ; (suivent les signatures de Vincent Huchériot et Romieu).

26 juin 1756

Le vingt six juin mil sept cens cinquante six a été enterré dans le cimetière des Mollières le corps de Marie Terese Roland, fille de Robert Roland, cocher chez le roy, et de (Félice) Gourland, ses père et mère, décédée du jour d'hier chez le nommé Jacque Fouquet, manouvrier, de cette parroisse, où elle était en nourrice, âgée d'environ quinze jours, ledit Robert Roland demeurant dans la rue de l'Orangerie, parroisse de St Louis de Versailles. En présence de Vincent Huchériot, bedeau ; (suivent les signatures de Vincent Huchériot et Romieu).

8 septembre 1756

Le huit septembre mil sept cens cinquante six, a été enterré dans le cimetière des Mollières, le corps de Jean Charles Martin, décédé du jour d'hier, âgé d'environ deux mois et demy, fils de Jean François Martin, valet de pied du roy, et de Marie Magdeleine Dessingy, ses père et mère, ledit enfant étant en nourrice chez Marie Françoise Bedier, femme de Denis Gadié, manouvrier. A la sépulture a assisté Vincent Huchériot, bedeau sousigné ; (suivent les signatures de Vincent Huchériot et Romieu).



Document manuscrit inséré dans le registre³

« J'ay donné mon enfant à Marie François Gadié, qui se nomme Jean Charles Martin, née le 23 du mois de juin, baptisée le vingt quatre à la paroisse de Saint Louis de Versailles. Le parain se nomme François Charles Dessingy, (suisse ?) de la paroisse de Saint Louis, grand père de l'enfant et la maraine se nomme Marie Madelaine Herault, grand mère de l'enfant. Le père se nomme Jean François Martin et la mère se nomme Marie Magdelaine Dessingy.

Martin 1756 .»

3 Acte de baptême, registre paroisse St Louis de Versailles, cote 1081446 1756-1757 AD78 en ligne vue 45/171.

Le 11 mil. Sept. cent. cinquante six. Le vingt quatre du mois de Juin, Jean Charles né
 le jour précédent, fils de Jean François & Martin Val de Puc du Roi, et de Marie
 Magdelaine Desbigny son épouse, a été baptisé par nous sousigné Pasteur de la Congrégation
 de la mission faisant les fonctions Civiles. Le parrain a été François Charles Desbigny
 Grand Père de l'Enfant, et l'oncle de cette Paroisse. et la marraine Marie & Magdelaine
 Revault, Grande Mère & Maternelle de l'Enfant, qui ont signé avec le père
 premier. *revault Desbigny Martin*
De Lafayolle

Acte de décès cote 4E/2068 AD91 en ligne vue 118/180.

Le huit septembre mil. sept. cent. cinquante six
 a été Enterré, dans le cimetière, des moulins
 le corps, de Jean Charles martin, decédé du
 jourd'hui, âgé Environ deux mois, et demy
 fils de Jean François martin, Valet de
 Son Roy, et de Marie Magdelaine Desbigny
 ses père, et mere, led Enfant étant son
 nourrice, chez Marie François ledier
 femme de Denis Gauthier rhaucannier

a la sépulture, a été signé *Arvina*
Hubert bidan sousigné
Vincent Hubert *Promier* *Curé*
des molières

9 août 1757

Le neuf aoust mil sept cens cinquante sept, a été enterré dans le cimetière des Mollières, le corps de Louise Victoire (Larosée), décédée du jour d'hier, âgée d'environ un an, fille de Jean Alexis (La Rosée), palefrenier aux petites écuries à Versailles qui était en nourrice chez le nommé René Eymond carrier, qui a été présent à la sépulture et qui n'a su signer de ce enquis et requis ; (suit la signature de Romieu, curé des Mollières).

19 août 1757

Le dix neuf aoust mil sept cens cinquante sept a été enterré, dans le cimetière des Mollières, le corps de Marie Louise (Billet), née le dix sept janvier passé, fille de maitre Noel (Billet), tailleur demeurant au pavillon de Mr Fochar, rue de (--) et de Françoise Robert, ses père et mère, paroisse de Notre Dame de Versailles, ladite Marie Louise (Billet) décédée du jour d'hier, état en nourrice chez Marguerite Marceau, veuve de Jean Couturier. A la sépulture a assisté Vincent Hucherot, bedeau ; (suivent les signatures de Vincent Hucherot et Romieu).

25 septembre 1757

Le vingt cinq septembre mil sept cens cinquante sept, a été enterré dans le cimetière des Mollières, le corps de Marie Denise Lasalle, décédée du jour d'hier, âgée d'environ cinq mois, fille de François Lassalle, et de Marie Anne (Millast) ses père et mère, habitans à Versailles, paroisse de St Louis, et (domestiques ?). Le parrein a été (Serily ?) et la marreine Denise (Bourgat) et le baptême a été fait le vingt un mai dernier. A la sépulture a assisté Vincent Hucherot, bedeau, et frère de Geneviève Hucherot, épouse de Jean Noel, carrier, chez laquelle ladite Marie Denise Lasalle était en nourrice ; (suivent les signatures de Vincent Hucherot et Romieu).

7 mai 1758

Le sept mai mil sept cens cinquante huit a été enterré dans le cimetière des Mollières, le corps de (Sophie) Magdeleine Denise (Brohon), fille de Marc Bernard (Brohon), maitre d'hotel de Madame la Duchesse (d'Emeny) et de Françoise (Placé) ses père et mère, décédée du jour d'hier et âgée d'environ trois mois, laquelle était en nourrice chez Nicolas Rocher, habitant aux d. Mollières. A la sépulture ont assisté ledit Nicolas Rocher, manouvrier, qui n'a su signer de ce enquis et requis, et Vincent Hucherot, bedeau sousigné ; (suivent les signatures de Vincent Hucherot et Romieu).

23 octobre 1758

Le vingt trois octobre mil sept cens cinquante huit, a été enterré dans le cimetière des Mollières, le corps de Charles André Parent, qui était en nourrice chez la femme de Jacques Guincet, demeurant dans la maison de Monsieur Taret, fils de Pierre Parent, marchand épiciier et de Marie Elisabett Labrière, habitant à Paris, rue de la Huchette ; (suit la signature de Romieu, curé des Mollières).

15 mars 1759

Le quinze mars mil sept cens cinquante neuf, a été enterré dans le cimetière des Mollières, le corps de Jean Baptiste Dai, agée d'environ un an, décédé du jour d'hier, fils à sr Etienne Dai, laboureur dans la paroisse de (Saclet ?) et de Louise Bourdet, père et mère. A la sépulture ont assisté la.. Louise Bourdet, mère, Jean Landrin, tisserand de toille, chez qui ledit enfant était en nourrice, qui n'ont sçu signer de ce enquis et requis, et Vincent Huchériot, bedeau sousigné ; (suivent les signatures de Vincent Huchériot et Romieu).

3 avril 1759

Le trois avril mil sept cens cinquante neuf a été enterré dans le cimetière des Mollières, le corps de Geneviève Dai,, agée d'environ deux mois, décédée du jour (d'hier), fille à sr Etienne Dai, laboureur, dans la paroisse de (Saclet) et à Louise Bourdet, ses père et mère. A la sépulture ont assisté Jacque Mareschal, berger, qui n'a sçu signer de ce enquis et requis, chez la femme dudit Jacques était ladite Geneviève Dai, en nourrice, et Vincent Huchériot, bedeau, sousigné, tous les deux de cette paroisse ; (suivent les signatures de Vincent Huchériot et Romieu).

2 août 1759

Le second aoust mil sept cens cinquante neuf, a été enterré dans le cimetière des Mollières, le corps de François (Fauriat ?) agé d'environ huit mois, décédé du jour d'hier, fils de François (Fauriat), fermier dans la paroisse de Choisel, et Jeanne Colignon, ses père et mère, lequel enfant était en nourrice chez la femme de Denis Cadier, jardinier, mon paroissien. A la sépulture a assisté Vincent Huchériot, bedeau ; (suivent les signatures de Vincent Huchériot et Romieu).

28 novembre 1759

Le vingt huit novembre mil sept cens cinquante neuf, a été enterré dans le cimetière des Mollières, le corps de Marie (Creté ?) agé d'environ quatre mois, décédé du jour d'hier, fille de François Creté, marchand boucher demeurant à Versailles, rue de Paris, et de Marie Choneau, ses père et mère. Ladite Marie Françoise Creté étant en nourrice chez Geneviève Huchériot, épouse de de Jean Noel, carreieur, mon paroissien. A la sépulture a assisté Vincent Huchériot, bedeau, frère de la dite Geneviève, sousigné ; (suivent les signatures de Vincent Huchériot et Romieu).

21 décembre 1759

Le vingt un décembre mil sept cens cinquante neuf, a été enterré dans le cimetière des Mollières, le corps de Louison (Saulier), agée d'environ cinq semaines, décédée du jour d'hier, fille de Charles (Seulier) journalier, habitant à Versailles, et de Marie Françoise Martin, ses père et mère, ladite Louison (Saulier) étant en nourrice dans ma paroisse, chez la femme du nommé Jean Baptiste Plassard, carreieur. A la sépulture a assisté Vincent Huchériot, bedeau,

fils de Vincent Hucherot, carreieur ; (suivent les signatures de Vincent Hucherot et Romieu).

15 septembre 1760

Ce jourd'hui quinze septembre mil sept cens soixante a été enterré dans le cimetière des Molières, le corps de Louis Joseph, décédé du jour précédent, âgé de quatorze mois environ, fils de Guillaume (Roujalot), Mtre tailleur, et de Jeanne (Renebone), ses père et mère, demeurant rue Royale à Versailles. En présence de Gaston Touzé, son père nouricier, et de Vincent Eucheriot, bedeau, ledit Gaston Touzé a déclaré ne sçavoir signer, Vincent Eucheriot a signé avec nous ; (suit la signature de Père Bonaventure Droin, religieux de Limours).

27 septembre 1760

Marie Elizabet Piod, fille de Jaque Piod, marechal a Saclet et de Marie Jeanne Benoit son epouse, âgée d'environ quinze jours, mourut aux Mollières chez Louis Bordier et Magdeleine Roussin, nourice de la deffuncte, le vingt et septième jour du mois de septembre, l'an mil sept cent soixante. Son corps fut inhumé le meme jour sur le soir, dans le cimetière de cette paroisse par et en présence du sousignant curé de Pequeuse. A son inhumation assistèrent et furent présent Vincent Hucherot, bedeau, et Louis Bordier, qui ont signé avec nous, et plusieurs autres qui ont déclaré ne sçavoir signer à ce interpellés suivant l'ordonnance ; (suit la signature de fr Le Bouleh, curé de Pecqueuse).

25 décembre 1760

L'an mil sept cens soixante et le vint cinquième décembre, a été enterré dans le cimetière de cette paroisse, le corps de Pierre Alexandre Canet, mort du jour d'hier, âgé d'environ six mois, fils de François Canet et de Marie Angélique Morin, de la paroisse de Chevreuse, étant en nourrice entre les mains de (Jeane) Landrin. Le dit enterrement a été fait en présence de la mère dudit enfant et de Vincent Hucherot qui ont signé avec nous ; (suivent les signatures de Marie Angélique Morin, Vincent Hucherot, Niel de Brenon).

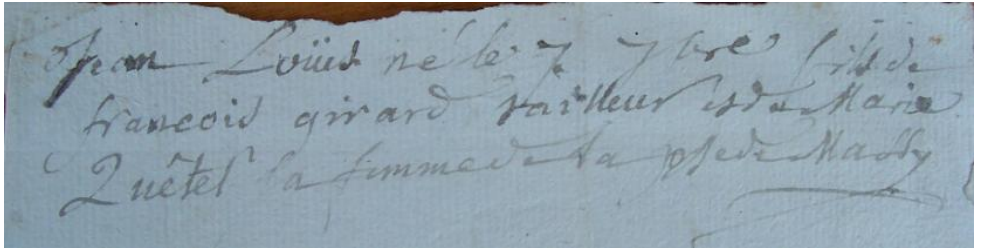
31 décembre 1760

L'an mil sept cens soixante et le trente et un décembre, a été inhumé dans le cimetière de cette paroisse, le corps de Martin Cognard, mort du jour d'hier, âgé d'environ trois mois, fils de René Cognard et de Jeane (Legt), son épouse, demeurant à Versailles. Ledit enterrement s'est fait en présence de Vincent Hucherot et de René Aimond, (père) nourricier dudit enfant qui a déclaré ne sçavoir signer de ce enquis ; (suivent les signatures de Vincent Hucherot et Niel de Brenon).

29 octobre 1770

L'an mil sept cent soixante dix, le vint neuf octobre, a été inhumé dans le cimetière de cette paroisse le corps de Jean Louis Girard, décédé du jour d'hier, âgé d'environ deux mois, fils de François Girard, tailleur d'habits, et de Marie Quetel, sa femme, de la paroisse de Massy. Présens et temoins à l'enterrement

Pierre Dubois, marechal, son père nourricier qui n'a sçu signer et Vincent Huchériot, bedeau, qui a signé avec nous ; (suivent les signatures de V. Huchériot et Niel de Brenon).



Petit document sans titre ni signature, l'écriture est différente de celle de l'acte d'état civil. Au dos est porté, d'une écriture également différente, 1775, et ce papier est inséré dans l'année 1775 mais aucun autre acte ne correspond pour cette année 1775.

21 novembre 1770

L'an mil sept cent soixante dix, le vint un novembre, a été inhumé dans le cimetière de cette paroisse le corps de Marguerite David, décédée du jour d'hier, âgée d'environ treize mois, fille de Pierre David, fermier dans la paroisse de Chevreuse, et de Margueritte Boullan. Presens audit enterrement, Vincent Huchériot, bedeau, et Etienne Voeselle, son père nourricier, qui ont signé avec nous ; (suivent les signatures de Voselle et Niel de Brenon).

11 juin 1796

Aujourd'hui vingt trois prairial an quatre de la république fse, une et indivisible, huit heures de relevée, pardevant moi Nicolas Pierre Vigot, adjoint municipal de la commune des Mollières, département de Seine et Oise, chargé par la loi de recevoir les actes destinés à constater la naissance, les mariages et le décès des citoyens, sont comparus en la salle publique de la commune, Marie Henriette Lucas, âgée d'environ cinquante ans, journalière, et Barthelemy Charpentier, âgé de trente huit ans, manouvrier, tous deux domiciliés dans la commune des Molières, la première mère de Marie Henriette Lucas, âgée de dix huit ans, le second son plus proche voisin, les quels nous ont déclarés qu'au domicile de Marie Henriette Lucas, (la mère ?), étoit décédée hier dix heures de relevée, (Emelie), âgée de douze jours, fille du légitime mariage de Louis Jean Boisdofrée et de Marie Valerie (-uote), tous domiciliés à Paris rue Honoré, section de la Butte des Moulins, confiée pour l'élever aux soins de Marie Henriette Lucas, âgée de dix huit ans, demeurante avec sa mère. D'après cette déclaration, je me suis transporté sur le champ au lieu de ce domicile, je me suis assuré du décès de la ditte (Emilie) Boisdofré, et j'en ai dressé le présent acte, et Marie Henriette Lucas, et Barthelemy Charpentier, ont déclaré ne savoir signer. Fait en la salle publique des Mollières, les jour mois et an que dessus ;(suit la signature de Vigot, adjoint).

Note : Marie Henriette Lucas, âgée de 18 ans, est accouchée le 18 octobre 1795 d'une fille, « n'étant point mariée » et d'un autre enfant le 14 novembre

1799 « provenant du fait de Simon Guife », qu'elle épousera le 9 février 1807 à Boullay les Trous.

14 décembre 1796

Aujourd'hui vingt quatre frimaire de l'an cinquième de la république française une et indivisible, à trois heures de relevée, par devant moi René Taraux, adjoint municipal de la commune des Mollières, département de Seine et Oise, chargé par la loi de recevoir les actes destinés à constater la naissance, les mariages et décès des citoyens, sont comparus en la salle publique de la commune Marie Henriette Lucas, agée de cinquante ans, journalière, et Barthelemi Charpentier, agé de trente huit ans, manouvrier, tous deux domiciliés dans la commune des Mollières, la première mère nourricière de Pierre Jean Barbillon, le second son plus proche voisin, lesquels m'ont déclaré qu'au domicile de Marie Henriette Lucas, étoit décédé hier à huit heures du matin, Pierre Jean Barbillon, fils de Pierre Gabriel Barbillon et de Margueritte Hélène Fouquet, son épouse, domiciliés à Paris, rue de la petite truanderie, numéro douze, section de Bon conseil, confié pour l'élever aux soins de Marie Henriette Lucas. D'après cette déclaration, je me suis transporté sur le champ au lieu de ce domicile, je me suis assuré du décès du dit Pierre Jean Barbillon, et j'en ai dressé le présent acte que Marie Henriette Lucas et Barthelemi Charpentier ont déclaré ne savoir signer. Fait en la salle publique des Mollières, les jour mois et an que dessus ; (suit la signature de Taraux, adjoint).

24 avril 1797

Aujourd'hui cinquième jour de floréal de l'an cinq de la république française une et indivisible, à six heures du soir, par devant moi Jean Baptiste Mineret, agent municipal de la commune des Mollières, département de Seine et Oise, chargé par la loi de recevoir les actes destinés à constater les naissances, mariages et décès des citoyens, sont comparus en mon domicile situé susdite commune, Marie Henriette Lucas, agée d'environ vingt deux ans, nourrice, et Nicolas (Cueû ?), agé de trente six ans, tous deux domiciliés en la ditte commune des Mollières, canton de Limours, m'ont déclaré qu'au domicile de Marie Henriette Lucas, est décédé à deux heures du matin, Jean Marie Haber, fils de Charles Haber (rubanier ?) agé de trente ans, et d'Elisabeth Duquin, son épouse, agée de vingt cinq ans, demeurant Grande Rue du faux bourg St Antoine, (numéro) cent dix, section de Montreuil, à Paris, confié aux soins de la ditte Marie Henriette Lucas, nourrice du dit Jean Marie Haber. D'après cette déclaration, je me suis sur le champ transporté au lieu de ce domicile, je me suis assuré du décès de Jean Marie Haber, et j'en ai dressé le présent acte que les témoins ont signés avec moi excepté Marie Henriette Lucas qui a déclaré ne sçavoir. Fait en mon domicile les jour moi et an que dessus.

(mention marginale : Henriette Lucas est la fille de du sieur Lucas, maitre d'école à (Senlisse ?), Nicolas Cueû fut d'abord (pensionnaire ?) à (Senlisse ?) puis aux Molières.) ; (suivent les signatures de (Cueû), Mineret agent).

13 mai 1797

Aujourd'hui vingt quatre floréal de l'an cinquième de la république française, une et indivisible, à six heures du soir, par devant moi, Jean Baptiste Mineret, agent municipal de la commune des Mollières, chargé par la loi de recevoir les actes destinés à constater les naissances, mariages et décès des citoyens, sont comparus en mon domicile situé susdite commune Marie Henriette Lucas, âgée de vingt deux ans, nourrice, et François Barthelemi Charpentier, journalier, âgé de trente six ans, tous domiciliés en la ditte commune des Mollières, la première nourrice et le second le plus proche voisin de deffunt Pierre François Marinier, âgé d'environ onze mois, lesquels m'ont déclarés que le dit Pierre François Marinier est décédé ce matin, à neuf heures, au domicile de la ditte Marie Henriette Lucas, aux soins de laquelle il étoit confié et le quel fils de Germain Claude Marinier, et de Louise Chadenet, son épouse, domiciliés à Paris, rue (Verderet), numéro trois, section de (--) Conseil. D'après cette déclaration, je me suis sur le champ tranporté au lieu dudit domicile et je me suis assuré du décès du dit Pierre François Marinier. Et j'en ai dressé le présent acte que les témoins Marie Henriette Lucas et François Barthelemi Charpentier ont déclaré ne point le signer faute de sçavoir de ce interpellé suivant la loi. Fait en mon domicile les jour mois et an que dessus ; (suit la signature de Mineret agent).

19 avril 1800

Aujourd'hui vingt neuf germinal an huit de la république française une et indivisible, à neuf du matin, par devant moi, René Taraux, maire (--) du village des Mollières, chargé par la loi pour recevoir les actes destinés à constater la naissance, les mariages et décès des citoyens, sont comparus en mon domicile Pierre Nicolas Doucet, journalier, âgé de vingt (trois) ans, et Jean Barthelemi Roussin, instituteur, âgé de cinquante ans, domiciliés au village des Mollières, le premier père nouricier, le second voisin de Jean Nicolas Masurier, âgé d'environ trois mois, né à Paris, lesquels m'ont déclaré que le dit Jean Nicolas Masurier est mort hier à huit heures du soir, dans la maison du dit Pierre Nicolas Doucet son père nouricier. D'après cette déclaration, je me suis sur le champ transporté au lieu de ce domicile, je me suis assuré du décès du dit Jean Nicolas Masurier, et j'en ai dressé le présent acte que Pierre Nicolas Doucet père nouricier et Jean Barthelemi ont signés avec moi. Fait en mon domicile, les jour mois et an que dessus ; (suivent les signatures de Pierre Nicolas Doucet, Roussin, Taraux maire [suit 1 autre mot]).

11 septembre 1806

Du onze septembre mil huit cent six. Acte de décès de Marguerite (Seraphine) Leconte, décédée à cinq heures du matin, âgé de dix mois ou environ, fille de Jean Jacque Leconte, jardinier demeurant (rue Ma-iene ? n° 6) et de Marguerite Colliot, ses père et mère, demeurant à Versailles. Sur la déclaration à moi faite par François Barthelemy Charpentier, journalier, âgé de quarante six ans, père nourissier et par Claude Fourcaut, journalier, âgé de quarante six ans, tous deux témoins et domiciliés aux Mollières, qui ont déclaré ne savoir signé. Constaté suivant la loi, par moi René Taraux, maire des Mollières, faisant les

fonctions d'officier public de l'état civil, soussigné ; (suit la signature de Taraux maire).

3 janvier 1807

Du trois janvier mil huit cent sept. Acte de décès de Louise Rosalie Carbonet, décédée à six heures du matin, ché Nicolas Brosset, son père nourisier, fille de Jean Charles Carbonet, talliere d'habits, demeurant aux (haumaut ?) de Mongé, commune de (Bures), et de Marie Rosalie (---) ces père et mère. Sur la déclaration à moi faite par Nicolas Brosset, père nouricier. Premier témoin, Louis Antoine Houdiarne, maitre d'écolle, agé de quarante ans, 2ème témoin, Louis Lavigne, journalier, agé de trente huit ans, toute deux domiciliés aux Mollières, le père nouricier, Louis Lavigne, on déclaré ne savoir signé, Louis Antoine Houdiarne a signé avec moi. Constaté suivant la loi, par moi René Taraux, maire des Mollières, fesant les fonctions d'officier public de l'état civil, soussigné ; (suivent les signatures d'Antoine Houdiarne, Taraux maire).

30 mars 1810

Du trente mars mil huit cent dix, acte de décès de Anne Françoise Marthe Blerau, décédée hier à cinq heures du matin, agé d'environ un mois, née à Chevreuse, et canton, département de Seine et Oise, étant en nourise chez le nommé Jean Renard en cette commune des Mollières, fille légitime d'Antoine Blerau, cordonnier à Chevreuse et de François Marthe Marechal, ses père et mère. Sur la déclaration à moy faite par ledit Jean Renard, cultivateur, agé de trente deux ans, qui a dit être ami de la deffunte. Et par le sieur François Marechal, propriétaire, agé de soixante ans, qui a dit être aieul de la ditte déffunte, tous deux domiciliés en cette ditte commune des Mollières. Constaté suivant la loy par moy Jean Baptiste Mineret , maire de la commune des Mollières, faisant les fonctions d'officier public de l'état civil, soussigné ; (suivent les signatures de Marechal, Renard, Mineret maire).

9 février 1827

Du neuf février mil huit cent vingt sept à quatre heures du soir, acte de décès de Prosper Roussin, agé de onze mois, né à Paris, décédé d'hier huit à huit heures du soir, en la demeure de Marie Madeleine Grosseuvre, veuve Prévét, sa mère nourricière, fils de Jean Charles Roussin, serrurier et de Therese Madeleine Bancelin, ses père et mère, domiciliés à Paris, rue du Bacque n°. Les témoins ont été messieurs Augustin Andry, marchand épicier, agé de cinquante ans, Charles Fourcault, instituteur, agé de trente cinq ans, tous deux amis de l'enfant et domiciliés en la ditte commune des Molières, lesquels ont signé avec nous, maire, après lecture faite et le décès constaté par nous soussigné ; (suivent les signatures de Fourcault, A Andry, Boucheny maire).

30 mars 1827

Du trente mars mil huit cent vingt sept à six heures du soir, acte de décès de Theodore Arbet, agé de neuf mois, né à Paris, décédé d'hier, vingt neuf à cinq heures du soir en la demeure de François Fleureau, son père nourricier, fils de

Felix Arbet, tailleur d'habit et Eléantine Rouyer, ses père et mère, domiciliés à Paris. Les témoins ont été messieurs François Fleureau, carrier, âgé de cinquante quatre ans, père nourricier du décédé, Charles Fourcault, instituteur, âgé de trente cinq ans, ami du décédé, les dits témoins domiciliés en la commune des Molières, lesquels ont signé avec nous, maire, après lecture faite et le décès constaté par nous soussigné. François Fleureau a déclaré ne savoir signé ; (suivent les signatures de Fourcault et Boucheny maire).

10 avril 1827

Du dix avril mil huit cent vingt sept à huit heures du matin, acte de décès de Fredine Anastasie, âgée d'un an, née en la commune des Molières, décédée d'hier à quatre heures du matin, en la demeure de Margueritte Chandellier, sa mère nourrice, fille de Julienne Guilbeaux, sa mère, domiciliée aux Molières. Les témoins ont été messieurs Vincent Lefevre, cultivateur, âgé de trente neuf ans, ami de la décédée, Charles Fourcault, instituteur, âgé de trente cinq ans, aussi ami de la décédée, les dits témoins domiciliés en la commune des Molières, lesquels ont signé avec nous, maire, après lecture faite et le décès constaté par nous soussigné ; (suivent les signatures de Fourcault, Lefevre, Boucheny maire).

Note : « Du quatre avril mil huit cent vingt six à deux heures après midi, acte de naissance de Fredine Anastasie, du sexe féminin, née d'aujourd'hui à une heure après midi en la demeure de sa mère, fille de Julienne Anastasie Guilbeaux, journalière, âgée de vingt huit ans, et d'un père inconnu... »

14 décembre 1829

Du quatorze décembre mil huit cent vingt neuf à dix heures du matin, acte de décès de Madeleine Eloise Paul, âgée d'un mois, née en la commune de Charonne (Seine), fille de Christophe Paul et de Victorine (Leblan), décédée d'hier à huit heures du matin en la demeure de Barthelemy Charpentier, son père nourricier. Les témoins ont été messieurs Barthelemy Charpentier, journalier, âgé de trente trois ans, et Charles Fourcault, instituteur, âgé de trente huit ans, ami de la décédée, tous deux domiciliés en la commune des Molières, qui ont signé avec nous, maire, après lecture faite et le décès constaté par nous soussigné. Barthelemy Charpentier a déclaré ne savoir signé ; (suivent les signatures de C. Fourcault et Boucheny maire).

5 août 1832

Du cinq août mil huit cent trente deux à neuf heures du matin, acte de décès de Désiré Adelaide Guilmain, décédée d'hier à dix heures du matin, âgée de treize mois, étant en nourrisse chez la femme de Michel Brosset aux Molières, fille de monsieur Guilmain et de demoiselle Raimé, ses père et mère, demeurants à la ferme de Lerable, commune de Bullion. Les témoins ont été messieurs Roussin Louis Pierre, propriétaire, âgé de cinquante ans, et le sieur Menant, garde champêtre, âgé de cinquante deux ans, voisins de la décédée et tous deux domiciliés audit lieu des Molières. Lesquels ont signé avec nous, maire, après lecture faite et le décès constaté par nous, maire, soussignés ; (suivent les signatures de Menant, Roussin, Mineret maire).

30 mars 1833

Du trente mars mil huit cent trente trois, heure de midi, acte de décès de Celeste Drapier, âgée d'environ onze mois, née à Sevres, Seine et Oise, décédée d'hier à huit heures du matin en la demeure de la veuve Adrien Guebert, sa nourrisse, demeurante aux Molières, fille du sieur Drapier, journalier, domicilié en la commune de Sevres, département de Seine et Oise. Les témoins ont été messieurs Fourcault Charles, instituteur de cette commune, âgé de trente neuf ans, et Lefevre Vincent, laboureur, âgé de quarante quatre ans, tous deux voisins, domiciliés en cette dite commune des Molières. Lesquels ont signé avec nous, maire, après lecture faite et le décès constaté par nous soussigné ; (suivent les signatures de C Fourcault, Lefevre, Mineret maire).

Travaux et aménagements dans les églises de l'Essonne au cours du XVIII^e siècle

Chapitre IV, la partie essonnienne relevant de l'ancien diocèse de Paris, 1695-1790

L'archidiaconé de Josas, l'ancien doyenné de Montlhéry
(suite et fin)

Frédéric GATINEAU

Marolles-en-Hurepoix (église Notre-Dame et Saint-Georges)

Pour l'année 1749, nous est parvenu, le 29 juin, un « devis d'ouvrage à faire à l'église de ND et St Georges de Marolles » qui date précisément la baie principale de la façade ouest : *sera fait la recherche de 3 espaces de couverture sur toute la hauteur comme aussi faire la recherche de la couverture des basses ailes de la sacristie ... faire les enduits et crépis dans toute l'étendue de l'église, chœur et nef et bas-côtés en moitié chaux et sable, ensuite blanchir le tour de ladite église en dedans en lait de chaux pour première couche et pour seconde couche en blanc d'Espagne et colle... faire l'ouverture d'une croisée au-dessus de la grande porte de ladite église de 4 pieds en dedans sur 6 pied et demi de hauteur laquelle sera cintrée...*¹

L'année suivante, un autre acte notarié nous apprend l'intervention d'un seigneur local dans la décoration d'une partie de l'église. Il s'agit de la donation d'une rente faite à la fabrique de l'église de Marolles par Étienne Blondeau, seigneur en partie de Beaulieu et par Marie-Anne Saulnier, sa femme.... *à charge de leur faire concession de la chapelle la charité tenant à la sacristie de la longueur de 12 pieds depuis le mur de la sacristie jusqu'au balustre de l'autel et de 10 pieds de large environ et faire changer comme il conviendra la porte de la sacristie le tout aux dépens dudit sieur Blondeau*².

1 AD 91 2 E 45 10.

2 AD 91 E 2510.



Marolles-en-Hurepoix, sur la façade ouest, la baie ouverte en 1749

Mauchamps (église Saint-Jean-Baptiste)

Les registres des comptes de la fabrique de Mauchamps³ nous révèlent de nombreux travaux exécutés dans la petite église Saint-Jean-Baptiste même si la nature exacte de ces travaux n'est pas toujours facile à cerner.

En 1696 : *Payé à Bastard, marchand tuilier à Basville, 20 livres pour 1200 tuiles pour l'église... Payé à Michel Lapierre masson à Boissy pour ouvrage fait à l'église, 13 livres.*

En 1697 : *Payé à Germain Colleau, charpentier à la Briche, 15 livres pour voir monté et posé deux panneaux sur les bancs de l'église les plus proches de la porte, du côté du midi et pour avoir ôté et descendu les chevrons.*

En 1699 : *Payé à M Deslandes, marchand en bois à Dourdan, qui a fourni deux panneaux de 22 pieds de long ...qui ont été posés du côté du midi à l'espace de la nef de ladite église la plus proche de la porte.*

En 1700, il semble qu'on ait procédé à de grandes réparations au clocher :

- *Payé à la Forests, fendeur de grès, 40 sols pour achever le payement de la somme de 12 livres que ladite église lui devoit pour luy avoir fourni 200 coins de grès qui ont esté employés à rétablir le clocher.*
- *Payé aux sieurs Manières et Marsault masson qui ont vidé les décombres qui estoient dans l'église et dans le clocher...*
- *Payé à André Soutif pour une journée de son cheval qui a aussi aidé à charroyé de la pierre pour le clocher 12 sols.*

3 Comptes de la fabrique de Mauchamps arch dioc 18 61).

- Payé à Barré menuisier à Boissy pour la porte du clocher 3 livres.
- Payé à Marsault maître à Boissy qui a démolit 2 cintres de gresserie⁴ qui posaient sur le petit pilier du clocher enclavé dans le pan de l'église, qui menaçait le clocher d'une ruine prochaine et pour avoir rempli une nouvelle muraille à chaux et sable de 2 pieds et plus d'épaisseur...les 2 arcades qui estoient sous ces cintres n'étoient massonnées qu'en terre et pierre 80 livres.
- Payé à Jacques Gouin menuisier à Boissy pour avoir fourni une table d'autel à poser devant l'image de la Ste Vierge.

En 1702, les grands travaux se poursuivent dans la nef ainsi que des compléments d'aménagement sur le clocher :

- Payé à Michel le Pierre, masson, 30 livres pour avoir réparé la nef de l'église et partie du chœur, avoir descendu la croix de fer qui estoit sur la croupe du chœur, recherché toutes les couvertures, mis une pièce de bois de chêne, sous œuvre du clocher et posé la croix dessus, refait la noue qui est entre le clocher et la nef et recrépi le clocher dehors et dedans exceptée la partie qui est vers le couchant.
- Payé à Machicoine, maréchal à Boissy-Saint-Yon, pour avoir fourni quelques ferrures à la grosse cloche, un battant neuf à la petite cloche et avoir fait des pattes à la croix du clocher.
- Payé à Quisset marchand à Saint Sulpice pour la feste⁵ qui a été mis au clocher et pour deux poinçons de chaux 10 livres 12 sols.

En 1703 :

- Payé à Michel la Pierre masson à Boissy pour avoir refermé le bas des fenêtres du clocher, fait en gresserie un pied d'estal au confessionnal et scellé l'étui à la bannière au pignon du bas de la nef 10 livres.
- Payé à Léger Quesneau fendeur de grès pour les coins qui ont servi au piédestal du confessionnal.

En 1704 : Payé à Ravet maître charpentier à Boissy 4 livres pour avoir fourni une demi-roue à la grosse cloche et travaillé aussi à la hune et à la demy-roue de la petite cloche. ... Payé pour des planches de bateau voiturées de Paris pour faire des auvents aux fenêtres du clocher⁶ 3 livres 12 sols.

En 1705 : Payé à Charles Thomas vitrier à Boissy pour avoir travaillé aux vitres de l'église endommagées par l'impétuosité des vents, 4 livres.

En 1706 : Payé à Charles Thomas, maître vitrier à Boissy, pour avoir fourni un panneau de vitre à la nef de l'église, 2 livres 5 sols... Payé à Jacques Goin, menuisier à Boissy, pour avoir fait un siège et un fond à la chaire⁷ 2 livres 5 sols.

Le 22 août 1712 l'archidiacre de Josas, Dorsanne, visitant l'église de Mauchamps, trouve la nef en fort mauvais état et produit une ordonnance pour des travaux.

En 1715 et dans les années suivantes divers travaux de réparations doivent

4 En pierre de grès.

5 Les tuiles faitières.

6 Il s'agit des abat-sons.

7 Cette chaire a depuis disparu, l'actuelle chaire de Mauchamps est postérieure.

être entrepris suite à des vols par effraction commis dans l'église :

- Payé à Lemercier, masson à Torfou ...pour avoir placé et scellé la fenêtre de la sacristie et rebouché quelques ouvertures dans ladite sacristie 2 livres 8 sol.
- Payé à Jean Cinsard maitre serrurier à Boissy sous st Yon pour avoir raccommodé la serrure du tabernacle brisée par les voleurs ... plus pour avoir fourny à la grande porte une grande barre de fer ... 14 livres et au même Cinsard pour avoir desserré et resserré la grosse cloche.

En 1717 :

- Payé à Gouin, menuisier à Boissy, pour une porte neuve à deux battants de bois de chêne pour servir à la place de la grande porte de ladite église qui avoit été plusieurs fois brisée par les voleurs 27 livres et
- à Jean Cinsard serrurier pour la serrure de la porte 8 livres.
- Payé à Prevost marchand bourrelier à Boissy pour un braier⁸ à la grosse cloche.

En 1718 : Payé 4 livres à Legras vitrier à Boissy pour avoir fait quelques réparations aux vitres de l'église et y avoir fourny des panneaux de neuf au lieu de celui qui a esté brisé par les voleurs.

La même année sont entrepris le début de grands travaux de reconstruction de la nef : Payé pour deux journées passer à creuser le bassin de chaux qui est au coin de la Bailloterie joignant le cimetière du côté de septentrion où j'ai trouvé des ossements de deux corps humain, arrangés suivant la sépulture humaine qui est une marque que le cimetière était enfermé dans ce coin et que, selon les apparences, on a laissé ouvert pour une plus grande facilité de la clôture du cimetière, dans lequel bassin il y a 35 poinçons de chaux que j'ai aidé à éteindre, plus pour une journée employés à chercher des pierres.

En 1719 : Payé à Charles Paquet et Jacques le Sieur pour chacune des journées employées à aplanir le chemin pour voiturer la gresserie qui devait être employée à l'église... payé une livre quatre sols pour un bout de planches qui a servi au piqueur de gresserie pour donner sa figure aux retombées des ogives... plus payé à Jacques Poquet pour trois journées et demie faites à fouiller des blocs de gresserie pour les fondements de la nef.

En 1720 l'adjudication des travaux de la nef préconisés par l'archidiacre 8 ans plus tôt, fait l'objet de diverses procédures : Après publication sur la porte de la nef de l'église paroissiale de Mauchamps, spécifions et accordons à François Mercier, maître maçon demeurant à Torfou... ledit Mercier déclare : je m'oblige de faire ce qui suit : premièrement à l'encoignure du clocher qui est contigu au pan de l'église du côté du septentrion et qu'on vient de faire, un pilier à ladite encoignure qui avance dans la nef de 18 à 20 pouces sans y comprendre le surplomb du clocher, liés de tous côtés... pour faire cette liaison on donnera à ce pilier intérieur le plus de fondement que l'on pourra et on lèvera de la hauteur au pan. Cependant du côté du septentrion il sera lié exactement avec le pignon du chœur... afin de fermer la voûte qui sera faite à la commodité de l'œuvre. Il faudra faire deux piliers, un à moitié de la distance du

⁸ Pièce de cuir qui sert à attacher le battant de la cloche.

chœur au clocher et l'autre joignant ladite encoignure du clocher avec laquelle il sera lié. Les travaux qui seront entre le chœur et ses deux piliers auront leur fondement de la même profondeur que celle du pignon du chœur et quant aux deux piliers ils auront un pied de plus. On donnera à ces deux piliers, dans les fondements, 4 pieds de large ... jusqu'au rez-de-chaussée et au-dessus 26 pouces de large sur 4 pieds de saillie. Il sera élevé jusqu'à 18 pouces, près de l'égout auquel on donnera moins de glacis qu'à ceux chœur. Vis-à-vis de ces deux piliers externes il faudra élever, dans la nef, deux demi-colonnes liées avec le pan qui seront posés sur leurs massifs lesquels auront 3 pieds de large sur 2 pieds de sailli jusqu'au rez-de-chaussée et la même profondeur du fondement que celle des piliers externes. Ces demi-colonnes auront la même élévation que celle du chœur au-dessus desquels on posera la retombée des ogives jusqu'au port de liaison. Les deux travées qui seront entre ces deux piliers et demi-colonne auront dans les fondements ... 3 pieds de large jusqu'à rez-de-chaussée et au-dessus la même épaisseur et hauteur que celle du chœur. Il faudra à chaque travée faire une forme de vitre.

Au pan du côté du midi il faut trois piliers dont deux, les plus proches du chœur, auront les mêmes profondeur, largeur et élévation que ceux du pan ci-dessus. Les demi-colonnes, leur profondeur, massif et élévation seront de même que celles de l'autre pan. Le troisième pilier de ce pan doit être élevé en éperon pour servir à l'encoignure de ce pan et au pignon de la porte avec lequel pignon il sera lié de 3 pieds de large sans y comprendre l'épaisseur de ce pan. Il y aura deux fondements de la même profondeur que les autres piliers sans aucun égard au terrain qui est plus haut de ce côté. Il y aura de saillie, comme les autres piliers et de largeur 4 pieds et demi jusqu'à rez-de-chaussée et 2 pieds et demi de large sur 4 pieds et demi de saillie au-dessus du rez-de-chaussée. Cependant sera percé trois formes de vitre. Il sera fait un pilier entre ce pignon de la porte et le pilier du clocher qui est contigu avec lequel pilier il sera exactement lié. Il sera lié avec ce pignon de deux pieds de large sans y comprendre son épaisseur ... en outre aux quatre coins de la nef il faudra mettre à chaque coin une naissance d'ogives jusque et hors de liaison. Vis-à-vis de ces quatre coins et des demi-colonnes il faudra laisser des boulins qui soit en biais pour égoutter les eaux s'il est nécessaire... Pour la charpente il faudra descendre la tuile et la charpente des deux espaces, en faire trois et faire servir les deux poutres neuves, transporter la poutre et la ferme qui est proche le pignon du chœur proche le pignon de la porte... Mettre sur toute la nef quatre chevrons à latte, remonter la charpente et couvrir toute la nef.

...je m'oblige de rendre fait et parfait au jour et fête de Saint-Michel prochain en me fournissant les matériaux nécessaires et en me faisant appareiller la gresserie pour la somme de 900 livres, laquelle sommes moi, François Charpentier, marguillier en charge de l'œuvre est fabrique de l'église de Mauchamp promet de payer à François Mercier ... Ces travaux pour satisfaire à l'ordonnance de Monsieur l'archidiacre Dorsanne faite dans le cours de ses visites le 22 jours d'août 1712 et suivant l'agrément de Monsieur de Chamarande seigneur de Mauchamp et enfin en voyant la présente nécessité.

En 1734, le 24 décembre, pour compléter les travaux de reconstruction de la nef il est présenté à la fabrique un nouveau *devis des ouvrages qu'il convient de faire à l'église paroissiale de Saint Jean-Baptiste de Mauchamps*⁹.

Premièrement il convient de vouter la nef de l'église qui contient 32 pieds de long sur 21 et demi de large, laquelle voute sera faite en pierre de meulière du pays et en chaux et sable. Qu'il sera fait quatre cordons dans la voûte en grès piqué, comme ceux qui y sont actuellement à la hauteur de huit à 9 pieds... il sera fourni aux dépens de l'église, la pierre de meulière et 7 poinçons de chaud et le sable nécessaire.

Item de fournir pour ladite entreprise de toute pièce de bois pour supporter les cintres nécessaires et échafaudage pour l'ouvrage de crépir et enduit toute la voûte en chaud et sable comme aussi au mur de la nef.

*... pour recarreler le chœur et la nef de l'église ... fourni tous les carreaux nécessaires pour le carrelage ainsi que le sable nécessaire qui sera voituré par le char de ladite église*¹⁰.

Item sera blanchi le chœur par deux couches la première en lait de chaux et la seconde en blanc d'Espagne aussi de blanchir la nef conformément au chœur.

Il sera rehaussé la table du maître-autel d'environ quatre pouces.

Sera recherché dans la couverture qui sont à côté du clocher toutes les tuiles qui se trouveront manquer.

... Reprendre toutes les ventres et fracture au gros mur du chœur de l'église par en dedans.

En 1736 : Payé à Legrain menuisier à Arpajon 123 livres pour le chœur... Payé au tuilier de Chamarande 20 livres.

En 1739 construction du tambour de l'église et achat d'un bénitier en marbre blanc pour remplacer un vieux chaudron qui en tenait lieu.

En 1745, construction du banc d'œuvre, balustre et marchepied aux chapelles de la Vierge et de Saint-Éloi, un parement d'autel en cuir, un lutrin, un tapis pour le lutrin donné par Anne Didot mère du curé. Par ailleurs une statue de la Vierge est donnée par Léonor Arthur de Breslay de Many, curé de Boissy, cette statue était à la chapelle de la Sainte-Vierge de Boissy et était en mauvais état. Avant d'être placée dans l'église de Mauchamps elle fut réparée en plâtre par Jean Subtil dit Souzy, maçon en plâtre à Boissy. Le même Souzy pratiqua également deux niches une à l'autel de la Sainte-Vierge l'autre à celui de Saint-Éloi¹¹.

En 1746, achat de la chaire à prêcher provenant de l'abbaye de Saint-Antoine à Paris ainsi que son pied tournant¹².

En 1748, pose du tableau de Saint Jean Baptiste offert par le curé.

En 1750, on a fait fondre, à Chatillon, par le fondeur Gaudiveau et ses fils, la petite cloche qui était cassée et par l'augmentation de métal elle devint grosse.

9 Ces travaux seront réalisés par Dunet d'Arpajon maître maçon pour la somme de 900 livres.

10 Ces tuiles seront fournies par le tuilier de Chamarande pour la somme 36 livres.

11 Selon une liste intitulée « travaux à l'église » compilée dans un registre paroissial, arch dioc 18 61).

12 Selon une liste intitulée « travaux à l'église » compilée dans un registre paroissial, arch dioc 18 61).

Cette cloche eut pour parrain « très haut et très puissant seigneur messire Louis de Talaru marquis de Chalmazel commandeur de l'ordre du Saint-Esprit seigneur de Chamarande, Mauchamps et autres lieux et pour marraine très haute et très puissante dame Marthe François de Bonneval son épouse. Ladite cloche a été nommée Marie Louise, bénie par Jean François Nyon curé de Mauchamps.

En 1751 : Remise en état des chapelles de la Sainte-Vierge et de Saint-Éloi, don des deux pierres sacrées par le séminaire de Saint-Nicolas de Paris¹³. Construction du tabernacle par le sieur Pinchaut demeurant aux Conardieres aux frais du sieur curé, doré par Noël maitre doreur à Paris, cloître St Jean de Latran

Le maître-autel et le tabernacle ont été bénis par le sieur curé par le pouvoir spécial à lui donné par messire Christophe de Beaumont archevêque de Paris.

On a fait boiser le pignon du fond du chœur; le reste du chœur; les chapelles de la Vierge et de Saint Eloi.

En 1758, construction d'une nouvelle sacristie selon une liste intitulée « travaux à l'église ».

En 1764, installation de plusieurs stalles et de 2 bancs tenant à la balustrade de la Sainte-Vierge faits aux frais de M de la Barre de Tillaye.

En 1767, pose d'une armoire à tiroirs tournant pour les chappes ;

En 1787, est réalisée la mise en peinture des murs et de la voûte « du temps de R Cedar 1^{er} marguillier et de J Gringot second »¹⁴.



La nef de l'église de Mauchamps en grande partie reconstruite à partir de 1720

13 Permission donnée par M. Robinet grand vicaire de Paris.

14 Inscription effacée lors des restaurations réalisées en 1935.



*La chaire à prêcher
installée en 1746*

Mennecy (église Saint-Pierre)

Le grand clocher fragilisé, chute en 1696, entraînant la ruine de la porte d'entrée et de la première travée d'ogives¹⁵. Sur la voûte, au-dessus de la tribune, une inscription en rouge rappelle l'intervention du duc de Villeroy, lors de la réparation de 1698 consécutive à la chute du clocher. « *Monseigneur le mareschal des Camps a fait réparer. Neufville duc de Vileroy capitaines de gardes du roy* ».

En 1698 toujours, le retable du maître-autel est acheté « d'occasion » à l'église Saint-Sulpice de-Favières. Avec les pièces de bois non utilisées, un menuisier local fut chargé de construire le retable de la Sainte Vierge.

Un acte notarié du 10 janvier 1700 nous apprend qu'à l'époque, le clocher avait « commencé de quitter le corps de l'église ». François Tanneret, entrepreneur des travaux du roi et marguillier en charge de l'église Saint-Pierre, avait demandé aux habitants l'autorisation de faire expertiser le clocher dans le but d'intenter un procès au sieur Lespine, maçon à Corbeil. On reprochait à ce dernier, chargé de refaire la toiture de la tour, de ne pas avoir bien « étayé et chevalé » avant les travaux et d'avoir fait « bonder » les murs¹⁶.

En 1711, est fondue une nouvelle cloche. *L'an mil cent sept cent onze, j'ai été nommée Charlotte par très Haut et très Puissant Seigneur, Mr François*

¹⁵ Duchon, Blanchot, *Mennecy d'hier à aujourd'hui*.

¹⁶ AN MC VII 72 cité dans les *Cahiers de Mennecy et son histoire*.

Deneuville, duc de Villeroy et de Beaupréau, Pair et Maréchal de France, gouverneur et Général des Armées, et par Haute et très Puissante Princesse Melle Charlotte de Lorraine. Nous avons été bénite par Mr François Guisty curé de Mennecy.

Un ensemble de bancs clos est construit en 1722 à l'aide de pièces de menuiserie récupérées.

En 1755, bénédiction d'une autre cloche. *« L'An 1755, j'ai été bénie par Mr l'abbé de St Exupère, Doyen de Notre-Dame de Paris et nommée Françoise Angélique par Très Haut François de Neuville et par Très grand et Noble Dame Madeleine Angélique de Neufville de Villeroy, duchesse de Luxembourg, Nicolas Testu curé Estienne Marsault huissier à Verges au châtelet de Paris marguiller en charge »*

En 1769, le carillon est complété par le baptême d'une troisième cloche Louise Henriette. *« L'an 1769, j'ai été nommée Louise Henriette par Très Haut et P J Gabriel Louis de Neufville et par Melle Anne Henriette Boucherin épouse de Jean Antoine Tirraut de Vaxeim, capitaine de cavalerie bénie par Nicolas Testu curé de la Paroisse, Jacques Besnard Blanchetier marguiller »*



Le clocher de Mennecy rebâti en 1698

Monceaux (église Saint-Étienne)¹⁷

Au milieu du XVIII^e siècle, l'abbé Lebeuf, décrivant l'édifice, prétend que la tour qu'on y voyoit encore en 1739, marquoit parfaitement le XII^e siècle ; mais on l'a abattue depuis¹⁸.

En mars 1793 il est question d'un cambriolage dans l'église... tout est en désordre dans la sacristie, la fenêtre de la sacristie a été forcée, la croix est retrouvée dans le cimetière et un tapis dans la rue¹⁹.

Montlhéry (église Sainte-Trinité)

Le clocher, jadis construit entre le chœur et la nef de l'église, a été entièrement rebâti en 1689, attenant au bas-côté nord ainsi qu'une grande partie de la nef sur lequel il s'était effondré. C'est donc une église en partie reconstruite qui se présente à nous au début du XVIII^e siècle.

En 1700, est passé un « *marché devis d'ouvrages de maçonnerie* » pour construire « *un perron ou rampe coupée devant les portes de l'église... desmolir tout le parvis ou perron, poser au lieu dudit parvis une rampe coupée conforme au plan composé de quatre marches de bon grès, treize pouces de pas et six pouces de haut, devant les marches huit bornes*²⁰. »

De nouveaux travaux sont réalisés au clocher en 1701. Le 6 septembre, Estienne Chapé, maître charpentier, demeurant à Linois, passe un marché « *lequel a entrepris de faire et fournir les ouvrages de charpenterie, savoir le beffroid pour porter les quatre cloches au clocher de ladite église, fournir tout le bois de chesne neuf, ledit marché moyennant 800 livres le preneur pourra récupérer le vieil bois*²¹. »

Un marché d'entretien de l'horloge est passé en 1707 pour Claude Loryse, maître horloger à Paris « *lequel promet et s'oblige à faire et exécuter pendant l'espace de six années consécutives, l'orloge de ladite église, allante et sonnante sans aucune interruption et sans aucun denoyement*²². »

En 1716, de nouveaux fonts baptismaux sont placés dans une chapelle particulière dans le bas-côté nord. Il s'agit d'une vasque de belle pierre de marbre sculptée portant la mention « *L'an 1716 étant curé depuis 28 ans, maître Louis Chanceau, natif d'Orléans, ces fonts ont esté faits par les soins de maître Claude Gentil, marguillier en charge et Charlemagne Badin, natif de cette ville en a esté sculpteur.* »

Les travaux exécutés au clocher ne donnent pas entière satisfaction. En 1722 Messire Estienne Lhéritier, notaire royal, procureur à Montlhéry, et agissant comme marguillier de ladite église, produit un réquisitoire pour parvenir au marché qu'il convient de faire pour le rétablissement des cloches et de la

17 Aujourd'hui commune du Coudray-Montceaux.

18 Abbé Lebeuf.

19 AD 91 L 317.

20 AD 91 2 E 62 321.

21 AD 91 2 E 62 315.

22 AD 91 2 E 62 321.

charpente qui les porte, « dont deux ont été démontées depuis huit jours pour éviter le péril évident dont on étoit menacé par la chute desdites cloches »²³.

En 1745, on entreprend la construction d'une nouvelle sacristie. Jacques Thiboust, « prestre curé de la paroisse de la Sainte-Trinité,... a représenté que la sacristie de l'église tombe en ruine, qu'il y pleut de tous côtés, que la charpente en est presque pourrie, les plafonds prêts à tomber, la couverture en mauvais état, que les ecclésiastiques ont été obligé de l'abandonner de peur d'être écrasés sous les ruines; que l'humidité qui règne dans la sacristie pourrit les ornements et linges, qu'il est nécessaire d'edifier à neuf une autre sacristie en un lieu plus commode, soit dans le petit cimetière derrière le cul de lampe et chapelle de la sainte Vierge ». Le curé précise qu'une somme de 346 livres 9 sols a été dépensée pour les réparations précédentes et qui n'ont rien donné. « Que pour aider à ladite construction qu'il y a mesme de l'argenterie de la paroisse Saint-Pierre qui a été réunie à celle de la Sainte-Trinité²⁴ qui consiste en une croix, un soleil, un calice, deux burettes, un petit ciboire, deux autres burettes qu'il estime être inutiles en ladite église... Après délibération, il est décidé « de vendre l'argenterie sus-détaillée à Paris en l'hostel des monnoyes ou à un orfèvre à Paris suivant qu'il sera plus avantageux ».

L'adjudication au rabais a lieu suivant les clauses contenues dans le « Devis des ouvrages et fournitures qu'il convient faire pour la construction à neuf d'une nouvelle sacristie dans le petit cimetière de la ville de Montlhéry tenant par dehors à la chapelle de la sainte Vierge de l'église Sainte Trinité dudit Montlhéry dont l'adjudication doit estre faite au rabais au moins offrant ».

Voici un extrait du très intéressant « cahier des ouvrages et des charges » :

- premièrement l'adjudicataire au rabais sera tenu et obligé de faire fouiller les terres du petit cimetière jusqu'au niveau des terres de la chapelle de la sainte Vierge et de faire transporter ces terres au grand cimetière,

- sur le niveau sera fouillé quatre pieds de profondeur pour les fondations conformément au plan géométrique qui sera amené,

- la construction de grands murs entre les vitraux de la chapelle tomberont perpendiculairement entre iceux,

- les portes ou entrées cintrées seront de graiseries taillées et piquez,

- les grands murs de toutes parts de la dite sacristie seront de hauteur du rez-de-chaussée trois pieds d'épaisseur,

- les cintres et voûtes, seront construits en pierre de meulière...

- les grands murs faisant le tour de la dite sacristie suivant ledit plan géométrique auront douze pieds de hauteur du rez-de-chaussée, quatre pieds de fondation dans laquelle lesdits murs auront trois pieds d'épaisseur réduit à trente pouces, lesquels seront bâtis à chaux et sable ainsy que les voûtes, le mortier sera composé d'un tiers de bonne chaux et les deux autres de sable....

- les voûtes seront construites de la meilleure pierre de meulière des environs de Montlhéry, néant moins, lesdits murs de toutes parts seront bâtis de graisserie...

- au milieu de ladite sacristie, dans le fond ayant une vue sur le carrefour

23 AD 91 2 E 62 321.

24 Cette réunion a eu lieu en 1739.

*sera fait une fenestre de dix pieds de hauteur sur quatre pieds de large de vitrage du même goust que celle de la chapelle...*²⁵

Hélas, la construction de cette nouvelle sacristie *faite dans un temps et saison défavorables, s'avère estre défectueuse au dire de gens à ce connoissant qui ont été prié et requis de l'examiner et condamné d'être démolie, refaite....* ». En 1746, un nouvel architecte est nommé *pour refaire un nouvel édifice du côté de l'Hôtel Dieu, de procéder à la démolition de la nouvelle construction du côté du cul de lampe et cimetière...*²⁶

En 1748, à l'issue de la grand'messe le curé a donné la bénédiction du tableau de Saint-Nicolas, *à la chapelle que Mr de Francine a fait faire à ses dépens*²⁷.

En 1749, il est question de travaux de serrurerie à l'armoire du guidon payé par la confrérie du Saint-Sacrement de la paroisse²⁸.

En 1751 la couverture du clocher (construit soixante ans auparavant) est en mauvais état, *les ardoises estoient tombés et la charpente sera endommagée si on en fait pas les réparations immédiatement*²⁹.

Un devis des ouvrages à faire pour le rétablissement et la couverture en ardoise du clocher est établi le mois suivant :

- *sera faite la couverture en ardoise neuve carrée forte d'Angers sur le bas du cloché dans tout son pourtour sur six pieds de hauteur y compris l'égout qui sera composé de deux thuilles et deux ardoises formant une saillie noircie par dessous avec feuille en noir de fumée.*

- *sera fourni quatre arrêtières de plomb de trois pieds de long....,*

- *sera pareillement rétabli la couverture des abats vent dudit cloché*³⁰.

En 1754, lors de l'assemblée réunie le dimanche 31 mars en la sacristie, Catherine Michelin, sœur supérieure de *l'hospital de cette ville*³¹ désire faire élever une chapelle sous l'invocation de Saint Vincent de Paul³² *entre les deux croisées de l'aisle droite réservée aux dites sœurs, ceci à leurs frais*³³.

En 1761, les marguilliers décident de faire réparer « *l'horloge qui est en très mauvais ordre* » et de faire un nouveau banc pour la confrérie du Saint-Sacrement *bien plus séant que celui où il est ce qui contribuera à la décoration de l'église*³⁴.

En 1769, on procède à de nouveaux aménagements dans le chœur de l'église.

25 AD 91 2 E 62 356.

26 AD 91 2 E 62 356.

27 Livre des comptes de la paroisse de la très Sainte-Trinité de Montlhéry, AD 91 G Sup. 175.

28 AD 91 B 2544 bis.

29 Livre des comptes de la paroisse de la très Sainte-Trinité de Montlhéry, AD 91 G Sup. 175.

30 Livre des comptes de la paroisse de la très Sainte-Trinité de Montlhéry, AD 91 G Sup. 175.

31 L'hôtel-Dieu de Montlhéry qui jouxte le nord de l'église de la Sainte-Trinité.

32 La congrégation des sœurs en question était celle des filles de la Charité, fondée en son temps par saint Vincent de Paul et Louise de Marillac.

33 AD 91 H dépôt 3 B 3.

34 Livre des comptes de la paroisse de la très Sainte-Trinité de Montlhéry, AD 91 G Sup. 175.

Tout d'abord étant informé que depuis très longtemps feu M Thiboust dernier curé³⁵ ... tant pour la décoration de l'église que pour la décence et empêcher à l'avenir le scandale qui arrive très fréquemment dans la chapelle de la Vierge, avait formé le dessin de faire supprimer l'autel actuel du chœur et d'y substituer un autre à la romaine, isolé sous l'arcade, qui serait élargi par la démolition des deux pans de murailles qui le masque en partie, qu'ayant en même temps considéré l'utilité de ce changement non seulement relativement au motif important qui animaient feu M^e Thiboust mais encore quand l'intérêt de la fabrique en ce que cette arcade étant entièrement démasquée et l'autel isolé au milieu, le chœur et les chapelles du derrière se trouveraient respectivement découvertes et les chapelles deviendraient un emplacement avantageux pour y placer des chaises dont le produit seroit un avantage réel pour la fabrique ... ils ont fait un plan figuré de la décoration de l'autel et de l'arcade ensemble des deux arcades collatérales ... il sera placé avec le revêtement des deux piliers et les petits changements à faire sur l'autel de la Vierge relativement à cette opération³⁶.

Par ailleurs, M. le comte de Noailles seigneur engagiste du domaine, comte de Montlhéry fait construire deux bancs clos pour être incessamment placés dans le chœur de cette église l'un à droite pour loger sa famille et l'autre par la gauche, les marguilliers pensent qu'il conviendrait pour la décoration du chœur de clore aussi les stalles des prêtres et des chantres et d'y employer les deux dos qui proviennent de celles qui seront supprimées pour placer les deux bancs.

Les travaux envisagés pour le chœur ont été effectivement exécutés si l'on en croit l'ordonnance de Mgr l'archevêque en 1771... les réparations ornements et décorations qui ont été faites dans le chœur et sanctuaire seront vérifiés et estimés par un expert. Ces travaux seront complétés par quelques petits aménagements : le curé est autorisé à faire employer 4 feuilletts qui restent de lambris de l'ancien autel avec d'ancien bois provenant des démolitions à construire deux tambours pour les deux petites portes du portail de l'église pareil à celui de la petite porte du cul de lampe³⁷.

En 1776, il faut envisager des réparations urgentes à faire à la couverture de l'église à rétablir a neuf dans son entier, les bois étant en partie pourris et désassemblés et ladite couverture surbaissée considérablement, le portail est très défectueux³⁸ et la principale porte presque entièrement pourrie et plusieurs autres parties de l'édifice exigent de grosses réparations³⁹.

Ces travaux seront entrepris en juillet 1777, l'église étant entièrement

35 Le curé Jacques Thiboust qui fut doyen rural du doyenné de Montlhéry et mort en 1769.

36 Livre des comptes de la paroisse de la très Sainte-Trinité de Montlhéry, AD 91 G Sup. 175.

37 Livre des comptes de la paroisse de la très Sainte-Trinité de Montlhéry, AD 91 G Sup. 175.

38 Il s'agit ici d'un auvent qui existait devant la grande porte.

39 Livre des comptes de la paroisse de la très Sainte-Trinité de Montlhéry, AD 91 G Sup. 175).

découverte, l'office paroissial se fait en la chapelle de l'Assomption⁴⁰. Le marguillier principal préconise, par ailleurs, pour protéger le mobilier de faire enlever tous les bancs des fidèles, le banc de l'œuvre et du st Sacrement et la chaire et de faire couvrir et enfermé tout le maitre autel et les autres autels⁴¹.

En 1779, on procède au nettoyage et rétablissement des vitraux de l'église⁴².

En 1781, nouveau *raccommodage de l'horloge de l'église*.

En 1782, les marguilliers décident qu'il sera construit un devant au-dessus d'armoire au fond de la sacristie dans un vide qui se trouve entre le mur et le pilier qui est à droite en entrant à côté de la porte, cette construction sera composée d'une porte de bois de chêne⁴³.

En 1785 la construction d'un nouveau banc pour les marguilliers entraîne une contestation du curé contre les marguilliers.



L'église Sainte-Trinité

40 La grande chapelle Notre-Dame a été construite en 1708 à la demande de J. B. Bodin Desperrières, procureur du roi à Montlhéry. L'édifice existe toujours, il abrite un garage, son entrée est visible dans la rue de la chapelle.

41 Livre des comptes de la paroisse de la très Sainte-Trinité de Montlhéry, AD 91 G Sup. 175.

42 Livre des comptes de la paroisse de la très Sainte-Trinité de Montlhéry, AD 91 G Sup. 175).

43 Livre des comptes de la paroisse de la très Sainte-Trinité de Montlhéry, AD 91 G Sup. 175).

Monthéry (église Saint-Pierre)

L'ancienne église Saint-Pierre de Monthéry, située non loin du château, était composée de deux nefs parallèles dédiées l'une à Saint Pierre, l'autre à Saint Laurent. Saint-Pierre était le siège d'une paroisse en fort déclin durant la période étudiée. Saint-Laurent était le siège d'un prieuré bénédictin qui, à l'époque étudiée, n'était desservi que par procuration, le prieur n'y résidant plus.

La paroisse Saint-Pierre sera finalement rattachée à celle de la Sainte-Trinité en 1739 et ce malgré quelques contestations *« parce que l'église de St Pierre est plus ancienne, les paroissiens ont tous un attachement parfait pour leur petite paroisse ... ils y avoient la consolation de voir leur sépulture dans l'intérieur de l'église au lieu qu'à la Trinité on y a établi des droits excessifs pour les inhumations qui s'y font... en outre quoique leur petite paroisse soit un peu éloignée de chez eux les chemins ne sont point impraticables comme on l'a avoué, au contraire ils sont commodes, cependant ils consentent à ladite suppression pourvu que tous les ans on célèbre dans leur petite église le jour de Saint Pierre leur St patron une grande messe⁴⁴.*

La réunion des paroisses de Monthéry fut faite par décret le 25 février 1739 et par les lettres patentes données au mois de mars de la même année confirmatives dudit décret et de l'arrêt de nos seigneurs de Parlement portant enregistrement desdits décret et lettres patentes de 14 juillet 1739, et lesdits décret et lettres desquels il a été fait lecture, publication et affiche le dimanche 26 juillet.

La paroisse est supprimée mais pas le prieuré Saint-Laurent. Cependant le bâtiment demeure et il est en mauvais état. Le prieur se montre très offensif pour protéger ses intérêts et les vestiges de l'église. En 1751, Dom Claude Baudineau, *pêtre religieux bénédictin titulaire du prieuré simple de Saint-Laurent de Monthéry* fait une sommation au curé, marguilliers et habitants, corps et comté de la ville de Monthéry, *de rétablir les gros murs, voute et couverture de l'église de Saint-Pierre située au-dessus dudit Monthéry qui étoit cy devant parroisse et a été réuni à la paroisse de Sainte-Trinité, laquelle église de Saint-Pierre est contiguë et sous le même toit que la chapelle du prieuré de Saint-Laurent et faire en sorte que le mur de séparation, couverture et autre ouvrage de la chapelle Saint-Laurent n'en soient point endommagés ou altérés... ». Faute d'effectuer les réparations, le titulaire du prieuré menace de s'en rapporter « à la justice de Monseigneur l'archevêque de Paris pour la suppression de l'union de la cure de saint-Pierre du château dudit Monthéry à celle de Sainte-Trinité ».*

Le curé de Monthéry, quant à lui, déclare que *« vu la ruine actuelle de l'église de Saint-Pierre de Monthéry, il conseille la démolition d'icelle pour le soulagement des habitants et que la démolition d'icelle sera laissée aux mains du prieur du prieuré Saint-Laurent plus que par luy et de faire faire des réparations au prieuré Saint-Laurent tant de la couverture que pour des piliers boutants et requiert en même temps qu'il soit fait un mur de closture à hauteur*

44 AD 91 B 2544 bis.

d'appuy pour enfermer le terrain de ladite église Saint-Pierre et que les tombes et épitaphes de ladite église Saint-Pierre et les grosses pierres d'autel soient laissées pour l'usage de l'église Sainte-Trinité de Montlhéry ». Messire Susane, substitut du procureur général du Roy, est aussi du même avis et propose au prieur de procéder « à la démolition si bon luy semble et à ses frais » et fasse un mur de clôture du terrain et forme un cimetière et « remettre toutefois à la fabrique de cette paroisse les pierres d'autel et épitaphes... ».

Trois semaines plus tard, le 1^{er} août, le prieur semble avoir eu gain de cause... *les habitans sont condamnés à faire incessamment et sans delay, réparer, réédifier et rétablir le gros mur de ladite église Saint-Pierre dont la plus grande partie est tombée par le fait dit le religieux de gens mal intentionnés dont le surplus menace une ruine prochaine; comme aussy qu'ils seroient tenus de réparer la voute et la couverture de ladite église qui souffre beaucoup de la chute dudit mur, et menace d'entraîner la ruine du mur de séparation de la chapelle dudit prieuré et même la ruine totale de la chapelle*⁴⁵.

En 1755, cette pauvre église Saint-Pierre, considérée comme une sorte d'épave, est dépouillée de ses cloches. Le prieur Baudinot porte plainte pour *l'enlèvement furtif de deux cloches* »⁴⁶.

Après enquête, il s'avère que le curé de Montlhéry les a mises en place dans le clocher de l'église de la Sainte-Trinité sous *prétexte de prévenir l'enlèvement furtif dont les deux cloches estoient menacées par ceux qui précédemment ont enlevé furtivement et de nuit la grosse cloche dudit clocher de la paroisse St Pierre et l'ont transportée à Longpont où elle a été fondue avec d'autres pour la paroisse dudit Longpont*. Suite à un arrangement entre les marguilliers et dom Baudinot il a été décidé que la petite cloche sera replacée au clocher de Saint-Pierre et la grosse gardée à l'église de la Sainte-Trinité⁴⁷.

Morangis (église Saint-Michel)

En 1722, il est question d'un premier projet pour mettre une grille et des stalles dans le chœur⁴⁸. Ce projet ne sera réalisé que 32 ans plus tard.

En 1736, sont construits de nouveaux fonts baptismaux de marbre *qui ont été pratiqués dans une chapelle ovale bâtie l'an 1736 par M. Angouillant, Curé* »⁴⁹.

En 1754, le curé fait faire, aux frais de la fabrique, *une grille de fer à la romaine à la porte du chœur avec un feston régnant dans toute l'étendue des bancs qui sépare le chœur d'avec la nef et fait construire et placer dans le*

45 Livre des comptes de la paroisse de la très Sainte-Trinité de Montlhéry, AD 91 G Sup. 175, (A dioc K 14 61).

46 Livre des comptes de la paroisse de la très Sainte-Trinité de Montlhéry, AD 91 G Sup. 175.

47 Livre des comptes de la paroisse de la très Sainte-Trinité de Montlhéry, AD 91 G Sup. 175.

48 AD 91 I J 585.

49 Abbé Lebeuf.

*chœur des stalles au lieu des bancs qui y sont actuellement*⁵⁰.

Ces projets de travaux vont provoquer certaines réactions chez les habitants ce qui conduira, en 1756, à la rédaction d'un nouveau règlement de la fabrique de Morangis⁵¹ suite au conflit « entre le curé, le haut justicier et une partie des habitants de la paroisse au sujet de l'administration des biens de la fabrique que ceux destinés à l'assistance des pauvres ... parmi les abus signalés ... on a multiplié les dépenses extraordinaires sous prétexte de décorer et embellir l'église... en faisant clôturer sans aucune nécessité une autre chapelle dans laquelle les habitants étaient dans l'usage de se placer pour l'office divin .. en conséquence la délibération de 1754 concernant la grille du chœur sera annulée... »⁵²

En 1757, l'abbé Lebeuf, après avoir visité l'église, écrit : « *Le chœur est voûté et boisé*⁵³ à neuf⁵⁴. »

Le 23 juin 1767, Masson de Plissay, seigneur de Morangis, pose, en compagnie de son épouse Pélagie Partie, la première pierre du porche de l'église dont il assura probablement le financement. Ses funérailles furent célébrées quelques mois plus tard, le 26 octobre ; il était âgé de 78 ans. Ce porche d'entrée monumental avec une porte en plein cintre encadrée de pilastres est surmonté de deux petites têtes d'ange. Le tout est couronné par un entablement et un fronton décoré d'une balance et d'un glaive, le tout dans un style très classique⁵⁵.



Le portail classique de Morangis bâti en 1767

Par ailleurs, le mobilier de l'église Saint-Michel comporte deux confessionnaux en bois sculptés datables du XVIII^e siècle.

50 AD 91 I J 585.

51 Extrait des registres de parlement : arrêt du parlement au sujet des différents entre le curé le seigneur et une partie des habitants au sujet de l'administration des biens de la fabrique de Morangis (AD 91 I J 585).

52 AD 91 I J 585.

53 C'est-à-dire garni de boiseries.

54 Abbé Lebeuf.

55 Michel Boilleau, *De Louans à Morangis : Histoire d'un village*, 1984.

Morsang-sur-Orge (église Saint Jean-Baptiste)

En 1712 une délibération du conseil de fabrique précise *qu'il y a lieu de réparer les vitres cassées par la tornade du 10 décembre 1711*⁵⁶.

Le 6 juin 1753, trois cloches sont bénies⁵⁷. Sur l'unique rescapée qui est encore dans le clocher, on peut lire : *J'ay été faite en 1753 et bénite par Messire Antoine Gandilhon curé de Sainte Geneviève des Bois de Morsan sur Orge et nommée Françoise par haut et puissant Seigneur Mre Durey dharnoncourt Seigneur de Sainte Geneviève des Bois De Morsan sur Orge de Villemoisson Et autres lieux et par dame, Françoise de Lamarque son épouse, L.Gaudiveau et ses fils m'ont faite, L. Deschamps marguillier de l'œuvre, F. Delamaisonneuve marguillier des trépassés, R. Fleury marguillier du St Sacrement, C. Caute procureur fiscal.*

La Norville (église Saint-Denis)

En 1733, le curé Adam note dans le registre de la paroisse : *L'an mil sept cent trente-trois, au mois de décembre, sur un ancien morceau de bois scellé au-dessus du balustre de la chapelle des Minots qui menaçait ruine, j'ai remarqué qu'il avait été écrit ces paroles : Cette église a été dédiée en mil cinq cent quarante-deux. - Ce qui pourra servir dans les temps à venir à lever tous soupçons sur la réalité de la dédicace de cette église, au cas que l'on en fût en doute. C'est pourquoi je l'ai inséré dans le présent registre.* ADAM, curé⁵⁸. La chapelle des Minots est située à l'extrémité du bas-côté nord. La curieuse absidiole qu'on voit au chevet pourrait donc dater de cette époque.

En 1757 le curé Le Conte note dans le registre *la nuit du 14 au 15 décembre l'on fit un trou dans la muraille du côté du pavillon et l'on vola après avoir forcé et cassé les serrures et cadenas des trons et tiroirs du banc de l'œuvre environ 3 louis faisant 72 livres*⁵⁹.

En 1793, on établit un devis pour *crépis à la sacristie et divers travaux de couverture*. Il n'est pas sûr qu'ils aient été exécutés⁶⁰.



La chaire à prêcher

56 Jacqueline Melon, *Paroisse de Morsang-sur-Orge, 7 siècles d'Histoire*, 2015.

57 BMS Morsang-sur-Orge.

58 BMS la Norville.

59 BMS la Norville.

60 AD 91 2 O 977.

Le mobilier de l'église de La Norville comporte deux belles pièces du XVIII^e siècle :

- la chaire décorée de rinceaux de feuillages sur la cuve, gloire sur l'abat-son, chiffre sur le panneau frontal de la cuve.

- Le baptistère en marbre blanc, fermé d'un solide couvercle en bois sculpté, surmonté d'une large poignée mobile à deux volutes et orné de deux grappes de raisin.

Orangis (église Saint-Germain-d'Auxerre)

Cette ancienne paroisse a été réunie à Ris en 1793 pour former la commune de Ris-Orangis, L'église d'Orangis a été démolie au début du XIX^e siècle.

En 1757, l'abbé Lebeuf la décrit comme « *l'une des plus petites paroisses du diocèse, l'église est fort petite, sans ailes ; il n'y a de voûté que le chœur et le sanctuaire. A un autel de la nef se voit le tableau de Saint Germain, Evêque d'Auxerre, qui est Patron de l'Eglise, représenté avec Sainte Geneviève* ».

Ormoy (église Saint-Jacques)

Peu de données sur cette église dont la cure a été réunie à celle de Mennecy en 1755 par la volonté des chanoines de Saint-Spire lesquels avaient le droit de nomination sur les deux paroisses⁶¹.

En 1757, le conseil de fabrique d'Ormoy précise qu'il y a « besoin de réparations à l'église ». Treize ans plus tard, les travaux ne sont sans doute pas réalisés car le même conseil de fabrique fait le même constat.

L'église a conservé au moins deux pièces de mobilier de l'époque à savoir le maître-autel en bois peint et le bénitier de marbre blanc

Paray⁶² (église Saint-Vincent)

En 1770, est fondue une nouvelle cloche dénommée « Magdeleine Vincent »⁶³.

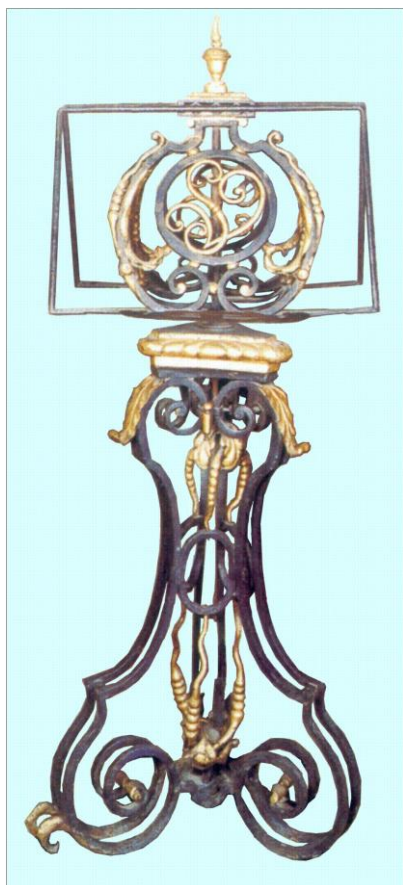
En 1789, une délibération de *la municipalité de la paroisse de Saint-Vincent de Paray*, expose que *le plafond de leur église, qui depuis longtemps menaçait ruine, fait au méraïn de sappin, vient par la suite du dégel de tomber en pourriture dans sa majeure partie, et que tant la charpente que la couverture en thuille leurs ont paru avoir le plus grand besoin d'un prompt rétablissement ; c'est pourquoi elle supplie le bureau du département de Corbeil d'en ordonner la visite* ».

Cette visite aura effectivement lieu et le 12 juin 1789 il a été établi un « *devis des ouvrages à exécuter pour le rétablissement de la nef, maçonnerie,*

61 AD 91 E Dépôt 1 497.

62 Aujourd'hui commune de Paray-Vieille-Poste.

63 Cette cloche existe toujours, elle a été transférée dans le clocher de l'église de Morangis.



Le lutrin provenant de l'ancienne église de Paray décoré du monogramme SV (saint Vincent) conservé dans l'église de Morangis

Morangis à savoir : la belle grille du chœur, le lutrin et les fonts baptismaux. Un autel XVIII^e, conservé dans l'église d'Épinay-sur-Orge, est réputé également provenir de l'ancienne église de Paray.

charpente, couverture, gros fers, vitrerie, pavage en grès, 2.673 livres 14 sols 8 deniers... Sera fait la découverture complète, sera fait la reconstruction des murs de goutte de chaque côté de la nef... Sera tirée la corniche sous l'égout... sera fait le plafond intérieur de la nef... Sera vitré avec verre blanc de France et panneaux de plomb les 6 vitraux de la nef Sera fait au pied du mur d'égout de chaque côté de la nef des revers pavé de grès.

Ce devis est complété par quelques précieuses observations, « les démolitions proposées mettroient dans le cas de reconstruire entièrement la nef. En effet, la partie inférieure du mur du côté du Nord et celle aussi inférieure d'une portion de 15 pieds de longueur du mur du côté du Midi que l'on a proposé de laisser subsister, ne pourroient à cause de leur vétusté supporter une surélévation de 8 pieds. Elle la supporterait d'autant moins que la charpente du comble pousse les murs du dehors »⁶⁴.

Ces travaux ne seront pas exécutés et les vestiges de l'église de Paray seront finalement vendus en 1825 puis démolis⁶⁵.

Plusieurs éléments datables du XVIII^e siècle provenant de l'ancienne église de Paray sont aujourd'hui conservés dans l'église de

Plessis-le-Comte (église Saint-Barthélemy)

Cette église, aujourd'hui disparue, était située sur le territoire de l'actuelle commune de Fleury-Mérogis, à l'emplacement de la maison d'arrêt.

En 1757, l'abbé Lebeuf décrit l'église comme « très-petite. Elle ne consiste que dans un chœur et un sanctuaire voûté qui paroissent bâties il y a trois à quatre cents ans. Cette Eglise est une de celles du Diocèse qui n'ont point de

64 AD 91 G 831.

65 Arch dioc K 16 01.

*Fabrique, vu le petit nombre des habitants*⁶⁶.»

Ailleurs, il est précisé que « *le casuel ne va pas à 3 livres, n'y ayant dans la dite paroisse que deux fermes et 6 feux* »⁶⁷.

Le Plessis-Pâté (église Notre-Dame)

L'église du Plessis-Pâté a été érigée en paroisse en 1659, « *détachée et séparée de Brétigny fut dédiée le jour Notre Dame dernier de ce mois de septembre 1659* »⁶⁸.

En 1754 on y bénit une nouvelle cloche dénommée « Charlotte Elisabeth ».

Le bénitier qu'on y voit semble daté du XVIII^e siècle.

Ris (église Notre-Dame et Saint-Blaise)

Très peu d'éléments sur cette ancienne église démolie en 1867 pour permettre la construction de l'actuelle église Notre-Dame.

En 1757, l'abbé Lebeuf précise : « *L'Eglise de Ris n'a rien d'extraordinaire dans sa construction : le chœur est un gothique du XII^e ou XIII^e siècle et très-petit. Le bas de la tour est du même temps ; elle supporte le collatéral septentrional et unique de cette Eglise.* »

Sainte-Geneviève-des-Bois (église Sainte-Geneviève)

L'ancienne église Sainte-Geneviève, très abimée a été jugée irréparable et a été finalement démolie en 1877.

Dans un *Mémoire historique de Ste Geneviève des Bois* rédigé en 1737 elle est décrite comme ayant *l'aiguille du clocher bâtie toute de pierre de taille*⁶⁹. Trente ans plus tard l'abbé Lebeuf précise qu'elle est « *une bâtisse du XIII^e siècle, excepté la nef qui est moderne* ».

En 1783 un rapport en dresse un état assez catastrophique : « *l'église de la paroisse de Sainte Geneviève des Bois, bâtie de toute ancienneté, a besoin, depuis longtemps, de réparations.*

Ladite église, à cause de son extrême vétusté, n'est plus susceptible de réparations. Elle est trop petite pour contenir la population. Elle est située à un emplacement humide et malsain.

Elle se trouve à l'extrémité du village et très éloignée des hameaux de Liers et du Perray qui renferment la majeure partie des habitants... son dépérissement augmente chaque jour »⁷⁰.

Les habitants et Berthier, le seigneur local, entreprennent de faire rebâtir l'église et le presbytère dans un emplacement autre que celui où ils sont actuellement situés et que les habitants ont reconnu malsains et peu commodes

66 Abbé Lebeuf.

67 AN S 75 10 et sv.

68 Registres paroissiaux de Cheptainville.

69 AD 91 79 J 62.

70 AD 91 7 J 21.

pour le hameau de Liers en dépendant... consentons et promettons, soit par l'effet des grâces que nous espérons obtenir de sa majesté à cet effet, soit de notre propre denier... de reconstruire ladite église et presbytère sur les plans et devis qui en seront dressés, même payer le terrain nécessaire pour ladite construction ainsi que pour le cimetière de manière à ce que lesdits habitants ne soient tenu d'aucun frais ni de construction ni d'achat de terrain, à la charge et non autrement que lesdits habitants céderons et abandonnerons en échange (au sieur Berthier) et en toute propriété le terrain et dépendance où sont actuellement situés l'église, presbytère, grange qui y est jointe et cimetière ainsi que les matériaux en provenant⁷¹. La même année le sieur Admiral, prieur de Cluny, fondé de pouvoir du prieur de Longpont en tant que gros décimateur de Sainte-Geneviève-des-Bois demande une promesse écrite, devant notaire, que Berthier va bien reconstruire l'église à ses frais⁷².

Dès le 1^{er} avril 1784 est dressé par M Cellerier un devis des ouvrages et construction de la nouvelle église de Ste Geneviève. Il s'élève à la somme totale de 58 610 livres⁷³. Il est précisé que « *ladite église sera placée dans la partie circulaire de l'étoile des chemins de Montlhéry, Morsang et Liers, dans l'axe du chemin de Montlhéry... Elle sera formée d'un porche, d'une nef et d'un chœur avec chapelle à droite et à gauche et sacristie derrière le sanctuaire sur laquelle sera érigé le clocher... Le portail sera décoré de 4 colonnes d'ordre dorique formant péristyle dont l'entablement orné de triglisses sera couronné par un fronton.*

Le même entablement sera continué au pourtour des murs de la nef, des chapelles et de la sacristie.

La nef sera décorée de trois niches de chaque côté couronné par une corniche à denticule, la hauteur des impostes des grandes arcades formant la naissance de la voute.

Le chœur sera ouvert de 4 grandes arcades entre lesquelles seront des pans coupés qui formeront les 4 pendentifs qui porteront les calottes circulaires du dôme, trois de ces grandes arcades seront terminées en cul de four et formeront les deux chapelles et la sacristie...Le clocher portera sur le cul de four au-dessus de la sacristie...

Le devis énumère la nature précise des matériaux à employer : Le portail sera décoré de 4 colonnes formant péristyle, ces colonnes d'ordre dorique seront en pierre dure d'Arcueil... la pierre de grès qui sera employée pour former les retraits sera la pierre extraite des carrières de Marcoussis... la pierre de taille sera de la pierre de Bagneux... la pierre meulière sera du pays...le plâtre sera de Villejuif... les vitres seront en verre de France.

71 Copies des promesse souscrites par feu M Bertier d'une lettre par lui écrite à feu M Gandilhon curé de Sainte-Geneviève-des-Bois par nous Louis Bénigne François Bertier (AD 91 7 J 21).

72 AD 91 7 J 21.

73 Devis des ouvrages de maçonnerie, charpente, couverture, gros fers, menues serrureries, vitrerie, peintures, marbrerie et pavé de grès à faire pour la construction de l'église de la paroisse de Sainte-Geneviève-des-Bois, élection de Paris, suivant les plans, coupes et élévations jointes au présent devis (AD 91 7 J 21).

Le mobilier et une partie du décor sont déjà prévus à ce stade : il y aura 9 vitraux circulaires, une lanterne à la coupole, les trois autels du chœur seront peints en faux marbre, la voûte du chœur et de la nef seront peintes et décorées de caissons.

L'adjudication de ces travaux est faite le dimanche 25 juin 1784 à l'issue de la messe paroissiale de Sainte-Geneviève... *conformément au devis estimatif et suivant les plans, coupes et élévations joints au devis*. Jacques Le Grand signe le marché à la somme de 58 000 livres et a déclaré que ladite adjudication étoit pour et au nom du sieur Venguy qui a accepté ladite adjudication le 18 dudit mois⁷⁴.

L'affaire est assez rondement menée puisque le curé Gandilhon écrit dans une lettre enthousiaste le 12 septembre 1784 : « *Ma nouvelle église de Ste-Geneviève-des-Bois est déjà commencée on y travaille à force et elle sera placée à côté de la maison de la charité ; le plan annonce une belle église...* »

Le 10 avril 1789, une lettre adressée au curé précise que *l'église neuve est prête d'être finie*⁷⁵.

Dans la ferveur révolutionnaire naissante cette construction de la nouvelle église de Sainte-Geneviève devient un enjeu politique. Elle est citée, en contre-exemple, dans le cahier de doléances de la paroisse de Villemoisson rédigé en mars 1789.

Art. 13. - *Que les réparations et reconstructions des églises paroissiales ne soient plus à la charge des habitants et des propriétaires de fonds, notamment que M. Bertier a fait bâtir une église à Sainte-Geneviève-des-Bois dont ledit Morsang est annexé ; ledit sieur Bertier nous a fait signer une délibération au sujet de ladite église. Nous craignons en conséquence que l'on ne nous fasse payer les réparations de l'église, qui pourraient devenir conséquentes par la suite, et que ladite église n'a été faite que pour la commodité et pour donner la vue à son château, vu que l'ancienne église qui est encore existante est bonne ainsi que les presbytères, et d'ailleurs que nous en avons une chez nous, à Morsang, dont nous payons les réparations.*

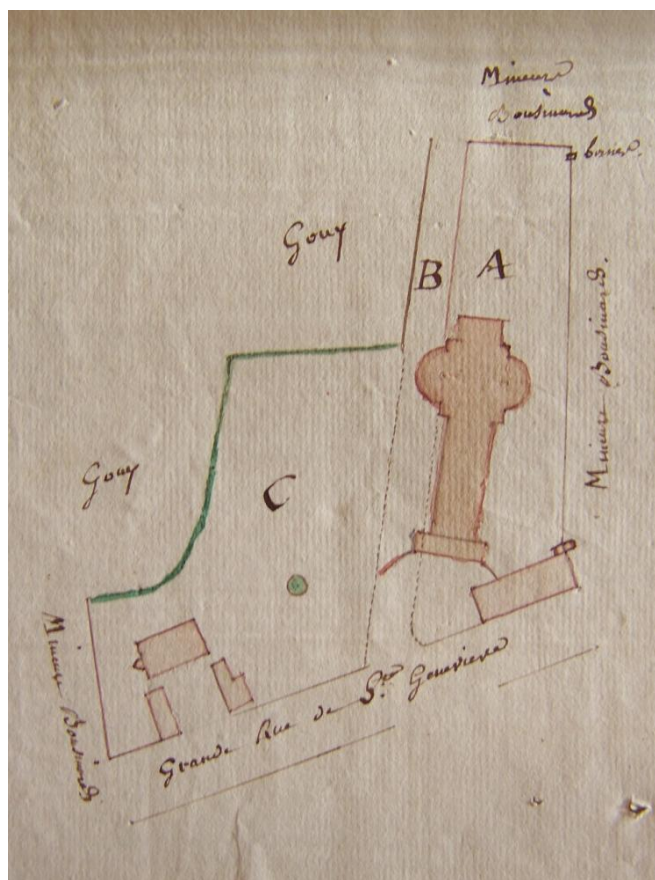
En fait cette église construite par Berthier ne sera jamais achevée.

Dans le manuscrit de l'abbé Guiot rédigé en 1791 sur les cantons du district de Corbeil figure un intéressant article consacré à Sainte-Geneviève-des-Bois : « *Une nouvelle église a été commencée par les soins et aux frais du sieur Bertier, intendant de Paris, au milieu de ses bois, et dans une belle situation, mais quoiqu'en état d'être bénie, elle ne l'a point encore été et la dépense s'est trouvée perdue*⁷⁶. »

74 AD 91 7 J 21.

75 AD 91 7 J 21.

76 « Les cantons du district de Corbeil », manuscrit de l'abbé Guiot, *Bulletin de la société historique et archéologique de Corbeil, d'Étampes et du Hurepoix*, 1910.



Plan sommaire de l'éphémère église Sainte-Geneviève construite entre 1784 et 1789 et jamais achevée

Saint-Germain-lès-Arpajon (église Saint-Germain l'Auxerrois)

Une note du curé Lesguillon précise que le 28 avril 1707 la première pierre de la sacristie a été posée et mise par messire Jacques Lejoux seigneur de la Bretonnière et de cette paroisse de St Germain les Chastres lequel a aussi donné tous les matériaux de grès ... laquelle pierre nous curé dudit lieu avons bénié selon la coutume de notre mère l'église⁷⁷.

C'est en 1711 que le même curé Lesguillon obtient de Jean-François Eckher, évêque de Freising, des reliques de Saint Corbinien⁷⁸. L'arrivée de la précieuse relique et la mise en place de la châsse qui la contient va donner lieu à divers aménagements dans le mur, derrière le grand autel de l'Eglise.

En 1736 un « Mémoire et devis des ouvrages qu'il convient de faire pour monsieur Marquis d'Arpajon » détaille le projet. « Il convient de démolir deux arcades dans l'église Saint-Germain, en entrant à main droite et en reconstruire deux autres de la même hauteur et largeur des deux qui sont à la gauche et les crépir et enduire ainsi que les deux autres d'environ 18 pouces de largeur (48

⁷⁷ BMS Saint-Germain-lès-Arpajon.

⁷⁸ Pierre-Thomas-Nicolas Hurtaut, Magny, Dictionnaire historique de la ville de Paris et de ses environs, 1779.

cm) sur leur hauteur, pour y former des pierres de taille⁷⁹.

Une nouvelle cloche est fondue à Saint-Germain en 1787.



La châsse contenant la relique de Saint Corbinien

Saint-Michel-sur-Orge (église Saint-Michel)

L'ancienne église de Saint-Michel est, elle aussi, une église disparue. Elle a été démolie en 1869 à l'occasion de la construction de la nouvelle église, sur un autre emplacement.

Le 11 janvier 1698, est passé, à Saint Michel, un marché pour la construction d'un banc d'œuvre et autres ouvrages de menuiserie conclu entre Louis Vient, menuisier à Châtres, d'une part, François Guillemot, curé, et Claude Ledour, marguillier de l'église de Saint-Michel-sur-Orge, d'autre part⁸⁰.

Le 18 février 1701, le maître-verrier parisien Benoist Michu reconnaît par écrit avoir fait marché et promesse, de fournir et livrer à Messire de Morange, seigneur de Launay et Saint-Michel-sur-Orge, douze histoires différentes en ouvrage de verre, peint à l'antique, lesquelles histoires, complétées, bien

79 Archives de Noailles.

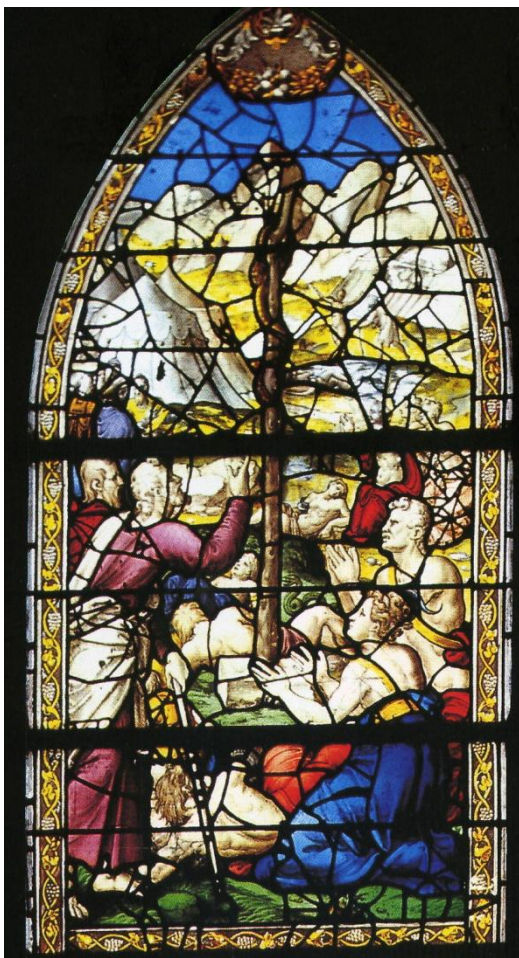
80 AD 91 E/5842.

réparées de toutes les pièces de verre et en panneaux, en état de pouvoir servir de vitrage dans l'église de Saint-Michel-sur-Orge, me suis obligé de mettre en place les dicts panneaux et ouvrages, à condition que Messire de Morange me fournira une voiture pour transporter tous les panneaux et me fournira ma nourriture et celle de mon garçon lorsqu'il faudra placer les panneaux dans l'église de Saint-Michel-sur-Orge.

C'est « Estienne Ferdet, maçon demeurant au village Saint-Michel » qui est sollicité pour aider « à la pose des vitres des peintures aux fenestres de l'église paroissiale »⁸¹.

1701 est aussi l'année de l'aménagement d'un nouveau retable pour le chœur. Le 9 juin, deux factures acquittées sont remises à Bardon de Morange, seigneur de Launay et Saint Michel, par deux artistes-peintres demeurant sur le pont Notre-Dame, à Paris. La première, présentée par Robert Baudouin, s'élève à 1 200 livres. Elle se rapporte à « un grand tableau de dix pieds de hault sur sept pieds de large représentant Saint-Michel, original d'Italie, par Guide ». La seconde facture, présentée par Étienne Desrais, d'un montant de 200 livres, est relative à la dorure d'or jaune du cadre « en bois de sapin » destiné au tableau. Ce cadre a été spécialement commandé au sculpteur parisien Jamel. Enfin, pour mettre en valeur cette acquisition exceptionnelle, qui va « servir de retable au grand autel », Bardon de Morange traite avec le maître-tapissier parisien Jeurand, et acquiert « un grand rideau de serge vert, brodé d'un galon de soie aurore et de cordons de fils couleur aurore »⁸².

En 1724, Jean-Baptiste Pajot fait don, à l'église de Saint-Michel d'une grille de fer forgé à placer entre le chœur et la nef⁸³.



Le serpent d'airain, un des vitraux posés en 1701 et provenant d'une église parisienne

81 Ces verrières du XVI^e siècle, réutilisées et replacées en 1701 dans l'église de Saint-Michel ont trouvé leur place dans la nouvelle église de Saint-Michel inaugurée en 1869.

82 AD 91 4 J 16. *Saint-Michel-sur-Orge : mille ans d'histoire - 991-1939*, t. I, ville de Saint-Michel-sur-Orge, 1992.

83 Y Pommereau, *La Voix de Saint Michel*.

En 1730, parmi les dépenses de la fabrique, on relève : *achat et pose d'un bénitier de marbre*⁸⁴.

En 1757, l'abbé Lebeuf en décrivant l'église note qu'« *il y a une aile du côté méridional, mais elle est nouvelle* ».

En 1764, a lieu la fonte de la moyenne et de la petite cloche, travail exécuté par Limeau, fondeur à Chateaufort. À cette occasion, Nicolas Ferdet, maçon, réalise quelques travaux au beffroi ainsi qu'à la couverture et aux murs de la nef⁸⁵.

La même année, le procès-verbal de la visite rédigé par de Malaret, archidiacre de Josas ordonne qu'il sera *fourni un couvercle de plomb pour couvrir la cuvette des fonts baptismaux*.

Par ailleurs les dépenses de la fabrique font état de *frais pour le voiturier qui a amené le tabernacle*⁸⁶.

En 1769, il est encore question d'une dépense de 63 livres au serrurier de *Montlhéry pour ouvrages dans l'église et au clocher*⁸⁷.

En 1779, un incendie dans l'église a fait disparaître le tableau de Saint Michel offert en 1693.

Saint-Vrain (église Saint-Caprais)

C'est vers 1750 qu'a eu lieu le retournement de l'église tel qu'il est décrit par l'abbé Lebeuf en 1757. « *Depuis ces derniers temps, le bâtiment de l'église se trouve retourné. Comme la rue était derrière l'autel, on a mis l'entrée au Sud-Est et le chœur à l'opposé en y ajoutant de chaque côté trois arcades.* »



La façade ouest de l'église de Saint-Vrain avec son ancien portail bouché suite au « retournement » de l'église vers 1750

84 Registre du conseil de fabrique, AD 91 G 933.

85 AD 91 G 921. Registre des comptes de la fabrique de Saint-Michel-sur-Orge, AD 91 G 934.

86 Registre des comptes de la fabrique de Saint-Michel-sur-Orge, AD 91 G 934.

87 Registre des comptes de la fabrique de Saint-Michel-sur-Orge, AD 91 G 934.

Saint-Sulpice-de-Favières (église Saint-Sulpice)

En 1697, millésime gravé sur le mur intérieur gauche, témoignant de grands travaux financés par Lamoignon.

En 1698, l'ancien retable de Saint Sulpice est vendu à la fabrique de Mennecey. Ce qui laisse entendre que de cette époque date le retable actuel⁸⁸.

En 1700, de nouveaux fonts baptismaux sont offerts par *les sieurs et demoiselles Rousselet, à charge de prière*⁸⁹.

En 1721, est reconstruite une partie du pignon de la façade ouest.

Le 4 octobre 1744, la fabrique de Saint-Sulpice paie 14 livres 5 sols, pour refaire les vitraux⁹⁰.

Comme l'entretien des verrières devient trop onéreux, il est procédé au bouchage de certaines fenêtres⁹¹. L'année suivante, une somme de 58 livres est affectée à la verrière du maître-autel. Le travail est exécuté par M. Thomassin.

En 1749, la toiture de l'église, côte nord, est refaite à neuf. M. Renard, tuilier, fournit 3 400 tuiles.

En 1769, on trouve un marché *pour le rétablissement du beffroy du clocher de l'église de St Sulpice de Favières* passé avec François Benoist et Denis François Ravet charpentier à Boissy-sous-Saint-Yon⁹².

En 1773, est bénite la nouvelle cloche nommée Sulpice Chrétienne. Le parrain est Messire Chrétien de Lamoignon, la marraine Charlotte le Mairat. Le sieur Simonot en fut le fondeur⁹³.

En 1779, furent repeintes toutes les grilles de l'église et la chapelle des miracles⁹⁴.

Saint-Yon (église Saint-Yon)



Les fonts baptismaux établis en 1700

88 Ce retable a été récemment placé dans la chapelle des miracles pour rendre au chœur sa pureté architecturale.

89 AD 91 G 941.

90 *Histoire de Saint Sulpice le Pieux*, Pierre Leroy.

91 De nombreuses baies de cette admirable église gothique resteront bouchées jusqu'aux grands travaux de restaurations que connaîtra l'édifice au cours du XIX^e siècle.

92 AD 91 2 E 78 293.

93 *Inscriptions de la France, du V^e au XVIII^e siècle*, tome IV, recueillies et publiées par F. de Guilhermy, Paris, Imprimerie nationale, 1879.

94 *Histoire de Saint Sulpice le Pieux*, Pierre Leroy.

L'ancienne église priorale de Saint-Yon, particulièrement exposée au faîte de la butte, a été complètement démolie en 1850 pour faire place à l'actuelle église sur la butte.

En 1693, la nef fut reconstruite aux frais de la fabrique, *comme le déclare cette inscription lue jadis par Guilhermy sur la clef de voûte de la première travée : HAEC NAVIS REAEDIFICATA FVIT FABRICAE SVMPTIBVS A° DNI 1693*⁹⁵.

En 1697, une demande faite par le curé, relayée par le doyen rural de Montlhéry *de faire démolir l'autel de la chapelle de la Vierge tenant au chœur de ladite église étant de pierre et de maçonnerie pour en construire un de bois avec permission de l'archevêque*⁹⁶.

À Saint-Yon curé et prieur se partagent le même espace. Les travaux doivent être négociés entre la paroisse et le prieur (qui ne réside pas toujours sur place), ainsi nous voyons en 1702 une lette du curé de Saint-Yon au prieur Godron le priant, de la part des habitants, d'envoyer son consentement pour faire travailler à la chapelle⁹⁷.

En 1733 : Payé à M Biche peintre pour le tableau qu'il a fait pour le maître autel de l'église de St Yon⁹⁸.

En 1740 : Payé à Michel Leonard « masson » 109 livres pour ouvrage faits à la sacristie et au clocher.

Raccommodage d'un battant de la cloche et travaux de vitrerie⁹⁹.

En 1746 : Réparations à la couverture du clocher¹⁰⁰.

En 1749 : Ouvrage de vitrage fait et fourni à l'église¹⁰¹.

En 1751, Duperray, curé de Saint-Yon, écrit à M Delavigne prieur de Saint-Yon *pour lui donner avis des vitres brisées dans sa chapelle et prie le prieur d'y faire mettre des nouvelles*¹⁰².

En 1759 est rédigé un « état des ouvrages et réparations à faire au prieuré de saint Yon tant à la chapelle dite de la Ste Vierge sise en l'église de la paroisse du dit St Yon qui fait le titre dudit prieuré et qui est à droite de la porte de la dite église en entrant qu'au moulin de Dampierre et la maison voisine l'une et l'autre appartenant audit prieuré lesdits ouvrages et réparations étant à la charge du prieur titulaire.

Il est précisé que *la couverture de la chapelle de la Vierge sera descendue*

95 *Inscriptions de la France, du V^e au XVIII^e siècle*, tome IV, recueillies et publiées par F. de Guilhermy, Paris, Imprimerie nationale, 1879. AD 91 2 E 78 60.

96 AD 91 G 942. Inventaire des titres de la fabrique de Saint-Yon établi en 1775, AD 91 2 E 78 299.

97 AD 91 19 H 1.

98 AD 91 G 943.

99 AD 91 G 943.

100 AD 91 G 943.

101 AD 91 19 H 1.

102 AD 91 19 H 1.

entièrement et recouverte en tuile¹⁰³.

L'année suivante, en 1760, *Philipe Roussin, prêtre, chantre en dignité de l'église Ste Croix d'Etampes et Michel Pommeret maçon sont chargés de faire la visite du prieuré St-Yon pour en estimer les travaux en ce qui concerne l'église : Sommes montés dans le clocher qui est au-dessus du chœur de l'église, avons examiné la couverture. Le clocher est en ardoise et les canceliers du chœur en tuiles, il convient de réparer la couverture dudit clocher...de même les abats vents du clocher. Il convient de reprendre par sous œuvre neuf pieds de haut de l'encoignure du pignon à gauche du chœur du côté de la porte d'entrée de l'église. Il convient de reprendre plusieurs crevasses aux murs du chœur et canceliers de ladite église...*¹⁰⁴

En 1765 quelques petits travaux sont effectués par la fabrique, pour la partie qui lui revient :

- dépense pour les planches et chevrons qui couvrent l'escalier du clocher ;
- autorisation de faire clore le chœur d'une grille de fer¹⁰⁵.

Dans la partie de l'église qui relève du prieuré les travaux ne sont pas du tout commencés et on diligente une autre visite « à la requête de Thomas Claude Roy Duvivier procureur au grand conseil fondé de la procuration spéciale de M l'abbé Rimbert ci devant titulaire du prieuré de St Yon ... à l'effet de faire les réparations d'une chapelle dite la chapelle de la Vierge, dépendante de l'église paroissiale de St-Yon.

A la chapelle seront relevés tous les vieux carreaux de terre cuite.

Sera relevé le carreau de passage en la chapelle.

Sera fait une partie d'enduit au mur en dans de ladite chapelle.

Sera fait le rétablissement de 9 panneaux de menuiseries tant à droite qu'à gauche à côté de l'autel de la chapelle et celui de la gauche sera relevé.

Sera rajusté le retable convenablement de même qu'un panneau à remettre à neuf en haut de la niche de la Vierge.

Seront peints lesdits lambris en couleur bois et la devanture du châssis du coffre du retable d'autel arrière-corps les corniches desdits lambris.

La couverture en tuile du dessus du passage de la chapelle sera rétablie.

La couverture au-dessus de la chapelle sera aussi rétablie.

Sera aussi refait à neuf la couverture en tuile en forme circulaire du dessus du coffre d'autel.

*Sera aussi recouvertes de tuiles le dessus de deux piliers buttant...lesquels sont dégradés par le haut, pour les conserver*¹⁰⁶.

En 1766, on sait que la chapelle de la Vierge a été réparée en mortier de chaux pour ce il a été fourni du carreau neuf... le panneau cintré du côté de l'évangile a été relevé¹⁰⁷.

En 1776, la fabrique décide qu'on fera placer des petites armoires dans la

103 AD 91 19 H 1.

104 AD 91 19 H 1.

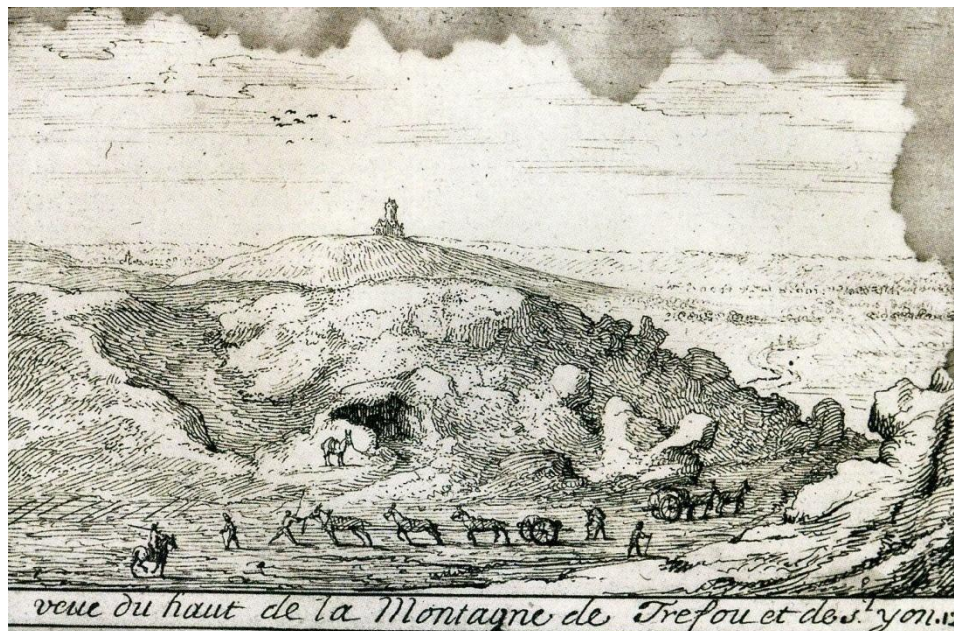
105 AD 91 G 943. Inventaire des titres de la fabrique de Saint-Yon établi en 1775, AD 91 2 E 78 299.

106 AD 91 19 H 1.

107 AD 91 19 H 1.

sacristie¹⁰⁸.

En 1781, la même fabrique fait exécuter des ouvrages de menuiserie dans le clocher et à la représentation des trépassés¹⁰⁹.



vue du haut de la Montagne de Trefou et des¹yon.
L'ancienne église de Saint-Yon figurée sur la butte dans un dessin de Flamen (vers 1650)

Savigny-sur-Orge (église Saint-Martin)

De grands travaux ont eu lieu à Savigny en 1728 si l'on en croit l'abbé Lebeuf : « Cette Eglise a été presque entièrement renouvelée par les soins du Curé qui en prit possession en 1728 et par les libéralités de l'archevêque. L'autel a été avancé au milieu de l'Eglise, et le chœur a été transporté dans la partie orientale : et sous ce chœur M. le Comte du Luc a fait pratiquer un caveau où il est inhumé. »

Ces travaux sont aisément reconnaissables à l'intérieur de l'église Les piliers des travées du bas-côté gauche sont carrés et les arcs plein-cintre. C'est une construction faite en 1728 par Guillaume de Vintimille archevêque de Paris et qui devint plus tard possesseur du château et de la seigneurie¹¹⁰.

En 1736, le cimetière est déplacé, rue du Mail, afin d'agrandir l'église. Un bas-côté gauche, est construit dans le style de l'époque avec ses arcs en anses de panier et ses piliers rectangulaires. Il a fallu refaire complètement la toiture de la nef qu'on a surélevée, pour faciliter l'accès dans le sanctuaire. Pour avoir une meilleure visibilité, on construit l'arc en plein cintre qui sépare la nef du chœur.

C'est l'archevêque de Paris, frère du seigneur de Vintimille, propriétaire du

108 AD 91 G 943.

109 AD 91 G 943.

110 Martin Francis, *Savigny-sur-Orge*, 1888, AD 91 PBR 411.

château, qui a imposé et financé avec son frère tous ces travaux¹¹¹.

En 1779, est reconstruite la flèche du clocher¹¹².

En 1787, est fondue une nouvelle cloche¹¹³.



Sur le côté gauche, les piliers carrés bâtis en 1738 pour construire le bas-côté nord

Torfou (église Notre-Dame)

Les multiples travaux de l'église de Torfou nous sont connus grâce au précieux *Livre des comptes de la fabrique de Torfou* conservé aux archives diocésaines d'Évry-Corbeil et jusqu'à maintenant très peu exploité¹¹⁴.

1737 :

- payé à Pierre Paul Grossœuvre menuisier à Arpajon acompte sur la voûte de l'église 41 livres

- payé à Pierre Telier menuisier à St Sulpice pour le retable du grand autel 110 livres

- payé au nommé Telier menuisier à Longjumeau pour la chaire 60 livres

- payé à François et Claude Mercier pour ouvrage de maçonnerie faits à l'église

1739 : - payé à Pierre Paul Grossœuvre menuisier à Arpajon pour parfaire en entier la voûte de l'église 220 livres

111 J.N. Laurenceau.

112 J. N. Laurenceau.

113 Cette cloche a été classée au titre objet en 1944.

114 Livre des comptes de la fabrique de Torfou, arch dioc K 20 01.

1740 : payé à Fournier serrurier à Longjumeau pour la ferrure de la chaire de l'église 17 livres

C'est seulement en 1745 que fut entreprise la démolition de l'ancien maître-autel. À cette occasion le curé découvre une *Copie d'un parchemin sur la consécration de l'église*

1754 :

- payé au sieur Bridele pour le tabernacle 9 livres
- payé 45 livres à Leonard Dumas maçon pour ouvrage de maçonnerie à la sacristie

- payé 61 livres à Leonard Dumas maçon réparation au clocher de l'église

- payé 99 livres à Leonard Dumas maçon pour ouvrage dans l'église

1757 : bénédiction de la petite cloche *qui avoit été cassée le 27 janvier, rebénite par Louis Bouquet prêtre curé de Torfou... nommée Marie Avoye par haut et puissant seigneur Chrétien Guillaume de Lamoignon marquis de Baille et dame Henriette de Lamoignon sa fille...*

1762 : payé à Benoist père menuisier à Étréchy pour ouvrage d'un nouveau tambour de la porte de l'église 49 livres

1765 : 18 livres à Paix, maçon, pour avoir carrelé et couvert l'église et 18 livres à Petit pour tuiles et carreaux

1770 : payé à Vincent Rue charron une demi-roue à la grosse cloche

Payé à Lejeune pour le raccommodage de la croix et de l'horloge 15 livres

1771 : payé 30 livres à François Carier doreur à Étampes pour avoir doré la Ste Avoye

(livre des comptes de la fabrique de Torfou, arch dioc K 20 01)

1773 :

- payé à Louis Marsau 108 livres pour la couverture de l'église et pour avoir scellé deux barreaux de fer à une croisée de l'église

- payé à Martin Larnet, maréchal, pour la fourniture de traverses de fer pour une croisée de l'église 39 livres



Le retable du maître-autel

Vert-le-Grand (église Saint-Germain)

Encore une fois le livre des comptes de la fabrique de Vert-le-Grand, conservé aux archives diocésaines d'Évry-Corbeil se révèle très utile pour suivre les travaux de l'église¹¹⁵.

En 1764, ont lieu des réparations de vitrerie et travaux de maçonnerie dans l'église. La même année *Chevreton vitrier* reçoit 25 livres pour refaire en entier le vitrage à côté de l'œuvre.

En 1768, *le jeudi 29 septembre, issue des vêpres... les trois cloches de cette église refondues dans le cimetière de cette paroisse le trois de ce mois d'octobre ont été solennellement bénite par nous Edmée Charles Guiard prêtre curé de cette paroisse ... La première ou la plus grosse a été nommé Philippines Anne par très haut et très puissant seigneur Monseigneur Philippe compte de Noailles, grand d'Espagne de la première classe, duc de Monchy, Prince de Poix, Marquis d'Arpajon et du Bouchet, Vert le Grand ... et très puissante dame Madame Anne Claude Louis d'Arpajon, Grande Croix de l'ordre de Malte, dame d'honneur de la feuë reine ... représentés par Maître Benoit Cabueil, avocat en parlement,*

La seconde moyenne a été nommé Louise Anne par très haut est très puissant seigneur Monseigneur Louis-Philippe Marc-Antoine de Noailles ... et pas très haut est très puissante dame Madame Anne Louise Marie de Beauvau, princesse de Poix représentés par mesdits sieur et dame Cabueil,

La troisième et plus petite a été nommé Louise Charlotte par très haut et très puissante seigneur Monseigneur Louis-Marie de Noailles, chevalier d'Arpajon, ...et par très haute et très puissante dame Madame Louis Charlotte Henriette Philippines de Noailles.

À cette occasion il est précisé que *le plancher, le beffroi, tous les abat-vents ainsi que la trappe du clocher et la petite porte ont été refait de neuf*

En 1769, sont exécutés des travaux « au pavement refait à la porte de l'église » et A. Beaudenuit, serrurier reçoit 40 livres pour une grille.

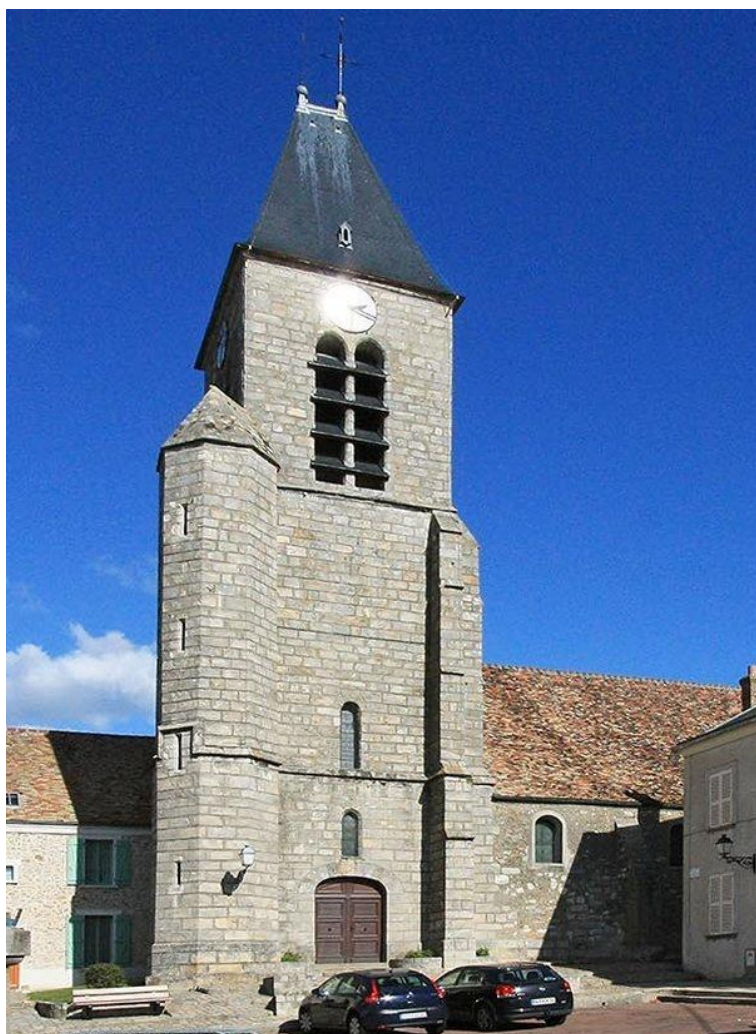
En 1780, Foubert menuisier construit et installe 45 bancs dans l'église et fait des réparations au confessionnal et pour la chapelle du vendredi saint.

En 1781, les dépenses de la fabrique font état de 30 livres payés à *Collier couvreur à Corbeil pour la réparation extraordinaire qui est arrivée au clocher part l'ouragan du mardi gras*

Cette même année, la fabrique de Vert-le Grand achète à la fabrique d'Itteville *le gradin et les châssis et devant d'autel* pour la somme de 80 livres.

L'église Saint Germain conserve encore quelques pièces du XVIII^e siècle à savoir les boiseries, les fonts-baptismaux et l'autel de la chapelle sud.

115 Registre du conseil de la fabrique de Vert-le-Grand, arch dioc K 20 91.



L'église Saint-Germain

Vert-le-Petit (église Saint-Martin)

Pour la période étudiée, le registre des comptes de la fabrique de Vert-le-Petit est conservé aux archives départementales de l'Essonne¹¹⁶.

En 1709 l'archidiacre en visite exige... *que l'on achètera une cuvette en étain pour servir aux fonts baptismaux qui soit plus petite en donnant en échange celle qui y sert actuellement, laquelle perd l'eau...*

Cette même année, la fabrique commande à un menuisier du Bouchet la construction d'un banc de l'œuvre.

1713 : payé 69 livres à Paty, vitrier à la Ferté, pour les vitres du chœur et de

116 Registre des comptes de la fabrique, AD 91 E dépôt 77 GG 1.

la nef

1716 : payé à Jean Chesneau, *masson en plâtre, pour les réparations qu'il a fait aux piliers de ladite église*

payé à Pierre Legrand masson pour avoir réparé le mur de l'église.

En 1745, le clocher a été reconstruit : *c'est une tour carrée, percée de deux rangs d'arcades et coiffée d'un pavillon d'ardoises. Une dame de Montargis en posa la première pierre en 1745, messire Antoine Barnavalle étant curé, ainsi que le fait connaître une inscription française mutilée, retrouvée au milieu d'un amas de décombres*¹¹⁷.

En 1766 *A. Foulrier menuisier est payé pour le châssis qu'il a fourni au maître autel.*

1771 : payé au sieur Dupont vitrier pour avoir levé 4 panneaux au rond au-dessus de la grande porte de l'église et remis à neuf les plombs.

1772 : payé à Pierre Vallereau, charron, pour avoir descendu la grosse cloche et l'avoir remontée, avoir fourni 2 tasseaux pour remettre la cloche en état de tourner, fait et fourni un banc pour mettre la croix et pour avoir fourni 2 pieds de tourniquets

Frais pour panneaux neufs pour l'église (vitrierie).

1773 : payé au sieur Foubert, menuisier à Vert-le-Grand, *pour avoir fait et fourni la porte et deux appuis du confessionnal de M le vicaire et mis une serrure du confessionnal.*

1774 : payé au même sieur *pour avoir fait et fournit un hauvent qui est au-dessus de la petite porte d'icelle église*¹¹⁸.

1775 : payé au sieur Dupont vitrier de la Ferté-Aleps pour fourniture de vitres neufs, raccommodages, et mis des plombs à neuf,

Et dépenses pour avoir peint l'auvent de la porte de l'église.

1777 : payé pour avoir repeint *le cadran de l'horloge, peint la grande porte et la petite porte de l'église couleur de bois et rencarqué le petit cadran solaire du clocher*¹¹⁹.

1782 : payé au sieur Simon Beaurienne, maçon pour avoir démoli le lembry de la chapelle du seigneur pour la rapetisser, décarrelé, oter les terres, fait tous les scellements tant de la chapelle que du confessionnal, banc et appui qui est destiné pour les filles qui quêtent, pour avoir recarrelé et fait les plâtres.

En 1783, on doit procéder à des réparations, suite aux inondations : payé 22 livres pour avoir rétabli les naufrages causés par les eaux qui ont effondrés les anciennes fosses dans la nef d'icelle, rapporté des terres pour combler lesdites fosses, avoir fourni les carreaux et matériaux pour rétablir ledit naufrage.

117 *Inscriptions de la France, du V^e au XVIII^e siècle*, tome IV, recueillies et publiées par F. de Guilhermy, Paris, Imprimerie nationale, 1879.

118 Cet auvent n'existe plus aujourd'hui.

119 Ce petit cadran solaire existe toujours sur le mur du clocher.



Le clocher reconstruit en 1745

Villabé (église Saint-Marcel)

En 1725 parmi les dépenses de la fabrique figurent : *Au sieur Pierre Papault masson à Lisse pour avoir bouché et carrelé un trou dans l'église*¹²⁰.

En 1736 est dressé un *État des ouvrages et présents faits à l'église de Villabé pendant les deux années que Jean Vincent Giguery a rempli la place de 1er marguillier*.

Il y est précisé que l'ancien curé de Villabé, Jean Baptiste Le Paultre décédé l'année précédente, s'est montré particulièrement généreux pour son église.

M le curé a fait présent à l'église d'un tabernacle qu'il a acheté 100 francs des récollets

M le curé a donné à la sacristie par le moyen de ses amis un petit tabernacle qui sert d'armoire pour le calice

M le curé a fait lambrisser une partie de la sacristie

M le curé a fait retourner le balustre du sanctuaire pour clore et orner les fonts baptismaux

120 AD 91 G 1027.

*M le curé a donné une Vierge doré qui est au-dessus de l'autel de la Vierge avec deux colonnes dorées qui l'accompagnent et aussi une autre figure de saint doré accompagnée de même de ses colonnes qui est au-dessus de l'autel de Ste Geneviève*¹²¹.

En 1741 on procède à l'ouverture du portail du pignon ouest et à la construction de la chapelle d'accès au clocher.

L'abbé Lebeuf dans sa description de l'église parue en 1757 écrit qu'elle est *rebâtie assez nouvellement et dans une grande simplicité de toute manière*.

En 1759 Descroix, menuisier, reçoit 46 livres pour *la chaire à prêcher qu'il a fait à la ladite église*¹²² Cette chaire est aujourd'hui disparue.

En 1774 on procède au raccommodage du battant de la cloche, et au nettoyage et remontage de deux vitraux de l'église¹²³.

On construit aussi un auvent pour la porte.

En 1777 est construit un nouveau banc d'œuvre.

En 1781 on refait deux nouveaux moutons aux cloches¹²⁴.

En 1789 le début des agitations révolutionnaire n'empêchent pas les paroissiens de Villabé d'entretenir leur église. Les marguilliers font établir un devis pour divers ouvrages de menuiseries à savoir :

Le planche des banquettes du pourtour de lambris du chœur

Les tambours en bois de chêne

Deux partis de lambris au petit cadre mouluré pour servir de chaque côté de la grille du chœur

4 consoles de bois de chêne, avec plainte et corniche et une banquette et une console pour soutenir le cierge

2 parties de bancs adossé aux lambris depuis les grilles du banc d'œuvre jusqu'au gradin et l'autre depuis la porte de la sacristie

Il sera fait un lambris de chaque côté du chœur à droite depuis la chaire au retable jusqu'à l'autel Ste Geneviève, de l'autre côté depuis le banc d'œuvre jusqu'à l'autel de la Vierge, vis à vis la porte de la sacristie faire un chambranle, du côté de la chapelle de la Vierge en faire un pareil de l'autre coté

Il sera fait un lambris depuis le banc de Mr le curé jusqu'au passage pour aller au banc d'œuvre et depuis le banc de l'autre côté jusqu'à la porte de la sacristie

Il sera posé un lambris de chaque côté de la porte du chœur

Sera fait et fourni deux pilastres à côté de la chaire pour orner le dossier

Il sera fait un banc d'œuvre



Les anciennes boiseries du banc d'œuvre, 1777

121 AD 91 G 1027.

122 Comptes de la fabrique de Villabé, AD 91 G sup 211.

123 AD 91 G 1027.

124 AD 91 G 1027.

Il sera fait un confessionnal

*Il sera fait un banc portant corniche*¹²⁵.

Une partie de ces travaux semblent bien avoir été exécutés mais en 1790 le curé Jean-Martin Mathieu est sommé de les faire parachever ce qui laisse entendre qu'il les a, en partie, entrepris à ses frais¹²⁶.

Villemoisson-sur-Orge (église Saint Laurent)

Le livre des comptes de la fabrique de Villemoisson, conservé aux archives diocésaines d'Évry-Corbeil est une source très précieuse pour connaître l'évolution des aménagements de l'église¹²⁷.

1700 :

- payé 67 livres pour réparation faite à l'église à Jacques Sotttoy maçon

- payé 41 livres à Louis Chevalier maçon demeurant à Épinay pour ouvrages faits à l'église

1704 :

- payé à monsieur de Paris qui a fait la couverture des fonts 22 livres

- payé pour avoir *fourny la pierre des fonts, la façon et les avoir mis en place* 33 livres¹²⁸.

En 1733 est fondue et bénite une nouvelle cloche *Charlotte Aimable dont le financement a été avancé par le curé Jacques Cahours*¹²⁹.

En 1757 l'église est déclarée vétuste, le seigneur local, Durey d'Harnoncourt, envisage une reconstruction quasi complète :

« *Mémoire des ouvrages de maçonnerie, charpente, couverture, serrurerie, vitrerie à faire pour la reconstruction de l'église de Villemoisson et carrelage dont ladite église sera démolie jusque dans la fondation.*

« *Premièrement : les deux murs de goutte de ladite église, savoir celui du côté du cimetière sera bâti de 21 pieds de haut compris fondation et celui du côté du presbytère de 24 pieds de haut, aussi compris fondation. Sur 60 et 4 pieds de long pour le chœur et la nef.*

« *Le tout bâti à chaux et sable dont lesdits murs auront 31 pouces dans les*

125 AD 91 G 1026.

126 « Procédures par la fabrique contre le curé, Mre. Jean-Martin Mathieu, au sujet des réparations de l'église, sentence rendue contre lui. Baillage de Villeroy le 20 juillet 1790 avec ordre de payer la dépense. Inventaire et renseignements des titres de la fabrique de Saint-Marcel de Villabé fait d'après la délibération des habitants du 25 novembre 1790. » AD 91 G 1025.

127 Registre du conseil de la fabrique de Villemoisson Arch dioc K 21 71.

128 Ces fonts baptismaux en forme de vasques à godrons sont toujours en place.

129 *En l'an 1733, j'ay soussigné, Jacques Cahours, prestre, curé de la paroisse de Villemoisson, certifie que une cloche a esté baptisée ou bénite dans l'église de Villemoisson, qui a esté donnée par moy en partie sortant d'entre les mains du fondeur et de laquelle j'ay fait l'avance. Pour l'autre moitié comme il paroît par la quittance dudit fondeur et de laquelle autre moitié je seray remboursé suivant qui l'a esté convenu par acte passé par devant sieur de Beaulieu nottaire à Savigny. De la cloche j'ay fait la bénédiction ou baptisée dans ladite église de Villemoisson le neuf du mois d'aoust en ladite année.*

fondations et réduit à 27 pouces au-dessus des terres. Et le pignon de pareille épaisseur et hauteur et montant à la quantité de 170 toises réduit lesdits murs ravalés des deux côtés en plâtre à raison de 23 livres la toise. Fait la somme de 3 910 livres.

« Pour l'arcade qui sépare le chœur et la nef, monte à la quantité de 5 toises $\frac{1}{2}$ de gros murs, aussi à raison de 23 livres la toise, ravalé en plâtre des deux côtés. Fait la somme de 126 livres 10 sols.

« Toutes les toises de lambris, plafond et entablement de ladite église se montent à la quantité de 88 toises à raison de 11 livres 10 sols la toise. Fait la somme de 1 012 livres.

« Pour tous les carrelages de l'église, des deux chapelles et de la sacristie, monte à la quantité de 47 toises de grands carreaux à pants, à raison de 8 livres la toise, y compris la forme. Fait la somme de 376 livres.

« Pour les grilles de vitraux et vitraux et vitreries, pour les 6 vaudront : 600 livres.

« Charpente. – Ladite charpente de l'église et de la sacristie et des deux chapelles dont la charpente de l'église sera cintrée par-dessous dans toute sa longueur, à la réserve que les « entrails » et tirans ne seront point vues par-dessous pour plus grande propreté et qui ne sera pas une plus grande dépense pour ce faire il faut que chaque chevron porte sa ferme et dont chaque ferme sera garnie de « entrails, deux esseliers...

« Plus, pour la grande porte d'entrée qui est très mauvais état, il faut qu'il en soit fait une neuve de huit pieds de haut sur six pieds de large et deux pouces d'épaisseur. Pour fourniture de ladite porte et ferrure 70 livres.

« Le total du présent devis se monte à la somme de huit mil quarante-quatre livres dix sols, y : 8 044 livres 10 sols.

« Je consens que le sieur Magny fasse la construction de l'église de ma terre de Villemoisson suivant le plan que j'en ay paraphé. Et le présent devis pour le prix de huit mil quarante-quatre livres dix sols, la somme payable moitié en commençant les ouvrages et l'autre moitié après réception desdits ouvrages fait et parfait. Fait double entre nous à Paris le 12^e jour de 1757. Signé Dharnoncourt, Jean Magny ».

L'année suivante l'ancienne église est démolie mais les travaux de reconstruction ne sont pas commencés et on procède à la bénédiction de la première pierre le 28 mai 1758. « A la réquisition de monseigneur Pierre Durey d'Harnoncourt, seigneur de Sainte-Geneviève-des-Bois, Morsang-sur-Orge, Villemoisson et autres lieux... étant en présence de dame Françoise de Lamarque, épouse du dit seigneur d'Harnoncourt...

La cloche d'assemblée sonnée en la manière accoutumée, le dit seigneur d'Harnoncourt a dit que l'église de Villemoisson étant en ruine et preste à tomber en désuétude, pour prévenir les malheurs que la chute de l'édifice auroit pu occasionner, il a, à la sollicitation des dits sieurs curé, marguilliers et habitants du dit Villemoisson, fait démolir la dite église dans l'intention ou il étoit comme il est encore de la faire rétablir et reconstruire à ses dépens et que son zèle pour le service divin l'empêchoit de différer plus longtemps l'exécution de son intention....

« Où étant ce jourd'huy, heure susdite, la fouille des fondations de la dite église disposée, et les cérémonies de l'église ordinaire en ce cas observées, le dit seigneur d'Harnoncourt, en la présence comme dit, est apposée la première pierre de la dite église à rétablir dans le bas des fondations du jambage du portail, à droite en entrant par la porte d'icelle ouvrante sur le cimetière et faisant face au soleil du midy. Ladite pierre de 2 pieds et 3 pouces de long sur 18 pouces de large et un pied d'épaisseur, entaillée à 15 pouces près du bord du jambage du dit portail¹³⁰.

En 1774, le sieur Champagne, menuisier, est payé pour avoir fait un banc de 4 places et un de 4 places au bas de l'église et pour avoir fait réparer l'autel, 30 livres.

En 1776, suite à la concession d'une chapelle à M^e le Sénéchal, receveur général du domaine et acquéreur du fief de Beaumont ledit Senechal a procédé à la décoration de ladite chapelle.

En 1779, à peine 20 ans après la construction de la nouvelle église, le bâtiment connaît de gros soucis de stabilité : *les habitants assemblés ont observé que le pignon du chœur derrière l'autel menace ruine et qu'il a considérablement fléchi depuis plusieurs années, sans en connaitre la cause, pour en prévenir les inconvénients il a été arrêté, en conséquence d'une visite faite par les experts, de faire faire un tirant de fer qui retient ledit pignon avec le corps de l'église... le curé est autorisé à prendre sur les revenus de la fabrique la somme nécessaire pour cette dépense.*

En 1780 :

- Payé à M Fournier, serrurier, acompte de 200 livres, prix convenu de la grille de la chapelle de la Vierge.
- Mise en peinture de ladite grille.
- Payé à Champagné menuisier pour 3 petits bancs dans le chœur 18 livres.
- Payé à la Feuille pour la réparation à la couverture de la nef, 8 journées de maîtres compagnons et 400 tuiles.



L'église en grand partie rebâtie en 1758

130 Claude Audigie et Merry Bertron, *Histoire de Villemoisson-sur-Orge*, Amatteis, janvier 1986.

Viry¹³¹ (église Saint-Denis)

Pour la période étudiée, le registre des comptes de la fabrique de Viry est conservé aux archives départementales de l'Essonne et contient nombre de renseignements très utiles pour suivre les multiples travaux¹³².

1700 :

- travaux de couverture du clocher
- réparation au beffroi
- réparations aux cloches
- 3 livres de plomb neuf qui sera employé au bénitier de l'église
- ouvrage à la chapelle de la Vierge, *au lieu ou à costé de celle de st Estienne*

et où sont présentement les fonts.

1701 : réparation à la roue de la petite moyenne cloche.

1702 :

- payé à Lemangeon, charpentier, *pour avoir relevé et mis en place une des petites cloches qui estoit tombée*

- réparation des étriers de la grosse cloche
- pour avoir fait et fourni une armoire pour ladite église.

1703 : pour avoir réparé plusieurs trous dans la couverture.

1714 : réparation aux deux grosses cloches et à la petite.

1717 : 12 aulnes de cordon à mettre au rideau pour couvrir le tableau de l'autel.

1718 :

- réparation à la petite cloche
- recherche en couverture *sur la chapelle de st Etienne qui fait avance sur la couverture du chœur.*

1719 :

- réparation à la porte de l'horloge
- nettoyage et rétablissement du vitrage et remise en plomb neuf.

1721 : *payé 100 tuiles sur la sacristie et sur la chapelle de la Vierge et sur la voie de l'horloge.*

1722 :

- pour avoir fait un étrier pour la demi-roue de la grosse moyenne cloche
- pour avoir réparé deux demi-roues
- pour avoir réparé la petite cloche
- pour avoir estayé la grosse cloche.

1724 : payé à Courty *pour avoir bouché plusieurs trous sur l'église et avoir fourni les tuiles et avoir relevé le bas de la couverture de la chapelle de la Vierge et avoir rechercher la couverture de la sacristie*

1726 : payé pour avoir rétabli une portion de couverture de l'église que le vent avait défait.

1733 : payé à Courty pour avoir démonté le tableau du maitre autel

Cette même année 1733 on procède à la fonte de trois nouvelles cloches : je

¹³¹ Aujourd'hui commune de Viry-Châtillon.

¹³² AD 91 G sup 215.

soussigné Louis Gaudiveau maitre fondeur de cloches demeurant à Lieu Saint confesse avoir reçu de l'église, œuvre et fabrique de Viry sr Orge, par les mains de Nicolas Junet marguillier la somme de 623 livres 17 sols ... pour avoir refondu les 3 moyennes cloches de la dite église ... le tout conformément au marché ... 24 livres pour avoir suspendu les 3 cloches pour y faire bénédiction et 29 livres pour avoir nettoyé et accommodé l'horloge...

Ces cloches sont dénommées Charlotte Guillehlmine, Magdeleine Charlotte et Marie Jeanne Félicité.

1736 : *pour avoir fait le rétablissement de toutes les vitres de ladite église au grand vitre au-dessus de la porte*

1739 : *marché entre Denis Laisné marguillier et Gabriel Perraut, masson de la paroisse de Savigny. Savoir moi dit Perraut promet et m'oblige de refaire et rétablir à neuf l'enfenestrage du comble de la nef de la dite église depuis la noue du costé de clocher jusqu'au pignon de la dite église , faire une recherche totale de la couverture de la dite nef du coste de l'entrée du cimetière , refaire à neuf l'ajout de la dite couverture jusques 3 pieds de haut du mesme costé ... reconnais avoir reçu de Nicolas Jument marguillier 29 livre pour avoir mis la cloche qui a été cassée en chantier et pour avoir refait le plancher a neuf et le châssis du trou de la voute*

1745 : *nouveaux travaux de couverture sur l'église et la chapelle de la Vierge.*

En 1746 est établi un devis des réparations nécessaires à faire au clocher de l'église de Viry. Il est opportunément précisé la répartition des charges... *suivant l'exposition dudit clocher à savoir les trois quarts à la charge de la fabrique et habitants de ladite paroisses l'autre à la charge de messieurs du chapitre de l'église de Paris en qualité de gros décimateur de ladite paroisse...*

Il s'agit de rétablir la couverture des longs pans en ardoise... *supprimer les deux lucarnes qui sont inutiles, occasionnent des pigeons qui nichent dans la charpente et brulent les bois par leur fiente...*

Refaire aussi une partie de la couverture à l'endroit de l'arétier entre le couchant et le nord...

Refaire une partie d'égouts...

Rétablir la couverture d'ardoise du comble et des escaliers...

Rétablir les 7 abat-vents des ouyes du clocher et y remettre 30 ardoises.

Ces travaux ont été exécutés puisqu'on trouve un procès-verbal de l'exécution du devis fait à l'issue de la messe.

1754 : *réparation au carrelage de l'église.*

1756 : *construction de 2 châssis pour les crédences.*

En 1758 est établi un mémoire des ouvrages de peintures faits dans l'église de Viry sous les ordres de M le curé et des marguilliers.

Ces travaux sont ainsi détaillés :

dans le sanctuaire, avoir peint la face du maitre autel en couleur bois à l'huile à 2 couches planchéiées

les deux parties entre le tombeau et les pieds d'estaux de chacune

les deux saints peints

les lambris au pourtour du sanctuaire la bordure du tableau de l'autel doré d'or

la boule au-dessus du tabernacle doré... la moulure de la porte du tabernacle...les deux consoles de tabernacles, la moulure des gradins, la petite coquille au-dessus du grand cartel, la grosse moulure couronnant le grand cartel ... plus avoir rechapé les ornements et panneau en le tabernacle

pour avoir nettoyé le tableau du grand autel les guirlandes de fleurs ... la crédence à gauche la balustre...les lambris au pourtour du chœur le lutrin peint, les deux pupitres

les deux parties de lambris de hauteur à costé de la chapelle de st Etienne sous le cintre

la face de l'autel

le dessus de l'autel de la Vierge

pour avoir nettoyé les deux tableaux des deux chapelles

les font peints en marbre à l'huile

la chaire peinte

à l'œuvre la face du dossier peint, le derrière de l'œuvre peint en couleur bois

la face de l'armoire des bannières

avoir gratté le tabernacle de la chapelle de la Vierge

la porte d'entrée de l'église en couleur bois

1759 :

- scellement de la grille du chœur
- une partie de la couverture faite à neuf.

En 1792, un mémoire des ouvrages de menuiserie fait et fourni pour l'église de Viry en 1791 et 1792 nous apprend qu'ont été démontés les lambris des fonts¹³³.

En janvier 1793 le maçon a raccommo­dé le plafond de la sacristie où les voleurs avaient passé¹³⁴.

L'église Saint-Denis conserve un riche mobilier du XVIII^e siècle à savoir :

- Un aigle-lutrin en bois¹³⁵. Le pied est fixé par trois griffes, sur les faces sont l'œil du Très-Haut. Le fût est une lyre

- Cinq panneaux de bois sculpté. Deux sont ornés des lettres S D dans un médaillon

- Bénitier marbre rose

- 10 stalles avec agenouilloir

- Boiserie du chœur

- Boiserie de la chapelle de la Ste Vierge

- Boiserie de la chapelle de Saint Joseph

- Boiserie encadrant la statue de Saint Denis

- Ancienne balustrade de la tribune 2 pots de feu

- Statue de Saint Nicolas datée de 1716

- Meuble de sacristie.

133 AD78 3 Q 101.

134 AD78 3 Q 101.

135 Œuvre volée le 25 février 1992.



Boiserie de la chapelle de la Vierge

Wissous (église Saint-Denis)

En 1697, parmi les dépenses de la fabrique figurent : *payé à Denis Du Pressoir le jeune, masson en plâtre, 48 livres pour.... réparation à la couverture de la sacristie*¹³⁶.

Le 22 septembre 1699, l'archevêque de Paris, en visite pastorale à Wissous, constate que « *les deux chapelles qui sont à côté du chœur, l'une de Saint-Nicolas du côté de l'évangile, et l'autre de Saint-Roch vis-à-vis du côté de l'épître, étant inutiles et resserant trop le chœur, les autels desdites deux chapelles seront incessamment démolis... la chapelle de Saint-Vincent étant inutile, l'autel en sera démoli.* » Il ordonne également d'en faire refaire une autre, sitôt que la fabrique en aurait la commodité¹³⁷.

L'église Saint Denis a conservé quelques pièces de mobilier du XVIII^e siècle¹³⁸ :

Le tabernacle en bois sculpté doré, peinture faux marbre

136 AD 91 G 1057.

137 AD 91 G 1057.

138 Jean-Claude Ciret, *Le mobilier de l'église Saint-Denis de Wissous*, Association pour l'environnement et le patrimoine de Wissous, 2020.

Les stalles en bois sculpté
Les fonts baptismaux en pierre.



Le tabernacle

Le cercueil du pauvre de Saint-Maurice-Montcouronne

Jacques GÉLIS et Jean-Jacques IMMEL

Cet article qui s'inscrit dans le cadre de l'enquête sur les pierres d'attente des morts et les cercueils du pauvre constitue le dernier état de notre collaboration, puisque Jean-Jacques Immel nous a quitté en juillet dernier.

Elaboré à la suite d'une visite dans l'église de Saint-Maurice-Montcouronne en février 2021, il veut rendre hommage à cet ami si précieux. J.G.

Notre enquête en cours sur le cercueil du pauvre, la pierre d'attente et la porte des morts se poursuit¹. Grâce à une information communiquée par une amie soucieuse de la protection du patrimoine local², nous avons pu examiner un autre exemple de cercueil de l'indigent à Saint-Maurice-Montcouronne (91). Il est entreposé dans les combles de l'église Saint-Maurice.

Vu en plan, il est de forme trapézoïdale. En partie haute, ses flancs sont droits sur une soixantaine de centimètres, puis légèrement courbés jusqu'au pied.

Le bois employé est difficilement identifiable mais semble être, sous toute réserve, du sapin. Ce qui cadre bien avec la fonction de ce mobilier, propriété de la commune et destiné au transport du corps des indigents.

Les éléments constituant ce cercueil sont assemblés à l'aide de clous en fer forgé. Il ne possède pas de couvercle et aucune trace de fermeture n'a pu être reconnue.

On remarque aujourd'hui en tête du cercueil et à gauche, une partie légèrement courbe indiquant une déformation du bois due à l'humidité du lieu, malgré la ventilation naturelle des combles.

Les dimensions de ce meuble sont sensiblement supérieures à celles rencontrées avec les cercueils de Chatignonville (91) et de Craches (78).

Longueur hors tout : 1,98 m, en tête et au fond : 0,335 m, au pied : 0,225 m.

Les planches ont une épaisseur constante de 0,023 m.

Relativement bien conservé, ce cercueil mériterait, après nettoyage, d'être installé dans l'église au titre du patrimoine communal.

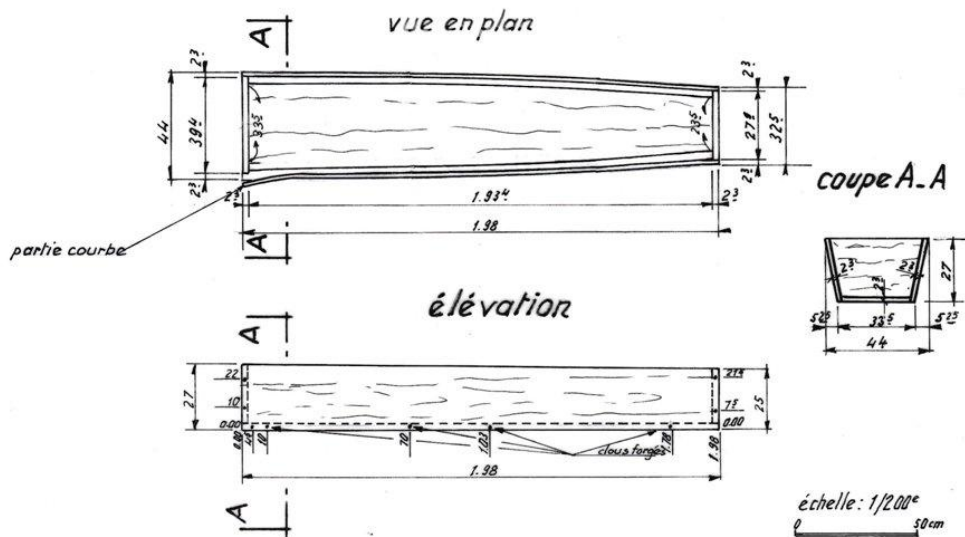
1 Cf. notre article : « De la maison mortuaire au cimetière : cercueil du pauvre, pierre d'attente et porte des morts », *Bulletin de la Société Historique et Archéologique de l'Essonne et du Hurepoix*, numéro 89 (2019-2020), p. 207-239.

2 Annie Jacquet de Limours, que nous remercions pour cette précieuse information.



Le cercueil du pauvre de Saint-Maurice-Montcouronne, vue d'ensemble et étail de la fixation

Commune de Saint-Maurice-Montcouronne 91
Cercueil du pauvre église Saint-Maurice



1789, chronique étampoise d'une année mémorable

Claude ROBINOT

Cet article est né du croisement de documents trouvés tant aux archives municipales d'Étampes que dans les cartons conservés à Chamarande et, pourquoi ne pas le dire, ils ont été enrichis aussi par les nombreuses pistes et trouvailles permises par les recherches numériques. Il y a plus de trente ans, dans le cadre du bicentenaire, Étampes-Histoire avait collectivement travaillé à une histoire locale de la Révolution et participé aux douze numéros de la revue *89 en Essonne*. Il n'est pas question de refaire le récit, mais d'apporter des pièces nouvelles au dossier, en élargissant la focale.

Nous pensons que toute bonne histoire doit être fondée dans une solide connaissance du local, mais qu'elle doit éviter quelques pièges. Le premier consiste à s'enfermer dans l'érudition localiste qui dépasse rarement les limites communales et néglige ce qui se passe alentour. Le second est d'ignorer le mouvement de la recherche historique. Le troisième est de vouloir traiter l'histoire locale comme une déclinaison exemplaire du national. Il n'y a pas eu de Mirabeau étampois ni de prise de la Bastille à Étampes. Pourtant, il y a bien une place de la Bastille à Étampes, un petit espace triangulaire qui épouse les formes d'un ancien bastion, devant les remparts et la porte Saint-Martin. Le seul assaut que connut cet endroit en 1789, c'est le passage en force des charriots qui refusaient d'acquitter les droits d'octrois.

Dans un mémoire de 1765, les échevins d'Étampes présentaient leur ville comme : « *une des premières villes du second ordre sur la route la plus fréquentée du royaume* ». Tout est exact dans cette heureuse formule. La route royale qui la traverse de part en part conduit à la Loire et au-delà aux ports de l'Atlantique. À mi-chemin entre Paris et Orléans, Étampes, avec environ 7 000 habitants, capte une partie du trafic et n'a pas de rivale à moins de 7 lieues. Pour trouver une ville aussi peuplée il faut aller jusqu'à Chartres à l'ouest et jusqu'à Melun à l'est. Cette position flatteuse cache pourtant quelques ombres. Son marché au blé qui jouit d'une immense réputation subit la concurrence d'autres places qui approvisionnent la Halle de Paris. Étampes est le siège d'un bailliage, on y rend la justice, mais les appels se font au présidial de Chartres et à Paris. En 1786, quand Calonne crée les assemblées provinciales, c'est Melun qui est désignée comme siège du département. Pour le dire autrement, Étampes est une

ville qui compte mais elle ne dispose que d'une faible autonomie, soumise à un pouvoir royal très proche et contrainte par un environnement plus influent. C'est dans ce cadre que s'inscrit notre démarche et notre récit.

Étampes est bousculée par les événements de 1789, mais elle les digère et les vit à son rythme ; elle freine ou accélère. Elle subit l'influence de Paris mais sait aussi en tirer parti. Enfin elle continue à vivre. C'est pourquoi il nous a paru indispensable d'utiliser des sources parisiennes pour éclairer les relations complexes avec la capitale. Il nous a semblé nécessaire d'intégrer dans cette chronique le bruit de fond de la vie quotidienne et de ses violences tel qu'on peut le percevoir à travers les archives judiciaires. Quelques lettres et jugements contemporains, hélas trop rares, complètent les éléments du récit que nous avons voulu construire.

L'ÉCHO DE L'ORAGE

L'année qui s'ouvre reste marquée par le souvenir du terrible orage de grêle du 13 juillet 1788, qui a fauché sur-le-champ une moisson qui s'annonçait prometteuse. Une grande partie des cultivateurs abandonnent tout espoir de récolte et les manouvriers qui tirent habituellement leurs ressources des travaux agricoles sont privés de revenu¹. Dès la fin de l'été, la municipalité, le duc d'Orléans, l'archevêque de Sens et la noblesse locale débloquent des fonds pour ouvrir des ateliers de charité et venir en aide aux plus démunis. L'aide la plus importante vient du roi qui consacre 35 000 livres à l'achat de 300 septiers de froment et de seigle à répartir entre les cultivateurs de l'élection d'Étampes pour l'ensemencement des terres en céréales d'hiver et de printemps. La municipalité est chargée de la distribution sous le contrôle du négociant Charles Nicolas Baron, correspondant du département de Melun. Les premiers jours de janvier, il écrit : « *J'ai passé aujourd'hui au marché et on m'a assuré qu'il y avait du bled vendu 37 livres et 37 livres 10 sols, nos moulins travaillent toujours malgré la gelée qui je crois va encore reprendre, on achète par commission des bleds pour la provision de Paris, mais on ne fait ces achats que lorsque la commune est fournie ainsi que les fariniers. La misère se fait de plus en plus sentir ; il est bien à propos que vos secours arrivent et je les attends avec impatience*². » Baron est soucieux que « *tout le voisinage grêlé* » participe aux ateliers de charité. Il insiste pour que l'on verse rapidement les salaires des terrassiers qui travaillent à la construction des chemins de Dourdan et de Pithiviers : « *Je crois que vous*

1 Sur la grêle et ses conséquences, voir *Étampes en Révolution*, Étampes-Histoire, Éditions Amatteis, Le Mée, 1989, pages 34-36. Et l'article de C. Carenton « Les malheurs du temps dans la région d'Étampes », dans *89 en Essonne*, n° 1, « Le pays, les hommes, l'orage », pp 54-60.

2 Archives départementales de l'Essonne, désormais ADE : ADE, C 416, pièce 23, Lettre de Charles-Nicolas Baron, au bureau intermédiaire de Melun. L'assemblée des notables de 1787, a regroupé les élections d'Étampes et de Melun dans un département où des personnalités issues des trois ordres sont chargées de répartir les impôts, d'ordonner certaines dépenses et de mettre en œuvre une réforme fiscale plus équitable.

rendrez service à une foule de malheureux qui attendent après leur créance pour ne pas mourir de faim et payer leurs dettes³.»

Pour les impôts de 1789, les sages administrateurs de Melun ont tenu compte de cette conjoncture exceptionnelle. Sur les quarante-cinq paroisses de l'élection d'Étampes, trente-et-une, toutes situées en Beauce et dans le Hurepoix, bénéficient d'une diminution de 2 à 10 % de la taille, calculée avec soin et équité. Mais un allègement de 2 625 livres accordé aux paroisses sinistrées est bien insuffisant pour faire baisser la pression fiscale. La somme remise est modeste au regard des 179 010 livres exigées pour la totalité de l'élection d'Étampes⁴.

DANS L'URGENCE DES DOLÉANCES ET DES ÉTATS-GÉNÉRAUX

Le 24 janvier 1789, le roi écrit au marquis de Valory, gouverneur et grand bailli d'épée : *« Nous vous mandons que la présente reçue vous ayez à convoquer et à assembler en notre ville d'Étampes, dans le plus bref temps que faire se pourra, tous ceux des 3 États du bailliage d'Étampes pour conférer et pour communiquer ensemble tant des remontrances, plaintes et doléances, que des moyens et avis qu'ils auront à proposer en l'Assemblée générale de nos dits États. »*

Tout ne se déroule pas aussi vite que le souhaite le monarque. Il faut prendre le temps d'imprimer la lettre royale et le règlement, accompagnés d'une ordonnance du bailli, de modèles de convocations, de procurations et de délibérations. On confie cette tâche matérielle à un imprimeur orléanais, Jacob l'Aîné, pour un coût de 73 livres⁵. Les documents envoyés aux presbytères et aux demeures seigneuriales ne partent pas d'Étampes avant le 20 février. Pour les 93 communautés villageoises du bailliage, des huissiers sont chargés de remettre les imprimés aux syndics *« parlant à sa personne »* selon la formule de l'époque, c'est à dire en mains propres.

Les archives départementales ont conservé le rapport de la chevauchée accomplie le 21 février 1789, par un huissier de la maréchaussée de Maisse pour délivrer les convocations et s'assurer que les ordres ont été exécutés. Il part de bon matin et remonte la vallée de l'Essonne jusqu'à Ballancourt, il se rend ensuite à Bouray puis à La Ferté-Alais et dans les paroisses environnantes. Il termine sa journée par Dhuison et Courdimanche, soit 18 paroisses visitées dans la journée⁶ ! Cette date tardive ne laisse qu'une quinzaine de jours aux paroisses rurales pour rédiger leurs doléances et élire les représentants qui doivent siéger à Étampes. Quelques assemblées se tiennent dès le 22 février (Boissy-le-Sec,

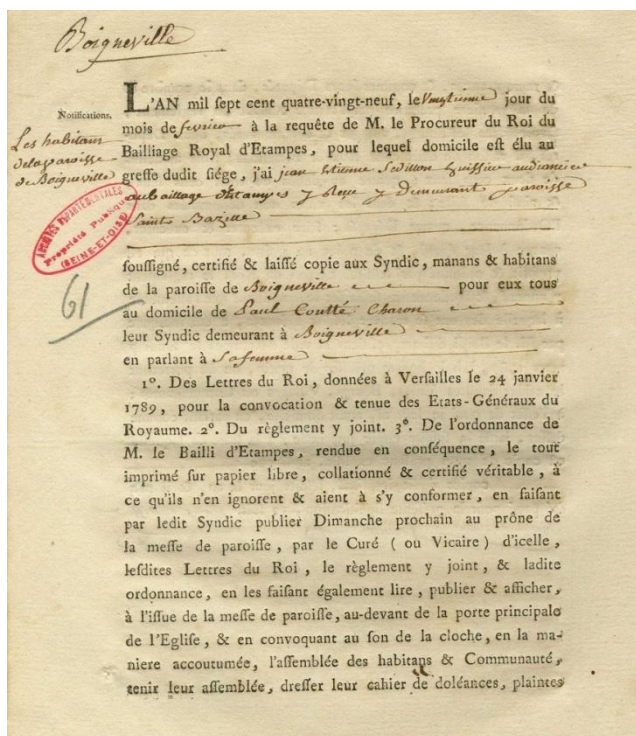
3 *Idem*.

4 ADE, C37 : « État et situation des paroisses de l'Élection d'Étampes », répartition des impôts de l'année 1789. Ces allègements ne sont pas exceptionnels, déjà en 1781, une remise de 3 000 livres avait aussi été proposée suite à de mauvaises récoltes.

5 En décembre 1789, l'imprimeur obtient un exécutoire pour être payé, sur le compte des fermiers généraux de la généralité de Paris, ADE, B/1377 Bailliage royal d'Étampes, (pièces de procédures).

6 ADE, Rapport de chevauchée ADE 1 MI/346.

Sermaises, Valpuiseaux) d'autres ne s'achèvent que le 8 mars (Étampes, Chalo-Saint-Mars, Brouy, Dommerville), c'est-à-dire la veille de la réunion générale fixée au 9 mars pour la rédaction du cahier du bailliage. Dans ces circonstances, il est peu surprenant qu'une partie des cahiers soient rédigés sur des modèles préétablis par des magistrats étampois (Gillot, Geoffroy, Champigny) et que le lait de la parole paysanne soit écrémé à travers ce filtre⁷. Les doléances des paroisses sont lues en séance publique le 11 mars et pour certaines, rédigées et « mises au propre » à cette occasion. Pour le village de Boigneville, proche de Malesherbes, nous disposons de l'ensemble des documents liés à la préparation des États généraux. Ils donnent à voir la temporalité et les conditions d'élaboration des doléances.



Le 20 février 1789, Sédillon, huissier au bailliage d'Étampes, porte à Boigneville tous les documents informant de la tenue des États généraux. Il doit les remettre en main propre au syndic de la communauté. Comme souvent, ce dernier est pris par les travaux agricoles. C'est l'épouse qui assure la transmission. Le curé se charge ensuite de l'affichage et de la lecture des textes à l'issue de la messe paroissiale. C'est le processus habituel. ADE, B/1543 : Notification aux habitants et manants de Boigneville à rédiger un cahier de doléances.

L'assemblée des habitants qui doit procéder à l'élection des deux députés de la paroisse et à la rédaction du cahier de doléances se tient le 6 mars 1789, soit deux semaines après la réception des arrêtés. Le délai n'est pas dû à l'indifférence mais à l'absence du prévôt et de son lieutenant. C'est donc le procureur Jacques de la Fosse qui préside l'assemblée réunie dans l'auditoire, c'est-à-dire dans la salle qui sert ordinairement pour la justice. Dans d'autres paroisses la réunion se tient tout simplement dans l'église, discuté et rédigé le même jour, mais nous n'avons pas trace des débats éventuels. La version qui

7 Pour une analyse des cahiers voir *Étampes en Révolution*, p. 36-41. Les cahiers du bailliage ont été publiés et analysés par Legrand Maxime et Marquis Léon, *1789, Les Trois États du Bailliage d'Étampes aux États Généraux*, Versailles, 1882.

La forme et le contenu de ce cahier de paroisse rurale ne laisse aucun doute sur son authenticité et sa spontanéité, contrairement à d'autres qui ont été « mis au propre » pour l'assemblée sans que l'on puisse dire s'ils correspondent vraiment aux vœux des assemblées originelles.

Le cahier de Boigneville, dans sa simplicité, va à l'essentiel :

- abolition des droits féodaux,
- destruction des pigeons et suppression du droit de chasse,
- suppression des commis des aides et des gabelles, dont l'attitude est souvent vexatoire,

- par réforme de la justice il faut comprendre son coût élevé et le trop grand nombre de niveaux, y compris les justices locales, souvent incompetentes et partiales,

- l'article sur l'administration et la police est plus original puisqu'il dénonce l'absentéisme du procureur fiscal plus prompt à lever les impôts qu'à assurer la tranquillité publique. On voudrait voir cette charge confiée à un bureau de notables. On lui demande de faire respecter l'ordonnance de 1781 qui prohibe les jeux d'esses et de bâtons (quilles) dans les cabarets. Un souci de moralité publique que l'on retrouve ailleurs quand on demande l'interdiction des loteries.

Ce mélange de revendications locales et de dénonciation des impôts et des abus, se retrouve dans presque tous les cahiers. Dans celui de Bois-Herpin⁸, on veut abolir le « champart » parce qu'il : « *enlève aux cultivateurs les prémices de ses récoltes et expose le reste aux intempéries des saisons* ». Cet impôt dont les modalités sont soigneusement définies dans la « *Coutume d'Étampes* » est doublement honni, par sa lourdeur et sa collecte « *sur-le-champ* ». Quand l'article 3 du cahier affirme que : « *les animaux de toutes espèces ravagent les moissons, l'espoir et le travail du laboureur et ce uniquement pour le plaisir d'un seul homme* ». Ce n'est pas une clause de style, mais le fruit d'une longue histoire d'incidents et de violences qui opposent les villageois au marquis Leroy de Grandmaison et à son garde-chasse, un ancien soldat allemand, qui manie le bâton. Dans ce même village, on peste avec ironie contre l'impôt destiné à des chemins mal entretenus : « *Sa majesté a déjà supprimé la corvée en nature pour y substituer un impôt qui en tient lieu et qui est payé par les roturiers seulement, les nobles et le clergé ne ruinent-ils pas donc pas plus les chemins que le malheureux qui chemine à pied ?* »

Le cahier du tiers d'Étampes, rédigé tardivement, reflète la structure sociale d'une cité dominée par la bourgeoisie marchande et la judicature, les deux groupes étant très proches, parfois issus de mêmes familles, liés par des réseaux de voisinage et de sociabilité. Les préoccupations du monde de l'atelier et de la boutique sont peu présentes dans la rédaction finale. La communauté des aubergistes a rédigé le seul cahier de corporation que nous ayons conservé. Sur treize pages manuscrites, onze sont consacrées à la suppression des octrois et péages qui grèvent leur profession. Tout à la fin, les hôteliers demandent la

8 Cahier de doléances de Bois-Herpin, copie du 11 mars 1789, ADE. ADE 1 MI/346. Pour l'analyse des cahiers voir aussi : 89 en Essonne n° 2, « Le temps des Doléances », pp 8, 61, 66, 69.

suppression d'un article de la coutume d'Étampes : « *des termes durs et barbares concernant les aubergistes, que l'on ne peut lire sans horreur et qui dégradent l'humanité*⁹. » Une protestation de dignité que l'on retrouve à la fin du cahier du tiers. En revanche, pas un mot sur les octrois ! Il semble que les manouvriers et les gagne-deniers n'aient pas eu voix au chapitre, ou soient restés spectateurs des délibérations, voire absents des assemblées. Il est vrai que ceux « *qui attendent après leur créance pour ne pas mourir de faim* » ont d'autres priorités.

Pour rédiger les doléances du bailliage, les 190 députés désignent 21 commissaires, à leur tête Laborde de Méréville, un des deux députés du bailliage. On compte aussi, trois procureurs, un avocat, un notaire, deux maîtres de poste et deux échevins de la ville d'Étampes. L'autre moitié est composée de laboureurs. 85 % des députés du tiers de l'assemblée générale sont définis comme cultivateurs. Ce terme de « cultivateur » est assez large pour qu'on en recouvre autant les riches laboureurs, les « *bourgeois agricoles* » et les « *cultivateurs du bien d'autrui* » pour emprunter deux expressions de Pierre Dolivier que des manouvriers totalement absents dans cette liste. L'ordre des sujets abordés reflète les préoccupations des commissaires et les rapports de force interne entre ces groupes sociaux. On traite en premier des questions politiques, de justice et de fiscalité. On parle ensuite d'agriculture et de commerce. Tout ce qui concerne le clergé, l'administration municipale et les métiers est rejeté à la fin.

L'assemblée du premier ordre est marquée par l'absentéisme du clergé régulier. Sur les 32 représentants convoqués au titre des abbayes, communautés et chapitres, seuls 8 sont présents ou représentés. En revanche, sur les 93 curés et desservants des paroisses, seuls 10 manquent à l'appel, quelques-uns ont préféré siéger à Dourdan ou à Melun. L'assemblée est donc largement dominée par le bas clergé séculier. On sait que le curé de Mauchamps, Pierre Dolivier, y contesta la présidence à l'abbé de Morigny, M. de Tressan : « *Un curé honnête homme et plébéien devenir évêque ! Ne serait-ce pas un scandale affreux, et toute la noblesse ne crierait-elle pas à l'injustice et à la dégradation de l'épiscopat*¹⁰ ? » Dolivier échoua mais rallia sur son nom presque une vingtaine de suffrages. Ce curé « *d'une petite paroisse de campagne* » comme il aime à signer ses brochures, avait déjà fait connaître ses vues sur les États généraux : « *Plein de ce sentiment qui m'élève l'âme, j'oublie le rang peu remarqué que j'occupe dans le monde. Quel qu'il soit, la chose publique ne m'est pas étrangère : je suis aussi citoyen et comme tel, je donne mon avis*¹¹. » Dans cette brochure, il parle d'une révolution désirable qui ne peut-être que : « *l'ouvrage*

9 Cahier de doléance des aubergistes, cabaretiers, limonadiers et caffetiers, ADE 1 MI/346.

10 « *Exposé des sentiments que j'ai manifestés dans l'assemblée du bailliage d'Étampes, adressé à tous les curés du royaume* », in-8°, s.d., 23 pages, BNF LB 39-7126.

11 *La voix d'un citoyen sur la manière de former les Etats Généraux*, par Pierre d'Olivier, curé d'une petite paroisse de campagne, 1788, 34 pages, BNF. Lb 39-824. Disponible sur Gallica.

du concours général de la Nation, il est essentiellement important de former une Assemblée nationale¹².» On voit que notre « Sieyès étampois » est bien plus radical dans ses vœux et utilise par anticipation les termes qui vont occuper le devant de la scène politique.

Pour le deuxième ordre, les absents sont les plus titrés et quelques petits seigneurs qui ne ressortent du bailliage que pour quelques fiefs partagés. On doit toutefois noter le choix du fils du seigneur de Méréville qui renonce à sa présence parmi la noblesse : « *M. de la Borde s'est avancé vers nous et a dit que le motif qui l'empêche de comparaître en ce moment dans l'ordre de la noblesse, en sa qualité de seigneur de la paroisse de Granville, est le choix que ladite paroisse a fait de lui pour un de ses représentants et l'acceptation qu'il a faite lui-même de cette commission. Pourquoi requiert qu'il lui soit donné défaut, contre lui en sa qualité de seigneur de Grandville*¹³. » Cette décision de siéger avec le Tiers le conduit jusqu'à être l'un des représentants du bailliage. Le second représentant, Louis Gidoin, est aussi présenté comme « cultivateur ». Le qualificatif de « bourgeois agricole » lui conviendrait mieux. Il réside à d'Étampes, est maître de l'université de Paris et receveur de la terre de Chalou pour le compte de l'ordre de Malte. Il est très loin du timon de la charrue !

Charles César Périer, curé de Saint-Pierre, désigné comme député du clergé, apparaît comme un candidat de compromis entre les partisans des idées nouvelles et les conservateurs. Titulaire d'une cure faubourienne, il appartient au bas clergé mais il est aussi issu d'une famille de riches marchands drapiers d'Étampes. Son frère est greffier en chef du tribunal, son cousin est contrôleur du tarif et secrétaire de la commune.

LE PRIX DU PAIN FAIT ENTRER LA VILLE DANS UNE FERMENTATION CONTINUE

Dans la brochure de 1788, déjà citée, Pierre Dolivier présentait une requête « aux États-Généraux à venir », pour prévenir la cherté des grains : « *La cherté du pain, qui va toujours en augmentant, fait craindre toutes les horreurs d'une affreuse disette. Cependant, quoique l'année ne soit pas bonne, il y a suffisamment de blé dans les greniers pour pouvoir prévenir ce malheur*¹⁴. » Il invite ensuite les futurs représentants à anéantir les espoirs des spéculateurs : « *en les contraignant de fournir les marchés d'une certaine quantité de blé, et en le fixant à un prix moyen [toute l'année] Signalez l'époque de votre entrée par cet acte de bien public, afin que l'on ne dise pas, dans les générations futures,*

¹² *Idem*.

¹³ « Liste des comparants des trois ordres du bailliage d'Étampes », *Archives parlementaires*, tome VI, 1879, p. 590.

¹⁴ *La voix d'un citoyen, sur la manière de former les Etats généraux, 1788*, par Pierre d'Olivier, pages 33-34. Cette brochure est accessible sur Gallica. Dans ce texte, Dolivier livre aussi sa vision de la société en déconstruisant les ordres, que pourtant il ne rejette pas encore. Une analyse sociale, qui sous des apparences générales, est fortement inspirée par son expérience de « *curé d'une petite paroisse de campagne* » du bailliage d'Étampes.

que pendant que vous consultiez sur les moyens d'opérer le bien, la multitude mourait de faim¹⁵.» Entre l'orage de grêle de juillet 1788 et celui qui se forme le mois suivant avec la convocation des États généraux, Pierre Dolivier entrevoit une partie de la crise qui va secouer le royaume et le bailliage d'Étampes pour une longue décennie.

La crise d'avril 1789¹⁶

Les troubles commencent sur le marché aux grains le 4 avril ; même agitation à Montlhéry deux jours plus tard, où l'on propose le septier de froment à 40 livres. Les deux marchés fonctionnent en écho. Le 14 avril, à Montlhéry l'émeute n'est contenue que par le renforcement de la maréchaussée et la livraison de sacs de blé sur ordre de Necker. Le 18 à Étampes, une affiche appelle à fixer le septier de blé à 24 livres. La milice bourgeoise arrive tant bien que mal à maintenir l'ordre. Pour calmer l'échauffement des esprits et s'attaquer aux causes de la crise frumentaire, la municipalité d'Étampes agit traditionnellement sur trois ressorts :

Le renforcement de la milice bourgeoise (jusqu'à 95 hommes) chargée de pacifier le marché, car les violences, les menaces de taxation forcée et le risque de pillage assèchent l'offre. Les laboureurs d'alentours, par peur ou par calcul, hésitent à conduire place Saint-Gilles des charrettes trop chargées.

Ensuite, la municipalité essaye de calmer le « bruit public » qui accuse pêle-mêle les spéculateurs, les marchands venus d'autres villes pour acheter à tout va, la cupidité des laboureurs ou des boulangers. Partout dans la ville, on placarde, on affiche contre les accapareurs, on donne une large publicité aux mesures prises pour interdire ou limiter l'exportation des grains et farines et donner la priorité aux acheteurs locaux.

Enfin, le maire et le lieutenant de police, au nom de l'intérêt général, essayent d'agir sur les volumes et le prix des grains. Les édiles visitent les greniers, font pression sur les laboureurs. À la fin du mois d'avril, les édiles fournissent aux boulangers 600 sacs de farines pour maintenir le prix du pain de neuf livres à 24 sols. Pour maintenir un prix raisonnable la municipalité a fait moudre une farine composée de deux tiers d'orge et d'un tiers de froment (une pratique que l'on n'avait pas utilisée depuis la disette de 1709-1710). Le prix du pain est fixé chaque semaine par Louis Picart de Noir Epinay, le lieutenant général, en accord avec l'assemblée municipale. À charge pour les boulangers de s'y conformer¹⁷.

15 *Idem*.

16 Pour un récit détaillé de l'agitation frumentaire d'avril 1789, voir *Étampes en Révolution*, op. cit., p. 52-55. L'ouvrage étant épuisé on peut en retrouver en ligne le texte intégral sur le site <http://www.Étampes-histoire.fr>.

17 Le prix du pain de 9 livres est fixé selon un tarif de 1688, qui correspond à 1/12e du prix du septier de blé. Cette pratique est interrompue par la Révolution qui suspend le tarif de 1688. La nouvelle municipalité refuse de prendre en charge la taxation du pain laissant cette responsabilité au seul Louis Picart qui, jusqu'alors fixait le prix en accord avec le maire, c'est-à-dire son père ! Cette querelle entre ancien et nouveau pouvoir municipal sera portée jusqu'à l'Assemblée constituante en février 1790. Le constituant

Ces mesures sont justes suffisantes pour offrir un peu de répit, en attendant la moisson prochaine. Elles permettent aussi à la municipalité de ne pas céder aux revendications populaires qui réclament des réquisitions et le contrôle des prix.

Un peu effrayé par la situation et l'audace de sa gestion de crise, Louis Picart écrit au garde des sceaux Paule de Barentin pour l'informer de ses décisions. Il reçoit le 20 avril une réponse rassurante : *« je ne puis qu'applaudir à la sagesse de ces mesures, ainsi qu'au zèle du corps municipal, et je désire que le succès y ait répondu »*. De son côté, le sage et prudent corps municipal a envoyé à Necker une copie de sa délibération, en cherchant une approbation et une aide armée. Le ministre leur répond qu'il approuve : *« les moyens que vous avez employés pour venir au secours du petit consommateur. Quant à la demande que vous faites d'un corps de troupes réglées, je l'avais déjà prévenue, et les ordres étaient déjà donnés pour vous faire arriver le 30 de ce mois un détachement de 50 hommes du régiment de Royal-Piémont qui resteront à poste fixe à Étampes tant qu'ils seront nécessaires¹⁸ »*. Étampes et Montlhéry ne sont pas les seuls points chauds. Le scénario classique de « l'émotion populaire » due à la période de soudure déborde par son étendue géographique, il touche Orléans et Chevreuse, près de Versailles où doivent s'ouvrir les États généraux. À Paris, le 27 avril, les ouvriers de la fabrique Réveillon sont entrés dans une révolte qui prend un caractère politique.

Les deux mois qui suivent sont plus paisibles ; la fièvre est retombée, grâce à la vigilance et aux mesures prises par les autorités locales. Mais ces « routines » de gestion de crise seront mises à mal par le séisme parisien dont les conséquences politiques et économiques perturbent durablement le marché. Dès lors, les crises s'enchaînent, en juillet puis en septembre 1789. On entre dans un cycle où les périodes d'accalmie sont ponctuées d'explosions de fureur populaire, comme plus tard en septembre 1791, quand la foule menace les officiers du district. On retrouve les mêmes protagonistes en mars 1792, dans l'émeute où le maire Jacques Simonneau trouve la mort. Un coup de tonnerre qui clôt une période commencée quatre ans plus tôt. L'état de guerre et la dictature montagnarde qui suivent scellent définitivement le sort du marché aux grains, soumis en permanence aux réquisitions et aux livraisons forcées qui ne s'achèveront qu'avec l'Empire.

La crise de juillet 1789 à Étampes

Au début du mois, le calme tient surtout à la présence d'un détachement de dragons qui a pris la relève du Royal-Piémont pour veiller à la sécurité du marché. Les officiers sont logés en face de l'église Saint-Gilles, à l'hôtel de la Rose. Louis Picart et ses adjoints, peuvent se consacrer aux affaires civiles et

Target chargé de trancher laisse au lieutenant général la charge de l'impopulaire taxe du pain. (Archives municipales d'Étampes, lettres de février 1790).

18 La lettre de Necker du 20 avril 1789, et celle de Barentin sont dans le dossier 1789, du fond ancien des AME (Archives municipales d'Étampes).

criminelles qui sont leur pain quotidien¹⁹. Le 6 juillet, ils se rendent au village de Congerville pour enquêter sur un vol avec violence contre l'aubergiste du village et sa femme. En pleine nuit, cinq individus se sont introduits dans la chambre du couple, les ont saisis à la gorge, immobilisés sur le lit et menacés d'un couteau. L'un des voleurs a allumé une chandelle pendant qu'un autre fracturait armoires et coffres. D'après l'aubergiste ils ont emporté plus de 3 500 livres en argent blanc et en écus, une somme énorme pour un cabaretier. Le lendemain, un fait divers, nous laisse entrevoir la nervosité de la rue étampoise. Ce 7 juillet au soir, madame Constance-Boyard et son fils prennent le frais, assis devant la boutique familiale de la rue Basse. Surgissent alors quatre jeunes du quartier, fils de marchands et compagnons, tous déguisés : l'un est travesti en femme, les autres ont emprunté des bouts d'uniformes de dragons. Ils s'installent en face de l'échoppe et ameutent le quartier à coup de pelles et pincettes à feu, rythmés par un tambourin et un cornet. Les voisins sortent. Ils commencent à chanter la chanson de l'argousin²⁰ adressée au boutiquier Sulpice-Charles Constance. Les couplets le décrivent tour à tour comme « *faiseur de fausses quittances* », « *marchand de lanternes* » et « *Chenille du quartier* ». Ce dernier quolibet plaît beaucoup à la foule qui le reprend en riant. Le sieur Constance finit par sortir de sa boutique de « fripier en meubles²¹ » et demande à ces « polissons » de le laisser tranquille, pendant que sa femme et son fils rentrent chez eux. Les chanteurs finissent par se retirer et vont fêter leur prestation chez Bastard, le cabaretier de la place Saint-Gilles. Le fripier, vexé et furieux, se rend à l'hôtel de la Rose pour porter plainte contre ces « polissons » qui ont usurpé l'uniforme de dragons. Il est suivi, d'après les témoins, d'une foule de 200 personnes qui lui font une conduite en criant : « *la chenille, la chenille !* ». Les officiers l'écoutent à peine et l'éconduisent en riant. Peu de temps après, les quatre choristes, probablement éméchés, reviennent devant la boutique et montent sur un banc emprunté au cabaret. Ils chantent à nouveau. Constance leur jette des pierres et des bouteilles de sa fenêtre pour les disperser. Quelques coups sont échangés au dire de Sulpice-Charles Constance qui se plaint que dans la bousculade sa perruque a été arrachée et jetée dans l'allée de sa maison. Là-dessus, les témoignages divergent, et le fripier a tout intérêt à grossir les charges.

Cette altercation qui prend les apparences d'un charivari, dépasse pourtant ce cadre traditionnel. Les quatre jeunes gens ont profité de la complicité des dragons pour régler des comptes avec une figure du quartier. Sulpice-Charles Constance est un petit marchand en recherche de notabilité. Il intrigue pour se faire admettre dans les assemblées municipales et dans la milice bourgeoise,

19 Pièces de procédures criminelles du bailliage d'Étampes, 1789. ADE, B/137. L'information ouverte sur ce fait divers contient un ensemble de 18 témoignages qui permettent d'établir les faits et de construire le récit.

20 Argousin : terme qui désigne un indicateur de police, un mouchard, un dénonciateur.

21 Le « Fripier en meubles » est un marchand de meubles d'occasion, depuis l'édit d'août 1776 sur les métiers jurés, cette activité est rattachée à la corporation des tapissiers, c'est d'ailleurs sous cette appellation plus flatteuse que Sulpice-Charles Constance-Boyard aime à se présenter dans les actes officiels.

notamment en allant dénoncer à l'hôtel de ville le comportement de quelques-uns de ses voisins. Cette attitude lui vaut des rancunes tenaces²².

À Étampes le 14 juillet 1789 est une journée comme les autres. À 10 heures du matin, au moment où la foule parisienne est massée devant la Bastille, le lieutenant général reçoit dans son hôtel particulier de la rue du Tripot, une famille et leur procureur, pour homologuer une tutelle sur des enfants mineurs et orphelins²³. Un acte civil routinier, d'une grande banalité. Les événements parisiens qui ont commencé depuis le renvoi de Necker, ne sont évoqués sur aucun acte officiel, rien dans les archives judiciaires, pas une trace sur les registres des délibérations municipales d'Étampes sur ces journées qui, selon Jean Sylvain Bailly : « *valent des siècles* ». Pourtant, il ne fait aucun doute que la ville fut informée le soir même. Les 12 lieues qui séparent Étampes de la capitale se parcourent rapidement quand il s'agit du bruit de l'émeute. En revanche, les conséquences de la prise de la Bastille se font sentir immédiatement dans la ville. Depuis le 13, Paris s'est doté d'un comité permanent à l'hôtel de ville : « *pour pourvoir, tant à l'objet des subsistances, qu'à l'organisation et au service de la milice parisienne*²⁴. » Il y a urgence, deux jours après la prise de la Bastille, le président du district du faubourg Saint-Antoine, demande la distribution de pain pour d'infortunés ouvriers qui n'ont pas mangé depuis 24 heures²⁵. Les membres du comité des subsistances sont envoyés dans toutes les directions à la recherche de grains et surtout de farines. Monsieur de Saint-Félix est commissionné pour se porter à Charenton, Corbeil et Étampes, on a aussi donné l'ordre à Lafayette de mettre à sa disposition un détachement de gardes françaises. La visite de l'envoyé parisien semble avoir été houleuse, si l'on en croit le greffier Périer-Desboquaires : « *M. de Saint-Félix [...] a dû vous rendre compte de la fermentation où il a trouvé nos concitoyens lorsqu'il s'est rendu à notre Hôtel de ville. Il les a vu armés et s'opposant à tout enlèvement de grains et de farines, et nous a même obligé de convenir que ce n'était pas sans fondement qu'ils craignaient avant peu de manquer de cette denrée si nécessaire. Nous nous sommes occupés, Messieurs du recensement des bleds et farines étant dans cette ville, et nous avons reconnu qu'il s'en trouve à peine de quoi suffire à la subsistance de la ville pour une semaine*²⁶. » Étampes

22 Constance parvient à se faire admettre dans le conseil municipal à la faveur des bouleversements révolutionnaires. Il exerce même les fonctions de maire après l'assassinat de Simonneau, de mars à novembre 1792. Un peu par défaut puisque les autres officiers ont refusé. Dépassé par la tâche, il est remplacé par Armand Clartan et n'occupe plus que des charges secondaires. Après Thermidor, il échappe de peu à une mise en accusation comme robespierriste. Il rentre ensuite dans le rang et dans l'anonymat d'un modeste rentier de la rue Basse.

23 Pièces de procédures civiles et criminelles du bailliage d'Étampes, 1789, ADE, B/1377.

24 Hôtel de Ville, 13 juillet 1789, Procès-verbal de nomination BNF, Gallica.

25 Procès-verbal des séances de délibérations de l'assemblée générale des électeurs de Paris, 1789, BNF, Gallica, p 64.

26 Lettre de Périer-Desboquaires, du 19 juillet 1789, adressée au comité permanent de l'hôtel de ville de Paris, AME.

ne fait pas exception, à Pontoise les habitants sont tout aussi menaçants. Par un curieux renversement de situation, c'est Paris qui envoie à Arpajon 30 sacs d'orge et de seigle dont elle n'a pas l'utilité.

Dans le feu de la Révolution, la municipalité parisienne s'est alarmée un peu vite. D'importantes cargaisons de grains étrangers glissent lentement sur la Seine via Le Havre et Rouen. Il y a dans ces navires de quoi nourrir les Parisiens pour deux mois. En attendant, c'est l'espace proche qui est mis à contribution. Dès le 21 juillet, des voyageurs ont alerté les Étampois qu'une troupe de 300 à 400 hommes des gardes françaises et de la milice parisienne marchaient sur Étampes pour enlever grains et farines : *« ce qui a causé une telle alarme que, sur-le-champ, le tocsin a été sonné²⁷. »* La pression parisienne est trop forte pour tergiverser ou se réfugier derrière les besoins locaux. Les officiers municipaux inaugurent une pratique appelée à se renouveler, ils se répartissent la ville en districts et procèdent à une inspection des ressources avec l'aide de la milice bourgeoise. La mesure porte ses fruits et Périer-Desboquaires peut s'en vanter auprès des Parisiens : *« Cette perquisition a été plus heureuse, et encore qu'elle ne nous donne pas à beaucoup près l'assurance de notre subsistance jusqu'à la moisson prochaine, Néanmoins, nous nous sommes empressés, Messieurs, de désigner [...] les marchands et les fariniers chez lesquels [on] pouvait enlever 200 sacs de farine²⁸. »* L'officier des gardes françaises qui escorte les voitures, obtient en plus 150 livres pour la solde de ses troupes. Étampes ne peut que s'incliner, non sans dire son inquiétude : *« le peuple qui souffre ne voit pas sans alarmes enlever sa subsistance, et quoique nous ne suivions dans ce que nous venons de faire, que les sentiments que nous devons à la capitale, néanmoins nous sommes instruits que notre conduite n'est généralement pas approuvée²⁹. »*

La remontée vers Paris de 24 voitures de farines ne passe pas inaperçue, elles suscitent convoitise et rumeurs. Le journal des Révolutions de Paris, qui démentira quelques jours plus tard, raconte qu'on a saisi à Étampes, 66 voitures dont une chargée d'argent sur les terres d'un trésorier du roi. Un libelle anonyme du 24 juillet, intitulé *« La corne d'abondance venue d'Étampes »* raconte l'expédition, dans des termes grandiloquents essentiellement destinés à apaiser la population parisienne : *« Étampes, ville voisine de vos foyers, renfermait des trésors, car les blés sont de véritables richesses ; on les avait enfoui ces trésors, mais de généreux habitants les ont découverts ; et en bons voisins, ils ont accouru à la capitale pour vous faire part de cette riche moisson³⁰. »* Pour qui sait lire entre les lignes cette proclamation, la réalité est moins glorieuse. On y apprend que, sur le chemin du retour, les convoyeurs armés ont dû abandonner le contenu de six ou sept voitures dans des hameaux affamés (les journaux confirment le chiffre de 17 chariots entrés dans Paris). Le libelle avance qu'il reste encore dans Étampes 6 000 sacs de farine, et : *« qu'ils retourneraient s'en*

27 Lettre de Périer-Desboquaires, du 23 juillet 1789, adressée au comité permanent de l'hôtel de ville de Paris, AME.

28 *Idem*.

29 *Idem*.

30 Anonyme, 24 juillet 1789, voir une reproduction complète dans le corpus étampois.

*emparer au nom et pour les besoins de la capitale*³¹.» L'estimation est probablement peu fondée, un tel chiffre correspond à 15 jours d'activité des moulins, mais la menace est prise au sérieux. Le 28 juillet une députation étampoise se présente à l'hôtel de ville de Paris pour dire : « *que ce bruit avait excité une émotion populaire, dont les suites pouvaient être funestes, et qu'ils avaient été envoyés pour prier l'Assemblée de la calmer, en leur donnant l'assurance que la ville d'Étampes pourrait conserver pour elle ce qui lui restait en grains et en farines*³².» On les rassure et on les envoie se concerter avec le comité des subsistances.

Le récit que nous venons de faire sur les conséquences de la prise de la Bastille met en évidence le rapport de force déséquilibré en faveur de la capitale. Étampes, comme toutes les villes de la généralité de Paris, a parfaitement intégré le désir séculaire de la monarchie de nourrir l'ogre parisien. Il n'est pas question de lui refuser sa pitance. Mais les rapports avec la capitale ne sont pas à sens unique, un puissant voisin est aussi une source de revenus et de légitimité. Périer-Desboquaires, l'infatigable scribe municipal, en a parfaitement conscience. Lorsqu'il apprend de la bouche de M. de Saint-Félix, l'arrivée prochaine de blés étrangers, il propose les services d'Étampes : « *vous pourriez envoyer des bleds en cette ville où nous avons suffisamment de moulins pour convertir 12 000 sacs par mois, et en obligeant nos fariniers vous seriez promptement et honnêtement servis, et nous n'aurions plus la concurrence de ces fariniers qui, seuls ont mis la cherté au prix du grain*³³.»

Il ne faut pas non plus croire que la question des subsistances ait provoqué chez les Étamlois une animosité contre la révolution parisienne, bien au contraire, comme en témoigne une des rares anecdotes conservées dans les archives. Un dimanche après-midi, probablement le 19 juillet, alors que les Étamlois se promènent sous les ormes de la prairie Saint-Gilles, un jeune étudiant parisien et son oncle l'abbé Fromentin, croisent un ivrogne qui sort d'une ruelle et se met à les insulter. Vous êtes des aristocrates, vous ne portez pas de cocardes, vous n'appartenez pas à la Nation ! Le jeune étudiant réplique qu'il porte la cocarde dans son cœur. L'agresseur fait mine de les frapper, le jeune homme le repousse avec la pointe de son épée. L'autre s'en va en menaçant de lui couper la tête et de la promener autour de la ville ! Des propos tenus sous l'emprise de l'alcool, sans aucun doute, mais à l'ivresse du vin s'ajoute celle de la revanche sociale. Notre homme s'appelle Charron, c'est un tisserand, il habite rue du Tripot, dans une chambre que lui loue son voisin, le marquis Poilloue de Bonneveau. Il est connu pour être porté sur la boisson. Charron ne s'arrête pas là. Dans sa déambulation, entre deux vins, il rencontre d'autres voisins, M. et Mme de Noir Epinay. Il les insulte, dit qu'il aura leur cœur et leur âme. Il s'en prend ensuite à une dame dont il fait tomber le chapeau

31 *Idem*.

32 Procès-verbal des séances de délibérations de l'assemblée générale des électeurs de Paris, 1789, BNF, tome I.

33 Lettre de Périer-Desboquaires, du 19 juillet 1789, adressée au comité permanent de l'hôtel de ville de Paris, AME.

à plumes. Il termine ce dimanche bien chargé, devant le cabaret Bastard de la place Saint-Gilles, en hurlant : « *elle est chez toi, la Picart ? elle est chez toi la Noir Epinay ?* ». Pour toute réponse il recevra un coup de poing d'un portefaix qu'il importunait. Louis Picart, qui connaît le personnage et l'atmosphère tendue de la ville ne porte pas plainte. Il exige seulement du tisserand dessoulé qu'il fasse des excuses publiques. Charron s'en tire à bon compte, il dira à propos de cette affaire dans un témoignage tardif : « *qu'ayant bu il est possible qu'il ait tenu des propos sur M. de Noir Epinay, à raison de ce que le pain augmentant tous les jours de marché, tout le monde en général s'en prenait à M. le Lieutenant général, qu'il pense très fort que c'était mal à propos, qu'il regarde M. de Noir Epinay comme un galant homme, que s'il était en danger de périr, il serait le premier à se mettre dans le feu pour le secourir, en un mot, s'il a tenu ces propos, il ne savait pas ce qu'il disait*³⁴. »

La pression exercée par Paris sur Étampes, par ricochet se diffuse dans l'étendue du bailliage. À Milly-la-Forêt, dès le 20 juillet, on réunit tous les notables de la ville pour les instruire : « *qu'il se confirme que trop malheureusement tous les jours qu'une quantité prodigieuse de vagabonds, brigands et gens sans aveux, profitant de la calamité des temps actuels se permettent de voler et de piller dans la capitale et dans les environs, qu'au moyen de la bonne police et du grand ordre qui règnent dans la capitale, ces brigands et vagabonds se trouvant vivement repoussés, arrêtés et punis, il serait à craindre qu'ils refluent en grand nombre, se répandent dans les provinces et n'y causent des ravages affreux*³⁵. » Loin d'accuser la capitale, le maire fait jouer la peur traditionnelle des hordes de vagabonds qui parcourent les campagnes. Il invite les notables de sa ville, à l'instar de Paris à former une milice bourgeoise.

À La Ferté-Alais, le corps municipal se réunit d'urgence le 24 juillet pour organiser et armer une milice bourgeoise ouverte à tous les hommes de 16 à 70 ans en capacité de porter les armes, parce que : « *dans les événements qui troublent le royaume cette ville se trouve entièrement dépourvue de toutes provisions*³⁶. » Ici ce ne sont pas les gens sans aveux qui sont en cause, mais la disette. Le lendemain, jour de marché, des cavaliers de la milice se rendent dans quelques fermes voisines et réquisitionnent quelques sacs de froment et du seigle fourni par le baron de Jumilhac. Le grain est sur le champ vendu aux boulangers de la ville.

Dans les villages on s'arme aussi, on fait des rondes, comme à Boissy-le-Cutté où le moindre mouvement nocturne est attribué à des pillards.

34 Cette affaire aurait dû être classée sans suite, mais comme Charron s'en est pris à Poillou de Bonneveau en l'insultant copieusement, ce dernier moins généreux a rappelé ces incidents. Pour le bonheur de l'historien ! ADE. B/1378, Pièces de procédures civiles et criminelles du bailliage d'Étampes, 1790.

35 Registre des délibérations de Milly-la-Forêt, 1765-1823, p 194. 20 NUM/54, ADE.

36 Registre des délibérations de La Ferté-Alais, 1789-1792, p 7. 20 NUM/36, ADE. Il est significatif que ce registre commence le 1er mars, par la présentation des articles du cahier de doléances de la ville, entièrement rédigés par l'avocat Legrand de Maison Rouge, membre du corps municipal.

La Grande Peur a-t-elle touché Étampes et ses environs ?

On chercherait en vain, dans le bailliage d'Étampes, de la fin du mois de juillet à celle du mois d'août, des flambées qui ressembleraient aux événements analysés par Georges Lefevre en 1932, dans *La Grande Peur de 1789*. Un ouvrage cité jusqu'à aujourd'hui, dans les manuels scolaires lorsqu'il faut expliquer « la nuit du 4 août ». Pas de peur panique qui court au son du tocsin de village en village, pas d'incendie de châteaux et d'autodafé de chartes et de terriers. La région n'est pas pour autant restée calme, ou à l'écart de toute agitation.

Une lettre de Charles-Alexis Baron, du 17 août 1789, à l'attention du marquis de Bizimont, décrit la situation à Étampes. Baron est un riche marchand qui, depuis deux ans, travaille à la répartition des impôts et à l'organisation des travaux routiers dans l'élection d'Étampes. Il a acquis une expérience administrative très supérieure à celle des notables locaux et contrairement à eux, quand il écrit, il ne verse jamais dans la grandiloquence et le pathos. Son jugement sur la conjoncture et les hommes sont précis ce qui en fait un témoin précieux³⁷.

« [Je] me bornerai à vous dire notre état actuel et nos craintes. Le régiment royal-cravatte [le nom vient des soldats croates de ce régiment] a passé ses deux divisions et s'est très bien comporté, il nous a évité les désagréments que nous avons lieu de craindre dans les circonstances. Notre détachement de dragons nous reste jusqu'à ce jour. Notre milice bourgeoise toujours assez mal organisée fait le service de nuit, nous sommes d'ailleurs assez tranquilles et le blé reste toujours fixé à 33 livres le plus cher, malgré cela le peuple est mécontent et il en veut aux meuniers et aux fariniers. Ce matin j'ai été éveillé entre 4 et 5 heures par un détachement qui avait saisi des farines que nos meuniers faisaient circuler entre eux. Au moyen que notre subsistance est assurée, j'ai fait rentrer ces farines dans le commerce pour soulager Paris ou autres endroits qui ont des besoins pressants. Mais j'ai eu beaucoup de peine à calmer le peuple que l'imprudence d'un meunier avait ameuté et ce n'est qu'avec beaucoup de douceur et de paroles que j'ai fait promettre qu'on ne tuerait personne et qu'on rentrerait dans l'ordre. [...] Les nouvelles que j'ai eu aujourd'hui de Paris, et je les crois sûres, ne nous laissent pas sans inquiétudes, on craint toujours beaucoup que les ouvriers de Montmartre, des faubourgs Saint-Antoine et Saint-Marceau se portent à de nouveaux excès. Paris se tient en garde contre ces espèces de brigands, mais ne devons-nous pas craindre que des essaims de ces malheureux se répandent dans les provinces et n'y causent de grands dégâts. »

Dans cette relation, Baron nous montre que tous les éléments déclencheurs d'une « Grande Peur » existent à Étampes, mais ils ne se combinent pas dans une alchimie explosive. La présence permanente de soldats et le rôle modérateur des notables y contribuent pour beaucoup. La moisson qui commence à cette date mobilise les énergies et laisse entrevoir une détente sur le prix du blé qui a baissé de 4 à 5 livres par rapport au mois précédent. Baron redoute surtout les

37 Charles-Alexis Baron, lettre des 17 et 19 août 1789, au marquis de Bizimont, pour le bureau intermédiaire du département de Melun. ADE, C 416, pièce 39.

ouvriers parisiens qu'il qualifie dans une même phrase de brigands et de malheureux. Les Parisiens viendront dans la région, non comme des essaims de « vagabonds et de gens sans aveux », mais sous la forme plus organisée de détachements de la garde nationale. Le 12 août : « *Entre sept et huit heures du soir, est arrivé [à] Milly, une troupe armée composée de dix-sept hommes ayant à leur tête un tambour, qui est entré tambour battant dans la ville, s'est adressé à M. le Maire de Milly et lui a dit qu'elle était envoyée par le District de St Etienne du Mont, à l'effet de s'informer s'il y avait en ladite ville des quantités de grains en greniers, des armes, qu'elle était la quantité de fusils qui existait en lad. Ville, qu'ils venaient les visiter et enlever six petites pièces de canon d'environ un demi-livre et trois quarterons de balles*³⁸. » Le Maire examine l'ordre de mission, constate que les signatures ne sont pas lisibles, il repousse la demande en disant que depuis 15 jours on ne mange que du pain de seigle et qu'il y a à peine de fusils pour se défendre. Le lendemain, le conseil municipal envoie une délégation à Paris, qui confirme qu'aucun ordre n'avait été donné et que le bataillon agissait de son propre chef !

Dans l'étendue du bailliage d'Étampes, quelques épisodes prennent une tournure violente mais restent sporadiques et ne dépassent pas le cadre local. À Chamarande le 26 juillet, un groupe de personnes essayent de forcer les grilles du château pour s'emparer de sacs de farine supposés être cachés dans les caves. L'affaire a toutes les apparences d'une tentative opportuniste car on venait de désarmer le château en enlevant les canons. À la demande de la comtesse de Talaru, le procureur Gillot fait intervenir rapidement des gardes nationaux d'Étampes qui dispersent les assaillants³⁹.

Il y a un peu partout des attaques contre les colombers ou du braconnage dans les garennes seigneuriales. L'une d'elle qui se déroule le 23 août 1789, entre le village de Bouville et le château de Farcheville, tout proche, mérite qu'on s'y arrête. Nicolas Armand, un serrurier du village est renvoyé par le notaire Fauvet qui l'accuse de braconner le lapin sur les terres du château de Farcheville dont il est le tout-puissant régisseur. Furieux d'être remercié, Armand se rend à Farcheville avec deux fusils à la recherche de Fauvet. Une bagarre éclate, un coup de feu part et blesse le clerk du notaire. Le serrurier s'enfuit et se cache dans les bois. La justice du lieu s'empare de l'affaire (Farcheville est une baronnie avec droit de justice) mais la procédure est vite arrêtée car, le 9 octobre 1789, un décret de l'assemblée constituante réforme les procédures criminelles et supprime toutes justices locales. Une véritable « journée d'octobre judiciaire ». Nicolas Armand sort de son maquis gâtinais et réintègre le village de Bouville⁴⁰. Il est difficile ici de parler de mouvement social, même si cette affaire n'existe que par le contexte politique du temps.

38 Registre des délibérations municipales de Milly-la-Forêt (1765-1827) folio 196, ADE.

39 Lettre de remerciements de la comtesse de Talaru du 27 juillet 1789 à la municipalité d'Étampes, AME, dossier 1789.

40 Pièces de procédure et affaires criminelles de la période révolutionnaire, ADE, L/590. Le notaire Fauvet continuera à poursuivre Armand de sa hargne deux ans plus tard en accusant le serrurier de menaces de mort, un procès lui donne partiellement raison à la

En novembre 1789, le subdélégué Gabaille, qui est aussi procureur du roi, reçoit une dénonciation du marquis de Boisherpin qui est excédé par le sieur Boileau, curé de la paroisse : « *qui tue indûment les pigeons en invoquant un décret de l'Assemblée nationale et excite les paroissiens contre le seigneur* ». Le procureur qui connaît l'état exécrable des relations entre le marquis et les villageois, juge plus prudent de transmettre l'affaire au comité des recherches de l'assemblée nationale qui n'a pas donné suite⁴¹.

Plutôt que de flambées de violences, il vaudrait mieux parler pour la région d'Étampes d'un refus progressif de la soumission fiscale. Les droits d'octroi perçus aux barrières en sont un bon exemple. Depuis 1781, la ville touche une taxe de 10 sous par livre sur toutes les marchandises autres que les grains. Cet impôt très impopulaire n'a pas été aboli par la « nuit du 4 août ». Les refus de payer, les insultes et les horions se multiplient au point que la nouvelle municipalité : « *prendra sous sa sauvegarde spéciale les préposés aux perceptions et poursuivra comme perturbateurs du repos public ceux qui s'y opposeront*⁴². » Le receveur de la barrière Saint-Martin, par prudence, a fait enlever l'écriteau signalant le bureau de perception. Les recettes s'effondrent. A la fin de l'année 1790, il ne reste plus dans les caisses que 400 livres au lieu des 8 000 livres récoltées avant 1789. Le grenier à sel d'Étampes a lui aussi de plus en plus de mal à faire respecter son tarif. En septembre 1789, une veuve qui vendait du sel en dessous du prix sur le marché d'Arpajon est arrêtée par des gabelous d'Étampes. Elle s'étonne de leur intervention et dit que tout le monde fait comme ça. Les commis du grenier à sel d'Étampes continuent à administrer la gabelle, jusqu'à sa suppression définitive en juillet 1790.

On sait que le droit de champart, payable en nature, est un des impôts féodaux le plus lourd qui pèse sur les ruraux. Il est de ce fait, honni et souvent contesté. Dès août 1789, des villageois refusent de payer cette dîme en nature, surtout si les seigneurs propriétaires sont des ecclésiastiques. Les droits féodaux sont loin d'être abolis pour tout le monde comme le montre cette sentence exécutoire, délivrée contre un artisan de Sermaise en Beauce, presque un an après la prise de la Bastille.

« *Savoir faisons : qu'entre Sieur Eloi Rabier laboureur demeurant à Mérobert, fermier et receveur des ci-devant abbé, prieur et religieux de l'abbaye de Sainte-Colombe lez Sens, ordre de Saint-Bonnet, congrégation de Saint-Maurice, demandeurs, [...] d'une part et le nommé Morisseau, tisserand, demeurant à Dréville, paroisse dudit Sermaise, défendeur et défaillant faute de comparution, ni procureur pour lui. Après que les délais de l'ordonnance sont expirés. À l'appel de la cause, [...] nous avons contre le défaillant donné défaut*

fin de l'année 1791, mais les troubles politiques de l'année 1792, rendent la condamnation inopérante.

41 Non seulement le curé Boileau est un partisan des idées nouvelles mais il prend des libertés avec son état. Au moment où il tire aux pigeons, sa bonne est allé accoucher discrètement de ses œuvres à Paris, quelques semaines après la prise de la Bastille. En 1793, Boileau enfin défroqué, épousera sa compagne, reconnaitra leurs deux enfants et sera l'officier municipal de Boisherpin.

42 Registre des délibérations municipales d'Étampes, 1790. AME.

faute de comparaître et [...] le condamnons à payer et livrer au demandeur, en nature la quantité de dix-neuf gerbes de sainfoin de grosseur requise pour tenir lieu du champart à raison de [une pour] dix gerbes par lui dû à cause d'une pièce de terre qu'il fait valoir ensemencée en sainfoin sise au terroir de Sermaise, champartier du chemin de Saint-Mathurin. [...] condamnons en outre le défaillant en l'amende portée par la coutume et aux dépens. »

Les ci-devant abbé et prieurs, s'ils ne sont plus seigneurs, n'en demeurent pas moins propriétaires et exigent par le biais du laboureur qui administre leurs biens le paiement du champart. Les magistrats étampoïses ne font qu'appliquer la loi votée par la Constituante (15-28 mars 1790) qui déclare maintenus tous les droits féodaux résultant d'un contrat. Ironie de l'histoire, le pli est scellé le 12 juillet 1790. On imagine que le destinataire a dû le recevoir pour le premier anniversaire de la prise de la Bastille.

À l'automne de 1789, malgré une récolte satisfaisante, la crise frumentaire, entretenue par la pression parisienne se manifeste à nouveau.

La crise frumentaire de septembre-octobre 1789

Le dimanche 13 septembre 1789, la communauté des boulangers écrit aux officiers municipaux pour les alerter sur une pénurie de blé. La veille, le marché n'a pas offert autant de grains que la moisson qui vient de s'achever pouvait laisser espérer : « ... il faut pour la fourniture d'une semaine, la quantité de deux cent quatre-vingt-seize sacs de blé, [les Boulangers] n'ont pu s'approvisionner que jusqu'à concurrence de cent sept sacs, en sorte qu'il leur manque cent quatre-vingt-neuf sacs [...] il sera impossible d'assurer la subsistance des étrangers que la foire de Saint-Michel attirera en cette ville [pourtant] il existe des ressources dans les greniers des particuliers et dans les approvisionnements particuliers qui excèdent le besoin⁴³. »

Les 14 boulangers qui signent cette pétition l'accompagnent d'un tableau qui établit leurs besoins hebdomadaires en sacs de blé. Ce document unique est un bon indicateur du volume de la consommation, même s'il faut tenir compte d'une surestimation due à l'anticipation de la foire de Saint-Michel.

Déclaration pour la Semaine d'oct. II

Notre Boulangerie de la Ville d'Étampes

Le Bât. *à savoir :*

Bavet 8. sacs par semaine	Chaptal (p. l'ind.) 11. sacs
Payen 10. Jours	Par. l'ind. 11. sacs
Boue 10. Jours	Bavet 8. sacs
Babouin 20. Jours	Payen 10. Jours
Labou 15. Jours	Boue 10. Jours
Juge 20. Jours	Babouin 20. Jours
Dapont 20. Jours	Du Guic 15. Jours
Delvaux 20. Jours	Juge 20. Jours
Banouy 10. Jours	Dapont 20. Jours
Boubaud 15. Jours	Delvaux 20. Jours
Boubaud 15. Jours	Banouy 10. Jours
Gouvet 10. Jours	Boubaud 15. Jours
Canonville 10. Jours	Gouvet 10. Jours
Nicolas 25. Jours	Canonville 10. Jours
Chomun 30. Jours	Nicolas 25. Jours
Jacquet 10. Jours	Chomun 30. Jours
Labou 10. Jours	Jacquet 10. Jours
Labou 10. Jours	Labou 10. Jours
Gaudville 10. Jours	Gaudville 10. Jours

296. sacs

107. sacs

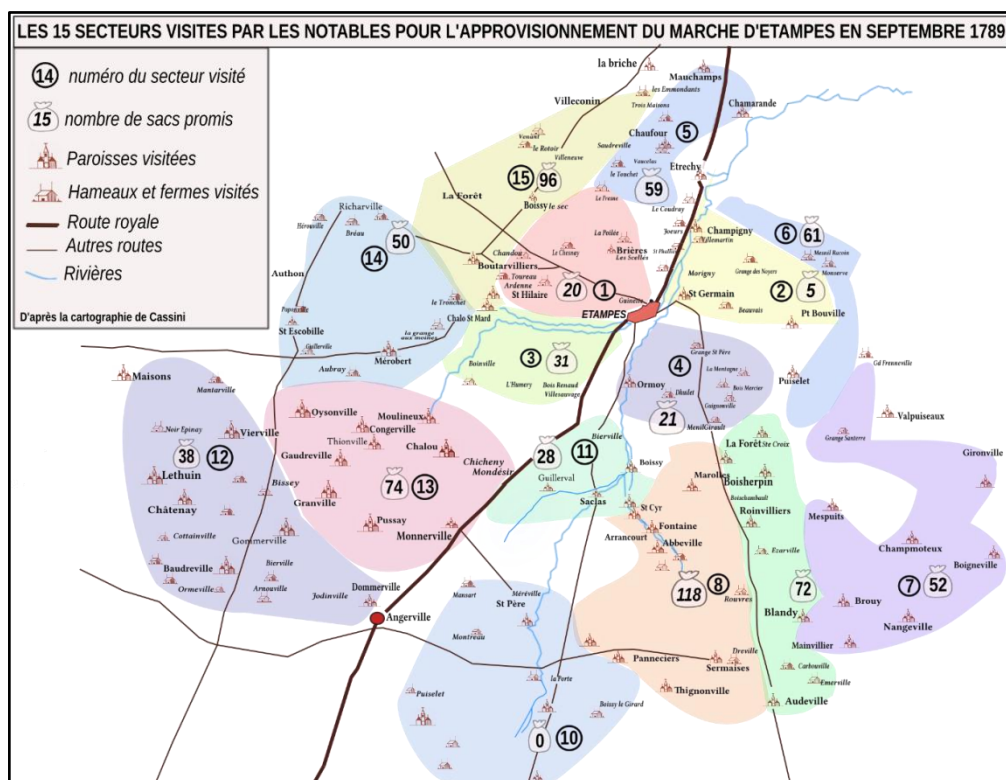
43 Dossier subsistances, AME. Les documents concernant la crise frumentaire de septembre 1789, forment un corpus conséquent constitué par les ordres de mission et les rapports des notables visiteurs des campagnes.

Boulangers	Débit hebdo.	Achats du 12/9	Paroisses
Ravet	8	3	Saint-Martin
Payen	10	4	Saint-Martin
René	10	7	?
Reboursin	30	11	Saint-Martin
Dubois	15	5	Saint-Martin
Ingé	20	9	?
Davoust	20	4	?
Lelièvre aîné	20	11	Saint-Basile
Hamouy	4	2	Saint-Gilles
Michaut fils	15	4	Notre-Dame
Michaut père	15	6	Notre-Dame
Gouvet	10	4	Saint-Gilles
Carnevillers	40	10	Saint-Pierre
Nicolas	25	5	Saint-Basile
Thémin	30	12	Saint-Martin
Jacques	10	4	Saint-Basile
Patin	4	0	?
Gaudrille	10	6	?
Total	296	107	

D'après ce tableau, les besoins estimés ne sont couverts qu'au tiers, ou au quart selon les boulangers. On remarquera aussi la disparité des volumes traités entre les artisans. Quarante sacs pour Carnévillers dans le faubourg Saint-Pierre, où il a un quasi-monopole. Une centaine de sacs pour les 5 boulangers installés dans le populeux faubourg Saint-Martin.

La municipalité prend la situation en main et le 15 septembre, le maire, Jacques Julien Picart et le procureur de la municipalité, Jean Champigny, se rendent chez les laboureurs et marchands de grains de la ville pour les enjoindre de garnir le marché pour le lendemain et le samedi à venir. En une journée, ils parcourent la ville et inspectent 36 lieux différents : des auberges, la poste aux chevaux, des granges et des greniers et les resserres de marchands. Ils sont le plus souvent reçus par les épouses ou les domestiques. Ils ne trouvent jamais plus de quatre sacs de blé ou de méteil pour le marché à venir. Quatre granges sont vides, mais le plus souvent le blé est en gerbe ou non nettoyé, car on manque de batteurs. Les fermiers font au mieux la promesse d'approvisionner les marchés à condition d'avoir battu le grain. Le bilan de cette équipée est mince, une soixantaine de sacs de blé de méteil ou de seigle. Comme c'est

insuffisant, la municipalité part « en campagne ». Les officiers municipaux découpent l'espace agricole environnant en 15 divisions dans lesquelles ils envoient des notables munis d'une lettre de mission, qui leur indique les paroisses, les hameaux, les fermes et les granges où ils doivent réquisitionner des grains. À leur retour, ils rédigent un compte rendu de leur chevauchée. Cette expédition qui met la campagne « en coupe réglée » nous donne une image précise et unique de la perception que les magistrats étampois peuvent avoir de leur espace d'approvisionnement. Grâce à ces rapports et à d'autres documents conservés aux archives municipales d'Étampes⁴⁴, nous avons pu dresser une synthèse cartographique de cette expédition et des territoires agricoles dans l'orbite du marché d'Étampes. (Voir ci-dessous).



L'espace parcouru épouse celui du bailliage sans toutefois le recouvrir entièrement. Le pays gâtinais n'a pas été exploré en totalité ; au nord, vers le Hurepoix, on ne dépasse pas Mauchamps et Chamarande, sans trop s'écarter de la route royale. Au sud, on ne va pas jusqu'à Boisseaux qui pourtant dépend de l'Élection. On ne va pas non plus à Angerville, puisque c'est le siège d'un marché concurrent.

Les divisions les plus proches de la ville sont parcourues dans la journée, pour d'autres il faut jusqu'à trois jours consécutifs. Nos bourgeois ne ménagent pas leur peine. Le sieur Petit, négociant et capitaine de la milice bourgeoise est

chargé de la 11^e division. La précision de son rapport nous permet de reconstituer sa journée. Il part d'Étampes de bon matin et chevauche sur la route royale jusqu'à Mondésir, où il visite une ferme et la poste aux chevaux. À 10 h, il est à Monnerville et passe dans 13 fermes. À 15 heures il est à Guillerval et visite six cultivateurs, il enchaîne avec trois visites à Saclas dont le notaire. Il est plus de cinq heures du soir, quand il se rend chez la marquise Vion de Grassin à Saint-Cyr-la-rivière. Cette dernière lui est de peu de secours car elle a : *« assisté tout l'hiver les habitants de ses paroisses, c'était cause qu'elle n'avait point de vieux [grains] et quant au nouveau sa moisson était à peine finie [dès] qu'elle pourrait trouver du monde pour faire battre, elle enverrait au marché en proportion de sa récolte »*. La marquise manque d'empressement, mais il est vrai que le terrible orage du 13 juillet 1788 a durement frappé la région. Le sieur Petit rentre en suivant la vallée, il s'arrête une dernière fois à Bierville, où on lui promet 6 sacs pour la Saint-Michel. Il rentre ensuite à Étampes, probablement à la nuit tombante. Il n'aura reçu que la promesse de 28 sacs de grains pour les marchés à venir.

Pour la 10^e division qui va de Méréville à Gironville en passant par Autruy, Pierre Nicolas Sureau visite une quarantaine de laboureurs en se faisant accompagner des syndics de paroisse et des curés. Sa tournée est un échec total. Partout on lui fait les mêmes réponses. Les grains sont habituellement livrés au marché d'Angerville. Dans quelques cas, la moisson n'est pas encore terminée et puis surtout le blé moissonné est encore en gerbe et on manque de batteurs. Cet argument est avancé dans la presque totalité des villages visités. Non que les bras manquent, ils sont occupés ailleurs. Depuis le 15 septembre, on vient d'ouvrir le ban du « chaumage ». Les fermiers et les propriétaires autorisent la récolte du chaume sur leurs parcelles moissonnées. On fauche, on bottelle les précieux tuyaux. C'est une urgence et une importance vitale pour tous les ruraux. Dans une région où le bois est rare, le chaume est la principale source de chauffage. Cette collecte est l'occasion de conflits, de bagarres entre les villages. Le confort de l'hiver en dépend surtout pour les plus pauvres. Le battage peut attendre, les laboureurs ont du mal à trouver de la main-d'œuvre au-delà de leurs domestiques habituels. Le fermier de Jœurs dit : *« qu'il n'a point de batteurs, qu'il a été obligé depuis quelques jours de louer un enfant pour battre le peu de grains qu'il a en ce moment »*.

Dans la 12^e division qui part du nord-ouest d'Angerville, en direction de Chartres, l'envoyé d'Étampes rencontre peu de succès. Rien pour le marché à venir, la promesse de 38 sacs pour la fin du mois, après les semences. Le meunier de Dommerville refuse toute livraison : *« Il « ne peut fournir le marché d'Étampes attendu qu'il avait un moulin à occuper et qu'il en fait conduire la farine à Paris »*. Une réponse aussi entendue à Mauchamps, où un laboureur explique : *« Il n'a pas de blé à vendre présentement ayant vendu 50 sacs au Sr Lemaitre, employé au comité des subsistances de l'Hôtel de ville de Paris et présentement occupé à préparer ses semences »*. Les notables d'Étampes ne peuvent que s'incliner devant la pression du marché parisien qui ratisse large. Paris n'est pas la seule à grignoter l'influence du marché étampoïs. L'attraction est inversement proportionnelle à l'éloignement. Quand Barthélemy Marchand

arrive, un vendredi, à Boigneville, il ne trouve personne. Le syndic lui apprend que tous les laboureurs sont allés vendre leurs grains au marché de Malesherbes, le plus proche. En période de pénurie, chaque ville essaye d'assurer sa subsistance. Un laboureur de Denonville raconte que : « *Vendredi dernier il aurait emmené 14 sacs à Auneau étant venu des Dragons pour forcer d'y emmener ayant reçu des ordres de M. Necker le 4 septembre, ne pouvant quant à présent en amener au marché d'Étampes à cause de ses semences et que les dragons lui ont recommandé d'en mener quand il y aurait marché à Auneau. Il ne sait à quel marché il doit aller* ». Le manque de grains et l'héritage libéral de Turgot entament sérieusement la position d'Étampes. Chamarande va aussi à Arpajon, Richarville et Saint-Escobille plutôt à Dourdan. Une autre raison explique la relative désaffection du marché Saint-Gilles : le poids de taxes locales, payées en nature. Beaucoup viendraient plus souvent si : « *si le droit de minage se payait en argent au lieu du boisselet [= petit boisseau], attendu qu'aux petits laboureurs le droit en grain est exorbitant* ». Les cultivateurs sont prêts à acquitter une somme en argent de 2 ou 4 sols par sac mais refusent le prélèvement en nature, d'autant que ce dernier est diminué si le nombre de sacs est suffisant pour charger une voiture. D'autres encore hésitent à se déplacer de peur d'être « *exposés* » c'est-à-dire malmenés voire pillés.

Le bilan de ces 15 chevauchées est mitigé. Les paysans d'alentour ont promis de livrer 679 sacs de céréales, à répartir entre tous les marchés qui se tiendront du 19 septembre à la Toussaint. Ce qui fait moins de 200 sacs par semaine, insuffisant pour couvrir les besoins de la ville aux dires des boulangers.

Les laboureurs de la Beauce, du Hurepoix et du Gâtinais ne sont qu'au début d'un cycle de réquisitions organisées par Paris auquel s'ajoute la pression des classes populaires locales qui surveillent les approvisionnements et réclament le contrôle du prix des grains.

Le 23 août, le brasseur parisien Santerre⁴⁵ et Girard de Bury et d'autres membres du comité des subsistances de Paris avaient entamé une visite de tous les moulins qui se trouvent sur la route de Paris à Étampes et au-delà, vers Orléans et Chartres. Ils y revinrent à plusieurs reprises et négocièrent avec les meuniers des achats de farine exclusifs pour la capitale. Les jours suivants, Santerre informa la municipalité d'Étampes que : « *nous vous avisons que nous avons envoyé à Étampes à l'adresse de M. Chevalier Darblay et compagnie douze voitures chargées de 25 sacs de seigle pour être distribuées dans les différents moulins qui sont dans le cas de faire de la farine sur le champ. M. Chevalier est chargé de faire expédier les farines et de trouver les voitures nécessaires, nous vous prions de veiller à ce que cette mouture se fasse avec exactitude et surtout avec la plus grande promptitude, nous allons vous expédier journallement des bleds pour le même objet car Dieu merci nous en avons une bonne provision, cependant comme il serait bien plus expéditif et bien moins*

45 Antoine Joseph Santerre (1752-1809) est une figure importante de la Révolution. Principal brasseur parisien, il connaît bien le marché des grains. Son installation dans le faubourg Saint-Antoine en fait un des principaux acteurs de la prise de la Bastille. Très actif dans la commune de Paris et dans la garde nationale il participe à la prise des Tuileries en 1792, puis rejoint les montagnards.

dispendieux de faire moudre à Étampes des bleds du pays. Nous vous engageons à engager tous les moyens que votre prudence vous suggérera pour faire hâter le battage des grains et les faire porter directement aux moulins⁴⁶.»

Il est peu probable que cette lettre ait été portée à la connaissance de la population étampoise prompte à s'enflammer quand les farines quittent le bailliage. La commune de Paris a su parfaitement faire jouer les intérêts des meuniers, Baron dirait leur cupidité, contre les boulangers et les acteurs locaux du commerce des grains, sans compter que depuis le 18 août, les boulangers parisiens et ceux de Versailles étaient à nouveau autorisés à faire des achats directs pour la capitale. On comprend mieux pourquoi le 12 septembre, les boulangers étampoises ne pouvaient couvrir qu'à peine un tiers de leurs besoins !

Le maire de Paris et tous les membres de la commune se félicitent des résultats obtenus et décident d'envoyer une lettre de remerciement à toutes les municipalités qui sont contributrices :

« Messieurs,

« Les députés, que nous avons eu l'honneur de vous envoyer nous ont rendu compte de la touchante réception qu'ils ont reçue de vous ; ils ont fait passer dans notre âme la sensibilité et la reconnaissance qu'ils ont éprouvées, et dont nous sommes tous pénétrés [...]. Le meilleur des rois nous a rendu libres ; soyons dignes de ce bienfait, par notre courage et notre union. Repoussons par la fraternité ces ennemis du bien public, à qui il ne reste plus d'armes que l'intrigue, et de force que notre désunion ; repoussons les efforts de ceux qui veulent nous diviser et qui, en semant la crainte, répandant la défiance, et ayant l'art de faire naître des obstacles, voudraient nous ramener au despotisme par la disette, et à l'esclavage par des regrets. Mettons nos biens, nos cœurs, nos succès en commun : soyons les frères et les enfants de la même famille [...], vous, dont le zèle vient de nous procurer et de nous promettre de si puissants secours ; et pour cette noble association, comptez, Messieurs, sur des cœurs que vous assure la reconnaissance, et sur l'attachement inviolable et le zèle inaltérable de vos frères, les Représentants de la Commune de Paris⁴⁷.»

Cette pommade verbale est une maigre consolation et ne suffit pas à calmer l'irritation et les angoisses locales, d'autant qu'un envoyé parisien du nom de Cousin est venu à Étampes, négocier directement avec les fariniers, sans en avertir la municipalité. Elle manifeste aussitôt sa mauvaise humeur et ses inquiétudes : *« s'il [Cousin] nous eut fait Monsieur, l'honneur de nous venir voir, nous l'aurions reçu avec la distinction due à un député de la Commune de Paris, et nous nous serions entendu avec lui de manière à rendre ses opérations publiques et calmer l'inquiétude du peuple qui est venu nous dénoncer que M.*

46 Lettre non datée signée par Santerre et tous les membres du comité des subsistances AME.

47 Procès-verbal des séances de délibérations de l'assemblée générale des électeurs de Paris, 10 septembre 1789, BNF, tome I.

*Cousin était à Étampes, qu'il assemblait les fariniers de la ville et des environs et qu'il tenait des conférences dont le peuple voulait connaître l'objet*⁴⁸.» Les échevins dénoncent cette façon de procéder. La présence de trop nombreux « envoyés parisiens » qui se font concurrence, contribue à une surévaluation du sac de farine qu'ils estiment de 10 à 12 livres au-dessus de leur valeur. Ils ajoutent qu'à ce train-là nous n'aurons plus de blé en avril !

Paris demande, sans doute par prudence, que les meuniers envoient leur mouture en chargeant les voitures au fur et à mesure, plutôt que d'envoyer un convoi hebdomadaire de 15 charriots. Pour assurer la fluidité de ces transports, Paris envoie le 7 octobre à Étampes, un détachement de gardes nationaux du district Saint-Eustache, avec à sa tête le capitaine Régnier. Ce dernier s'installe à l'hôtel de la Rose, avec vue sur le marché Saint-Gilles. Ce choix n'est pas dû au hasard, puisque Saint-Eustache est le quartier de la Halle aux grains de Paris !

Les journées d'octobre n'ont pas la même saveur à Versailles, à Paris et à Étampes ! La présence de Régnier n'est pas du goût de tous, d'autant qu'il se mêle de tout, y compris de la politique locale. Le 22 octobre, à la barrière Saint-Martin, là où arrivent les charrettes des laboureurs beaucerons, des habitants viennent dire aux gardes qu'il faut une dizaine d'hommes pour se rendre à l'hôtel de la Rose et chasser ces Parisiens inutiles « *comme des canailles* ». On ne sait pas si ce projet a reçu un début de réalisation, en tout cas il s'ébruite jusqu'à l'hôtel de ville. On convoque aussitôt une douzaine de miliciens pour protéger le capitaine Régnier. Ce dernier, averti des menaces, s'est réfugié dès l'après-midi, au moulin de Vaux, à Auvers-Saint-Georges, où il prend soin d'avertir le marquis de La Fayette de sa situation. La troupe étampoise avec à sa tête le commandant Creuzet et Choiseau (le propriétaire du moulin) arrive chez le meunier à onze heures du soir et raccompagne le capitaine Régnier à son hôtel. Le 5 novembre 1789, le détachement parisien rentrera dans ses foyers au grand soulagement des Étampois.

Ce n'est pas pour autant un retour au calme puisque deux jours plus tard une bagarre éclate sur le marché. Le récit de cet épisode laisse entrevoir les tensions qui sont à l'œuvre⁴⁹.

Comme tous les samedis, on contient la foule qui attend l'ouverture. Les portefaix déchargent les voitures et descendent d'autres sacs des greniers, pendant que les laboureurs finissent d'installer leurs piles sur le carreau. Derrière, les mesureurs se tiennent prêts avec les râteliers qui servent à remplir les mines de blé. Les premières heures du marché sont réservées aux habitants de la ville, ils entrent par le haut du marché, du côté de Saint-Martin ou par le bas vers la maison aux piliers. Les boulangers, les marchands et les meuniers viendront plus tard, à l'appel de la cloche, pour l'instant ils attendent leur tour dans les boutiques et les auberges d'alentour, ou dans la rue qui longe l'église Saint-Gilles et le presbytère, au milieu du marché. Sur le pas de sa porte, le curé discute avec Marc-Antoine Sergent, l'ancien maire, âgé de 73 ans et quelques

48 Dossier subsistances, pièces 15 et 21, AME.

49 Procédures criminelles, B/1377, ADE.

autres bourgeois. L'officier de la maréchaussée chargé de la sécurité et le commandant de la garde nationale ne sont pas inquiets, ils sont attablés chez Charpentier, le marchand de grains dont la maison donne sur la place. Seuls les gendarmes veillent au bon déroulement des opérations. Hasard des patronymes, les trois pandores de la résidence d'Étampes s'appellent : Boucher, Patachin et Boitout. Des noms que l'on croirait sortis d'une pièce de Courteline et pour faire bonne mesure, un des portefaix du marché s'appelle Boivin !

Mais revenons au marché. Les artisans et les compagnons qui constituent la masse des acheteurs avec les habitants des paroisses voisines déambulent devant les piles pour faire provision de grains ou de mouture. Les femmes, accompagnées ou non, sont aussi présentes dans cette foule. Dès le début, Jean Flizet, un maître vannier du quartier Notre-Dame, attire l'attention en manifestant sa mauvaise humeur. Il jure contre les marchands de blé, disant que c'étaient de fouteux gueux, qu'il fallait les pendre. Il apostrophe un laboureur de L'humery :

« On dit que vous faites votre blé à 33 livres ? » puis ajoute :

« je n'en veut donner que 24 livres. »

« passe de l'autre côté de la pile, on t'en mesurera. »

Flizet refuse la transaction, passe son chemin et continue à faire du tapage jusqu'au milieu du marché. Le prix du blé se fixe en « *septier d'Étampes* », c'est-à-dire une mesure de capacité d'environ 156 litres, soit 12 boisseaux de 13 litres, si l'on se base sur le septier de Paris. Les subdivisions traditionnelles sont la « *mine* » (78 litres) et le « *minot* » (39 litres). Quand le prix du septier dépasse le seuil de 30 livres, le froment est réputé cher. Lorsque le vannier Flizet ne veut en donner que 24 livres, il ne fait que proposer ce que la rumeur publique estime devoir être un prix plafond. Le plus souvent, la pression des acheteurs privés, à moins d'user de la violence, ne suffit pas à créer un rapport de force favorable. La demande des marchands, des meuniers et surtout des commissionnaires parisiens, sans même parler des spéculateurs, tire les prix vers le haut. Pour l'année 1789, le prix moyen du blé à la halle de Paris dépasse les 34 livres, il n'était que de la moitié trois ans auparavant. On comprend donc mieux la rancœur des petites gens contre les marchands.

Vers une heure et demie, au moment où l'on sonne la cloche qui indique l'ouverture du marché aux boulangers, avant la deuxième, celle des marchands et des meuniers, Flizet se précipite sur une femme, l'attrape par son tablier, lui met la main sur la gorge et s'écrie en direction du gendarme : « *M. Boitout, venez donc, voilà une femme que je viens de prendre la main dans le sac, avant que l'heure soit sonnée pour les marchands* ». Celle que le vannier accuse de marchander avant l'heure est l'épouse du meunier Huet de Morigny et la sœur des frères Gérôme, importants minotiers étampois. L'époux et le frère attirés par le bruit, mettent la meunière à l'abri de l'agresseur et disent au gendarme que Madame Huet est enceinte, que c'est inhumain de la traiter ainsi. Boitout réprimande Flizet, lui dit qu'il n'a pas à se faire justice lui-même, lui demande de partir et de se tenir tranquille. Loin de partir, il remonte le marché et essaye d'ameuter quelques partisans que les témoins qualifient de « *populace* ». Les mesureurs et les portefaix perdent patience, ils lèvent leurs bâtons et leurs

râteaux, et une houle parcourt la place Saint-Gilles du haut vers le bas, repousse Flizet vers les Piliers et hors du marché après avoir échangé quelques coups de poing. Le vannier ne s'avoue pas vaincu, il revient peu après sur le marché, s'approche d'un des gendarmes, lui montre sa bourse, et lui dit : « *ils veulent me chasser du marché et me maltraitent, prétendant que je n'ai pas d'argent pour avoir du blé* ».

D'avril à décembre, toutes les semaines le marché enrichit la chronique des altercations entre un petit peuple d'acheteurs aux revenus modestes, artisans et compagnons, et les professionnels, qu'ils soient marchands, laboureurs, boulangers et surtout les meuniers. La frustration populaire qui s'est exprimée depuis le printemps, diminue à l'approche de l'hiver. La farine est assez abondante pour que le prix du pain de 9 livres passe en dessous des 20 sols. Seuls les boulangers font grise mine.

La bataille politique pour le contrôle de la municipalité : octobre-décembre 1789

Dans *Étampes en Révolution*⁵⁰, Jean-Pierre Durand a fait le récit complet de la guérilla judiciaire qui de 1786 à 1789, voit se succéder trois maires : Hochereau des Grèves, Jacques-Julien Picart et Thomas Petit-Ducoudray. L'opposition entre ces trois hommes tient surtout à la mise en œuvre du tarif de 1755 qui a réformé la taille en asseyant l'impôt sur les propriétés urbaines. Contrôler la valeur du bâti et des propriétés permet à certains notables de diminuer leur charge, voire de bénéficier d'exemptions. L'affrontement entre Petit et Hochereau tourne au ridicule lorsque ce dernier refuse de donner sa clé de l'armoire aux archives. L'intendant mit fin à cette farce en décembre 1786 par un arrêt du conseil d'État qui réorganise l'administration municipale d'Étampes⁵¹. Par la magie de ce nouveau règlement, le nouveau maire élu par l'assemblée générale est l'ancien lieutenant du bailliage, Jacques-Julien Picart de Noir Epinay, qui prête serment, comme l'indique l'article XIV de l'arrêt, entre les mains de son fils Louis, son successeur à la tête du bailliage !

Le nouveau règlement montre comment la monarchie verrouille et contrôle les municipalités. D'abord en fixant soigneusement l'accès aux charges et la composition de l'assemblée générale qui désigne le maire et les échevins. Le maire ne peut être que gentilhomme ou officier de judicature, les autres membres du corps municipal sont « des bourgeois vivants noblement ». Dans l'assemblée générale qui comprend 56 personnes, les députés des 5 paroisses ne comptent que pour 10 voix, les autres sont réparties entre les officiers municipaux, les ecclésiastiques, les nobles et les officiers de judicature. Autrement dit, la voix des gens de métier, même les plus aisés d'entre eux, est très minoritaire. Ensuite, tous les règlements, toutes les dépenses, y compris celles prises sur les deniers d'octroi, ne peuvent être exécutés qu'après l'approbation de l'intendant ou de

50 *Étampes en Révolution 1789-1799*, Éditions Amatteis, pages 58 à 69. L'ouvrage est épuisé mais on peut facilement en consulter l'intégralité sur le site [http:// : www.Étampes-histoire.fr](http://www.Étampes-histoire.fr).

51 Arrêt du conseil d'État qui règle la forme de l'administration municipale d'Étampes (1787). BNF Gallica.

son représentant. La municipalité d'Étampes, comme toutes celles d'Île-de-France, est sous la coupe de Louis-Bénigne-François Bertier dont on sait qu'il fut l'un des premiers à finir « à la lanterne » dans la semaine qui suivit la prise de la Bastille. Le corps municipal se trouvait donc sans tuteur, laissant une petite fenêtre temporelle pour agir de son propre chef. C'est dans ce contexte qu'il faut probablement replacer l'assemblée générale du 24 juillet où des porte-paroles des paroisses demandent à participer à l'organisation de la milice bourgeoise et à être informés de toutes les décisions concernant la sécurité de la ville et les subsistances. Premiers signes d'une remise en cause du pouvoir municipal.

La marge d'autonomie laissée à Étampes se referme très vite. Charles-Alexis Baron, toujours perspicace, dresse un constat lucide du rapport de force, « *il paraîtrait que la ville de Paris va succéder aux fonctions des Intendants et donnera des subdélégations aux Municipalités des provinces, il faut que le faible obéisse au plus fort, jusqu'au moment où notre constitution assurée, nous prescrira une marche certaine ; cet état est douloureux pour ceux qui voudraient voir promptement succéder l'ordre à l'anarchie, mais cependant il faut se soumettre aux circonstances et attendre que la providence qui veille saura nous accorder la paix, l'ordre et la tranquillité qui sont l'objet des désirs de tous les bons et honnêtes citoyens*⁵². » Le gouvernement monarchique étant réduit à l'impuissance, Paris profite de cette période transitoire pour imposer des décisions quasi-régaliennes sans que la Constituante trouve à y redire.

Si tout le monde à Étampes redoute les exigences parisiennes, les deux factions qui s'opposent pour le contrôle du pouvoir municipal cherchent aussi à tirer avantage de cet embarrassant allié. Le groupe des jeunes officiers de judicature, Lavallery et Sédillon, soutenus par Petit-Ducoudray sentent bien la faiblesse du corps municipal présidé par Picart. Ils appuient là où ça fait mal, en demandant une assemblée générale pour élargir la milice à des hommes nouveaux recrutés dans les paroisses.

Poillou de Bonnevaux, chevalier de Saint-Louis, ancien militaire, trouve plus prudent de démissionner de la milice en prétextant son âge. Le lendemain, 5 septembre, c'est le major Creuzet, qui informe la municipalité qu'il ne viendra pas à l'assemblée générale. Il s'est fait une entorse en patrouillant dans les rues la nuit dernière et doit garder la chambre⁵³ ! La municipalité a demandé à l'Assemblée nationale où en sont les décrets sur les municipalités et les milices bourgeoises. Comme rien n'a encore été décidé, elle prend prétexte de cette réponse pour rejeter les revendications des opposants.

Après les journées d'octobre, le rapport des forces est modifié par la présence dans la ville du capitaine Régnier et de sa troupe qui veillent à l'approvisionnement de Paris. Il ne peut le faire qu'avec l'assentiment de la municipalité et de la milice locale. Le 12 octobre, un événement inattendu risque de remettre en cause cet agencement.

On arrête à Étampes un détachement de gardes du corps du roi convoyant deux cents chevaux et deux chariots d'armes ! Un tel équipage ne peut passer

52 Charles-Alexis Baron, *idem*. Lettre du 19 août 1789.

53 Le billet du major Creuzet est dans le dossier 1789 des AME, pièce 50.

discrètement. Comme on se méfie de ces soldats qui ont la réputation d'être peu patriotes, on les arrête et on conduit les chariots à l'hôtel de ville. Pour les Étampois qui se sentent désarmés, c'est peut-être l'occasion d'équiper à peu de frais la milice locale. Lavallery, très actif sur ce sujet est envoyé à Paris, au nom de la ville, pour demander la permission de garder les armes à Étampes. On lui fait une réponse embarrassée, on interroge La Fayette, qui dit que la ville de Paris n'a aucun droit sur ces armes et que les gardes du corps ont juré fidélité au roi et à la Nation. Pour plus de sureté, Bailly délègue à Étampes deux représentants de la commune de Paris, Jean Avril et André Acloque. On peut penser qu'ils n'ont pas été choisis par hasard. Le premier est un ami du capitaine Régnier, le second est un brasseur associé à Santerre. Décidément à Étampes, même quand on parle d'armes, la question des céréales n'est jamais très loin ! Il y avait dans les chariots une centaine de sabres, autant de pistolets et encore plus de mousquetons. Sans parler des 200 chevaux !

Avril et Acloque obtiennent qu'on libère les soldats et les chevaux. Quant aux armes, c'est Paris qui décidera de leur sort. Le capitaine Régnier peut respirer, les fusils ne tomberont pas dans les mains d'Étampois mal intentionnés et hostiles à sa présence. La municipalité ne peut que s'incliner et marquer sa soumission en signant cette lettre :

« La Commune a arrêté qu'il serait fait, Messieurs, une adresse de remerciements de l'accueil favorable que vous avez fait à M. de Lavallery, notre député auprès de vous, et nous nous empressons de satisfaire à ses vœux, en vous suppliant d'agréer les témoignages de notre respectueuse reconnaissance. Elle nous a aussi chargés de vous témoigner toute sa satisfaction d'avoir tenu son assemblée avec MM. vos représentants, dont l'esprit conciliant nous a été de la plus grande ressource dans une circonstance délicate⁵⁴. »

Jean Avril accuse réception et proteste, avec la plus courtoise hypocrisie, des sentiments d'amitiés qu'il manifeste envers Étampes, tout en insistant sur la primauté de la commune de Paris : *« Oui, Monsieur, si la Commune jouit d'un droit d'aïnesse, c'est pour aimer plus tendrement une sœur qui lui a donné chaque jour de nouvelles preuves de zèle et de fraternité⁵⁵. »* Une autorité révolutionnaire qui s'impose aux autres au nom du droit d'aïnesse, voilà qui est cocasse !

Le corps municipal, issu de la réforme de 1786, ne survivra pas à tous ces coups de boutoir, obligé d'élargir la garde nationale et de tolérer dans les assemblées des hommes nouveaux. Les décrets sur les municipalités publiés à la fin de l'année et les élections qui suivent consommeront la défaite de l'ancien pouvoir municipal.

Anciennes et nouvelles questions

Le marché reste une préoccupation de tous les instants, on demande aide et conseil tant à l'assemblée qu'au gouvernement. Dans une lettre de novembre, Necker répond avec pragmatisme : *« On a pris des mesures pour assurer la*

54 Actes de la Commune de Paris, pendant la Révolution, tome 2, Édition de 1895, pp 313-314.

55 Dossier subsistances, pièce 41, AME.

tranquillité de votre marché, vous faut-il quelque chose de plus ? Indiquez-le on secondera vos soins par tous les moyens possibles⁵⁶.» Dans la même missive, le ministre conseille d'abandonner les usages traditionnels du marché : « *Il me semble, Messieurs, qu'il n'est pas d'une nécessité absolue que tous les grains destinés à être vendus soient exposés sur le marché, qu'il suffit que les consommateurs qui s'y présentent puissent y trouver les moyens de s'en procurer, c'est la manière la moins dispendieuse de s'en procurer* ». Dans la vision libérale du ministre, il faut rassurer les laboureurs inquiets pour leur sécurité et les inciter à venir en plus grand nombre sur le marché. Il n'est pas sûr que cette recommandation ait été suivie d'effet. Pour le consommateur étampois, comme pour les mesureurs et portefaix, « *la montre* » est un moment incontournable qui garantit l'honnêteté des transactions et éloigne les rumeurs.

La question des impôts et de la réforme fiscale engagée par les décrets de l'Assemblée nationale, occupe à plein temps les assesseurs⁵⁷ et le secrétaire-greffier François Périer-Desboquaires qui, d'octobre à décembre, doivent réviser le tarif représentatif de la taille de 1755, qui servait de base au calcul de l'impôt. Ce nouveau tarif doit s'établir sur des principes d'égalité fiscale. Sont désormais soumis à l'impôt non seulement les habitants qui « *occupent des maisons ou font valoir des héritages* » mais aussi les propriétaires non-résidents. Le sommier : « *contient aussi les noms, qualité et demeures des particuliers, tant ci-devant privilégiés, qu'anciens contribuables qui demeurent hors le territoire d'Étampes mais qui y ont des propriétés*⁵⁸.» Le tarif est établi sur la base de 2 sols par livre pour les habitants de la ville et des faubourgs, 4 sols pour ceux des écarts et hameaux et des horsins. Et un sol par livre sur le produit de leurs biens pour les non-résidents. Toute réforme fiscale provoque des protestations et des contestations, celle-ci n'échappa pas à la règle. En 1791, il fallut tout recommencer pour confectionner une matrice foncière.

Dernière question qui préoccupe les Étampois en cette fin d'année : le redécoupage administratif du royaume après l'abolition des provinces. Les quatre représentants du bailliage à l'Assemblée nationale sont pour une fois solidaires et défendent les intérêts de leur petite patrie. Gidouin écrit à la municipalité pour les rassurer sur les intentions des députés de Dourdan dont on se méfie et que l'on soupçonne d'intriguer. Le curé Périer de son côté assure ces concitoyens : « *du zèle que chacun de vos quatre députés met dans l'affaire de la division des provinces, et du soin qu'il se donne pour faire de notre ville un chef-lieu de département. Si le succès ne couronne pas nos travaux, nous nous en affligerons. Mais soyez convaincu que nous ne sacrifions l'intérêt particulier de notre ville qu'à l'intérêt souverain, le bien et la tranquillité du royaume*⁵⁹.» La dernière phrase sonne comme l'aveu d'une défaite à prévoir. Face aux prétentions de Versailles, Étampes ne fait pas le poids. Pourtant le

56 Lettre de Necker, annotée, du 9 novembre 1789, dossier subsistances, pièce 17, AME.

57 Assesseur : sous l'Ancien Régime, personne chargée, dans chaque paroisse, d'asseoir l'impôt, de déterminer son assiette, c'est-à-dire de répartir les biens et revenus sur lesquels la taille est assise, calculée.

58 Tarif représentatif de la taille pour l'année 1790, AME.

59 Lettre de Charles-César Périer, curé de Saint-Pierre, datée du 27 novembre 1789.

contrôleur des consignations et procureur Claude-Louis Gillot, proluxe auteur de mémoires, ne renonce pas. Le 19 décembre, il présente à la ville de Paris deux plans qui proposent Étampes comme chef-lieu de département qui sont rejetés sans examen par la formule : « *il a été arrêté qu'il n'y avait lieu à délibérer* ». Dans un de ses projets intitulé « Précis en faveur d'Étampes », Gillot suggérait de former un département d'Étampes et de Melun qui souderait les deux élections déjà associées depuis 1786 par l'assemblée des notables d'Île de France. Proposition qui sera enterrée avec la fin des territoires créés par Calonne.

Le 22 décembre, à la veille de Noël et au terme d'une année bouleversée, Paris organise une cérémonie qui ressemble à l'enterrement d'un monde ancien. Place de l'Hôtel-de-Ville, en présence de Bailly, de La Fayette et de l'Assemblée nationale, on fait défiler les compagnies de l'arquebuse d'une dizaine de villes, dont Étampes, perdues au milieu de celles de Corbeil, Senlis, La Ferté-Gaucher, Saint-Denis, Provins et bien d'autres... Ces ancêtres des milices bourgeoises devenues gardes nationales prêtent serment devant leurs collègues parisiens d'être fidèles : « *à la Nation, à la loi, au Roi et à la Commune de Paris*⁶⁰. » Le procès-verbal dit que l'Assemblée nationale les y a vus avec plaisir. En décembre 1789, on est encore très loin d'une fête de la fédération !

Épilogue

Au terme de cette année de bouleversements, rien n'est réglé à Étampes. La question frumentaire continue de peser sur une ville dont le marché reste sous un puissant contrôle extérieur. Les nouveaux acteurs politiques locaux n'y peuvent rien changer. En septembre 1791, les émeutiers réclament la taxation du pain et menacent physiquement les officiers du district. Parmi eux il y a un certain Gabriel Baudet. On le retrouve le 3 mars 1792, sur le marché, parmi les assassins du maire Jacques-Guillaume Simonneau. Les dix années de guerres révolutionnaires et de troubles politiques qui suivent accroissent encore le poids des réquisitions.

Sur le plan de la politique locale, les événements de l'année 1789, font naître des rancunes tenaces. Après les troubles de septembre 1791, on fait circuler deux fausses lettres signées de Jean-Charles Lavallery, adressées à Bailly, comme un mauvais écho étampois de la fusillade du Champ de Mars. Dans la première, il réclame de l'argent pour soulever les sans-culottes locaux contre les autorités en répandant le bruit qu'il n'y aura pas de blé sur le marché. Dans la deuxième, il rend compte du succès de son complot à Bailly : « *notre affaire, mon cher ami, a réussi au-delà de mes désirs* » La municipalité et le district ont été chassés. Il donne ensuite le nom de ses complices : « *Nous sommes quatre, C..., fripier qui est un insigne coquin ; les trois frères G..., meuniers et voleurs, et S... tanneur : ils me sont vendus et à mon service* »⁶¹. Les points de suspension sont

60 Actes de la Commune de Paris, pendant la Révolution, tome 3, Édition de 1895, p. 247.

61 Jean-Charles Lavallery, *Dénonciation à l'opinion publique de deux lettres écrites sous le nom d'un citoyen*, Paris, 1791, AME.

inutiles, tout le monde peut reconnaître Constance-Boyard et Simonneau nouveaux officiers municipaux ainsi que les meuniers Gerosme. Car dans un complot bien tramé, il faut bien qu'il y ait un pacte de famine. Lavallery qui répond dans une brochure imprimée à ces accusations ne connaît pas les auteurs de ces « *fake news* » étampois, mais il n'a aucune illusion : « *mon zèle pour la révolution m'a donné pour ennemi presque tous ceux que j'avais jusque-là pour amis* ». C'est dans le milieu de l'ancienne équipe municipale qu'il faut chercher la réponse.

Après l'orage de la Terreur, ils réapparaissent : Geoffroy, Picart et Gillot⁶² occupent des charges judiciaires sous le Directoire et sous l'Empire et participent au monde des notabilités postrévolutionnaires.

62 Jean-Gérard Geoffroy : Avocat du roi, juriste reconnu, est un homme influent à Étampes. Il exerce la fonction de juge-bailli dans une demi-douzaine de paroisses dotées d'une justice locale. Il s'y rend pour tenir audience plusieurs fois par an, une fonction rémunératrice à laquelle il faut ajouter les honoraires qu'il perçoit en tant que procureur (on dirait aujourd'hui conseil) dans des affaires civiles et criminelles. En 1788, il rédige des modèles de cahiers de doléances qu'il propose aux assemblées de paroisse. Pendant la Révolution, il exerce différentes fonctions judiciaires. Sous le Directoire il préside le jury de mise en accusation du tribunal correctionnel. Jean-Gérard Geoffroy est aussi un propriétaire foncier et attribue le nom d'une propriété à ses enfants. Son fils Étienne, né en 1772, deviendra ainsi Étienne Geoffroy Saint-Hilaire, le nom sous lequel il est devenu célèbre comme naturaliste.

Louis Picart de Noir Epinay : Lieutenant général civil et criminel du bailliage au moment de la Révolution, il est le rouage essentiel du système judiciaire. Il mène les enquêtes, instruit les affaires criminelles, s'occupe de la police des marchés. Il a succédé dans cet office à son père Jacques-Julien Picart qui occupe la fonction moins lourde de maire d'Étampes. Ils sont connus dans la ville sous le nom familial de « Picart-fils » et « Picart-père ». Louis Picart est l'héritier de quatre générations d'officiers royaux. L'arrière-grand-père, Jacques Michel était greffier du grenier à sel au tout début du XVIII^e siècle. En 1792, Louis Picart préside à Versailles le jury d'accusation du procès intenté aux meurtriers du maire d'Étampes, Jacques Simonneau. Dans l'atmosphère tendue qui suit les journées de septembre, le procès tourne court et les accusés sont élargis. Sous la Terreur la famille Picart est consignée, avec d'autres aristocrates, dans leur hôtel particulier transformé en prison. L'ex-lieutenant général demeure libre mais sans aucun titre et pouvoir. Sous le Directoire il devient président du tribunal, puis président honoraire sous l'Empire. Il consacre les dernières années de sa vie (il meurt en 1823) aux travaux d'une société d'agriculture dont il est un des fondateurs.

Claude-Louis Gillot : Juriste et avocat il est extrêmement actif et conseil juridique réputé. Son nom apparaît dans de très nombreuses affaires civiles, il n'a pas son pareil pour démêler les successions et les partages de biens. À ce titre il est le syndic de la corporation des procureurs d'Étampes. C'est aussi un homme de réseau et d'influence. Sa correspondance montre qu'il connaît une grande partie du personnel judiciaire des villes environnantes. En tant que directeur des consignations il se pique aussi de fiscalité. Avant la Révolution il a écrit un long mémoire sur la réforme des impôts allant dans le sens d'une plus grande égalité. Pendant la Terreur le représentant en mission Couturier lui confie une charge judiciaire avec le qualificatif de « juge régénéré ». Il termine sa carrière sous le Directoire comme juge de paix à Étampes. Il a su avec prudence et habileté traverser tous les régimes.

2021, « Année Napoléon », en Essonne

Jacques MACÉ¹

Le 5 mai 1821 à 5 heures 49 du soir, sur l'île de Sainte-Hélène au milieu de l'Atlantique sud, Napoléon Bonaparte « rendit à Dieu le plus puissant souffle de vie qui jamais anima l'argile humaine² ». Débutait alors la Légende napoléonienne.

Deux siècles plus tard, l'année 2021 a été marquée par des expositions et cérémonies mémorielles, des publications d'ouvrages, de revues et de magazines, de nombreuses émissions de télévision évoquant aussi bien les réalisations et moments de gloire de l'histoire consulaire et impériale que des décisions plus contestables aux yeux des hommes du XXI^e siècle.

Comme nous avons eu l'occasion de l'écrire³, Napoléon n'a fait que traverser le « département » de l'Essonne en empruntant le *corbeillard* pour descendre la Seine de Corbeil à Paris ou en se rendant en voiture de Paris à Fontainebleau ou Rambouillet. Notre département a néanmoins participé aux célébrations de cette *Année Napoléon* à travers une exposition consacrée à Martin-Guillaume Biennais, l'orfèvre de l'Empereur, à la Maison Caillebotte à Yerres. En fait, Biennais a passé toute sa vie à Paris et c'est après sa mort en 1843 que sa veuve a acheté cette propriété à Yerres, qu'elle a décorée et meublée avec les œuvres de son époux et où elle vécut jusqu'en 1859. La maison fut ensuite vendue aux frères Caillebotte qui y vécurent jusqu'en 1879. Transformée aujourd'hui en musée, elle abrite en particulier la chambre reconstituée de madame Biennais, chef-d'œuvre de l'art du Premier Empire.

Né dans l'Orne en 1764, Biennais se spécialise d'abord dans la tabletterie et la petite ébénisterie. Il fait crédit au général Bonaparte qui lui commande un nécessaire de voyage avant son départ pour la campagne d'Italie. Ce sera le point de départ de sa célébrité et de sa fortune. Puis, à partir de 1804, il se consacre également à l'orfèvrerie, fabriquant les accessoires du Sacre de Napoléon, de l'argenterie et du mobilier pour les palais impériaux et les cours d'Europe, des nécessaires de toilette raffinés et des coffrets d'acajou. Sa boutique à l'enseigne du *Singe violet*, rue Saint-Honoré, emploie jusqu'à quatre-

1 Historien, administrateur de la Fondation Napoléon ; jacqmace@wanadoo.fr.

2 Chateaubriand, *Mémoires d'outre-tombe*.

3 *Bulletin SHAEH* n° 84 (2014), « L'Essonne napoléonienne ».

vingt ouvriers. Avec les noms de Percier et Fontaine pour l'architecture, de Chopard et Chaumet pour la bijouterie, de Jacob-Delmater pour le mobilier, d'Isabey pour les miniatures, celui de Biennais est attaché au brillant développement des arts durant le Premier Empire.

Les musées de Malmaison et de Fontainebleau, la Fondation Napoléon et des collectionneurs privés ont prêté à la Maison Caillebotte une vingtaine d'objets caractéristiques de l'œuvre de Biennais : un secrétaire à secrets conservé à Malmaison, le coffre de voyage du grand chancelier Cambacérès, une malle de voyage, le nécessaire de toilette de la duchesse d'Otrante (madame Fouché), un serre-papiers en acajou analogue à celui de l'Impératrice Joséphine, etc.

La visite de cette exposition de Yerres nous a incité à rechercher comment la mort de Napoléon avait été connue et perçue dans les propriétés et châteaux de l'Essonne où de nombreux généraux et personnalités de l'Empire jouissaient enfin d'un repos bien mérité.

Un peu d'histoire.

Vaincu à Waterloo le 18 juin 1815, Napoléon doit renoncer à s'exiler aux États-Unis et remet son sort entre les mains de l'Angleterre qui décide de l'exiler sur l'île de Sainte-Hélène, au milieu de l'Atlantique sud, à 8 000 km de l'Europe, avec un entourage restreint : dix domestiques et quatre officiers dont l'un, le général Charles-Tristan de Montholon-Sémonville, porte un nom en lien avec une commune de l'Essonne⁴.

Confiné sur le plateau isolé et soumis aux intempéries de Longwood, Napoléon subit l'hostilité de son geôlier, le gouverneur Hudson Lowe et se désole des jalousies et conflits entre ses compagnons. Le comte de Las Cases et le général Gourgaud le quittent en 1816 et 1818. Ne restent près de lui que les généraux Bertrand et Montholon. À partir de 1819, Napoléon souffre d'un ulcère de l'estomac hémorragique, évoluant vraisemblablement en cancer. Son état de santé s'aggrave à partir du 17 mars 1821 et il décède le 5 mai à 17 h. 49, non sans avoir fait son testament.

Pendant ces six années de la captivité impériale, le régime de la Restauration, dont la tâche est lourde après les vingt-cinq années de troubles et guerres de la Révolution et de l'Empire, s'est bien implanté dans la société française, a permis un grand développement économique tout en maintenant la paix civile, de sorte que la France a pu dès 1818 régler aux Alliés les indemnités de guerre imposées par le Traité de Paris de 1815 et obtenir le retrait des troupes d'occupation. Il n'y a plus guère que les anciens soldats, réunis en associations de *Débris de la Grande Armée*, et une fraction de la noblesse d'Empire pour cultiver le souvenir de l'aventure impériale et comploter. De nombreux maréchaux et ministres, fatigués par dix années de campagnes militaires, se sont ralliés au nouveau régime, de bon cœur ou par raison.

4 Bouray-sur-Juine.

La nouvelle.

Le gouvernement britannique a prescrit que le corps du captif soit inhumé sur place et, le 7 mai avant même les obsèques, le capitaine britannique Crockat s'embarque pour Londres, porteur des messages annonçant le décès du *Général Bonaparte*, nom que les Anglais lui ont donné pendant six ans. Crockat débarque à Portsmouth deux mois plus tard, le 3 juillet, arrive à Londres au matin du 4 et remet ses messages au ministère de la Guerre, lequel informe l'ambassade de France. Il y a une fuite et, le soir même, deux journaux londoniens publient le communiqué suivant :

« Bonaparte n'est plus. Il est mort le samedi 5 mai à 6 heures du soir d'une maladie de langueur qui le retenait au lit depuis plus de quarante jours. Il a demandé qu'après sa mort son corps fut ouvert, afin de connaître si sa maladie n'était pas la même que celle qui avait terminé les jours de son père, c'est-à-dire un cancer de l'estomac. L'ouverture du cadavre a prouvé qu'il ne s'était pas trompé dans ses conjonctures. Il a conservé sa connaissance jusqu'au dernier moment et il est mort sans douleur ».

L'intention de rejeter toute responsabilité britannique dans ce décès est manifeste. L'information est reprise dans les journaux du lendemain, la plupart rendant hommage à l'ennemi vaincu avec le soulagement de ne plus avoir à assurer sa garde. Ce 5 juillet, le duc Decazes, ambassadeur de France, envoie à Paris son secrétaire qui, dès son débarquement à Calais, adresse par le télégraphe Chappe une dépêche au chancelier Pasquier, garde des Sceaux. Le message arrive aux Tuileries non pas « pour le journal de 20 h. », mais durant un dîner auquel participent le duc de Richelieu, premier ministre, les membres du gouvernement et des personnes de la Cour dont d'anciens généraux de l'Empire. Le moment de surprise passé, s'exprime un large éventail de sentiments allant de la constatation de la page tournée à la plus vive douleur, en passant par la stupéfaction. L'information ne tarde pas à parvenir à l'hôtel de la rue Saint-Florentin où le prince de Talleyrand donne également un dîner. Il aurait alors déclaré : « *Ce n'est pas un évènement ; c'est seulement une nouvelle*⁵ ».

La *nouvelle* est très largement reprise dans la presse du lendemain et des jours suivants, avec un luxe de détails imaginés et de suppositions sur la cause du décès, avec des allusions à un assassinat ou à un empoisonnement. Mais les journaux les plus sérieux soulignent qu'il faut attendre le retour des compagnons de l'Empereur pour en savoir plus. L'information diffuse en une semaine à travers la France, puis l'Europe, chacun exprimant son sentiment privé en fonction de sa position durant l'aventure impériale et de sa reconversion ultérieure. Elle ne suscite une certaine agitation que parmi les anciens officiers et soldats déjà portés à comploter, mais sans conséquence immédiate. On verra seulement paraître dans le mois suivant une soixantaine de brochures, imprimées à Paris ou à Bruxelles, exaltant le souvenir d'épisodes de l'Empire et préfigurant

5 Comme beaucoup de phrases historiques, celle-ci a été quelque peu arrangée.

la légende napoléonienne dont vont bientôt s'emparer les écrivains du romantisme.

À Rome, il est difficile de faire admettre le décès par Madame Mère qui avait été persuadée par une voyante que son fils s'était évadé, tandis qu'à Parme le comte von Neipperg⁶ fait prendre le deuil et célébrer un office pour « le sérénissime époux de notre souveraine ».

À Bouray-sur-Juine, au château de Frémigny où il s'est retiré pour l'été, la *nouvelle* préoccupe tout particulièrement le marquis de Sémonville, grand référendaire de la Chambre des Pairs, qui a été surnommé *Le Talleyrand de L'Essonne*⁷, dont le fils adoptif Charles-Tristan de Montholon a assisté au décès de l'Empereur. Son retour en France est attendu avec impatience. L'épouse du général, Albine de Montholon, ne supportant plus l'exil, est rentrée à Bruxelles puis à Paris fin 1819 mais Sémonville a fait passer à son fils le message de ne pas quitter Sainte-Hélène et de rester jusqu'au bout « sinon tout serait perdu⁸ ». Les derniers compagnons de l'Empereur, embarqués pour l'Europe le 27 mai, sont attendus à Londres au mieux début août.

À travers l'Essonne

Pendant ce mois de juillet 1821, la nouvelle du décès est commentée dans les châteaux et maisons des communes de l'Essonne où d'anciens militaires, ministres ou fonctionnaires de l'Empire passent l'été à la campagne⁹.

Le deuil est pris au château de Courson à Courson-Monteloup où résident le comte de Montesquiou-Fézensac, son épouse et leur gendre le général Arrighi de Casanova, duc de Padoue. Si le comte avait été chambellan de l'Empereur, la comtesse avait été nommée gouvernante du Roi de Rome. L'enfant lui était très attaché et l'appelait *Maman Quiou*. Elle avait accompagné l'enfant de trois ans jusqu'à Vienne dont elle avait été chassée en 1815. La mère du duc de Padoue était cousine germaine de Laetitia Bonaparte, la mère de Napoléon. Le duc de Padoue, très proche de sa cousine, gérait les affaires en France de Madame Mère, exilée à Rome.

À Brétigny-sur-Orge, Agathon Jean-François Fain, qui avait été de 1813 à 1814, puis pendant les Cent-Jours, secrétaire intime de l'Empereur, évoque les heures passées à écrire et réécrire les lettres dictées à la va-vite, poste où il avait succédé au baron Claude François de Méneval, épuisé par la campagne de Russie et qui viendra s'établir en 1827 non loin de Fain, à Gif-sur-Yvette. À Brunoy, le grand tragédien Talma rappelle les sentiments d'amitié et d'admiration réciproque qui avaient marqué ses relations avec l'Empereur, fidèle spectateur du Théâtre-Français.

6 Premier ministre et amant de l'ex-impératrice Marie-Louise, duchesse de Parme.

7 Voir *Bulletin de la SHAEH* n° 86 (2016), « Charles -Louis Huguet de Sémonville (1759-1839), un Talleyrend essonnien ».

8 On saura bientôt ce que cela voulait dire . . .

9 Voir *Bulletin de la SHAEH* n° 84 (2014), « L'Essonne napoléonienne ».

Le maréchal Davout, qui avait accepté avec réticence le poste de ministre de la Guerre de Napoléon pendant les Cent-Jours et qui, après Waterloo, avait poussé à son départ de France, a été privé de traitement et assigné à résidence dans l'Eure. Rétabli maréchal et nommé à la Chambre des Pairs, il peut en 1816 revenir à son château de Savigny-sur-Orge où il vit modestement avec la maréchale alors que sa santé se dégrade (tuberculose). À peine a-t-il appris la mort de Napoléon que sa fille aînée meurt en couches le 19 août 1821 et lui-même décède à Paris le 1^{er} juin 1823. Par sa générosité, la maréchale laissera un vif souvenir à Savigny jusqu'à sa mort en 1868.

Séparé de son épouse Hortense Perregaux qui vit au château de Viry à Viry-Châtillon, le maréchal Marmont a, lui, suivi le roi Louis XVIII à Gand, a voté la mort du maréchal Ney lors du procès de ce dernier en décembre 1815 et est major-général de la Garde Royale. Il se trouve à Aix-en-Provence et dîne avec Alphonse de Lamartine lorsqu'on leur annonce la nouvelle. Le poète a écrit :

« J'étais en face du maréchal Marmont. Je surpris la nature avant qu'elle eût le temps de s'arranger ou de se voiler. Je vis dans la pâleur subite de la physionomie, dans le pli involontaire des lèvres, dans l'accent brisé de la voix, et bientôt dans les larmes montant du cœur aux yeux sous les larges sourcils noirs du soldat, la douleur non simulée, mais profonde et déchirante de l'homme et de l'ami.

Tous ceux qui étaient là détestaient Bonaparte : le duc de Dalberg, comme ami de M. de Talleyrand, M. de Lally-Tollendal, comme émigré rentré, Mme de Saint-Fargeau comme fille de son père ayant eu la république pour marraine, moi comme poète. Le maréchal n'avait donc aucun intérêt à feindre. D'ailleurs, il n'aurait pas eu le temps de se composer un visage. Il fut atterré. Il se leva de table et marcha longuement dans la salle, les yeux levés au ciel et les lèvres balbutiant des mots que nous n'entendions pas ».

Marmont, ami de jeunesse de Bonaparte et plus jeune maréchal d'Empire, duc de Raguse, ne sait pas encore que dans ses écrits de Sainte-Hélène, Napoléon l'a traité très durement pour sa « trahison d'Essonne » du 4 avril 1814 dont, deux siècles plus tard, il porte toujours le stigmate¹⁰.

Plus habile, le général et diplomate Antoine François Andréossy, propriétaire depuis 1802 du château de Ris, a servi la Première Restauration comme ambassadeur à Constantinople, s'est rallié à Napoléon pour les Cent-Jours mais l'a abandonné dès le lendemain de Waterloo et il poursuivra sa carrière jusqu'en 1828. Il sera élu à l'Académie des Sciences en 1824. Un autre opportuniste, le général Canclaux, propriétaire du château du Saussay à Ballancourt-sur-Essonne, est décédé en 1817 après avoir voté la déchéance de Napoléon et la condamnation à mort du maréchal Ney. Mais sa fille Geneviève fait porter le deuil de l'Empereur à ses deux jeunes enfants, fils du général Auguste-François Colbert, héros de Marengo, d'Austerlitz et d'Iéna, tombé en Espagne en 1809.

10 D'où le verbe *raguser*, pour dire trahir, immortalisé par Edmond Rostand.

Après avoir salué le retour de Louis XVIII dans *De Buonaparte et des Bourbons* en 1814, Chateaubriand a entrepris l'écriture des *Mémoires d'outre-tombe* où il va rendre hommage au personnage qui a reconstruit la France après la Révolution et à son sacrifice de Sainte-Hélène¹¹. Il se souvient qu'au château du Marais au Val-Saint-Germain plane le souvenir de ses propres amours avec Pauline de Beaumont et au château de Méréville celui de sa rencontre avec Natalie de Noailles, *La Muse de Méréville*. Alexandre de Laborde, le frère de Natalie, littérateur et membre de l'Institut, député de l'opposition libérale, évoque avec nostalgie au milieu des jardins de Méréville les heures fastueuses de l'Empire.

Au château de Jeurre à Morigny-Champigny, le comte Mollien, président de la Caisse des dépôts et consignations, se souvient avoir été l'indispensable ministre du Trésor de l'Empereur car, si les régimes passent, les besoins financiers demeurent. Et à Villiers-sur-Orge, dans la *Maison rouge* de la romancière Sophie Gay, le gastronome Grimod de la Reynière réunit leurs amis autour d'une table, en rappelant que Napoléon n'appréciait que les plats simples. Tandis qu'à Massy Nicolas Appert, inventeur sous l'Empire de la stérilisation et des conserves en bouteilles, se désole de n'avoir reçu aucune aide pour reconstruire son usine, pillée par les Russes en 1814 et incendiée par les Prussiens en 1815. Ainsi finit l'Empire.

Nous pourrions continuer ainsi, de château en maison de campagne, à la rencontre des généraux et pensionnés de la Grande Armée¹² chez lesquels l'annonce du décès ravive le souvenir des exploits et des souffrances de leurs vingt années de campagnes à travers l'Europe. Ils ne se doutent pas qu'un jour leurs noms figureront sous l'Arc de Triomphe de l'Étoile, dont les quatre piliers ne s'élèvent encore qu'à huit mètres de hauteur¹³.

L'affaire du testament impérial.

Les derniers compagnons de l'Empereur arrivent à Londres le 2 août, accueillis avec chaleur pour leur fidélité à leur chef dans l'adversité. Une large admiration du personnage de Napoléon se manifeste dans l'opinion britannique maintenant qu'il n'est plus à craindre, et chez les politiciens de l'opposition whig. En mer, au large des côtes de France, ils ont ouvert et ont procédé à la lecture du testament olographe que Napoléon a rédigé le 15 avril en la seule présence du général de Montholon. Et ce testament réserve quelques surprises.

Napoléon a distribué quelque deux cents millions de francs en legs à ses compagnons de captivité ainsi qu'à une soixantaine de personnes dont il entend récompenser les services, à des villes qui ont souffert des guerres. Il entend

11 "Aigle, on lui donna un rocher à la pointe duquel il est demeuré au soleil jusqu'à sa mort, et d'où il était vu de toute la terre. Ores donc que, détaché de son temps, son histoire est finie et que son épopée commence, allons le voir mourir."

12 Voir *L'Essonne napoléonienne*, op. cit.

13 L'Arc de Triomphe ne sera achevé et inauguré qu'en 1836, sous la Monarchie de Juillet.

disposer ainsi du reliquat du Domaine extraordinaire (son budget privé) sans réaliser que celui-ci a été depuis 1816 reversé dans le Trésor public ! N'est en fait disponible qu'une somme d'environ 5 millions de francs, déposée à titre privé chez le banquier Laffitte avant son départ de France. Sur cette somme, Montholon (qui a assisté à la rédaction du testament) se voit attribuer deux millions et son collègue Bertrand seulement cinq cent mille francs¹⁴. Sémonville est assez fier de son fils adoptif !

De retour en France, la situation se complique car Laffitte, prétextant qu'il s'agit d'un dépôt et non d'un placement, refuse de verser des intérêts et entend se prémunir contre une revendication de ce fonds par l'ex-impératrice Marie-Louise ou Madame Mère, au nom de leur fils et petit-fils le Roi de Rome. Les négociations menées par les exécuteurs testamentaires Bertrand et Montholon avec l'aide d'une commission d'arbitrage composée de trois personnalités de l'Empire (Caulaincourt, Daru et Maret) et avec l'appui du Grand Référéndaire Sémonville vont durer plus de quatre ans. Finalement, l'accord du 16 janvier 1826 attribue 1 350 000 francs au général de Montholon et 285 000 francs au général Bertrand.

Pour que son fils Montholon puisse fournir une garantie en cas de recours, Sémonville lui a vendu (vente fictive) le château de Frémigny où, grisé par la fortune, le couple Montholon donne de brillantes réceptions qui lui permettent de conter et mettre en valeur son partage de la captivité de l'Empereur, alors que le comte de Las Cases publie *Le Mémorial de Sainte-Hélène*, l'ouvrage marquant le point de départ et la base de la Légende napoléonienne.

Charles-Tristan de Montholon, déjà connu par une vie aventureuse, investit dans des projets industriels risqués et se laisse entraîner dans des opérations bancaires douteuses, tout en menant une vie amoureuse qui l'écarte de son épouse. Tout cela tourne mal ; après un long procès, il est déclaré en faillite le 30 juillet 1829 par le Tribunal de commerce de la Seine et doit s'exiler en Suisse. Le château de Frémigny, hypothéqué, est entraîné dans cette débâcle.

Retours à Bouray-sur-Juine.

Sémonville s'accommode fort bien de la Monarchie de Juillet. Maintenant, à travers les écrits de Victor Hugo, d'Alfred de Musset, de Vigny, d'Honoré de Balzac, les peintures et les pièces de théâtre, se développe au grand jour la Légende napoléonienne. Sémonville décède en 1839 ; il a demandé à être inhumé dans le petit enclos funéraire familial, au pied de l'église de Bouray, qui constitue le seul et dernier bien de sa famille dans cette commune aujourd'hui essonnienne.

En Suisse puis en Angleterre, Charles-Tristan de Montholon complotait avec Louis-Napoléon Bonaparte de sorte qu'il est exclu de la mission qui va en 1840 chercher les restes de l'Empereur à Sainte-Hélène. Pendant ce temps, il participe à la tentative de coup d'État de Boulogne, puis passe six ans en prison avec le

14 Alors que Napoléon avait toujours dit qu'il leur laisserait une somme identique.

futur Napoléon III. Il est élu député de la Seconde République en 1848. Il assiste, sans jouer de rôle actif dans le coup d'État du 2 décembre 1851, au rétablissement de l'Empire avant de décéder en août 1853. Son corps est ramené à Bouray et inhumé près de celui de Sémonville.

Cette centaine de mètres carrés auprès de l'église de Bouray-sur-Juine permet de revivre l'histoire de France, de la Révolution au début du Second Empire. Quant au château de Frémigny, complètement transformé pour abriter un centre de formation et de conférences, il a accueilli le 10 juin 2017 l'Assemblée générale de notre Société historique et archéologique de l'Essonne et du Hurepoix. Mais sur tous les lieux évoqués dans cet article plane en cette année 2021, et sans doute encore pour longtemps, le souvenir de l'Empereur.

Les barons Gourgaud au château de La Grange (Yerres) 1857 – 1992

Jacques MACÉ

Le 11 mars 1830, Madame Boscary de Villeplaine vend le domaine de La Grange à son neveu Jean-Baptiste-Ange-Amédée Melin Ramon Du Taillis¹. Celui-ci, né Melin, est le fils d'Anne Jacqueline Boscary (1779-1841) et d'Amédée Melin, propriétaire de vastes forêts, de hauts fourneaux et de fonderies dans la région de Gray, en Haute-Saône. Ce dernier décède vers 1806, laissant une veuve, un fils et une fille. Madame veuve Melin épouse en secondes noces en 1810 le général Adrien-Jean-Baptiste-Amable Ramon du Bosc, comte Du Taillis (1760-1851), qui adopte les deux enfants de son épouse, dont Ange-Amédée, dit Amédée, futur comte Du Taillis.

Le général-comte Du Taillis.

Amable Ramon du Bosc, de petite noblesse, est élève du génie à la veille de la Révolution. Il participe aux campagnes de 1792-1793 sous les ordres de Dumouriez et à la première campagne d'Italie sous les ordres du général Bonaparte, à la seconde campagne d'Italie et est nommé général de brigade en 1803. Puis ce sont les campagnes de la Grande Armée en tant que chef d'état-major du maréchal Ney, jusqu'au 16 juin 1807 où il a le bras droit emporté par un boulet de canon. Il survit, est promu comte Du Taillis et, lors de la campagne de Russie, est nommé gouverneur de Varsovie, puis de la citadelle de Torgau où il résiste jusqu'au 2 janvier 1814 avant d'être fait prisonnier par les Russes. Il sera Pair de France sous la Monarchie de Juillet.

Le général Du Taillis a donc certainement séjourné au château de La Grange, propriété de son fils adoptif. Celui-ci, Amédée Melin Du Taillis (1800-1870), puis comte Amédée Du Taillis, est de 1841 à 1858 nommé maire d'Yerres par le préfet de Seine-et-Oise. Il épouse Honorine Thècle Baudelot (1804-1875), fille unique d'un agent de change parisien. Il fait construire à Neuville-lez-la-Charité en Haute-Saône un imposant château néo-classique (dit La Charité) et le couple acquiert un hôtel particulier à Paris, à l'angle du rond-point des Champs-Élysées et de l'avenue d'Antin (aujourd'hui avenue Franklin-Roosevelt). Ils n'ont qu'une fille, Alexandrine-Victoire-Catherine Melin Ramon Du Taillis (1836-

1 Voir *Essonne et Hurepoix*, n° 88, 2018, p. 39 à 52.

1915), héritière potentielle des fortunes Boscary, Melin, Baudelot, Du Taillis, et en particulier du château de La Grange. Un beau parti !

Le 15 janvier 1857, Catherine Du Taillis épouse Napoléon-Hélène Gourgaud (1823-1879), auditeur au Conseil d'État, fils du général Gaspard Gourgaud (1783-1852), compagnon d'exil de Napoléon 1^{er} à l'île de Sainte-Hélène (de 1815 à 1818). Le jeune homme avait donc suivi le conseil de son père, décédé en 1852, qui avait écrit : « Si la fortune n'est pas ce que l'on doit chercher seulement dans une femme, au moins elle est un accessoire tellement nécessaire que sans elle c'est en vain que l'on cherche le bonheur dans le mariage ».

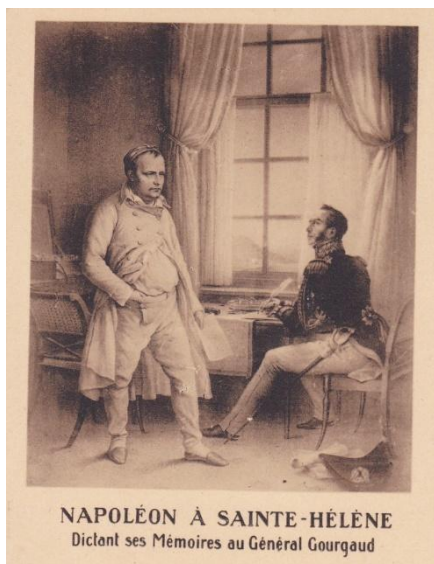
Ce lien matrimonial fait entrer le château de La Grange dans le souvenir de l'épopée impériale. Il va y rester jusqu'à la fin du XX^e siècle. Évoquons d'abord la carrière hors du commun du général Gourgaud.

Gaspard Gourgaud, général-baron d'Empire.

Son père est musicien de la chapelle du roi Louis XVI à Versailles et sa mère berceuse du duc de Berry, second fils du comte d'Artois, le futur Charles X. D'un tempérament artistique mais aussi très doué en mathématiques, il entre à l'âge de 16 ans à la toute nouvelle École Polytechnique et en sort lieutenant d'artillerie. Il essuie son baptême du feu à Austerlitz et participe à toutes les campagnes de l'Empire jusqu'en 1810, remarqué par son courage, sa fougue, mais aussi son caractère irascible.

En 1811, il est nommé officier d'ordonnance de l'Empereur, directement sous les ordres de celui-ci pour des missions particulières. Il participe à ce titre à la campagne de Russie (où il permet à Napoléon d'échapper à un attentat), est nommé Premier officier d'ordonnance (il sera le seul à occuper ce poste) et combat jusqu'à la chute de l'Empire en avril 1814. Il sauve encore une fois la vie de Napoléon en abattant un cosaque qui allait le transpercer de sa lance mais il refuse de suivre l'Empereur à l'île d'Elbe. Néanmoins, il se rallie de nouveau à lui aux Cent-Jours, l'assiste à Waterloo et le suit jusqu'à Rochefort et l'île d'Aix, où il est choisi pour l'accompagner en exil. Ce sera Sainte-Hélène.

À Sainte-Hélène, Gourgaud est malheureux, souffre de son célibat et de l'insularité, se brouille avec ses compagnons et même avec Napoléon qui lui demande de partir. Il rentre en Angleterre, en Allemagne, puis en France où il devient l'un des plus fervents défenseurs de la mémoire de l'Empereur, militant pour le



NAPOLÉON À SAINTÉ-HÉLÈNE
Diclant ses Mémoires au Général Gourgaud

Retour de ses cendres, de Sainte-Hélène aux Invalides. Il participe en 1840 à cette mission, l'un des événements fondateurs de la Légende napoléonienne. Il disparaît quelques mois avant la proclamation du Second Empire.

Après ce flash-back, revenons au château de La Grange où, semble-t-il, le général Gourgaud, décédé cinq ans avant le mariage de son fils, n'a jamais séjourné. En 1811, par l'entremise de leurs mères respectives, Gaspard Gourgaud a été fiancé avec Marthe Roederer, fille de l'influent conseiller d'État Pierre-Louis Roederer. Mais ce dernier trouve la situation du jeune officier trop peu brillante et s'oppose au mariage. Sa fille s'incline. Dix ans plus tard, Gourgaud est célèbre pour son rôle près de l'Empereur et Marthe toujours célibataire. Ils renouent et se marient en 1822. Marthe Gourgaud décède 13 mois plus tard, à 39 ans (3 fois 13), le 26 mars (2 fois 13), en donnant naissance à un fils pesant 13 livres. Gourgaud ne se remariera pas, reportant toute son affection sur ce fils unique prénommé Louis-Marie-Napoléon-Hélène (les autorités ont refusé d'inscrire à l'état civil Napoléon-Sainte-Hélène, qui furent néanmoins les prénoms du baptême).

Napoléon-Hélène, deuxième baron Gourgaud, abandonne bientôt le Conseil d'État pour se consacrer à la gestion des biens familiaux, commençant à décorer le château de La Grange, propriété de son épouse Catherine, d'objets d'art et de souvenirs du Premier Empire. Il sera de 1858 à 1874 maire d'Yerres, succédant à son beau-père (maire de 1841 à 1858²), et conseiller général de la Haute-Saône.

Au bord de la rivière homonyme, entre Montgeron, Crosne et Brunoy, la commune d'Yerres couvre une superficie de 950 hectares, dont 350 de forêts, 80 de vignes et 250 de cultures agricoles. De 1842 à 1866, la population passe de 1 114 à 1 526 habitants, essentiellement agriculteurs. Une entreprise de filature de laine et de cotonnades, employant jusqu'à soixante-dix ouvriers, se développe dans les locaux de l'ancienne abbaye Notre-Dame d'Yerres. En 1846, le comte et maire Amédée Du Taillis fait construire une nouvelle mairie, flanquée d'une école de garçons et d'une école de filles. Si la révolution de 1848 n'a pas laissé de trace notable dans la commune, il n'en sera pas de même de la guerre de 1870. Dès la mi-septembre, les Prussiens occupent, de Villeneuve-Saint-Georges à Corbeil, la rive droite de la Seine dont les ponts ont été détruits. La population fuit et se réfugie dans Paris assiégé, notamment les notables. C'est le cas à Yerres où ne restent que 200 des 1 550 habitants, pris en charge par le curé Beaumont et deux conseillers municipaux restés sur place en "l'absence" du maire, le baron Gourgaud. Les maisons du village sont pillées, saccagées par des soldats à la recherche de bois pour se chauffer. Le château de La Grange est occupé et transformé en hôpital pour soigner les blessés prussiens des assauts

2 Sous le Second Empire comme sous la monarchie de Juillet, les maires sont nommés par le ministre de l'Intérieur, sur proposition du préfet, et sont des notables favorables au pouvoir en place. Le maire Amédée Mélin Du Taillis devra faire face en 1846 aux difficultés créées par la traversée de la commune par la ligne de chemin de fer Paris-Lyon, sans gare sur le territoire de la commune.

contre le camp retranché de Paris et les malades du typhus et de la typhoïde³. Après la signature du Traité de Francfort le 10 mai 1871 et l'évacuation des troupes allemandes, le baron Gourgaud récupérera le château, et la fonction de maire jusqu'en 1874 et le retour à l'élection des maires par la population. À sa décharge néanmoins, disons que son comportement ne fut pas différent de celui de la plupart des maires de la région⁴ ! Et, jusqu'à sa mort en 1915, la baronne Catherine Gourgaud restera très aimée en raison de son dévouement et de ses actions pour les indigents et malheureux de la commune, actions qu'elle poursuivra après que son mari aura abandonné toute fonction publique à l'avènement de la Troisième République. Le baron et la baronne Gourgaud donnent naissance à quatre fils, dont deux auront une descendance :

L'aîné, Honoré-Gaspard-Napoléon (1857-1918), hérite en 1879 du titre de baron Gourgaud (troisième du nom) et du château de La Grange. Il épouse Henriette Chevreau (1847-1940), fille d'Henri Chevreau dernier ministre de l'Intérieur de Napoléon III, et il est conseiller général du Loiret. Il défendra la mémoire de son grand-père le général contre les historiens qui mettaient en doute la fidélité de celui-ci à l'Empereur déchu, n'hésitant pas à les provoquer en duel. Durant la Grande Guerre, la galerie du château de La Grange sera de nouveau transformée en hôpital militaire, mais cette fois à la demande des autorités françaises et avec l'accord de son propriétaire.

Le deuxième, Marie Jean Gaspard Étienne, dit Étienne (1860-1909), qui épouse Louise Élise Cahen d'Anvers, fille du banquier Raphaël Cahen d'Anvers, sera habilité à relever le titre de comte Du Taillis de son grand-père maternel. Il héritera du château de La Charité et de l'hôtel parisien. Par décret impérial de 1868, il sera autorisé à prendre le nom de Gourgaud Du Taillis. À partir de 1870, nous avons donc deux familles distinctes descendantes du général Gourgaud (celle du baron Gourgaud et celle du comte Du Taillis).

« Napo » Gourgaud, quatrième baron Gourgaud.

À la mort de son père Gaspard-Napoléon en 1918, Amédée-Henri-Napoléon (1881-1944) devient quatrième baron Gourgaud. Il est très introduit dans la bonne société parisienne où il est surnommé Napo. Il épouse en 1917 Eva Gebhard (1876-1959), riche américaine dont le grand-père a créé une importante compagnie d'assurances new-yorkaise et dont le père a investi dans les chemins de fer du Far-West. La nouvelle baronne Gourgaud (et fière de l'être !) est éprise de la culture française, admiratrice des peintres français du début du XX^e siècle - très amie de Marie Laurencin - et collectionneuse de leurs œuvres. Le couple Napo et Eva est célèbre dans la France des *Années folles*. Mais ils vont aussi marquer leur époque d'une autre manière.

3 112 soldats allemands et 3 soldats français ont été inhumés au cimetière d'Yerres. Une stèle funéraire y porte les noms de 22 soldats allemands.

4 Par exemple, Albert Béranger, maire de Draveil, disparu dès la chute de l'Empire et remplacé à l'initiative de la population.

Ils découvrent complètement endormie la petite île d'Aix, au large de Rochefort-sur-Mer, où Napoléon a passé ses derniers jours sur le sol français avant de se rendre aux Anglais qui vont l'exiler à Sainte-Hélène. Ils achètent la maison du gouverneur (ou logea Napoléon en 1815), les bâtiments militaires désaffectés, les restaurent et créent un musée Napoléon privé en y transférant de nombreuses œuvres d'art de l'Empire. Ils achètent une vingtaine des petites maisons et boutiques du village de l'île et les louent à prix modérés à la population locale pour éviter la spéculation immobilière et l'invasion de résidences secondaires. Ils créent un hôtel (Napoléon bien sûr) pour recevoir leurs amis. Près d'un siècle plus tard, les habitants de la si paisible île d'Aix (sauf du 14 juillet au 15 août) considèrent toujours Napo et Eva comme leurs bienfaiteurs.

Napo est aussi un grand chasseur et, avec son ami Robert Richner, il monte des expéditions au Soudan, au Kenya, en Ouganda, où ils ont pour guide de chasse Denys Finch-Atton, connu pour avoir été l'amant de Karen Blixen et le héros de son roman *La ferme africaine* (incarné par Robert Redford dans *Out of Africa*). Mais ils se livrent aussi à des recherches ethnologiques, zoologiques et botaniques. En 1933, ils créent en face du musée Napoléon un musée africain où leurs trophées de chasse et la faune africaine sont exposés dans des diaporamas figurant des décors de l'Afrique orientale, ensemble très représentatif de la muséographie des années 1930. Les deux musées de l'île d'Aix ont été légués à l'État par le baron Gourgaud et sont aujourd'hui rattachés au musée de Malmaison.

Le château de La Grange, dont la galerie centrale construite par le maréchal de Saxe est ornée d'un impressionnant décor impérial, a une vie sociale intense jusqu'à la Seconde Guerre mondiale. Puis Napo est frappé par la maladie de Parkinson et meurt à La Grange le 30 août 1944. Grâce à sa nationalité américaine, Eva était parvenue à préserver ses collections de leur pillage par les nazis et décède en 1959 en léguant de nombreux tableaux, des dessins, etc. au musée du Louvre. André Malraux veillera personnellement à l'intégration de ces œuvres dans les collections de l'État. Ainsi le visiteur du musée d'Orsay peut admirer *L'Italienne* de Van Gogh, *La femme au chat* de Bonnard, *Une baignade à Asnières* de Seurat, *Les baigneurs* de Cézanne, *Deux danseuses au repos* de Degas, le *Don Quichotte et la mule morte* de Daumier et autres œuvres en réserve. Au Centre Georges-Pompidou, il verra *L'Arlequin* et *La fillette au cerceau* de Picasso, deux Braque, cinq Fernand Léger, deux Matisse, et deux superbes portraits de la baronne Gourgaud par Marie Laurencin. Qui remarque les discrets cartouches : donation Gebhard-Gourgaud ?

Napoléon Gourgaud Du Taillis, cinquième baron Gourgaud.

Napo et Eva Gourgaud n'ont pas eu d'enfant. En dehors de leurs donations à l'État, de leurs legs à une Société des Amis de l'île d'Aix, leur héritier est leur petit-neveu Napoléon-André Gourgaud Du Taillis (1922-2010), petit-fils d'Étienne Gourgaud Du Taillis. Celui-ci hérite en particulier du château de La Grange et du titre de baron Gourgaud, qu'il va utiliser comme nom d'usage - de

préférence à celui de comte Du Taillis - en raison de sa résonance historique. Sous ce nom, il va marquer la fin du XX^e siècle et en particulier la célébration du bicentenaire de l'épopée napoléonienne (1997-2015).

Au début des années 1980, le baron Gourgaud est co-président d'une association de 2 000 à 3 000 membres, intitulée le Souvenir napoléonien, regroupant des historiens, des passionnés d'histoire, des nostalgiques de l'Empire, des descendants des acteurs de l'épopée, etc. Parmi ces adhérents, M. Martial Lapeyre, inventeur de l'industrialisation des portes et fenêtres et fondateur de l'entreprise éponyme. Celui-ci décède en 1984, léguant la majeure partie de ses biens au Souvenir napoléonien (ou plutôt leurs revenus via la Fondation de France). Vu l'importance de cette donation, l'État s'en mêle et impose la création d'une fondation spécifique, la Fondation Napoléon, sous la tutelle du ministère de la Culture et du ministère de l'Intérieur. Le baron Gourgaud devient président de cette Fondation.

Depuis trente ans, la Fondation Napoléon a développé ses activités, décernant des prix à des ouvrages historiques, distribuant des bourses à des doctorants en histoire, commémorant le bicentenaire des principaux événements de l'histoire du Premier Empire, organisant des expositions, réalisant des actions de mécénat pour la restauration de sites et monuments napoléoniens, et en particulier des *Domaines français de Sainte-Hélène*, car la France est propriétaire sur cette île perdue au milieu de l'Atlantique Sud des deux habitations où vécut Napoléon (Longwood House, les Briars) et du site de la Tombe (vide depuis 1840).

En particulier, le baron Gourgaud a été à l'initiative d'un projet considérable : la collecte, le rassemblement, l'analyse de la *Correspondance* de Napoléon Bonaparte durant toute son existence, soit 40 500 lettres (dont 23 000 ne figurent pas dans la *Correspondance* publiée sous le Second Empire), qui ont été publiées de 2004 à 2018 en 15 volumes totalisant 22 000 pages. Ce travail, réalisé avec l'aide des Éditions Fayard, a mobilisé pendant une douzaine d'années 456 collaborateurs, presque tous bénévoles. Le baron Gourgaud n'en aura pas vu la fin car il est décédé en 2010, après avoir, en 2005, transmis la présidence de la Fondation Napoléon à M. Victor-André Masséna, prince d'Essling, descendant du maréchal d'Empire.

Napoléon a vécu six ans à Sainte-Hélène et 2021 marquera le bicentenaire de son décès, qui sera commémoré en France et en Europe, mais aussi sur l'île de Sainte-Hélène qui, après deux siècles d'isolement, est entrée en 2017 dans l'ère moderne, grâce à la construction d'un aéroport permettant de s'y rendre depuis Paris en trente-six heures au lieu d'une semaine.

Retour vers le maréchal de Saxe.

Au début des années 1990, le baron Gourgaud, ayant un fils unique, a jugé que la gestion et l'entretien d'un domaine familial tel que celui de La Grange étaient trop lourds à supporter. Les collections d'objets d'art ont été dispersées,

le mobilier et les équipements ordinaires ont été vendus aux enchères pendant plusieurs jours et le château mis en vente. Ces opérations ont traumatisé certains Yerrois qui étaient attachés au lien de leur territoire avec l'histoire napoléonienne, persuadés que le général Gourgaud avait vécu à La Grange. L'auteur de ces lignes y a par le passé brisé quelques illusions mais les Yerrois peuvent se consoler en compagnie des frères Caillebotte dont la présence sur leur commune est indiscutable.

Le domaine de La Grange a alors connu une décennie de vicissitudes, acquis par des investisseurs japonais dans l'intention d'y installer un golf, projet abandonné. Au début des années 2000, il est acheté par M. Philippe Savry, fondateur de la chaîne hôtelière "Les Hôtels particuliers". Le château est restauré, remeublé, équipé en restaurant, salon de thé et chambres d'hôtel. Il accueille des manifestations (mariages, anniversaires, etc.) et des séminaires d'entreprises. Non pas par mépris du général Gourgaud mais pour des raisons commerciales, il a reçu le nom plus porteur d'Hostellerie-Château du Maréchal de Saxe, l'auteur de sa transformation au XVIII^e siècle. Ce qui, à la table du restaurant, permet d'évoquer la mémoire de George Sand qui, pas plus que le général Gourgaud semble-t-il, n'est venue à cette propriété de son arrière-grand-père.

Mais le souvenir de l'histoire napoléonienne n'est pas totalement absent à l'Hôtel du Maréchal de Saxe puisque la petite chapelle, à droite du château, est dédiée à.... Sainte Hélène.

SOURCES

. Tulard, Jean (sous la direction de), *Dictionnaire Napoléon*, Fayard, 1987 et 1999.

. Macé, Jacques, *Le général Gourgaud*, Nouveau Monde Éditions/Fondation Napoléon, 2006.

. Archives nationales, Fonds Gourgaud, 314 AP.

. Archives municipales, Yerres.

. Général-baron Gourgaud, *Journal de Sainte-Hélène*, publié en 1899 et en 1947. Ces deux éditions comportent de nombreuses coupures, en raison des propos directs et abrupts tenus par Gourgaud et Napoléon dans leurs conversations. Une édition intégrale de ce Journal a été publiée par Jacques Macé aux Éditions Perrin en novembre 2019.

Photos : sur www.societe-amis-iledaix.com/lepoque-gourgaud

Les « Morts pour la France » de Montlhéry pendant la guerre 1914-1918, leur inscription sur les monuments et le Livre d'or

Jean LESCURE¹ et Patricia SANTONIE²

Introduction.

Pour une commune comme Montlhéry, on constate des différences notables entre ses listes des « Morts pour la France » de la guerre de 1914-1918. Celles-ci ont été établies, quelques années après cette guerre, à partir des noms inscrits soit sur les monuments aux morts de la ville soit dans le « Livre d'or » de la commune. Le « Livre d'or de Montlhéry », envoyé par le ministère des Pensions, a été le document officiel de ses « Morts pour la France », avant la constitution, en 2003, de « Mémoire des hommes », la base des « Morts pour la France » de la première guerre mondiale, élaborée par le ministère des Armées. Nous avons cherché les raisons des différences entre ces listes. L'état civil et le dossier militaire de tous les soldats inscrits sur les monuments aux morts de la ville ou dans son Livre d'or ont été examinés. Nous exposons ci-dessous les raisons des discordances entre ces listes, nous expliquons les cas particuliers et nous établissons la véritable liste des « Morts pour la France » de Montlhéry pendant la première guerre mondiale.

« Mort pour la France »

La mention « Mort pour la France », de la guerre de 1914-1918, est décernée à des soldats et à des victimes de guerre, décédés au cours de ce conflit. Son attribution a été instituée par la loi du 2 juillet 1915, modifiée par celle du 28 février 1922. Seules les personnes décédées entre le 2 août 1914 et le 24 octobre 1919, morts pour faits de guerre dans la zone des opérations ou à cause de dommages directement imputables à cette guerre, ont été susceptibles de recevoir cette glorieuse mention (voir Anonyme, 2019). Cependant, des blessés,

1 Président de l'Amicale des Anciens Combattants de Linas-Montlhéry, Attaché honoraire au Muséum national d'Histoire naturelle ; lescure@mnhn.fr

2 Service d'état civil de la mairie de Montlhéry ; Santonie.patricia@icloud.com

des gazés surtout, morts après ces dates à la suite de ces mêmes causes, ont eu très légitimement droit à cette attribution et l'ont eue.

Le Livre d'or

Selon la loi du 25 octobre 1919, relative à la commémoration et à la glorification des « Morts pour la France » au cours de la Grande Guerre, l'État, par le ministère des Pensions, lance le projet d'un Livre d'or, mentionnant tous les « Morts pour la France », qui sera déposé au Panthéon. Pour ce faire, le ministère des Pensions établit la liste des « Morts pour la France » de chaque commune. L'opération est longue, demande beaucoup de temps ; il y a le problème des disparus à recenser, des morts à identifier, etc. Les listes ne sont adressées aux communes qu'à partir de 1929. Montlhéry la reçoit le 25 octobre 1929 et Linas le 3 mars 1931. Les mairies doivent contrôler ces listes, les amender au besoin, renvoyer une copie corrigée au ministère mais elles gardent l'exemplaire de leur commune, c'est leur Livre d'or.

Selon les textes officiels, les marins « Morts pour la France » ne figurent pas sur les Livres d'or envoyés aux communes, un travail analogue à celui du ministère des Pensions doit être effectué pour eux, de façon indépendante, par le ministère de la Marine. Nous avons ainsi à Montlhéry le cas de Pierre Graillot, né à Montlhéry, matelot musicien de 1^{re} classe sur le croiseur cuirassé *Léon Gambetta*, disparu en mer le 27 avril 1915. Il est déclaré officiellement « Mort pour la France », il est inscrit sur les monuments aux morts de la commune mais il n'est pas inscrit sur le Livre d'or envoyé par le ministère des Pensions. Le cas doit être beaucoup plus fréquent dans les communes riveraines de la mer, abritant un port, et leur Livre d'or du ministère des Pensions doit être beaucoup plus succinct que ceux des communes de l'intérieur. Finalement, Le Livre d'or des marins « Morts pour la France » pendant la Grande Guerre n'a pas été réalisé par le ministère de la Marine.

En 1935, les listes des « Morts pour la France » de l'armée de terre, qui comprenait aussi les militaires de la nouvelle aviation, sont dressées. L'établissement du Livre d'or national est clôturé. Cent vingt volumes doivent être imprimés. Un exemplaire doit être déposé solennellement au Panthéon, mais les contraintes budgétaires surgissent, les gouvernements et les opinions changent, la guerre arrive, le projet reste et restera toujours dans les cartons.

Les monuments aux morts de Montlhéry.

Après 1918, les communes ne sont pas restées inactives et n'ont pas attendu les instructions des ministères pour rendre hommage à leurs morts. Elles ont célébré la mémoire de leurs « Morts pour la France » en érigeant des monuments en leur honneur. Ceux-ci sont d'ailleurs plus ou moins subventionnés, la loi des finances du 31 juillet 1920 fixe les barèmes de ces subventions. La plupart des monuments aux morts sont édifiés dans les communes entre 1920 et 1925.

Montlhéry a inauguré ses trois monuments aux morts, celui du cimetière, celui de la place du Marché et celui de l'église, le même jour, le dimanche 23 octobre 1921 (voir affiche ci-dessous).



Affiche de l'inauguration des monuments élevés en l'honneur des morts et des combattants de la Grande Guerre de Montlhéry

À vrai dire, le monument de la place du Marché est dédié à tous ses combattants et non exclusivement à ses « Morts pour la France ». On lit dans le compte rendu de la séance extraordinaire du Conseil municipal de Montlhéry, le 4 août 1920 (Anonyme, 1020), que le secrétaire de la Commission du monument aux morts (non le maire, comme l'écrit Bauhaire, 2008), M. Gros, déclare : « *Les uns veulent élever à nos glorieux morts un monument dans le lieu de repos, dans le cimetière communal, où dorment tous ceux qui ont été leurs compagnons ou les témoins de leur vie... mais il ne faut pas toutefois que notre admiration pour ces héros disparus soit exclusive. Nous devons songer à tous ceux... qui sont revenus de la guerre, à tous ces blessés, mutilés, poilus échappés par miracle à la fournaise... Ils doivent être à l'honneur et leur souvenir évoqué au grand jour*

de la place publique ». Depuis un certain temps, tout le monde considère le monument de la place comme un monument aux morts, situé au cœur de la ville, pour mieux se souvenir de ses enfants morts pour la patrie.



Monument de la place (dédié aux combattants). Le sculpteur a fait une faute d'anatomie et n'a jamais lancé de grenade ; dans tout lancer, le pied d'appel est l'inverse de la main qui lance.

Montlhéry serait la seule commune de l'Essonne à avoir érigé trois monuments dédiés à ses combattants et à ses « Morts pour la France » de la guerre 1914-1918 : celui de la place, celui du cimetière et celui de l'église. Dans les églises de l'Essonne, les noms des « Morts pour la France » de la paroisse sont presque toujours gravés sur une simple plaque de marbre, fixée sur un mur.

À Linas, cette plaque est flanquée de deux grandes statues, qui en font presque un monument ; c'est ce que pensent les Linois (Koelsch *et al.*, 2018).

Les « Morts pour la France » de Montlhéry.

On constate une grande différence entre les listes des « Morts pour la France » sur le monument aux morts du cimetière de Montlhéry, sur celui de l'église, et surtout la liste des « Morts pour la France » du Livre d'or de la commune. Pour la guerre 1914-1918, 78 noms sont inscrits sur le monument du cimetière, 62 dans le Livre d'or et 52 sur le monument de l'église. De plus, ce ne sont pas toujours les mêmes noms qui y sont inscrits : 25 noms inscrits au cimetière ne sont pas dans le Livre d'or, 10 noms du Livre d'or ne sont pas sur le monument du cimetière, deux noms du monument de l'église ne sont ni au cimetière ni dans le Livre d'or. Toutes ces différences ne sont pas dues seulement à un écart de dates entre les inscriptions sur les monuments en 1921 et la diffusion du Livre d'or en 1929 mais à un défaut de réglementation, de précision au sujet des inscriptions des « Morts pour la France » dans le Livre d'or et sur les monuments. Le lien direct entre un « Mort pour la France » et la commune de son inscription sur un monument aux morts, n'ayant pas été défini avec précision, il a été sujet à diverses interprétations.



Monument aux morts du cimetière

Il y a 78 noms inscrits pour la guerre 1914-1918 sur le monument aux morts du cimetière de Montlhéry. Soixante et onze d'entre eux sont les noms de soldats, qui ont été officiellement déclarés « Morts pour la France ». Sept de ces morts n'ont pas eu droit à ce titre et, théoriquement, leurs noms ne devraient pas être sur le monument, ils ne sont d'ailleurs pas sur le Livre d'or. Ce sont ceux de Joseph Appert, Émile Bierne, Henri Bonnamy, Eugène Bonville (pour Bonneville, écrit par erreur sur le monument), Rémi Jacquelin, Lucien

Lemonnier et Henri Mestivier. Joseph Appert, affecté à la territoriale en 1917, mort le 8 février 1919 d'une grippe infectieuse (sans doute la grippe espagnole) à son domicile de Montlhéry, a été déclaré non-« Mort pour la France ». Émile Bierre, né le 21 novembre 1878 à Montlhéry, maréchal des logis, est décédé le 17 août 1914 à l'hôpital Saint Maurice à Vincennes, d'une « maladie non imputable au service ». Auguste Henri Bonnamy, né le 24 avril 1888 à Montlhéry, est décédé le 17 avril 1915 à Suzanne dans la Somme ; « il a été trouvé mort le matin dans la cabane qu'il occupait avec ses camarades, embolie probable ». Eugène Bonville, né le 9 décembre 1886 à Marcoussis, est décédé le 21 février 1918 de maladie en son domicile, 25 rue de la Ferronnerie à Montlhéry. Rémi Lucien Jacquelin, né le 1^{er} octobre 1870 à Alluys (Eure et Loir), domicilié à Montlhéry, est décédé le 23 juin 1917 à l'hôpital mixte du Havre de maladie non imputable au service. Lucien Fernand Oscar Lemonnier, né le 3 août 1886 à Boulou (Calvados), domicilié à Montlhéry, est mort noyé dans la Seine à Bobigny, le 27 décembre 1918, un accident déclaré « non imputable au service ». Enfin, il y a parmi ces non-« Morts pour la France », le maréchal des logis Mestivier Henri Maurice, né le 21 décembre 1879 à Maves (Loir et Cher). Les Montlhériens de la génération d'entre les deux guerres connaissent ce nom parce qu'ils ont très bien connu sa veuve, Mme Mestivier, sage-femme, habitant 7, place du Marché. Celle-ci a mis au monde la moitié des enfants de Montlhéry, nés entre les deux guerres et pendant la deuxième guerre mondiale. C'est le cas du premier signataire de cet article, de son frère et de ses sœurs. Le maréchal des logis Mestivier est décédé le 4 octobre 1917 à l'hôpital d'Orléans à la suite « d'une maladie aggravée en service ». On a cru très légitimement à Montlhéry qu'Henri Mestivier était « Mort pour la France », comme d'autres morts de maladie aggravée en service, et on l'a inscrit sur les monuments aux morts du cimetière et de l'église. Malheureusement, il n'a pas été déclaré « Mort pour la France » à la suite d'une maladie « imputable au service », comme un bon nombre de cas semblables. Le verdict du tribunal des Pensions est arrivé après la première rédaction du Livre d'Or et l'érection des monuments aux morts de Montlhéry : Henri Mestivier n'est pas « Mort pour la France ». Paix à sa mémoire ! Le souvenir des Montlhériens prévaut : ceux-ci continuent à le glorifier en mentionnant son nom pendant l'appel des « Morts pour la France » lors des journées commémoratives au cimetière et à l'église et ils ont sans doute raison. Justice lui est rendue !

Les inscrits dans le Livre d'or et sur le monument aux morts du cimetière de Montlhéry

Théoriquement, la liste officielle des « Morts pour la France » d'une commune, pendant la guerre 1914-1918, est celle inscrite dans le Livre d'or de cette commune. Elle comprend les noms des « Morts pour La France » de l'armée de terre nés ou résidant dans la commune. Cette dualité dans le choix du lieu d'inscription a provoqué des duplications ou des confusions dans les inscriptions. Si on naît dans une seule commune, on peut résider successivement dans plusieurs communes. Bien que cela soit supposé, il n'est pas stipulé

expressément pour cette liste que la commune de résidence est celle du dernier domicile, comme c'est le cas pour l'état civil. Comme la commune du dernier domicile, parfois très récent au moment de la mobilisation, est différente de celle de la naissance, des « Morts pour la France » ont été inscrits sur le Livre d'or de deux communes, celle de leur naissance et celle de leur dernier domicile. Ceci risque d'ailleurs de fausser des statistiques réalisées à partir de ces listes.

Aucun texte législatif ou réglementaire ne détermine expressément les conditions d'inscription sur les monuments aux morts communaux. Est-ce le monument de la commune de la naissance, du domicile avant ou après un mariage, du dernier domicile ou même du domicile de la famille ? Il semble que l'usage de ne pas inscrire une même personne sur plusieurs monuments aux morts ait prévalu mais on constate cependant des inscriptions à la fois sur le monument de la commune de la naissance et sur celui du dernier domicile. Autre circonstance, les familles ont fait parfois pression pour que leur mort à la guerre soit inscrit sur le monument de leur commune, même si celle-ci n'était pas la commune de la naissance ou de la dernière résidence du défunt, surtout si celui-ci est enterré dans la tombe de la famille sur cette commune. C'était une pression bien compréhensible à laquelle beaucoup de maires ont cédé.

Quand on examine le Livre d'or de Montlhéry, on s'aperçoit d'abord que sa liste, qui comprend 63 noms, a été amendée par la commune, comme le demandait le ministère. On y voit un nom rayé et trois noms calligraphiés différemment : le nom rayé est celui de Mestivier Henri, évoqué ci-dessus, et les trois noms calligraphiés différemment, qui ont sans doute été ajoutés, sont ceux de Huet Fernand Jules, Lemaire Marcel Henri René et Pigeassou Auguste Eugène. La liste « officielle » des « Morts pour la France » de Montlhéry dans le Livre d'or n'est pas complète. Comme nous l'avons écrit ci-dessus, il y a 78 noms inscrits pour la guerre de 1914-1918 sur le monument aux morts du cimetière de Montlhéry. Soixante et onze d'entre eux sont les noms de soldats qui ont été déclarés effectivement et officiellement « Morts pour la France », ils sont d'ailleurs inscrits dans la « Base des Morts pour la France de la première guerre mondiale » du ministère des Armées, intitulée « Mémoire des Hommes ». Pourquoi dix-huit de ces « Morts pour la France » de Montlhéry ne sont pas consignés dans le Livre d'or de la commune ? Soit, ils ne sont pas nés à Montlhéry, soit, s'ils y sont nés, ils n'y résidaient pas au moment de leur mobilisation. Ce sont les seules raisons valables qu'on peut évoquer. Or, si on consulte le registre d'état civil de la ville de Montlhéry, six parmi ces dix-huit « Morts pour la France » sont nés à Montlhéry : Charpentier Léon, Dehayes André, Duclair Charles, Fargier Albert, Fontaine Onézime et Graillot Pierre. Toutefois, celui-ci est un cas particulier : Graillot était marin et, par conséquent, ne pouvait pas être inscrit sur le Livre d'or du ministère des Pensions, réservé à ceux qui n'étaient pas marins comme nous l'avons dit plus haut. Quatre des cinq autres « Morts pour la France », natifs de Montlhéry, que nous venons de mentionner, n'y résidaient pas quand ils sont partis à la guerre, mais Fontaine Onésime y habitait. Ces quatre ou cinq « Morts pour la France » auraient dû être

inscrits par le ministère sur le Livre d'or de Montlhéry ou ajoutés à celui-ci quand la mairie a reçu son exemplaire, surtout qu'ils étaient déjà sur le monument aux morts de la ville. Pourquoi ces cinq et même six « Morts pour la France » sont inscrits sur le monument du cimetière ? Leurs familles ont sans doute demandé qu'ils y soient parce que c'est leur commune, la commune de naissance de leur enfant, et leur défunt est peut-être enterré dans le caveau de la famille au cimetière de Montlhéry. Quant aux douze autres, qui ne sont pas nés à Montlhéry, ils n'y résidaient pas quand ils sont partis à la guerre, mais leurs familles habitaient peut-être à Montlhéry. Ces « Morts pour la France » peuvent y avoir vécu pendant leur enfance ou leur jeunesse, ils sont peut-être enterrés aussi dans le caveau de leur famille à Montlhéry, même si la déclaration de leur décès avec la mention « Mort pour la France » a été transcrite officiellement dans une autre commune.

On est confronté parfois à des cas très compliqués comme celui de Védrenne Léon Jules, né à Marcoussis le 25 décembre 1895, disparu à Notre Dame de Lorette le 25 mai 1915, déclaré « Mort pour la France » et inscrit d'ailleurs sur le grand mémorial édifié sur ce site à l'occasion du centenaire de la guerre 1914-1918. Léon Jules est le fils de Védrenne Léon Louis, garde-champêtre à Montlhéry, né aussi à Marcoussis mais le 25 mai 1870, et décédé le 4 avril 1918 à Montlhéry. Ce garde-champêtre, père de six enfants, âgé de 44 ans en 1914, qui, théoriquement, faisait partie de la dernière classe de la territoriale, n'a finalement pas été mobilisé et n'a donc pas participé à la guerre 1914-1918 (Chardon, 2020). Des documents militaires à son nom concernent des homonymes, notamment un Védrenne Léon Louis Martin, né à Paris, qui serait aussi « Mort pour la France » en 1915 dans le Pas-de-Calais, mais le 23 juin à Ablin Saint-Nazaire. Védrenne Léon Jules (le fils du garde-champêtre) n'est pas inscrit sur le Livre d'or de Montlhéry mais sur le Livre d'or de Linas, son dernier domicile. Il est inscrit sur le monument aux morts du cimetière de Linas et sur celui de Montlhéry. Sa tombe est d'ailleurs juste à côté de celui de Montlhéry dans le carré militaire qui l'entoure. Son nom, le lieu et la date de sa mort sont gravés sur cette tombe mais on m'affirme que son nom est aussi gravé sur une tombe du cimetière de Linas, celle de sa famille. Toutefois, comme il a été déclaré officiellement disparu par le tribunal civil de Corbeil, le 28 avril 1920, son corps n'a pas été retrouvé et, par conséquent, n'a pu être inhumé dans une de ces tombes.

On a examiné ci-dessus les cas des « Morts pour la France » inscrits sur le monument du cimetière de Montlhéry et qui ne sont pas inscrits sur le Livre d'or de la commune mais on a aussi l'inverse. Il y a neuf « Morts pour la France » mentionnés dans le Livre d'or de Montlhéry, donc officiellement nés ou résidents à Montlhéry, qui ne sont pas inscrits sur le monument aux morts du cimetière de la ville. Ce sont : Aubrière Arthémon, Brissaut Aimé, Collet Étienne, Durand Raoul, Fauchet Henri, Legentil Constant, Letourneau Pierre, Nicoli Dominique et Vanderheyden Paul. La non-inscription de Brissaut Aimé Lucien sur le monument de Montlhéry est compréhensible. Aimé Lucien

Brissaut est né à Linas le 11 mars 1891, mais il habite Montlhéry avant la mobilisation de la guerre, il y est d'ailleurs clerc d'huissier. Tué le 27 septembre 1915 dans la Meuse, déclaré « Mort pour la France », il est inscrit dans le Livre d'or de Montlhéry, sa commune de résidence, mais il est inscrit aussi sur le Livre d'or de Linas, son lieu de naissance. La mairie de Linas l'y a ajouté, très légitimement, en 1931, lors de sa révision de son Livre d'or. Brissaut est inscrit sur le monument aux morts du cimetière de Linas, où il est peut-être enterré, car c'est la commune de ses parents et de sa jeunesse. La mairie de Montlhéry n'a sans doute pas voulu faire de doublon et ne l'a pas inscrit sur le monument aux morts de la ville sachant qu'il était sur celui de Linas. Aubrière Arthémon n'est pas né à Montlhéry et ce n'est pas sa dernière résidence, son avis de décès « Mort pour la France » a été transcrit à Gambaiseuil (Yvelines). C'est apparemment une erreur de l'avoir laissé inscrit sur le Livre d'or de Montlhéry. Collet Étienne est né à Montlhéry, Vanderheyden Paul est né aussi à Montlhéry et y habitait, Durand Raoul, Fauchet Henri, Legentil Constant, Letourneau Pierre, Nicoli Dominique ne sont pas nés à Montlhéry mais y résidaient, leurs avis de décès ont été transcrits à Montlhéry. Donc, à part Aubrière, c'est normal que les « Morts pour la France », que nous venons de citer soient inscrits sur le Livre d'or de la ville mais nous ignorons les raisons de leur non-inscription sur les monuments aux morts de la ville (cimetière et église). Leurs familles ne résidaient sans doute pas à Montlhéry, lors de l'érection de ces monuments, et n'ont pas demandé l'inscription de leur défunt sur les monuments aux morts de la commune. Il y a cependant une erreur, une omission ou une apparente contradiction quelque part parmi ces inscriptions ou ces non-inscriptions.

Le monument aux morts de l'église.

Le monument aux morts de l'église est un grand retable en bois situé dans la nef droite de l'église. Il y a un grand crucifix au milieu du retable et les noms des morts de la guerre 1914-1918 sont gravés de chaque côté sur une grande plaque en marbre. Quelques noms ont été ajoutés, sans doute après l'inauguration du monument, sur une petite plaque supplémentaire fixée en dessous du crucifix. Il y a seulement 52 noms sur le monument aux morts de l'église. On peut comprendre que, pour diverses raisons (participation aux frais d'instauration du monument, par exemple), il y ait moins de noms sur ce monument que sur celui du cimetière. Cependant, deux nouveaux noms de « Morts pour la France » de Montlhéry, apparaissent sur ce monument, précisément sur sa plaque supplémentaire, ceux de Bernard Marcel et de Doguet Maurice. Bernard Marcel est né à Montlhéry, mais son dernier domicile est Saint-Michel-sur-Orge, il devait avoir de la famille à Montlhéry. Doguet Maurice est né à La Norville et il est déclaré domicilié à Marolles-en-Hurepoix, mais sa famille, que nous avons connue, habitait Montlhéry.



Monument aux morts de l'église

Le carré militaire du cimetière de Montlhéry.

Le monument aux morts du cimetière de Montlhéry est entouré sur trois côtés d'un carré militaire comprenant treize tombes de militaires « Morts pour la France » pendant la Grande Guerre. Ce carré militaire n'est pas délimité par un rebord particulier, la glorieuse mention « Mort pour la France » est gravée sur chacune de ses tombes. Toutefois, parmi ces treize militaires, qui sont d'ailleurs inscrits sur le monument au milieu du carré, l'un d'entre eux, Jaquelin Rémi Lucien, domicilié à Montlhéry, n'a pas été déclaré « Mort pour la France ». Il est mort « d'une maladie non imputable au service » à l'hôpital mixte du Havre, le 23 juin 1917, à presque 47 ans ! Les Montlhériens n'ont pas été du même avis

que le tribunal des Pensions, lui ont attribué ce « titre » et continuent de l'honorer. Les « Morts pour la France » enterrés dans le carré militaire du cimetière de Montlhéry n'étaient pas tous domiciliés officiellement à Montlhéry. Jullien Camille, né à Bréval (Seine et Oise), était domicilié officiellement à Argenteuil. On a de nouveau le cas particulier de Léon Védrenne, évoqué ci-dessus, dont le dernier domicile est Linas.

Discussion et conclusion.

Après avoir examiné les dossiers des Montlhériens morts pendant la Grande Guerre, nous constatons qu'il n'y a pas eu de vraie cohérence dans l'établissement des listes de « Morts pour la France » sur les monuments aux morts et dans le Livre d'or de la commune, comme sans doute dans beaucoup d'autres communes de France. Cela résulte d'un manque de directives précises au niveau national. L'émotion, le deuil des familles, le culte du souvenir, la glorification des morts de la Grande Guerre ont prévalu sur la rationalité abstraite des directives gouvernementales. C'est compréhensible par rapport au drame que la France a vécu à ce moment-là. Selon tous ces critères, les vœux de la population et la décision des élus locaux de l'époque, nous avons une liste hétérogène des combattants de Montlhéry morts pendant la Grande Guerre, des déclarés officiellement « Morts pour la France » et d'autres qui ne le sont pas, des nés ou pas nés dans la commune, des domiciliés ou non domiciliés à Montlhéry selon l'état civil. Tous ces morts, les Montlhériens d'alors ont voulu les honorer et ceux d'aujourd'hui continuent de saluer leur mémoire.

Si on examine les décès des 89 soldats de Montlhéry morts pendant la Guerre 1914-1918, on constate que 27 d'entre eux (30 %), sont nés à Montlhéry. Huit (10 %) sont nés dans des communes environnantes (Linas, La Ville-du-Bois, Longpont, Marcoussis), 24 sont nés en Île-de-France tandis que les autres viennent de toute la France, notamment de l'Eure-et-Loir et du Loiret. Montlhéry avait alors besoin de main-d'œuvre. L'Eure-et-Loir a d'ailleurs continué à procurer des travailleurs à la région de Montlhéry après la première et même la deuxième guerre mondiale.

Quatre-vingt-neuf morts ! C'est beaucoup pour une petite ville de 2 493 habitants, comme Montlhéry en 1911. C'est sans doute autour d'un tiers de ses hommes entre 20 et 50 ans. Parmi ces 89 morts, 45 ont été tués à l'ennemi pendant les combats, 9 ont été déclarés disparus, 19 sont morts à l'ambulance des suites de blessures de guerre, 16 sont morts de maladie plus ou moins imputables au service. Beaucoup de morts à l'ambulance et à l'hôpital ! La pénicilline, les antibiotiques n'existaient pas encore, ils ne seront découverts qu'à la fin de la 2^e guerre mondiale et sauveront beaucoup de vies de combattants.

Remerciements.

Nous remercions vivement le groupe généalogique de Montlhéry Loisirs Amitiés (MLA) de Montlhéry pour avoir recherché et recueilli le dossier militaire des Montlhériens morts pendant la guerre 1914-1918 et inscrits sur le monument aux morts du cimetière de la commune. Nous remercions également l'association Patrimoine et Traditions de Linas et le service de l'état civil de cette ville pour divers renseignements concernant des Linois morts pendant cette guerre.

Références bibliographiques.

Anonyme 1920 – Séance extraordinaire d'août (4 août). Registre des délibérations du conseil municipal de Montlhéry. 7 p.

Anonyme 1929 – Livre d'or. Commune de Montlhéry. Département de Seine-et-Oise. *Ministère des Pensions, Direction de la liquidation, Bureau de l'État civil*. 12 p.

Anonyme 1931 – Livre d'or. Commune de Linas. Département de Seine et Oise. *Ministère des Pensions, Cabinet du Ministre, Service de l'État civil et des Sépultures Militaires*. 3 p.

Anonyme 2003 – Mémoire des hommes. Base des Morts pour la France de la Première Guerre Mondiale. *Ministère des Armées. SGA. Direction des patrimoines, de la mémoire et des archives*.

Anonyme [Archives nationales] 2019 – Les livres d'or des Morts pour la France de la Première Guerre mondiale. 4 p. (Archives nationales, 2014. Fiche rédigée par Damien Richard, 2010, revue par Michèle Conchon, 2015. Version mise à jour en mai 2019).

Beauhaire Mathieu. – *L'Histoire, la mémoire et la pierre. Les monuments aux morts de la première guerre mondiale dans le département de l'Essonne*. AD 91, Inquarto/2687, 2006-2007.

Chardon G. 2020 – *Les Poilus de Linas*. 113 p. (avec la collaboration de l'association Patrimoine et Traditions de Linas) (non publié).

Koelsch Bernard, Marc Michel, Petit Denis & Petit Michel 2018 – *1914-1918. Les Linois dans la Grande Guerre*. Association Patrimoine et Traditions de Linas. 116 p.

Annexe

Liste des « Morts pour la France » de Montlhéry

ALLAIS Julien, AMY Fernand, ARMAND Philibert, AUBRIERE Arthémon, AUVRAY Alphonse, AVELINE Marius, BANNWARTH George, BENOIST Charles, BERNARD Marcel, BIRE Émile, BONNEAU Raymond, BORDRY Félix, BRISSAUT Aimé, BRISSON Marcel, BUCHETTE Alcide, CHABOCHE Marie, CHAROLET Auguste, CHARPENTIER Léon, CHEVALLIER Fernand, COLLET Etienne, CORBY Marcel, DAVOINE Marcel, DESHAYES André, DOGUET Maurice, DUCLAIR Charles, DUMAY Albert, DUMAY Georges, DURAND Raoul, FARGIER Albert, FAUCHET Henri, FLEURY Valentin, FONTAINE Onésime, FONTAINE Paul, FOURNIER Victor, GACHET Armand, GAILLARD Vincent, GEORGE René, GESTIN Henri, GRAILLOT Pierre, GRAPHT Eugène, GRONDARD Ernest, GUYON Pierre, HALLOPPE Léon, HORNSTEIN Léon, HUET Fernand, JOURNAL Alcide, JUBERT Eugène, JULLIEN Louis, JULLIEN Marius, LANGUMIER Lucien, LEGENTIL Constant, LEGOUPIL Raoul, LEGRAND Victor, LEMAIRE Marcel, LEMAIRE Ulysse, LETOURNEAU Pierre, MARTIN Victor, MICHELET Henri, MICHELET René, MONTIER Léon, MORIZET Henri, NIAU Henri, NIAU Joseph, NICOLI Dominique, PEAN Henri, PETIT Léon, PIGEASSOU Auguste, PIPART Joseph, PLOYER Joseph, POINT Paul, RENARD Eugène, RICOIS Maurice, RIVIERE Jules, ROBERT Lucien, ROBILLARD Lucien, SAINÉ Alphonse, SERANNE Paul, TONNELIER Georges, VACHER Armand, VANDERHRYDEN Paul, VASSEUR Eugène, VEDRENNE Léon.

Une description de l'église Saint Spire de Corbeil vers 1943

Le « cahier d'archéologie » du jeune Jean Bâton

Philippe Salvon et Frédéric Gatineau

Né à Paris le 30 juin 1928, Jean Bâton est très vite devenu Corbeillois, comme une grande partie de sa famille. Le bulletin paroissial de Corbeil nous apprend d'ailleurs qu'il a reçu un « supplément de cérémonie » le 7 octobre 1928 à Saint Spire, après une première célébration du baptême le 1er juillet à Saint Pierre de Montrouge.

C'est donc à Corbeil qu'il passe son enfance et sa jeunesse, élève à l'école Saint Spire puis au Cours Brouchon, actif au patronage et chez les scouts, où il grandit avec la volonté d'approfondir sa foi sous l'influence d'une mère très pieuse et de personnalités qui l'ont marqué, comme l'abbé Denis ou le père Letourneur.

Après deux ans passés à Saint Charles à Juvisy, il entre en 1944 au Petit Séminaire de Versailles, puis, en 1946, au Grand Séminaire, et est ordonné prêtre le 29 juin 1953 à Versailles.

Tout au long de sa carrière ecclésiastique, il ne quittera pas la Seine-et-Oise puis l'Essonne, de Rambouillet à Pontoise, en passant par Savigny, Juvisy, Bruyères-le-Châtel, Verrières-le-Buisson, l'hôpital de Champcueil, Soisy sur École, le Coudray-Montceaux et Arpajon, pour terminer dans l'équipe pastorale de Montgeron-La Forêt... pratiquement jusqu'à son décès, survenu le dimanche 13 juin 2019.

Au-delà de son parcours ecclésiastique, Jean Bâton a manifesté tout au long de sa vie une grande passion pour l'Histoire, et ne manquait pas d'assister aux assemblées et aux sorties de notre Société historique.

Cette passion avait débuté à Corbeil, dont il appréciait les vestiges du passé et déplorait ceux qui avaient été perdus. C'est ainsi qu'il nous a laissé un cahier, rédigé sous l'Occupation, où il décrit le Vieux Corbeil en général et l'église Saint Spire en particulier.

Nous vous invitons à découvrir cette description très précise (même si elle est incomplète puisqu'il ne décrit malheureusement ni le chœur ni les deux sacristies) de cette église. Description d'autant plus intéressante qu'elle allait

connaître, au lendemain de la guerre, de grandes transformations qui firent disparaître bien des éléments cités par le jeune Jean Bâton.

La transcription qui suit est fidèle aux notes manuscrites de Jean Bâton.

« Le touriste quelque peu docte en histoire qui, débouchant de la rue des Remparts, voit se dresser devant lui le massif clocher de l'église Saint Spire se reporte aussitôt, par la pensée, aux lourdes tours des châteaux forts du Moyen Âge. Ces larges pierres grises, ces meurtrières analogues à celles des époques médiévales, ces petits toits multiples ne le font pas hésiter. C'est à peine s'il ne perçoit pas des mâchicoulis, des créneaux ou des fossés à ressaut, et à pont-levis. Mais lorsqu'il a aperçu, à son sommet, la croix de fer surmonté du coq traditionnel, il voit que c'est à une église qu'il a affaire. Pourtant, ses yeux et sa première impression ne se sont pas trompés, c'est bien à cette époque de troubles guerriers, le Moyen Âge, que cet édifice religieux a été élevé. Quand il aura entièrement visité l'intérieur il le reconnaîtra par lui-même.

Après avoir décrit minutieusement ma chère église je compte bien écrire son histoire depuis ses origines jusque à nos jours.¹

Considérons ce clocher. Tout en haut, sous les ardoises du toit, des dentelures de pierre². Ne parlons point de l'horloge presque toujours ne marquant point l'heure.³

Du toit jusqu'à la moitié du corps de l'édifice il y a deux ouvertures de forme ogivale qui laissent entrevoir les poutres derrière lesquelles sont les cloches (trois).⁴

Aux angles plus bas des têtes de monstres sont sculptées, sorte de gargouilles,⁵ puis un vitrail dont on ne distingue rien de l'extérieur⁶, puis le portail qui n'a rien de beau.⁷

À droite et à gauche, dans ces coins, des têtes d'ange de chaque côté⁸, aussi des colonnettes dans le mur et un espace oblique où jadis devaient être de grandes statues.⁹

1 Jean Bâton n'a, semble-t-il, jamais réalisé ce projet d'une publication sur St Spire de Corbeil.

2 Ce décor original de la partie haute du clocher porche a fait l'objet de récentes restaurations lors des travaux de 2011.

3 Ce cadran a été depuis supprimé sur le clocher, quant au mécanisme de l'horloge il est en place à l'état de vestiges.

4 Le beffroi des cloches n'est aujourd'hui plus visible à travers les baies géminées. Deux séries de six abat-sons les masquent fort élégamment.

5 Il s'agit de six mascarons sculptés.

6 Ce vitrail qu'a connu Jean Bâton a été remplacé par une grande verrière, à décor géométrique, signé Maumejean au début des années 1950.

7 Le jugement de l'auteur est sévère. Le grand portail du clocher porche est assez élégant.

8 Les deux sculptures en question ne représentent pas des anges mais plutôt deux visages qui se font face, l'un expirant (celui de gauche) l'autre inspirant (celui de droite).

9 Six colonnes surmontées de chapiteaux du XIIIe siècle encadrent les grandes portes. Les bases de ces colonnes sont curieusement insérées dans une maçonnerie postérieure

A)

Par la grande porte entrouverte rentrons. Le porche s'élève haut, il faut lever les yeux pour trouver le plafond (si l'on peut dire)¹⁰. Les trois cordes des cloches pendent.¹¹



Saint-Spire de Corbeil, la grande nef (cliché pris vers 1910)

De chaque côté des placards contenant tentures d'enterrement et ornements de cérémonie.¹²

I) En face de nous, au-dessus de l'entrée, dans l'église elle-même se trouve un grand tableau représentant l'évêque Saint Exupère à genoux, en vêtements

mais ces bases n'ont vraisemblablement jamais abrité de statues. Le fameux portail orné de statues colonnes se trouvait à l'église voisine aujourd'hui disparue de ND de Corbeil.

10 Il s'agit en fait d'une belle voûte quadripartite.

11 L'électrification des cloches de St Spire a été réalisée en 1946 (Semaine religieuse du diocèse de Versailles)

12 Ces placards sous le clocher et l'abondant matériel funéraire qu'ils abritaient ont été depuis supprimés.

sacerdotaux, avec sa croix et sa mitre devant lui. Il lève les yeux vers le ciel et a une vision. Les yeux s'ouvrent...¹³

À gauche une niche en forme de vitrail,¹⁴ à droite un vitrail blanc.¹⁵

II) Retournons-nous. Nous voyons un vitrail, vieux sans doute à cause de ses petits personnages grossiers analogues à ceux du Moyen Âge, contenant trois rangées de tableaux : en haut le Christ en croix, en dessous gauche la crèche des bergers avec les animaux, à droite la crèche des mages, en dessous à gauche le baptême de notre Seigneur, à droite la Sainte-Famille à l'atelier, en dessous à gauche Jésus et la Samaritaine, en dessous à droite la Cène. Le vitrail est bleu avec des enluminures et dessins rouges.¹⁶

III) En entrant dans le sanctuaire remarquons les grilles en fer forgé, toujours ouvertes, et les lourdes tentures. Faisons une pieuse génuflexion et tournons à droite. Une balustrade de bois clôt les rangs de chaises du fond.¹⁷

B)

I)

a) Près du mur un énorme candélabre jaune attire notre attention¹⁸, sur les quatre côtés de sa base le triangle divin avec rayons, nuages avec un mot hébreu¹⁹

b) au-dessus, une inscription sur plaque noire « Anno R(eparatæ) S(alutis) H(ominum) 1686, extinctæ hæreseos calvinianæ primo, Ludov(icus) XIV, regum christianis(simus) maximus, hanc columnam male materiatam, ruinosam, ædem sacram excidio proximam minantem, justiss(imus) et piis(simus) fundator et patronus impensis regiis instauravit.

c) Plus loin un tronc noir pour les écoles paroissiales implore une obole.²⁰

d) Puis l'affiche qui indique la valeur morale des films hebdomadaires de la ville.²¹

e) Une autre plaque noire « Guillemette Regnault »²²

13 Ce tableau, aujourd'hui disparu, est désigné ainsi dans l'inventaire de 1906 « un grand tableau représentant un saint en prière »

14 Cette grande baie visible sous le clocher porche a certainement été murée lors de la construction de l'escalier d'accès à la tour.

15 Cette baie est désormais garnie par une verrière Maumejean.

16 Ce vitrail, comme tous les autres décrits par Jean Bâton a été détruit par le bombardement de 1944. Cette description du vitrail commandé en 1899 à l'atelier Haussaire est précieuse car nous n'en connaissons pas de photographie.

17 Ces grilles, tentures et balustrade n'existent plus

18 Ce grand chandelier pascal du XVII^e siècle est toujours visible dans la chapelle des fonts baptismaux

19 Il s'agit du tétragramme souvent utilisé comme décor liturgique au XVIII^e siècle

20 On sait que l'école St Spire pesait lourdement sur le budget paroissial.

21 Cette pratique de l'affichage des avis sur la moralité des films était demandée par les autorités du diocèse de Versailles et très encouragée par le régime de Vichy.

22 Cette dalle de Marbre noir longue d'1 m,15 et large de 0,57 m est aujourd'hui introuvable. Son inscription nous a été heureusement transmise par Guillermy :

GVILMETTE REGNAVL T FEMME DE Me CHARLES AVBRY BAILLY DES IVSTICES DE NOSTREDAME ET ST. SPIRE DE CORBEIL, ET DE L'V AVCTORIZÉÉ A DONNÉ A L'EGLISE DE CEANS TRENTÉ LIVRES QVATRE

f) La pièce du chauffage de l'église entrée par l'extérieur ²³

g) Au-dessus quelques statues :

Saint-Martin avec mitre et étole ²⁴

Saint-Léonard vieillard à longue barbe tient un livre de la main gauche ²⁵

Notre-Dame tient un enfant Jésus debout sur un sphère, qui lève la main ²⁶

Saint-Jacques tient son vêtement de la main gauche, barbe touffue, lève son autre main ²⁷

C'étaient à ces saints qu'étaient consacrées les anciennes églises de Corbeil. ²⁸

Au-dessus d'eux sont des dômes ciselés de basilique. La Vierge possède un dôme plus élevé c'est que l'église Notre-Dame était une église cathédrale ²⁹. Ne nous étonnons point de n'y pas trouver Saint Spire car l'église Saint Spire était une collégiale et non une église paroissiale. ³⁰

h) Porte latérale placée sous un vitrail bleu rouge rosace ³¹

i) Statue de Saint Guénault ³² au-dessus de laquelle est une inscription sur plaque noire qui se trouvait autrefois au cimetière, au haut du texte est une croix où deux lances croisées pointent vers le bas et des dessins en dorures *"ci git le*

SOLS T. DE RENTE PO. LA FONDATION D'VNE MESSE BASSE DÉ-
PROFVNDIS ET ORAISONS A LA FIN D'ICEL- LE QVY SERA CELEBRÉÉ A
PERPETVITÉ A L'AVTEL DV ROZAIRE TOVS LES PREs LVNDIS DES MOIS DE
LANNÉE A L'IS- SVÉ DE LA CRANDE MESSE PO. LE REPOS DES AMES DE
DEFFVNCTS M PIERRE LE BERGER NOTAIRE ROYAL ET PROCVREVR AV
SIEGE DE CORBEIL, ET DE GVILLEMETTE GAR- NIÉ SA FEMME SES AYEVL,
ET AYE- VLLE, SVIVANT LE CONTRACT PASSÉ PARD: IACQVES BARRÉ
NOTAIRE ROYAL A CORBEIL ET TESMOINS Y DÉNOMMÉZ LE 26e
NOVEMBRE MIL SIX CENS CINQVANTE TROIS, LAQVELLE REGNAVLT EST
DECE- DÉÉ LE LO. DV MOIS.....MIL SIX CENS PRIEZ DIEU POUR LEURS
AMES.

(Inscriptions de la France, du V^e siècle au XVIII^e siècle, tome IV, recueillies et publiées par F. de Guilhermy Paris, Imprimerie Nationale – 1879).

23 La pièce de la chaufferie existe toujours le long de la première travée du bas coté sud

24 Cette statue du XIX^e, longtemps remise à la sacristie est, depuis 2020, placée dans la 4^e chapelle du bas-côté nord. Jusqu'à la Révolution St Martin était le patron de la petite paroisse abritée dans l'enceinte du cloître de la collégiale St Spire.

25 St Léonard patron d'une des deux églises de la rive droite démolie en 1884.

26 Il s'agit d'une statue de ND des Victoires.

27 St Jacques était le patron de l'autre église de la rive droite démolie en 1803.

28 Ces trois dernières statues existent toujours. Elles sont aujourd'hui remises dans un placard de la sacristie

29 Erreur de notre jeune auteur Notre-Dame de Corbeil église démolie vers 1803 n'a jamais été cathédrale. Corbeil relevait du diocèse de Paris jusqu'à la création du diocèse de Versailles en 1790 puis du diocèse de Corbeil-Essonnes en 1966. C'est alors St Spire qui deviendra la cathédrale du nouveau diocèse.

30 Assertion partiellement juste puisque St Spire abritait sous l'Ancien Régime la petite paroisse St Martin

31 L'entrée est désormais garnie d'un tambour. Le petit oculus est toujours garni d'un vitrail dans les tons bleus rouges.

32 St Guénault était le patron d'une petite église située à peu près à l'emplacement de l'hôtel de Ville actuel. Elle a été désaffectée dès 1790.

corps de défunt Antoine Aubert Pbre curé de Villabé, décédé le 15 mars 1665 qui a fondé en cette église de Corbeil po le repos de so âme et de celles de ses parents les deux services solelnels l'un le 5 mars et laue le 5 novembre, plus le 17 janvier une messe solelnelle de Saint-Anthoine, les premiers mercredy et vendredy chacun moys de l'année une messe basse et un Ave le 7 septembre po feu Jean Aubert son père et une aue le 24 mars po feue....efve Le Grand sa mere, le tout par an, à perpétuité suivant le contrat du 29 mai 1663 et son testament du 4 mars 1663 passez devant Me Nicolas Tarteret notaire Royal à Corbeil, Priez pour les trépassés »

suit une tête de mort entourée de laurier encadrée d'ailes.³³

II) en face de la porte (h) correspond sur un des piliers un bénitier,³⁴ une prière s'y lit : *« pour les 140 000 mourants de chaque jour, tous les fidèles qui assistent à la sainte messe dans cette église sont instamment priés dans le Seigneur de recommander au Sacré-Cœur de Jésus les pêcheurs du monde entier qui sont allés à l'agonie et qui doivent mourir aujourd'hui indulgence 100 jours Pie X, 20 octobre 1907 »*³⁵

Les trois chapelles que nous allons d'abord voir sont séparées de l'allée latérale par une marche et une barrière de bois noir³⁶ dont les portes laissent toujours libre passage.

C) Nous entrons dans la première chapelle à droite. Ces boiseries noires nous arrêtent³⁷ : c'est la chapelle des morts ; elle sert de chapelle ardente pour les défunts qui restent à l'église, elle contient 11 chaises avec leur prie-Dieu.

I) À gauche en entrant

1) deux panneaux de bois noir entouré de ramure blanche où sont, en relief, deux flambeaux blancs renversés auxquels correspondent, à chacun au-dessous, deux sabliers blancs à double aile.³⁸

2) un trépied de bois noir avec dessus de marbre servant sans doute aux pots de fleurs,

3) l'autel noir à rames blanche³⁹

a) recouvert d'un tapis noir avec une frange à fleurs blanches et garni d'une croix en son milieu.

b) Sur les contreforts du gradin, un peu en pente, une croix blanche

c) sur le gradin un crucifix brillant argenté avec un Christ jaune encadré de quatre candélabres de même couleur contenant chacun un gros cierge court.⁴⁰

d) De chaque côté de l'autel un porte-cierge,

e) sur l'unique degré un tapis noir,

33 Cette plaque est désormais fixée près du monument Jacques Bourgoïn dans la chapelle des morts.

34 Le bénitier de marbre noir en forme de coquille est toujours en place.

35 Cette inscription n'existe plus.

36 La marche existe toujours mais les barrières n'existent plus.

37 Les boiseries noires n'existent plus.

38 Ces boiseries et leur décor macabre ont disparu durant les restaurations des années 1950.

39 Le trépied et l'autel n'existent plus.

40 Le crucifix est aujourd'hui remisé dans le trésor. Tout le reste a disparu.

f) sur le panneau au bas de l'autel un triangle d'or entoure ces chiffres mystérieux 17171. Personne jusqu'ici n'a pu en découvrir le sens.⁴¹ Ce triangle est enveloppé de nuages blancs d'où sort une infinité de rayon d'ors disposés en groupe de deux...

g) Au-dessus de l'autel quatre colonnes des noms des soldats corbeillois morts pendant la Grande Guerre, 297 environ au total, au-dessus de ce cheptel deux médailles militaires, un écusson de la ville, une fleur de lys et une croix sculptée dans la pierre, entre les colonnes des branches de lauriers.⁴²

NB : dans cette allée latérale droite des bas-côtés les chaises de droite sont sur 19 rangs à 3 chaque soit 57 places et au fond quatre rangs de chaises sans priedieu (73)

II

1 Au fond gauche : Panneaux de bois noir en forme de triangle effilé, croissants vers le bas ces phrases éminentes en lettres d'or « *Memento victorum (Heb 13)*

Mortuis oportet succurrere non lacrymis sed precibus, eleemosynis et oblationibus (St Jena Chrys)

*Ora pro defunctis ut cum fuerint in gloria aeterna orare pro me non ne negligent (St Augustin)*⁴³

2) Fond du milieu

a) vitrail ogival très fin, très ancien, très beau⁴⁴ : un jeune homme vêtu d'une robe rouge, la main sur la poitrine, un cercle d'or dans les cheveux et une auréole d'or autour de la tête parle, debout, à une femme à l'air très doux, à robe bleu azur, qui, assise, les pieds sur un tabouret, brode un tissu et de la main gauche elle montre un moine qui dans le fond du tableau ouvre la porte à des pauvres gens, des mendiants. C'est Saint-Louis qu'Isabelle exhorte à secourir et à aimer les pauvres.

b) Au-dessous sur une sorte de corniche éminente une statue se présente au regard. C'est un chevalier à genoux, mains jointes épée au côté, casque derrière lui qui prie et lit dans un livre placé devant lui sur un porte livre orné sur le côté d'un casque et d'un écusson à quatre parties c) Au-dessus est une inscription gravée et rédigée en lettres autrefois jaunes très serrées : « *ici gist Jacques de Bourgoin de Corbeil...* »



Saint-Spire de Corbeil, le monument de Jacques Bourgoin (cliché pris vers 1930)

41 Il s'agit en fait du tétragramme hébraïque. Plus de trace de ce décor.

42 Cette grande plaque posée en 1919 est toujours en place.

43 Ces décors et ces inscriptions ont totalement disparu.

44 Ce vitrail posé à la fin du XIX^e siècle a été détruit en 1944. Il a été remplacé par un vitrail représentant la résurrection de Lazare.

d) Puis au-dessous est une tête de mort nature, dans la pierre, qui est joint à la corniche au mur et dont le crâne est recouvert d'un voile ⁴⁵

3) Fond droit phrases :

« *date et dabitur vobis* » (Luc)

« *Sancta et salubris est cogitatio pro defunctis exorare ut a peccatis solvantur* » (2 Mach)

« *Beati misericordes quoniam ipsi misericordiam consequentur* » (Matt) ⁴⁶

III droite

1)

a) Haute et large niche peu profonde qui tient la plus grande partie du mur droit sur une sorte de table en forme d'autel de bois gris imitant marbre, repose le corps de pierre d'un chevalier mort, tête nue à frange sur un coussin, les mains jointes en costume militaire du Moyen Âge, son bouclier à griffon sur son côté, sous ses pieds est un animal fantastique. ⁴⁷



Le gisant du comte Aimond (cliché pris vers 1930)

b) Sur le mur du fond gris saturé de noir (marbre) cette inscription : « à la mémoire de haut et noble homme compte Haymon, premier compte de Corbeil lequel fonda cette église l'an 950 et où son corps fut enterré l'an 957. Il mourut le 23 mai de ladite année en revenant de Rome où il était allé pour y vénérer les

45 Le très beau cénotaphe de Jacques Bourgoïn était à l'origine dans l'église ND de Corbeil, il a été placé par la suite à St Spire.

46 Ces inscriptions ont disparu.

47 En 1962, durant les travaux de restauration et suite à la découverte d'un enfeu dans le chœur, le gisant du comte Haymond y a été placé, mais retourné si bien que le bouclier est désormais face au mur.

corps des bienheureux apôtres Saint-Pierre et Saint-Paul. Dieu est son âme »⁴⁸

c) Tout à fait en haut inscription « in Memoria aeterna erit justus » Ps 111, dans une ouverture sculptée et où est aussi un petit ange de pierre⁴⁹.

2)

Panneaux à flambeaux et sabliers.

NB dans cette chapelle le mur jusqu'à une certaine hauteur, l'autel et les statues sont en bois marron avec bords et ornement jaune or.

D) Chapelle

I 1

Statue de l'Immaculée Conception de Lourdes, vierge en blanc sauf sa ceinture bleue, elle joint les mains et lève les yeux au ciel. Un chapelet doré suspendu à son bras droit. Sur chaque pied est une rose d'or, trois bougies électriques ornées de ciselure dorée sont à chacun de ses côtés.⁵⁰

12 ex voto, plaques blanches commémoratives⁵¹

à sa droite, à ses pieds, on a épinglé une bande d'étoffe tricolore avec ces mots « mère sauvez-nous »⁵²

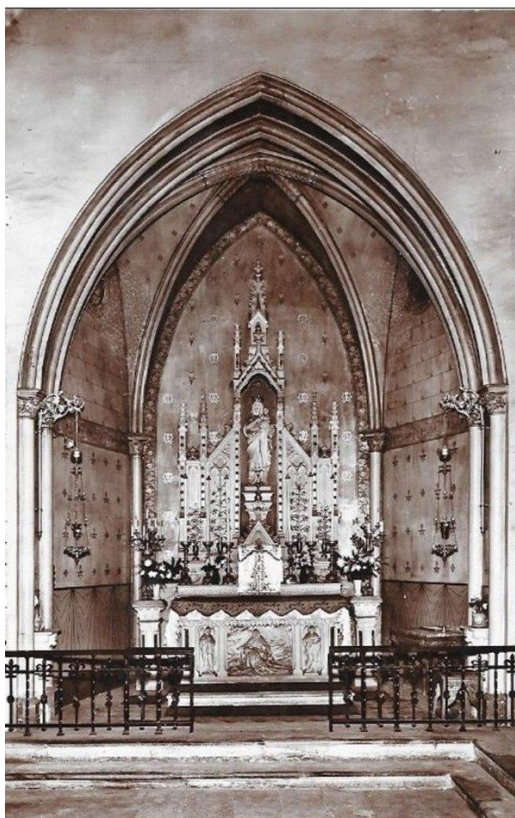
1 bis) un porte cierge

dans cette chapelle quatre bancs plus une place chaise prie-Dieu⁵³

cette chapelle sert du 22 décembre au 20 janvier à contenir la crèche qui tient tout entière

2) autel de bois⁵⁴

a) tabernacle blanc de forme gonflée et rentrante, sur sa porte un ciboire surmonté d'une hostie d'où s'échappe de nombreux rayons⁵⁵



Saint--Spire de Corbeil, la chapelle de la Vierge (cliché pris vers 1930)

48 L'inscription a été reproduite exactement sur une plaque située au-dessus du gisant dans le chœur

49 Ces inscriptions ont disparu.

50 La statue de Notre Dame de Lourdes est aujourd'hui placée dans la grande chapelle du bas côté sud.

51 Les ex votos ont disparu

52 Cette inscription est certainement liée aux troubles de la Guerre commencée en 1939 et dont le jeune Jean Bâton ne pouvait connaître encore l'issue.

53 Deux de ces bancs existent toujours mais pas le portecierge.

54 L'autel est toujours en place.

- b) nappe grenat unie à rabat brodé de soie jaune rose rouge
- c) Sur les gradins de grands cierges encadrent la simple croix jaune
- d) Sur les panneaux de l'autel, des statues de Saints numérotées d'un chiffre en rouge sur le côté. La place d'une statue enlevée, l'inscription reste Saint Irénée évêque de Lyon

De face :

Saint-Cyprien, évêque de Carthage, un rouleau à la main un capuchon sur la tête Saint-Hilaire évêque de Poitiers, dans une main un rouleau dans l'autre une église en miniature

Saint Athanase, patriarche d'Alexandrie, dans une main un rouleau l'autre levé.⁵⁶

Tout au-dessus de l'autel une grande statue de Saint-Augustin évêque d'Hippone. Il parle en habits sacerdotaux, aube, chasuble, étole, mitre

Ces personnages en relief de deux coudées de hauteur en bois, entourés chacun d'une ogive ornée. Tous sauf Saint Jérôme ont une étole

Saint Basile évêque de Césarée

Saint Cyrille évêque de Jérusalem tient son menton barbu et se drape dans son vêtement

Saint Grégoire de Naziance, archevêque de Constantinople, tête couverte

Saint-Ambroise, archevêque de Milan, lit un parchemin

Saint Jérôme, prêtre solitaire, bras nu, tient un gros livre, un lion à ses pieds

Saint Cyrille, patriarche de Constantinople

Saint Leon le Grand, pape, porte un livre couvert d'une croix⁵⁷

Vitrail représentant Saint Loup arrêtant Attila. L'évêque vêtu de ses habits sacerdotaux monte sur un cheval harnaché de blanc, s'élance vers le chef des Huns, à côté de lui un écuyer robe bleue chausse rose, porte une lance à frange rouge et un diacre rouge et or porte la croix, au fond Attila à cheval.

Suite des saints docteurs :

Saint-Césaire d'Arles tête couverte lit un parchemin

Saint Grégoire le Grand, pape, porte un livre

Saint Bernard abbé de Clairvaux, crucifix d'une main⁵⁸, livre de l'autre et tondu comme les moines

Saint Bonaventure cardinal d'Albano, de profil chapeau, portant une grande croix

Saint Thomas d'Aquin dominicain porte un livre, un doigt levé

De ce côté droit en face à celle de Saint-Augustin, statue de Saint-Jean Chrysostome évêque de Constantinople, vêtu du costume sacerdotal.⁵⁹

En face de la chapelle se trouve une statue de saint Antoine de Padoue en bure, de l'autre côté de l'allée centrale, devant un pilier sur un piédestal de bois.

55 Ce tabernacle n'est plus en place.

56 Les statues et leur disposition n'ont pas changé.

57 Ces 12 statues bas-reliefs sont toujours en place dans leurs boiseries.

58 Le crucifix est aujourd'hui mutilé.

59 Les deux grandes statues sont toujours en place.

Il porte dans ses bras assis sur son livre l'enfant Jésus en robe bleu. ⁶⁰Troncs. Litanies. Quelques ex-voto (15)⁶¹

Au côté droit, entre les deux chapelles, un tronc demande un sou pour l'« association diocésaine »

E)

Chapelle du Sacré-Cœur ⁶²

contient trois bancs et une chaise plus prie-Dieu. C'est une chapelle presque neuve, récemment ravalé. En y arrivant nous sommes éblouis par une lumière blanche crue qui tombe du vitrail sans dessin, donc tout à fait transparent.⁶³

I

1) grande gravure du saint Suaire, un cachet de cire de l'évêché. Le Christ a les yeux fermés. Des gouttes de sang en coule, ainsi que de ses lèvres et de son crâne. Il est représenté sur un voile celui de Sainte Véronique. L'image est sur un fond grenat dans un cadre noir. Le tableau est accroché entre deux colonnettes ancienne du mur.⁶⁴

2) Petit meuble en forme de prie-Dieu à deux étages servant à porter des pots de fleurs.

3) autel de pierre imitant marbre,

a) sur le gradin quatre cierge

b) la porte d'or du tabernacle représente un ... surmonté d'une hostie d'où sortent des feux

c) tapis d'autel rouge rabat à dessin de fils d'or

d) deux degrés recouverts d'un superbe tapis à fleurs très propre.

e) Une très belle statue du Sacré-Cœur de Jésus domine la chapelle

Nota Bene : l'autel du Sacré-Cœur avec celui de Saint Spire et du maître autel est le plus beau de tous.⁶⁵

Dans le coin gauche, comme aux quatre coins, deux colonnettes à chapiteau à fleurs recourbés très simple, analogue à ceux des piliers le fond n'a rien de remarquable

1) il est formé de plusieurs panneaux en bois marron, ornés, sur le haut, de quelques fleurs sculptées mais un tantinet plus haut, une tête d'ange, grandeur nature, avec des ailes et entouré de guirlandes de fleurs

2) Vitrail en demi-cercle blanc et légèrement jaune à certains endroits, dessins de lignes réguliers, il laisse passer toute la lumière.⁶⁶

60 La statue de Saint Antoine de Padoue existe toujours mais légèrement déplacée et repeinte, elle n'est plus polychrome.

61 Ces ex voto ont également disparu.

62 Cette chapelle n'existe plus en tant que telle. Elle correspondait à l'espace située devant la porte latérale du bas-côté sud qui a été réouverte à l'occasion des travaux menés en 1954.

63 Cette baie a été supprimée en 1954.

64 Ce dessin de la Sainte Face, décrit avec beaucoup de précision par notre jeune auteur, était très répandu dans de nombreuses églises. Il était déjà décrit dans l'inventaire de 1906.

65 Cet autel a disparu.

III

1) Statue blanche de Jeanne d'Arc au couronnement du dauphin à Reims. En main elle a son étendard jaune à hampe de bois gris. Son épée à poignée jaune pend à sa ceinture (de même couleur) devant ses pieds tombe sa « robe de guerre » à fleur de lys.⁶⁷ Piédestal en bois blanc, sur sa face antérieure relief d'or, épée surmontée d'une couronne et encadré de deux fleurons.⁶⁸

2) Grand tableau représentant la Vierge (manteau bleu vert, robe rouge, voile blanc) donnant de la main gauche son cœur transpercé d'un stylet et d'où jaillissent des flammes. De la main droite elle écarte son manteau. Six petits angelots montrant leur tête. Le bas du tableau est sombre.⁶⁹

Le mur a les mêmes panneaux de bois, colonnettes

F)

Chapelle de Saint-Joseph⁷⁰ contient cinq bancs à dossier et une banquette rouge rembourrée, un pilier, à son côté gauche, coupe la vue de l'autel, pénétrons :

I) L'autel de bois vermoulu⁷¹

1) sur le gradin, quatre cierges encadrent le crucifix ciselé⁷²

2) sur la porte du tabernacle, un agneau entouré de rayons lumineux,⁷³

3) le tapis d'autel rouge très simple

4) un degré de bois avec un tapis à fleur rouge bordé de vert et jaune.

5) Le mur vert clair, sale, est parsemé de J d'or comme Joseph. Le panneau inférieur mural est jaune. De chaque côté de l'autel deux candélabres électriques à six branches, fixés au mur. Ils sont tous neufs ce qui fait contraste. Près de 60 ex-voto.⁷⁴

6) Dans une grande niche ogivale avec contour sculpté, une très belle statue du paternel Saint-Joseph tenant l'enfant Jésus et aussi un lis symbole de la pureté. « Saint-Joseph priez pour nous ». ⁷⁵Dans le coin gauche entre le mur et l'autel une grande table noire.

1) portes cierge noirs, fixés à la muraille

2) vitrail en ogive, enluminures, ciselures en forme de dôme, de flèche surmontant divers tableaux de la vie de Notre Seigneur Jésus-Christ⁷⁶

66 Cette baie et ce vitrail n'existent plus.

67 La statue de Jeanne d'Arc existe toujours mais elle est placée sur un support dans la chapelle dite des morts.

68 Le piédestal de la statue de Jeanne d'Arc existe toujours au-dessus de la sacristie

69 Ce tableau a disparu.

70 Cette chapelle est désormais dédiée à la Vierge Marie.

71 Cet autel n'existe plus.

72 Les chandeliers et le crucifix sont aujourd'hui remisés dans le trésor.

73 Ce tabernacle n'existe plus

74 Candélabre et ex votos ont disparu.

75 La statue de St Joseph existe toujours mais près de la porte latérale réouverte en 1954. Elle a été repeinte ne blanc.

76 Ces vitraux décrits ici sont ceux installée en 1899, ils ont été remplacés par les verrières Maumejean mais les mêmes thèmes ont été retenus.

En haut à droite l'Annonciation : Gabriel en robe rouge, Marie en bleu que survole le Saint Esprit colombe.

En haut à gauche la Nativité : Joseph et Marie à genoux adorent l'enfant Jésus dans la paille

En bas à droite scène familiale de Nazareth, dans l'atelier, Marie file, Jésus dessine et mesure sous la direction de Joseph, marteau à la main. Au fond têtes d'angelot

En bas à gauche la présentation au Temple : Marie agenouillée présente Jésus en robe blanche au grand prêtre, vieillard à barbe blanche. Assis, les pieds sur coussin et lui tend les bras. A son côté un lévite debout au fond, Joseph incliné

3) Grand tableau sombre représentant la crèche des bergers qui sont prosternés devant l'Enfant Dieu. Dans le bas, un agneau blanc, en haut, un ange.⁷⁷

4) en dessous une inscription en grandes lettres gothiques encadrée « paroisse Saint Spire de Corbeil, le 10 octobre 1937, son excellence Monseigneur Roland Gosselin évêque de Versailles a béni la cloche Marie Germaine Jeanne-Yvonne en souvenir du cinquième centenaire de la consécration de l'église Saint Spire de Corbeil. 10 octobre 1437 Monsieur Alexandre Camus étant curé archiprêtre Parrains : Monsieur Maurice Jozon notaire honoraire, Monsieur Joseph André avoué à Corbeil.

Marraines : Mademoiselle Cécile Dameron, Madame Marie à Haber »⁷⁸

5) deux vitraux :

en haut à droite ...

en haut à gauche la Pentecôte : Marie assise au milieu des apôtres, les langues de feu, colombe en bas à droite : Jésus chargé de sa croix rencontre sa mère « dolente » autour de lui les soldats romains

à gauche le miracle de Cana, au premier plan Jésus et sa mère, il bénit les amphores d'eau au fond les mariés, le maître de la maison

III

1) Grand tableau la Vierge avec Jésus dans ses bras apparaît dans toute sa splendeur à un moine et à deux religieux.⁷⁹

2) inscriptions encadrées

K

Chapelle Saint Spire. Elle ne contient aucun banc, elle fait pendant à celle de Saint-Joseph mais en plus une marche et une table de communion joignent le pilier au mur. Franchissons-les, nous sommes devant l'autel

1) l'autel⁸⁰

a) par terre et sur le degré un tapis rouge

b) l'autel lui-même est de bois marron et noir

c) tapis d'autel beige avec rabat à dessin rouge, vert et marron et frange, au centre du rabat le signe du Christ « chrisme »

⁷⁷ Ce tableau n'existe plus

⁷⁸ Cette inscription souvenir de 1937 n'existe plus

⁷⁹ Ce tableau n'existe plus.

⁸⁰ Cet autel n'existe plus.

d) sur le gradin de chaque côté du crucifix, trois cierges et deux candélabres à trois branches⁸¹

e) simple tabernacle marron bordée de raies d'or⁸²

f) le panneau inférieur a, en son milieu, un motif de croisement de branche de laurier sur ses côtés des raies d'or verticales surmontées d'un cordon

g) au-dessus de l'autel, un grand tableau représentant un évêque, Saint Spire, en mitre avec sa haute crosse et sa chape richement ornée et son aube. Derrière lui se tiennent des prêtres, tête nue mais vêtus, devant l'évêque un jeune homme, la poitrine découverte, vêtue d'un vêtement blanc est renversé dans les bras. Derrière, une femme recueillie, tête baissée mains jointes, au coin gauche du tableau un vieillard prosterné.⁸³

h) De chaque côté du tableau quatre grande raies jaune au bas et deux lampadaires de deux becs, en haut des motifs de sculpture spirales

i) une grande croix, marron au sommet

j) crédence en demi-cercle fixé dans le mur avec un soutien

2) À droite de l'autel une plaque noire commémorative « à la mémoire de Monsieur l'abbé Eugène Chapeau, chanoine honoraire de Versailles, né à Paris le 20 juillet 1872, ordonné prêtre à Versailles le 29 juin 1897, vicaire Argenteuil curé doyen de Villeneuve-Saint-Georges curé archiprêtre de Corbeil de 1922 à 1930, rappelé à Dieu le 28 janvier 1931 le bon Pasteur donne sa vie pour ses brebis »⁸⁴

3) Sur le mur de gauche une inscription sous-verre « monument et dépôt de piété mis entre les mains de chacun de Messieurs les confrères de Saint Spire, patron de Corbeil »⁸⁵

un dessin : trois arches à chacune un saint :

Saint Leu, crosse, main dextre, et un livre levé et une femme à ses genoux

Saint Spire à gauche Un homme à ses genoux

Saint Renobert, une femme à ses genoux

4) vitrail ogival à dessins géométriques⁸⁶

II

1) Côté du confessionnal même vitrail

2) en dessous, sur la boiserie, inscription ancienne, cadre noir, sous-verre, chasse de Saint Spire ou Exupère premier évêque de Bayeux et patron de Corbeil⁸⁷
à l'allée latéral 20 rangs

81 Les chandeliers et le crucifix sont aujourd'hui remisés dans le trésor.

82 Ce tabernacle n'existe plus

83 Ce joli tableau signé Mauzaisse existe toujours. Restauré, il est désormais fixé dans la chapelle de la Vierge.

84 Cette plaque, brisée, est aujourd'hui remisee dans l'escalier qui mène à l'étage de la sacristie

85 Cette inscription a disparu.

86 Ces grisailles ont été remplacées par des verrières signées Maumejean qui racontent l'histoire de la vie et du culte de St Spire.

87 La chasse de St Spire est désormais placée au chevet.

4) Confessionnal de Monsieur le curé (abbé Berthier)⁸⁸ de couleur brun clair, porte de Monsieur le curé, en grillage et croix⁸⁹

a) de chaque côté, placards, à droite chandeliers vermeils, à gauche cierges

b) sur le confessionnal, une grande statue de Saint Spire en bois marron, crosse main gauche, croix⁹⁰

c) à côté chaise prie-Dieu (pour le prêtre)

d) un ex-voto aussi « *reconnaissance au Sacré-Cœur et à Saint Spire VL 1921* » et un médaillon bordé noir, sculpture représentant un homme tête levée un peu, torse nu, mains liées et où se tient une (palme) roseaux qui est sans doute Jésus-Christ.

en face un médaillon, bordé noir : un enfant nu assis contemple dans ses bras une grande croix.⁹¹

Ex votos :

a) « Gloire à Dieu, louanges à Marie, confiance à Saint-Joseph et reconnaissance aux grands pontifes Saint Spire et Saint Regnobert pour trois guérisons obtenue 1er mai 1878 FS »

« Reconnaissance à Saint Spire 1910 »⁹²

Redescendre les marches

Dans l'année tournons à droite dans la chapelle suivante à gauche la chaire⁹³

L

Chapelle Sainte-Anne. C'est une chapelle sombre où nous entrons.⁹⁴ Cette chapelle contient cinq bancs et une banquette rouge au fond velours

I) à droite

1) sous des colonnettes au mur un chapiteau

la crédence de bois scellée au mur

2) au-dessus d'un ex-voto « reconnaissance à Sainte Anne 1912 »

3) l'autel de bois blanc, légèrement crème, simple

4) tapis grenat à rabat dessins, feuilles blanches, bleus sur branche de liseré d'or, bordé de cordon multicolore, au centre une croix encadrée de S A. Aucun tabernacle.

5) sur le gradin crucifix simple à motif encadré de chaque côté de cierges dans des candélabres ciselés richement et un candélabre à six branches mêlées de 23 feuilles.

88 Cette mention du curé Berthier permet de dater le document en effet l'abbé Michel Berthier, jusque-là, curé de Brunoy, a été nommé curé-archiprêtre de Corbeil en 1941. Il sera nommé archiprêtre de la cathédrale de Versailles en janvier 1944.

89 Ce confessionnal existe toujours.

90 Cette statue de St Spire est désormais placée au chevet près de la chasse.

91 Cet ex voto et ces médaillons ne sont plus en place.

92 Hélas ces intéressants ex votos n'existent plus.

93 La chaire existe toujours mais elle a perdu son escalier.

94 Cette chapelle est aujourd'hui entièrement occupée par l'orgue de chœur. Mis à part les chandeliers et crucifix remisés dans le trésor tout le mobilier qu'elle abritait a disparu.

6) au-dessus, grande statue de Sainte-Anne « Sainte-Anne priez pour nous » sur corniche avec sculpture vert et bleu. La Sainte, sur son voile, a une couronne en forme de sphère surmontée d'une croix, sa tunique bleu clair passé à fleurs d'or et un vêtement dessus brun à fleurs d'or. De sa main droite elle montre l'enfant Jésus à côté d'elle avec une tunique blanche à fleurs et une grosse couronne ronde. La main droite sur le cœur et l'autre levée vers le ciel.

7) derrière les statues, ogive peu profonde dans le mur, fond bleu marine à fleurs jaunes (le tout passé) en haut une rosace entrée dans le mur. Celui-ci est blanc crème imitant disposition brique. Pas de tapis sur le degré de bois.

8) aux deux coins du fond deux colonnettes anciennes.

II

fond

1) Boiseries marron, de chaque côté, un motif de branchages. Au-dessus une tête d'ange sculptée avec ses ailes et des banderoles de fruits et de feuilles.

2) vitrail en hémisphères, dessins géométriques, lignes convergeant toutes vers le centre, fond bleu, couleur jaune, orange, puis rouge, bleu, au centre dans un cercle, un cœur blanc percé d'une épée, des flammes s'en échappent aux sommets.⁹⁵

III

1) un confessionnal marron foncé surmonté d'une croix. Grillage de la porte très sculpté en fer. Au centre un ange portant une palme et un calice. Au bas une tête d'ange. Partout piliers, branche, spirales, colonnes, feuilles etc.

2) Au-dessus un tableau. Une belle dame décolletée, sans doute la Vierge, robe rouge, manteau bleu sur l'épaule, assise. Un enfant nu debout est appuyé sur ses genoux, à côté un autre enfant accroupi vêtue d'une peau tient un bâton, des montagnes lointaines à l'horizon, au fond gauche deux palmiers droits, un village. Il est écrit au-dessus « Raphaël don de Monsieur A E Guglielmini »⁹⁶

3) colonnettes, deux chaises et leur prie-Dieu

M) chapelle Saint Pierre

I 1) Saints sculptés dans le mur, c'est-à-dire sur la boiserie en marron décoré d'or.⁹⁷

Saint-Jacques chapeau attaché au dos, son livre ouvert, sac à la ceinture, bâton de pèlerin

Saint-Barthélemy, son livre fermé et son sabre genre yatagan

2) autel marron et or comme toute la chapelle

a) nappe grenat avec rabat à feston, au centre S P (Saint-Pierre) de chaque côté quatre fleurs sur branche avec feuilles.

b) panneau inférieur : triangle contenant H I H i entouré de nuages et de rayons innombrables, le tout d'or, veut dire Jéhovah, la Trinité, la splendeur et la gloire de Dieu.⁹⁸

95 La baie est ornée depuis 1950 par un vitrail représentant l'Ascension.

96 Ce tableau, copie de Raphael a été restauré et accroché dans la chapelle du fond du bas côté sud.

97 Les boiseries et les 12 bas-reliefs qui les décorent sont conservés intacts.

98 Ce décor a disparu de l'antependium.

c) tabernacle orné de motifs vague de sculpture. Sur la porte un ciboire surmonté d'une croix. Du haut tombent des rayons. Au-dessus de la porte, deux têtes d'ange et ailes entourés de rayons⁹⁹

d) grand crucifix vermeil imitant argent, sur la base le tétragramme.¹⁰⁰

e) deux cierges, de chaque côté, très haut dans de grands candélabres, sur leur trépied, (trois faces et trois pieds) deux têtes d'anges.

f) au-dessus de l'autel un tableau très sombre, noir même, un homme accoudé sur une table, regarde vers le ciel.¹⁰¹ Au-dessus tout en haut « sancte Petre ora pro nobis » et une croix genre « Croix de Malte ».¹⁰² Pour cet autel aucune crédence.

II) fond huit motifs en relief.

1) deux branches se croisent, surmontées d'une croix. Au-dessus « paix et innocence ».

2) Saint Mathieu, livre ouvert et une hache.

3) Saint-André devant sa croix.

4) Saint Philippe livre ouvert et haute Croix.

5) St-Jean, un calice sur son cœur, d'où il semble sortir une tête d'aigle (lui est symbolisée de l'aigle qui plane dans les hautes sphères de l'amour)¹⁰³.

6) Saint Jude livre ouvert.

7) Saint-Simon scie à manches et livre.

8) vitrail en ogive : Notre Seigneur, une main levée, présente à Pierre Simon agenouillé devant lui, les clés, symboles de son autorité, Autour de lui cinq apôtres au fond.¹⁰⁴

III

1) confessionnal marron tout ordinaire, grille, au-dessus, croix¹⁰⁵.

2) au-dessus statue de Saint-Paul, rouleau de papier d'une main, l'autre lève, il parle¹⁰⁶.

3) sur le mur Saint-Thomas, livre ouvert, bâton.

4) Saint Barnabé, tête recouverte de son manteau, gourdin, livre ouvert.

Nota Bene : tous ces saints docteurs¹⁰⁷ sont pieds nus et barbus sauf Mathieu, Philippe, Jean

5) à côté du confessionnal, banquettes rouge deux places, devant, deux prie-Dieu.¹⁰⁸

99 Ce tabernacle est conservé intact.

100 Remisé dans le trésor.

101 Ce tableau dit « des remords de St Pierre » est toujours à sa place.

102 Ce décor est lui aussi intact.

103 Erreur d'interprétation de notre jeune auteur. St Jean est représenté ici avec un de ses attributs traditionnels à savoir une coupe empoisonnée d'où s'échappe, après la bénédiction du saint, le poison sous forme d'un petit serpent.

104 Ce vitrail a été remplacé par une verrière Maumejean représentant la Cène.

105 Le confessionnal est toujours en place.

106 Cette statue de St Paul n'existe plus.

107 Il s'agit plutôt des saints apôtres.

108 La banquettes a disparu.

Notes complémentaires

Chœur une travée, arc brisé mal dessiné, transept fort peu développé puis arcade inférieurs... Imperfections et tâtonnements.

Abside pentagonale.

Fenêtre avec vie de Jésus-Christ ¹⁰⁹

Voute principale de même niveau, gracieuse et surbaissée. Cintre et arc doubleaux dessinés par deux nervures toriques clefs, figures de personnages, bienfaiteur ?

Voute du sanctuaire bleu étoilé. Nervure en incarnat ¹¹⁰

Bas-côté gauche, cintre surbaissé,

11 figures fantastiques ¹¹¹

chambre du trésor et chambre capitulaire voûtées

Légendes des photos de l'article St Spire

1. Saint-Spire de Corbeil, bas-côté nord (cliché pris vers 1910).
2. Saint--Spire de Corbeil, la chapelle de la Vierge (cliché pris vers 1930).
3. Saint-Spire de Corbeil, le grand orgue (cliché pris vers 1910).
4. Saint- Spire de Corbeil, bas-côté sud (cliché pris vers 1910).
5. Le gisant du comte Aimond (cliché pris vers 1930).
6. Saint-Spire de Corbeil, le monument de Jacques Bourgoïn (cliché pris vers 1930).
7. Saint-Spire de Corbeil, la grande nef (cliché pris vers 1910).

109 Ces vitraux décrits ici par Jean Bâton avaient remplacé en 1925 des vitraux XIX^e siècle détruits par le bombardement du cloître St Spire en 1918. Ils seront eux-mêmes détruits en 1944.

110 Les peintures des voutes ont été supprimées lors des travaux de restauration des années 1950.

111 Ces décors sculptés du XV^e siècle sont toujours en place.

Villa gallo-romaine de La Mare Champtier

(Plateau de Saclay, Orsay, quartier de Moulon)

Ange LOTODÉ



Sondage archéologique 2019

FICHE SIGNALÉTIQUE

Identité du site

Région : Île de France

Département : Essonne (91)

Commune : Orsay (91400)

Numéro de site : 91 272 004 AH

Lieu-dit : La Mare Champtier

Adresse : Place du Lieu de vie de Moulon (nouvelle appellation : Place Hubert Coudane)

Propriétaire du terrain : Établissement Public d'Aménagement du Plateau de Saclay (EPAPS)

Affectataire : *en cours (agglomération ou commune d'Orsay)*

Identité des parcelles concernées

Appellation : Villa gallo-romaine de La Mare Champtier (ou villa gallo-romaine "de Moulon")

Cadastre : section ZR, parcelle 65p

Coordonnées géographiques (Lambert 93) : X = 639073 m Y = 6845756 m

Altitude : 156 m NGF

Opération archéologique

Arrêté d'autorisation de sondage archéologique : n° 2019-465 du 5 juillet 2019

Responsable d'opération : Ange LOTODÉ

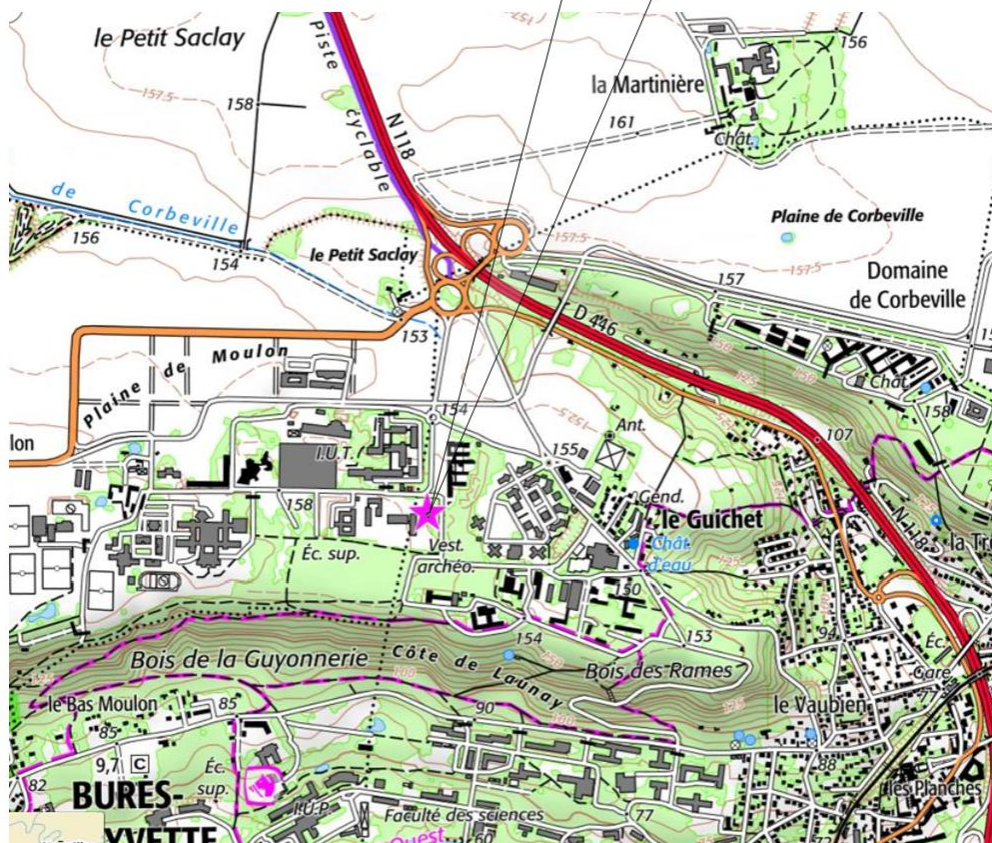
Organisme de rattachement : Association AAC-CEA Archéologie

Intitulé de l'opération : Sondage archéologique dans le cadre de l'aménagement de la place du Lieu de vie de Moulon.

Date de l'intervention sur le terrain : du 5 juillet au 15 septembre 2019

Dépôt archéologique : Locaux du laboratoire d'Archéologie de l'association AAC-CEA Archéologie CEA Saclay
91191 Gif sur Yvette cedex 01 69 08 71 74

La villa gallo-romaine de Moulon
en avril 2015 (vue du Nord-Ouest)





 : à l'est de la Maison de l'Ingénieur, aujourd'hui Polytech Paris-Saclay

Figure 6 : Vue aérienne des vestiges (cliché IGN – 1/2012)



Figure 7 : Vue aérienne des vestiges en juillet 2015

1 INTRODUCTION

1.1 Présentation du site

Sur un terrain aujourd'hui en promontoire, enclavé au sein d'une nouvelle place du quartier de Moulon, la partie préservée de la villa gallo-romaine de La Mare Champtier (Ier au IIIe s. de notre ère) correspond à la *pars urbana* (habitation du propriétaire) d'une surface de 280 m², à la cour jardin et à une partie de la cour principale empierrée.

Cette villa fut identifiée et partiellement fouillée dans les années 1990 par l'association AAC-CEA Archéologie.

Dans le cadre de l'aménagement au périmètre immédiat de la *pars urbana*, des travaux complémentaires sont menés par l'EPAPS (Établissement Public d'Aménagement du Plateau de Saclay). En préalable aux travaux permettant la mise en place de mobiliers urbains, le présent sondage a permis d'anticiper les risques de dégradation sur les nouvelles structures mises au jour.

L'hypothèse privilégiée pour l'implantation de cette construction gallo-romaine correspond à une exploitation agricole de taille moyenne ayant succédé à une ferme indigène.

1.2 Projet d'aménagement

Sur le Plateau de Saclay, l'Opération d'Intérêt National (OIN) de Paris-Saclay se développe sur deux secteurs : à l'ouest de l'école Polytechnique à Palaiseau et au sud, sur la Plaine de Moulon sur les communes d'Orsay et de Gif sur Yvette. Une partie de ce projet s'inscrit sur le domaine antique de la villa gallo-romaine de La Mare Champtier. Des nombreux éléments fouillés au cours des campagnes de fouilles précédentes ou lors du diagnostic archéologique de 2013 (INRAP), plusieurs structures se retrouvent en partie préservées, sous des trottoirs ou quelques espaces libres partiellement épargnés entre les nouveaux bâtiments.

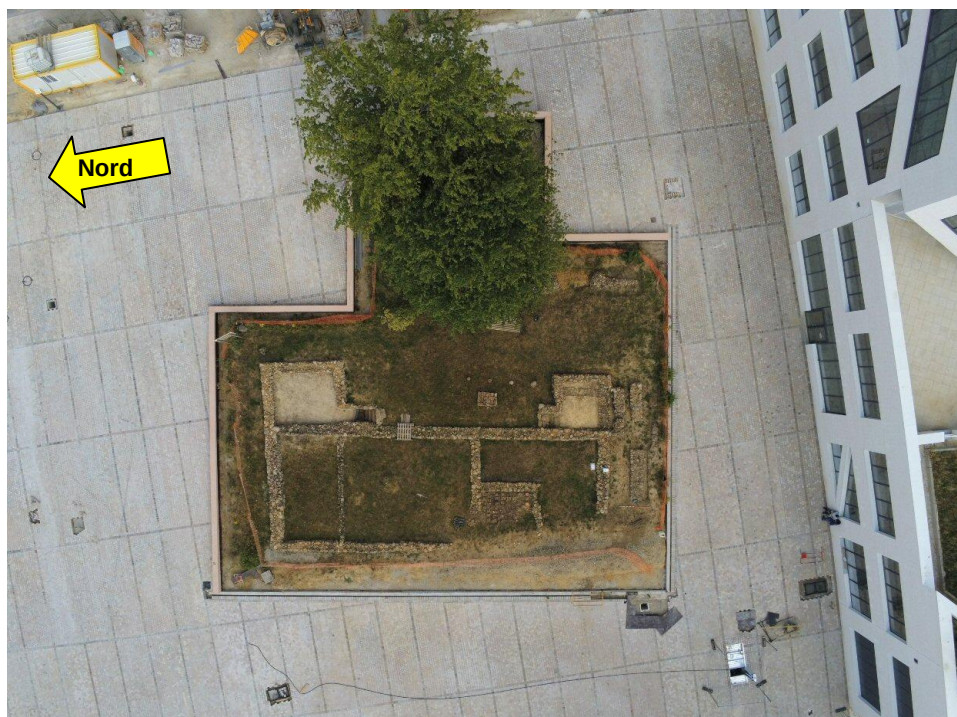


Figure 8 : Vestiges situés à 8 m du bâtiment d'enseignement de la Physique – hBar 625 (7/2019)

1.3 Objectifs

Le but de ce sondage archéologique fut de comprendre plus en détails le secteur au sud de la *pars urbana*, de relever quelques éléments encore en place (structures de bâtiment...) et d'éviter qu'ils ne disparaissent sans analyses lors des prochains travaux d'aménagement de mobiliers urbains (avec réseaux eau et électricité).

Les vestiges de la *pars urbana* mis au jour au cours des différentes campagnes de fouille seront conservés et mis en valeur dans le cadre de l'aménagement global de la place du Lieu de vie de Moulon.

1.4 Méthodologie et contraintes techniques

Jusqu'aux années 1960 le terrain était loué et mis en culture. L'amélioration des techniques de labour à partir de cette époque a sans doute contribué à endommager une partie des structures antiques encore en place (labours profonds et puissants).

Néanmoins, les risques de détériorer du matériel agricole (soc de charrue...) et le moindre rendement des terres cultivées sur ce secteur empierré favorisèrent l'arrêt de l'exploitation sur cette parcelle (un hectare). Cet arrêt permit ainsi la préservation du site archéologique pour quelques décennies supplémentaires.

Situé au sud, à proximité immédiate de la *pars urbana*, le secteur fouillé en 2019 correspond à environ 20 m². Il se trouve fortement perturbé par plusieurs creusements modernes réalisés à partir des années 1960, en prévision du projet de future cité scientifique de l'époque (IUT d'Orsay, école Supélec, laboratoires de recherche).

Ce secteur de Moulon était situé à l'une des trois entrées du quartier en devenir.

En plus du nettoyage régulier et du décapage superficiel du terrain suite à quelques dépôts sauvages de déchets, quatre interventions majeures furent réalisées dans ce secteur.

- Une route robuste et sa canalisation souterraine d'eaux pluviales d'un mètre de diamètre fut aménagée. Il s'agit de l'ancienne portion de la rue Louis de Broglie, longeant la Maison de l'ingénieur – Polytech Paris-Saclay. Portion de rue aujourd'hui disparue suite à l'aménagement de la place, initiée en 2018. La construction de cette rue dans les années 1960 avait amputé l'angle sud-ouest de l'habitation principale de la villa gallo-romaine.
- Une tranchée de télécommunications PTT (Postes et Télécommunications) et un regard technique associé.
- Une tranchée d'adduction d'eau potable
- Un trottoir le long de la rue

La majorité des éléments mis au jour lors de ce sondage, notamment les artefacts gallo-romains, sont trop fragmentés pour être datés avec précision. Néanmoins, les formes, les textures, les teintes et les décors ainsi que la qualité de cuisson des céramiques nous permettent de proposer que ces éléments correspondent à la période du I^{er} au III^e siècle de notre ère. Ces éléments fragmentés sont chronologiquement compatibles avec l'occupation de la villa gallo-romaine.

Au cours de ce sondage, nous n'avons pas atteint le *substratum*. Dans un contexte de cohérence avec le projet de mise en valeur du site gallo-romain en cours, nous nous sommes limités au niveau d'occupation des vestiges visibles de la *pars urbana*.

1.5 Description des découvertes

Cette modeste intervention menée en 2019 a permis de mettre au jour de prévisibles prolongements de murs de la *pars urbana*. Bien que fragmentés, ces éléments apportent de précieux compléments pour la compréhension de l'ensemble des constructions.

Le sondage a livré quelques tessons de céramique, des fragments de verre, de métal et d'ossements animaux. Pour la céramique, aucune forme entière et très peu d'éléments en lien (à recoller) ou du même individu nous permettent de suggérer que nous nous trouvons en présence d'un sous-sol très fortement

bouleversé. Des perturbations contemporaines à mettre au compte, notamment, des différents aménagements qui furent menés à partir des années 1960.

Avec de nombreuses destructions et bouleversements alentours ainsi que des apports de sable, deux éléments de structures furent mis au jour. Il s'agit de sections de murs reconnus comme le prolongement de murs encore visibles. Désignés Mur 021-3 et Mur 028-2, ils ont le même alignement que les murs auxquels ils sont supposés être rattachés.

Le Mur 021-3 possède la même largeur que le Mur 021-2. Quant au Mur 028-2, partiellement détruit, il se profile dans le prolongement du Mur 028-1 mais est plus fragmenté (non présents sur les clichés ci-joints).

À l'extrémité ouest, les travaux de la tranchée PTT ont très nettement sectionné chaque portion de murs.

Dans le cadre de la mise en valeur du site, ces deux vestiges resteront à l'air libre. Nous avons donc privilégié la protection des murs en évitant de décaper trop soigneusement la terre permettant de lier les pierres. Les pluies à venir lessiveront lentement les interstices et feront apparaître les éventuels restes de mortier. Quelques restes de mortier lessivé et friable apparaissent entre certains moellons accessibles.



Figure 9 : Mur 021-3, dans le prolongement du Mur 021-2

1.6 Mobilier archéologique

Le corpus du mobilier céramique mis au jour ne comprend aucun individu entier ou archéologiquement complet (aucun profil complet reconnu).

La fouille a permis de recueillir près de 200 tessons de céramique très fragmentés.

Un fragment d'enduit peint avec dessin géométrique fut mis au jour. Il est encore en cours d'étude (analyse physico-chimique des deux couches de mortier et des différents pigments).

Le corpus du mobilier métallique fait apparaître une forte dominante de clous en fer (clous de charpente).

Quelques fragments de verre gallo-romain et des restes d'ossements animaux furent également identifiés.

2 CONCLUSION

Comme lors des précédentes campagnes de fouilles puis du diagnostic archéologique INRAP de 2013, des éléments du I^{er} au III^e siècle de notre ère ont été mis au jour.

Quelques fragments de céramiques du Moyen Âge (XI^e au XIII^e siècle) ont également été identifiés.

Bien que ces vestiges aient subis les outrages du temps et quelques dommages lors d'aménagements au cours du XX^e siècle (labours profonds, construction d'une route associée à une canalisation d'eaux pluviales, d'une tranchée PTT, d'une tranchée d'adduction d'eau puis d'un trottoir), deux fragments de murs ont toutefois pu être mis au jour, complétant ainsi nos connaissances concernant l'ensemble de la *pars urbana*.

Les travaux récents au périmètre du site archéologique apportent un regain d'intérêt et relance la curiosité des usagers du quartier, ainsi que des habitants des environs. Les visiteurs sont en effet plus nombreux lors des interventions d'entretien du site menées par l'association AAC-CEA.

Il en est de même pour les demandes d'informations ou de participation à des événements de médiation culturelle (Journées de l'archéologie, Journées du Patrimoine, Fête de la Science...) menés en collaboration avec les collectivités locales ou l'université Paris-Saclay. Plusieurs demandes d'exposition ou de conférence tous publics sont en cours de traitement.

Afin de reconnaître d'éventuelles structures qui n'auraient pas été identifiées au sein du site préservé de la *pars urbana*, délimité par de modernes petits murets de béton, l'AAC-CEA pourrait effectuer des mesures géophysiques dans les mois à venir (mesures magnétiques et de résistivité du sol). Ces éventuelles structures sont suspectées sous l'ancien trottoir "est" de la portion disparue de la rue Louis de Broglie.

Seule villa gallo-romaine visible en Essonne, l'une des très rares en Île-de-France, ce serait le seul site archéologique identifiable sur un campus universitaire français (l'université Paris-Saclay).

Nous espérons que le projet de consolidation de ces vestiges se verra accomplir au cours des mois à venir. Mené par l'aménageur EPAPS, en collaboration avec les collectivités locales, de spécialistes du bâti antique et l'association AAC-CEA, ce projet est entré dans une phase concrète en 2018.

Étape suivante : Comme le suggèrent les spécialistes de la protection du Patrimoine en visite sur le site, une couverture des structures antiques permettrait de limiter l'impact des précipitations atmosphériques, de réduire la reprise de la végétation et ainsi de préserver les vestiges tout en optimisant les coûts d'entretien du site pour la collectivité.

Une structure pérenne, de type halle ouverte ou auvent, pourrait bénéficier d'un dessin contemporain et s'accorder avec l'environnement résolument moderne des récentes constructions de la place et du quartier.

Site internet : <http://archeoaaacea.chez.com/moulon.htm>

Le site magdalénien d'Étiolles en 2020

Boris VALENTIN



Figure 6 – Étiolles-Les Coudray : en violet, emprise d'une tranchée possible visant à évaluer le potentiel archéologique durant le Dernier Maximum Glaciaire ou avant ; l'étoile rouge matérialise approximativement l'emplacement où a été découvert une esquille de silex à 34,30 m. NGF..

L'année 2020 était la première d'un nouveau cycle triennal pour nos recherches à Étiolles. Pandémie oblige, ce fut une année sans fouille.

L'équipe de recherche a assuré tout de même une continuité scientifique sur place dans les domaines de la microstratigraphie, la pétrographie, la tracéologie et la photogrammétrie.

La vallée du ru des Hauldres dans laquelle se trouve le site magdalénien pouvait-elle constituer un refuge en créant un micro-climat ? Une réflexion a été menée sur la paléotopographie.

Quelle est l'origine précise du silex ? Les ressources locales ont été complétées par du silex exogène bien que rare avec 36 pièces seulement

trouvées à ce jour. Des comparaisons sur ce point ont été faites avec les sites voisins des Tarterêts à Corbeil-Essonne.

Réflexion sur l'approche fonctionnelle des sols d'occupation, en particulier des structures de combustion.

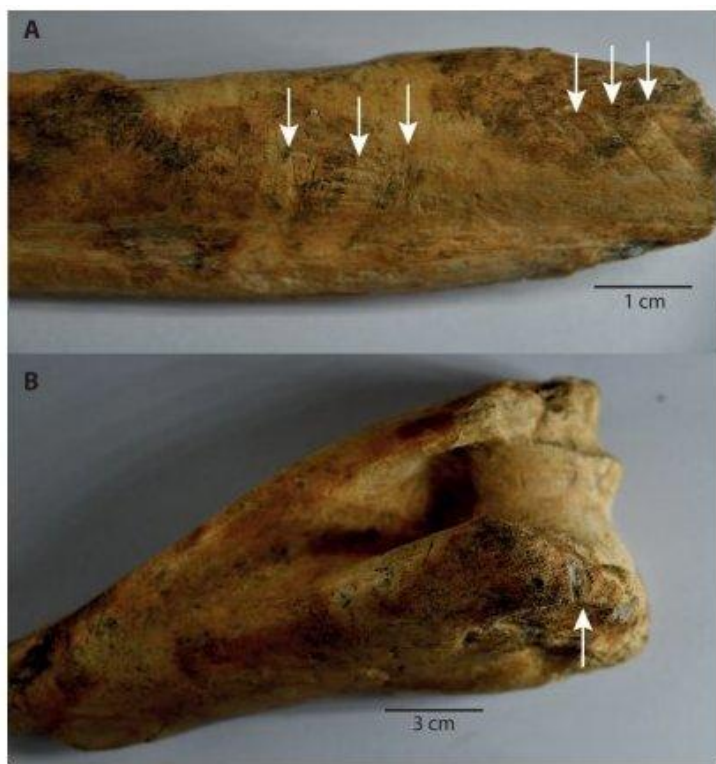
Des prospections géophysiques ont été réalisées sur des surfaces non encore fouillées pour détecter d'éventuelles structures lourdes comme les foyers constitués de blocs rocheux.

La publication de l'unité W 11, l'une des plus riches du site avec 2 habitations, de grands foyers pierreux, plusieurs amas de débitage de silex et une production laminaire remarquable est envisagée.



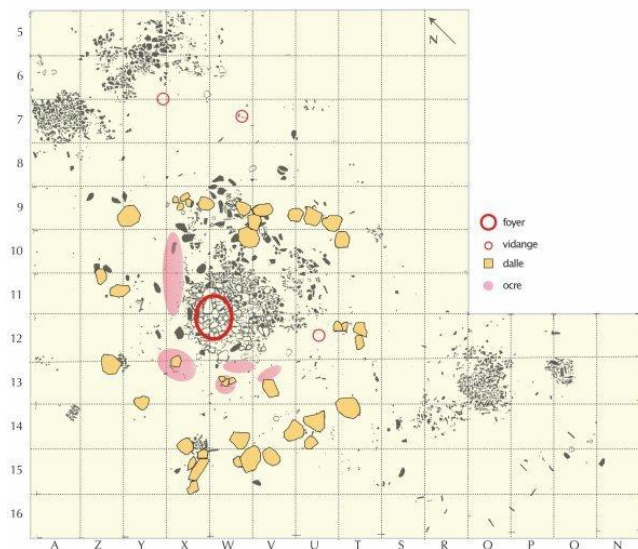
Débitage laminaire n°521 de l'unité W11 (photo J.-M. Yvon)

Une analyse archéologique concernant le niveau 5 du locus 2 nord a été engagée à propos de l'identification zoologique des restes osseux animaux, rennes, rongeurs, chevaux... avec en particulier l'étude des traces de décarnisation.



Étiolles-Les Coudray, niveau « 5 » du L2N : A) stries de décarnisation sur fragment de diaphyse ; B) stries subparallèles de désarticulation sur l'épicondyle distale d'humérus de renne (DAO : O. Bignon-Lau)

Les perspectives pour les années à venir, outre la reprise des fouilles, porteront sur l'inventaire et la numérisation de la documentation papier des années antérieures et le développement des actions de médiation auprès des scolaires ainsi que des journées portes ouvertes.



Étiolles-Les Coudray : l'unité W11 du locus 1-nord (document M. Olive)

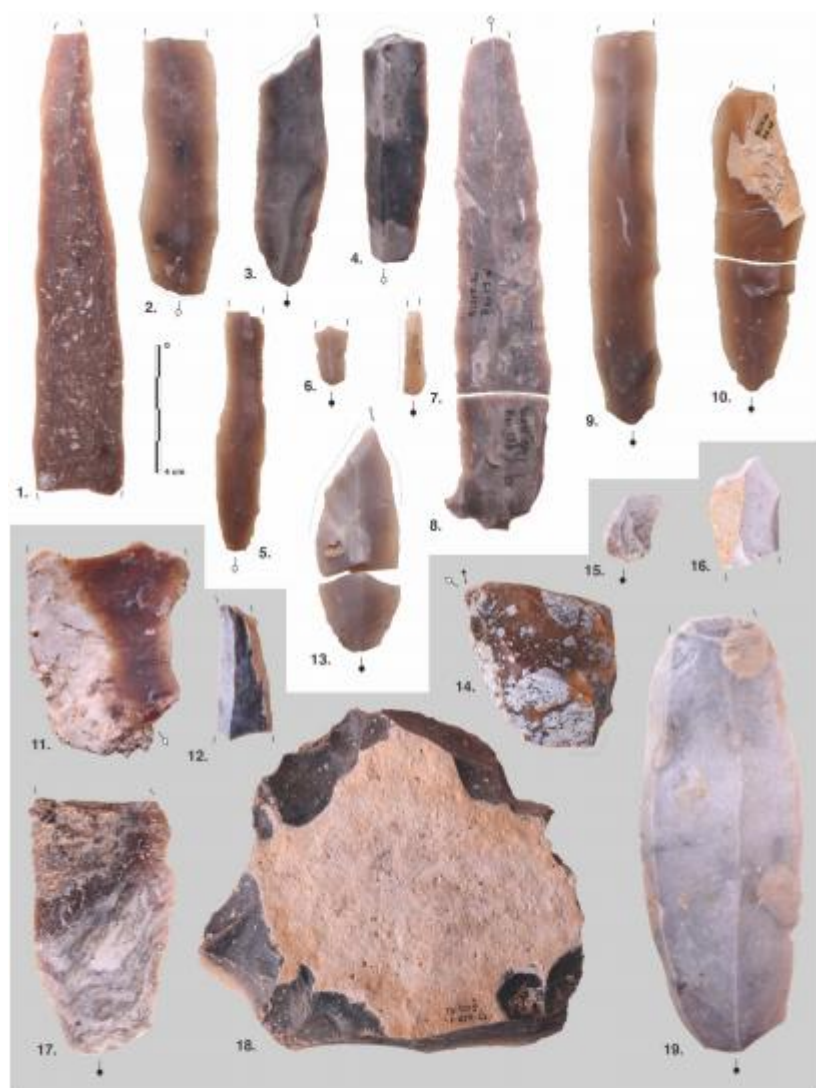


Planche 9 - Vue macroscopique des silicites réputées exogènes d'Enlôles et de la diversité des silicites des Tarterêts III. Enlôles – 1. « ETI-402 » ; 2. « ETI-308 » ; 3. « ETI-307 » ; 4. « ETI-306 » ; 5. « ETI-401 » ; 6. « ETI-302 » ; 7. « ETI-304 » ; 8. « ETI-305 » ; 9. « ETI-303 » ; 10. « ETI-302.n1 » ; 13. « ETI-302.2 » ; Les Tarterêts III – 11. « ETI-101 » ; 12. « ETI-306 » ; 14. « TAR-202 » ; 15. « ETI-402 » ; 16. « ETI-201 » ; 17. « TAR-101 » ; 18. « TAR-201 » ; 19. « TAR-301 ».

In Memoriam

Plusieurs membres notables de notre association nous ont quittés depuis l'année dernière :

Monique BLACHÈRE

(1936-2020)



Madame Monique BLACHÈRE nous a quittés le 25 janvier 2020.

Née à Pierre Bénite, à côté de Lyon, le 14 juillet 1936, elle rejoint La Ferté-Alais en 1968, pour suivre son mari.

Chef d'agence de la Caisse d'Épargne de la ville, elle est très investie dans des associations.

Toute sa vie, sa soif de connaissance est infinie : de l'histoire à la botanique, tous les sujets lui sont sources d'intérêt et de curiosité.

Fondatrice puis présidente de la Bibliothèque fertoise, membre actif de l'association des Jardiniers en Essonne, elle est surtout durant de très nombreuses années l'éminente présidente de l'association d'histoire locale « Les Histoires au fil... de La Ferté-Alais ».

Organisant des expositions à thèmes historiques et artistiques, des repas médiévaux, participant à des pièces historiques, s'impliquant toujours dans les

recherches sur les personnages et les bâtiments de la ville, son enthousiasme est de notoriété publique.

Lors de visites de la vieille ville, on peut la voir détailler l'histoire des lieux à un groupe attentif.

Sous sa houlette, l'association a réalisé de nombreuses recherches qui ont débouché sur la parution de brochures sur la ville et d'un livre général sur l'histoire de La Ferté-Alais, auquel elle a consacré tant de temps et dont elle n'aura malheureusement pas pu savourer l'aboutissement. L'équipe des « Histoires au fil ... » a à cœur de conclure au plus vite la rédaction et la publication de cet ouvrage qui lui sera dédié.

Celles et ceux qui l'ont connue regretteront la belle et chaleureuse personne qu'était Monique Blachère.

Alain DEVANLAY **(1940-2020)**



Le 19 décembre 2020, Alain Devanlay est décédé à La Forêt-Sainte-Croix. Alain a été président de la SHAEH de 2005 à 2013. Il avait succédé à l'abbé Jean Merminod et j'ai eu l'honneur de lui succéder en 2014.

Alain Devanlay était un passionné d'histoire locale, outre notre société il a participé aux activités d'Étampes-Histoire, de la Société historique de Dourdan et du GERSAR.

Alain a eu une vie professionnelle très riche : il fut un temps éducateur de rue puis a travaillé durant 35 ans dans l'édition. Il y exerça également d'importantes fonctions syndicales : Secrétaire général du Syndicat national de la presse médicale et des professions de santé (de 1992 à 2000), puis Président du Syndicat national de la presse médicale et des professions de santé (de 2000 à 2003).

Par ailleurs Alain Devanlay s'est beaucoup impliqué dans la vie associative de bienfaisance. Il fut président d'une association de prévention spécialisée pour les jeunes du Sud-Essonne. Il a été aussi un président très actif d'une association basée dans l'Eure œuvrant auprès des personnes handicapées, l'Association pour l'éducation et la réadaptation. L'APEER a d'ailleurs récemment inauguré une salle à son nom à Tilly.

Alain Devanlay s'est très tôt, impliqué dans la vie de sa commune d'adoption. Élu au Conseil municipal dès 1971 il devint adjoint au maire de La Forêt-Sainte-Croix en 2001 et président de l'Amicale sylvanienne. Il a, entre autres, porté le projet de la restauration de l'église Saint-Saturnin de La Forêt-Sainte-Croix.

Son réseau de relations était aussi riche que varié. Trois décorations vinrent récompenser cette vie très active : chevalier des palmes académiques, chevalier des arts et lettres et chevalier de la Légion d'honneur.

Pour terminer nous pourrions reprendre les mots si justes prononcés par Guy Crosnier, maire de La Forêt-Sainte-Croix et conseiller départemental : « À son épouse, Nicole, à ses enfants et petits-enfants nos sincères condoléances et aussi notre désarroi qui, lui, a malheureusement commencé voilà plusieurs années avec l'insidieuse maladie qui s'est progressivement emparée de notre ami. »

Alain, la SHAEH te dit un sincère et grand merci.

Frédéric Gatineau

Jean-Jacques IMMEL

(1940-2021)



Jean-Jacques Immel, membre de notre Société et de son conseil d'administration depuis de longues années nous a quittés en juillet 2021.

Rencontrer Jean-Jacques, c'était d'abord rencontrer un sourire, tant l'homme était accueillant et respectueux des autres. Sa gentillesse, que chacun reconnaissait, aurait pu n'être que le fruit d'une bonne éducation. Or, cette gentillesse se doublait en vérité d'une belle générosité. C'était même sans doute là le fond de sa personnalité : un homme généreux, d'une grande intégrité, essentiellement guidé par son sens de l'intérêt général et par là, ennemi de toute mesquinerie. Il était un de ces hommes de parole et de raison dont notre société aujourd'hui a tant besoin. Chaleureux, simple, savant et pédagogue tout à la fois.

Chaleureux, il l'était. Comment résister à son sourire, signe de son ouverture aux autres ? Simple, à l'évidence. Chez lui, pas de langue de bois, mais une parole confiante qui mettait à l'aise. Un certain humour aussi qui rendait souvent l'entretien pétillant ! Jean-Jacques ne se prenait jamais au sérieux, tout en étant sérieux.

Savant aussi. Et derrière le savoir, une grande curiosité qui l'avait poussé à s'intéresser à bien des domaines. Son parcours professionnel lui avait permis de se frotter à plusieurs disciplines, à nombre de métiers. Et Jean-Jacques Immel se revendiquait volontiers d'avoir été un manuel, amoureux du travail bien fait, exigeant pour lui-même comme il pouvait l'être pour les autres. Son apprentissage et son métier de dessinateur lui avaient appris la rigueur du trait. Il fallait voir avec quelle application il remplissait après chaque rencontre, après chaque étude ou expertise, les cahiers qui constituaient sa marque de fabrique. Le mètre à la main, il mesurait et transcrivait les caractéristiques d'un objet patrimonial : charpente d'église (sa passion) ou patrimoine de proximité dans un village. Sur le terrain, dans un travail d'équipe, il était efficace et toujours capable de s'enthousiasmer, car pour lui le travail était porté par l'appétit de savoir.

Après un apprentissage d'ajusteur-dessinateur, Jean-Jacques Immel était passé par les Ponts et Chaussées et une grande entreprise privée. Mais sa véritable vocation, il l'avait trouvée dans les services du département de l'Essonne, d'abord au cabinet d'architecture puis au service du patrimoine où ses collaborateurs et collaboratrices appréciaient ses compétences et ses qualités humaines. Connaissance du patrimoine municipal, mission de conseil auprès des maires, relevés des bâtiments et des locaux culturels (musées Foujita et Cocteau).

Mais pour lui ce n'était là que la moitié du chemin. Restait à accomplir l'autre tâche tout aussi importante : faire connaître le patrimoine, un patrimoine qui valait à la fois pour ses qualités artistiques et ses qualités d'usage ; un patrimoine dont il fallait prendre en compte la dimension humaine. Derrière un lavoir, un pont rustique, il savait évoquer ceux qui les avaient conçus et utilisés, meublant son récit de faits et d'anecdotes qui le rendaient vivant, dans un langage aisé, accessible à tous. Avec Jean-Jacques, nous avons perdu un pédagogue du patrimoine.

J'ai eu la chance, le privilège, ces dernières années de « faire équipe » avec lui. Sur le terrain, nous avons connu des moments inoubliables de complicité et de bonheur. Le plaisir de chercher ensemble, le bonheur de la découverte.

La communauté des amoureux du patrimoine est aujourd'hui orpheline d'un grand serviteur. Mais la tristesse ne doit pas être de mise, Jean-Jacques n'aurait certainement pas apprécié cette forme d'hommage. Ayons plutôt en tête cette formule pleine d'enthousiasme qu'il énonçait souvent lorsqu'au matin nous partions sur un terrain : « L'aventure continue ! » Son exemple nous engage à poursuivre avec persévérance le chemin qu'il a su tracer.

Jacques Gélis

Bernard ROBIN

En octobre 2020 est décédé notre confrère Bernard Robin à l'âge de 95 ans. Infatigable chercheur pour le Centre de généalogie de l'Essonne, Bernard était aussi un très sympathique passionné d'histoire locale.

Bibliographie essonnienne

Cette rubrique a pour but de recenser les parutions récentes qui concernent notre territoire essonnien et ce dans tous les domaines : monographie locale, archéologie, histoire, géographie mais aussi biographies, beaux-arts, littérature. Tous les ouvrages recensés traitent explicitement de tel ou tel aspect du département.

Assurer cette veille documentaire, dans le foisonnement éditorial contemporain, est une tâche quasi inépuisable. Toutes les contributions à venir sont bienvenues. Contact : *fregat65@hotmail.com*.

NB : Les publications des associations d'histoire locale font l'objet d'une rubrique particulière.

ADAM Olivier, Les roches rouges, Robert Laffont, 2020.

(La première partie du roman est située « en banlieue ». Seul le nom d'Évry est explicitement cité mais on sait que l'auteur est originaire de Draveil.)

ANTONI Lionel, À 38 km Vert-le-Grand si loin si proche, 2020.

(Restitution d'une résidence, Lionel Antoni a parcouru Vert-le-Grand, espace périurbain où le temps paraît se figer. Au fil du temps et des rencontres, l'artiste saisit des paysages, portraits reflétant la vie du village.)

AVIDE Élise, La fabrique des « gares du quotidien » : imaginaires et fonctions symboliques d'une nouvelle catégorie du Grand Paris, thèse soutenue en septembre 2018 à l'université de Paris-Est, dirigée par Antoine Picon.

(De nombreuses gares essonniennes font partie de l'étude.)

BARATON Alain, L'amour au jardin, Grasset, 2014.

(Une page est consacrée au parc du château de Courances.)

BEAUD Mathieu, Iconographie et art monumental dans l'espace féodal du X^e au XII^e siècle. Le thème des rois mages et leur diffusion, thèse de doctorat soutenue en décembre 2012 à l'université de Bourgogne sous la direction de Daniel Russo.

(Sont cités dans l'étude, le portail royal de Notre-Dame d'Étampes et celui, très fragmentaire de Notre-Dame de Corbeil.)

BORD Pauline, Jean Bastard d'Orléans (1402-1468) : étude d'un bâtard princier dans le royaume de France au XV^e siècle, thèse soutenue en 2019 à l'université Charles-de-Gaulle de Lille III, sous la direction de Bertrand Schnerb.

(L'étude détaille les obsèques de Jean d'Orléans, comte de Dunois. Il y est question d'une station du cortège funèbre à Étampes.)

BLIN Olivier (dir.), ALLENET DE RIBEMONT Gisèle, BANDELLI Alessio, BARDEL David, CAMMAS Cécilia, COUDERC Jérémie, GINOUX Nathalie, GOSSELIN Renaud, KONING Stéphane, LEROYER Chantal, MOUTARDE Bénédicte, MOULHÉRAT Christophe, MARTI Fabien, TOULEMONDE Françoise, MÉNIEL Patrice. (2019). Gif-sur-Yvette, sud-ouest du rond-point de Corbeville (Île-de-France, Essonne), rapport de fouille archéologique, INRAP, Paris, 2016.

BORDES Gilbert, La Prisonnière du roi, Les presses de la Cité, 2021.

(L'héroïne de ce roman est la reine Ingueburge, épouse malheureuse du roi Philippe Auguste. Un chapitre entier est intitulé la « Prisonnière d'Étampes », Gilbert Bordes étant lui-même étampois.)

BORHAN Pierre (textes), Pierre Jamet 1936, au-devant de la vie, Taffimai, 2016.

(L'ouvrage contient d'étonnantes photographies prises par Pierre Jamet dans les années 1930 à l'auberge de jeunesse de Villeneuve-sur-Auvers.)

BRETEAU Emmanuel (photographies), Mémoire rupestre. Les roches gravées du massif de Fontainebleau, éditions Xavier Barral, 2016.

(Ouvrage qui accompagnait l'exposition présentée à Nemours, musée de Préhistoire d'Île-de-France, du 26 novembre 2016 au 12 novembre 2017. Premier ouvrage dédié aux photographies des étonnantes roches gravées du massif de Fontainebleau parmi lesquels figurent nombres d'abris ornés essonniers.)

CASTRO Roland, Du Grand Paris à Paris, éditions PC, 2019.

(De nombreux projets concernent le territoire essonnien.)

CHATELAIN Guillaume, La défense passive et les bombardements aériens à Étampes (1936-1944), tome 1, De l'entre-deux-guerres à la Drôle de guerre, collection Mémoire(s) d'Étampes, volume 23, Archives municipales d'Étampes, 2021.

CHELON Georges, Les mots, édition « les mots magiques ».

(Recueil des textes des chansons de l'auteur compositeur. Georges Chelon a vécu une dizaine d'années à Mennecy. Une chanson dénommée « La maison » dont le texte figure pages 158 et 159 est consacrée à cette maison de la rue de Milly.)

CICERON ANGLEDROIT (alias Claude Picq), L'incendiaire joue avec le feu, Palémon, 2021.

(Une scène du roman policier se déroule à la SNPE du Bouchet à Vert-le-Petit.)

CONTREPOIS Sylvie, De Crété à Hélio-Corbeil, la saga d'une imprimerie, conférence débat, 18 juin 2019, Institut CGT d'histoire sociale du Livre parisien, 2021.

(74 pages illustrées.)

COSSINS Peter, BEST Isabel, SIDWELLS Chris et Clara, La grande histoire du tour de France. Les 100 tours, Flammarion, 2013.

(Une page est consacrée au départ de Montgeron en 1903. Il est aussi question des villes essonnaises d'étapes : Épinay-Sous-Sénart en 1987, Brétigny-sur-Orge en 1990 et 1993, Montlhéry en 1993, Viry-Châtillon en 1993, Sainte-Geneviève-des-Bois en 1995,

Palaiseau en 1996, Arpajon en 1999, Évry en 2001, Corbeil-Essonnes en 2001 et 2005, Montgeron en 2003, Marcoussis en 2007, Étampes en 2008, Longjumeau en 2010.)

DAMM Paul, BARTOLETTI Laurence, Orly, aéroport des sixties, collection Patrimoine d'Île-de-France, Lieux dits éditions, 2020.

(Très beau livre rédigé en français et en anglais, illustré de superbes photographies d'archives.)

DAMOUR Vincent (dir.), JOVENET Elsa, CAMMAS Cécilia, CLAVEL Viviane, COTTÉ Olivier, DURAND Juliette, FECHNER Kaï, FOUCRAY Bruno, GUÉRIT Magali, LAPORTE-CASSAGNE Caroline, LAWRENCE-DUBOVAC Paulette, LECOMTE-SCHMITT Blandine, LECONTE Luc, LEFÈVRE Annie, LORQUET Philippe, LOICQ Sabine, MAUDUIT Céline, MORET-AUGER Florence, NEAUD Pascal, PERRAULT Christophe, PISSOT Véronique, VALLAT Pierre & WÜSCHER Patrice, Vigneux-sur-Seine, Le Clos de la Régale (Essonne, Île-de-France, rapport de fouille archéologique, INRAP, Paris, 2015.

DEMEURE Brigitte, Les allégories et métaphores maternelles dans les discours publics en France (1789-1914), thèse soutenue en 2017, à l'université d'Avignon, sous la direction de François Thébaud et Jacques Guilhaumou.

(Il y est question des discours du curé de Mauchamps, Pierre Dolivier.)

DIAZ Diego, Aux couleurs de la Commune, Bookelis, 2021.

(Les traces de la Commune de Paris dans l'odonymie de la ville d'Évry-Courcouronnes.)

DROST Vincent (sous la direction de), Trésors monétaires. Le trésor de Saint-Germain-lès Arpajon (Essonne), un dépôt géant du III^e siècle après J.-C., Bibliothèque nationale de France, 2020, 230 pages illustrées.

(Ce volume est consacré à un unique ensemble, le gigantesque trésor gallo-romain de Saint-Germain-lès-Arpajon (Essonne), constitué pour l'essentiel de petites pièces en alliage cuivreux frappées au cours de la période dite de "l'Empire gaulois" (260-274). Les quelque 34 000 monnaies qui forment ce dépôt représentent une accumulation de métal de plus de 100 kg.)

DUBOIS Thierry, DELVAUX Jean-Luc, Le Christ de Saclay, Paquet, 2021.

(Bande dessinée qui a pour cadre le CEA de Saclay et l'auberge du Christ de Saclay dans les années 1950.)

DUFRESNE Philippe, Fourniret - Vérités et mensonges, éditions Jean-Pierre Otelli, 2021.

(Il est question d'une agression commise par le tueur en série en 1984 à Ormoy, de sa comparution devant les assises de l'Essonne en 1987 et de ses séjours à la maison d'arrêt de Fleury-Mérogis.)

DUROVRAY François, Le monde de près, L'aube, 2020.

(Plusieurs pages de cet essai concernent directement l'Essonne.)

EPAILLARD Goyita, Combattante pour la dignité, Mesdiaspaul, 2021, 346 pages.

(Journal de route, écrits et souvenirs d'une militante chrétienne de Massy décédée en 2018. On y trouve de précieux détails sur ses cinquante années de combats qui l'ont menée vers les bidonvilles de Massy, Moulin-Galant, Champlan, Évry et Palaiseau.)

FERRER-BATHOMEU Jérémie, L'État à la lettre. Institution de l'écrit et configurations de la société administrative durant les guerres de religion (vers 1570 - vers 1610. Royaume de France, thèse soutenue en décembre 2017 à l'École des Chartes, sous la direction d'Olivier Poncet.

(Un chapitre est consacré aux Villeroy de Neufville dans la région de Corbeil.)

FERRI Jean Yves, LARCENET Manu, Le retour à la terre. L'intégrale 2, Dargaud, 2020.

(Bande dessinée dont les personnages ont quitté leur banlieue, (à savoir Juvisy) pour s'installer à la campagne.)

FIRON Anne-Marie et Jean-Luc, Pussay, les Languedoue. Maison noble de Beauce et ses alliances, Lys, éditions Amattéis, 2020, 200 pages illustrées.

FOMBELLE Timothée de, « Mon jardin inconnu » dans le recueil intitulé Nouvelles contemporaines. Regards sur le monde, Librairie générale française, 2012.

(Cette nouvelle évoque un jardin ouvrier situé précisément à Morangis.)

FRESSIN Thomas, Des bourgeoisies urbaines en quête de distinctions : les compagnies des chevaliers de l'arc, de l'arbalète et de l'arquebuse (1585-1793), thèse soutenue en juillet 2020 à l'université Côte-d'Azur sous la direction de Pierre-Yves Beaurepaire et de Hervé Drevillon.

(Parmi les compagnies étudiées figurent celles de Corbeil et d'Étampes.)

GANZ Jacques, Un Halifax à Corbeil 7/8 juin 1944, Jacques Ganz, 2007, 94 pages illustrées.

(Enquête sur le crash d'un bombardier de la Royal Air Force survenu le 8 juin 1944, rue de Gournay, touché par la Flak allemande.)

GAUTIER Michel, Partir de la tête aux pieds (de l'Essonne à la Toscane), Les impliqués éditeur, 2021.

(Journal d'une marche partie de Montgeron.)

GÉRARD Aurélie, Vierge à l'Enfant. Église Notre-Dame de l'Assomption à Forges-les-Bains, Institut national du Patrimoine, 2017, 15 pages.

GILARD Florence, Paris-Saclay et l'ombellifère, Le Monte-en-l'air, 2021, 48 pages illustrées.

(Recueil de textes et de dessins réalisés par une des artistes invités lors de l'exposition qui s'est tenue à l'occasion du 10e anniversaire de la création de l'Établissement public d'aménagement Paris-Saclay.)

GOUSTARD Vincent et PIOZZOLI Christian, Le diagnostic comme outil de connaissance d'une agglomération antique : l'exemple de Saint-Chéron (Essonne).

Dans D. Flotté et C. Marcigny (dir.), Le diagnostic comme outil de recherche. Actes du 2e séminaire scientifique et technique de l'INRAP, 28-29 sept. 2017, Caen.

GRAND-CLÉMENT Jean-Luc, BERTOCCHI Frédéric.

Les accidents de chemins de fer en cartes postales anciennes, tome 1 de 1842 à 1907, Indren International, 2009.

(Pour l'Essonne sont recensés et documentés les accidents suivants : Étréchy en 1843, Brunoy en 1891, Juvisy en 1899, Étampes en 1900 et 1907, Savigny-sur-Orge en 1905.)

Les accidents de chemins de fer en cartes postales anciennes, tome 2 de 1908 à 1912, Indren International, 2014.

(Pour l'Essonne sont recensés et documentés les accidents suivants : Bouray en 1908, Étampes en 1908, Corbeil en 1909, Longjumeau en 1909, Savigny-sur-Orge en 1910, Arpajon en 1910, Guillerval en 1910, Monnerville en 1912, Massy-Palaiseau en 1917, Maise en 1918.)

GUENOT Magali, Les images de l'Ascension du Christ dans la chrétienté latine entre le IX^e et le XIII^e siècle, thèse de doctorat soutenue à l'université Lumière Lyon 2 en juin 2016 sous la direction de Nicolas Reveyron.

(Parmi les œuvres étudiées figure le portail royal de Notre-Dame d'Étampes.)

GUÉRET-LAFERTÉ FÖRSTEL Judith, L'image de Paris et de l'Île-de-France au Moyen Âge (fin XII^e – début XVI^e siècle), thèse de doctorat soutenue à l'université Paris I en 2017, sous la direction d'Olivier Matteoni.

(Thèse très prolixe de plus de 1380 pages, très documentée et richement illustrée.)

GUIBLAIN Bernard, L'énigme des manuscrits de Juvisy, Spinelle éditions, 2020.

(Roman qui a, entre autres, pour cadre l'observatoire de Juvisy.)

HIRAM Jean-Claude, Du crépuscule au mystère, éditions Jean-Claude Hiram, 2019.

(Autobiographie d'un Ballancourtois au parcours étonnant. Plusieurs références explicites à Ballancourt-sur-Essonne.)

HOCQUELLET Anne, Le tabellion dans le Nord de la France à la fin du Moyen Âge, thèse de doctorat soutenue à l'université de Paris Saclay en 2016.

(Sont cités les tabellions de Châtres (Arpajon), Corbeil, Dourdan, Étampes, Étréchy, la Ferté-Alais, Maise et Montlhéry.)

JANSSOONE Didier, « Les 40 ans de la ligne C du RER », La Vie du Rail, 2019, 144 pages illustrées.

(La partie essonnienne de la ligne est très bien représentée dans l'étude.)

JUGIE Marion, Trajectoire hydrogéomorphologique d'un petit cours d'eau périurbain francilien : aménagement, désaménagement, thèse de doctorat en géographie physique, humaine, économique et régionale sous la direction de Charles Le Cœur et Frédéric Gob soutenue en 2018 à l'université Paris I.

(Le cours d'eau en question est la Mérantaise qui se jette dans l'Yvette à Gif-sur-Yvette.)

KADAOUI Nordine, Le maréchal Marmont (1774-1852), un itinéraire militaire à l'ombre de Napoléon Bonaparte : de l'amitié à la trahison, thèse soutenue en 2020 à l'université d'Avignon, sous la direction de Nathalie Petiteau.

(La question de la « trahison d'Essonne », en avril 1814, y est soigneusement réinterrogée, en particulier par l'analyse des archives communales de Corbeil-Essonne.)

KOUDRINE Olivia, L'homme battu, Le Cherche Midi.

(Roman dans lequel il est question de Corbeil.)

KOURILSKY Olivier, THC sans ordonnance, éditions Glyphe, 2021.
(Roman dont une partie de l'action se déroule à Corbeil-Essonnes et dans les environs.)

LAMBERT Caroline, WINGLER Clément, La deuxième guerre mondiale à Étampes. Répertoire des civils et militaires décédés par faits de guerre (1939-1945) 1re partie de AB à JO, Étampes, Archives municipales d'Étampes, 2020, 44 pages.

LAROSE David, LEVESQUE Sylvain, Laroz, l'histoire d'un champion, manga, 2021.
(Manga sur la vie du champion de judo David Larose. De nombreux dessins et textes évoquent Sainte-Geneviève-des-Bois, où Larose a commencé sa carrière.)

LEKPAI Yves Keipo, La détention des Templiers dans le royaume de France 1307-1314. Le cas des frères de l'Ordre du Temple dans les prisons du bailliage de Senlis, thèse de doctorat d'histoire médiévale, université de Nantes, 2020.
(Sont étudiés les cas de Jacques de Molay incarcéré au château de Corbeil en janvier 1308 avec trois autres frères templiers et celui de Raimbaud de Caromb détenu à Montlhéry à la même période.)

LENHARDT Philippe (dir.), LABAT Olivier, VIRÉ Marc, MORANO Roland, MITTON-FARNIÉ Isabelle et collaborateurs, Château de Dourdan : étude du parement de la courtine sud-ouest et des salles sud-est (Île-de-France, Essonne, Dourdan), rapport de fouille archéologique, 2011, INRAP, Paris, 2020.

LOMBARD Paul, Louis de Funès à Paris. Les aventures d'un acteur en vadrouille, Parigramme, 2021, 96 pages illustrées.
(Trois notices illustrées de photographies inédites concernant notre territoire : le tournage du « Gendarme à New-York » en 1965 et de « Rabbi Jacob » en 1973, tous deux à l'aéroport d'Orly, et surtout l'étonnante photo de la remise du prix Orange dans les entrepôts Pomona d'Athis-Mons en avril 1965.)

MADELENAT Antoine, Corbeil-Essonnes. Église Saint-Étienne. Étude de diagnostic-préconisation suite aux fissurations de la voûte sur latis, Municipalité de Corbeil-Essonnes, 2021.

MARCHAND Maud.

Diagnostic patrimonial Centre-Essonne. Synthèse communale, Authon-la-Plaine. Service Patrimoine et Inventaire de la région Île-de-France, 2011.
(32 pages illustrées.)

Diagnostic patrimonial Centre-Essonne. Synthèse communale, Boissy-sous-Saint-Yon. Service Patrimoine et Inventaire de la région Île-de-France, 2011.
(40 pages illustrées.)

Diagnostic patrimonial Centre-Essonne. Synthèse communale, Breuillet. Service Patrimoine et Inventaire de la région Île-de-France, 2011.
(40 pages illustrées.)

Diagnostic patrimonial Centre-Essonne. Synthèse communale, Breux-Jouy. Service Patrimoine et Inventaire de la région Île-de-France, 2011.
(35 pages illustrées.)

Diagnostic patrimonial Centre-Essonne. Synthèse communale, Saint-Sulpice-de-Favières. Service Patrimoines et Inventaire de la région Île-de-France, 2011.
(39 pages illustrées.)

Diagnostic patrimonial Centre-Essonne. Synthèse communale, Saint-Yon.
Service Patrimoine et Inventaire de la région Île-de-France, 2011.

(36 pages illustrées.)

Diagnostic patrimonial Centre-Essonne. Synthèse communale, Roinville-sous-Dourdan.
Service Patrimoine et Inventaire de la région Île-de-France, 2011.

(36 pages illustrées.)

Diagnostic patrimonial Centre-Essonne. Synthèse communale, Sermaise.
Service Patrimoine et Inventaire de la région Île-de-France, 2011.

(37 pages illustrées.)

MARCHAND Maud, CHOUREAU Suzanne.

Diagnostic patrimonial Centre-Essonne. Synthèse communale, Saint-Maurice-Montcouronne.

Service Patrimoine et Inventaire de la région Île-de-France, 2011.

(33 pages illustrées.)

Diagnostic patrimonial Centre-Essonne. Synthèse communale, Chatignonville.
Service Patrimoine et Inventaire de la région Île-de-France, 2011.

(28 pages illustrées.)

Diagnostic patrimonial Centre-Essonne. Synthèse communale, Corbreuse.
Service Patrimoine et Inventaire de la région Île-de-France, 2011.

(31 pages illustrées.)

Diagnostic patrimonial Centre-Essonne. Synthèse communale, Dourdan.
Service Patrimoine et Inventaire de la région Île-de-France, 2011.

(65 pages illustrées.)

Diagnostic patrimonial Centre-Essonne. Synthèse communale, la Forêt-le-Roi.
Service Patrimoine et Inventaire de la région Île-de-France, 2011.

(30 pages illustrées.)

Diagnostic patrimonial Centre-Essonne. Synthèse communale, les Granges-le-Roi.
Service Patrimoine et Inventaire de la région Île-de-France, 2011.

(39 pages illustrées.)

Diagnostic patrimonial Centre-Essonne. Synthèse communale, Mérobert.
Service Patrimoine et Inventaire de la région Île-de-France, 2011

(34 pages illustrées.)

Diagnostic patrimonial Centre-Essonne. Synthèse communale, Plessis-Saint-Benoît.
Service Patrimoine et Inventaire de la région Île-de-France, 2011.

(27 pages illustrées.)

Diagnostic patrimonial Centre-Essonne. Synthèse communale, Richarville.
Service Patrimoine et Inventaire de la région Île-de-France, 2011.

(32 pages illustrées.)

Diagnostic patrimonial Centre-Essonne. Synthèse communale, Saint-Chéron.
Service Patrimoine et Inventaire de la région Île-de-France, 2011.

(43 pages illustrées.)

Diagnostic patrimonial Centre-Essonne. Synthèse communale, Saint-Escobille.
Service Patrimoine et Inventaire de la région Île-de-France, 2011.

(34 pages illustrées.)

Diagnostic patrimonial Centre-Essonne. Cantons de Dourdan et de Saint Chéron.
Synthèse générale.

Service Patrimoine et Inventaire de la région Île-de-France, 2011.

(131et 70 pages illustrées.)

MAUDUIT Jérôme, LEPEIGNEUX Cyril, DELAUME-MYARD Jean-Pierre, *Le Paris orthodoxe russe*, DVD, Crescendo média film, 2015.
(Documentaire de 52 minutes sur le séminaire orthodoxe russe établi à Épinay-sous-Sénart depuis 2009.)

MAZANY Donatien, *Les reliques corporelles et de contact de Saint Martin de Tours, continuité et rupture dans la vénération et la transmission des reliques depuis l'époque médiévale jusqu'à nos jours*, thèse soutenue en juillet 2016 à l'université de Tours, sous la direction de Bruno Judic.
(Un paragraphe est consacré au reliquaire conservé dans la basilique de Longpont.)

MÉTAIS Pauline (texte), HAGENMULLER Marie-Lys, PETIT Aurélien, KHEYAP Quentin, (photographies), *Raconte-moi la Terre. Regards croisés sur le Gâtinais français et sud-ouest Essonne*, éditions Arelys, 2020, 256 pages illustrées.

MELCUS Robert, *Le bal des mots dits*, éditions DIDRO, 2010.
(Recueil de poésies. Le poème « La diva à la voix d'ébène » évoque le festival de jazz de Corbeil-Essonnes. Le poème « Métissage » parle d'Évry et de Grigny.)

MELCUS Robert, *Quelques nouvelles d'ailleurs*, éditions DIDRO, 2012.
(Recueil de nouvelles. La nouvelle intitulée « Le prince Girofle VII et la princesse Céanothe V ou le vrai peuple de la vallée de l'Yerres » évoque un mystérieux « prince de l'Yerres fils du roi de l'Essonne ».)

MORVAN Yann (photographies) KIZO (récit), *Gang Story, La Manufacture de livres*, 2012.

(Kizo, originaire du quartier de la Grande-Borne à Grigny, dans la banlieue sud, a fait partie de la "Mafia Z". Il a voulu comprendre pourquoi certains jeunes ont décidé de vivre ou de mourir pour un gang. Il raconte dans ce récit une histoire des bandes en France de 1970 à nos jours.

Yan Morvan est un des grands spécialistes contemporains de la photo de guerre. À la fin des années soixante, il fut le premier à suivre les blousons noirs en banlieue parisienne, et à les photographier. Il n'a jamais cessé de s'intéresser aux membres des gangs, d'en faire des portraits et des sujets de reportages. Ce livre contient les photos de quarante années de travail.)

NGUYEN DUC LONG Dominique, *Le proviseur K2.0 ! Saison 2*, Coeten éditions, 2021.

(L'auteur, proviseur au lycée de Corbeil-Essonnes, livre de nombreuses anecdotes sur l'établissement.)

PACORY Bernard, *Patrimoine champcueillois, L'église de Champcueil*, janvier 2018, 15 pages illustrées.

PEREC Georges, *En dialogue avec l'époque et autres entretiens*, édition critique établie par Dominique Bertelli et Mireille Ribière, éditions Joseph K, 2012.

(Page 159 on trouve cet extrait de l'entretien accordé par Perec : « L'autre jour en train, je suis passé par Étampes, qui est la ville où j'ai fait une grande partie de mes études, et je me suis souvenu, entre Juvisy et Étampes, du nom de toutes les stations : Marolles-en-Hurepoix, Lardy, Chamarande, Bouray, Étréchy, Étampes. Ça m'est revenu parce que je

faisais le trajet deux fois par semaine. Ce genre de chose va être utilisé dans le livre, mais pas sous cette forme sèche de « je me souviens ».)

PEREZ Xavier, La raison fiscale : de l'ancienne France à la naissance de l'État décentralisé contemporain, thèse soutenue en 2011 à l'université Bordeaux 4 sous la direction de Bernard Gallinato.

(Les dîmes du prieuré de Longpont sont citées.)

PESQUEUR Michel, L'emploi des blindés français sur le front occidental d'août 1944 à mai 1945, thèse soutenue en février 2018 sous la direction de François Cochet et Remy Porte.

(L'étude cite les combats à Wissous, Massy, Palaiseau...)

PHALIP Gabriel, Les pères de Picpus à Montgeron 1920-2020. Cent ans de présence et de service, autoédition, 2020, 160 pages illustrées.

PICQ Claude, Jo le Clito boit la tasse ! éditions Polar, 2021.

(Roman policier dans lequel il est précisé que le héros « était flic dans le secteur d'Évry-Corbeil »)

PRIMARD Étienne, Penser et vivre autrement - Tous les chemins mènent à l'homme, L'Harmattan, 2020.

(Fondateur de Solidarité nouvelle pour le logement, Étienne Primard évoque ici les racines de son christianisme social et communautaire à Saint-Sulpice-de-Favières et au Rotoir, hameau de Boissy-le-Sec.)

RABATÉ Ulysse, Politique Beurk Beurk - Gauche et quartiers populaires : de la rupture à la transmission, éditions du Croquant, 2021.

(Les affaires politico-judiciaires de Corbeil-Essonnes y sont abondamment traitées.)

ROBINET Amandine, Note de synthèse patrimoniale, Boullay-les-Troux, Parc naturel régional de la haute vallée de Chevreuse, 2018, 30 pages illustrées.

ROLIN Jean, Le pont de Bezons, POL, 2020.

(Ce roman dont le projet littéraire consiste « à mener sur les berges de la Seine, entre Melun et Mantes des reconnaissances aléatoires, au fil des saisons, dans un désordre voulu » contient plusieurs pages sur Corbeil-Essonnes et les environs.)

SILVESTRE Pauline, Tous contraints ? Les modes de vie et leur territorialisation en grande couronne francilienne, thèse dirigée par Alain Bourdin, université Paris Est, 2017.

(Les habitants dont il est ici question sont ceux du Centre Essonne-Seine-Orge, le territoire d'études de l'Agence d'urbanisme et de développement Essonne-Seine-Orge.)

SINAI Agnès, COCHET Yves, THEVARD Benoît, Le Grand Paris après l'effondrement. Pistes pour la biorégion Île-de-France, Wildproject, 2020, 136 pages, (Essai sur l'avenir de l'Île-de-France qui s'appuie sur une étude de la cartographie agricole de la Région parisienne. Les régions naturelles : Hurepoix, Brie, Beauce, Gâtinais y ont une belle place.)

SUNWAY Olivia (pseudonyme de Nathalie CHAPOUILLE), Souffle de vie (partie 2), Temporelles, 2021.

(Une partie du roman se déroule au tribunal d'Évry.)

TESTARD Françoise, BARRIOLADE Denise, BROUSSSELLE Valérie, EGRET Jean-Paul (coordonné par), Cadres de jeunesse et d'éducation populaire 1918-1971, La Documentation française, 2010.

Plusieurs pages sont consacrées à des lieux essonniers :

Le camp école des scouts au château de Chamarande,

L'école de Champrosay (école nationale féminine en zone occupée de 1941/1942),

L'école des cadres supérieurs installée en 1940 au château de Charaintru (Épinay-sur - Orge),

Le château de Sillery (Épinay-sur -Orge) dans lequel s'ouvre, le 26 août 1940, le 1er stage de formation de cadre,

Le séminaire animé par Carl Rogers dans les années 1960 au VVF de Dourdan,

Le foyer de Soullins à Brunoy,

Le domaine de Bierville (Boissy-la-Rivière), devenu après la guerre école de la CFTC.

THUILLOT Philippe, Les châtelainies au nord du Bassin parisien, du X^e au XIII^e siècle : études sur les cadres institutionnels et les lieux de pouvoir, sur la société aristocratique (princes, contes chevaliers), thèse soutenue en 2019 à l'université Paris Est, sous la direction de Jacques Paviot et Philippe Racinet.

(Les châtelainies de Corbeil, Montlhéry et la Ferté-Alais font partie de l'étude.)

TOZER Guillaume, MARCHAND Maud.

Diagnostic patrimonial Centre-Essonne. Synthèse communale, Étréchy.

Service Patrimoine et Inventaire de la région Île-de-France, 2009.

(41 pages illustrées.)

Diagnostic patrimonial Centre-Essonne. Synthèse communale, Leudeville.

Service Patrimoine et Inventaire de la région Île-de-France, 2009.

(31 pages illustrées.)

Diagnostic patrimonial Centre-Essonne. Synthèse communale, Mennecy.

Service Patrimoine et Inventaire de la région Île-de-France, 2009.

(44 pages illustrées.)

Diagnostic patrimonial Centre-Essonne. Synthèse communale, Torfou.

Service Patrimoine et Inventaire de la région Île-de-France, 2009.

(30 pages illustrées.)

TRICAUD Pierre-Marie (dir.), Unités paysagères de la région d'Île-de-France, méthodologie, notice d'utilisation de la base de données et atlas, Paris, IAURIF, 2010.

VALENTIN Boris (direction), Étiolles rapport 2020. Cinquantenaire 1972-2022.

Première année de l'autorisation triennale 2020-2022, ARPE, 2021.

VOZNUK Alexey, « Nous édifions une église », séminaire orthodoxe russe à Épinay-sous-Sénart, DVD (19 minutes), éditions Sainte-Geneviève, 2015.

(Reportage sur la construction de l'église.)

WERBER Bernard, Sa majesté des chats, Albin Michel, 2019.

(Dans le chapitre 51 de ce roman intitulé « Retour à Orsay », il est question des laboratoires de l'université K.)

WINGLER Clément.

L'architecture militaire à Étampes et en Essonne du XI^e au XIII^e siècle

1 Castrum et Palais du Séjour, collection Mémoire(s) d'Étampes volume 1MH, Archives municipales d'Étampes, 2021.

L'architecture militaire à Étampes et en Essonne du XI^e au XIII^e siècle

2 Autour du château royal de Guinette, collection Mémoire(s) d'Étampes volume 2MH, Archives municipales d'Étampes, 2021.

ZUILLI Guillaume (photos), Christine Ollier et Julie Corteville (textes), Memory Lane, éditions Clémentine de La Ferrière, 2020.

(À l'invitation du festival « L'Œil urbain », organisé par la ville de Corbeil-Essonnes qui rassemble à chaque printemps les grands noms de la photographie contemporaine, Guillaume Zuilli s'est installé en résidence pour l'année 2019. Ce livre de 144 pages est issu de ce travail et présente de magnifiques photos noir et blanc du territoire urbain de Corbeil-Essonnes.)

Ouvrages anonymes ou collectif

5e et 6e journées Charlotte Delbo 2018 et 2019

Parmi les interventions un article de Marie-Claire Roux intitulé « Comprendre les migrations dans les communes proches de Vigneux-sur-Seine »

Val d'Yerres Val de Seine 2019.

Actes du colloque

Nationale 7 ! De la route antique à la route du futur

Société académique du Nivernais

Tome 88, 2019.

(Quelques mentions de la traversée de l'Essonne.)

Aux quatre coins de l'Essonne, j'écris, 94 textes écrits par de jeunes Essonnais.

Inspection académique de l'Essonne sud (vers 2012).

Bonnelles notre village. Le patrimoine religieux de Bonnelles, Parc de la haute vallée de Chevreuse, édition Calameo, 2013.

C'était hier. La route d'Orléans de Longjumeau à Étampes, collection d'images d'autrefois qui ont ponctué l'histoire de la Nationale 20, Agir pour tous et avec tous, 2008, 96 pages illustrées.

Circino le chasseur de trésors ! Destinations Essonne (36 communes)

Jeu de plateau, 2020

Derniers souvenirs, objets des camps de Pithiviers et Beaune-la-Rolande, 1941 – 1942, Mémorial de la Shoah, 2008, 66 pages illustrées.

(Page 58, la notice concernant Dydia Zalberg (1908-1942) précise que son épouse a « emmené les enfants pour les cacher à la campagne près de Milly-la-Forêt en Seine-et-Oise ».)

Église Notre-Dame-de-la-Nativité du séminaire orthodoxe russe à Épinay-sous-Sénart, éditions Sainte-Geneviève, 2015, 96 pages illustrées.

État des lieux du patrimoine de Chamarande, Parc naturel régional du Gâtinais français, Sd (vers 2010), 59 pages illustrées.

Étude de définition d'un programme pluriannuel opérationnel d'aménagement et de valorisation des berges de Seine sur les communes de Corbeil-Essonnes, Étiolles, Le Coudray-Montceaux, Morsang-sur-Seine, Saint-Germain-lès-Corbeil, Saint-Pierre-du-Perray, Saintry-sur-Seine, Soisy-sur-Seine, Syndicat intercommunal d'aménagement de réseaux et de cours d'eau, 2015, 175 pages illustrées.

Fontenay autrefois. Des habitants racontent. Années 1944-1945 et suivantes, Association du foyer rural de Fontenay-le-Vicomte, 2020, 198 pages illustrées.

Guide historique du visiteur, église Notre-Dame-de-l' Assomption de Forges-les-Bains, Association des amis de l'église Notre-Dame de Forges-les-Bains, 2014, 17 pages illustrées.

Île-de-France. Un autre patrimoine, éditions Lieux-dits, 2020.

(Fort beau livre de 272 pages très richement illustrées. Les sites essonniens présentés sont : la ferme des Tourelles à Saint-Cyr-sous-Dourdan, les cressonnières de Méréville, le parc de Courances, le parc de Méréville, le portail royal de la collégiale Notre-Dame d'Étampes, l'immeuble Supelec à Gif-sur-Yvette, l'école polytechnique de Palaiseau, les Grands Moulins de Corbeil-Essonnes, la cité coopérative de Paris-Jardin à Draveil, la place de France à Massy, le pont des Belles Fontaines à Juvisy-sur -Orge, l'aéroport d'Orly.)

:

Jeu de 7 familles, Patrimoine de Corbeil-Essonnes.

Ville de Corbeil-Essonnes 2019.

La Croix, 50 ans d'histoire au quotidien, Bayard, 2010, 778 pages.

(Ce grand volume réunit des articles significatifs parus dans le quotidien La Croix depuis 1958. On y trouve trois articles qui concernent la ville d'Évry. André Sève interviewe un bénédictin dans la Ville nouvelle en 1984. Yves de Gentil-Baichis signe un passionnant article sur le projet de cathédrale d'Évry en 1988. Enfin un article de 2003 concerne le difficile dialogue interreligieux à Évry, suites à la guerre du Golfe.)

Moigny-sur-École. Une commune de l'Essonne au cœur du Gâtinais français, commune de Moigny-sur-École, 2017.

La nature à portée de trottoir, mairie d'Orsay, 2021, 24 pages illustrées.

Par Faim d'Essonne, photographies de Ludovic Combe, éditions Flandonnière, 2020.

(Livre de recette élaboré à partir de produits essonniens, 128 pages illustrées)

Petits musées grandes histoires, Le Parisien Patrimoine et balades n° 8, février 2021.

(Une des notices est consacrée au musée de la Photographie de Bièvres, une autre au musée volant de Cerny.)

20 promenades au grand air à Paris et ses alentours, Le Parisien patrimoine et balades n° 7, 2020.

(Parmi les promenades présentées figurent de Paris à Fontainebleau en passant par Montgeron, la forêt de Sénart, Corbeil, Le Coudray-Montceaux, le Gâtinais...)

Trivial Pursuit, édition Île-de-France, Hasbro, 2011.

(Sur les 1 800 questions posées seules 66 (soit 3,66 %) concernent explicitement une commune de l'Essonne ou un évènement de l'histoire essonnienne. Ce faible pourcentage dit le faible intérêt du département pour les concepteurs sinon pour les publics des joueurs auquel il est censé s'adresser.)

Périodiques

Le Bulletin de l'antiquaire, du brocanteur et des galeries d'art moderne et contemporain, N° 674, août septembre 2017, « La maison Caillebotte Yerres ».

La Revue annuelle des amis du patrimoine des environs de la Chapelle-la-Reine, le Passé Présent, n° 31, 2020, contient un article de 11 pages consacré à une visite d'automne à Oncy-sur-École.

Le n° 2175 du 21 au 27 septembre 2019 de la revue Famille chrétienne consacre une page entière (illustrée) sur la restauration de l'église de Saint-Sulpice-de-Favières.

Photo Paper. Photographie. Réflexion, 2019.

(Le numéro contient un intéressant portfolio de 14 pages intitulé « French town » de Jean-Christophe Bechet consacré à la ville de Corbeil-Essonnes.)

Le n° 32 du Brin de Bruyères paru en avril 2019 consacre deux pages à l'histoire de la chapelle d'Ollainville.

Bulletin de la société dunoise, n° 310, année 2020. Le bulletin comprend un long compte rendu de la visite de la propriété Caillebotte à Yerres en septembre 2019.

ANGLEDROIT Cicéron (alias Claude Picq), *Comme un cheveu sur le wok*, Palémon, 2019.

(Ce roman policier se déroule pour une grande part en Essonne, en particulier à la clinique de Villiers-sur-Orge et au centre pénitentiaire de Fleury-Mérogis.)

ARGENT François d', *Histoire du château du Rué à Bruyères-le-Châtel racontée par une grand-mère à son petit-fils*, dactylographié, 2009, 21 pages.

AUBOUIN Michel, *40 ans dans les cités. D'une enfance en HLM au ministère de l'Intérieur*, Presses de la Cité, 2019.

(Ancien sous-préfet hors classe et secrétaire général de la préfecture de l'Essonne de 2005 à 2009, l'auteur rapporte de très nombreux souvenirs et analyses concernant Évry, Grigny, Courcouronnes, Viry-Châtillon, Juvisy ...)

AUBRY Cécile, *Gabriel Bayeux, un maire pas comme les autres*, Lulu.com, 2019.

(Parmi la descendance de ce Gabriel Bayeux, qui fut prêtre et maire en Sologne, on trouve quatre pages sur Gabriel Antoine Bayeux né en 1848 et mort en 1893 à Forges-les-Bains où il occupait la fonction d'économiste général de l'hôpital pour enfants de Forges ainsi que de l'orphelinat Riboutté Vitallis.)

BASSOFF Hélène, *Passage des Trois Sœurs*, Les nouveaux auteurs, 2011.
(Une scène du roman se déroule à l'hôpital gériatrique de Draveil.)

BASU Shrabani, *Spy princess, the life of Noor Inayat Khan*, The History Press, 2014.

(Biographie, en anglais, d'un agent secret féminin britannique née en 1914, héroïne de la 2^e Guerre mondiale, morte déportée à Dachau en 1944. Le chapitre 2 nous révèle un long séjour de la jeune Noor et de sa famille à Wissous en 1921.)

BEAUD Olivier, *La République injuriée. Histoire des offenses au chef de l'État de la III^e à la V^e République*, PUF, 2019.

(Parmi les affaires évoquées figurent celle dite de « l'institutrice d'Athis-Mons ». Elle concerne une directrice du groupe scolaire Jean-Jaurès qui aurait proféré des propos outrageants envers le maréchal Pétain. Elle fut relaxée par le tribunal correctionnel de Corbeil le 14 avril 1942 au grand dam de sa hiérarchie.)

BELLIER Antoine, *Toute vie est belle, Henri Gesmier, prêtre des marginaux et des jeunes*, Salvator, 2014.

(L'ouvrage fait référence à l'expérience d'Henri Gesmier qui fut, durant des années, éducateur au Centre des jeunes détenus de Fleury-Merogis.)

BERGEN Candice, *A fine romance*, Simon and Schuster, 2015.

(Page 83, au chapitre 8, l'actrice décrit une fête somptueuse dont elle a été témoin au château de Courances.)

BERHAULT Stéphane, *Église Saint-Pierre à Brétigny-sur-Orge*, diagnostic à valeur d'avant-projet sommaire, 2011.

BESSON Patrick, *L'indulgence du soleil et de l'automne*, Fayard nouvelles, 2015.

(La nouvelle n° 2 a pour cadre la ville de Dourdan.)

BLANCHARD Véronique et GARDET Mathias, *Mauvaise graine. Deux siècles d'histoire de la justice des enfants*, Textuel, 2017.

(De nombreux documents sont issus de la ferme de Champagne (à Savigny-sur-Orge), un des premiers établissements gérés par l'éducation surveillée, qui a ouvert ses portes en juillet 1945.)

BOISSIERE Marie, *Pierre Fidèle Bretonneau. Correspondance d'un médecin*, tome 3 *La retraite (1841-1862)*, Open Edition Books, 2018.

(Parmi les correspondants réguliers du docteur Bretonneau figure le grand médecin Armand Trousseau qui fut châtelain de Bonnevaux et maire de Buno-Bonnevaux de 1852 à 1865. Ces échanges épistolaires évoquent souvent le château de Bonnevaux mais aussi Étampes, la poste de Gironville et la gare de Bouray.)

BONSIGNORE Jean-Pascal, *Athis-Mons et nous*, Edilivre, 2016.

BONSIGNORE Jean-Pascal, *De Jean Zay à Paul Lafargue, une vie d'engagements*, Edilivre, 2019.

(Le parcours d'engagement associatif, syndical, politique et professionnel d'un homme, depuis 1972, qui le conduit à Corbeil-Essonnes, Vigneux-sur-Seine, Draveil et Grigny.)

BOUNEAU Laurent, TOBOSSI Fif et BEHAR Tonie, *Le rap est la musique préférée des Français*, Don Quichotte éditions, 2014.

(Le chapitre intitulé « Faim de rap et d'exclusivité » recueille les souvenirs et les analyses du spécialiste de la culture urbaine Fif Tobossi qui concernent en particulier Courcouronnes.)

BRETON André, *Lettres à Aube, 1938-1966*, Gallimard, 2009.

(Une lettre d'André Breton à sa fille datée du 11 mars 1958 parle d'une visite à la maison de l'artiste naïf Frédéric Séron située à Corbeil-Essonnes : « Hier avec Joyce (la poétesse Joyce Mansour) et son mari, nous sommes allés voir ce vieux boulanger-sculpteur de Corbeil dont je crois vous avoir parlé. J'ai ramené de lui un tableau ultra-naïf qui n'est pas sans charme ».)

CAHEN Gustave, *Saint-Germain d'Itteville (1739-1793), une paroisse rurale au XVIII^e siècle en Seine-et-Oise*, Le Livre d'histoire, 2019.

(Réédition de l'ouvrage original paru chez Durand à Chartres en 1927.)

CASTEX Jean-Claude, *Répertoire des combats franco-anglais de la guerre de Cent Ans (1337-1453)*, Les Éditions du Phare-Ouest, Vancouver, 2012.

(Un article de deux pages sur le siège de Chastres, aujourd'hui Arpajon, en 1360.)

CAVAIGNAC François, *La franc-maçonnerie à Étampes (1806-2000)*, EME, 2019.

CHALEYSSIN Patrick, *James Mc Neil Whistler*, Parkstone, 2011.

(Biographie, en anglais, du peintre impressionniste américain. Page 139 on apprend que Whistler est reçu à Champrosay chez les Daudet.)

CHARILLON Christophe et JEAN Samuel, *Promenades géologiques à Arpajon*, Biotope éditions, 2014.

CHEVRIER Claire et FARGE Arlette, *Cheminement*, Loco, 2017, (176 pages).

(Ce livre est le fruit d'une collaboration entre la photographe Claire Chevrier et l'historienne Arlette Farge. Les deux regards s'enchevêtrent et se répondent tout au long du livre. Claire Chevrier a arpenté l'Essonne pour déchiffrer les paysages urbains et les aménagements paysagers : Athis-Mons, Évry, Grigny, Morangis, Paray, le plateau de Saclay, Ris-Orangis et Vigneux. Arlette Farge chemine à son tour, suivant le parcours photographique de Claire Chevrier,

s'arrête sur telle ou telle photographie, enrichissant par touches d'écriture l'ouvrage de ses réflexions.)

COMAS Matthieu, *GC 1/55 la dernière garde gouvernementale : Étampes, Villacoublay, Tours, Avord, Bordeaux*, Éditions La Presse, 2018.

(Pour la première fois est mise à jour l'histoire complète du groupe de chasse 1/55 en mai-juin 1940. 200 pages pour découvrir son parcours hors du commun. La constitution des patrouilles DAT d'Étampes, de Tours, d'Avord et Bordeaux, le repli de la base de Villacoublay et la mise en service de l'Arsenal VG-33, son installation à Bordeaux en protection du gouvernement et enfin son repli à Toulouse. L'ensemble de son activité est détaillé au jour le jour grâce à de nombreux témoignages et documents d'époque totalement inédits.)

CONNES Alain, CHEREAU Dany et DIXMIER Jacques, *Le Théâtre quantique*, Odile Jacob, 2013.

(Roman initiatique sur la mécanique quantique. Le chapitre 5 intitulé « La robe de Bures » se déroule dans les milieux scientifiques de la vallée de l'Yvette.)

CORNIHOUT Isabelle, MAILLARD Jean-François, POIRIER Guy (sous la direction de), *Henri III mécène des arts, des sciences et des lettres*, Presses universitaires de Paris Sorbonne, 2006.

(Une très intéressante notice de deux pages illustrées sur le château d'Ollainville.)

CURIE Marie, *Marie Curie et ses filles. Lettres*, Pygmalion, 2011.

(Parmi cette riche correspondance, six lettres concernent Brunoy : trois lettres d'Irène à sa mère sont envoyées de Brunoy en juin et juillet 1912. Irène y évoque ses promenades à bicyclette « jusqu'à Montgeron » et « sur la route de Melun où il y a peu d'automobiles » En retour trois lettres de Marie Curie à Irène, restée à Brunoy, dans lesquelles elle invite sa fille à être prudente en bicyclette.)

DAGNEAU Gilbert, *Autobiographie d'un inconnu, la saveur d'une époque. Mémoires*, Éditions Books on demand, 2013.

(Page 119 un chapitre intitulé « la maison de Juvisy » comporte un grand nombre de détails sur la vie à Juvisy dans les années 1930.)

DALISSON Rémi, *Hippolyte 1801-1888 : la liberté, l'école et la République*, CNRS, 2011.

(Le château de Presles à Cerny est évoqué de nombreuses fois dans cette biographie. Lazare Carnot, son père, avait vendu Presles à sa belle-famille, les Pothier, dès son départ en exil. Hippolyte Carnot racheta Presles en septembre 1838.)

DAUDET Alphonse, *Ultima ou la dernière heure d'Edmond de Goncourt*, Éditions Mille et Une Nuits, 2013.

(Réédition très attendue de ce texte remarquable, paru la première fois, dans *La Revue de Paris* le 15 août 1896, suite au décès d'Edmond de Goncourt survenu le 16 juillet à Champrosay, hameau de Draveil.)

DEFALVARD Marien, *Du temps qu'on existait*, Grasset Fasquelle, 2011.
(Le chapitre dénommé « Sacierges » comporte une longue description du Saclay, encore rural, des années 1960.)

DE GROODT Stéphane, *Retour en Absurdie*, Plon, 2014.
(Une chronique intitulée « De Funès / Claude François » évoque avec beaucoup d'humour et de dérision le moulin de Dannemois.)

DELŒUVRE Guy, *Claude François une part de rêve*, Kindle édition, 2018.
(Une énième biographie du chanteur avec les inévitables poncifs sur le moulin de Dannemois.)

DEMURGER Alain, *Le peuple templier 1307-1312*, CNRS, 2020.
(On trouve dans ce riche ouvrage des notices sur Guillaume de Chalou-la-Reine, Jean de Chalou, Sanche d'Angerville, Guillaume de Guillerval, ainsi sur que nombre de templiers attachés aux maisons templières essonniennes : Le Saussay, Étampes, Auvernaux etc...)

DENIEL-LAURENT Bruno, *L'idiot du palais* (roman), La Table ronde, 2014.
(Dans le chapitre III de ce roman il est question de Vigneux, Courcouronnes et Juvisy.)

DEPEYROT Thierry, *De Guyancourt à Paris... la Bièvre*, Éditions Depeyrot, 2019.
(164 pages illustrées, 23 pages concernent les communes de Bièvres, Igny, Verrières-le-Buisson et Massy.)

DUGOIN Xavier et VIALATTE Michel, « Dictionnaire buissonnier de l'Essonne », *Le Républicain*, 2020.

DUPUY Bernard, *Itinéraire d'un chabis ordinaire*, Société des écrivains, 2010.
(Le chapitre 6 intitulé « Séjour dans la ville nouvelle d'Évry » décrit le quotidien d'un jeune fonctionnaire qui emménage dans la ville nouvelle en 1975.)

ESCUDER Olivier, *Paroles de Soleil. Devises de cadrans solaires de France*, tome 1, Le Manuscrit, 2005.
(Parmi les inscriptions relevées on trouve des cadrans situés à Arpajon, Forges-les-Bains, Gif-sur-Yvette, Ollainville, Saint Cyr-sous-Dourdan, Verrières-le-Buisson et Villebon-sur-Yvette.)

FAIN Baron, *Souvenirs de la campagne de France*, Éditions Tempus, 2014.
(Réédition attendue d'un texte paru d'abord en 1823 puis en 1914. Agathon Jean François Fain, [1778-1837], fut garde des archives impériales. Il fut aussi maire

de Brétigny-sur-Orge de 1819 à 1825. Ses « souvenirs » de 1814 contiennent, bien entendu, des mentions d'Essonnes, Mennecy et Juvisy.)

FAVARD Franck, *Marmont le maudit*, Perrin, 2018.

(Le chapitre 9 est entièrement consacré à la « Défection d'Essonnes » en 1814.)

FLEURANT Élie, *Les yeux de la nuit : poésie Diaphane*, Trafford, 2013.

(Un des très beaux poèmes intitulé « L'homme et l'oiseau » a pour cadre Port-Aviation à Viry-Châtillon.)

FOUFELLE Dominique, *365 noms insolites de villages expliqués*, Chêne, 2015.

(On trouve des notices pour seulement trois communes essonniennes : Courcouronnes, Mérobert, et Milly-la-Forêt.)

FOURCADE Véronique, *Le dernier poilu*, Lazare Ponticelli, Stock, 2008.

(Dans le chapitre intitulé « L'épreuve du feu » on apprend que les deux frères Ponticelli, tout juste mobilisés ont reçu leur première affectation à Dourdan le 20 septembre 1914 et c'est là qu'ils ont reçu leur paquetage.)

FROGER Stéphane, *En mille morceaux*, City éditions, 2019.

(Le témoignage poignant d'un Saint-Chéronais atteint de la maladie des « os de verre ». L'auteur y évoque souvent la ville et les alentours de Saint-Chéron.)

FROUILLOU Leila, *Ségrégation universitaire en Île-de-France. Inégalités d'accès et trajectoires étudiantes*, Observatoire national de la vie étudiante, La Documentation française, 2017.

(Sont évoqués, en particulier, les problématiques des universités d'Évry et d'Orsay.)

GARRAN Gabriel, *Géographie française, un enfant sous l'Occupation*, Flammarion, 2014.

(Un chapitre intitulé « Les cloches de Savigny » rapporte les souvenirs de la déclaration de guerre en 1939, vécue à Savigny-sur-Orge.)

GENETTE Gérard, *Apostille*, Le Seuil, 2012.

(L'ouvrage se présente comme une sorte de dictionnaire. L'article « Écoute » est curieusement consacré au ru de L'Écoute-s'il-pleut à Ris Orangis.)

GERHARD Christoph, *Bures-sur-Yvette : Tagebücher*, Cuvillier, Gottingen, 2007.

(Ensemble de textes en allemand. Certains ont pour cadre la vallée de Chevreuse parmi lesquels les poèmes intitulés « Bures-sur-Yvette am Abend » et « Viaduc des Fauvettes ».)

GILLON Pierre, SAPIN Christian (sous la direction de), *Cryptes médiévales et culte des saints en Île-de-France et en Picardie*, P.U. du Septentrion, 2019, 528 pages illustrées.

(Cet intéressant ouvrage comprend des notices complètes pour trois cryptes essonniennes : La crypte disparue de la collégiale Notre-Dame de Corbeil, la crypte de la collégiale Notre-Dame d'Étampes et celle de l'église Saint-Étienne d'Étréchy. On y trouve aussi deux notices sommaires sur les cryptes de Boigneville et de Vauhallan.)

GOURGAUD Gaspard, *Journal de Sainte-Hélène*, version intégrale, texte établi, présenté et commenté par Jacques Macé, Perrin, 2019.

(Gourgaud rapporte, par deux fois, les souvenirs du passage de Napoléon à la Cour de France [à Juvisy] en avril 1814.)

GRENARD Fabrice, *La traque des résistants*, Tallandier, ministère des Armées, 2019.

(Quelques lignes sont consacrées à l'arrestation de Manouchian et d'Epstein à la gare d'Évry Petit-Bourg le 16 novembre 1943.)

HARLÉ Stéphane, *Brétigny-sur-Orge, église Saint-Pierre*, rapport de diagnostic, INRAP, 2013.

HAROCHE-BOUZINAC Geneviève, *Louise de Vilmorin, une vie de bohème*, Flammarion, 2019.

(Cette biographie, parue à l'occasion du cinquantenaire de la disparition de Louise de Vilmorin, comporte de nombreux passages sur Verrières-le-Buisson.)

HERMENT Laurent, *Les fruits du partage : petits paysans du Bassin parisien au XIX^e siècle*, Presses universitaires de Rennes, 2012.

(De nombreux exemples sont choisis dans les anciens cantons de Milly et de la Ferté-Alais : Brouy, Mespuits, Buno-Bonnevaux, Videlles etc...)

HORRENBARGER Christian et ITEY Roland, *Le château disparu de Guigneville*, Mairie de Guigneville-sur-Essonne, 2013.

JOSEPH Gilbert, *Une reine de l'Occupation : la vie incroyable et aventurière de Laure Dissard*, Albin Michel, 2005.

(Au chapitre 3, il est question de Ballancourt en 1940.)

LA BROSSE Gabrielle de, *Guide des chemins de pèlerinage, Les 35 plus beaux itinéraires*, Pèlerin, 2017.

(Pour l'Essonne figure uniquement le chemin Charles Péguy de Palaiseau à Chartres.)

LA CROIX Séverine de, *Les mensonges ne meurent jamais*, Michel Lafont, 2014.

(Une partie de l'intrigue du roman se déroule à Yerres.)

LAVOINE Marc, *L'homme qui ment*, Fayard, 2015.

(Très touchant récit autobiographique du célèbre chanteur. Marc Lavoine raconte ses nombreux souvenirs d'enfance à Wissous.)

LENTZ Thierry, *Les vingt jours de Fontainebleau. La première abdication de Napoléon 31 mars – 20 avril 1814*, Perrin, 2014.

(Il est plusieurs fois question du quartier général de Marmont établi à Essonne et de celui de Mortier à Mennecy.)

LIGNEAU Joseph, *Quand les femmes tenaient la France*, tome 2 des mémoires de Joseph Ligneau, Édition Touchet Florida, 2017.

(Autobiographie de Joseph Ligneau, jeune orphelin des Granges-le-Roi, recueilli en 1913 par une paysanne, Mélanie Roulleau. Il nous raconte sa vie de garçon de ferme dans ce monde paysan dirigé par les femmes. Un chapitre entier se déroule aux Granges-le-Roi, plus loin sont aussi évoqués les souvenirs de la gare de Boullay-les-Troux et de la ferme de Bajolet à Forges-les-Bains.)

LUCBERT Françoise, TISON Stéphane (sous la direction de), *L'imaginaire de l'aviation pionnière, contribution à l'histoire des représentations de la conquête aérienne, 1905-1927*, Presses universitaires de Rennes, 2016.

(Un article de Guillaume Pajon analyse la mention de « Port-Aviation », l'aérodrome de Viry-Châtillon, dans le poème « Zone » de Guillaume Apollinaire.)

MACÉ Jacques, *Vigneux, l'Essonne et l'époque napoléonienne*, Société d'histoire de Draveil Vigneux, sd (2017 ?).

MACDONALD Kyla, *Niki de Saint Phalle, ici tout est possible*, Snoeck, 2018.

(Ouvrage publié à l'occasion de l'exposition « Niki de Saint Phalle, ici tout est possible » qui s'est tenue au musée des beaux-arts de Mons du 15 septembre au 13 janvier 2019. On y trouve plusieurs clichés pris dans la maison atelier de Soisy-sur-École. Marcelo Zitelli, qui fut l'assistant de Niki de Saint Phalle sur le projet du monumental Jardin des Tarots en Italie y raconte, de façon passionnante, sa rencontre avec l'artiste à Soisy en 1987.)

MALOUBIER Bob, *Orlywood la saga de Paris Airport*, First, 2018.

(La longue histoire de l'aéroport d'Orly.)

MARANTZ Eléonore, MÉCHINE Stéphanie (sous la direction de), *Construire l'université. Architectures universitaires à Paris et en Île-de-France (1945-2000)*, Publications de la Sorbonne, 2016.

(Sont présentés l'histoire des sites de la faculté d'Orsay et du CEA de Saclay, sont aussi évoquées les constructions de la bibliothèque universitaire d'Évry (architecte Adrien Fainsilber en 1995), celle de l'institut d'électronique fondamentale à Orsay (architecte Pierre Riboulet en 1992). L'ouvrage indique aussi qu'un plasticien du nom d'André Marchand a réalisé en 1949 une mosaïque au centre d'émission longue distance de Villesauvage à Étampes. Le site est aujourd'hui déserté, l'œuvre existe-t-elle toujours ?)

MARQUES OLIVEIRA Vera, *Le château de Montlhéry (Essonne) du XI^e au XVI^e siècle*, étude architecturale, master 2 Sorbonne université sous la direction du professeur Dany Sandron, 2019 / Volume 1 : texte. / Volume 2 : illustrations. / Volume 3 : annexes.

MARQUES OLIVEIRA Vera, *Sondages des courtines nord-ouest et sud du château de Montlhéry (Essonne)*, rapport de fouilles, juin 2019.

MARTIN Y S, *Chèvre aux champignons*, Edilivre, 2014.

(Roman policier dont une scène particulièrement remuante se passe à Chilly-Mazarin.)

MATHIOT Yves, *Police secours, j'écoute ! La vie d'un policier au quotidien*, L'Harmattan, 2015.

(Les souvenirs d'un fonctionnaire de police où il est abondamment question du centre de formation de la police de Draveil et de l'aéroport d'Orly. Un chapitre est par ailleurs consacré à la maison d'arrêt de Fleury-Mérogis.)

MAZIER Didier, *Mennecy Verville. Boîte à malice : les boîtes aux lettres du village Levitt à Mennecy*, Didier Mazier, 2014.

(Livre de photos commentées qui a pour sujet les boîtes aux lettres du quartier Levitt de Mennecy. Ce point de vue très original se révèle une très bonne approche sociologique.)

MENARD Pierre, *Les infréquentables frères Goncourt*, Tallandier, 2020.

(Il est largement question de la maison de Champrosay à Draveil.)

MERCEY Fiona, *Vera Barclay le grand jeu de l'enfance*, Carrick, 2016.

(Vera Barclay fut la co-fondatrice du louvetisme et organisatrice du premier cours à Chamarande dans les années 1920.)

MINANO Leila et PASCUAL Julia, *La guerre invisible. Révélation sur les violences sexuelles dans l'armée française*, Les Arènes / Causette, 2014.

(Plusieurs des cas présentés concernent la base militaire de Montlhéry.)

MONTPIED Bruno, *Le gazouillis des éléphants, tentative d'inventaire général des environnements spontanés et chimériques créés en France par des autodidactes populaires, bruts, naïfs, excentriques, loufoques, brindezingues ou tout simplement inventifs, passés, présents et en devenir, en plein air ou sous terre (quelquefois en intérieur), pour le plaisir de leurs auteurs et de quelques amateurs de passage*, Éditions du Sandre, 2017.

(On trouve dans cet étonnant ouvrage trois réalisations d'artistes essonniers :

1 Auguste Corsin [1861-1929] pour la villa « Les Rochers », 50 boulevard Saint-Michel d'Étampes, site créé en 1904 dont les décors sont quasiment effacés aujourd'hui.

2 Frédéric Séron [1878-1959], 140 boulevard John-Kennedy à Corbeil-Essonnes, site qui fut visité par André Breton en 1958.

3 Boris Stcherbatoff pour une maison située autrefois chemin des Bas Rochers à La Ville-du-Bois et aujourd'hui totalement disparue mais dont certains décors sont conservés au musée du vieux château à Laval.)

MORGANSTERN Anne McGee, *High gothic sculpture at Chartres cathedral, the tomb of the count of Joigny*, The Pennsylvania State University, 2012.

(Le chapitre 6 intitulé « The coronation portal at Longpont-sur-Orge » est une analyse comparative du grand portail de la basilique.)

MORICEAU Jean Marc, *Secrets de campagnes. Figures et familles paysannes au XX^e siècle*, Perrin, 2014.

(Parmi les parcours présentés, six pages sont consacrées à celui de la famille Petit, agriculteurs à Boutervilliers entre 1955 et 1969.)

MOSKALIK-DETALLE Alina, *Verrières-le-Buisson, église Notre-Dame de l'Assomption, portail occidental, étude stratigraphique*, rapport, 2019, (19 pages illustrées).

NICOLAS Éric, *Le roman d'Émile*, Amicie, 2014.

(La gare de Juvisy et l'hôpital de Dourdan jouent un certain rôle dans ce petit roman très contemporain.)

NODAREKATERINE, *J'ai 18 ans et 40 ans que je t'aime*, récit, Éditions Amalthée, 2012.

(Les auteurs Nodar et Katherine ont grandi en Essonne. On retrouve dans ce récit de nombreux lieux essonniers tels le lycée de Corbeil-Essonnes ou la gare de Ris-Orangis.)

OBERLÉ Gérard, *Heptaméron avec chardonnay*, nouvelles, Grasset, 2019.

(Fantaisie littéraire d'un grand érudit. Un chapitre est intitulé « Le roi Bondoufle » qui vit dans son « palais de Courcouronnes ».)

OPPERMANN Fabien, *Dans les châteaux de la République, le pouvoir à l'abri des regards*, Tallandier, 2019.

(Plusieurs pages sont consacrées au domaine de Souzy-la-Briche, légué en héritage à la présidence de la République en 1972 par le banquier Jacques Simon.)

PEREZ Éric, *Maton et fier de l'être !* Kero, 2019, (252 pages).

(Trente années de carrière d'un surveillant de prison. Son passage au service du quartier des mineurs de Fleury-Mérogis est très bien évoqué.)

PORTE Christian, « *Fiancés assassinés de Fontainebleau* » *Les vérités interdites d'un fiasco judiciaire*, Edilivre, 2018.

(Enquête très détaillée sur ce fait divers survenu en 1988 dans le massif des Trois Pignons, près de Milly-la-Forêt. De nombreuses communes essonniennes

avoisinentes sont mentionnées ainsi que la maison d'arrêt de Fleury-Mérogis et le palais de justice d'Évry où a été jugé un des suspects en 2001.)

RATHAUX Bernard, *Histoire d'Évry village, Petit Bourg et d'Étiolles*, La Compagnie littéraire, 2019.

(136 pages illustrées, réédition de l'ouvrage anonyme paru en 2004 *Histoire d'Évry village*, La Compagnie littéraire Bredys.)

RÉMY Michel et SIGNE Raymond, *Contexte historique de l'église Notre-Dame de la Ferté-Alais, première église gothique. Méthode de construction de la voute de l'église*, février 2016.

RICHARDSON John, *A life of Picasso : the triumphant years 1917–1932*, Borzoi book, 2007.

(On apprend dans cette biographie, rédigée en anglais, que le collectionneur d'art et mécène Georges Bemberg avait loué, en 1921, la maison dite des « Charmilles » à Yerres et que Picasso y fit de fréquents séjours et y a travaillé.)

RIMBAULT Alain, *Hier est près de ... mois*, Saint Honoré, 2019.

(Intéressante biographie de Claude François sous l'angle des incidents rencontrés par l'artiste tout au long de sa vie. Le moulin de Dannemois tient, bien entendu, une grande place.)

ROUAUD Jean (textes), BRETEAU Emmanuel (photographies), *Mémoire rupestre : les roches gravées du massif de Fontainebleau*, Éditions Xavier Barral, 2016.

ROLIN Olivier, *Les évènements*, POL, 2014.

(Roman qui a pour cadre une traversée de la France, en pleine guerre civile imaginaire. Parmi les très nombreux lieux traversés, et finement décrits, figurent Chilly-Mazarin, Étampes et Longjumeau.)

ROUSSELET André (avec Marie-Ève Chamard et Philippe Kieffer), *À mi-parcours. Mémoires*, Kero, 2015.

(André Rousselet, haut fonctionnaire et homme politique, parle de sa maison de campagne à Itteville et évoque son environnement essonnien)

SAINT-PIERRE Isaure, *Marie Laurencin la féérie*, Albin Michel, 2019.

(Roman inspiré de la vie de Marie Laurencin. Il y est largement question de sa maison de Champrosay à Draveil.)

SALATKO Alexis, *Celine's band*, roman, Robert Laffont, 2011.

(On trouve dans ce roman plusieurs mentions très contextualisées du Draveil des années 1980 : Paris-Jardin, le marché, la gare de Juvisy...)

SCHULZ Eugene G., *The ghost in general Patton's third Army : the memoirs of Eugene G. Schulz*, XLibris Corporation, 2012.

(À la page 166 on trouve une intéressante notice issue de ce journal de guerre inédit : « *Milly, France, in the garden of the Chateau de Courances August 23-25 1944. We moved to our ninth CP on august 23 to be closer to the front, where the 5th Armored Division were poised to cross the Seine river. We set up our camp in the beautiful gardens of the Chateau de Courances. We were not permitted to occupy the château, but we set up our office tents in these gardens in which the shrubs were manicured and the flowers were in full bloom. A moat surrounded the château.* »

SEGRÉ Gabriel, *Fans de ... sociologie des nouveaux cultes contemporains*, Armand Colin, 2013.

(Il est question du culte autour de la tombe de Claude François à Dannemois.)

SETH Catriona, *La Fabrique de l'intime. Mémoires et journaux des femmes du XVIII^e siècle*, textes établis, présentés et annotés par Catriona Seth, Robert Laffont, 2013.

(Anthologie de textes autobiographiques de femmes du XVIII^e siècle. Parmi les textes retenus figure celui de Jeanne-Marie Roland [1754-1793] qui évoque ses séjours chez les Haudry au château de Soucy à Fontenay-lès-Briis.)

SEVENET Jacques, *L'évêque courage, Jacques Delarue*, Atramenta, 2018.

(Avant de devenir le premier évêque de Nanterre en 1966, Jacques Delarue fut le supérieur du séminaire pour les vocations tardives du diocèse de Paris installé au château de Morsang-sur-Orge, de 1952 à 1966. Un chapitre entier est consacré à Morsang.)

SEVIN Jacques, *Pour penser scoutement*, réédition Presses de l'Île-de-France, 2019.

(Recueil des messages rédigés par le jésuite Jacques Sevin pour la revue *Le Chef* entre 1923 et 1933 et réunis dès 1934 aux éditions Spes. On y trouve de nombreuses allusions au camp école de Chamarande fondé dans le parc du château en 1923.)

SIMON E et LEMAIRE R, *Catalogue des cartes postales. L'aéronautique d'avant 1914*, Imprimerie de la Roque, 2013, (471 pages illustrées).

(Plusieurs pages sont consacrées aux nombreuses cartes éditées par une trentaine d'éditeurs pour l'aérodrome de Port-Aviation (Viry-Châtillon) ainsi qu'aux 18 éditeurs qui ont publié des clichés pris autour de l'aérodrome d'Étampes. Pas moins de trois pages illustrés sont consacrées à l'éditeur étampois Rameau.)

SINIAKOV Alexandre, *Détachez-les et amenez-les-moi*, Fayard, 2019.

(L'auteur est le recteur du séminaire orthodoxe russe établi à Épinay-sous-Sénart. De nombreuses anecdotes, finement racontées, concernent des équipés recueillis au séminaire.)

SOLNON Jean-François, *Le goût des rois. L'homme derrière le monarque*, Perrin, 2015.

(Parmi les figures royales évoquées figure Henri III et ses nombreux séjours au château d'Ollainville.)

SUNWAY Olivia (pseudonyme de Nathalie Chapouille), *Souffle de vie*, (partie 1), Temporelles, 2019.

(Une partie du roman se déroule à Ballancourt-sur-Essonne et Saint-Pierre-du-Perray.)

VALENTIN Boris (sous la direction de), *Étiolles, rapport 2018, troisième année de l'autorisation triennale 2017-2019*.

VALET Paul, *Prêtre-ouvrier, itinéraire d'un ancien jociste*, Karthala, 2008.

(Le chapitre 7 intitulé « Embauché à Téalémit » décrit le quotidien vécu dans la grande usine Téalémit à Paray-Vieille-Poste dans les années 1960.)

VALLEMONT Serge, *Une vie d'ingénieur aux Ponts et Chaussées 1951 1995. Chroniques d'un témoin engagé*, Presses des Ponts et Chaussées, 2004.

(Un chapitre entier est consacré à la période 1965-1975, période durant laquelle Serge Vallemont était ingénieur de l'équipement à la DDE de l'Essonne. On y trouve de nombreux détails sur les travaux exécutés dans la région de Corbeil-Essonne et du Val d'Yerres durant ces premières années qui ont suivi la création du département.)

VAUDRAND Maxime, *Néo-Mennecy. Projet Gravity*, Éditions Atramenta, 2019.

(Roman d'anticipation qui a pour cadre la ville de « Néo-Mennecy » c'est-à-dire un Mennecy dans un futur très lointain. Il s'agit du 3^e opus de la série Néo-Mennecy.)

VAUTRIN Jean, *Les années faribole. Quatre soldats français*, tome 4, Robert Laffont, 2012.

(Le chapitre 50 se déroule en grande partie à Dourdan.)

VÉLIOCAS Joachim, *L'Église face à l'islam entre naïveté et lucidité*, Les éditions de Paris Max Chaleil, 2018.

(On trouve dans cet ouvrage assez polémique deux pages consacrées à la mosquée d'Évry-Courcouronnes.)

VELTZ Pierre, *Saclay, genèse et défis d'un grand projet*, Parenthèses, 2020. (168 pages illustrées.)

VILMORIN Louise de, HUGO Jean, *Correspondance croisée 1935-1954*, édition établie, annotée et commentée par Olivier Muth, Honoré Champion, 2019.

(Plusieurs lettres concernent Verrières-le-Buisson.)

Ouvrages collectifs

Aéroport de Paris-Orly, *Informations sur les travaux de la piste 08-26 (piste 3) du 28 juillet au 2 décembre 2019*, DGAC, 2019.

Archives 02. La rénovation urbaine en Île-de-France 91/92/94/77/78, 2010-2014, Éditions illimitées, 2014.

(Recueil de photographies publiées sans commentaires. Sont présentés des sites essonniers concernant les communes suivantes : Ris-Orangis, Grigny, Draveil, Athis-Mons, Vigneux-sur-Seine, Montgeron, Sainte-Geneviève-des-Bois, Courcouronnes, Viry-Châtillon, Évry, Massy, Corbeil-Essonnes, Les Ulis, Épinay-Sous-Sénart, Étampes.)

Bâtisseurs. La revue des Chantiers du Cardinal, n° 229, mars 2020.

(Y est présenté le projet de rénovation de l'église Saint-Damien-de-Veuster à Épinay-sous-Sénart.)

Les cités-jardins d'Île-de-France, une certaine idée du bonheur, sous la direction de l'Association régionale des cités-jardins d'Île-de-France et de la Région Île-de-France, éditions Lieux-dits, 2018.

(Une page est consacrée à la cité-jardin de Draveil bâtie à partir de 1911.)

La crue de l'Essonne 28 mai 2016-10 juin 2016. Livre blanc, SIARCE, décembre 2017.

(116 pages illustrées.)

Diagnostic de l'église Notre-Dame de Verrières-le-Buisson, cabinet Héritage, 2013.

Guide des jardins remarquables en Île-de-France, Éditions du patrimoine, Centre des monuments nationaux, 2019.

(128 pages illustrées.)

(Pour l'Essonne on trouve des petits articles très bien illustrés sur Chamarande, Courson, Méréville, Saint-Jean-de-Beauregard et Segrez à Saint Sulpice-de-Favières.)

Jacques Sevin le scoutisme au cœur d'une vie, Presses de l'Île-de-France, 2019.

(Livre de 96 pages, richement illustré. six pages sont consacrées au camp école de Chamarande fondé dans le parc du château en 1923.)

Limours d'hier ... et d'aujourd'hui. Promenade en photos à travers la ville. Guide pédestre, La Mémoire de Limours, 2014.

(112 pages illustrées.)

Louise de Vilморin, une vie à l'œuvre, Snoek, 2019.

(Catalogue de l'exposition qui s'est tenue du 19 octobre 2019 au 15 mars 2020 à la Maison de Chateaubriand à Chatenay-Malabry. Verrières-le-Buisson y était, bien entendu, très bien représentée.)

Maisons d'artistes à Paris et aux alentours. 20 balades inattendues dans Paris et ses alentours. Le Parisien. Patrimoine et balades n° 3, 2019.

(Parmi les sites présentés figurent le moulin de Claude François à Dannemois, la propriété Caillebotte à Yerres, la maison de Cocteau à Milly-la-Forêt, la maison atelier de Foujita à Villiers-le-Bâcle.)

Massy place du Grand Ouest, place du Grand Paris, Paris Sud Aménagement, AAM-Ante Prima éditions, 2018.

(95 pages illustrées.)

Massy Atlantis, une nouvelle fabrique urbaine, Paris Sud Aménagement, AAM Ante-Prima éditions, 2018.

(109 pages illustrées.)

Massy les métamorphoses du quartier Vilmorin, Paris Sud Aménagement, AAM-Ante Prima éditions, 2018.

(99 pages illustrées.)

Narcisse remixé, 5 regards actuels sur Berchère, Espace Déclic, 2019.

(Catalogue de l'exposition éponyme présentée du 29 novembre 2019 au 31 janvier 2020 à l'Espace Déclic d'Étampes. Parmi les œuvres présentés plusieurs sont des paysages étampois.)

Paroisse Saint-Michel-du-Pileu Palaiseau. 90^e anniversaire de la consécration 1929-2019, Équipe animatrice Saint-Michel, 2019.

(54 pages illustrées.)

Passeports pour BLC Bruyères le Châtel, mairie de Bruyères-le-Châtel, sd, illustré.

Rapport d'activité 2018. Politique des espaces naturels sensibles, Direction de l'environnement, Conservatoire des espaces naturels sensibles, Département de l'Essonne, 2018.

Restauration du portail occidental. Basilique Notre-Dame de Bonne-Garde, mise à jour d'étude, décembre 2019, ABDPA Architecture, 2019.

Sacrés édifices. 20 balades inattendues à la découverte du patrimoine religieux à Paris et aux alentours Le Parisien. Patrimoine et balades n° 4, 2019.

(2 sites évyriens [la pagode et la cathédrale] font l'objet de notices joliment illustrées.)

DVD

FAGNONI Jean Pierre et RUFO Patrick, *Jean Cocteau de Milly-la-Forêt*, documentaire, 2018.

Vie et publications des associations historiques essonniennes (2020-2021)

La Société historique et archéologique de l'Essonne et du Hurepoix a dénombré pas moins de 191 associations d'histoire locale sur le territoire du département. Certaines sont anciennes et bien connues. D'autres sont très jeunes et ne regroupent que quelques passionnés. La plupart travaillent activement à la connaissance et à l'animation du patrimoine local. Ces associations historiques essonniennes constituent un riche tissu. La vocation départementale de la SHAEH se propose de contribuer à les mettre en lien.

Cette chronique a été établie grâce au dépouillement des bulletins des diverses associations ainsi que de leurs sites internet. Cette veille documentaire a été assurée par Frédéric Gatineau.

Toutes les contributions à venir concernant la vie des associations sont bienvenues. fregat65@hotmail.com

Par ailleurs, nous invitons les associations à nous faire parvenir leurs publications (quelle que soit leur forme ou leur taille) afin de pouvoir en faire une recension précise au siège de la SHAEH :

Société historique et archéologique de l'Essonne et du Hurepoix
Archives départementales de l'Essonne
Rue du Commandant-Arnoux
91730 Chamarande

NB. Depuis le mois de mars 2020 le calendrier des associations a été profondément bouleversé par la crise sanitaire. De nombreuses activités (conférences, expositions, visites, publications...) ont été annulées ou reportées.

Fédération des sociétés historiques et archéologiques de Paris et de l'Île-de-France.

Le tome 71 des *Mémoires*, paru en 2020 présente un seul article qui concerne notre territoire : Danièle Prevost dans « Les Franciliens à la chambre des comptes du roi » évoque la fulgurante carrière de Jean des Essarts qui apparaît dans les sources en 1401 comme chambellan, puis maître d'hôtel du roi et bailli

de Montlhéry, avant d'être promu prévost de Paris puis président-lai des comptes en juillet 1410.

Centre généalogique de l'Essonne.

Parmi les articles récemment parus dans le bulletin 162 du *Vendangeur* de décembre 2020, on retiendra : « À propos de l'église de Breuillet » par Jean Louis Rouillon, « Une mort mystérieuse à Méréville en 1845 » par Daniel Caracostea, « Mémorial 1939/1945 des agents SNCF » par le regretté Bernard Robin, « À la mémoire d'un Villemoissonnais mort à la bataille de Reichshoffen lors de la guerre de 1870 » par le même Bernard Robin.

Art et histoire du pays de Châtres.

En 2020 est paru un double bulletin n^{os} 44-45 et en avril 2021 une publication ayant pour titre *Le Tricentenaire de la ville d'Arpajon (1720-2020)*.

Maison de Banlieue et de l'Architecture Athis-Mons.

En mars 2020 est paru le cahier n^o 27 : *Banlieue sur Seine. Histoire et devenir des usages et paysages du fleuve*. En mars 2021 est paru le cahier n^o 28 : *À table la banlieue ! Production alimentaire et approvisionnement d'hier et d'aujourd'hui*.

Par ailleurs la Maison de Banlieue et de l'Architecture a organisé :

- le samedi 5 juin une découverte de la Cité Paris-Jardins à Draveil.

- le samedi 3 juillet 2021 une visite à Méréville sur l'histoire de la cressiculture et du domaine.



À table la banlieue !

Production alimentaire et approvisionnement d'hier et d'aujourd'hui

CAHIERS DE LA MAISON DE BANLIEUE ET DE L'ARCHITECTURE • ESSONNE & GRAND PARIS

Authon Patrimoine.

Du 28 avril au 16 mai 2021 l'association Authon Patrimoine a organisé un grand jeu questionnaire intitulé « Promenons-nous » à Authon-la-Plaine.

Boutigny Histoire et Patrimoine.

Le mercredi 14 octobre 2020, l'association a présenté une conférence "Les noms des Gaulois, peuples et origines".

Le jeudi 15 octobre 2020 : dans le cadre de la Fête de la Science, l'association a fait une présentation des anciens cadastres de Boutigny.

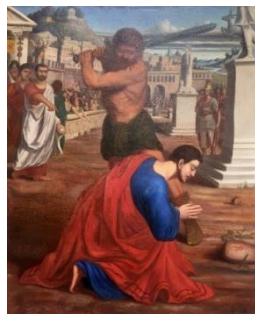
La Société d'art, histoire et archéologie de la vallée de l'Yerres.

La SAHAVY n'a pas publié de nouveaux ouvrages depuis deux ans. Mais elle présente des articles dans le magazine mensuel de la ville de Brunoy *Un Mois en Ville*. Leurs auteurs sont des adhérents de la SAHAVY. Pour l'année 2019, 11 articles. Pour l'année 2020, 9 articles.

Les amis de Saint-Symphorien de Chevannes.

L'association a financé la restauration du tableau le « Martyre de Saint-Symphorien » qui était auparavant stocké « dans un état lamentable dans la sacristie ».

Le 29 février 2020 eut lieu sa remise en place officielle dans l'église.



Comité d'histoire locale de Courcouronnes.

En mars 2021 l'association a organisé une exposition « dématérialisée » sur Facebook, dédiée à Armand Louis Victor Decauville né le 16 février 1821 à Courcouronnes, issu d'une famille de fermiers installée à Courcouronnes depuis 1750. Grâce à l'ambition de son père, propriétaire de la ferme du Bois Briard à Courcouronnes, Armand et ses trois frères vont être mis sur les rails de l'évolution technologique de l'agriculture. Installé à partir de 1840 à la ferme du Petit Bourg à Évry, il transformera ce site de ferme classique en atelier de conception de matériel pour distillerie puis de matériel agricole par traction à la vapeur.

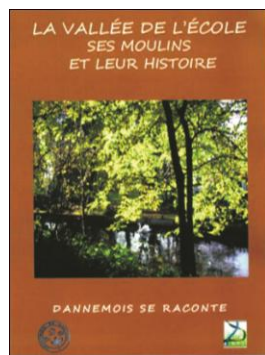
Son fils Paul Armand viendra en soutien à partir de 1860 dans ses entreprises.

Crosne et son patrimoine.

En 2019 l'association a présenté un travail intitulé « Rues et lieux-dits de Crosne au fil du temps ».

Dannemois se raconte.

En 2021 l'association a publié un nouvel ouvrage de 170 pages intitulé *La vallée de l'École, ses moulins et leur histoire*.



Les Amis du château et du musée de Dourdan.

En janvier 2020, l'association des Amis du château et du musée de Dourdan acquiert auprès d'un collectionneur particulier un tableau datant de 1927, signé Pierre Gandon.

Grâce au soutien financier de l'association des Amis du château et du musée de Dourdan, ce tableau illustrant Dourdan dans la première partie du XX^e siècle intégrera prochainement les collections du musée.

L'œuvre représente la rue de Chartres et le donjon du château, lequel porte encore des traces de végétation. Au loin apparaît la haute flèche de



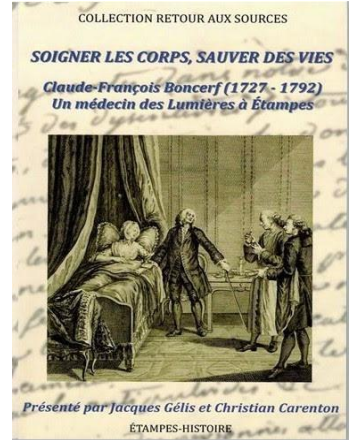
l'église Saint-Germain l'Auxerrois. Des personnes forment des groupes éparés ici et là. Ce tableau sera exposé au 1^{er} étage du musée dans la salle « Dourdan, au fil du temps ».

Société d'histoire Draveil-Vigneux.

Christian Wanecque a publié, en 2020, un nouvel ouvrage intitulé *Château Frayé, son histoire et le quartier du lac* consacré à cette demeure de Vigneux aujourd'hui disparue.

Étampes Histoire.

L'association a publié en 2020 : *Soigner les corps, sauver des vies. Claude François Boncerf (1727-1792). Un médecin des Lumières à Étampes*, collection Retour aux sources, mai 2020. Cet ouvrage fournit une foule de renseignements de tous ordres sur Étampes et sa région dans la deuxième moitié du XVIII^e siècle, particulièrement sur le monde rural. Il est aussi une source précieuse, jusque-là peu accessible au grand public, sur l'évolution de la médecine au temps des Lumières. Ces textes, pour la plupart inédits, sont présentés et commentés par Jacques Gélis et Christian Carenton.



Cahier n° 17 – *La « Retirada » et l'accueil des Républicains espagnols dans la région d'Étampes*. Au sommaire également : Claude Robinot, « Les Delanoue, « vagabonds de profession » (1776) » – Jean-Pierre Durand, « Un village sous tension en l'An II, Authon-la-Plaine ». - Raymonde Autier, « Étampes et la fuite du Roi (21avril 1791) : « une calamité affligeante » – Raymonde Autier « L'évolution du regard sur un patrimoine : la « tour » de Méréville », septembre 2020.

Association mémoires et avenir de la ville nouvelle d'Évry.

Le Document mémoire n° 21 est intitulé « Évry-Courcouronnes, pôle régional de tourisme ».

Association des amis de l'église Notre-Dame de Forges-les-Bains.

En juillet 2021, à l'occasion de la Nuit des églises, l'association a organisé une visite guidée de l'église Notre-Dame.

Les amis de Gometz-la-Ville (AmiGoville).

L'association a organisé en février un jeu de piste à la découverte du patrimoine du village.

Mémoire castelgometzienne.

En 2019 l'association a publié le catalogue de l'exposition qu'elle avait organisée sur M. Lemonnier (ancien maire de Gometz-le-Châtel et un des joailliers de Napoléon III).

Mémoire Vivante (Les Granges-le-Roi).

En 2020 l'association a publié un nouvel ouvrage *Les Granges-le-Roi au fil de l'histoire*

(204 pages illustrées).

Ittae Villa (Itteville).

L'association a produit quatre nouveaux bulletins :

Le n° 54 avec, au sommaire : « Les grandes dates de l'histoire à Itteville », « Vente de terres en 1804 », « Les chasseurs de la garde nationale en 1831 » ;

Le n° 55 avec, au sommaire : « Une randonnée à Vert le Petit », « Chronologie d'histoire à Itteville » ;

Le n° 56 avec, au sommaire : « M. Walter Prell, un artiste peintre en 1906 », « Louis Icart achète la maison du Silence en 1920 », « La pandémie dans l'Occident et à Itteville au cours des siècles » ;

Le n° 57 avec, au sommaire : « L'Ordre de Saint Michelet et Claude léger Sorbet » ;

Le n° 58 avec, au sommaire : « La culture des céréales à Itteville au XXe siècle », « Promenade à Cerny ».

Par ailleurs en 2019, l'association a produit une 2^e édition augmentée (290 pages) du livre sur l'histoire d'Itteville. Y sont développées en particulier l'histoire et la vie des artistes qui ont séjourné dans la localité. (Louis Icart, Paul Appell, Paul Painlevé, Georges Simenon, Henri Spade, Roger Lecureux, Étienne Hajdu, les films tournés à Itteville).

Linat Patrimoine et Traditions.

Le bulletin n° 61 paru en septembre 2020 est consacré à la famille de Charles François Robert Lefebvre de Rumford, scientifique linois, mort en 1855 lors du siège de Sébastopol ;

Le bulletin n° 62 paru en février 2021 est consacré au parcours d'une linoise Catherine Chevrier née Katarzina Pokryvka (1920-2014).

Société historique de Longpont.

Le bulletin n° 33 paru en 2020 contient deux articles directement liés à l'histoire locale : « Les vitraux de Longpont » » par Frédéric Gatineau, « Les Cornu à Longpont » par Monique Rolland.

Mennecey et son histoire.

La Revue n° 104 parue à l'automne 2020 est principalement consacrée aux « maîtres de Villeroy au XIX^e siècle ».

Les Amis de Milly-en-Gâtinais et environs.

À l'automne 2020, Maurice Gelbard et Éric Gachot ont publié, *Oncy-sur-École, parcours à travers le temps* (178 pages abondamment illustrées).

En parallèle l'association a proposé salle Lantara à Oncy une exposition sur le même thème.

Mémoire de Lozère (Palaiseau).

L'association a publié 5 nouveaux numéros de la *Gazette de Lozère* :

Le n° 3 (mars 2020) contient un article consacré à l'histoire de la bibliothèque Condé à l'École Polytechnique et un autre au moulin et au lac de Lozère ;

Le n° 4 (juin 2020) contient un article consacré aux cartes postales de Lozère et un autre à l'ancienne chapelle Sainte-Renée de Lozère ;

Le n° 5 (septembre 2020) contient un article consacré à la rue Jean Richepin et un autre au passage à niveau de Lozère ;

Le n° 6 (janvier 2021) contient un article consacré au lavoir du hameau des Taupiniaux, rue Parmentier, un autre à Lozère, frontière de mesures agraires et un troisième à un mariage de complaisance en 1752 ;

Le n° 7 (septembre 2020) contient un article consacré à la Stolperstein de Lozère et un autre au hameau gallo-romain de Lozerum et un autre encore aux noms de villas du quartier.

Association des Amis des vitraux de Plessis-Pâté.

En septembre 2020 à l'occasion des journées du Patrimoine l'association a proposé une visite découverte sur les secrets de l'église Notre-Dame-des-Victoires.

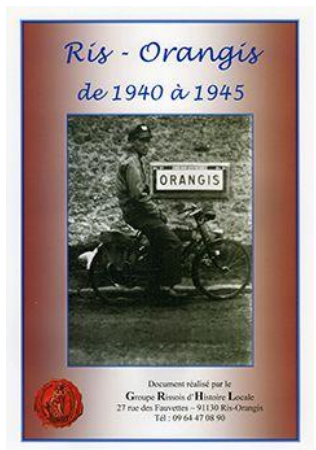
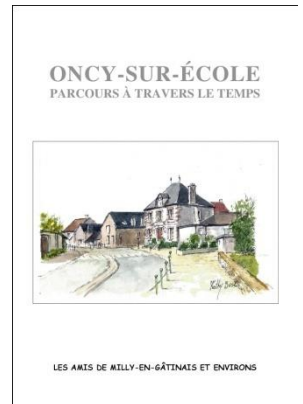
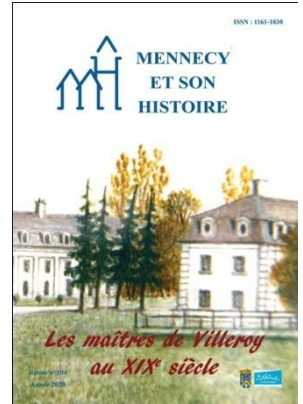
Le Groupe de recherche sur l'histoire locale de Ris-Orangis.

Quatre dernières productions de l'association avaient jusqu'ici échappé à notre attention :

En 2013 un cahier hors-série intitulé : *Un petit Rissois pendant la Révolution* ;

En 2017 la revue n° 16 intitulée : *Alphonse Daudet entre Gard et Essonne* ;

En 2018 la revue n° 17 intitulée : *Le Bois de Saint*



Eutrope, d'hier à aujourd'hui ;

En 2019 la revue n° 18 intitulée : *Ris-Orangis de 1940 à 1945*.

Association Saint-Cyr et Patrimoine (Saint-Cyr-sous-Dourdan).

L'association a publié deux livrets de 12 pages en février 2020 sur *Saint-Cyr-sous-Dourdan pendant la Révolution* et en octobre 2020 sur la *Toponymie des lieux-dits de Saint-Cyr-sous-Dourdan*.

Par ailleurs, l'association a publié sur son blog :

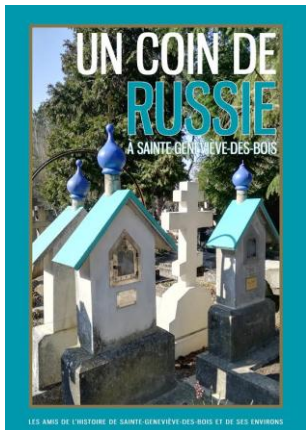
www.saintcyrssousdourdan.wordpress.com

Une « Histoire des cimetières », les « Sources pour servir à l'histoire de Saint-Cyr-sous-Dourdan » et « L'état civil du XVI^e siècle », malgré l'inexistence de registres, grâce à la compilation d'actes notariés entre 1370 et 1620 représentant près d'un millier d'individus uniques ; ce document est également disponible sur le site du CGE.

Association VILLAGEXPO (Saint-Michel-sur-Orge).

En septembre 2020 à l'occasion des journées du Patrimoine l'association a proposé une visite commentée du quartier Villagexpo, labellisé « Architecture contemporaine remarquable » par la Direction régionale des Affaires culturelles.

Petit rappel sur l'histoire singulière de ce quartier : 1966, notre pays accuse un gros retard dans la construction de pavillons. L'État organise un concours d'architectes grandeur nature, à Saint-Michel, où sont présentées 184 maisons différentes, réalisées par 22 constructeurs avec de nouveaux matériaux, modernes et moins chers. Lors de l'ouverture au public, de septembre à novembre 1967, plus de 250 000 visiteurs affluent pour visiter ces maisons-témoins, parmi lesquelles quelques curiosités. Des urbanistes, un paysagiste et des architectes renommés, dont Jean Prouvé, ont travaillé sur le quartier.



Association des amis de l'histoire de Sainte-Geneviève-des-Bois et des environs.

L'association a fait paraître en 2019 un nouveau livre de 166 pages intitulé *Un coin de Russie à Sainte-Geneviève-des-Bois*.

Dans cette nouvelle édition l'iconographie est beaucoup plus importante que dans la version précédente. Elle a notamment été enrichie grâce à des documents prêtés par certaines familles. On peut trouver dans la rubrique « des militaires » un document exceptionnel : la liste de près de 200 marins inhumés dans ce cimetière, du grade d'amiral à celui de simple matelot.

Soisy Étoiles environnement.

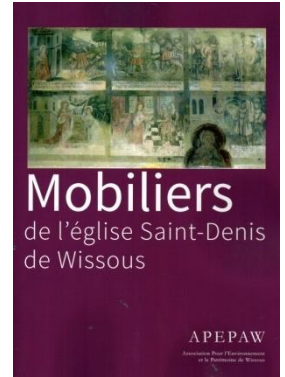
En septembre 2020 à l'occasion des journées du Patrimoine l'association a proposé une balade historique dans les rues de Soisy-sur-Seine.

Connaissance de Verrières-le-Buisson, L'Histoire de Verrières.

En 2020 Christian Gautier a publié un passionnant bulletin n° 67 consacré à *Amblainvilliers. Les propriétés Visconti et la Maillardise, rue de Paris, leur histoire du XVII^e au XX^e siècle.*

Association pour l'environnement et le patrimoine de Wissous.

En 2020 Jean-Claude Ciret a publié un recueil très documenté consacré aux *Mobiliers de l'église Saint-Denis de Wissous* (52 pages illustrées).



Chronique d'art et d'archéologie essonnienne (2019-2020)

Toutes les contributions pour alimenter cette chronique sont bienvenues.
Contact : Frédéric Gatineau : *fregat65@hotmail.com*

NB. À partir du mois de mars 2020 le calendrier des activités culturelles a été profondément bouleversé par la crise sanitaire. De nombreuses activités (conférences, expositions, visites, chantiers...) ont été annulées ou reportées.

Authon-la-Plaine

En septembre 2020 à l'occasion des journées du Patrimoine, dans le cadre de la restauration du porche de l'entrée principale de l'église Saint-Aubin, des tailleurs de pierre ont fait des démonstrations de leur travail sur le parvis de l'église.

Auvernoux

Le bois des Montils, situé entre les communes de Chevannes, Champcueil et Auvernoux, s'étend sur 225 hectares. Le conseil départemental a acquis le bois en avril 2021 pour 2,7 millions d'euros, auprès d'un particulier. Après quelques travaux, 148 hectares seront ouverts au public dès 2024. Détenu par la famille Leroy depuis près de 120 ans, cette forêt était autrefois un domaine de chasse du duché de Villeroy.

Auvers-Saint-Georges

Nichés entre les communes d'Auvers-Saint-Georges et de Morigny-Champigny, les 25 hectares de la forêt départementale de la Barre constituent un maillon essentiel du corridor boisé qui borde la vallée de la Juine. Ce massif forestier a été légué au département par un particulier, Georges Allaire décédé en 2015, lui demandant de le protéger et de l'ouvrir au public. Aménagée en 2020, cette forêt offre au visiteur une diversité d'ambiances végétales et de paysages. Elle recèle aussi un riche passé au travers de ses vestiges de carrières, où le grès a été activement extrait pour la production de pavés. Le toponyme « des Barres » est cité comme seigneurie dès le XIII^e siècle. Le château « de Barres les Étampes ci-devant la grosse Tour de Jeurre » est encore cité au XVIII^e siècle et figure encore sur l'Atlas Trudaine.

Ballainvilliers

En septembre 2020 à l'occasion des journées du Patrimoine fut présenté un livret-jeu *Découvrons autrement le parc et le château de Ballainvilliers* à partir d'une étude du regretté Pierre Grain. On y apprend plaisamment que ce château, mal connu, date de la moitié du XVII^e siècle. Lorsque la terre de Ballainvilliers est érigée en baronnie en faveur de Nicolas Lepagnol de Fontenoy, ce dernier fait construire un château dont ne subsistent aujourd'hui que l'aile gauche et la chapelle. À la Révolution, lors de la vente de la terre de Ballainvilliers comme bien national, la fille du baron Charles-Bernard et l'un de ses parents en font racheter une partie, dont le château, par des prête-noms. Après le décès de la fille du baron, le château est acheté en mars 1807 par L. D'Espagnac, qui le fait en partie démolir. Le château passe ensuite dans différentes mains, dont celles de M. Duquesnel, négociant à Paris. En 1848, Madame Despréaux Saint-Sauveur en fait l'acquisition. Il appartient ensuite à Louis Berthier, son gendre, qui devient maire de Ballainvilliers. En 1877, le château revient à la congrégation de Saint-Vincent-de-Paul. Les sœurs du Sacré-Cœur y implantent un orphelinat à partir de 1888. Dans les années 1920, des colonies scolaires séjournent au château. Après le départ des sœurs de la Charité, le château est racheté par la municipalité de Ballainvilliers en janvier 1994.

Baulne

En février 2021 la Fondation du patrimoine a lancé la souscription pour la restauration du « Grand Louchet », machine à extraire la tourbe. Cette machine est l'unique témoin, identifié à ce jour, d'une activité économique disparue, méconnue et peu étudiée en Essonne. Si l'usage de la tourbe en tant que source d'énergie est supplanté par le charbon, le pétrole et l'électricité, ce fut une ressource majeure durant des siècles. Cette machine est un bel exemple des savoir-faire liés aux rivières sur le territoire qu'il convient de préserver ! Attestée en Essonne depuis 1835, l'exploitation de la tourbe connaît un fort développement de 1942 à 1980, puis disparaît progressivement dans le dernier tiers du XX^e siècle.

Brétigny-sur-Orge

Le 1^{er} avril 2021, le conseil régional d'Île-de-France a attribué le label « Patrimoine d'intérêt régional » au bâtiment ancien de la Gare de Brétigny, construit en 1904 et attribué à Paul Jégou d'Herbeline, ingénieur.

Brunoy

Le 1^{er} juillet 2020, le conseil régional d'Île-de-France a attribué le label « Patrimoine d'intérêt régional » à l'ancienne villa du collectionneur Robert Dubois-Corneau qui abrite le musée municipal portant son nom, en tant que représentative de l'architecture de villégiature héritée de la fin du XIX^e siècle.

Bruyères-le-Châtel

En 2020 ont été menés des travaux à l'église Saint-Didier sous la direction de l'architecte Antoine Madalenat. Les travaux ont concerné la restauration de

l'ensemble des charpentes et des toitures, ainsi que les façades de la croisée de transept et du chœur. Ils ont concerné aussi la restauration complète du caquetoire (le porche ouest). La restauration des façades n'était pas prévue initialement mais la commune a décidé de la réaliser. La restauration du décor peint et des moulures a consisté en une remise en l'état des éléments qui constituaient ce décor. Sous l'habillage décoratif polychrome, des vestiges plus anciens ont été découverts qui ont amené à entamer un petit chantier de recherche archéologique. Des sondages stratigraphiques ont été réalisés afin de vérifier les ancrages sur les supports et son état sanitaire. À l'issue de cette démarche, un dépoussiérage soigné a fait apparaître un décor de feuillages peint. Une phase 2 s'est déroulée à l'intérieur de l'église dans le bas-côté gauche du transept. Suite aux infiltrations d'eau, des chutes d'enduit avaient été remarquées ; un sondage stratigraphique a mis en lumière un appareillage en "faux joints" rouges au niveau des vouîtains de la voûte.

Parallèlement aux travaux de l'église une opération de fouille archéologique a permis de reconnaître le développement d'un habitat du haut Moyen-Âge (IX^e–début XII^e siècle) en périphérie immédiate de l'église Saint-Didier. Malgré la relative proximité de ce lieu de culte (environ 100 m), une sépulture a été retrouvée en périphérie de ces installations. Si les structures découvertes présentent un caractère domestique, quelques indices mobiliers peuvent évoquer une activité artisanale (céramique, verre) du fait de la présence d'un atelier potier durant la période médiévale. (Notice publiée le 2 décembre 2020 sur le site de l'INRAP.)

Bures-sur-Yvette

Le 18 novembre 2020, le conseil régional d'Île-de-France a attribué le label « Patrimoine d'intérêt régional » à l'église Saint-Mathieu, dont les parties les plus anciennes (tour du clocher et chapelle de la Vierge) remontent aux XII^e et XIII^e siècles. Par ailleurs la même église a été fermée en juillet 2020 pour travaux.

Chalou-Moulineux

En 2020 le grand prix du magazine *Le Pèlerin* a été attribué à l'église Saint-Aignan.

Chatignonville

En avril 2021, dans le cadre d'un contrat rural, l'ancien château d'eau a été entièrement repeint. Ce petit édifice a été construit en 1933 par l'entreprise Letestu pour la machine élévatoire et Marchand pour la partie béton armé. Cet effort de préservation du petit patrimoine « industriel » rural mérite d'être souligné alors que la plupart des châteaux d'eau des villages essonniers ont été démolis à partir des années 1980.

Chilly-Mazarin

En septembre 2020 à l'occasion des journées du Patrimoine le service Archives de la commune proposait deux visites guidées grand public à travers la ville afin de découvrir son histoire et son patrimoine, d'hier à aujourd'hui, sur presque deux millénaires, de l'aqueduc souterrain du III^e siècle à l'ensemble Signal de 1992. Pour la première fois, le patrimoine du XX^e siècle de la commune a été mis en lumière, dans toute sa diversité : la fresque de Léonard Sarlouis à l'hôtel de ville (1921), le site Decouflé (1951), la statue en bronze de l'école Pasteur (années 1960), l'immeuble Signal et le marché (1992).

Corbeil-Essonnes

Le 1^{er} juillet 2020, le conseil régional d'Île-de-France a attribué le label « Patrimoine d'intérêt régional » au « Moulin Hutteau », site de l'ancienne poudrerie d'Essonnes, témoin de la révolution industrielle liée à l'invention du broyeur à cylindres, dernier quart du XIX^e siècle.

En septembre 2020 à l'occasion des journées du Patrimoine la mosquée de la Paix construite en 2004 dans le quartier des Tarterêts ouvrait ses portes.

Dannemois

Le 18 septembre 2010, le Souvenir français et la municipalité de Dannemois ont organisé une commémoration en costume des 150 ans de la « bataille de Dannemois » au monument des Francs-Tireurs. Le 18 septembre 1870, un accrochage entre un bataillon de francs-tireurs parisiens et la quatrième division de cavalerie prussienne fit 120 morts dont le prince de Horn, altercation qui eut pour conséquences la mort de 8 soldats français, le pillage du village et l'incendie de 15 maisons.

Dourdan

En 2020 le musée du château présentait une exposition intitulée "Une prison dans la ville, l'histoire carcérale du Château".

En 2021 la Fondation du patrimoine a ouvert la souscription pour soutenir la restauration du retable de la chapelle de la Vierge de l'église Saint-Germain. Ce retable est un bel ensemble sculpté composé de panneaux et décors en bois ainsi que des colonnes de marbre montant jusqu'à la voûte. Si une première campagne de restauration du tabernacle a eu lieu en 2007, il s'avère nécessaire aujourd'hui de poursuivre le travail engagé en nettoyant l'ensemble du retable et des sculptures pour redonner à cet ouvrage toute sa place et magnifier la chapelle de la Vierge.

Draveil

Le 1^{er} juillet 2020, le conseil régional d'Île-de-France a attribué le label « Patrimoine d'intérêt régional » à l'ensemble du domaine dit "Paris-Jardins" de Draveil, première cité-jardin française créée en 1911 dans le parc du château de Draveil et dernière dans son fonctionnement coopératif bénévole.

Épinay-sous-Sénart

En septembre 2020 à l'occasion des journées du Patrimoine a été organisée une série de visites guidées sur le thème « La découverte du passé agricole d'Épinay-sous-Sénart ».

Étampes

En septembre 2020 à l'occasion des journées du Patrimoine a été organisée une série de visites guidées au théâtre Intercommunal et au salon de l'hôtel de ville, proposée par le service du patrimoine Pays d'art et d'histoire de la CAESE.

En septembre 2020 le lavoir sur la Louette dit « de la Porte Brûlée », situé dans le quartier Saint-Martin a fait l'objet d'une restauration par la commune. La « Porte Brûlée » est l'autre nom de la porte de Paris qui barrait la rue Saint-Martin au droit de la rue de la Porte-Brûlée. Le nom de porte « brûlée » laisserait entendre qu'elle fut incendiée lors d'un siège. Un gué a donc précédé l'actuel petit pont sur la Louette. La ruelle qui y conduit suivait le tracé des murs de fortification du faubourg Saint-Martin.

En décembre 2020 le très grand tableau « Le Christ au peuple » conservé à l'église Saint-Basile a retrouvé son cadre, restauré à la feuille d'or. La toile signée « Joseph Nicolas Jouy 1840 » avait été restaurée en 2015. Ce tableau aurait été acheminé à Étampes vers 1844 grâce à l'intervention de Léon Emmanuel Laborde, député de Seine-et-Oise et conseiller général. L'ensemble (toile et cadre) a retrouvé sa place dans l'église Saint-Basile.

En mars 2021 ont été inaugurés les travaux de rénovation effectués au musée intercommunal ces dernières semaines. Les deux salles du rez-de-chaussée du musée ont été vidées, nettoyées, remises en peinture et sont maintenant dotées d'un nouvel éclairage.

Évry-Courcouronnes

Le 1^{er} avril 2020, le conseil régional d'Île-de-France a attribué le label « Patrimoine d'intérêt régional » au déambulatoire de Gérard Singer, l'une des premières œuvres d'art public créées pour la ville nouvelle d'Évry (livrée en 1976) et l'une des plus emblématiques de son territoire.

Fontenay-le-Vicomte

Les marais de la basse vallée de l'Essonne et de la Juine ont intégré la Liste verte de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN). Ces derniers s'étendent d'Itteville jusqu'à Corbeil-Essonnes sur une superficie de 946 hectares, dont 533 sont détenus par le département au titre des Espaces naturels sensibles (ENS).

Gif-sur-Yvette

En septembre 2020 à l'occasion des journées du Patrimoine s'est tenue au Marché du parc une exposition photo hors les murs intitulée « Gif et son patrimoine architectural ».

Grigny

En septembre 2020 à l'occasion des journées du Patrimoine a été organisée une visite commentée du patrimoine architectural et artistique d'un des quartiers de la Grande Borne, le quartier des Patios, réalisé en 1967, labellisé en 2008 « Patrimoine XX^e siècle », puis classé en 2017 « architecture contemporaine remarquable ».

Juvisy-sur-Orge

Le 1^{er} avril 2020, le conseil régional d'Île-de-France a attribué le label « Patrimoine d'intérêt régional » à la Maison-atelier Camille Lambert, aujourd'hui École et espace d'art contemporain Camille Lambert, datant de la fin du XIX^e siècle - début XX^e siècle.

Lardy

En septembre 2020 à l'occasion des journées du Patrimoine a été organisée une visite commentée du parc Boussard. Créé en 1927 par l'architecte Joseph Marrast, le parc Boussard est inscrit à l'Inventaire supplémentaire des monuments historiques. Il a été légué à la ville de Lardy en 1989 à la mort de l'artiste-peintre Jacques Boussard. Le jardin date de 1929 ; il ne doit rien au classicisme ni aux parcs à l'anglaise. Typique de la période Art déco, il est teinté d'inspiration italo-mauresque. En 2020 le parc Boussard a été retenu parmi les bénéficiaires du Loto du patrimoine.

Massy

En septembre 2020 à l'occasion des journées du Patrimoine a été organisée une visite guidée « Sur les traces des anciens châteaux de Massy ».

Mennecy

Le 1^{er} avril 2021, le conseil régional d'Île-de-France a attribué le label « Patrimoine d'intérêt régional » à l'ensemble bâti de Villeroy, au cœur du parc de Villeroy, qui s'étend sur plus de 100 hectares et conserve des vestiges du château ducal détruit dans les années 1810.

Méréville

Le 1^{er} juillet 2020, le conseil régional d'Île-de-France a attribué le label « Patrimoine d'intérêt régional » au Silo du moulin de Boigny, comptant parmi les premiers bâtiments industriels en béton armé d'Île-de-France, aujourd'hui lieu culturel et artistique.

Les Molières

Le 1^{er} juillet 2020, le conseil régional d'Île-de-France a attribué le label « Patrimoine d'intérêt régional » à l'église Sainte-Marie-Madeleine des Molières, édifiée au XI^e siècle et remaniée jusqu'au XVII^e.

En février 2021 a été inauguré dans le village un parcours dédié au patrimoine sous forme de petits panneaux explicatifs.

Morangis

En septembre 2020 à l'occasion des journées du Patrimoine a été organisée un « Circuit des écoles de Morangis ».

Morigny-Champigny

La statue de la Vierge à l'Enfant, conservée dans l'église de la Sainte-Trinité (bois polychrome), a retrouvé sa place après une restauration complète.

Paray-Vieille-Poste

L'Établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre et la mairie de Paray-Vieille-Poste ont lancé l'année dernière un appel à projet d'urbanisme transitoire. Le but : faire revivre le bel ensemble de la ferme de Contin, en plein cœur de ville, qui était tombé en désuétude.

L'existence de la ferme de Contin est attestée dès le XII^e siècle. En 1195 elle est acquise par l'abbaye Sainte-Geneviève de Paris, qui l'obtient de Robert de Dreux, fils de Louis VI le Gros, en échange de terres sises à Chilly. Cette abbaye en reste propriétaire jusqu'à la Révolution. Du XVI^e siècle à la fin du XVIII^e siècle, le plan de la ferme est inchangé : cour et bâtiments d'exploitation avec colombier sont entourés de murs bordés d'un fossé. En 1819, des travaux sont entrepris sur l'ensemble des bâtiments, dont un acte de vente donne une description en 1841 ; seuls les murs d'enclos ont disparu entre ces deux dates, et une grange a été édifée avec charpente en lames de bois assemblées selon les procédés de construction mis au point vers 1825 par le colonel du Génie Emy. En 1790 le domaine de la ferme atteignait 158 hectares dont 145 sur Paray. En 1921 il est acquis auprès des héritiers de la marquise de Talhouët-Roy par la société immobilière Bernheim, qui de 1922 à 1928 procède à sa division en lots de terrains à bâtir ; la plupart des lotissements de Paray-Vieille-Poste et une partie de ceux du plateau d'Athis résultent de ce morcellement. Les bâtiments de la ferme sont vendus par appartements. En 1925 une partie de la grange est acquise par le diocèse de Versailles pour être transformée en église paroissiale sous le vocable de Jésus Ouvrier.

Plessis-Pâté

En février et mars 2021 deux nécropoles ont été découvertes près de la zone commerciale de la Croix-Blanche. Une quarantaine de sépultures datant de l'âge de Bronze moyen ont été mises au jour lors de fouilles archéologiques préventives sur le site de la future ZAC Val Vert-Croix-Blanche. Deux nécropoles du Bronze moyen, datées de 1500 à 1300 ans avant notre ère ont été découvertes et fouillées. En tout cette opération effectuée dans le cadre d'une fouille archéologique préventive a livré 42 sépultures dont 3 vases ossuaires.

Ris-Orangis

Par un arrêté signé le 30 avril 2020 ont été classés au titre des Monuments historiques certaines parties du « château Lot ». L'ensemble du domaine a conservé sa cohérence et reste un témoin d'un patrimoine qui a subsisté face au développement urbain de la région au XX^e siècle.

Saint-Cyr-sous-Dourdan

La toiture de la célèbre ferme dite des Tourelles (classée MH) située non loin de l'église de Saint-Cyr a été restaurée sous la direction de l'architecte Antoine Madalenat.

En août 2020 un diagnostic de fouilles préventives réalisé par l'INRAP au lieu-dit « l'ancien cimetière » a mis en évidence des indices d'une présence discontinue du Néolithique jusqu'au XV^e siècle. Dès la période du Hallstatt final (480 av J.-C.), des vestiges attestent d'une exploitation du fer qui se prolonge jusqu'au XV^e siècle.

Tigery

Une fouille a été engagée en prévision de l'aménagement de la ZAC du Plessis-Saucourt, à Tigery (Essonne). Elle se situe sur un plateau d'une surface de 4 000m². L'organisation des vestiges révèle une occupation humaine du Paléolithique ancien au Néolithique. L'occupation principale étant datée du Néolithique ancien avec des vestiges qui évoquent une installation domestique liée à l'habitat, à vocation spécifique. Ainsi, le site de Tigery a livré parmi les plus anciennes traces d'espèces domestiques composées de bovidés, de capridés et de porcs.

(Notice publiée le 20 novembre 2020 sur le site de l'INRAP.)

Varennnes-Jarcy

Le 18 novembre 2020 le conseil régional d'Île-de-France a attribué le label « Patrimoine d'intérêt régional » à la Feuilleraie, maison de maître du XVIII^e siècle, fortement remaniée au XIX^e siècle, dont l'architecture bénéficie d'un décor soigné.

NB : Ce domaine de la Feuilleraie fut loué par Antoine de Saint-Exupéry en 1939 pour sa femme Consuelo qui y vivait entourée d'un couple de vieux jardiniers et d'une cuisinière.

Vigneux-sur-Seine

En septembre 2020 à l'occasion des journées du Patrimoine a été organisée une exposition virtuelle sur le patrimoine vigneusien.

Le 11 octobre 2020 a été inaugurée une stèle pour honorer la mémoire des 5 personnes assassinées en août 1944, lors du massacre dit de la « Longueraie ». Voici le récit qui a été fait de ces événements : « Le 18 août 1944 fin de matinée, le bruit court qu'un train chargé de vivres a été abandonné sur la voie ferrée au lieu-dit la Longueraie à Vigneux-sur-Seine. Les Allemands s'apprêtaient à brûler son chargement composé de sucre et de farine. De nombreux habitants décident de se rendre sur place. Il y aura sans doute quelque chose à récupérer. René, Suzanne et Jean se joignent au cortège. La petite Monique est restée à la maison rue de la Glacière avec grand-mère Joséphine. À 13 h 30 les voilà à proximité de la voie. La foule est dense. Les Allemands, nerveux, se sentent

débordés et ordonnent sa dispersion. Furieux de ne pas être entendus ils ouvrent le feu. Suzanne, enceinte d'un troisième enfant, est touchée la première. Elle s'affaisse. René se précipite. Il reçoit à son tour une balle mortelle. Jean court vers ses parents. Un homme l'attrape et le met à l'abri. Marthe Gourdet, 41 ans, Augustin Derveaux, 44 ans et Brahim Kattara, 33 ans, sont également tués. Il y a plusieurs blessés. L'abbé André Letellier, curé de Vigneux et membre de la Résistance parvient à stopper le massacre. »

Yerres

De septembre 2020 à mai 2021 l'orangerie de la propriété Caillebotte exposait 33 dessins, extrêmement fins, œuvres de l'artiste Christèle Tea. La propriété Caillebotte lui avait demandé de réaliser cette série de dessins du parc et du potager. Le patrimoine local y était, de cette façon, habilement sublimé.

